







Des loups et des hommes dans les Hautes-Laurentides

Une revue du journal *L'Écho de la Lièvre* de 1955 à 1980

Michel Hénault





NOTE AU LECTEUR

Ce document a été conçu pour être lu principalement à l'écran ce qui permet d'agrandir le texte notamment pour les pages complètes. En revanche, les articles de petite dimension ont été agrandis.

HÉNAULT, M. 2024. Des loups et des hommes dans les Hautes-Laurentides, une revue du journal *L'Écho de la Lièvre* de 1955 à 1980. Recherche en collaboration avec la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides, 405 pages.

https://shghl.ca/dossiersderecherche/

Pour correspondance : revues.echodelalievre@gmail.com

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024
ISBN : 978-2-9823067-1-4 (PDF)

RÉSUMÉ

Cette revue de presse de janvier 1955 à juin 1980 illustre l'évolution de la perception et de la gestion du loup dans les Hautes-Laurentides. Dès le début de la colonisation, le loup est un animal nuisible à éliminer avec poison et primes à la capture alors que le cerf de Virginie est valorisé pour son apport alimentaire et rapidement pour son apport économique par le développement des activités de chasse sportive. Le loup était alors considéré comme une menace pour les troupeaux d'élevage et un facteur parmi d'autres affectant la survie des chevreuils, comme on les désignait couramment à l'époque, au même titre que les coupes forestières abusives et les chiens errants, apparemment nombreux à cette époque. À la suite de plusieurs années successives de récolte élevée de femelles et d'hivers particulièrement rigoureux, la population de cerfs a rapidement décru et la destruction complète du loup est alors apparu nécessaire. Ce changement s'est traduit par diverses actions relatées par cette revue de presse : démarches politiques, concours de captures avec primes, assemblées publiques, etc. En parallèle avec l'évolution de la perception du loup au cours des années, on retrouve dans ces articles l'évolution des règles de chasse vers celles qu'on connaît aujourd'hui.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	3
Table des matières	4
Prologue	5
Notes de recherche	6
Mise en situation	7
Revue de presse	
▪ Période 1906-1960	8
▪ Période 1961-1970	63
▪ Période 1971-1980	261
Épilogue	402
Références	403

PROLOGUE

La recherche d'informations dans la littérature populaire sur l'arrivée du coyote dans les Hautes-Laurentides m'a conduit à parcourir les articles parus dans *L'Écho de la Lièvre,* hebdomadaire régional publié à Mont-Laurier de 1952 à 2014. La période 1971-1980 était initialement visée, la plus suspecte à cet égard. J'ai du même coup constaté la proche relation entre les « nouveaux » occupants de ce territoire et le loup, le prédateur naturel du cerf de Virginie, une ressource économique importante pour la région dès le début de son développement comme le montre en 1932 une publicité dans *Le journal de Mont-Laurier*.

Les rencontres publiques d'information débattant de sa présence et de son impact sur le gibier étaient animées et l'ampleur des articles, les lettres ouvertes, les titres à la une et les photos témoignent de l'importance que le milieu accordait à la prédation et à ses impacts. Les effets des coupes forestières et des nombreux chiens errants dans les ravages étaient aussi dénoncés.

J'ai poursuivi par curiosité ces lectures pour la période précédente (1955-1970) au cours de laquelle le système des primes a lentement évolué mais la volonté de destruction de l'espèce toujours présente, comme elle l'était d'ailleurs dès les débuts de la colonisation tel que le suggère quelques articles de *L'Ami du Colon* parus en 1906-1907, à une période où le poison était en vente libre et la prime déjà en vigueur. On constate que la tâche des biologistes des années 1970 n'était pas facile, devant faire face à des assemblées publiques hostiles à des présentations trop théoriques et s'y présentant avec une perception négative du loup héritée des plusieurs générations qui se sont succédées lors du développement du territoire. En effet, ces derniers ne possédaient pas les connaissances scientifiques acquises depuis déjà plus de 50 ans qui permettent aujourd'hui de mieux comprendre et défendre l'importance du loup dans les écosystèmes québécois.

NOTES DE RECHERCHE

- La recherche d'informations a été réalisée dans les fichiers d'archives informatisés de l'hebdomadaire *L'Écho de la Lièvre* de la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides, que je remercie ainsi que monsieur Yohan Desmarais de m'avoir gracieusement donné accès à leurs archives. Un grand merci s'adresse également à madame Hélène Jolicoeur, biologiste, pour la révision minutieuse de mes textes.

- La recherche dans chacun des fichiers hebdomadaires PDF a été effectuée pour la période de janvier 1955 à décembre 1971 avec les mots clefs «loup» et «chevreuil». Les périodes de janvier 1958 à décembre 1959, de septembre 1965 à mai 1966 et de janvier 1972 à juin 1980 ont été traitées avec les mots clefs «loup» et «coyo». Plusieurs articles reliés à d'autres gibiers ainsi que quelques anecdotes à des évènements marquants ou particuliers de l'époque ont aussi été retenues.
- Le contrôle des prédateurs au Québec a pris différentes formes selon les années (Banville 1981) :
  - Période 1905-1961 : des primes sont accordées par le Gouvernement provincial. De 1953 à 1960, la prime était de 20 $; environ 40 primes étaient payées annuellement dans le comté de Labelle (Stephenson 1973). De 1959 à 1961, le nombre de primes payées par le ministère de la Chasse et des Pêcheries du Québec passe de 36 à 72 mais aucun contrôle ni prime n'est en vigueur de 1961 à 1965 (Pimlott et al. 1968). Dans chaque comté, un montant de 1000 $ était distribué aux trois meilleurs trappeurs. Le poison est permis et même recommandé.
  - Période 1961-1971 : une période de transition entre le contrôle traditionnel tous azimuts de prédateurs vers un système visant plus directement la réduction de la prédation sur le cerf de Virginie. Des trappeurs sous la supervision du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (MTCP) effectuent du contrôle et la prime est rétablie à 35 $ en 1967. Le nombre de primes diminue de 70 à 25 entre 1968 et 1970 (Stephenson 1973).
  - Période 1971-1980 : le MTCP instaure un programme de contrôle des prédateurs via ses biologistes, techniciens et agents de conservation de la faune en région. L'utilisation de strychnine par le personnel est interdite à partir de 1972, mais est rapportée en Outaouais en 1978-1979 (Monette 1979).
- En octobre 1980, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche instaure une saison de piégeage mais la chasse est permise en tout temps jusqu'en 1984. Le piégeage commercial a été interdit dans la réserve faunique Papineau-Labelle de 1971 à 1984 (Potvin et al. 1992).

MISE EN CONTEXTE

La récolte du cerf de Virginie est importante dans les régions Outaouais-Laurentides au cours des années 1955 à 1973, représentant près de 60% de la récolte provinciale (Potvin et al. 1977). Elle engendre du même coup des retombées économiques régionales importantes (Pelletier 1968). Pour mieux comprendre les réactions populaires à l'impact pressenti de la prédation, il est utile de situer les évènements avec l'évolution de la récolte du cerf de Virginie durant cette période. À cet effet, les données provenant de l'enregistrement du gros gibier à la station de Labelle le long de la route 117 sont exceptionnelles, étant les plus complètes de la province (Joly et Potvin 1978). La récolte enregistrée est élevée en 1964 avec près de 2 800 mâles adultes (qualifiés «avec panache» à l'époque) et 6 200 cerfs sans panache. Cette récolte de cerfs sans bois qui serait certes qualifiée abusive aujourd'hui n'a été interdite qu'à partir de 1974.

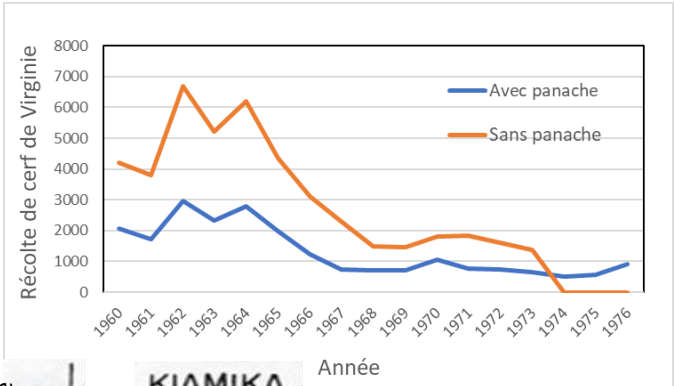

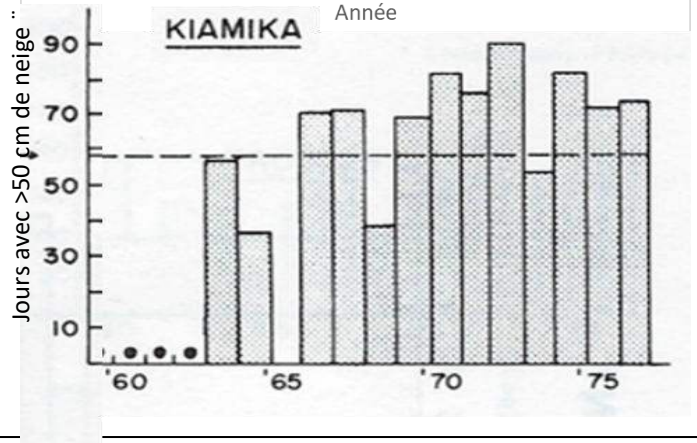

Durant la même période, les hivers sont très rigoureux et causent des mortalités de cerfs élevées. De 1966 à 1976, la moyenne du nombre de jours avec plus de 50 cm de neige, un indicateur de la rigueur de l'hiver encore en usage, est de 58 jours à la station de neige du réservoir Kiamika, retenue comme témoin de l'évolution de la situation dans le ravage de La Macaza. On ne comptera que deux hivers sous la moyenne entre 1966 et 1976 et même près de 90 jours en 1972 (Potvin et al. 1977). De telles valeurs seraient maintenant étonnantes. Par exemple, la moyenne du nombre de jours avec plus de 50 cm de neige au sol a été de 27 entre 1999 et 2008 dans la même région, un seul hiver y dépassant 45 jours (Hénault 2012). De plus, la longueur de la période de chasse ne sera réduite que tardivement: elle est de 45 jours en 1964, réduite à 30 en 1967 puis à 11 jours à partir de 1968.

1906



L'Ami du Colon
Organe de la Coopérative des Colons du Nord
"Aidons-nous les uns les autres"
"Pater meus agricola"
VOL. 1—No 22
NOMINISQUE LE 2 NOVEMBRE 1906
AMÉDÉE DENAULT, Editeur-Rédacteur.

La Chasse

La saison de la chasse avec des chiens est close d'hier. Elle s'était ouverte légalement le 20 octobre. Nous disons *légalement* à dessein, car pratiquement, il y avait des meutes déchaînées, en nos parages, dès le 18 octobre, d'autres disent le 15, et même avant. Pratiquement aussi, les chiens égarés vont donner la chasse au chevreuil pendant un mois ou deux encore. Or, on calcule que 50 pour cent des chiens amenés à la chasse ne reviennent pas au gîte pour le retour des chasseurs et s'égarent. Si l'on réfléchit qu'à Nomininguе seulement, à cette saison-ci, une centaine de chiens nous sont venus, avec un nombre de chasseurs un peu inférieur, pour se disperser entre les différents clubs des alentours, on se fait un idée du décimage terrible que les pauvres chevreuils vont subir, sous la dent de cette horde perdue.

Une autorité très compétente en la matière, M. l'inspecteur général de la chasse, le Dr Fournier nous affirmait que cinquante chiens lancés de la sorte à la curée dans les bois, avant que de mourir d'épuisement ou d'être recueillis dans les camps de chantiers ou les habitacles de colons, doivent exterminer, en moyenne, deux cents chevreuils. Le nombre n'est pas si grand, de ceux que les chiens dévorent, nous explique le docteur, que de ceux qu'ils font mourir de congestion pulmonaire, au bord des lacs, après avoir forcé les pauvres bêtes à se jeter à la nage en pleine eau glacée, à la suite d'une course affolante qui leur avait mis le sang en ébullition. Qu'on ne s'étonne plus, après cela, si le chevreuil s'est fait si rare, cette année, en nos forêts, après y avoir été si abondant. Qu'on ne s'en prenne point aux prétendues déprédations des loups, beaucoup moins nombreux qu'on ne

le prétend. Les chiens et les braconniers, ceux qui approvisionnent les chantiers et autres, nous dit M. Fournier, sont plutôt responsables. Aussi le premier rapport du nouvel inspecteur général doit-il conclure à l'interdiction de la chasse avec chiens, pendant une période d'au moins dix ans.

La loi aura besoin d'être claire et bien scrupuleusement exécutée, à cet égard. Mais il est d'autres points, où il faudra se donner aussi plus de peine pour la faire observer. Par exemple, elle impose une licence de chasse, du coût de $1.00 par an, à tout habitant de la province de Québec, qui n'est point colon sur son lot de ferme et qui veut jouer du fusil ou de la carabine dans nos grands bois. Les étrangers paient $10.00. Or, ce droit de licence était totalement ignoré de nos habitants des villages ici : ce fut toute une révélation quand M. l'inspecteur général leur en parla. Pourquoi le ministère de la chasse et de la pêche n'a-t-il pas fait annoncer ce détail important, dans les organes locaux, en temps utile ? Il aurait prévenu bien des mécontentements et ménagé des susceptibilités.

Il faut aussi que l'inspection soit générale et minutieuse. On a ouï parler de certains clubs, plus éloignés des centres, où l'inspecteur n'aurait pas reçu l'ordre de se rendre en personne, sous le prétexte, qu'on se contenterait pour ceux-là, du rapport écrit des officiers. Le brave populo est plus simpliste et soutient que ce sont justement ces clubs les plus éloignés de l'œil du public qui ont besoin d'une plus étroite surveillance, si l'on tient à ce que la loi soit rigoureusement observée. Les colons veulent bien que le gibier et le poisson soient efficacement protégés contre les abus de destruction, mais ils n'entendent point être seuls victimes des sanctions de ce régime protecteur.

le prétend. Les chiens et les braconniers, ceux qui approvisionnent les chantiers et autres, nous dit M. Fournier, sont plutôt responsables. Aussi le premier rapport du nouvel inspecteur général doit-il conclure à l'interdiction de la chasse avec chiens, pendant une période d'au moins dix ans.

Une autorité très compétente en la matière, M. l'inspecteur général de la chasse, le Dr Fournier nous affirmait que cinquante chiens lancés de la sorte à la curée dans les bois, avant que de mourir d'épuisement ou d'être recueillis dans les camps de chantiers ou les habitacles de colons, doivent exterminer, en moyenne, deux cents chevreuils. Le nombre n'est pas si grand, de ceux que les chiens dévorent, nous explique le docteur, que de ceux qu'ils font mourir de congestion

L'Ami du Colon

"Aidons-nous les uns les autres" — Organe de la Coopérative des Colons du Nord — "Pater meus agricola"

AMÉDÉE DENAULT, Editeur-Rédacteur. NOMININGUE, LE 15 FEVRIER 1907 VOL. I—No

1907

Les secrets de la Chasse aux Renards, Belettes, Bêtes Puantes, Martres, Fouines, Visons, Rats Musqués, Loutres et Loups, ainsi que de la destruction des rats de maison et grange, souris et mulots.

Dans ce livre sont indiqués les noms et les prix des drogues à pièges, poisons, etc., pour faire suivre et tuer le gibier. On enseigne comment empoisonner les renards sans empoisonner les chiens ou autres animaux domestiques de ses voisins ou les siens propres.

Sur réception de 30 cts en monnaie (pas de timbres), nous expédierons ce livre par la malle à nos frais et risques.

Pharmacie Veterinaire

——DU——

Dr. Grignon,

STE-ADELE, Que.

N. B.—On est prié d'indiquer le nom du journalsur lequel on a lu cette annonce.

din, ci-devant de Ferme Neuve.

—Henri Locas, agé de 19 ans, commis du chantier Rousson, au lac Sucreries, canton Lesage, tuait, mercredi de la semaine dernière, un loup de belle taille, à quelque vingt arpents de son camp. M. Locas était alors accompagné de M.M. Noël Beauchamp et Domina Sabourin. Deux autres loups ont encore été vus sur le lac *Sucreries*. M. Locas est venu, dimanche dernier, à Nominingue, faire les déclarations nécessaires, chez l'agent des Terres de la Couronne, pour toucher la prime de $15 accordée par le gouvernement au destructeur d'un loup. Par la même occasion, il eut la bonne fortune de vendre la peau du fauve à un amateur de Montréal, M. Emile Authier, au prix de $3. De sorte que ce loup dont il a débarrassé la contrée lui aura rapporté $18. C'est un beau coup de fusil !

1907

L'Ami du Colon

Organe de la Coopérative des Colons du Nord

"Aidons-nous les uns les autres" — "Pater meus agricola"

AMÉDÉE DENAULT, Editeur-Rédacteur. NOMININGUE, LE 22 FEVRIER 1907 VOL. I—No 38

—Les loups, comme dans beaucoup d'autres endroits, inquiètent nos colons. Ils font une guerre acharnée aux chevreuils et menacent de les détruire complètement. Les deux fils Gérard en ont rencontré trois qui achevaient de dévorer un chevreuil. Ils ont pu leur en soustraire un rôti. Sans cesse on entend non loin des habitations des hurlements annonçant ces étranges boucheries. Gare aux moutons, ce printemps, si les chasseurs ne multiplient leurs pièges pour diminuer cette race et la refouler bien loin dans la forêt.

Mots d'ordre

Defendons notre Foi

"La France nous donne, par ses ballleurs, de graves et salutaires leçons. D'abord nous les honnêtes pervers qui cherchent à tuer par tout nous les sites malsains dont ce grand et beau pays gâte aujourd'hui les fruits sains.

"Notamment, mettons-nous en garde contre ceux qui s'appliquent à égriser de l'esprit des fidèles des sentiments de méfiance vis—vis du clergé; qui ne se font pas scrupule d'accentuer par des faux systèmes de concessions les principes sacrés de la foi; qui prétendent ouvertement ou subrepticement les écoles neutres, les cercles mixtes et non confessionnelles; qui s'évertuent en toutes occasions à ouvrir d'une manière trop large les dangers incontestables qui ne naissent aux croyances catholiques.

"Conservons nous-mêmes intelligieusement la foi de nos pères, et ne comptons pas de ce recours l'espoir que Dieu suscitera, par un tout puissance, confondre ses ennemis et faire triompher son Eglise, lorsque l'heure sera venue".

Mgr Bruchési,
archev. de Montréal.

—Circulaire à nos curés, 22 janv. 1907.

Chronique Régionale

NOMININGUE

—De passage à Nomininge dans les derniers jours de la semaine passée, MM. Godin, de la maison Gérard et Godin, de Montréal; F. E. Forget, maire de Labelle, V. F. Forget, de Sainte-Agathe, beau-père de M. J. D. Miller, marchand, MM. les curés Lemoine, de St Gabriel, Corbeil, de L'Assomption, Guillaume, de Chenneville.

—Nous avons appris avec regret la division grise par M. L. H. Saint-Amant de se retirer de la maison commerciale déjà florissante dont il faisait partie depuis six mois. Les affaires sont continuées cependant, par M. J. A. Boisvert, l'associé principal, sous son seul nom personnel.

—Tout un parti d'assistants-ingénieurs, topographes, manœuvres, etc., nous arrivait lundi, venant entreprendre le tracé définitif de l'extension du Pacifique Canadien de Nominingue au Rapide de l'Original. Ce sont MM. Alex Brick, originaire de Luxembourg, et tout récemment arrivé d'Europe, A. H. Penscyer, L. J. Belan, H. B. Seale, J. E. Newlands, originaires de l'Ecosse, John A. Smith, N. Stanton, J. A. Irvine, J. H. Bonnett. Sous la direction de l'ingénieur en chef Beckwith, du Nouveau-Brunswick, ces messieurs se sont mis au travail sans retard, dès que leur char de ravitaillement fut arrivé. Ils comptent achever leur besogne en six ou sept semaines. Leur impression est que la construction de ce tronçon si désiré commencera de bonne heure au printemps. Ce matin partait arrivait de Ville-Marie, où ils avaient fait les relevés préparatoires à l'extension Gordon Creek-Ville-Marie, avec embranchement sur Cobalt, vià la passe de Fort Témiscamingue. Tous ces jeunes ingénieurs, fort gentils et très actifs, au nombre desquels se trouvent trois catholiques, sont mêlés au monastère C.R.I.C., pr semer leurs hommages au R.R. père desservants de Nominingue. Ils y ont été du plus agréable accueil, tant pour leurs manières de gentilshommes que pour la raison de progrès qu'ils viennent accomplir parmi nous.

—Jolie fête de famille lundi soir, le 11 février, chez M. Antoine Quesnel, du notre village. Alfred et Georgiana, les plus jeunes de ses enfants, avaient organisé la présentation d'un magnifique cadeau, pour célébrer l'anniversaire de naissance de leur papa. Le cadeau fut accompagné d'une gentille adresse, lue par Mlle Georgiana.

M. Quesnel répondit en termes émus, remerciant chaleureusement ses amis de ce beau témoignage d'estime. La soirée fut des plus gaies et se continua, vers minuit, s'on joyeux réveillon, généreusement servi, et auquel assistèrent les membres des deux familles en cette démonstration. Ce sont MM. J. M. Richard, Derby, Jetté, Joe Labelle, A. Desrochers, D. Benard, A. Simard, E. Pressouil, Bonhomme, I. Desmarteau, J. Lamothe, E. Brisebois, J. A. Boisvert, Th. Poirier, Joachim Gagnon, J. B. Drouin, L'Annonciation, Henri Berthiaume Du H. Cartier, E. J. Leblanc, N.P. Philias Gauthier, Alex Poirier, L'Assomption, avec sa femme et son fils, Amédée Denault, de l'Assomption, Adhère Labelle et sa femme, Adélard Cafon, etc. Ce fut une de ces bonnes fêtes canadiennes dont on garde longtemps un excellent souvenir.

—Le R. P. André, notre sympathique curé est revenu samedi, soir de Québec, où il a rendu à Mgr Bruchési, notre quelque légères modifications seulement, au Conseil des bills privés de la législature, le projet de loi assurant la conservation de notre nouvelle église et le complément de nos établissements paroissiaux.

—A la messe paroissiale, dimanche, le R.P. curé nous donnait lecture d'une importante et intéressante Lettre Pastorale de S. G. Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, lettre adressée à ses ouailles à l'occasion du présent Carême et traitant des "Trois grands devoirs de la vie chrétienne: Tempérance, Justice et pitié." Le R.P. curé pères en fit le commentaire avec beaucoup de force et d'effet.

—Sur la recommandation de notre Conférence et d'après les judicieuses notions de l'Ordre, la visite était faite, dimanche dernier, au profit de l'œuvre du Grand Séminaire diocésain, à Ottawa. Le révérend père curé a voulu faire bénéficier cette quête, pour laquelle, selon sa suggestion, les fidèles se sont montrés fort généreux, d'un supplément de joli denier de $13.50, ce qui constitue une des meilleures quêtes à l'église, pour notre modeste paroisse.

—M. Jos Tremblay, du canton Montigny, l'un de nos co-paroissiens, a fait baptiser, vendredi dernier, son 15e enfant, un garçon, sous les noms de Joseph-Emmanuel. M. Tremblay a maintenant dix enfants vivants.

Chez Lallumes et Deschambault

Ventes spéciales de cette semaine: Bottines pour hommes à $1.50, neuf $2.50. Tapis de chambres, valant 60c, pour 40c, neufs 75c, pour 50c et 65c. Tapis de chambres, valant 65c, pour 40c. Ventes en usine pour hommes, valant $1.10 pour $1.00. Robes de couvertes, en chèvre, valant $9.00, pour $7.50. Tout aux habitants de fort Témiscamingue. Tous ces jeunes nouveaux, fort gentils et très actifs, au nombre desquels se trouvent trois catholiques, sont mêlés au monastère C.R.I.C., pr semer leurs hommages au R.R. père desservants de Nominingue. Ils y ont été du plus agréable accueil, tant pour leurs manières de gentilshommes que pour la raison de progrès qu'ils viennent accomplir parmi nous.

Ste Veronique de Turgeon

—Notre Rev. Père Curé a été absent la semaine dernière, durant trois jours, afin de prêcher son onzième retraite de l'Annonciation, pour leurs Quarante Heures.

—Mlle Léonie Legarde, institutrice au petit gare de Turgeon, vient d'être nommée qu'un de ses oncles, décédé aux Etats-Unis, il y a quelques jours, lui laisse un héritage de deux mille piastres. Elle est partie aussitôt pour les Etats-Unis, afin de faire valoir ses droits à ce sujet.

—M. Flavien Moffet, arrivé dernièrement des Etats-Unis, est en visite avec sa sœur, chez ses frères Joseph et Jean-Baptiste. Il est parti que pas pour se choisir une terre, puis revendra bientôt s'installer parmi nous d'une manière définitive. Nous lui souhaitons la plus grande qu'à ses frères.

—Les loups font dans beaucoup d'autres endroits inquiétant nos colons. Ils font une guerre acharnée aux chevreuils et menacent de les détruire complètement. Les deux fils Gérard en ont rencontré trois qui achevaient de dévorer un chevreuil. Ils ont pu leur en soustraire un rôti. Sans cesse on entend non loin des habitations des hurlements annonçant ces étranges boucheries. Gare aux moutons, ce printemps, si les chasseurs ne multiplient leurs pièges pour diminuer cette race et la refouler bien loin dans la forêt.

Labelle

—Le 2 courant, l'épouse de M. Alfred Nantel, une fille: Marie Hermine, Adrienne. Parrain et marraine, M. et Mme Hermenville.

—Le 5 février, l'épouse de M. Jack Evans, un fils. Parrain et marraine, M. Marc Cassidy et Mlle Bertha Evans.

—De passage ici, MM. Berthiaume et Laporte, voyageurs de commerce. M. Hector Godin, de la maison Gérard et Godin, des Trois-Rivières.

—Nous saluons l'arrivée de M. Rodolphe Robert, jeune avocat, qui vient s'établir ici. Nous souhaitons succès à notre nouveau confrère.

—M. John Morinville a fait l'acquisition de la fameuse jument jument "Princesse", appartenant à M. Jos Hoin.

—*Un rare capture.*—Prouhe un renard sans piège ni fusil, voilà un fait assez curieux et qui est arrivé dernièrement à M. Hector Valiquette. Ce monsieur revenait du rang 1, sur une charge de bois, quand il aperçut, à un détour du chemin, un animal qui lui parut d'abord suspect. Sans hésiter, M. Valiquette lança sa hache et si adroitement que la bête trébucha. Le fin renard n'en avait trouvé plus rien que lui. Quelques minutes plus tard, solidement lié, il fut mis son entrée au village, où l'on parla beaucoup de preuve rapide.

—Le R. P. Jos Dauthier, O.M.I., président de la C.C.N., et M. Denault, directeur de l'Ami du Colon, sont venus faire une visite à notre honoré curé et à notre maire, M. Forget, mardi. A l'heureuse de l'après-midi, on convoqué, pour les prières du cercle, la distingué société des Chanteuses Régulières à bien voulu gratifier l'assistance d'une courte mais vibrante allocution. Les visiteurs, accompagnés de M. le curé, ont visité les grandes serment invités par la révérende Mère Supérieure à parcourir tout le presbytère, dont ils ont admiré l'excellente tenue, en dehors toujours que le savoir-faire et la bonne contenance des gracieuses mères élèves.

Compartilla

—M. le curé visité de placer, à l'entrée de notre église, deux jolis cadres, souvenir précieux pour nous. Le premier est intitulé: "Souvenir de la bénédiction de notre église". Ce cadre est surmonté de la photographie de l'église telle qu'elle était à cette époque. Au bas de cette photographie, souvenir, nous lisons ce qui suit: "Le premier janvier mil neuf cent cinq le Rév. G. Xavier Prévost, curé de la paroisse de St-Jérôme d'Abercrombie, assisté de M. Joseph Thomas Duhamel, archevêque d'Ottawa, a béni l'église de cette paroisse, sous le vocable de la Présentation de la Sainte Vierge. (Signé) Omer Lavergne, Prêtre, curé de la Présentation". Le deuxième cadre renferme notre cette légende: Souvenir de la bénédiction de la cloche de l'église.

Le dix juin mil neuf cent six, Mgr O.Routhier, V.G., dûment autorisé par Mgr Joseph Thomas Duhamel, archevêque d'Ottawa, a bénit les soixante-dix cloches, de cette église de La Présentation de Marie, du poids de huit cents livres qui a reçu les noms de Omer, Eleanor présente un nombre de fidèles et les Sam J. Guinet, curé de St-Jovite, L.A. Curbeil, curé de Ste-Agathe, P. Sérvan, curé de St-Jérôme, Alfred Bissonnette, curé de St-Hermas, L. P. Hostetter, curé de Labelle, Philippe d'Argenteuil, J. Bergin, curé de La Conception, Lachute, Lac Sainte-Marie, Jos Lefebvre, curé de Ste-Rose, P.P. de la compagnie de Jésus, Athanase Ouellette, P. Gilles, curé de Lachute, Jos Filiadeau, (Signé). Omer Lavergne, prêtre curé de La Présentation. Que Monsieur le curé veuille bien accepter nos félicitations et ses remerciements pour ces précieux souvenirs, dont il a doté notre belle petite église, laquelle, grâce à notre pasteur, est déjà remarquée et admirée de tous ceux qui la visitent. Monsieur le curé nous communique que ces cadres ont été exécutés par la photographie par M. P. A. Sénécal de St Jovite, qui a grandement fait don de son travail en faveur de notre église.

—M. Zotique Paradis à l'emploi de M. Charles Alary, *cultivateur*, conduisait une voiture double où il était assis sur deux matelas. Ceux-ci partir est, en descendant une petite côte, et le voiturier tombe sous les roues. Il ne fit rouler un bon bout de chemin, puis il parvint à se relever et il alla reconduire un peu plus loin il ne s'en est pas fallu de beaucoup qu'il ne se fit tuer.

—Samedi après-midi, le 9 février, une enfant de M. V. Beaudin, âgée de cinq ans et demi, était à jouer dans la cour, près de la voie ferrée, lorsque tout à coup il manqua son point d'appui, tomba sous une chaîne de broche attelable. Il se déchira tout le visage. Nos sympathies à sa famille.

—Notre digne curé, M. Lavergne, est parti lundi pour Québec, appelé par dépêche, à cause du décès de son vieux père, auquel nous offrons nos condoléances à notre honneur en deuil.

—M. Charles Alary a perdu un de ses chevaux, au commencement de la semaine passée. Comme il descendait une côte, la paire de chevaux conduite par un jeune homme de 16 ans, il arriva que le joug se brisa, un cheval tomba et le sleigh lui cassa une patte. Quelques jours auparavant on avait refusé, paraît-il, $120 pour ce cheval. Dans tous ses malheurs, nous offrons nos sympathies à M. Alary.

—Jeudi dernier, était de passage ici M. l'abbé Treffle Ouimet, curé de Saint-Jovite, en visite chez M. le curé O. Lavergne.

St. Jovite

—*Deux vieilles dames alertes.*—Dimanche, le 10 février, M. Thomas Léonard avait invité tous ses parents à venir prendre le dîner chez lui. Tous se rendirent à son aimable invitation, et ils se trouvèrent réunis, vers midi, chez M. Robert Léonard, père, où un autre somptueux repas les attendait. Après souper, le violon se mit de la partie et la danse vorgasienne. Elle fut ouverte par une *gigue* du bon vieux temps, que danseront ensemble Mme Léonard et Mme Marcel Saint-Amour, toutes deux âgées de 70 ans tout près. A minuit, un superbe réveillon était offert aux invités; puis la danse, la musique et la danse se prolongèrent une partie de la nuit. Voici les noms des personnes présentes: M. et Mme Hubert Léonard, M. et Mme Thomas Léonard, M. et Mme Joseph Léonard, M. et Mme Stanislas Léonard, M. et Mme Alfred Léonard, M. et Mme Alexis Léonard, M. et Mme Alfred Barbe, M. et Mme Joseph Barbe, M. et Mme Adélard Barbe, M. Mlle Félix Paquette, M. et Mme Henri Brisebois, M. et Mme Marcel Saint-Amour, ainsi que nombreuse Saint-Amour, si plusieurs autres encore. Aucun des assistants n'oublera de sitôt cette bonne "veillée canadienne" qui fut passée de si agréable façon.

—Notre digne curé, M. Labelle Ouimet, s'est rendu à L'Annonciation, jeudi de la semaine dernière, pour prendre sa part des travaux apostoliques des Quarante Heures, en cette dernière paroisse.

—De passage au presbytère, mardi dernier, M. le curé Lavergne, de Compbellville, les RR. PP. Jacobins, curé d'Hébertown, Québec, et Gérard, de la Compagnie de Marie, dans André Meuttet, C. ssr.

LA BANQUE D'HOCHELAGA

LE MAGASIN ALLAIRE, D'ORFEVRERIE et BIJOUTERIE, A L'ANNONCIATION

J. E. ALLAIRE, Bijoutier et Opticien diplomé. L'ANNONCIATION, QUE.

LUBY

F. X. A. RACINE TAILLEUR L'ANNONCIATION, Qué.

D. LEVESQUE

BUANDERIE A L'Ascension

CIGARETTES SWEET CAPORAL fumées universellement

1907

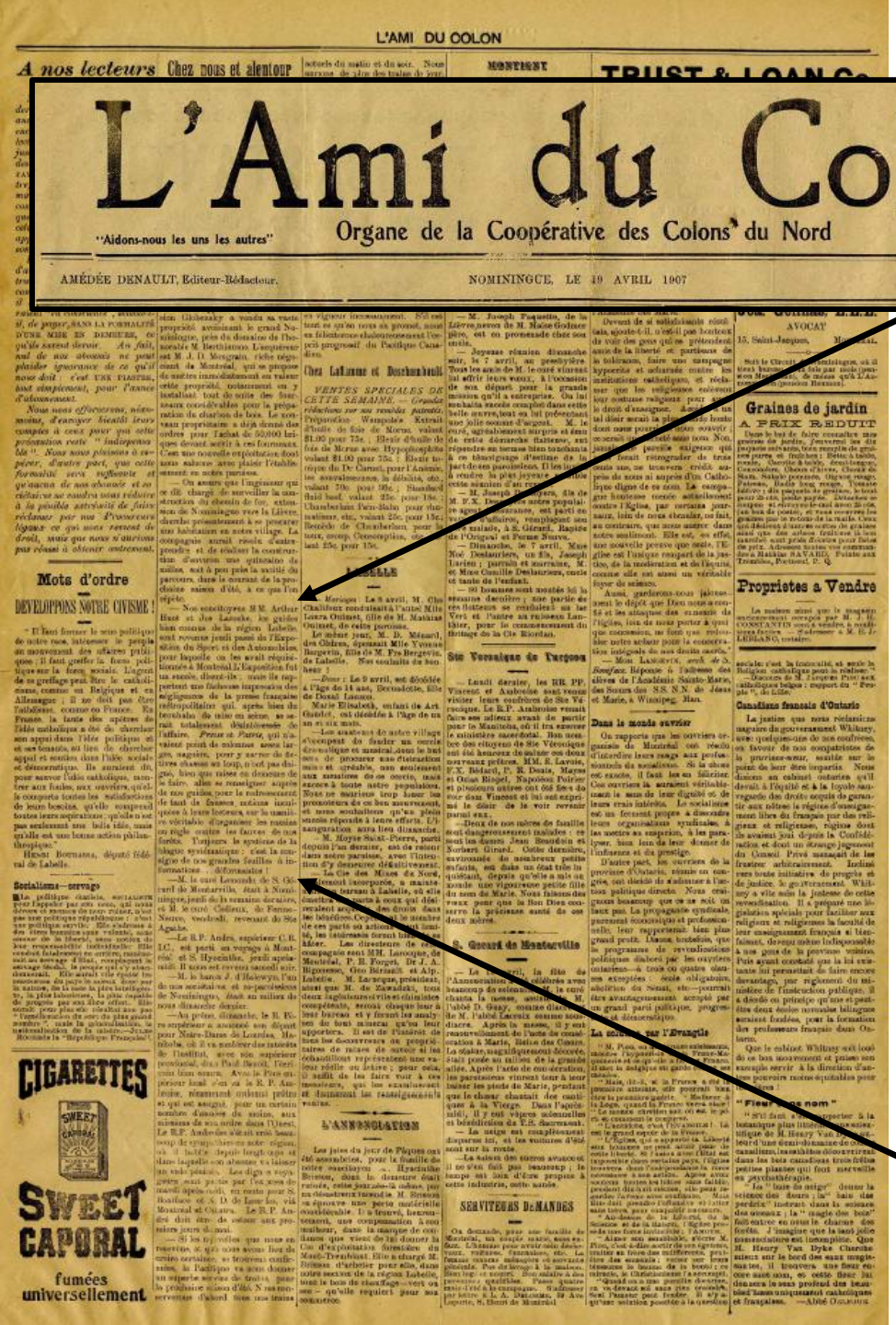
L'AMI DU COLON

A nos lecteurs

Chez nous et alentour

MONTIGNY

TRUST & LOAN Co

L'Ami du Colon

Organe de la Coopérative des Colons du Nord

"Aidons-nous les uns les autres"

"Pater meus agricola"

AMÉDÉE DENAULT, Editeur-Rédacteur.

NOMININGUE, LE 19 AVRIL 1907

VOL. I—No 46

Mots d'ordre

DEVELOPPONS NOTRE CIVISME !

Socialisme—servage

Chez Lafleurne et Deschambault

VENTES SPECIALES DE CETTE SEMAINE.

LABELLE

Ste Veronique de Turgeon

S. Gerard de Montarville

L'ANNONCIATION

SERVITEURS DEMANDES

Dans le monde ouvrier

Graines de jardin

A PRIX REDUIT

Proprietes a Vendre

Canadiens francais d'Ontario

"Fleur sans nom"

CIGARETTES

SWEET CAPORAL

fumées universellement

— Nos concitoyens MM. Arthur Huot et Jos Laroche, les guides bien connus de la région Labelle, sont revenus jeudi passé de l'Exposition du Sport et des Automobiles, pour laquelle on les avait réquisitionnés à Montréal. L'Exposition fut un succès, disent-ils ; mais ils rapportent une fâcheuse impression des négligences de la presse française métropolitaine qui, après bien du brouhaha de mise en scène, se serait totalement désintéressée de l'affaire. *Presse* et *Patrie*, qui n'avaient point de colonnes assez larges, naguère, pour y narrer de fictives chasses au loup, n'ont pas daigné, bien que mises en demeure de le faire, aller se renseigner auprès de nos guides, pour le redressement de tant de fausses notions inculquées à leurs lecteurs, sur la manière véritable d'organiser les razzias en règle contre les fauves de nos forêts. Toujours le système de la blague systématique : c'est la consigne de nos grandes feuilles à informations . . . déformantes !

1932


Organe dévoué aux Intérêts du Comté de LABELLE

LE JOURNAL DE MONT-LAURIER

"DIEU ET MA PATRIE"

Administration et rédaction, Mont-Laurier, Qué.

Vol. 1 — No. 10 MONT-LAURIER, SAMEDI, LE 5 NOVEMBRE, 1932 $1.50 par Année

Chassez le CHEVREUIL et la PERDRIX
cette année à Mont-Laurier.
Nos bois en sont remplis. Voyage complet de dix jours, nourriture, guides, équipement inclus. Transportation à nos camps de chasse par chevaux et truck aussi inclu.
Prix total pour dix jours $75.00 trois personnes au moins doivent participer.
Ecrivez: Z. DORION,
NOUVEL HOTEL
MONT-LAURIER, QUE.

Samedi, 6 août 1955

Vous connaissez la région des Laurentides, au nord de Montréal? Certainement, messieurs, quand même ce serait que pour avoir écouté *Séraphin et son péché*.

Qui n'a pas pris au moins une courte vacance dans ce qu'on appelle les Pays d'En-Haut? Vous êtes venus en automobile sur une belle route qui vous conduisait jusqu'à Mont-Laurier. Vous avez admiré les paysages. Vous êtes retournés chez vous avec une belle brochetée de poissons, ou, pour les plus chanceux, avec un chevreuil sur l'aile de votre automobile.



DANS

LES SPORTS

CETTE SEMAINE

PECHE — TENNIS — BALLE - MOLLE



AU PAYS DES FORETS ET DES LACS

Vous connaissez la région des Laurentides, au nord de Montréal? Certainement, messieurs, quand même ce serait que pour avoir écouté *Séraphin et son péché*.

Qui n'a pas pris au moins une courte vacance dans ce qu'on appelle les Pays d'En-Haut? Vous êtes venus en automobile sur une belle route qui vous conduisait jusqu'à Mont-Laurier. Vous avez admiré les paysages. Vous êtes retournés chez vous avec une belle brochetée de poissons, ou, pour les plus chanceux, avec un chevreuil sur l'aile de votre automobile.

Quel souvenir avez-vous gardé de notre région? Probablement celui du calme, du pittoresque, de la joie reposante.

Je vous pardonne bien de ne pas vous être arrêtés sur des problèmes qui sont les nôtres; après tout, vous étiez en vacances et ce n'était pas le temps d'assombrir vos pensées.

Mais il y a un écriteau que vous avez aperçu à plusieurs reprises le long de la route; vous avez lu, écrit en grosses lettres, le mot: ECOLE. Pour ceux qui ne savent pas l'anglais, on s'est même donné la peine de la traduire. Vous avez bien vu ça, mais vous avez filé. Vous avez passé près d'une "institution" prenant bien garde de ne pas ralentir.

Je vous pardonne tout, messieurs, vous étiez en vacances. Mais nous qui habitons cette région, belle à certains points de vue, ingrate par ailleurs, nous voyons chaque jour un petit monde qui fourmille et c'est sur lui que se penchent nos préoccupations.

Le diocèse de Mont-Laurier n'osera pas se comparer, au point de vue culturel aux vastes diocèses qui comptent déjà des institutions séculières. Nous avons nos institutions diocésaines: le séminaire, l'Ecole Normale, l'Institut Familial; nous avons des institutions qui dépendant de différents ministères du gouvernement: l'Ecole d'Agriculture et l'Ecole des Arts et Métiers. Mais il reste aussi, pour occuper la sollicitude des commissaires scolaires le vaste réseau des écoles primaires.

Nous pouvons dire avec fierté que dans presque tous nos petits centres touristiques ou industriels, nous avons de fort jolies écoles. En maints endroits, disons-le à la louange de ceux qui en sont responsables, l'école est une des plus belles habitations de la paroisse. Elle n'est pas aussi belle que l'Hôtel de l'endroit, mais toujours plus belle que le presbytère. C'est un petit château qu'on a bâti et ce sont messieurs les enfants qui en sont les rois. Les écoles de villes et de villages sont, pour la grande majorité, sous la direction de religieux ou de religieuses. C'est heureux. Quand nous avons ce personnel très qualifié nous n'avons pas grand'chose à envier aux écoles de villes.

Dans les campagnes, c'est encore l'école de rang qui tient la place d'honneur. Chère petite école de rang, on en dit bien des choses. On l'a louangée à cause de cet esprit rural qu'elle garde chez ceux qui la fréquentent. On a souligné aussi qu'elle a contribué à accroître grandement le mérite des institutrices. Maintenant on devient plus sévère pour elle. On la trouve "pas assez à la mode". On chicane contre sa cour de récréation toujours trop raboteuse qui ne laisse aux enfants que le plaisir de jouer à la "course". On sourit à voir son majestueux poêle à deux étages qui règne en maître au milieu de la place avec, comme guirlande d'honneur, les mitaines des petits lanceurs de pelotes. Encore chanceux si on ne passe pas de remarques désobligeantes à propos de la maîtresse.

Je n'ai pas l'intention de faire le procès de la petite école, mais on remarque, en plusieurs localités, la tendance à centraliser l'enseignement dans une école que l'on construit plus spacieuse dans les villages.

Les difficultés que nous rencontrons dans notre charge de commissaire sont, je l'imagine, à peu près les mêmes qui partout ailleurs.

Dans nos rapports avec les parents, nous nous apercevons qu'ils sont sensibles au porte-feuille plus qu'à n'importe quelle autre chose. Notre population est plutôt pauvre. Nos payeurs de taxes sont vite essoufflés, et ils préfèrent de beaucoup un rendement intellectuel moindre, pourvu que ça coûte moins cher. Il faut maintes fois leur démontrer qu'un bon rendement scolaire n'est pas une dépense, mais une économie, un placement et que, même au point de vue économique, on en retirera les bons fruits tôt ou tard.

Nous sommes fiers de notre personnel enseignant. Comme nous le disions tantôt, dans nos petites villes et dans presque tous nos villages, les écoles primaires sont sous la direction de religieux ou de religieuses.

Dans les campagnes, des institutrices laïques dévouées enseignent à nos enfants. Les institutrices deviennent des oiseaux rares et nous avons à déplorer le fait qu'un certain nombre d'écoles de campagne n'ouvrent pas leurs portes dès la rentrée des classes en septembre. Messieurs les fils de cultivateurs deviennent donc des privilégiés des vacances mais pas ceux de la science!

Il est malheureux que des jeunes filles, même parmi celles qui ont fait leur cours d'école normale, se dirigent vers les bureaux d'affaires plutôt que vers l'enseignement. Question de santé? de facilité de travail? de salaire? Ceci apporte comme conséquence que dans notre région, le nombre de femmes mariées qui enseignent est considérable.

Parlant de question scolaire, j'allais oublier de vous dire que nous avons une fédération diocésaine de commissions scolaires. Nous ne sommes pas si arriérés après tout! Notre association diocésaine de commissions scolaires compte une vingtaine de commissions scolaires sur un total possible de soixante-trois. A première vue, certains lecteurs pourront être portés à considérer cette proportion comme plutôt négligeable, mais il suffira de comparer ces chiffres à ceux de l'ensemble des diocèses pour constater qu'au point de vue numérique la situation ressemble sensiblement à ce qui existe ailleurs. La fédération interdiocésaine, en effet, se compose d'environ 600 commissions scolaires sur un total approximatif de 1,600 pour toute la province.

Faisant l'inventaire des résultats obtenus depuis la fondation de cette Fédération provinciale des Commissions scolaires, il faut bien admettre que les ouvriers de l'heure présente et ceux qui viendront par la suite ont contracté une grande dette de reconnaissance envers les vaillants de la première heure qui se sont dévoués pour mettre sur pied une telle association. En toute objectivité, il n'est pas déplacé de se demander quelle force aurait l'association si elle comptait dans ses rangs 75 pour cent des commissions scolaires de la Province. Serait-il téméraire d'espérer que la réponse soit donnée par MM. les commissaires qui ont hésité jusqu'à présent? La réflexion est toujours souhaitable, mais là comme ailleurs elle doit exister à son heure, et ensuite faire place à l'action.

Sans doute, malgré la beauté, la grandeur, l'opportunité de notre mouvement, l'on ne peut pas raisonnablement exiger ou même espérer immédiatement l'adhésion de toutes les commissions scolaires de la Province. Quoique les commissaires soient tous intéressés à la question scolaire, tous ne voient pas les choses de la même manière. Serait-il permis de souhaiter que tous ceux-là, en se reposant de leurs occupations journalières, s'arrêtent un brin pour étudier notre Association. Je me demande qu'un peu de réflexion, car je suis sûr que ce sera suffisant pour les décider à donner leur adhésion au plus tôt à leur Association diocésaine.

O. NOEL, *Président de l'Association des Commissions scolaires du diocèse de Mt-Laurier.*
(La Revue Scolaire).

Les fermiers des provinces des Prairies utilisent en moyenne 1,500 gallons d'essence par année pour produire leurs récoltes.

Il a fallu pour plus de $42 millions d'équipement ferroviaire neuf pour mettre en service le nouveau train rapide du Canadien Pacifique "The Canadian".

La valeur de la production minérale au Canada en 1954 a atteint un nouveau sommet de $1,444,196,000., soit une augmentation de 8 pour cent sur 1953.

Des enquêtes révèlent que l'habitation subventionnée et que les mesures de sécurité sociale ont eu pour résultat que la force ouvrière devient de plus en plus sédentaire ne voulant plus suivre les offres d'emploi où elles se trouvent.

Plus de 20,000 Canadiens sont morts du cancer en 1954.

Les pêcheurs canadiens ont sorti de la mer quelque 56,709,000 livres de poisson au cours du mois de février 1955.

La valeur annuelle moyenne de la production de miel au Canada de 1943 à 1952 a été de $5,932,000.

CARTES PROFESSIONNELLES

Dr CLAUDE GERMAIN
CHIRURGIEN - DENTISTE
Pratique 3 ans à l'Association
TEL. 697 MONT-LAURIER
(Bureau en haut du magasin Thomas Bertrand)

CONRAD PRENOVEAU, B.A., LL. B.
Avocat - Procureur
346 de la Madone MONT-LAURIER Tél. 294

Bureau: 293 rue De la Madone Tél. 740
J.-ROBERT DUVAL
Avocat
Voisin de Paul Campbell
MONT-LAURIER, P. Q.

Laurent L'Allier
Assurance Commerciale — Analyse de Patrimoine — Rentes Familiales — Rentes Viagères — Hospitalisation Familiale — Accident et Maladie
THE GREAT-WEST LIFE ASSURANCE COMPANY
Mont-Laurier Tél.: 560



Emile Martineau
SPECIALISTE DE LA VUE
Tél. 154 B. P. 230
Mont-Laurier

Roland Boisvert
Courtier d'Assurance Agréé
Tous les genres d'Assurances
Tél. 50 C. P. 50
MONT-LAURIER

S'assurer c'est se sauver
GODARD & GODARD ENRG.
COURTIERS D'ASSURANCE AGREES
C. P. 470 MONT-LAURIER
Roger Godard Jacques Godard
257 Blvd. Paquette 151 Fromentin
Tél. 444 Tél: 780

Tél.: 601-5-13
Eviter tous désappointements
Faites examiner GRATUITEMENT toutes Vos Polices d'Assurances AVANT LE FEU OU L'ACCIDENT
CONSULTEZ:
JEAN DUVAL
Courtier d'Assurance Agréé
ALLIANCE NATIONALE - ASSURANCE-VIE
Représentant
LAC SAGUAY Cté Labelle, P. Q.

1955

La chasse en 1955

Le ministre de la Chasse et des Pêcheries, l'honorable Camille-E. Pouliot, m.d., annonce que le département de la Chasse vient de publier, sous forme de fascicule, le résumé des Lois de la Chasse pour 1955. Les chasseurs sont priés d'exiger cette publication bilingue en prenant leur permis de chasse afin de connaître la législation touchant à la classe en général dans la province de Québec. Cette brochure est distribuée gratuitement à qui en fait la demande au département de la Chasse, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Il n'y a plus que deux catégories de permis : pour les domiciliés et pour les non-domiciliés. Les domiciliés, pour toute chasse y compris la chasse à l'ours (sauf la chasse à l'orignal et au chevreuil) et la chasse et la capture des animaux à fourrure, obtiendront leur permis moyennant $2.10; pour la chasse à l'orignal seulement : $10.50; pour la chasse au chevreuil : $3.25. Les non-domiciliés, pour toute chasse y compris la chasse à l'ours (sauf la chasse à l'orignal, au chevreuil et aux animaux à fourrure), obtiendront leur permis pour $15.50; pour la chasse à l'orignal seulement : $10.00; pour la chasse au chevreuil seulement : $25.50; pour chasser et trapper les animaux à fourrure : $202.00.

En ce qui concerne les zones de chasse à l'orignal et au chevreuil, le comté de Kamouraska a été soustrait de la zone "B" pour être incorporé dans la zone "C" avec les comtés de la Rivière-du-Loup, de Témiscouata, etc.

A l'île d'Anticosti, les chasseurs n'auront droit cette année qu'à 2 chevreuils au lieu de 5 comme l'an dernier. La saison de chasse s'est ouverte sur l'île le 15 août et se terminera le 1er février 1956. Enfin, dans la réserve de Horton, comté de Rimouski, pour encourager la chasse à l'arc et à la flèche, le ministre a accordé une saison spéciale de chasse à l'arc, laquelle saison s'étendra du 10 au 25 septembre.

La saison de la chasse à l'orignal s'étendra du 15 au 31 octobre (sauf Anticosti). Celle de la chasse à la perdrix, grise et de savane, s'effectuera du 17 septembre au 20 novembre et tout comme l'année dernière, la chasse à la gélinotte à queue aigue est prohibée.

Pour ce qui a trait à la chasse aux oiseaux migrateurs, notons que la chasse au canard et la chasse aux outardes s'étendront dans le district nord, du 10 septembre au 18 novembre; dans le district central, du 17 septembre au 25 novembre, dans le district sud, du 24 septembre au 2 décembre. En ce qui regarde les districts de chasse aux oiseaux migrateurs, il n'y a qu'un seul changement aux divisions territoriales : le lac des Deux-Montagnes a été soustrait du district central pour être soumis à la règlementation qui régit le district sud.

Il était défendu l'an dernier à toute personne âgée de moins de 16 ans de chasser. Cette défense existe cette année, sauf si l'enfant de moins de 16 ans est accompagné d'une personne responsable âgée d'au moins 21 ans et munie elle-même de son permis de chasse. Tout comme l'an dernier, cette défense ne s'applique pas à la chasse aux animaux à fourrure au moyen de pièges, de trappes ou de collets.

1955



SEL et POIVRE

QUAND ON NE SAIT PAS LIRE

Le Flambeau, dans sa chronique pas drôle : "Tout le monde (ou personne) en parle", prétend que nous avons traité la Chambre de Commerce d'arriérée ! Nous avions pensé que tout le monde pouvait comprendre l'ironie et le... goûter.

Il n'y a que le pauvre rédacteur à séparer les mots du contexte. C'est un ignorant et probablement un disciple de cet illustre Rivard qui disait : "l'instruction... pas trop..."

LES AMENDES

On chuchote dans les profondeurs des bois, on se répète de chevreuil à chevreuil et même de "buck" à mère original, que cette année encore les bons amis du régime ne seront pas inquiétés dans leurs chasses.

Ils pourront tuer tout le gibier qu'il voudront, ils se munironi à loisir de "jack-light", ils feront ce que faisaient les seigneurs sur leurs domaines, mais les autorités et les garde-chasse fermeront les yeux. Quel bon régime pudique !

Les autres, les mauvais rouges, seront traduits en Cour et les dispositions seront exécutés.

ELECTRICITE

Le Flambeau s'est fait remarqué par son mutisme à peu près complet sur le problème pourtant vital pour nous de l'électricité.

Tout d'abord, il y est allé d'une grosse bombe. Le ministre promettait solennellement que la fameuse ligne de transmission serait complétée pour le mois d'août 1955. On en connait le résultat ! C'est une autre des belles histoires du ministre !

Puis la première coopérative s'est formée. La deuxième s'est formée et a réformée la première. Quelques bons bleus tripotaient dans l'ombre, contre leurs concitoyens, contre leur propre parti, mais le Flambeau restait éteint.

Quelque chose bouge, mais le Flambeau ne se compromet pas encore. Et quand nous jouirons des bienfaits d'une puissance électrique adéquate, vous verrez le Flambeau s'écrier qu'on lui en doit une reconnaissance éternelle, à lui et à ses comparses.

Nous ne tirerons certainement pas les marrons du feu pour ceux qui entravent le véritable progrès de notre ville.

Funérailles de Mme Ernest Bourgeois

Vendredi, le 2 septembre ont eu lieu les funérailles de Mme Ernest Bourgeois, née Marie-Anne Desjardins, décédée le 30 août dernier, à l'Hôpital Notre-Dame de Ste-Croix, à la suite d'une longue maladie. La défunte était âgée de 39 ans.

Mère d'une famille nombreuse, la défunte laisse dans le deuil outre son époux ses enfants : Denis, Donald, Denise, Marcel, Gyslain, Robert et Francine (Jumeaux), Maurice et Diane, cette dernière âgée de 4 mois.

La défunte laisse encore son père et sa mère, M. et Mme Odilon Desjardins; ses frères : MM. Léonidas et Bernard Desjardins; ses soeurs : Yvette (Mme Roméo Lanthier), Alexina (Mme Charles Trudel), Lucie (Mme Roland Thomas), Albertine (Mme Roland Lanthier), Antoinette (Mme Roméo Geoffroy), Jeannette (Mme Georges Nolin) et Georgette (Mme Arthur Guénette). Elle laisse ses beaux-frères et belles-soeurs, MM. Roméo Lanthier, Charles Trudel, Roland Thomas, Roland Lanthier, Roméo Geoffroy, Geo. Nolin, Arthur Guénette et Mesdames Léonidas et Bernard Desjardins. Elle laisse sa belle-mère, Mme Israël Bourgeois et ses beaux-frères, M. et Mme Théodore Bourgeois, M. et Mme Ilené Bourgeois, M. et Mme Edgar Bourgeois, M. et Mme Elzéar Bourgeois, M. Aldée Bourgeois, le Rév. Soeur Marie-Hélina et Mlle Maria Bourgeois.

Le service a été chanté à 9h. 30 en l'église cathédrale par M. le chanoine Limoges, assisté des Rév. abbés Guay et Roy, comme diacre et sous-diacre. M. le curé Ernest Léonard était présent au choeur. Les porteurs étaient MM. William Lefebvre, Analdi Pagé, Emile Boyer et Arcade Durocher, tous de Val-Limoges. Quatre Dames de Ste-Anne étaient porteuses d'honneur.

REMERCIEMENTS

M. Ernest Bourgeois, de Val Limoges, remercie bien sincèrement les personnes de Val Limoges et de Mont-Laurier qui se sont montrées très généreuses et sympathiques à son endroit à l'occasion de la double épreuve de la mort de son épouse et de l'accident d'auto dont il a été victime.

Notre journal offre ses vives condoléances à la famille Bourgeois, cruellement éprouvée.

Le bouclier canadien, qui prend racines aux limites des prairies du Manitoba pour traverser ensuite l'Ontario et le Québec, est à la base de la principale ressource naturelle de l'Ontario, l'énergie hydroélectrique.



Une coupe de cheveux impeccable !
Chez
CLAUDE BOIES
(à côté du magasin J. H. Dubois)
301 rue De la Madone
Mont - Laurier



Un peintre VOUS DIT :
AVANT D'ACHETER VOTRE PEINTURE...



Trop de personnes achètent leur peinture au hasard, en se fiant aux pressions des vendeurs. Qu'il s'agisse de peintures pour l'extérieur, pour l'intérieur, pour des meubles ou les murs, il est bon de savoir qu'il existe des peintures différentes pour chacun de ces usages. Vous désirez obtenir un rendement parfait, il est préférable de vous adresser à un expert. Vous lui soumettez votre problème et il sera plus en mesure de vous dire quelle peinture utiliser. Evitez donc de pénibles désillusions et lorsque vous avez besoin de peinture venez "Au Centre de Peinture de Mt-Laurier."
RENDEZ-VOUS à notre magasin
Rue de la Madone

La Peinture qui ne trompe pas
"BENJAMIN"
— "MOORE" —



LE CHEVREUIL VOUS ATTEND !...

CHASSEUR, SACHEZ CHASSER !

Vous trouverez tout ce qu'il vous faut dans notre magasin





Nous vendons les meilleurs MOTEURS HORS-BORD

NAP. THOMAS LIMITEE

Rue de la Madone Tél. : 49 Mont-Laurier

1955

1955



ON DIT QUE ....

Des orages électriques en septembre sont bien la preuve que l'été hésite à s'en aller...

x x x

Un chasseur sachant chasser s'abstient constamment de tirer sur tout ce qui bouge.

Combien de mauvais chasseurs, pour avoir pris panique, ont tiré, au lieu d'un chevreuil, leur propre chien ou leur compagnon d'excursion.

Chasseurs, attention ! Avec l'ouverture de la chasse au chevreuil demain, soyons prudents. Déjà l'on a à déplorer deux accidents mortels d'armes à feu depuis la première semaine de chasse dans notre région.

x x x

Pour mieux se convaincre de l'incomparable comfort que procurent les matelas "Beauty-rest", notre marchand de meubles, Eddy et son fils, ont expérimenté l'effet d'une nuit couchés sur les branches de sapin, la semaine dernière, dans les bois environnant le Lac Roy. Le fils Harry nous assure, que même sur un matelas "Beauty-rest" il serait mieux de se procurer un dessous caoutchouté quand il y a des loups dans les environs.

x x x

l'Hôtel Mont-Royal, à Montréal, en 1954.

Durant cette même année notre député-ministre et ses amis se sont fait payer aux frais de la province, au Château Laurier, à Mont-Laurier, des petits jus d'orange arrosés pour la somme de $1,400.00.

Pas surprenant que notre député-ministre ressente de temps à autre des pincements coronaires ! ! ! Pourtant en 1935-36 ce même député criait son mépris et au scandale parce qu'alors un ministre de Tachereau, M. Vautrin, portait une culotte de $7.00 aux frais de la Province.

La conscience pour les amis de l'Union Nationale c'est une vieille rangaine...

x x x

Un crime commis contre le peuple de la Province de Québec, voilà bien en effet la meilleure qualification que l'on peut attacher au scandale de l'Ungava. La Canadian Javelin Limited vient de signer un contrat avec le gouvernement de Terre-Neuve pour le développement de son minerai de fer au prix de 0.45 la tonne. Or, à quelques milles à côté, M. Duplessis, lui, vend son minerai à 0.01 la tonne.

Pas surprenant que M. Du-

Malgré son sexe, notre Georgius Electrique Georges est une pondeuse très prolifique. Samedi dernier il déchirait son sphincter postérieur d'un autre oeuf épistolaire ; celui-ci à deux jaunes et... multicolore, s'il vous plaît ! Il était aux couleurs rouge, jaune et noir de la Russie communiste.

En fait, quand on est une poule à l'aise, pourquoi se priver de jeu de couleurs quand on manque de jeu d'esprit ?

Cependant le paragraphe qui décrit "une défunte compagnie dont plusieurs attendent leur chèque de remboursement" ce n'est pas gentil pour Gilbert et le ministre, car tous les lecteurs penseront à l'extorsion de milliers d'obligations de la Salaison puissées parmi les économies de nos pauvres.

x x x

Celui qui donne directement de l'emploi, c'est le Créateur du monde qu'on nomme communément la Providence, laquelle a déposé un peu partout les richesses naturelles pour le profit de toutes et chacune des créatures terrestres et non pour l'enrichissement de quelques individus.

Dans notre région, les cours d'eau, puissance électrique, et la forêt sont ces richesses naturelles léguées par la Providence qui devraient être exploitées pour le profit de tous et chacun mais que l'entreprise privée capitaliste a abusé trop largement à son profit et que les membres enlèvent à cette entreprise privée pour en jouir plus adéquatement sous forme de coopérative.

Indirectement, ce sont les 3

CARTES PROFESSIONNELLES

BUREAU EN FACE DE L'HOSPICE STE-ANNE
(Edifice François Rouleau)

DR YVAN MARCOTTE
MEDECIN-CHIRURGIEN

Rue de la Madone, Bureau
Tél.: 440 - W

100, rue Bourassa Résidence
Tél.: 440 - J

Dr CLAUDE GERMAIN
CHIRURGIEN - DENTISTE
Pratique 3 ans à l'Annonciation
TEL. 697 MONT-LAURIER
(Bureau en haut du magasin Thomas Bertrand)

CONRAD PRENOVEAU, B.A., LL. B.
Avocat - Procureur
346 de la Madone MONT-LAURIER Tél. 294

Bureau : 293 rue De la Madone Tél. 740
J.-ROBERT DUVAL
Avocat
Voisin de Paul Campbell
MONT-LAURIER, P. Q.

Laurent L'Allier

Pour mieux se convaincre de l'incomparable comfort que procurent les matelas "Beauty-rest", notre marchand de meubles, Eddy et son fils, ont expérimenté l'effet d'une nuit couchés sur les branches de sapin, la semaine dernière, dans les bois environnant le Lac Roy. Le fils Harry nous assure, que même sur un matelas "Beauty-rest" il serait mieux de se procurer un dessous caoutchouté quand il y a des loups dans les environs.

x x x



CONCOURS DE CHASSE A MONT-LAURIER

Nous publions plus loin, les règlements et copie de formule pour l'enrégistrement des chevreuils pour le concours de chasse organisé par l'Association de Chasse et Pêche, nous espérons que les chasseurs, déjà membre de notre association viendront enregistrer leur prise, et ne se gêneront pas pour tenter leur chance de décrocher, les trophées et les prix en argent qui seront donnés, à la fin du concours. Ceux qui ne sont pas membre, ont tout avantage à devenir membre immédiatement. La date de la remise des trophées sera annoncée dans la prochaine édition de ce journal. Alors bonne chance et bonne CHASSE !

Pour ce concours, l'Association de Chasse et Pêche a décidé de donner un certain montant, cependant, nous invitons tous les marchands, propriétaires de cabines, de théâtre, et tous les autres qui seraient intéressés, à nous voir continuer le travail que nous faisons actuellement pour faire connaître notre ville, et mettre notre ville en évidence, à toutes les occasions, de bien vouloir nous aider, nous pourrons donner de plus gros prix, à nos membres et même le plus petit montant que quelqu'un voudra nous donner, nous lui ferons de la publicité, et à commencer de la semaine prochaine, les noms de tous ceux qui auront aidé l'Association seront mentionnés dans cette chronique, et la liste s'allongera au fur et à mesure que les souscriptions nous parviendront, nous ne mentionnerons aucun montant, pour laisser tout le monde libre, et nous ne ferons aucune autre sollicitation, que par l'entremise de cette chronique. Nous remercions à l'avance, ceux qui apprécient notre travail.

Pour l'information de tous les membres, les trophées du concours de chasse et le trophée United Auto Parts, et autres seront donnés aux gagnants, à une soirée spéciale organisée pour l'occasion dans un de nos deux théâtre de Mont-Laurier, et la date et l'endroit exact seront annoncés la esmaine prochaine, surveillez !

TROPHEE UNITED AUTO PARTS

Comme tous les membres le savent déjà, nous avons à remettre pour la plus grosse truite rouge, prise au lancer léger, un très beau trophée, qui sera remis au gagnant le même soir, que les trophées du concours de Chasse. Le trophée U. A.P., est un trophée magnifique et nous espérons que plusieurs de nos membres enregistreront de truites rouges, prises au lancer léger très bien tôt, d'ici la fin de la saison de la pêche, à la truite, soit le 30 septembre, qui sera le gagnant de ce trophée ? N'oubliez pas de venir vous enregistrer nous vous attendons !

GAGNERONS-NOUS LE TROPHEE OR MOLSON ?

Est-ce que notre association gagnera le trophée Or Molson, avec le $500.00 y attaché ? Comme tout le monde le sait, ce trophée est désiré par toutes les Associations de la Province de Québec et le président de l'Association locale, ayant rencontré le Capitaine Maurice Coutu, le président de l'Association de Rouyn-Noranda, vendredi dernier, ce dernier lui a déclaré que Rouyn-Noranda fera tout ce qui était loyalement possible pour gagner, et qu'il ne ne lâcherait pas la partie avant la dernière journée de la pêche. Allons-nous nous laisser déclasser ? Il ne le faut pas, puisque nous avons si bien tenu le coup jusqu'ici, est-ce que les derniers 15 jours nous perdront ? Il nous faut prendre une devise spéciale pour ces 15 jours, et que tout le monde essaye d'enregistrer des prises, qui nous tiendront en avant et cette devise devrait être : "Il nous faut gagner". Nous avons plusieurs membres actuellement en tête des premiers prix, et cela veut dire $50.00 en argent pour eux, les deuxième prix auront $35.00 et les troisième prix $15.00 — alors donnons un dernier effort et enregistrons des perchaudes, de brochets, des dorés et surtout des truites saumonées pour le tournoi Molson, et automatiquement quelqu'un qui enregistrera une truite saumonée pour le tournoi Molson, dans la catégorie du lancer léger, peut gagner le trophée magnifique United Auto Parts.

REGLEMENT DU CONCOURS DE CHASSE

1—Ce concours de chasse durera toute la durée de la saison de la chasse soit du 25 septembre 1955 au 24 novembre 1955.

2—Il est entendu que tout membre faisant partie de l'Association de Chasse et Pêche est éligible pour ce concours en autant qu'il sera membre trois jours avant de rapporter un chevreuil pour enregistrement.

3—Il est entendu qu'un chevreuil apporté pour enregistrement sera pesé vide et libre du coeur et du foie.

4—Il est entendu que tous les chevreuils devront être pesés sur la balance officielle de l'Association, qui sera installée au bureau chef de ladite association au numéro 181 rue Dupont à Mont-Laurier.

5—Tous les enregistrements devront être rapportés au bureau chef de l'Asosciation avant minuit le 26 novembre 1955.

6—Tous les enregistrements seront tenus secrets et ne seront dévoilés, que le soir de la remise des trophées soit le...

7—Il est entendu que tous les chevreuils devront être tués, suivant les lois de Chasse et Pêche, de la province de Québec.

8—Les prix seront décernés suivant les plus gros chevreuils enregistrés, males ou femelles.

9—Toutes les formules d'enregistrements deviendront la propriété de l'Association Chasse et Pêche, et la décision des juges sera finale.

10—Il est entendu qu'aucune plainte ne sera acceptée par le bureau de direction du concours de Chasse, à moins qu'elle en parvienne par la poste, et par lettre signée par le plaignant, et toutes les plaintes seront tenues secrètes.

11—Le bureau de direction du concours de Chasse pourra exiger l'assermentation de tout enregistrement douteux.

"REVENONS TOUJOURS AVEC LE PLUS GROS"

1955

REGLEMENT DU CONCOURS DE CHASSE

1—Ce concours de chasse durera toute la durée de la saison de la chasse soit du 25 septembre 1955 au 24 novembre 1955.

2—Il est entendu que tout membre faisant partie de l'Association de Chasse et Pêche est éligible pour ce concours en autant qu'il sera membre trois jours avant de rapporter un chevreuil pour enregistrement.

3—Il est entendu qu'un chevreuil apporté pour enregistrement sera pesé vide et libre du coeur et du foie.

4—Il est entendu que tous les chevreuils devront être pesés sur la balance officielle de l'Association, qui sera installée au bureau chef de ladite association au numéro 181 rue Dupont à Mont-Laurier.

5—Tous les enregistrements devront être rapportés au bureau chef de l'Asosciation avant minuit le 26 novembre 1955.

6—Tous les enregistrements seront tenus secrets et ne seront dévoilés, que le soir de la remise des trophées soit le...

7—Il est entendu que tous les chevreuils devront être tués, suivant les lois de Chasse et Pêche, de la province de Québec.

8—Les prix seront décernés suivant les plus gros chevreuils enregistrés, males ou femelles.

9—Toutes les formules d'enregistrements deviendront la propriété de l'Association Chasse et Pêche, et la décision des juges sera finale.

10—Il est entendu qu'aucune plainte ne sera acceptée par le bureau de direction du concours de Chasse, à moins qu'elle en parvienne par la poste, et par lettre signée par le plaignant, et toutes les plaintes seront tenues secrètes.

11—Le bureau de direction du concours de Chasse pourra exiger l'assermentation de tout enregistrement douteux.

"REVENONS TOUJOURS AVEC LE PLUS GROS"

LES CHASSEURS DE CHEVREUILS INVITES A COOPERER

. Les statistiques des quatre dernières années démontrent que les permis de chasse au chevreuil et de chasse à l'orignal ont rapporté près d'un million de dollars au département de la Chasse. Seulement pour l'an dernier, les seuls résidents de la province de Québec ont acquis pour $150,000.00 de permis de chasse au chevreuil et pour $55,000.00 de permis de chasse à l'orignal. Et comme il est à remarquer que l'on compte en moyenne 15 chasseurs de chevreuil pour 1 chasseur d'orignal, le département de la Chasse, sous la direction de l'honorable Camille-E. Pouliot, m. d., ministre de la Chasse et des Pêcheries, entend poursuivre cet hiver des recherches plus poussées sur le mouvement du gros gibier dans la province en commençant par la recension de la population de nos chevreuils.

Le service de biologie du département de la Chasse compte faire l'inventaire aérien de la population du chevreuil dans toutes les zones de la province. Ainsi, à l'heure actuelle, il semble que dans la zone C, le chevreuil soit en abondance à peu près partout, tandis que dans les zones A et B, la situation soit moins encourageante. Pendant l'hiver des recherches seront effectuées dans un grand nombre de ravages pour déterminer s'il n'y aura pas lieu d'établir de petites réserves là où le chevreuil est menacé d'extinction. Ces recherches permettront de fixer plus exactement les endroits où le chevreuil semble trop abondant pour sa propre survie et certains autres où il est menacé d'extinction.

Pendant la saison de la chasse, les biologistes du département s'attaqueront à l'étude de la population du chevreuil dans la zone C, soit dans la région du Bas-St-Laurent, à partir du comté de Kamouraska, et dans la région du nord de Montréal où ils établiront deux stations de contrôle, l'une à Rimouski, l'autre à l'Annonciation. A ces deux endroits, les observations porteront sur l'âge et le sexe des chevreuils tués par les chasseurs.

Afin que tous coopèrent au travail des biologistes de son département, le ministre invite tous les chasseurs désireux de participer à ses recherches effectuées dans leur propre intérêt à expédier par la poste au département de la Chasse, Hôtel du Gouvernement, Québec, la mâchoire inférieure ou un côté seulement de la mâchoire inférieure, en indiquant clairement l'endroit où le chevreuil a été tué ainsi que le sexe de l'animal. En retour, les chasseurs seront avisés de l'âge
(à suivre à la page 15)

département, le ministre invite tous les chasseurs désireux de participer à ses recherches effectuées dans leur propre intérêt à expédier par la poste au département de la Chasse, Hôtel du Gouvernement, Québec, la mâchoire inférieure ou un côté seulement de la mâchoire inférieure, en indiquant clairement l'endroit où le chevreuil a été tué ainsi que le sexe de l'animal. En retour, les chasseurs seront avisés de l'âge
(à suivre à la page 15)

Le service de biologie du département de la Chasse compte faire l'inventaire aérien de la population du chevreuil dans toutes les zones de la province.

1955

Les chasseurs. . .

(suite de la page 10)

du chevreuil ou des chevreuils capturés. On rappelle en outre que les chasseurs sont tenus de se rapporter au garde-chasse de leur localité afin que ce dernier puisse fixer sur la carcasse un coupon de transport, selon les règlements en vigueur depuis déjà quelques années. Ces coupons constituent des renseignements précis sur la quantité de chevreuils tués chaque année dans la province.

Samedi, 29 octobre 1955

1955



DANS

LES SPORTS

CETTE SEMAINE

PECHE — TENNIS — BALLE - MOLLE



Mont-Laurier remonte en t ête du tournoi Provincial

Les membres de l'Association de Chasse et Pêche, sont certainement heureux d'apprendre qu'après avoir été déclassé, nous remontons maintenant en première place, comme l'annonçait tous les journeaux de Montréal, en fin de semaine, et suivant le rapport publié en première page de ce journal. Au moment ou ces lignes sont écrites il ne reste plus que 6 jours de pêche, et GAGNERONS-NOUS?

La devise que nous avons déjà publiée : Il nous faut gagner ! a certainement portée ses fruits, et comme il fut annoncé précédemment, les trophées du tournoi Molson's Provincial, seront remis aux associations gagnantes au Château Frontenac, lors du congrès de la Fédération des Associations de Chasse et Pêche du Québec, les 2 et 3 décembre. Nous le répétons encore une fois, le trophée Or Molson, donne droit à un chèque de $500.00. Espérons que nos délégués à Québec, reviendrons avec le trophée Or et ce fameux chèque !

BONNE NOUVELLE

Après une rencontre avec le Directeur du Club de Pêche Molson, le Président de l'Association Locale, nous annonce que lors de la soirée de la remise des trophées, du concours de chasse, qui sera organisée dans la veillée du 6 décembre, les chèques de tous les membres gagnants, ainsi que leurs médailles, leurs seront remis à cet occasion, et après un calcul par le Président de notre association, nos membres devraient retirer environ un montant de $1,000.00 en chèque de Molsons et je crois que tout en s'amusant c'est très intéressant de gagner de l'argent ainsi que des honneurs. Les membres gagnants seront aviser par Molson, ainsi que par notre association, et nous les prions de se réserver d'avance la soirée du 6 décembre pour venir chercher leur chèque ainsi que les trophées.

SOIREE DU 6 DECEMBRE AU THEATRE LAURIER :-

LA SOIREE DE L'ASSOCIATION organisée au Théâtre Laurier, le 6 décembre est en pleine voie d'organisation, et nous espérons que tous les membres nous aiderons à en faire un succès, nous avons déjà d'engager pour cette soirée, Monsieur H. Y. Maranda, champion Canadien du Tir au Révolver, qui sait si bien attirer des foules considérables au Palais du Commerce chaque année, il donnera lors de cette soirée, avec d'autres numéros aux programmes, une démonstration de Tir de précision, les billets seront en vente d'ici quelques semaines, et le programme au complet sera annoncé dans un prochain numéro, surveillez bien car cette soirée peomet d'être inoubliable. Les organisateurs veuillent présenter à l'auditoire, un très bon comédien, des acrobates, etc., etc., alors n'oubliez pas de vous réserver la soirée du 6 décembre prochain.

TROPHEE UNITED AUTO PARTS :-

Le gagnant du trophée United Auto Parts, recevra son trophée, ainsi que le chèque de $25.00 y attaché, lors de la soirée du 6 décembre, et nous pouvons maintenant l'annoncer car les formules pour la pêche de la truite rouge au lancer léger, ont toutes été rapportées, et le gagnant de ce trophée est nul autre que Monsieur Paul L'Allier, de Mont-Laurier. Nous félicitons, Monsieur L'Allier, et nous aurons l'occasion de le féliciter encore plus lors de la remise du trophée United Auto Parts, et de la remise du chèque de $25.00. La personne qui suit Monsieur l'Allier de plus près avec un enregistrement de truite rouge au lancer léger, est Monsieur Paul Campbell de Mont-Laurier ,suivi de près par Monsieur Yvan Richer, également de Mont-Laurier.

LE CONCOURS DE CHASSE

Tous les membres de l'Association qui ont la chance de tuer un chevreuil ne devraient pas négliger d'enrégistrer leur chevreuil, dans notre tournoi local de Chasse, comme vous le savez les Trophées, Garage Laurin enrg., et Restaurant Robert, sont à gagner, et un premier prix en argent de $35.00, un deuxième prix de trophées individuels de $10.00, $20.00, et trois autres prix avec Bonne chance et bonne chasse, et surtout n'oubliez pas d'enrégistrer vos chevreuils, et peut-être gagner un prix.

COCO-NOTES :-

Léopold Marcotte était bien surpris de recevoir l'autre jour un magnifique "FLY" de chevreuil par la malle, avec la recette pour la faire cuir. Pauvre Léopold, espérons qu'il tuera enfin un chevreuil car après tout, ça fait plusieurs chevreuils auquel il fait peur !

Charles Lafontaine va toujours à la chasse au chevreuil toutes les semaines, et il ne voit malheureusement que des "Pistes", pourquoi ne va-t-il pas à la chasse aux "Pistes" pour une fois, il verrait peut-être un Chevreuil !

Il paraît que le Président de la Chambre de Commerce, Me Conrad Prénoveau est devenu un amateur mordu de la chasse à la perdrix, espérons que les perdrix de la Baie Philomène se tiendront tranquille et qu'elle ne bougeront pas lorsqu'elles se feront viser par ce chasseur, afin de ne pas se faire tuer !

Il y a actuellement environ 80 chevreuils d'enrégistrer par le garde chasse Constantineau, mais combien auraient dû être enrégistrer en plus de ça, et qui ne l'ont pas été, un certain chasseur s'est même enrégistrer 8 jours après avoir tuer, pour faire croire, que c'était toujours le même chevreuil qu'il promenait sur sa Chrysler verte deux tons, mais il est drôle que ce chevreuil tantôt avait des cornes, et un autre tantôt n'en avait pas ! Conclusion : ce qu'on veut penser ! Arthur Lajeunesse n'avait pas oublier ses cartouches pour aller à la chasse à l'orignal cette année, cependant il n'a pas vu d'orignal, hélas... il aurait été mieux d'oublier ses cartouches.

Siméon Bélec, pour aller à la chasse à l'orignal a battu tous les records en traversant une rivière avec son jeep, il faut se comprendre cependant, il ne resta pas dedans... Rolland Lestage s'est aperçu qu'un jeep ça passe pas partout, et qu'il s'est vu obligé de pousser cette m... jeep pour la sortir d'un trou qu'elle était enfoncée ma foi le mot enfoncée n'est pas assez fort pour expliquer comment elle était enfoncée, en plus de cela l'incident s'est produit a onze heures du soir... Réal Gaulin, lui était correct... c'est lui qui chauffait.

QUILLES

LIGUE JAMES MACLAREN

Managing	3
Office	1
Téléphone	4
Store	0
Haut simple	
Mme P. E. Lesage	170
M. Pierre Richer	184
Haut triple	
Mme P. E. Lesage	380
Allan Cameron	434
Hommes	
Allan Cameron	144.7
Pierre Richer	140
Henry Coyle	130
Gérard Ouellette	125.4
Femmes	
Mme P. E. Lesage	126.7
Rita Bourgeois	111.4
Dorien Ouellette	112.8
Blanche Proudfoot	105.4

LIGUE LES JEUNES SPORTIFS

Les Joyeux	4
Les Rapailleurs	4
Les Rococo	0
Les Rabatteurs	0
Haut simple	
Marie M. Régimbal	129
Gérard Ouellette	194
Haut triple	

(à suivre à la page 11)

UN PAIN ENRICHI DE VITAMINES !
Soyez en santé — Achetez le meilleur pain

La Boulangerie Marcel Bertrand
Etablie depuis 40 ans
TEL.: 66 - W MONT - LAURIER

Votre Boisé Coupe Sélective
COUPE DESTRUCTIVE

1955

Votre Boisé — Coupe Sélective

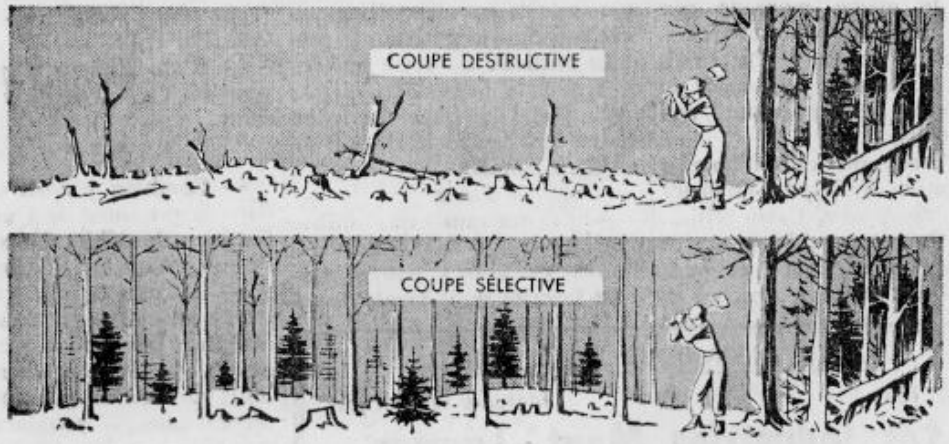

Le Choix de l'Arbre

Il est sage de choisir avec grand soin, en pensant à l'avenir, les arbres que vous coupez pour le marché. (maximum 30%)

Votre Boisé est un Jardin

La coupe sélective est en somme comme le sarclage dans un jardin. Elle favorise la croissance d'arbres sains.

Des Revenus Accrus

Une coupe sage augmente les revenus tout en assurant une verdeur perpétuelle à votre boisé.

CANADIAN INTERNATIONAL PAPER COMPANY

1955


Votre Boisé
Protection de la faune
Un boisé sain et vigoureux et la protection de la faune vont de paire. En entourant vos bois d'arbustes touffus, en utilisant soit de l'aubépine, soit du raisin ou de la pomme sauvage, vous protégerez non seulement les arbres eux-mêmes, mais aussi le gibier qui y trouvera refuge.
CANADIAN INTERNATIONAL PAPER COMPANY
GRENVILLE, QUÉ.

1955

COURRIER DU COEUR
à l'usage des inquiets de l'Union Nationale

— Je me excuse de mon français, mais moi trouve votre paper très vivant mais moi pense que vous avoir tort de lutter gouvernement Québec. Moi riche, très riche, moi millionnaire et moi aimer le dictateur. Moi pas pouvoir endurer pauvres, moi trouver ouvriers pas raisonnables vouloir toujours more money. Moi pense que travailleurs doivent save money et pas compter sur l'Etat. Moi pour l'ordre. — Jacob HUMPHREY, Washington.

— Vous ne me posez aucune question, je vais vous répondre quand même car nous sommes polis. Vos idées sont fausses mais vous êtes logique. Le dictateur du Québec hait les ouvriers et méprise les pauvres; il est naturel que vous l'aimiez. Hâtez-vous de le lui dire car il ne sera pas plus longtemps premier ministre que votre brave et attachant "Ike" ne sera président de votre pays.

x x x

— Avec votre audience et vos connaissances vous devez savoir quel chef de gouvernement ressemble le plus à notre cher et regretté fuhrer? — Otto GRUNEWALD, Hambourg, et Côte-des-Neiges.

— Le "Cheuf". Adresses: Québec, Château Frontenac; Trois-Rivières, rue Bonaventure; Montréal, Ritz-Carlton.

x x x

— Une supposition qu'il y ait une crise économique et que je perde mon emploi, est-ce que je pourrais avoir une "djobbe" intéressante du gouvernement de Québec? — René DELISLE, St-Henri.

—Non. Vous n'avez jamais été député de St-Henri? Vous n'avez pas pu applaudir M. Duplessis avec vos souliers? Vous n'avez pas pu prononcer de discours contre les religieuses hospitalières? M. Duplessis avait deux grosses "jobs" pour St-Henri. M. René Labelle en a eu une, M. Hormisdas Delisle a eu l'autre. N'oubliez pas que St-Henri, après tout, est dans Montréal. Le premier ministre ne peut tout de même pas tout donner aux Montréalais!

— Dans mon pays on apprend au moins une langue étrangère, et moi j'ai choisi le français. Comme c'est beau, le français! Mais où pourrai-je le parler si on m'exile? Sugar Daddy est au Paraguay depuis trois ou quatre semaines. — Monica DOMMINI, 17 ans, Buenos Aires.

— Je ne saurais me mêler de questions internationales. Votre Juan Peron se rendra sûrement, tôt ou tard, en pays de langue française. Si vous ne vous inquiétez que de parler français, restez en Argentine. C'est un pays civilisé malgré tout; on y parlera donc toujours français, au moins dans les meilleurs milieux.

x x x

— Est-il vrai que M. Paul Sauvé va remplacer M. Duplessis? — Paul BEAULIEU, St-Jean.

— Vous me posez chaque semaine des questions semblables; c'est de l'obsession. M. Sauvé va remplacer M. Georges Lapalme au poste de chef de l'Opposition et M. Lapalme va remplacer M. Duplessis au poste de premier ministre.

x x x

— Ma petite fille, qui a deux ans, fait semblant de lire mais tient les livres à l'envers. Sa grand'mère à l'air de trouver ça drôle et moi je pense qu'une enfant normale tiendrait les livres à l'endroit. Quel est votre avis? — André FILION, Témiscouata.

— Ne vous inquiétez pas, voyons. Et puis, savez-vous, notre chère province a déjà été représentée, à une conférence fédérale-provinciale, par un ministre qui lisait de la même

(à suivre à la page 11)



A VOTRE SERVICE 24 HEURES PAR JOUR
SPECIALITE :
LAVAGE — GRAISSAGE — B
PNEUS - ACCESSOIRES, AC
EUGENE BL
(A l'entrée de Mt-Laurier, sur la rou
TEL.: 792 - W - 3

Mont-Laurier. . .

(suite de la page 11)

La farce du jour est certainement arrivée ! Des joyeux chasseurs sont venus pour enregistrer un chevreuil, mais à la grande surprise du juge, lorsqu'il sortit pour voir ce magnifique trophée, il aperçut que nos chasseurs avaient attaché sur le toit de leur automobile un "magnifique" lièvre, qui était bien lié par les quatre pattes, avec un gros cable de ½ pouce. Oh, la, la.

Il était une fois un chasseur Noël, qui alla à la chasse, et qu'arriva-t-il ? Ce pauvre Noël coucha dehors, mon Dieu qu'il a du avoir froid. Heureusement, le lendemain matin, notre ami Noël sortit indemne et seulement la barbe un peu plus longue. . .

On nous annonce que Rolland Lesage recevra un trophée, et à quel titre, et bien : — "Comme meilleur pousseux de jeep". . .

Nous n'avons enregistré aucun accident de chasse mortel dans les approches de Mont-Laurier. Tous les chasseurs méritent des félicitations pour leur prudence. Espérons que d'ici la fin de la chasse, il ne manquera personne à l'appel, car il faut être prudent jusqu'à la fin. N'oublions pas qu'une arme à feu c'est fait pour viser seulement sur du gibier, qu'on voit !

Nous n'avons enregistré aucun accident de chasse mortel dans les approches de Mont-Laurier. Tous les chasseurs méritent des félicitations pour leur prudence. Espérons que d'ici la fin de la chasse, il ne manquera personne à l'appel, car il faut être prudent jusqu'à la fin. N'oublions pas qu'une arme à feu c'est fait pour viser seulement sur du gibier, qu'on voit !

Samedi, 26 novembre 1955

ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE
CONCOURS DE PECHE MOLSON

Aux dernières nouvelles, l'Associat ion locale est encore en tête du concours de pêche Molson — Nous avons le droit d e remporter la palme, même si nous sommes la plus jeune des 360 Associations de la province; l'honneur en sera d'autant plus grand, que nous serons plus jeunes.

On en juge bien autrement dans certains milieux. Il faut à tout prix détrôner Mt-Laurier, se disent-ils; ils enrégistrent de nouvelles formules, ils vérifient et revérifient les anciennes pour enfin gagner quelques petits points et ainsi ils nous approchent, même ils nous chauffent de très près. Malgré tout, garderons-nous la tête? C'est ce que nous saurons définitivement sous peu.

CONCOURS DE CHASSE AU CHEVREUIL

Les trophées Garage Laurin Enrg. et Restaurant Robert sont toujours à gagner. N'hésitez pas, tuez le plus gros et tentez votre chance. Vous avez jusqu'au 25 novembre pour vous gagner une mention honorable à la soirée de l'Association le 14 décembre prochain au théâtre Laurier, où de nombreuses bourses et trophées des concours de Chasse et de Pêche seront remis aux membres gagnants. Les billets de cette soirée sont en vente chez Rolland Sport Shop et à la Librairie Duval, au coût de $0.75 l'unité.

Bonne chance à tous.

COMMENTAIRES DE CHASSE

Nous pouvons maintenant écouter tous les jeudi soir à 9.30 h. p.m., au poste C.K.A.C., certains commentaires, sur les conditions de la chasse dans la région de Mt-Laurier. L'Association fait un travail immense dans ce sens: elle fait connaître à l'extérieur, notre région avec tous ses attraits, ses lacs, ses forêts, ses conditions très enviables pour la chasse et la pêche et tout l'agrément qu'il peut y avoir pour des gens en vacances. C'est sûrement par une telle publicité que nous emmènerons chez-nous des gens qui viendront contribuer sous différentes formes au développement de notre région: par exemple, ces gens devront manger chez-nous, y coucher, s'y divertir, se procurer des articles d'épicerie, de classe, de pêche, des souvenirs, des vêtements, des guides etc. etc...

Tout cela est un travail admirable qu'il faut, à notre plus grand avantage, encourager en soyant d'une courtoisie parfaite envers les gens qui nous visitent.

PRUDENCE

Aucun accident de chasse mortel n'a encore été signalé dans notre région. Essayons de terminer ainsi la saison pour ne pas ternir l'éclat d'une saison de chasse aussi brillante et aussi enthousiasmée:

CHASSEUR:

Pour charger, ou décharger, toujours sagement vers le sol, ton canon tu pointeras,

Jamais, à la chasse, avec toi, n'emmèneras un chasseur en ivresse ou imprudent

Et jamais contre les lois ne pêcheras ni à la cachette, ni autrement.

COCO-NOTES

PI-NUT, un lecteur assidu, demande au singe qui avait jusqu'ici lancé des coco-nuts, de bien vouloir changer de cibles, car toujours les mêmes devient ennuyeux et ennuyant.

x x x

Reynald Beaudry tue toujours le cinquième chevreuil. Après en avoir manqué quatre, il nous dit: "Le prochain, je l'aurai".

x x x

J. P. Meilleur vient de découvrir pourquoi l'orignal a le visage si long. C'est que le Créateur lui a dit: "Tu ne rencontreras Ame, ta compagne qu'une fois l'an" — HAAA ! le visage lui allongea... pas à Jean-Paul, mais à l'orignal.

x x x

Paul Campbell ambitionne le trophée du plus gros chevreuil. Est-ce possible que le plus petit remporte le trophée du plus gros ? S'il en est ainsi la dispute sera chaude entre Campbell et Leblanc.

x x x

Félicitations à Léopold. Après huit années de chasse il a enfin tué un chevreuil. Ce qui était le plus comique c'était de voir ce petit char en dessous de ce gros chevreuil, tellement qu'au passage les gens s'exclamaient: Quel petit char !

x x x

Laurin ambitionne le trophée Robert et Robert ambitionne le trophée Laurin. Pourquoi ne pas donner les deux trophées à Robert Laurin. En effet Bob et Dr Jean-Claude viennent de partir à la chasse avec un fusil à air et un lasso et une couple de billets jaunes. Ils frapperont sûrement car ils chantaient: Combien pour ce chien...

Bientôt en vente chez Rolland, une collection de queues des plus complète.

1955

1956

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE - GATINEAU ET PAPINEAU

Vol. IV — No 50 MONT-LAURIER, SAMEDI LE 18 FEVRIER 1956 Abonnement: $2.00 par année

BUVEZ

Du lait pasteurisé parce qu'il est pur !



TELEPHONEZ A

LA LAITERIE

MONT-LAURIER

TEL. 53

L'Association de chasse et pêche prépare, dans l'enthousiasme, le programme d'une belle et fructueuse saison touristique !

Une course de canot sur la Lièvre — Concours de pêche au Lac-des-Iles — Concours de tir au coq à Mt-Laurier — Formation d'une association de jeunes.

Si l'on en juge par l'enthousiaste assemblée de l'Association de Chasse et Pêche, tenue, jeudi dernier, à la Salle municipale, sous la présidence de son dynamique président, M. Roland Lafrance, la prochaine saison touristique connaitra de nombreuses activités.

L'Association de Chasse et Pêche de Mont-Laurier a tenu sa première assemblée de 1956, jeudi dernier, le 9 février, à la Salle municipale, sous la présidence de M. Roland Lafrance. La plupart des officiers étaient présents, ainsi qu'un grand nombre de membres et plusieurs "outfitters" de la région.

Le but de cette réunion était de préparer la prochaine saison touristique et les activités de l'Association pour cette période.

Nos lecteurs trouveront dans une autre page, sous des rubriques différentes, les nombreux projets dont la réalisation a été confiée à des comités de l'Association. Parmi les initiatives les plus heureuses mises de l'avant, mentionnons: l'organisation d'une course de canot sur La Lièvre, un concours de pêche au Lac-des-Iles, un concours de tir aux Coqs, à Mont-Laurier, la formation d'une association de chasse et pêche pour les moins de 16 ans.

Le trésorier de l'Association, M. Léopold Marcotte a fait rapport sur les projets d'ensemencement. Le recrutement fut confié à M. Alphonse Bourré. On a discuté de l'établissement d'un bureau touristique, et de la formation d'une association de guides.

Bientôt le printemps ! La neige ne résiste plus guère aux ardents rayons du soleil. Dans deux mois, nos lacs recevront la visite des amateurs de pêche, puisque la saison ouvrira au début d'avril. Notre association de Chasse et Pêche fait bien de préparer dès maintenant le programme de ses activités estivales.

LE FEDERAL A VERSE $3 MILLIONS POUR LA SECURITE SOCIALE, DANS LABELLE, EN '55

Cette somme ne comprend pas les montants payés par le gouvernement d'Ottawa pour le soutien des prix du beurre, pour le transport des grains, pour l'hygiène publique et certains tavaux.

En 1955, le gouvernement libéral d'Ottawa a versé près de $3 millions aux citoyens du comté de Labelle, en vertu du plan de sécurité sociale. Cette somme imposante se répartit comme suit: $1,220,000.00 en allocations familiales; $790,000.00 pour les pensions de vieillesse, $78,000.00 pour l'assistance à la vieillesse, au-delà de $500,000.00 en prestations d'assurance-chômage. A ces montants, il faut ajouter une partie des $20 millions octroyés au gouvernement provincial pour l'hygiène publique et les pensions aux aveugles, les hôpitaux, etc . . .

Ce $3 millions ne couvre que les dépenses occasionnées par la sécurité sociale. D'autres sommes importantes ont été payées par le Fédéral pour le maintien des prix du beurre, pour le transport des grains et pour l'exécution de certains travaux.

Un gouvernement libéral à Québec nous apporterait l'assurance-santé, des allocations de maternité, l'instruction gratuite, ainsi que les manuels scolaires gratuits, la fondation d'un Office des marchés agricoles, des octrois statutaires pour les commissions scolaires, etc . . . Duplessis est actuellement le principal obstacle à l'achèvement du plan de sécurité sociale du gouvernement fédéral. Les électeurs s'en souviendront lors des prochaines élections provinciales . . .

La parole, aux militants !

En marge des prochaines élections provinciales

Le gouvernement Duplessis qui s'est toujours vanté qu'une administration de 5 ans est une administration battue, ne voudra pas laisser les électeurs sous l'impres-

Tombola, le 3 avril prochain

A la Salle paroissiale de Mont-Laurier

La grande Tombola organisée pour les oeuvres de la paroisse de la cathédrale se tiendra à partir de mardi, le 3 avril prochain, au Centre paroissial de notre ville.

1956

Samedi, le 1er septembre 1956



L'armée a adopter un petit chevreuil, lorsque les lourds véhicules de l'armée ont fait peur à sa mère qui s'est sauvée. Nous voyons ci-haut les soldats Ray Sheppard, et Henry Sheen. en train de faire manger leur mascotte d'adoption.

SAMEDI LE 29 SEPTEMBRE 1956

1956

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE - GATINEAU ET PAPINEAU

Vol. 5 — No 29 | MONT-LAURIER, SAMEDI LE 29 SEPTEMBRE 1956 | Abonnement: $2.00 par année

HEURES DES MESSES DU DIMANCHE

Paroisse NOTRE-DAME DE FOURVIERES
(cathédrale)

6 heures 30
7 heures 45
8 heures 45
10 heures
11 heures 30

Paroisse du COEUR IMMACULE DE MARIE

6 heures 30
8 heures 30
10 heures
11 heures 30

Tout est prêt pour l'assurance-santé

Le projet a fait son chemin depuis 1948, au point que le gouvernement sera en mesure de l'exécuter dès que les provinces l'auront approuvé.

par George Langlois

Les milieux politiques continuent de prêter au gouvernement les intentions les plus diverses. Un jour, c'est l'amélioration du sort des pensionnés. Le lendemain, c'est l'assurance-santé. On trouvera bien autre chose de plausible d'ici le début de la prochaine session. Car toutes ces conjectures sont du domaine du possible, elles sont toutes de l'ordre des choses auxquelles le gouvernement peut songer en attendant de se décider pour l'une ou pour l'autre.

Le projet d'assurance-santé est de celles-là. C'est une des mesures dont le gouvernement pourrait bien faire son cheval de bataille à la prochaine élection. Car elle est inscrite au programme du parti libéral depuis son congrès national de 1948, celui qui a désigné le très hon. Louis St-Laurent comme successeur de feu Mackenzie King.

C'est cette année la même que Mackenzie King, estimait que le Canada n'avait pas assez d'hôpitaux, de laboratoires et de spécialistes, lança le programme national de santé publique qui devait, avec la collaboration des provinces et grâce à de généreuses subventions du gouvernement fédéral, multiplier les institutions nécessaires et accélérer la formation des spécialistes.

Ce n'est sans doute pas par hasard que la résolution de 1948, relative à la sécurité sociale, eut pour parrain l'hon. Paul Martin, déjà ministre de la santé nationale et du bien-être social, qui devait être chargé de mettre en oeuvre le programme nationale d'hygiène et qui, cette année, dirigera les négociations avec les provinces pour mettre au point le plan d'assurance-santé.

Depuis 1948, pendant que l'idée alors lancée faisait son chemin au point qu'aujourd'hui tout le monde réclame l'assurance-santé, ce qu'on pourrait appeler l'infrastructure de l'assurance-santé — les hôpitaux, les laboratoires et les spécialistes — a progressé rapidement. Elle a progressé au point que, cette année, le gouvernement fédéral croyait pouvoir soumettre aux provinces un projet concret qu'il se disait prêt à mettre en oeuvre dès qu'une majorité des provinces, représentant la majorité de la population, seraient disposées à y apporter leur contribution.

Aux provinces de décider

C'est à ce projet qu'on prête au gouvernement fédéral l'intention de donner forme de loi à la prochaine session du Parlement. Une telle initiative ferait dépendre des provinces elles-mêmes la décision définitive. Ce serait comme dans le cas des pensions de vieillesse alors que, dès 1926, le gouvernement fédéral fit approuver par le Parlement une loi dont la mise en application dépendait des provinces, celles-ci passant l'une après

(Suite à la page 6)

ASSEMBLEE LACORDAIRE

Dimanche, le 30 septembre, à la salle paroissiale de Mont-Laurier, aura lieu une grande assemblée de tous les membres des cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc.

Cette réunion promet d'être fort intéressante et il y aura présentation de pièces sérieuses et recréatives par un groupe de Lacordaire de St-Jérôme et de l'Ascension. Le conférencier invité sera M. Claude Meilleur de l'Ascension.

Veuillez noter que nous serons très sévères pour le laisser-passer les enfants et seuls ceux accompagnés et sous surveillance de leurs parents seront admis dans la salle.

La secrétaire.

Délégués Richelieu à Windsor

Mont-Laurier — Les membres du bureau de direction du Club Richelieu Mont-Laurier, réunis en assemblée lundi dernier, choisirent leurs délégués pour le congrès Richelieu qui se tiendra à Windsor, Ont., les 5, 6 et 7 octobre prochains, les deux Richelieu choisis sont M. Paul-Emile Lesage, président actuel du club et Me Conrad Prénoveau, ex- président 1953, et leurs substituts sont les Richelieu Jean-Paul Poulin et Noël Decosse.

Au cours de cette même réunion il a été décidé d'accepter deux nouveaux membres, ce sont Me Henri Courtemanche, avocat et M. Gilbert Dumont, Ing. Prof. gérant de l'Electrique de Mont-Laurier.

Le Club Richelieu contribuera encore cette année à l'achat de vêtements aux écoliers dont les noms furent soumis par la Société St-Vincent-de-Paul de Mont-Laurier.

Un diner mixte du club sera organisé afin de commémorer l'anniversaire de fondation vers la mi-octobre. Notre club fut fondé le 5 octobre 1948 et compte présentement trente-cinq membres tous actifs.

LA SOCIETE DES ARTISANS

Au début de septembre, les représentants de la Société des Artisans tenaient une assemblée dans la salle du sous-sol de l'église du Coeur Immaculée, en vue de fonder une locale à Mont-Laurier. Messieurs Pilon et Aubuchon rehaussaient de leur présence cette première réunion.

Après lecture du compte rendu des activités de la locale de Notre-Dame de Pontmain et de notre représentant local, M. Lucien Corbeil, l'on procéda aux élections qui donnèrent les résultats suivants:

Président: M. Vianney Therrien, avocat de Mont-Laurier. Vice-président: M. J. Robert Duval, avocat de Mont-Laurier. Conseillers: MM. Roméo Laroche, Henri Dione, Maurice Bélisle, Albert Constantineau. Secrétaire: Mme Vianney Therrien. Cérémoniaires: M. Jean-Claude Davîault et Mlle Jacqueline Constantineau. Porte-drapeau: M. Bernard St-Jean. Publiciste: M. J. Elzéar Dion.

La Société des Artisans, coopérative d'assurance, fondée vers 1875 par un groupe d'artisans et pour protéger les artisans seulement, élargit ses portes pour recevoir parmi ses membres toute personne catholique et canadienne-française.

L'automne dernier, quand M. Lucien Corbeil, accepta d'être représentant et propagandiste pour la région de Mont-Laurier, la Société ne comptait qu'une vingtaine de membres. Aujourd'hui, grâce au bon travail de M. Corbeil, les membres de la région de Mont-Laurier ont atteint le joli nombre de 275.

Si certains de nos lecteurs étaient assurés antérieurement dans la Société des Artisans, ils devront communiquer avec notre propagandiste afin de s'inscrire comme membres de notre nouvelle locale.

Souhaitons longue vie à la locale des Artisans de Mont-Laurier pour grouper le plus grand nombre de Canadiens-Français afin de mieux sauvegarder nos droits, notre langue et notre religion dans l'union commune.

ANCIENS RETRAITANTS

Dimanche, le 30 septembre, aura lieu recollection des anciens retraitants à la MAISON DU SACRE COEUR, chez les Pères Jésuites.

Le programme comprend la confession à 8 heures; messe à 8.30; déjeuner suivi d'une causerie par un Père Jésuite.

Les anciens retraitants, de même que les élèves de l'Ecole St-Eugène qui ont déjà fait une retraite fermée, sont priés d'assister à cette réunion.

L'intérêt des Obligations d'Epargne ira jusqu'à 4%

La onzième émission annuelle des Obligations d'Epargne du Canada qui sera lancée à la mi-octobre revêt un caractère particulier, en ce que le taux d'intérêt de ces obligations sera progressif: en douze ans et demi, il ira de 3¼ à 4 p 100. Ce taux maximum est le plus élevé dans l'histoire des Obligations d'Epargne. Ce sont les coupons annuels des sept dernières années qui porteront intérêt à 4 p. 100.

Dans la seule province de Québec, l'an dernier, 125,436 personnes ont acheté, par retenues sur leurs salaires, pour $40,150,950 d'Obligations d'Epargne du Canada. Depuis la première émission en 1946, la somme d'Obligations d'Epargne achetées par retenues sur le salaire dans la province de Québec se chiffre par $335,652,250, et cette somme représente 1,313,462 achats par nos salariés.

Comme le nombre des salariés est plus élevé que jamais, et comme l'augmentation des salaires devance celle du coût de la vie, on prévoit que l'épargne-salaire atteindra cette année un chiffre sans précédent.

Gare au feu . . . Gare au feu !

L'incendie, comme la mort, nous surprend à l'instant où nous y pensons le moins. Voilà pourquoi nous devons nous prémunir contre tous les dangers du feu, en faisant chaque jour un ou plusieurs actes de vigilance pour prévenir l'incendie dans tous les recoins de nos municipalités, en pourchassant les causes probables de ce danger désastreux qui peut ruiner en quelques minutes chaque individu, voire même toute une population.

N'oublions pas que le bien-être individuel fait aussi le bonheur de toute une collectivité, et qu'en veillant à notre protection personnelle, nous nous faisons les gardiens du bien-être de tous nos concitoyens.

Au commencement d'octobre, comme à chaque année, depuis, 1919, son excellence le Gouverneur Général du Canada, proclamera l'ouverture de la semaine de la PREVENTION DES INCENDIES! Or, nous vous prions de répondre à ce généreux appel avec enthousiasme. Pour bien répondre, il faut l'appuyer de toute notre énergie, en distribuant la tâche à tous ceux qui peuvent nous aider.

La semaine de la Prévention des Incendies commencera le 7 octobre.

Les préparatifs pour le succès de cette semaine doivent commencer dès à présent, si nous voulons en faire un succès.

C'est pour vous, pour nous, une question d'honneur et de civisme bien appliqué.

Démonstration par L'Armée régulière

MONTREAL, le 25 Sept. — Des soldats de l'armée régulière présenteront une démonstration sans précédent à l'arena de Mont-Laurier le 6 octobre 56 à 8.00 heures P.M.

Un peloton composé de trente-deux hommes et un groupe additionel d'experts en armes portatives tous du 3ème bataillon des "Canadian Guards" du Camp Valcartier, Que., exécuteront un programme qui comprendra la cérémonie de la "Retraite" et des demonstrations des armes les plus modernes du fantassin.

La fanfare du Corps Royal des Magasins, composée de trente-cinq musiciens de l'armée régulière, viendra aussi de Montréal, pour jouer un programme de musique martiale et des sélections populaires qui durera environ une heure.

Il y aura aussi une exhibition de photographies, de postes de radio, d'armes, et d'une foule d'autres objets militaires attrayants.

Les dignitaires civiques et religieux de la place honoreront nos soldats de leur présence à cette démonstration qui promet d'être grandement intéressante pour tous. Nous croyons que nos citoyens seront là en grand nombre alors que nos soldats réguliers feront voir la haute qualité de leur entrainement militaire.

Heure des messes à La Macaza

Veuillez noter que pendant tout le temps de la chasse au chevreuil, nos chasseurs auront l'avantage d'entendre la messe, tous les dimanches, à 6 heures a.m., dans la petite église de La Macaza, Cté Labelle.

Une messe pieusement suivie et une prière au Créateur préparent bien une excursion de chasse.

Robert Guay, ptre-curé.

POSITIONS DISPONIBLES

Partout au Canada et aux Etats-Unis
pour hommes et femmes de tous métiers ou professions

PRIX A L'HEURE

Ouvriers	$3.70
Electriciens	$4.00
Chauffeurs de camions	$3.55
Journaliers	$3.00

Voyages et dépenses payés. Demandez votre blanc de demande d'emploi à:

CENTRE D'INFORMATIONS POUR ENGAGEMENT
Boîte Postale 41 Baieville, P.Q.

Heure des messes à La Macaza

Veuillez noter que pendant tout le temps de la chasse au chevreuil, nos chasseurs auront l'avantage d'entendre la messe, tous les dimanches, à 6 heures a.m., dans la petite église de La Macaza, Cté Labelle.

Une messe pieusement suivie et une prière au Créateur préparent bien une excursion de chasse.

Robert Guay, ptre-curé.

Communiqué de l'Ass. de chasse et pêche

La semaine de la conservation

Tu qu'il est très difficile pour notre région d'établir des dates d'assemblées à l'avance, la semaine de la conservation est déjà commencée, et la dernière assemblée sous le thème "L'Information pour la Conservation", sera tenue à Xinadiz, le 22 avril. Cependant cette semaine n'en prévoit pas moins moins moins

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE - GATINEAU ET PAPINEAU

Vol. 5 — No. 32 | MONT-LAURIER, SAMEDI LE 27 OCTOBRE 1956 | Abonnement: $2.00 par année

HEURES DES MESSES DU DIMANCHE

Paroisse NOTRE-DAME DE FOURVIERES
(cathédrale)

6 heures 30
7 heures 45
8 heures 45
10 heures
11 heures 30

Paroisse du COEUR IMMACULE DE MARIE

6 heures 30
8 heures 30
10 heures
11 heures 30

1956

Quel cocktail nous serviront - ils ?

Quel cocktail les conservateurs nous serviront-ils en 1957?

Relisant un article dans un journal de mars 1949, j'ai pensé à poser cette question à mes amis conservateurs de Labelle qui iront au congrès d'Ottawa, le 10 décembre prochain, pour le choix d'un chef en remplacement de M. Drew, démissionnaire.

C'est en 1911 que les conservateurs commencèrent à se servir de divers alliages pour arriver à se faire admettre dans le Québec. Nationalistes et conservateurs tirèrent alors sur Laurier et quand le grand chef canadien fut tombé, ceux qui abdiquèrent pour devenir d'authentiques bleus furent, hélas! plus nombreux que ceux qui continuèrent à défendre leurs principes nationalistes.

Rejetés dans l'ombre jusqu'en 1921, les conservateurs se conservèrent purs. Mais en 1925 et en 1926, les pateaudistes firent le jeu des conservateurs de même que fit Stevens en 1935.

En 1945, ont vie au pays de Québec de multitude des candidats indépendants passés au bleu, soutenus officiellement par l'Union nationale et par le gouvernement conservateur. Ils obtinrent quelques succès et réussirent à être, surtout pour les conservateurs, d'encombrants personnages.

Puis vint 1949. Le parti conservateur avait changé son nom en y accolant l'épithète de progressiste. "C'était alors, selon le mot de M. Lapalme, l'amalgame du fleurdelisé et de l'orangisme".

Dans Labelle, il y eut 1949 où l'obscurcissement général des conservateurs eut un sursaut de vitalité dû surtout à la bisbille des libéraux. Il y eut 1953 et la triomphale tournée du Dr. Gustave Roy.

Il y aura, demain, 1957.

Que vont nous offrir les conservateurs pour tenter Québec? Qu'iront-ils chercher dans les oeuvres d'un Diefenbaker, d'un Fulton ou d'un Fleming dans le passé d'un Hees et mêmes dans celui d'un Balcer ou d'un Dufresne pour faire tourner la province vers les promesses tories?

Quel cocktail serviront-ils à Québec?

Ce ne sera certes pas comme toujours le breuvage pur et orangé qu'ils versent aux élections des autres provinces. On prendra soin, pour Québec, de mettre sur la table des nappes aux fleurs de lys.

N'a-t-on pas déjà commencé dans Labelle à minauder sur l'indépendance naturelle d'Henri Courtemanche malgré ses profondes attaches intéressées et ses déclarations véhémentes de sincérité envers M. Drew de 1949 à date.

Ainsi font les conservateurs. Pourront-ils demain faire autre chose?

FAUT - IL AMENDER LA CONSTITUTION

A première vue cela peut sembler une question oiseuse. Et plusieurs se récrieront de voir que nous semblons vouloir porter atteinte à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, cette grande meure une fort ancienne tradition pour nos amis de Londres, et si les dictées de la conscience humaine sont encore respectées aux Iles britanniques, il semble qu'un groupe de nos compatriotes de langue anglaise exposent plus que dangereusement le problème et prennent plaisir à brandir certains

gue officielle, n'a pas de drapeau distinctif, n'a pas d'hymne national officiel qui rallie la faveur de tous les citoyens.

Selon M. Vigeant, dans "Le Devoir" du 22 septembre 1948, à la

L'Association de Chasse et Pêche de la région de Mont-Laurier en tête du tournoi de pêche Molson

L'Association des chasseurs et pêcheurs de Montréal se classe maintenant en troisième position.

Les dernières semaines de pêche de la saison ont apporté plusieurs changements dans la position des Clubs et Associations de pêche comme on pourra le constater en lisant la liste suivante:

1.—Association de Chasse et Pêche de la Région de Mont-Laurier.
2.—Association de Chasse et Pêche de Chicoutimi-Lac St-Jean.
3.—Association des chasseurs et pêcheurs de Montréal Inc.
4.—Association des chasseurs et pêcheurs de Rouyn-Noranda Inc.
5.—Club Sportif des pêcheurs du Lac St-François.
6.—Club de Chasse et Pêche de Chambly Inc.
7.—Stanstead County Fish & Game Club.
8.—Association de Chasse et Pêche des Laurentides.
9.—Association des pêcheurs sportifs et des Chasseurs du St-François Inc.
10.—[illegible] du Memphremagog.
11.—Club de Chasse et Pêche de Montréal-Nord.
12.—Yamaska Conservation Association.
13.—Le Club de Chasse et Pêche du Petit Lac Magog.
14.—Chasseurs et Pêcheurs Lévisiens Inc.
15.—Société des Chasseurs et Pêcheurs de Hull.

Les dirigeants des Clubs et Associations participant au Tournoi Molson 1956 sont priés de noter que le Tournoi se termine le 31 octobre et qu'aucune formule de participation ne sera acceptée après le 10 novembre.

La distribution des trophées et des prix aux Clubs et Associations de pêche gagnants aura lieu au cours du banquet annuel de la Fédération des Associations de Chasse et Pêche du Québec, samedi, le 1er décembre lors du grand congrès qui se tiendra cette année à Granby.

La distribution des médailles et des prix aux pêcheurs gagnants se fera individuellement au cours de l'hiver dans chaque Club ou Association au cours de réunions spéciales.

L'Association de Chasse et Pêche

Le Concours de chasse de l'Association de Chasse et Pêche va bon train, et actuellement plusieurs chasseurs prennent part à ce concours. N'oubliez pas si vous prenez un beau chevreuil de le faire participer à ce concours et comme l'an dernier, les gagnants ne seront pas désappointés, car il y a de très beau prix à gagner, et soyez assurés que l'association de chasse et Pêche va toujours de l'avant pour ce qui est de la chasse et de la pêche. Le concours de Pêche Molson, nous a causé des surprise, et actuellement à la date ou ce communiqué est écrit, notre association est en tête, est-ce que nous y demeurerons, en tous cas, si nous avons quelques enregistrements de perchaudes et de dorés, cela consoliderait certainement notre avance, et comme l'an dernier, nous avons perdu les guides à la dernière journée pratiquement, les directeurs de l'association en général, insistent beaucoup pour que tous les membres fassent un peu leur part, et essayez d'aller à la pêche à la perchaude, si ce n'est qu'une seule après-midi, et enregistrez des perchaudes.

Pour ce qui concerne les différents trophées locaux, pour notre concours de pêche local, il sera distribué dans le mois de janvier, et nous ferons connaitre les noms des gagnants à la fin de la saison de la pêche. Comme vous le savez il y a un trophée pour chaque espièce suivante de poissons; Brochet, doré, perchaude (la plus grosse quantité) truite grise, truite rouge, crapet (la plus grosse quantité). Alors vous avez encore des chances pour ce qui concerne le brochet, le doré, le crapet l'achigan, la perchaude. Tentez votre chance.

L'Association tiendra bientôt une assemblée générale, et tout le monde sera avisé par l'entremise de ce journal, les questions discutées seront surtout les résolutions qui pourraient être proposées au congrès de la Fédération à Granby, le 1er décembre. Alors surveillez la date de cette assemblée, où il sera discuté également d'ensemencement, et des sujets intéressants tous les membres.

—Faut-il...

(Suite de la page 1)

Il semble que les Pères de la Confédération, en voulant écarter de la Confédération qui ne comprenait au moment de la rédaction de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord que quatre provinces, toutes les causes de frictions entre les intéressés du moment. Le développement du pays, en amenant 10 provinces au sein de notre pays, a créé d'autres problèmes et les a multipliés. Et aujourd'hui chaque décision d'un gouvernement amène des critiques, des discussions souvent stériles parce que tout simplement animées du besoin d'un bénéfice électoral.

Et ce qu'il faut remarquer c'est que depuis la Confédération, alors que les libéraux se sont toujours efforcé de reconnaître le bilinguisme intégral, de le faire progresser dans les services administratifs, de l'aider à se créer une place dans l'armée, de l'admettre aussi en grande pompe aux Communes, comme l'a toujours fait M. Saint-Laurent, les conservateurs ont conservé leur mentalité tory. Ils n'ont jamais voulu reconnaître, même au sein de leur parti, l'influence de notre province; ils sont restés profondément anglais alors que les libéraux de plus en plus, grâce à leur politique, grâce à leur meilleure connaissance du Québec, grâce à leur mentalité ouverte à la liberté des autres, sont devenus sincèrement canadien.

Au congrès des jeunes libéraux dernièrement, une résolution demandait de reconnaître le "O Canada" comme l'hymne national; et la résolution venait de l'Ontario.

Trouvez la pareille dans un congrès national des conservateurs. C'est pour cela qu'avant de reformer la mentalité de certains extrémistes, trouvons un moyen d'amender la constitution.

Roland Gauvreau.

Les studios Twentieth Century Fox auraient payé la somme de $2,000,000 pour porter au cinéma le livre "The Greatest Story Ever Told."

★ ● ★

La rumeur veut que Linda Christian et Edmund Purdom s'écoutent mais ne se marient pas. D'ici là, ces deux artistes ont sûrement le temps de changer d'idée.



"De tous ses jouets instructifs, c'est celui qui le passionne le plus."

1956

RADIATEUR SERVICE

Pour toute réparation de radiateur ou batterie

CONSULTEZ

JEROME DORE

Tél. 748-W Mont-Laurier



GASOLINE

PIOCO

GASOLINE

Economisez en achetant la meilleure gazoline au Canada

Rouge: 42 9/10

Jaune: 39 9/10

ANTIGEL: 2.85 le gallon

Pneus d'hiver: 19.80

Hâtez-vous et venez gagner une METEOR 1956

Tirage le 30 décembre 1956

L'ATELIER MECANIQUE LE MIEUX EQUIPE

Tél. 139 Moteurs reconstruits

Les Industries Mont-Laurier

Bernard St-Jean, Prop.

Soudure électrique — Oxy-Acetylène

135 Rue Bourassa Mont-Laurier



Théâtre Laurentien

PRES DE L'ARENA DE MONT-LAURIER

REPRESENTATION CONTINUELLE

Dimanche: 1 h. 30 à minuit — Semaine: 7 h. à minuit

ECRAN GEANT

Dimanche, lundi, 28 et 29 octobre

DEUX GRANDS FILMS FRANCAIS

Un des plus grands succès de Maurice Chevalier

J'AVAIS SEPT FILLES

Maurice Chevalier, Paolo Stoppa

Assemblée Lacordaire

Dimanche, le 28 octobre, en la salle paroissiale de Mont-Laurier, à 8 hres P.M., il y aura assemblée Lacordaire au cours de laquelle on présentera un film très intéressant et quelques numéros récréatifs.

Tous les membres Lacordaire et Jeanne d'Arc ainsi que les sympathisants sont cordialement invités à cette réunion et seuls les enfants accompagnés de leurs parents seront admis.

La secrétaire.

Des loups et des hommes : les Hautes-Laurentides

1957

Les gagnants du concours de chasse '56

Nous sommes maintenant en mesure de vous annoncer les gagnants des trophées offerts pour le concours de chasse organisé par l'association de chasse et pêche de la région de Mont-Laurier.

Ce concours de chasse est le seul du genre organisé dans la province de Québec, et il développe beaucoup d'enthousiasme.

Les principales règles du concours sont les suivantes:

Faire peser le chevreuil qui participera au concours devant deux membres dûment nommés par l'association de chasse et pêche pour ce faire; Tuer son chevreuil, selon les lois de la Chasse et durant la saison de la chasse; Faire enregistrer son chevreuil, durant la saison de chasse, et deux jours de grâces seulement sont accordées.

Les membres suivants ont dûment rempli les règlements du concours, et voici les gagnants des trophées:

Siméon Bélec, gagnant du trophée Léo Laurin Enrg., avec un chevreuil de 224 livres, mâle;

Léopold Godner, gagnant du trophée Henri Robert, restaurant, avec un chevreuil pesant 218 livres, mâle.

Voici maintenant les noms des autres principaux enregistrements:

Fernand Poudrier, Ste-Anne du Lac, chevreuil mâle, 213 livres; Rolland Thompson, Lac des Iles, chevreuil mâle, 210 livres; Emile Quevillon, chevreuil mâle, 195 livres; Jean Pelletier, chevreuil mâle, 178 livres; André Gendron, chevreuil mâle, 161 livres; Raymond Lafrance, Maniwaki, chevreuil mâle, 157 livres.

Il y a eu plusieurs autres enregistrements, cependant, les chevreuils mentionnés ci-haut, sont les plus gros, et nous voulons offrir, nos félicitations à des chanceux nemrods.

L'Association organise encore un concours de chasse cette année, et tout le monde sera tenu au courant des règlements 1957, par l'entremise de ce journal.

---

au tableau: l'absence des compagnes qu'on n'avait pu rejoindre à cause du peu de temps dont on disposait pour l'organisation de



Samedi, le 16 février 1957

1957

Association de chasse et pêche

L'Association de chasse et pêche de la région de Mont-Laurier, maintenant que l'année 1956, est finie, et que les prix d'une valeur totale d'environ $1,500.00 (quinze cents) furent distribués le 29 janvier dernier, commencera maintenant une nouvelle campagne pour le recrutement de ses membres pour 1957, déjà même avant que le recrutement soit annoncé officiellement plus de 150 membres ont déjà pris leur carte pour 1957, et chaque jour des cartes se vendent pour adjoindre les anciens et les nouveaux membres. Mais pour faire de l'ouverture de l'année 1957, une autre année de succès, il faut tous les membres, et beaucoup de nouveaux membres qui appuieront le mouvement en le comprenant bien.

Pour le comprendre cependant, il faut être au courant des activités, des buts, et ce que nous procure un mouvement comme l'Association de chasse et pêche dans notre région.

Les buts de notre association sont: Protection, conservation, restauration, éducation. Et le plus important de tous je crois, est le deuxième qui est la conservation.

L'an dernier, il s'est fait un travail formidable pour développer ce but, et nous avons eu des résultats, en donnant des films sur la beauté de la nature, sur la pêche, et sur la chasse. Nous avons organisé la Semaine de la Conservation, tt nous l'organiserons encore cette année. Le thème de cette semaine l'an dernier était: "L'Enthousiasme pour la Conservation".

Cette année, le thème sera: "Conservons ce qui est à nous". Et nous entendons par cela, ce qui est à nous, la forêt, la nature, les faunes aquatiques et terrestes, car la nature c'est à tout le monde, et c'est tout le monde qui a le droit d'aller passer un après-midi dans la forêt pour se reposer, et pour admirer la nature à son plus beau, durant l'été dans sa verdure, à l'automne avec ses couleurs innombrables, qui reposent l'oeil, et durant l'hiver avec son manteau blanc.

Les buts de notre association sont: Protection, conservation, restauration, éducation. Et le plus important de tous je crois, est le deuxième qui est la conservation.

De plus en plus, les sportifs, aiment à se ballader dans les forêts, à organiser des excursions, des picnics. D'autres aiment à admirer le gibier sauvage avec sa grande liberté. Y a-t-til quelque chose de plus beau qu'un chevreuil, aperçu dans le bois, semblant défier les plus gros obstacles avec son agilité, et sa souplesse. Et à l'automne quelle sensation pour le chasseur de voir devant lui un de ces gibiers, qui essaiera de déjouer le plus fin chasseur.

Il y a aussi le monde des oiseaux, qui est beau à admirer, et si l'on surveille attentivement autour de nous, lorsque nous marchons dans le bois, il sera facile de compter des sortes et des sortes de ces oiseaux de toutes les grosseurs et de toutes les couleurs.

C'est ça aimer la forêt, et quelle joie trouve-t-on dans une excursion dans la forêt, lorsque nos poumons nous gonflent avec l'air frais, l'air pur, et que l'on revient à la maison, avec le visage tout raidi par le vent. Donc encore cette année, durant le printemps, avant que la saison des concours arrive, les organisateurs de l'association préparent une série de programme de vues, et de conférences sur la conservation, et sur l'amour de la nature.

Le programme préparé pour Lac des Ecorces, aura lieu, le 26 février 1957, à 7.30 p.m. Nous invitons tous les sportifs de cette section de venir avec leurs épouses et avec leurs enfants, assister à ce programme gratuit de vues et de conférences, qui saura faire plaisir à tout le monde. Tout le monde est bienvenue, et vous n'avez pas besoin d'être membre pour y assister, car cette soirée est pour les membres et leur famille, ainsi que leur ami. A cette soirée du Lac des Ecorces, le 26 février prochain, l'association annoncera officiellement la campagne de recrutement de 1957, ouverte et à cette occasion, l'association fera tirer parmi l'assistance à Lac des Ecorces, 5 cartes de membres pour 1957.

En attendant: "Conservons ce qui est à nous".

1957

Communiqué de l'association de chasse et pêche de Mont-Laurier

Les directeurs de l'Association de chasse et pêche de la région de Mont-Laurier, tenaient une assemblée le 11 mars à 8.00 p.m., et les directeurs suivants étaient présents: Rolland Lafrance, président, Alphonse Bourré, vice-président, Léon Plante, 2è vice-président, Maurice Jarvis, trésorier, Raymond Regimbald, secrétaire, et Théodore Cléroux, Guy Chartrand, Laure Lebelle, Siméon Bélec, Victor Durocher, Jean-Guy Dinelle.

La première discussion concernait la campagne de recrutement faite conjointement en même temps que la propagande sur la conservation, et il a été décidé que l'association se rendrait à Val Barrette e 24 mars; à Mont-Laurier, il y aura deux soirée de projections de films, soit le 25 mars, et le 27 mars, à la salle Fleurant (La Ronde Joyeuse, sur la rue Dupont), il y aura également soirée de projection de vues, à Ste-Anne du Lac, Mont St-Michel, Ferme-Neuve, et au Lac du Cerf, les dates de ces soirées seront annoncées un peu plus tard, dès que les organisateurs auront été rencontrés.

Le programme de l'année

En plus de la campagne de conservation, éducation, restauration, etc., qui existe actuellement il a été décidé encore cette année, qu'il y aura des activités, concernant la pêche et la chasse, et il fait plaisir aux directeurs de l'association de chasse et pêche, de faire connaître ce programme à tous les intéressés.

Le 23 juin

Président du comité: Léon Plante

Concours de pêche au Lac des Iles, au même endroit que l'an dernier, mais beaucoup plus élaboré, et surveillez le programme de ce concours, qui promet d'être l'événement sportif de l'année. Des surprises sont réservées, et l'an dernier il y eut 3500 personnes qui se rendirent aux abords du Lac des Iles, mais cette année, avec le programme présentée, nous attendons 5,000 personnes. Donc préparez-vous pour le 23 juin qui sera la fête annuelle de la pêche dans la région de Mont-Laurier. Nous prévoyons que des prix ayant aussi de valeur que $300. seront distribués cette journée là, donc surveillez les développements et le programme.

Les 17 et 18 août

Président du comité: Siméon Bélec

Ces deux jours seront organisés en concours de pêche régional comme le dernier concours, et ce sont les photos du concours de pêche régional 1956, qui serviront pour le reportage photographique dans la section rotogravure du 31 mars prochain dans La Patrie du Dimanche. (surveillez ce numéro).

Au début de septembre

(Date annoncée plus tard) Président du comité: M. Théo. Cleroux. Pour pratiquer les chasseurs pour leur prochaine excursion de chasse au début de septembre, les organisateurs de l'association organiseront un ou deux concours de tir. Tous les détails seront donnés plus tard.

Durant la saison de la chasse

Président du comité: Alphonse Bourré. Concours de chasse saisonnier, comme en 1955 et 1956. Et en plus des trophées Léo Laurin Enrg. et Henri Robert, il y aura de magnifiques prix en argent cette année pour les gagnants ces montants en argent vous surprendront, et vous serez mis au courant dès que les organisateurs de l'association seront en mesure de vous renseigner. On laisse sous entendre que le plus gros chevreuil remporterait en plus du trophée Laurin, un beau billet de $100.00, ce n'est pas encore officiel, et vous serez mis au courant dès que ce le sera.

Concours de pêche saisonnier

Président du comité: Guy Chartrand. N'oubliez pas non plus le concours de pêche saisonnier, qui rapporte à la personne qui prend le plus gros poisson dans chaque espèce un magnifique trophée. Plus de détails dans une prochaine chronique.

Voici la liste des endroits où vous pouvez vous procurer des formules de participation aux différents concours ainsi que des cartes de membres:

Mont-Laurier: Rolland Sport Shop, 291, de la Madone.

Lac des Iles: Rolland Thompson, marchand général.

Kiamika: Albert Diotte, boucher-épicier.

Lac du Cerf, Martel et Ste-Marie, magasin général.

Mont St-Michel, Omer Quevillon, marchand général ou Osa Quevillon.

Ste-Anne du Lac: Restaurant Paquette ou J. M. Lafond.

Ferme-Neuve: Thomas Legault, Quincaillerie.

Lac des Ecorces: Albiny Desgagnés Lingerie générale ou Yvan Paquette.

Val Barrette: J. P. Constantineau, marchand général ou Adélard Labelle.

Notre-Dame de Pontmain: M. Raoul Barbe.

(Suite à la page 3)



SAMEDI LE 30 MARS 1957

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE - GATINEAU ET PAPINEAU

Vol. 6 — No 1 MONT-LAURIER, SAMEDI LE 30 MARS 1957 Abonnement: $2.00 par année

HEURES DES MESSES DU DIMANCHE

Paroisse NOTRE-DAME DE FOURVIERES (catholique)

6 heures 30
7 heures
8 heures
10 heures
11 heures 30

Paroisse du COEUR IMMACULÉ DE MARIE

8 heures 30
9 heures 30
10 heures
11 heures 30

Le salon du sportsman de Montréal

Le Salon du Sportsman de Montréal, qui ouvrira ses portes au grand public au Palais du Commerce, du 29 mars au 7 avril prochain, sera le troisième du genre tenu dans la métropole. Ce sera un spectacle inouï où l'on verra le plus imposant étalage d'articles de sports de plein air encore jamais vu dans la métropole.

De plus, pour lui donner un plus grand cachet de réalisme, le Salon du Sportsman comprendra toute une série de kiosques où des animaux naturels et poissons vivants seront en montre. Le public verra un spectacle d'Indiens parés de leurs atours traditionnels; des chimpanzés jouant de piano; des ours exécutant des cabrioles sensationnelles sur la corde raide et, en plus, il assistera à des concours de plongée et de natation. Les amateurs de pêche qui attendent impatiemment l'ouverture de la saison de pêche à la truite auront une occasion unique d'exercer leurs talents en avant-première, dans une grande piscine en plastique transparent érigée dans la vaste salle du Palais du Commerce.

Au fait, le programme permettra aux visiteurs du Salon du Sportsman de Montréal de se divertir et de s'amuser à merveille. Notons que les recettes du Salon, survenu de la bonne dur kiosques et de la vente des billets d'admission, serviront à promouvoir la conservation des riches ressources de pêche et de chasse de la province.

Les deux organismes qui contribuent à la mise en scène de cette manifestation, la Fédération des Associations de Chasse et de Pêche du Québec et les Pêcheurs et Chasseurs de Montréal Inc., comptent sur les recettes du Salon du Sportsman de Montréal pour défrayer le coût de leurs multiples programmes de conservation, soit la lutte contre la pollution des eaux de nos lacs, ruisseaux et rivières; l'empoissonnement de nos lacs; la création et l'entretien des sanctuaires de pêche et de chasse; l'établissement des relevés de la faune; enfin, la rédaction et la distribution de la documentation éducationnelle sur la conservation aux membres, aux élèves de nos écoles et au grand public.

Le Salon du Sportsman de Montréal ne peut que bénéficier à tous les citoyens de la province de Québec. C'est donc VOTRE SALON et, en le visitant vous-même ou en y invitant vos amis, votre famille et vos parents, vous appuierez la noble cause de la conservation.

Communiqué de l'Association de chasse et pêche

A Ste-Anne de Lac, le 7 avril à 8.00 p.m., à la salle paroissiale

Que c'est le 7 avril que les organisateurs de l'Association de chasse et pêche de la région de Mont-Laurier, se rendront à Ste-Anne du Lac, pour leur assemblée annuelle ainsi que la présentation de films [illegible] sur la pêche et la chasse.

A chaque année que les organisateurs se font rendre à Ste-Anne du Lac, la salle [illegible] grand rapidement remplie, les gens de [illegible] de Lac, se rendant en grand nombre à la [illegible] Paroissiale. L'année [illegible] le soir, et des enfants [illegible] admis.

De nombreux spécimens de la faune [illegible] exposés au cours de la [illegible] sont faits des 7 avril au 12 [illegible] et nous savons l'intérêt [illegible] cette semaine de [illegible] Ste-Anne [illegible] Lac.

Le thème de la semaine de la faune est le suivant: "Des abris pour les animaux sauvages".

Des milliers de jeunes gens du Québec ont déjà contribué à l'érection d'abris pour les animaux sauvages, mais d'autres peuvent aussi en faire autant. Les Scouts, les louveteaux, les jeunes 4-H et les jeunes naturalistes, qui érigent des niches d'oiseaux et des abreuvoirs, qui plantent des arbres et des haies, contribuent tous à fournir des abris à notre faune.

Qu'est-ce qu'un abri? Si nos oiseaux et nos animaux sauvages pouvaient parler, nous obtiendrions des réponses bien différentes. Des creux d'arbres et des haies, des murs de pierre, des arbrisseaux et des terriers, fournissent tous des abris à la faune. Les canards préfèrent un étant de castor ou un marais sous un bosquet de saule ou de sapins. Les perdrix et les bécasses trouvent un habitat idéal dans les milieux boisés. Le chevreuil, recherche les régions envahies par une seconde croissance à la suite des opérations forestières. L'orignal a besoin de grandes étendues pour se déplacer et se nourrir. Le poisson et les oiseaux aquatiques ont besoin d'eau non polluée par les égouts, les produits chimiques les déchets d'usines et autres résidus.

Un bon abri est aux animaux ce qu'une bonne habitation est à l'homme. C'est un refuge contre les éléments, une défense contre les ennemis, un endroit où l'on peut se reposer et ou on a à sa portée de la nourriture et de l'eau. Une habitation devrait être l'endroit idéal pour élever une famille. Autrefois, la nature assurait des abris à notre faune; mais, avec la venue de la civilisation, beaucoup de ces abris ont disparu. La pollution a détruit un grand nombre de nappes d'eau qui servaient d'habitat aux oiseaux aquatiques au poisson et à certains animaux à fourrure, tels que le rat musqué, le vison et le castor. Les feux de forêt ont ruiné l'habitat de nombreux animaux et de plusieurs oiseaux et les feux de broussaille ont causé un tort énorme aux petits animaux.

Bien souvent, les jeunes adeptes de la conservation peuvent aider la nature en remédiant à cette situation. Nombreux sont les animaux sauvages qui utiliseront des habitations faites de la main de l'homme. Les oiseaux chanteurs et les oiseaux se nourrissant d'insectes se sentent chez eux dans des niches et ils apprécient nos mangeoires, nos abreuvoirs et nos bains pour oiseaux. Les canards utiliseront aussi les boîtes à nichées disposées en des endroits propices.

La première chose à faire en vue d'assurer des abris à la faune est sans doute la visite d'un boisé, d'un marais, d'un sanctuaire d'oiseaux ou de tout autre endroit en

(Suite à la page 4)

Résultat très encourageant de la clinique de donneurs de sang

[illegible] Mont-Laurier et de Ferme [illegible] démontrent une augmentation [illegible] sur la clinique de mai [illegible] Edmond très encourageant [illegible] à ici aussi, nous devons [illegible] Mont-Laurier [illegible] Ste-Anne du Lac, pour leur assemblée annuelle ainsi que la présentation de [illegible] Nous [illegible] la pêche et la [illegible]

A chaque année que les [illegible] se font rendre à Ste-Anne du Lac, la salle [illegible] grand rapidement remplie, les gens de [illegible] de Lac, se rendant en grand nombre à la [illegible] Paroissiale. L'année [illegible] le soir, et des enfants [illegible] admis.

De nombreux spécimens de la faune [illegible] exposés au cours de la [illegible] sont faits des 7 avril au 12 [illegible] et nous savons l'intérêt [illegible] cette semaine de [illegible] Ste-Anne [illegible] Lac.

Le thème de la semaine de la faune est le suivant: "Des abris pour les animaux sauvages".

Des milliers de jeunes gens du Québec ont déjà contribué à l'érection d'abris pour les animaux sauvages, mais d'autres peuvent aussi en faire autant. Les Scouts, les louveteaux, les jeunes 4-H et les jeunes naturalistes, qui érigent des niches d'oiseaux et des abreuvoirs, qui plantent des arbres et des haies, contribuent tous à fournir des abris à notre faune.

Qu'est-ce qu'un abri? Si nos oiseaux et nos animaux sauvages pouvaient parler, nous obtiendrions des réponses bien différentes. Des creux d'arbres et des haies, des murs de pierre, des arbrisseaux et des terriers, fournissent tous des abris à la faune. Les canards préfèrent un étant de castor ou un marais sous un bosquet de saule ou de sapins. Les perdrix et les bécasses trouvent un habitat idéal dans les milieux boisés. Le chevreuil, recherche les régions envahies par une seconde croissance à la suite des opérations forestières. L'orignal a besoin de grandes étendues pour se déplacer et se nourrir. Le poisson et les oiseaux aquatiques ont besoin d'eau non polluée par les égouts, les produits chimiques les déchets d'usines et autres résidus.

Un bon abri est aux animaux ce qu'une bonne habitation est à l'homme. C'est un refuge contre les éléments, une défense contre les ennemis, un endroit où l'on peut se reposer et ou on a à sa portée de la nourriture et de l'eau. Une habitation devrait être l'endroit idéal pour élever une famille. Autrefois, la nature assurait des abris à notre faune; mais, avec la venue de la civilisation, beaucoup de ces abris ont disparu. La pollution a détruit un grand nombre de nappes d'eau qui servaient d'habitat aux oiseaux aquatiques au poisson et à certains animaux à fourrure, tels que le rat musqué, le vison et le castor. Les feux de forêt ont ruiné l'habitat de nombreux animaux et de plusieurs oiseaux et les feux de broussaille ont causé un tort énorme aux petits animaux.

Bien souvent, les jeunes adeptes de la conservation peuvent aider la nature en remédiant à cette situation. Nombreux sont les animaux sauvages qui utiliseront des habitations faites de la main de l'homme. Les oiseaux chanteurs et les oiseaux se nourrissant d'insectes se sentent chez eux dans des niches et ils apprécient nos mangeoires, nos abreuvoirs et nos bains pour oiseaux. Les canards utiliseront aussi les boîtes à nichées disposées en des endroits propices.

La première chose à faire en vue d'assurer des abris à la faune est sans doute la visite d'un boisé, d'un marais, d'un sanctuaire d'oiseaux ou de tout autre endroit en

(Suite à la page 4)



Soirée Lacordaire le 31 mars

Programme

1ère partie:

Prière par M. l'Aumônier.

Mot de bienvenue par M. le Président.

Chant Lacordaire (au choix) "Notre Devise".

Récitation: Le Gland et le Cerceau (La Fontaine) par Mlle Charlotte Guilbert.

Conférence: L'aluminium, par le Dr Yvan Hurrette.

Morceau de concert: Miss Bernard Bélanger interprète au piano Gavotte, extrait de Manon et Vienne Mars.

Invitation: Mlles, Mlles et la Soirée.

Intermission

2ème partie:

Pièce: Le Howard et les Pierrots, farce hilarante en un acte.

Personnages:

Président du tribunal: Louis Cloutier; Le ministère public: Lionel Cloutier; Le juge: Oscar Belanger; L'avocat: Dr Bernard Bélanger; Patineur: Jules Dorion; Bridelle: Gilles Léveillé; Le huissier: Euclide Rivet.

Temps de deux pris.

Mot de la fin par M. l'Aumônier Général.

O Canada.

1957

1957

trop bien qu'un peu d'originalité ne fera qu'accroître le charme de sa personnalité; elle évitera donc de suivre aveuglément les décrets d'une mode, trop capricieuse, pour être bonne conseillère. Afin d'être bien mise une femme doit d'abord s'étudier sérieusement et s'habiller selon son type, c'est-à-dire qu'elle doit considérer sa taille, son âge et la couleur de ses cheveux et de ses yeux et non pas choisir les modèles qui avantagent si bien . . . sa voisine.

GAGNEZ UN TELEVISEUR RCA VICTOR



Chaque achat de $3.00 de gazoline sera votre chance de gagner un superbe téléviseur "RCA Victor".

GRATIS

Si notre personnel oublie de vérifier votre huile, votre batterie ou de nettoyer votre pare-brise, vous pourrez réclamer votre gazoline gratuitement.

Le tirage aura lieu au Théâtre Laurentien.
Hâtez-vous d'y participer

LIONEL CLOUTIER

STATION DE SERVICE IMPERIAL

Voisin du Théâtre Laurentien Mont-Laurier

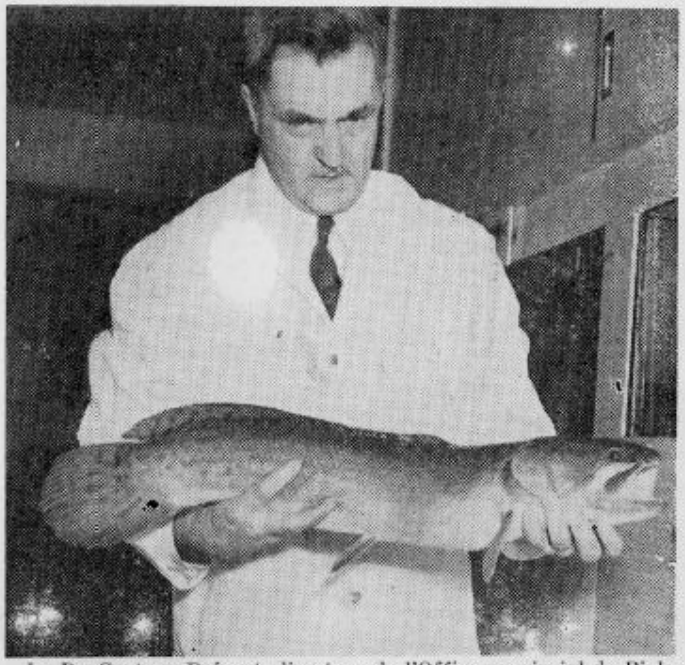

Le Dr Gustave Prévost, directeur de l'Office provincial de Biologie, montre ici un poisson "préhistorique" capturé dans le lac Saint-Louis, près de Montréal. Il s'agit d'un poisson-castor, dont les ancêtres remontent à 200 millions d'années.

Au Salon du Sportsman, qui s'ouvrira pour dix jours, le 29 mars au Palais du Commerce, les visiteurs pourront voir un poisson-castor vivant, et aussi un poisson armé appartenant aussi à une espèce très vieille. Ce dernier a également été pris dans le lac Saint-Louis.

Il n'y a qu'un seul poisson connu dont on retrace les fossiles à des temps plus reculés: 250 millions d'années. C'est le fameux coelocanthe trouvé récemment près de la côte africaine.

Au Salon du Sportsman, l'Office de Biologie montrera comment on protège la faune aquatique dans les Laurentides et dans le fleuve Saint-Laurent. Un tableau expliquera les ravages causés par les ménés dans les lacs à truites. Le kiosque de l'Office abritera cinq aquariums.

AIDE MORTUAIRE

$1,000.00 Objectif $1,000.00

Si vous êtes dans l'obligation de prendre soin de vos vieux parents sans aucun espoir de remboursement après leur décès . . . Pour environ $1.50 à $2.00 par mois vous pouvez assurer une valeur négociable en tout temps après leur mort, laquelle vous aidera à payer les frais funéraires, hôpitaux, médecins, etc.

Obtenez renseignements supplémentaires à:

LA FRATERNITE DE L'ASSOCIATION DES TRAPPEURS

Représentants demandés
La Baie Cté Yamaska, P. Q.

Saint-Laurent. Un tableau expliquera les ravages causés par les ménés dans les lacs à truites. Le kiosque de l'Office abritera cinq aquariums.

Vendredi, le 23 août 1957

Moutons dévorés

Cinq moutons, propriété de M. Lucien Paradis, cultivateur de Mont-Laurier, ont été trouvés inanimés, la semaine dernière, dans les champs. On suppose que les pauvres animaux sans défense ont été victimes de loups affamés. Il arrive parfois que des chiens se rendent coupables de tels méfaits.

Aurèle Quevillon, de Mt-Michel, premier au concours de Pêche de l'Association régionale

Près de 100 amateurs de pêche avaient, samedi les meilleurs lancements avec environnement Ferme-Neuve, dimanche dernier, le 18 août, dans le but de participer au Concours annuel de l'Association de chasse et pêche de la région de Mont-Laurier. On était accouru de toute la région.

De magnifiques prix avaient été offerts par les marchands et hommes d'affaires de Ferme-Neuve, où le concours se tenaient par un grand déploiement à l'Arène de l'endroit, dimanche soir, en présence de l'Association, M. Roland Lafrance et de plusieurs autres officiers. MM. Marc-Antoine Meilleur et Denis Lebeau agissaient comme juges et présidents de la journée.

Voici la liste des gagnants:

BROCHET: Aurèle Quevillon, de Mont-St-Michel, un brochet de 10 livres, pris dans le lac Gravel;

Léo Pelletier, brochet de 10 livres et 3 onces, lac Camatose;

Lionel Blais, de Mont-Laurier, brochet de 9 livres et 15 onces, dans le lac Camatose;

Maurice Lebel, brochet de 8 livres et 12 onces, dans le lac Dorée;

Réal Mélançon, brochet de 8 livres et 4 onces, lac Camatose;

Plusieurs autres gagnants se méritèrent des prix pour des brochets de plus de 8 livres.

DORE: le plus gros doré de la journée a été rapporté par M. Réal Mélançon de Mont-Laurier. Il pesait 6 livres et fut pêché dans le lac Camatose.

TRUITE ROUGE: premier prix, Arthur Labelle, de Ferme-Neuve, avec une truite de 4 livres et 3 onces, dans le petit lac des Belles-Prairies;

Armand Millaire, truite rouge de 15 onces, dans le même lac. Mme Jean Gauthier a remporté le premier prix de la classe des dames avec une truite rouge de 11 onces, provenant du lac Camatose.

Parmi les enfants, Denise Gauthier et Nelson Jarvis se sont tout particulièrement soulignés.

Le concours fut un succès et souhaitons qu'il devienne de plus en plus populaire d'année en année. Nos félicitations à tous.

Quelques belles prises régionales

M. Jacques Millaire, de Sainte-Anne du Lac, a pris un brochet de 17½ lbs, dans le lac Gentpas.

M. Jacques Hamel, de Montréal, a pris un brochet de 11 lbs dans le petit lac Rouge, situé à 14 milles de Mont-Laurier. Dans le lac Hanlé, M. Conrad Bourgeois, de Mont-Laurier, a pris un brochet de 19 lbs 5 onces, et Mme Jean Archambault, de Montréal, a pris un brochet de 5 lbs 2 onces, dans la rivière du Lièvre.

M. Rosaire Vivier, de Ferme-Neuve, a pris un brochet de 14 lbs 3 onces dans le lac du Rang.

Le niveau de l'eau est normal [illegible] actuellement dans les lacs Beaudoux et Kiamika.

Le brochet aime les eaux peu profondes et la truite grise dans une profondeur d'eau de 40 à 50 pieds. La semaine dernière le brochet a mordu au ver tout autant qu'au leurre artificiel, tout spécialement à la mouche rouge et blanc.

"Monsieur 50". à Mont-Laurier

Un visiteur très populaire dans tous les centres du Québec et même du Canada sera à Mont-Laurier sous peu. Il s'agit de "Monsieur 50", ainsi appelé parce qu'il a la main très agréable de distribuer des 50 cents tout neufs. Parfois, si vous vous pliez aux règles du jeu, il vous remet $2.00.

Vous remarquerez la date de son arrivée la semaine prochaine. Et pour ne méritez les faveurs de cet illustre personnage.



Epluchette de blé-d'inde

Organisée par le Club des Raquetteurs de Mont-Laurier, le 25 août.

Le club des raquetteurs de Mont-Laurier invite le public à se rendre nombreux à la fête champêtre qui se déroulera, dimanche prochain, le 25 août, à la Ferme Desbonnets, près du Lac-des-Iles. L'épluchette du blé-d'Inde sera le clou de l'événement. Pour $1.00 (enfants admis gratuitement), on s'amusera toute la journée.

Moutons dévorés

Cinq moutons, propriété de M. Lucien Paradis, cultivateur de Mont-Laurier, ont été trouvés inanimés, la semaine dernière, dans les champs. On suppose que les pauvres animaux sans défense ont été victimes de loups affamés. Il arrive parfois que des chiens se rendent coupables de tels méfaits.

NOUS ACHETONS LES
VERS DE TERRE
TELEPHONEZ A: 192
Rolland Sport Shop — Mont-Laurier

Ouverture officielle du Bowling Laurier, mardi dernier, le 20

Tous les amateurs ont pu se livrer à leur sport favori, gratuitement — La nouvelle salle de quilles de 6 allées, sous la direction de M. Bernard Payette — M. Pierre Richer, jeune homme avantageusement connu, en assumera la gérance.

Le Bowling Laurier accordait, mardi dernier, des parties gratuites à tous les [illegible] de son ouverture officielle. Des centaines d'amateurs se sont rendus sur les lieux. La salle dispose de 6 magnifiques allées, entièrement neuves et préparées avec soin pour la prochaine saison.

Un restaurant offre des rafraîchissements et des repas légers.

Le nouveau gérant, M. Pierre Richer, nous déclarait que la salon de quilles s'accompli pleins de péripéties et d'entrain. De nombreux clubs établiront leurs quartiers-généraux au Bowling Laurier, ce-

(Suite à la page 3)



1957

1957

La chasse au chevreuil et à la perdrix débute le 28 septembre

La chasse à l'orignal durera du 18 au 28 octobre — Nouveau règlement relatif à l'enregistrement du gibier.

Le département de la chasse a décidé de permettre aux amateurs de s'adonner en même temps à la chasse à la perdrix et au chevreuil. Dans les deux cas, la chasse s'ouvrira le 28 septembre et durera jusqu'au 24 novembre.

Cette année, la chasse à l'orignal sera autorisée du 18 au 28 octobre. L'an dernier, elle avait été permise du 1er au 10 octobre.

L'orignal pourra être chassé dans les sections des Laurentides, de Gaspé, de l'Ouest de la province, au Lac St-Jean, sauf dans les parcs et les réserves du comté d'Argenteuil.

Le ministère a aussi décrété que toute personne qui aura tué un chevreuil ou un orignal sera tenue d'en faire rapport à un garde-chasse dans les 48 heures de sa sortie de la forêt. Jusqu'ici, on accordait une période de 2 semaines pour remplir cette obligation.

La chasse aux oiseaux migrateurs, canards, oies et outardes sera permise dans notre région du 14 septembre au 22 novembre.

La mouffette, étant devenue un déprédateur qui cause des dommages aux biens des cultivateurs, la chasse en est maintenant permise à l'année longue.



Gil, un as de la chasse

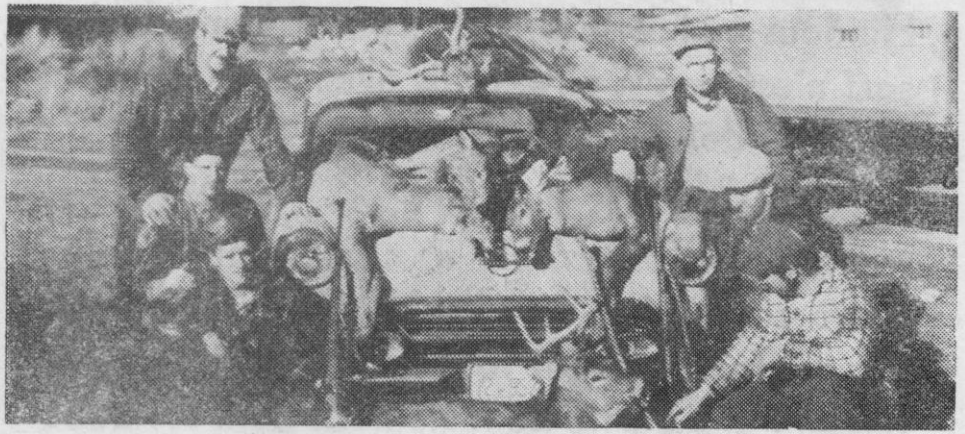

Mont-Laurier compte des chasseurs émérites! Ils ont fait leur preuve. Un chevreuil ne leur échappe pas, une fois aperçu. Les fervents de la chasse ont certainement entendu parler de Gil Tinkler. Nos sportifs doivent être connus et nous voulons vous présenter Gil, cette semaine.

Disons d'abord que c'est un gars solide de 27 ans, bâti en athlète. Il est un grand amoureux de nos bois. Il représente bien le "type" des Pays d'en Haut. Marié à Suzanne Beattie de Mont-Laurier, ils ont un petit gars de 4 ans qui fait leur joie et leur bonheur.

Il est propriétaire du magnifique Club Havana et il est reconnu par sa façon toute personnelle de recevoir ses clients, amis et artistes.

Tous les ans, à la même date, la fièvre le prend. L'ouverture de la saison de chasse est un événement important pour un chasseur comme lui.

Dès les premiers jours, il est parti à la recherche du chevreuil, ce prince de nos bois.

Ceux qui ont la chance d'aller avec lui en forêt savent combien il est habile à découvrir la présence du gibier. Combien de ses amis peuvent lui dire merci pour le magnifique chevreuil qu'ils ont tué.

Si parfois, son épouse trouve qu'il aime un peu trop la chasse, elle est très heureuse de le voir revenir et de l'entendre dire: "Madame, nous avons tué un beau "buck".

Pour terminer, chasseurs et sportifs, si vous aimez parler de chasse, rendez-vous chez Gil Tinkler, au Havana Club.

VENDREDI, LE 4 OCTOBRE 1957

1957

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE - GATINEAU ET PAPINEAU

Vol. 6 — No. 26 MONT-LAURIER, VENDREDI, LE 4 OCTOBRE 1957 Le numéro: .10 cents

CA COUTE MOINS CHER CHEZ "JARVIS" La preuve en page 5

Des milliers de personnes ont participé à la Fête de la Forêt avec enthousiasme

Shawinigan remporte la course de canots

Toutes les manifestations ont remporté un éclatant succès. Des milliers d'enfants ont pris l'arène d'assaut samedi et dimanche — Le spectacle de variété, l'exposition, les kiosques, les animaux vivants, la course de canots, tout a plu au public. Le tirage de la Cadillac aura lieu, la semaine prochaine.

Les équipes de Shawinigan remportent facilement les honneurs de la course de canots — Les participants de Mont-Laurier et de la région y figurent très bien — La route et les abords des ponts littéralement envahis, de Ferme-Neuve à Mont-Laurier — Réception à l'Hôtel de ville.

Gil, un as de la chasse



Gagnants des prix offerts par l'Echo de la Lièvre

Girouard Télédiffusion a été vendu à M. Gilles Létourneau

Le nouveau propriétaire, un diplômé en électronique, se propose d'apporter de nombreuses améliorations au système actuel.

En marge de la Fête de la forêt

Vendredi, le 18 octobre 1957

1957

Des centaines de chasseurs étrangers à la recherche du chevreuil dans notre région

Les gardes-chasse en ont enregistré 375 en fin de semaine

Les beaux jours ensoleillés de la dernière fin de semaine ont attiré un nombre considérable de touristes dans notre région durant la dernière fin de semaine. La plupart étaient des chasseurs à l'affut du chevreuil abondant. Les féériques couleurs automnales de nos bois sont aussi un puissant attrait pour le citadin.

Dans toutes les hôtels l'on voyait des groupes de chasseurs vêtus de la traditionnelle chemise quadrillée, aux couleurs de la forêt. Les uns et les autres se contaient des histoires de chasse. Au petit matin, les automobiles prenaient les sentiers, vers les habitats naturelles du prince de nos bois.

Peu d'entre eux revinrent bredouille. Dans l'après-midi de samedi, dimanche et lundi, aussi bien qu'en soirée, la parade triomphale des chasseurs heureux défilait sur nos routes, montrant une bête magnifique. Sur le côté du véhicule, elle donne encore parfois l'impression de vouloir prendre son élan.

Ce fut une belle fin de semaine pour les amateurs de chasse. Les représentants du ministère ont enregistré 375 chevreuils, dont 84 à Mont-Laurier, 42, à Ferme-Neuve et, chiffre fantastique, 249, à l'Annonciation.



L'ECHO DE LA LIEVRE

MONT-LAURIER

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE – GATINEAU ET PAPINEAU

COUTE MOINS CHER CHEZ "JARVIS" La preuve en page 9

Des centaines de chasseurs étrangers à la recherche du chevreuil dans notre région (Voir en page 5)

Le notaire Roméo Ouellette est élu président de l'Amicale du séminaire

La situation du chômage de plus en plus normale dans la région

1er anniversaire des raquetteurs

Spécialistes en hygiène dentaire à Mont-Laurier

Jeunes cultivateurs, votre école vous attend pour la rentrée de novembre

1957



Matériaux de construction — Ciment Portland
CULTIVATEURS! ATTENTION!
Gyproc, papier et plomberie
Nourissez vos animaux avec le meilleur produit: OGILVIE
Centre d'APPROVISIONNEMENT Agricole
Jos. Bélanger, prop.
Tél. 399 Mont-Laurier Rue Hébert

NOUVELLES AGRICOLES

"UN BARGAIN"
TRACTEUR
"MacCormick" W-4 avec charrue neuve — $2,400.00
pour $1,275.



ERNEST COURTEMANCHE
Tél. 214-W Mont-Laurier Rue du Pont

La disparition du gibier inquiète le Conseil de Comté

Demande de lois plus sévères

LE CONSEIL S'ELEVE EGALEMENT CONTRE LES REVUES OBSCENES

A une assemblée générale et régulière du conseil Municipal du Comté de Labelle, tenue au lieu et à l'heure de ses délibérations, en la Ville de Mont-Laurier, mercredi, le 11 décembre 1957, et à laquelle session sont présents: M. le Préfet Pierre Bohémier, maire de la Mlté de la Paroisse de Ferme-Neuve; MM. les conseillers suivants: Raoul Gauthier, maire de la Mlté de Bellerive; Léopold Cloutier, maire de la Mlté de Brunet; Jean Duval, maire de Canton Boyer; Jean Marie Plouffe, maire de Village de Lac Des Ecorces; M. Roméo Forget, maire de la Mlté de Par. de Lac des Ecorces; Henri Jolicoeur, maire de Chute St-Philippe; Omer Perrault, maire de la Mlté de la Conception; Lionel Courtemanche, maire du Canton Décarie; Ariste Bouthillier, maire de la Mlté de Lac Des Iles; Gaston Baudart, maire du Canton Joly; Aimé Turgeon, maire du Canton Kiamika; Germain Drouin, maire de Village de Labelle; Aurèle Meilleur, maire de la Mlté de Lac St-Paul; Borromée Lalande, maire du Canton Loranger; Lionel Dumais, maire du Village de Nominingue; Patrice Bondu, maire de Notre-Dame-de-Pontmain; Joseph Bachar, maire de la Mlté de La Macaza; Onésime Noël, maire du village de l'Annonciation; Louis Raymond, maire du Canton Marchand; Fernand Sarrazin, maire de la Mlté de la Paroisse de l'Ascension; Edmond Thomas, maire de la Mlté de Mont-St-Michel; Hormidas Bondu, maire de la Mlté de Lac du Cerf; Edmond Jérôme, maire des Cantons Robertson & Pope; Gaston David, maire de la Mlté de Notre-Dame du Laus; Napoléon Moffette, maire de Canton Turgeon; Zénon Mélançon, maire du Village de Ste-Anne-du-Lac; Adélard Labelle, maire du Village de Val Barrette et Adélard Mailloux, maire du Canton La Minerve, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Préfet.

Sur la proposition du conseiller Alfred Mailloux, dûment secondée par M. Roméo Forget, il est résolu à l'unanimité que les minutes de la dernière assemblée soient acceptées telles que lues.

Le sec.-trés. fait rapport au comité des procédures intentées contre ce conseil par la Compagnie Parma Park Inc. en rapport avec un projet de plan de subdivision et dont le dit conseil avait refusé son approbation, pour toutes les considérations alléguées dans le rapport du comité formé à cette fin. La Cour Supérieure a sanctionné par jugement portant le numéro 5057 des dossiers de la dite cour, le rapport du dit comité et du pouvoir discrétionnaire de la mlté de comté, de refuser tel projet soumis comme tel par la dite Compagnie. Sur motion dûment appuyée il est résolu que le compte d'honoraires de $40 tel que présenté par Me Conrad Prénovost, pour frais extra-judiciaires dans cette cause, lui soit payé, et qu'un égal montant soit attribué au sec.-trés. de ce comté, pour ses frais de déplacement et avis légaux et travail supplémentaire occasionné en rapport avec cette cause. Adopté.

Sollicitation auprès de ce conseil de souscriptions annuelles de la part de la Société Amicale des Aveugles, du prêt d'honneur, et de la part des journaux du comté, pour l'insertion d'une page de sou-

(Suite à la page 6)

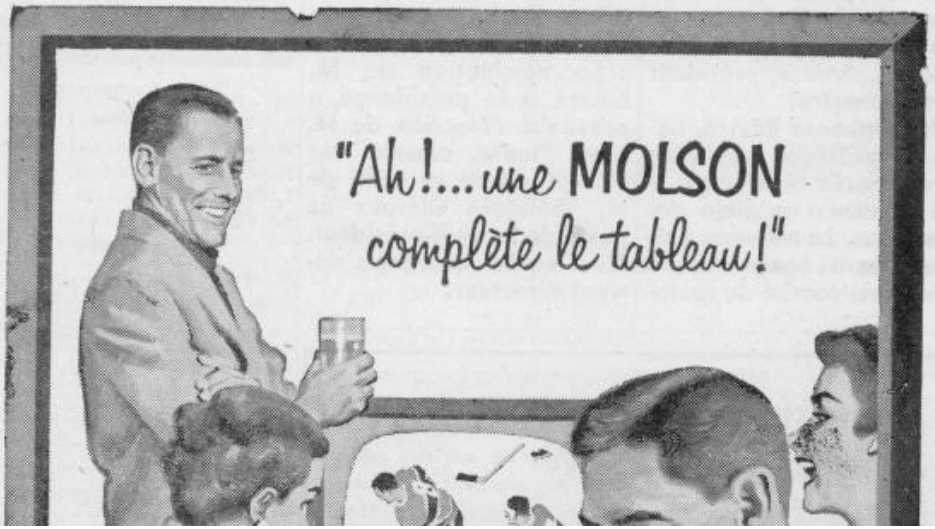

—La disparition du gibier . . .

(Suite de la page 3)

haits à l'occasion de la nouvelle année.

Après discussions, sur motion dûment appuyée, il est résolu que ce conseil vote le même montant que l'an dernier, soit $100 à la Société Amicale des Aveugles, $200 au prêt d'Honneur, oeuvre patronnée par notre société St-Jean-Baptiste des Laurentides, et que la somme de $100 soit payée au journal "Le Flambeau" et que la somme de $50 soit allouée à chacun des journaux "L'Echo de la Lièvre et Mont-Laurier Journal", pour insertion d'une page de souhaits de la part de ce conseil de comté. Adopté.

Dr Seibert, directeur de l'Unité Sanitaire du dit comté sollicite la contribution annuelle de $150 pour aider la ligue antituberculeuse des Laurentides à poursuivre son travail de dépistage de la tuberculose. Sur motion dûment appuyée, il est résolu que la même somme de $150 soit allouée à la dite société ou Ligue antituberculeuse des Laurentides pour la présente année. Adopté.

Etude et discussion d'un projet d'ouverture d'un chemin de front sur les lots 4 à 8, Rg. 1, Canton Boyer partant de la Nouvelle Route Nationale Montréal - Mont-Laurier à travers les susdits lots pour aboutir au cordon des Cantons Boyer et Turgeon. Deux traces ont été relevés et la Municipalité de Canton Turgeon a relevé un tracé d'une longueur d'environ de 2700 pieds qui semble plus avantageuse que celui prôné par le propriétaire M. Loyer d'une longueur de 3200 pieds environ et qui serait plus onéreux pour la dite municipalité de Turgeon.

Considérant que la Municipalité de Canton Boyer par l'entremise de son chef, le conseiller Jean Duval, doit consulter au préalable son conseil pour participer à l'ouverture de ce chemin;

Avis de motion est donné par le conseiller Napoléon Moffette, qu'un projet de règlementation d'un chemin situé sur les dits lots 4 à 8, Rg 1, Canton Boyer, sera soumis à la prochaine assemblée du comté en mars prochain, avec ou sans participation de la Mun. de Canton Boyer, selon le cas.

Rapport fait par le sec.-trés. de la collection de la répartition du Cours d'eau Pérodeau: à date, les contribuables intéressés ont contribué pour la somme de $978.40 sur un montant exigible de $1,500. Attendu que certains lots, soit les nos 12, 13, 14, Rg 4, Canton Pérodeau sont grevés d'une répartition pour l'exécution de ces travaux, et attendu qu'il n'y a actuellement aucun propriétaire habitant sur ces lots, sur motion dûment approuvée, il est résolu que ces lots soient mis en vente pour taxes, dès mars prochain, afin que la Corporation de ce comté détienne des droits sur les susdits lots, et pour se faire rembourser éventuellement du montant avancé par cette Corporation au dit Ministère de l'Agriculture. Et il est résolu que le solde de compte, soit de la somme de $1,000 soit payé au dit Ministère de l'Agriculture comme contribution de ce comté à l'exécution de ces travaux suivant engagement pris.

Il est également résolu que le sec.-trés. expédie une nouvelle missive dûment enregistrée aux contribuables intéressés au dit cours d'eau Dufour pour paiement de leur contribution à ce comté, et à défaut d'entente pour versements mensuels, le sec.-trés. est autorisé à procéder s'il y a lieu à la vente pour taxes dits lots grevés de la dite répartition; Attendu que les dits travaux ont été exécutés à l'entière satisfaction de l'inspecteur Aquin du Ministère de l'Agriculture, il est résolu que le solde revenant au contracteur L. Dumais & Al au montant de $531.47 soit payé dont quittance finale conformément aux subventions du Ministère de l'Agriculture et au contrat signé et intervenu entre la dite Corporation et le contracteur. Adopté.

Il est également résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés: téléphone du bureau d'enregistrement (janvier, février et mars 1958), à raison de $7.10 par mois;

Pour travaux exéutés dans chemin Chapleau: Pierre Varenne: $14.00; Raymond Chartrand: $7.00; Léo-Paul Nantel: $14.00; Philippe Potvin pour poteaux la somme de $3.00 et à M. Lucien Levac, pour 11 voyages de gravier $77.00.

Pour travaux exécutés dans chemin Lacoste (chemin de comté) et remboursables au tiers par les municipalités de Marchand, La Minerve et Joly; Daniel Brousseau: $28.70; Daniel Brousseau: $17.00; Emeric Bergeron: $36.00; Adélard Brunet: $12.75; Gérard Laurin: $12.55.

Pour travaux exécutés dans chemin Petite Minerve: Daniel Brousseau: $20.00; Daniel Brousseau, fils: $5.10; Joseph Brousseau, fils: $7.65; Gérard Laurin, la somme de $8.00 et les dits comptes remboursables moitié moitié par les municipalités de La Minerve et Joly.

Sur motion dûment appuyée, il est résolu que le lot 48, Rg [illegible] Nord Chemin Chapleau grevé de $4.88 et 48, Rg Sud Chemin Chapleau grevé de $33.79 représentant 2 ans d'arrérages de taxes et appartenant à Ernest Lefebvre, soit mis en vente pour taxes après avis enregistré donné à cet effêt. Adopté.

Il est également résolu que le compte d'assistance publique soumis à ce conseil au montant de $49.30 en rapport avec l'hospitalisation de Dame Xavier Gigoux, soit payé.

CONSIDERANT: que M. J.-A.-G. Maranda, garagiste de l'Annonciation, est prêt à entretenir les chemins d'hiver pour l'année 1957-58 dans le dit Canton Montigny sur une longueur totale de 11.45, comprenant la partie du Chemin Chapleau, le chemin Guay et la

(Suite à la page 7)

1957



1957

—La disparition du gibier . . .

(Suite de la page 6)

Montée Vachet, moyennant la somme globale de $1400.00 comprenant l'octroi gouvernemental et la contribution de ce conseil à l'entretien de tels chemins.

Sur motion dûment appuyée, il est résolu que M. le Préfet Pierre Bohémier, soit autorisé à signer le dit contrat préparé par Me Lucien Cyr, notaire, aux conditions ci-dessus déterminées. Adopté.

Attendu que MM. Diotte & Meilleur entretienne environ 1 mille de chemin d'hiver à la limite de Kiamika, dans le dit Canton Montigny, il est résolu qu'un octroi spécial de $25.00 soit alloué en plus de l'octroi gouvernemental alloué à cette fin. Adopté.

Nomination de deux nouveaux évaluateurs du comté, du fait du départ de MM. Henri Bruneau et Arnold Meilleur de la scène municipale. Sur la proposition de M. Alfred Mailloux, secondé par M. Noël, il est résolu que M. Germain Drouin soit nommé nouveau évaluateur pour fins de comté.

Sur la proposition de M. Lalande, secondé par M. Gauthier, il est résolu que M. Jean Duval soit désigné comme nouvel évaluateur du comté.

Attendu: que la plupart des nouveaux rôles ont été confectionnés au cours de l'an 1956, et que le sec.-trés. de ce comté n'a reçu aucun nouveau rôle au cours de la présente année; sur motion dûment appuyée, il est résolu que le rôle d'évaluation tel que confectionné pour l'année fiscale 1957, serve pour les prévisions budgétaires de la prochaine année fiscale 1958. Adopté.

Résolutions diverses:

CONSIDERANT: qu'un grand nombre de touristes sont attirés dans notre région, notamment dans le comté de Labelle, par la chasse au chevreuil;

CONSIDERANT: qu'au cours de la dernière saison de chasse, il s'est abattu un nombre sans précédent de ce gibier;

CONSIDERANT: qu'il est urgent de protéger ce gibier pour assurer sa survivance dans notre région, et de ce fait, protégeant cette industrie touristique apportant dans notre région, un revenu plus qu'appréciable;

EN CONSEQUENCE, après étude et discussions, il fut résolu à l'unanimité d'adopter les recommandations suivantes et de transmettre la présente résolution au Ministre de la Chasse et de la Pêche;

1.—Que les guides soient licenciés et qu'il leur soit interdit d'apporter ou de porter aucune arme à feu dans l'exercice de leurs fonctions de guide;

2.—Qu'un plus grand nombre de garde-chasses soient désignés, même à titre temporaires, durant la dite saison de la chasse;

3.—Qu'une guerre plus intensive soit faite à la destruction du loup, par l'augmentation des primes allouées pour sa destruction.

4.—Que la période de la chasse soit raccourcie.

CONSIDERANT la marée montante des feuilles obscènes, des hebdomadaires à scandales et des petits journaux jaunes;

CONSIDERANT: que nos chefs spirituels ont déjà depuis longtemps lancé un cri d'alarme contre cette presse déestable, et que nos législateurs tant provinciaux que fédéraux commencent à ouvrir les yeux et à craindre pour la santé morale d'une population qui absorbe à dose massive ces récits et descriptions de crimes, d'ordures et d'immoralités;

CONSIDERANT: qu'un amendement au code criminel s'avère nécessaire pour favoriser une campagne d'assainissement des journaux et de cette presse détestable;

SU RMOTION dûment appuyée par M. O. Noël, il est résolu à l'unanimité que demande soit faite au Gouvernement Fédéral d'amender l'article du Code Criminel de manière à définir clairement le mot "Obscène, afin qu'il n'ait plus d'ambiguité sur ce point, et d'adopter toute autre mesure législative de prévention qui s'avère opportune et nécessaire. Adoptée. Que copie de la présente résolution soit expédiée à l'Honorable Ministre de la Justice, ainsi qu'à Me Henri Courtemanche, député fédéral de Labelle.

Sur la proposition du conseiller Germain Drouin, secondé par le conseiller Henri Jolicoeur, il est résolu que demande soit faite au Ministère de la Voirie de mettre à la disposition du contracteur de chemin d'hiver pour la route Nationale Numéro 11, St-Jovite-Mont-Laurier, une quantité de sel suffisante pour maintenir la route en bon état durant toute la saison d'hiver. Adopté.

Rapport des délégués du comté au dernier congrès de l'Union des Conseils de Comté, tenu à St-Jérôme, les 1 et 2 octobre derniers. Lecture de 18 résolutions adoptées lors du congrès et devant être soumises incessamment au Gouvernement, et dont les principales ayant trait à la demande d'augmentation de l'octroi pour les chemins d'hiver et à la taxation des lignes téléphoniques, etc. Sur motion dûment appuyée, il est résolu que la somme de $50 soit octroyée à chacun des trois délégués pour dépenses encourues.

A la demande de l'exécutif de l'Union des conseils de comté, demandant notre participation au prochain congrès de 1958 sur un navire de la Canada Steamship Lines, il fut résolu que le dit comté participe au prochain congrès et que la somme de $210, soit $70 par délégué soit immédiatement payée à l'Union pour frais de voyage aux trois délégués officiels qui seront désignés au cours de l'année 1958 pour représenter ce comté aux assises annuelles.

Sur motion du conseiller Jean Duval, il est résolu qu'un vote de félicitations soit adressé à M. Henri Jolicoeur, de nouveau réélu directeur de cet organisme de l'Union des Conseils de Comté, et à chacun des délégués du comté de Labelle, pour leur participation active aux dernières assises tenues à St-Jérôme.

VEUILLEZ prendre avis que la prochaine assemblée du conseil Municipal du comté de Labelle, aura lieu à Mont-Laurier, mercredi, le 12 mars 1958, à Mont-Laurier, en l'Hôtel de Ville à 9 a.m.

DONNE à l'Annonciation, ce 11e jour de décembre 1957.

Me Lucien Cyr, sec.-trés.,
L'Annonciation.

AVEZ-VOUS UN REVENU EN PROPORTION DE VOS CAPACITES ?

Beaucoup de gens qui pourraient obtenir un meilleur revenu sont "captifs" d'un petit emploi de routine qui offre très peu de sécurité. Leur emploi n'est pas certain si les conditions changeaient quelque peu. Si c'est votre cas, nous avons quelque chose de sécurité pour vous. Ecrivez immédiatement à La Compagnie J. R. Watkins, 350 rue St. Roch, Montréal, Qué.



1958

L'ECHO DE LA LIEVRE

La chasse à l'orignal a été meilleure que l'an dernier

QUEBEC, 6 — Un relevé préliminaire du ministère de la Chasse montre qu'environ 1,500 orignaux ont été abattus au cours de la dernière saison de 12 jours en regard de 1,167 l'an dernier. Toutes les régions signalent une hausse et on estime qu'au total le nombre des chasseurs s'est élevé à quelque 10,000.

La saison a débuté le 11 octobre pour prendre fin le 22.

Les chasseurs étaient pour la plupart des Canadiens. Les Américains ont, semble-t-il, préféré se rendre en Ontario où la saison était un peu plus hâtive.

Les chasseurs du Québec ont un sérieux problème: comment arriveront-ils à consommer avant le 28 février toute la viande d'orignal qu'ils ont en main? Pour prévenir le braconnage le ministère de la Chasse a adopté cette année un règlement qui défend d'avoir en sa possession de la viande d'orignal après cette date.

L'abattage

Un orignal de taille moyenne fournit environ 500 livres de viande comestible. Le règlement a soulevé des protestations. Un ingénieur forestier, M. Paul Provencher, a déclaré devant un club social de Québec, la semaine dernière, qu'il lui a fallu trois ans pour consommer toute la viande d'un orignal. Il s'est demandé comment les Nemrods pourront cette année consommer, avant le mois de mars, le produit de leur chasse.

Les protestations n'ont pas encore amené de commentaires officiels, mais il semble probable que le règlement sera soit amendé, soit révoqué. Ce règlement s'applique à la viande d'orignal et de chevreuil.

Le nombre d'orignaux tués cette année sera probablement le plus élevé depuis 1956, alors que 1,755 avaient été abattus.

Les permis

M. Gustave Bédard, directeur des relations extérieures du ministère de la Chasse, dit que les statistiques officielles confirmeront l'indication préliminaire que la vente de permis aux Américains a accusé un recul tandis que celle aux chasseurs du Québec a augmenté. Le permis est de $101 pour les non-résidants de la province et de $10.50 pour les résidants.

M. Bédard a déclaré que la saison était suffisamment hâtive pour tenir les braconniers en respect. Elle était en même temps assez tardive pour prévenir un massacre.

Il a précisé que dans plusieurs régions "comme dans le Lac St-Jean et la Gaspésie par exemple — la période du rut était terminée, de sorte que l'orignal ne répondait plus à l'appel du chasseur. Il y avait toutefois suffisamment de gibier pour permettre une bonne chasse.

La saison

Le grand nombre d'orignaux tués en 1956 trouverait son explication dans le fait que la saison coïncidait avec la période du rut. L'animal répondait alors facilement à l'appel du chasseur.

Un relevé aérien effectué le printemps dernier a démontré que la population orignale du Québec se maintenant à un bon niveau, soit maintenait à un bon niveau, soit

La saison de chasse est soigneusement réglementée dans le Québec. La date en est fixée tous les printemps par le Conseil des ministres. Il est défendu pour un chasseur d'abattre plus d'un orignal et il ne faut pas que ce soit une femelle.

1959

9,752 chevreuils abattus en 1958 au Québec

Le café c'est merveilleux

Combien souvent entendez-vous les gens dire que le café, c'est la meilleure partie du repas. Ceci est particulièrement vrai après un repas lourd et riche. Il est bon alors de relaxer au-dessus d'une bonne tasse de café bouillant.

Le café fait de plus en plus partie de la vie de tous les jours et peut être employé de diverses façons toujours rehaussé par sa saveur délicate.

Une bonne maîtresse de maison doit être fière de son café. Elle emploie une variété de choix, tel que le café Clover Farm. Elle mesure à la perfection et prend le temps déterminé afin que le café ait une saveur délicieuse.

Le café épicé devient très populaire. En voici une variété qui est particulièrement bonne.

Café épice

Mesurez le café pour le faire dans une casserole. Pour chaque deux tasses ajoutez un bâton d'un pouce de canelle Clover Farm, 3 clous de girofle et un peu de Allspice en grains (3). Amenez au point d'ébullition et laissez mijoter 10 minutes. Coulez dans la cafetière et faites le café comme à l'accoutumée. Employez du café Clover Farm. Servez avec de la crème fouettée et du sucre si désiré.

Shortbread écossais

1 tasse de beurre en crème
⅝ de tasse de sucre
2½ tasses de farine tout-usage Clover Farm

Mettez le beurre en crème; ajoutez graduellement le sucre en même temps. Ajoutez la farine, mélangez bien avec les mains. Faites refroidir pendant une demi heu-



d'épaisseur. Coupez avec un découpoir à biscuits. Décorez avec la fourchette. Placez sur une tôle non beurrée. Faites cuire à four lent à 300 degrés F. de 20 à 25 minutes. Donne deux douzaines de biscuits.

Barres cobana

1¾ tasses de farine tout-usage
2 cuillerées à thé de poudre à pâte
½ cuillerée à thé de sel
2 cuillerées à table de café Instant
½ tasse de shortening (
1 tasse de sucre
1 cuillerée à thé d'extrait de citron
3 oeufs bien battus
1 tasse de bananes pilées (3 bananes mûres
½ tasse de noix hachées

Mêlez et tamisez la farine, la poudre à pâte, le sel et le café Instant. Mettez le shortening en crème en y ajoutant le sucre. Ajoutez l'extrait de citron et les oeufs. Mêlez bien. Ajoutez le mélange de farine alternativement avec le mélange de bananes. Ajoutez les noix. Faites cuire dans un moule beurré, de 8 X 12 X 2 pouces, dans un four modéré à 350 degrés F. pendant ½heure. Faites refroidir dans le moule et coupez en barres de quatre pouces de long et d'un pouce de largeur. Glacez avec un glaçage au sucre en poudre ordinaire et

Même nombre qu'en 1957

QUEBEC, 5 — Un porte-parole officiel du ministère provincial de la Chasse et des Pêcheries a révélé que le total des chevreuils abattus dans le Québec en 1958 est de 9,752, soit le même total que l'an dernier.

Tout chasseur qui tue un chevreuil dans le Québec est tenu d'en faire rapport au garde-chasse. Le total additionné par le ministère est basé sur les rapports des gardes-chasse.

La saison de 1958 fut de 23 jours dans les régions du sud de la province et de 26 jours dans la plupart des régions du nord.

1959

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE - GATINEAU ET PAPINEAU

Vol. 7 — No 48 MONT-LAURIER, VENDREDI, 22 MAI 1959 Le numéro: 10 cents

ATTENTION AUX FEUX EN FORET

MONT-LAURIER A L'HONNEUR



LA ROUTE 35, PROJET URGENT

Voir article en page 2

Un noir tué à Mt-Laurier

En fin de semaine dernière, alors que le touriste abondait dans notre ville, on nous rapporte un seul accident fâcheux. Vers 2 heures du matin, samedi soir, coin Du Pont et De La Madone, (en face de la banque), un noir a été heurté mortellement par une Cadillac blanche 1959. Aucune enquête fut nécessaire, car c'était tout simplement, un . . . chat noir!



1959

Vendredi, 29 mai 1959 Page 3

Course de pigeons

Le club "L'oiseau Bleu" a tenu sa deuxième course dimanche dernier. Le départ eut lieu à Labelle, d'où chaque pigeon se dirigea chez lui, à Mont-Laurier. Le vainqueur est le numéro 124 du pigeonnier A. Parent, a parcouru la distance en une heure et 42 minutes. Il rapporta la somme de $2.50 à son propriétaire. Les autres prix furent gagnés par Hervé Bélanger, Maurice Perrier, Denis Gauthier et Arthur Bell. Le lendemain eut lieu un tirage au sous-sol de l'église du Coeur-Immaculé. Dix commanditaires fournirent la somme de $40: Jean-Louis Raymond, plombier, Garage Laurier, débossage, Victoire VanChesting, Au Relais du Touriste, Mercerie Fernand Léveillé, Au coin des Aubaines, Garage Fernand Constantineau, Fernand Prévost, fourrures, et Magasin L.-H. Bélanger. Les prix furent gagnés par: Raymond Charbonneau, Louis Racicot, Aurèle Courcelle, Adrien Bell, Denis Beaulieu, Gil Tinkler, Lucien Lanthier, Gérard Lefebvre, Mme Edéol Duquette et Marcel Auclair. Dimanche prochain le tirage aura lieu le soir de la course. Un total de $57 sera offert en prix. Donc en foule dimanche au sous-sol de l'église du Coeur-Immaculée.

Vendredi, 26 juin 1959 Page 5

Club de pigeons l'Oiseau Bleu

Le 21 juin 1959, course Montréal-Mont-Laurier. Premier prix remporté par M. Adrien Parent, le trajet s'est fait en 2 hres et 50 min.

Deuxième prix, M. Hervé Bélanger en 2hrs et 57 min. Troisième prix par M. Arthur Bell; quatrième prix par Denis Gauthier commandité par Fernand Léveillé, mercerie pour hommes.

Nous avons établi un nouveau record, le trajet s'étant déjà fait en 3 hrs et 30 min.

Nous donnerons des détails pour le championnat plus tard. Nous tenons à remercier M. Ligouri Lefebvre pour avoir agit comme maître de cérémonies.

Voici la liste des commanditaires et gagnants de cette course qui est la dernière de la saison.

Albert Bacman Lumber Co., $15, gagnant M. Hervé Bélanger.

Les Industries de Mont-Laurier (Bernard St-Jean) $10, gagné par M. Gaston Major.

Nap. Thomas Ltée $10, M. Marcel Auclair gagnant.

Club de Pigeons de Course, gagné par M. Fernand Perry ($5).

Paul Campbell $5, gagné par M. Roméo Meilleur

1959

L'ECHO DE LA LIEVRE

Conformément à la tradition et dans l'intérêt d'une juste liberté, il est entendu que les articles de l'Echo sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Abonnement — Un an: $2.00; 3 ans: $5.00

IMPRIME A L'IMPRIMERIE LEBONFON, VAL D'OR

Autorisé comme envoi postal de 2e classe, Ministère des Postes, Ottawa

AU SERVICE DU PROGRES

La Commision scolaire, un jeu ou un devoir

Lundi, le 6 juillet, mise en nomination à deux sièges de notre Commission scolaire, Nouvelle assez laconique en elle-même, mais chargée de critiques et de possibilités.

Le commissaire occupe une position bénévole. A ce titre, on se sent gêné de publier ses critiques et de suggérer une politique qui tienne compte de la réalité. Mais l'intérêt général prime toute autre considération. On est tenté parfois de laisser ceux qui ont eu la malencontreuse idée de s'intéresser à la chose publique se débrouiller dans leur pétrin.

Ce n'est pas notre opinion. Nous sommes d'avis que les contribuables doivent veiller jalousement à la direction de la chose publique.

Quand on remplit une fonction publique, on devient responsable des actes que l'on pose comme tel.

Notre commission scolaire est la cible de critiques continues. La construction de nos écoles, l'imposition des taxes, le budget ont été examinés, hachés et commentés au coin du feu et après le souper dans chaque foyer. Si l'on est logique avec soi-même, les deux

contexte appelle une élection, non une réélection. Déjà, un travail se fait. On se demande qui pourrait apporter du sang nouveau à notre Commission scolaire. Des démarches ont été faites, des citoyens compétents subissent la pression des petites gens, des parents, des pauvres, des moins pauvres et des plus riches. Si ces appelés ont les qualités requises, l'intérêt public leur fait un devoir impérieux d'accepter les charges qu'on demande à leur bonne volonté.

L'ensemble d'une population ne peut se tromper à ce point. Si elle formule des objections, si elle s'objecte à la politique financière de la Commission scolaire, elle a raison en quelque part. Si elle reproche à ses mandataires de n'être pas capables de prendre une décision à la face du grand public, si elle ne peut obtenir d'explications valables aux questions qu'elle pose, elle a le devoir, devant une élection, de s'expliquer par son vote.

L'occasion se présente. Ceux qui sortent devront répondre à ces questions qui traînent. Si leur réponse n'est pas satisfaisante, le contribuable aura le devoir de soutenir de nouvelles figures.

On sent une certaine gêne dans notre population. Ceux qui sont nos commissaires

Le Parc de la Vérendrye

En 1939, alors que la route Mont-Laurier-Senneterre s'est terminée et que les chasseurs et pêcheurs devenaient de plus en plus nombreux, le ministre des Mines et des Pêcheries de l'époque a recommandé de prendre des mesures immédiates pour protéger le gibier et le poisson contre les abus, afin que cette région puisse continuer de répondre aux désirs des touristes. Ce fut donc la création de la réserve de la route Mont-Laurier-Senneterre qui a été soumise à des lois et règlements spéciaux pour fins de conservation.

D'années en années des développements se sont faits pour y accomoder les pêcheurs, et des règlements spéciaux étaient adoptés pour protéger plus efficacement le poisson et le gibier. Afin de réponlre aux besoins des touristes les limites de la réserve ont été agrandies.

En 1950, en vue d'honorer la mémoire d'un illustre explorateur, on a modifié le nom de la Réserve de Chasse et de Pêche de la Route Mont-Laurier-Senneterre en celui de "Parc de la Vérendrye", en l'honneur d'une des grandes figures du Canada Français, le découvreur des Montagnes Rocheuses, Pierre Gauthier de Varennes, sieur de la Vérendrye.

Depuis, le Parc de la Vérendrye n'a cessé d'être populaire chez les pêcheurs sportifs tant de la région que de l'extérieur. A cause de cela, il a donc fallu l'agrandir en 1950 et en 1953.

Devant l'importance que prenait ce parc le ministère de la Chasse et des Pêcheries a cru bon de placer à la direction du Parc de la Vérendrye une personne qui tout en voyant à l'administration de ce vaste territoie de pêche en y étudiant la pêche et les lacs avant qu'il ne soit trop tard. Dans ce but ça prenait donc un biologiste. L'automne dernier nous apprenions que monsieur Richard L. Séguin, biologiste spécialisé dans l'aménagement des eaux douces pour la pêche sportive à l'Office de Biologie, était promu biologiste et

rendrye au sein de l'organisation du Service des Parcs et Réserves du Ministère de la Chasse et des Pêcheries, dirigés par monsieur Louis-Philippe Gagnon.

Le travail n'a pas manqué tant du point de vue administratif que biologique. Déjà le Parc de la Vérendrye est considéré comme une entité aux points de vue de la pêche. Il y a coordination entre les établissements du Service des Parcs, soit celle du Domaine et celle du Lac Rapide. Les barrières reçoivent les mêmes directives.

Le programme biologique actuel de monsieur Séguin est de faire l'étude de la pêche là où les conditions le permettent afin d'essayer de maintenir une bonne pêche dans le plus de lacs possibles. On lui a donc favorisé ce travail en lui permettant d'avoir au Lac des Loups un laboratoire sur le terrain du Domaine. De plus le département lui a accordé l'aide d'un biologiste, étudiant à l'Université de Montréal, en la personne de monsieur Jean-Paul Thibeault dont le travail principal depuis l'ouverture de la saison de la pêche le 9 mai dernier consiste à recueillir les résultats de pêche de tous les pêcheurs qui fréquentent le territoire du Domaine. Il va sans dire que la coopération de tous les pêcheurs est entièrement requise pour assurer des données significatives. Au fur et à mesure qu'il le pourra monsieur Séguin se propose d'étudier les principaux lacs qui sont d'ailleurs nombreux.

Par l'intermédiaire de monsieur Séguin, le Parc profite d'avoir en ses murs un autre biologiste de l'Office de Biologie que son directeur, le docteur Gustave Prévost, a bien voulu prêter. Il s'agit du docteur Georges Roussow, spécialiste dans les études sur l'esturgeon. Depuis le 10 juin dernier, le docteur Roussow étudie les esturgeons du Grand Lac Victoria dans la section nord du Parc.

Il y a donc beaucoup d'activité cette année dans le Parc de la Vérendrye. Tous les pêcheurs devraient s'en réjouir car ce sont eux qui profiteront des avantages des travaux qui s'y effectuent.

1959

Une chasse et . . . quelle chasse

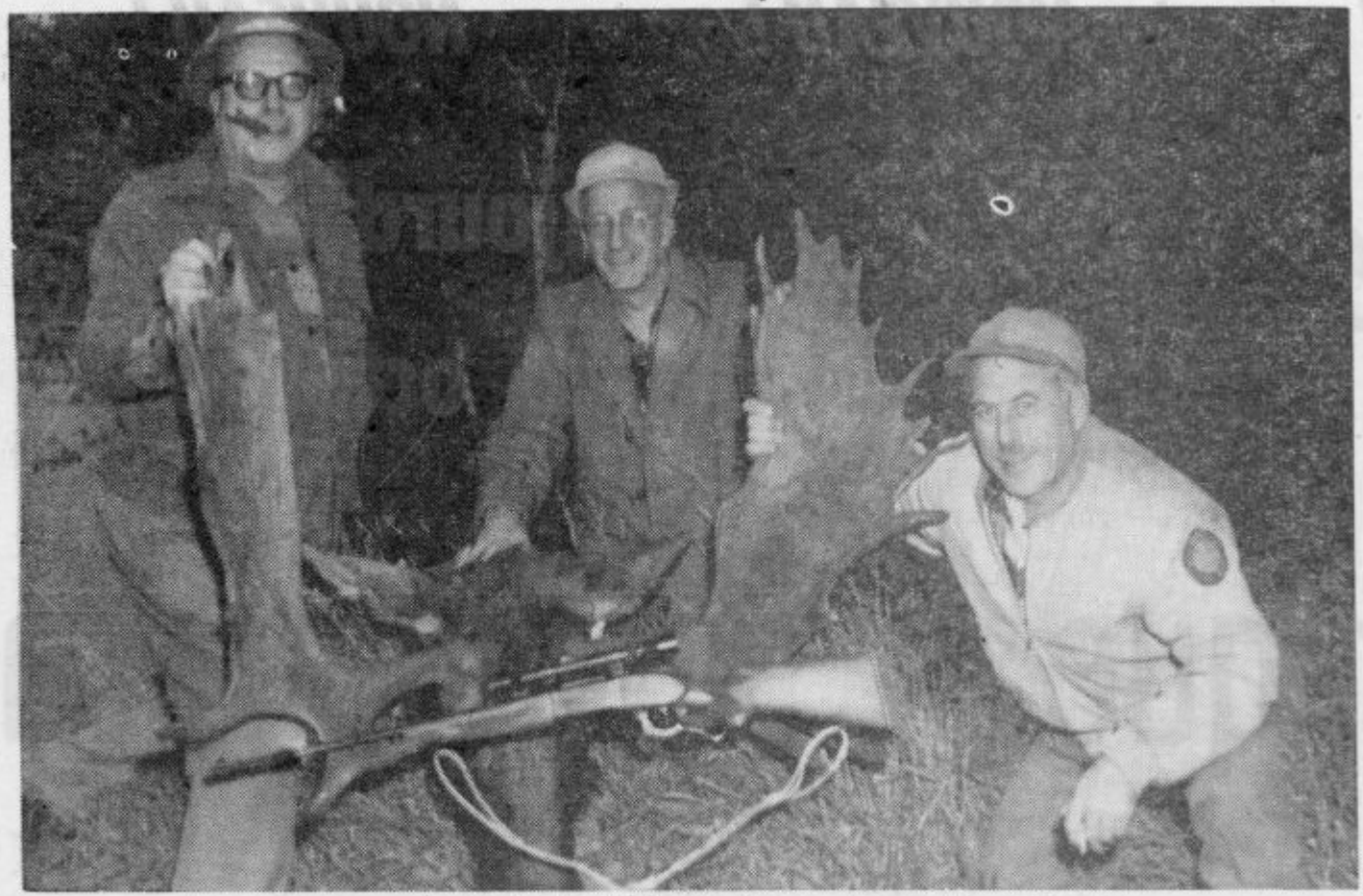

Comme on peut le constater sur la photo, M. Bédard et ses amis semblent bien heureux et . . . pour cause. Nous remarquons de gauche à droite: Dr Rubin Laurier, chef du service de médecine à l'Hôpital Cartierville. M. Robert Bédard, notre "chic" patron, et M. Maurice Groulx, ingénieur à la ville de Montréal et frère du Dr Adélard Groulx.

1959

L'ECHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

ENCO les MARCHANDS de CHEZ NOUS

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE – GATINEAU ET PAPINEAU

Vol. 8 — No.25 MONT-LAURIER, VENDREDI 11 DECEMBRE 1959 Dix cents le numéro

65 orignaux abattus dans la région Gatineau-Labelle, cette année

saison de chasse de 1959 le plus haut total d'orignaux abattus depuis que l'on a commencé à tenir des registres sur le nombre d'animaux tués, soit il y a cinq ans. Un plus grand nombre de permis a également été émis.

Des compilations préliminaires publiées par le gouvernement, démontrent que l'on a enregistré 2,004 orignaux tués comparativement à 1,862 en 1958. Un total de 10,948 permis ont été émis à des résidents de la province et des étrangers comparativement à 10,701 en 1958.

La province était divisée, cette année, en deux sections séparées ayant une saison de chasse différente. Cette saison a duré du 3 au 11 octobre dans les régions de l'Abitibi, Roberval, Lac St-Jean, et Chicoutimi et du 10 au 18 octobre dans les autres régions.

Voici le nombre des animaux abattus dans chacun des comtés: Abitibi, 343; Berthier, 52; Bonaventure, 36; Charlevois, 9; Chicoutimi, 163; Gaspé-Nord, 50; Gaspé-sud, 53; Gatineau, 27; Joliette, 31; Labelle, 38; Lac St-Jean, 38; Laviolette, 160; Maskinongé, 27; Matane, 49; Matapédia, 81; Montcalm, 105; Montmorency, 2; Pontiac, 128, Portneuf, 37; Québec, 34; Roberval, 205; Rouyn-Noranda, 64; Saguenay, 116; St-Maurice, 17; Témiscamingue, 138; Terrebonne, 2.

A l'honneur

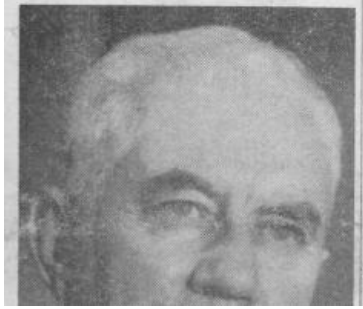

Exploit sans précédent au Centre paroissial



M. Horace Bélanger, gérant du Centre Paroissial félicite le Dr Jean-Marie Blais M.V. qui vient de rouler "293".

Vendredi soir dernier le 4 décembre, comme d'habitude, des parfaite de 7 points seulement, ne frappant que 3 quilles au douzième

Tous les amateurs de quilles de Mont-Laurier seront sans doute

Des loups et des hommes dans les Hautes-Laurentides

POUR VOS VISITEURS...
AYEZ BEAUCOUP DE COKE!

MARQUE DÉPOSÉE



DITES "COKE" OU "COCA-COLA" — LES DEUX MARQUES IDENTIFIENT LE PRODUIT DE COCA-COLA LTÉE — LE BREUVAGE PÉTILLANT PRÉFÉRÉ DANS LE MONDE ENTIER

SOYEZ BIEN RAFRAÎCHI!

Le Père Noël a fait un long voyage et, du pôle Nord aux mers du Sud, il n'y a rien de plus rafraîchissant que le goût vif et froid du Coca-Cola. C'est aussi vivifiant qu'une promenade en traîneau. Ayez-en toujours une bonne provision dans votre réfrigérateur durant les fêtes . . . faites plaisir au Père Noël et à tous vos autres visiteurs.

SERVEZ Coca-Cola

Embouteilleur de Coca-Cola autorisé sous contrat avec Coca-Cola Ltée

HERMAN FORGET

135, de la Madone **Mont-Laurier** **Tél. 279-W**

1959

1960

Vendredi 1 avril 1960 L'ÉCHO DE LA LIÈVRE

Gagnant du concours Chasse au Chevreuil 1960

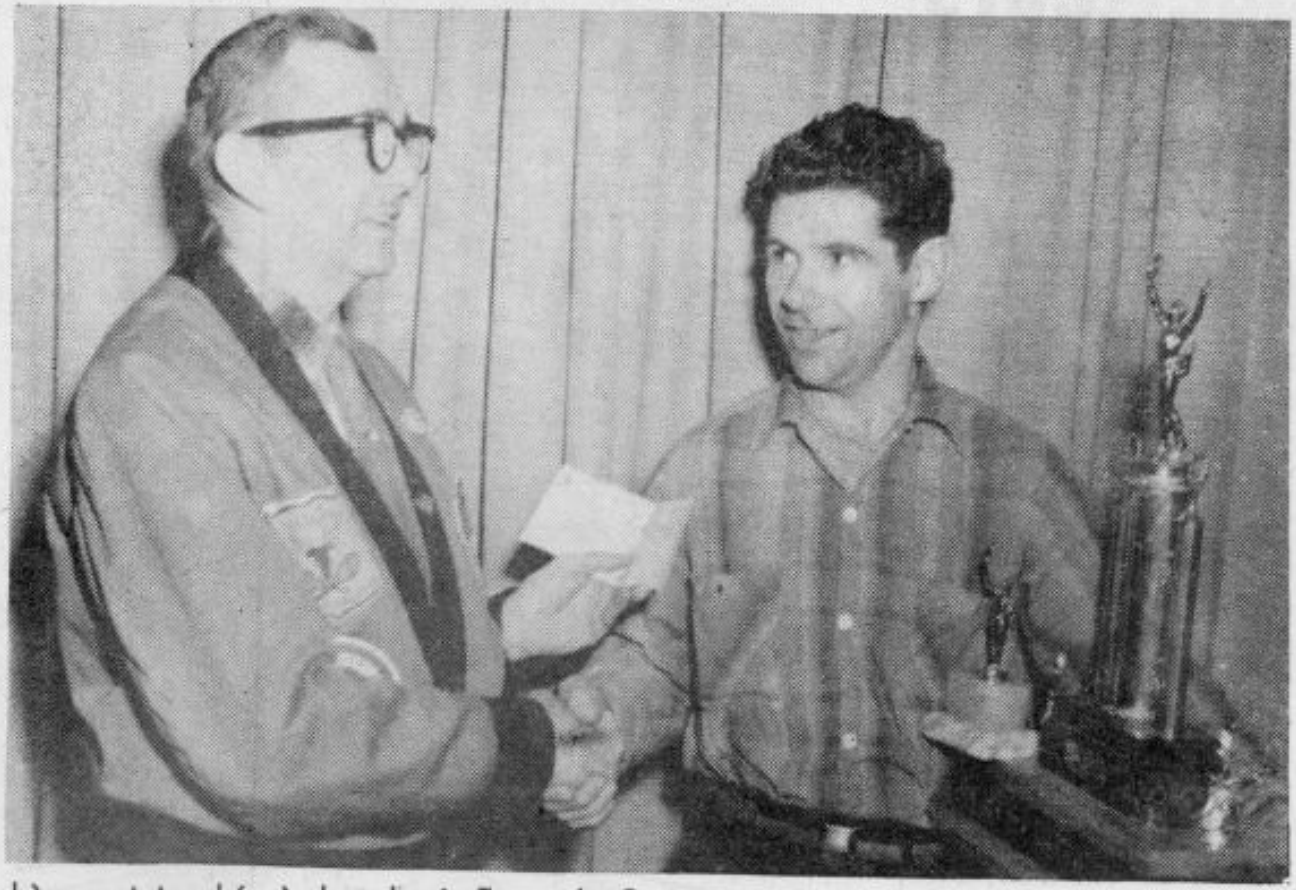

Remise chèque et trophée à Jean-Louis Esner de Guénette, (pour un chevreuil de 286 livres), par Yves Gagné, président de l'Association de Chasse et Pêche de Mont-Laurier.

1960

Encourageons notre Chambre de Commerce



Un bon chasseur de Ferme-Neuve

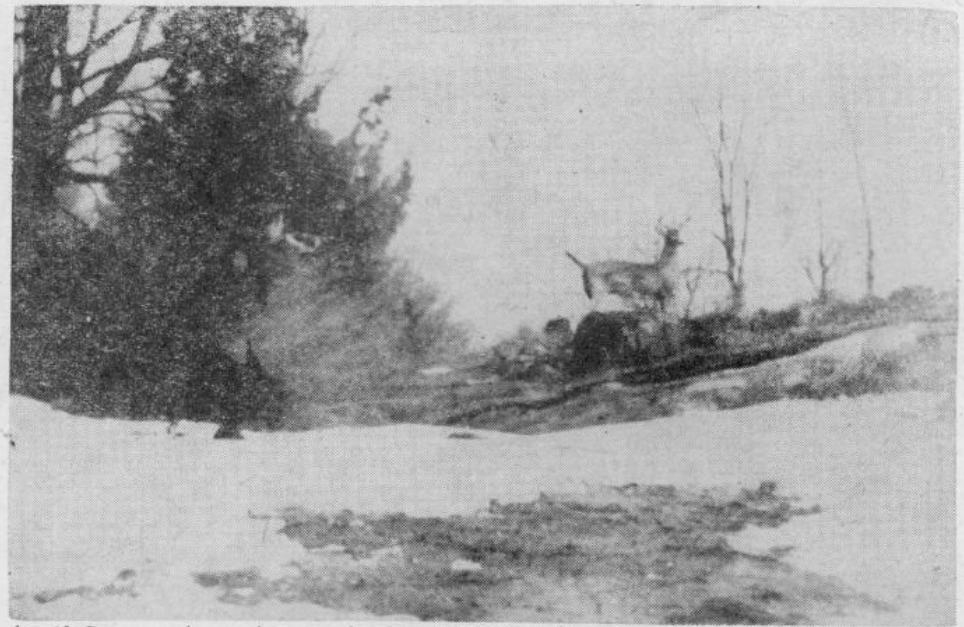

Pris sur le vif: Pour une bonne histoire de chasse, M. Thomas Legault de Ferme-Neuve n'est pas battu. Il paraît que même après plusieurs coups de fusil, le chevreuil était encore à la même place.

La Fraternité française vous revient en 1960

On a tout dit ou presque de la Fraternité française d'Amérique, cette oeuvre commune du Conseil annuelle, qui doit se tenir du 15 avril au 15 mai, il ne sera pas inutile d'en reparler. Quand ce ne se-

CAMPAGNE CONTRE LE CANCER

Parc d'une grande beauté à la porte de notre région

MT-LAURIER — Cette semaine, cette rubrique sera consacrée à un article sur le Parc de la Vérendrye, qui nous a été envoyé par le surintendant, M. Richard-L. Séguin. Ceci est fait dans l'espoir que nos lectrices acquièrent une plus grande connaissance d'une réserve située à quelques milles de la région et qui offre de merveilleuses possibilités aux sportifs.

Historique

Avant la construction de la route 53, reliant le nord-ouest québécois avec le nabitropole du pays, Montréal, les chasseurs et les pêcheurs entreprenant des perspectives intéressantes pour y capturer le gibier et le poisson en abondance dans une région encore peu fréquentée à l'époque. Afin d'éviter les abus et avant qu'il ne soit trop tard, le Service des Parcs et Réserves du Département de la Chasse et de la Pêche a créé en 1939 une réserve de chasse et de pêche sous le nom de Réserve de Chasse et de Pêche de la route Mont-Laurier-Senneterre.

A la vue de l'intérêt grandissant que la nouvelle région provoquait, il a été jugé opportun de la réserve une première fois en 1950. Cette même année-là, on a voulu honorer la mémoire d'un illustre explorateur en modifiant le nom de la réserve en celui de Parc de la Vérendrye, en l'honneur d'une des grandes figures du Canada français, le découvreur des Montagnes Rocheuses, Pierre Gaultier de Varennes, sieur de la Vérendrye. Depuis son dernier agrandissement en 1953, le Parc de la Vérendrye est devenu le plus vaste des parcs provinciaux de la province de Québec.

Description

De par leur situation géographique, les 4,397 milles carrés de la superficie du Parc de la Vérendrye sont formés principalement par le bassin des eaux des cinq grands bassins hydrographiques importants de la province de Québec. Ce sont des rivières Outaouais supérieurs, Gatineau, Dumoine, Coulonge, tous quatre affluents de la rivière Outaouais et celui de la rivière Nottaway, affluent de la Baie d'Hudson, par les eaux du bassin de drainage de la rivière Bell.

Dans son ensemble le parc est légèrement montagneux et son altitude générale est d'environ 1,100 pieds. Les lacs et réservoirs sont innombrables et variés en forme et en étendue. Ils font l'envie de tous les pêcheurs et touristes qui fréquentent le parc.

Faune diversifiée

Le naturaliste amateur y rencontre une faune terrestre très diversifiée, dont l'original, le chevreuil, l'ours, le loup, le renard, le vison, le pécan, le castor, la martre, la loutre, la perdrix, le pore épic, le lièvre, le hazel, le canard noir, etc. Le gibier est totalement protégé dans le parc.

La faune aquatique est avantageusement représentée par trois espèces de poissons sportifs d'importance: le doré, le brochet du nord et la truite grise. La truite mouchetée ne peuple que quelques lacs. On y trouve aussi l'esturgeon, le coregone, la carpe noire, la perchaude, la ouananiche, la barbotte, l'achigan, etc. Il est permis d'y faire la pêche mais suivant des restrictions établies dans le but de conserver au parc un attrait naturel à l'égard de cette faune.

Laboratoire de biologie

Un laboratoire de biologie établi par le Service des Parcs sur les bords du Lac des Loups se développe graduellement dans le but de renseigner les visiteurs et d'appliquer dans le Parc tous les principes de conservation de la faune.

Accomodation

Les campeurs sont temporairement installés sur certains terrains plus ou moins propices pour le campement. Dès qu'il y aura des terrains spécialement aménagés pour les campeurs, ils seront dirigés vers ces endroits près des lacs où la pêche sera possible.

Le Domaine

Jadis connu sous le nom de "O'Connell Lodge", le Domaine est situé sur les bords du Lac des Loups et est géré par le Service des Parcs du Département de la Chasse et de la Pêche.

Depuis le chalet confortable au grand parfum, les facilités de logement de cet établissement ne manquent pas. Plus de 200 visiteurs peuvent y loger aisément. De plus chaque chalet a son foyer et un téléphone est au service des clients dans chacune des chambres.

Le Domaine peut accomoder ses visiteurs avec les principaux types d'embarcations qui plairont et qui offriront en même temps la sécurité nécessaire. Un territoire de pêche est réservé à l'usage exclusif de ses clients pour des fins de contrôle biologique. Outre la pêche, les visiteurs se plairont à pratiquer leur divertissement préféré soit le yatching, la natation, le canotage, l'excursion en pleine nature, le tennis, etc.

Un service de guides est maintenu afin que tous profitent davantage de leur visite au Domaine. Il est à noter qu'un guide ne peut servir plus de trois pêcheurs à la fois.

Les pensions peuvent être accomodés à un chalet spécial du type motel et à un restaurant qui est en opération 24 heures par jour.

Lac Rapide

Dans la baie du Lac Rapide formée par le grand réservoir Cabonga, le Service des Parcs opère des camps de pêche de 2, 4 et 6 personnes qui sont loués à la journée à des groupes de pas moins de deux. Les huit camps de l'endroit qui peuvent accomoder plus de 50 personnes simultanément sont généralement équipés de toilette, eau courante et électricité. Ils sont aussi munis de toutes les commodités usuelles telles que lingerie, vaisselle pour que le pêcheur organise lui-même sa cuisine. Les embarcations d'usage dans le parc sont loués en cet endroit. La majorité des provisions de bouche peuvent être obtenues sur les lieux ainsi que les différents articles de pêche.

Des guides sont en disponibilité à Lac Rapide pour rendre service aux pêcheurs. Toutefois, un guide ne peut servir avantageusement plus de trois pêcheurs.

Camp Duval

En gagnant la section nord de Parc de la Vérendrye le Service des Parcs accorde à un commerçant le droit d'opérer un établissement qui est au service des pêcheurs et visiteurs du parc. Il s'agit du camp Duval situé sur les bords de la Dumoine. On y trouve une hôtellerie comprenant douze chambres ouvertes au public voyageur. De plus quinze chalets individuels avec eau courante et toilettes attendent les visiteurs et les pêcheurs.

Permis

Les permis de pêche et les autres permis spéciaux au Parc de la Vérendrye s'obtiennent aux barrières du Département de la Chasse et de la Pêche. Les visiteurs qui arrivent par voies ou hydravion au Domaine et à Lac Rapide peuvent se les procurer sur les lieux.

Règlements de la pêche

Un feuillet expliquant la limite de possession de poissons est remis à tous les visiteurs à leur entrée au parc du Département. Pour de renseignements du Département. Pour de plus amples détails, il est utile de consulter la liste des lois de la pêche où les règlements du Parc de la Vérendrye sont détaillés.

Guides

Les pêcheurs qui veulent retenir le service du guides peuvent s'informer au Domaine et à Lac Rapide.

Voyages en canot

Des voyages en canot peuvent s'organiser à partir des deux établissements du Département de la Chasse et de la Pêche, le Domaine et le Lac Rapide. Les routes à suivre ne sont cependant pas encore tracées.

Avions

Le Lac des Loups, où est situé le Domaine et la baie du Lac Rapide peuvent recevoir des hydravions. De plus le Département fédéral des Transports opère une piste de 6,000 pieds de longueur à cinq milles du Domaine. Les visiteurs peuvent y atterrir. L'essence d'avion peut être obtenue au Domaine.

Services religieux

Les catholiques peuvent assister à leur service religieux du dimanche et des jours fériés, soit au Domaine, soit au Camp Duval.

Le Ministère fédéral des Postes vient d'établir un bureau de poste dans le Parc de la Vérendrye. Il est installé au Domaine et il porte le nom de Parc de la Vérendrye, Qué. Canada. En plus d'être utile aux différentes organisations du Parc, ce bureau de poste est au service du membre public, touriste et visiteurs, qui fréquente le Parc.

On peut se procurer de la glace à Lac Rapide et au Domaine.

Pour toutes informations générales concernant le Parc de la Vérendrye, s'adresser à M. Richard-L. Séguin, surintendant du Parc de la Vérendrye, Département de la Chasse et de la Pêche, C. P. 1029, Mont-Laurier, Qué.

Baptêmes

A M. et Mme Roger Thibault, née Bertha Duquette, est né un fils baptisé en l'église du Couvent-Immaculé de Marie, sous les prénoms de Joseph-Théophore-Sylvain. Le parrain et la marraine sont M. et Mme Théophore Thibault, oncle et tante de l'enfant.

A M. et Mme Roger Forget (Yvette Filion), est née une fille baptisée Marie-Sylvie-Charlaie, en l'église du Cœur-Immaculé de Marie de Mont-Laurier. M. et Mme Simon Rubin, oncle et tante de l'enfant, sont le parrain et la marraine.

Théâtre Laurentien
MONT-LAURIER

DIMANCHE, LUNDI et MARDI, 3, 4 et 5 JUILLET
DEUX GRANDS FILMS EN FRANCAIS ET EN COULEURS
"SERENADE AU TEXAS"
EN COULEURS
AVEC LUIS MARIANO et BOURVIL
Au même programme
"L'AFFAIRE MIRELLA"
EN COULEURS
AVEC IRENE GALTER et ETTORE MANNI

MERCREDI, JEUDI, VENDREDI et SAMEDI 6, 7, 8 et 9 JUILLET
DEUX GRANDS FILMS EN FRANCAIS
"LA REVUE DE CHARLOT"
AVEC CHARLIE CHAPLIN et PLUSIEURS AUTRES ARTISTES
Au même programme
"L'INDOMPTE"
AVEC BARBARA STANWYCK et VAN HEFLIN

DIMANCHE, LUNDI et MARDI, 10, 11 et 12 JUILLET
DEUX GRANDS FILMS EN FRANCAIS
"ALERTE EN EXTREME-ORIENT"
EN COULEURS
AVEC PETER FINCH et MARY URE
Au même programme
"LE CHOMEUR DE CLOCHEMERLE"
AVEC FERNANDEL et GINETTE LECLERC

A VENIR
Une troupe formidable — Jeudi le 21 juillet
Michel Louvain et 10 autres artistes
avec orchestre



Quelques jours avant les élections, cette magnifique "vanne", vide de toutes ses vaches, a été photographiée à Mont-Laurier. Plusieurs ont pu savourer l'amour profond de l'U. N. pour les votes de la classe agricole. Mais ce fut . . . un retour à la terre.

A Mont-Laurier
Très bientôt



Au Théâtre Laurentien le 21 juillet

BIENTOT A VOTRE SERVICE
ENVOLEES COMMERCIALES ET DE PLAISIR
POUR TOUS VOYAGES,
SERVICE AERIEN COMMERCIAL

1960

Travaux biologiques dans le Parc de La Vérendrye

par: Richard L. Séguin, biologiste, Surintendant du Parc de la Vérendrye

De plus en plus le public connaît le Parc de la Vérendrye parce qu'il est fréquenté par un nombre toujours croissant de visiteurs et pêcheurs tant du Québec que de l'étranger. Depuis 1959 ce public a l'opportunité de se renseigner davantage sur la faune aquatique et terrestre du parc par les travaux biologiques entrepris au Laboratoire de Biologie situé sur les bords du Lac des Loups.

Déjà en 1959 une première étude de la pêche effectuée sur les lacs du territoire du Domaine a permis aux biologistes d'obtenir des données très importantes sur la pêche, les poissons et les pêcheurs. Cette étude se poursuit cette année avec plus d'ampleur alors que deux biologistes sont préposés à cet endroit. Il s'agit de monsieur Jean-Paul Thibault, biologiste diplômé de l'Université de Montréal, lequel en est à sa deuxième saison dans le parc, et de monsieur Clément Veilleux, étudiant de l'Ecole Supérieure des Pêcheries de Sainte-Anne de la Pocatière. Sous la direction du biologiste en charge du parc, leur travail consiste principalement à recueillir les résultats des activités de tous les pêcheurs du Domaine et de plusieurs autres qui s'intéressent à l'étude des lacs. Ils se prêtent très bien à fournir les principales informations d'ordre biologique pour renseigner le pêcheur et le guider à devenir l'un des meilleurs amis de la conservation. Ils font aussi l'inventaire de quelques lacs pour compléter les renseignements nécessaires en vue des aménagements futurs effectués pour maintenir la pêche sportive à un bon niveau et l'améliorer au besoin.

En 1959, 2,867 jours de pêche formant un total de 16,933 heures de pêche ont été rapportés à la station d'enregistrement du Domaine. Les pêcheurs y ont capturé 12,251 poissons comprenant principalement le doré jaune et le brochet du nord. La truite grise et la truite mouchetée sont en plus petit nombre chez les poissons sportifs du parc.

A l'aide des pêcheurs et par des études d'inventaire les espèces de poissons suivantes ont été capturées: esturgeon de lac, poisson blanc, hareng de lac, carpe noire, lotte (loche), ouitouche, perchaude, barbotte, umbre de vase, épinoche à neuf épines, chabot et différentes espèces de ménés.

Puisque cette année l'étude des résultats de pêche se fait aussi à Lac Rapide, les biologistes dirigent le travail de recensement d'un aide, monsieur Guy Morin. Les résultats obtenus à Lac Rapide servent aux mêmes fins que ceux du Domaine et ils permettent d'obtenir des renseignements sur une plus grande quantité de lacs.

De plus le Laboratoire de Biologie du Parc de la Vérendrye a obtenu les services d'un grand spécialiste de l'esturgeon, le Docteur Georges Roussow, grâce à la collaboration du Docteur Gustave Prévost, directeur de l'Office de Biologie. Le Docteur Roussow a étudié l'esturgeon du Grand Lac Victoria et des rivières Choehocouane et Capitachouane au cours de 1959. Il poursuit à nouveau ses études sur cette espèce de poisson cette saison. Nous espérons pouvoir présenter à la fin de ces recherches un compte-rendu des observations de ce biologiste.

Le Laboratoire de Biologie accueille aussi d'autres organisations ou spécialistes qui tout en effectuant leurs recherches permettent de connaître davantage la faune du parc. Cette saison le professeur Paul Pirlot du Département de Biologie de l'Université de Montréal a délégué deux de ses élèves: l'un, monsieur Jean Gingras, étudiant en quatrième année biologie, s'intéresse aux petits mammifères, l'autre, monsieur Raymond McNeil, étudiant en troisième année biologie, s'occupe des oiseaux. Chacun doit préparer un inventaire en collectionnant pour l'Université de Montréal des spécimens de chaque espèce.

Chez les petits mammifères le biologiste Gingras a collectionné à date plus de 18 espèces différentes dont: souris des bois, souris sauteuse, campagnol, lemming, suisse, écureuil gris, écureuil roux, marmotte, castor, lièvre, musaraigne, renard, vison, etc. Chez les oiseaux le biologiste McNeil a collectionné au moins 69 espèces représentées par: canard noir, becscie, maubèche, grand héron, butor, martin-pêcheur, buse, perdrix, corbeau, étourneau, corneille, ménate, pics, fauvette, pinson, merle d'amérique, grive, gros-becs, chardonneret, geai, hirondelle, jaseur des cèdres, sittelle, troglodyte, roitelet, mésange, colibri, moucherolle, viréo, etc.

Pour l'information du public, les poissons, les petits mammifères et les oiseaux sont en montre au Laboratoire de Biologie où le public est invité à venir se renseigner sur la faune du Parc de la Vérendrye qu'il coudoie très souvent sans s'en rendre compte.

Carnet social de l'Ascension

Mlles Pierrette et Nicole Beauchamp ainsi que M. Aurèle Bisson sont allés dernièrement faire le tour de la Gaspésie et ils sont revenus enchantés de leur voyage.

M. et Mme Rolland Desjardins sont de retour d'un court séjour aux Etats-Unis.

M. et Mme Sicard ainsi que leur fille Lise de Terrebonne visitaient ces jours derniers M. et Mme Pierre Beauchamp.

M. et Mme Raymond Trzaskos de Amsterdam, N.Y. passaient quelques jours chez M. et Mme Samuel Bisson.

Mme Roger Major est en vacan-

LA FLUTE CHA

1960

Au début de la semaine, les g
çaient l'arrêt par la police pro
chaînes de lettres qui étendait
dans notre région. En effet on apprend de Ferme-Neuve
qu'une très forte somme d'argent y avait été investie
dans la Flûte et le Club-500.

Selon les nouvelles qui nous parviennent, un fait absolument contradictoire semble ressortir de ce jeu. En effet, c'est la Police Provinciale qui a fait la descente dans les locaux du Club, et il nous parvient ici qu'un groupe imposant de ce corps policier dans notre région y participait et se chargeait même d'encourager le jeu à y concourir. On nous informe aussi que d'autres personnages éminents et très probablement au courant du code criminel faisaient du recrutement pour ce mouvement. Franchement, nous avons beaucoup de difficulté à faire le joint entre les idées et le devoir de certaines gens.

Institutrice Diplômée

La Commission Scolaire de Lac-du-Cerf demande une institutrice diplômée pour septembre prochain. Pour informations, s'adresser à M. Bernard Caron, secrétaire-trésorier, Lac-du-Cerf.

"Institutrice Demandée"

A l'école de la Macaza, comté Labelle, école sous la direction des Soeurs Ste-Anne, au village. Discipline des élèves très facile, mentalité excellente. Salaire $1,600.00.

Communiquez avec le secrétaire-trésorier:
M. Adolph Ozell, La Macaza.

Pourquoi des études biologiques sur la pêche dans le Parc de la Vérendrye !

Tous les pêcheurs savent par leur propre expérience qu'un lac ne peut supporter indéfiniment une pêche trop intensive sans que la pêche devienne affectée. Preuve: les pêcheurs recherchent tôt ou tard des lacs éloignés où le carponnage et le braconnage n'ont pas encore détruit les populations de poisson. Par conséquent dans le plus grand intérêt de tous les sportsmen, il faut étudier l'intensité de la pêche afin de ne pas affecter gravement la population de poisson d'un lac! A cette fin le Service des Parcs a installé un Laboratoire de Biologie sur les bords du Lac des Loups dans le Parc de la Vérendrye.

Le biologiste qui étudie un lac doit prendre les moyens nécessaires pour connaître l'intensité de la pêche, analyser les résultats et appliquer les mesures convenables au bon aménagement de ce lac. Il le peut facilement en contactant tous les jours tous les pêcheurs qui fréquentent un lac. Il établit des centres où tous les pêcheurs doivent se rapporter. Dans le Parc de la Vérendrye il était très logique de commencer à utiliser cette méthode à notre établissement "Le Domaine", puisqu'il est facile de rencontrer les pêcheurs de l'endroit qui reviennent tous les soirs à l'établissement et qui sont enchantés de coopérer en rapportant les résultats de leurs activités de pêche.

Depuis le début de la saison 1959 des biologistes s'informent quotidiennement chez les pêcheurs des espèces de poissons capturés (rapportés, libérés ou mangés), de leur nombre, leur longueur, leur poids. Il prend note du nombre d'heures de pêche, de la méthode de pêche et du leurre employé. A l'occasion les biologistes sont heureux de renseigner sur les lieux les pêcheurs qui demandent des explications sur certains problèmes biologiques qui les intéressent. A la suite d'une première année d'activité les résultats sont très révélateurs et permettent de commencer une étude sérieuse de la pêche sur plusieurs lacs du parc.

Pour que les résultats soient significatifs les données sur la pêche doivent être des plus complètes. Ainsi nous avons dû diriger quelques campeurs vers d'autres lacs où la pêche est sûrement très satisfaisante parce que nous ne pouvions obtenir les résultats quotidiens de leurs activités de pêche là où ils pêchaient auparavant. Cependant, comme ces mesures d'ordre biologique ont déjà fourni des résultats intéressants, il nous fait plaisir d'informer les campeurs que des lacs leur seront réservés lorsque nous leur aurons aménagé un terrain de campement. A ces lacs il sera alors possible de faire l'étude biologique de la pêche parce que les campeurs seront tous au même endroit et pourront fournir aux biologistes les informations nécessaires de leurs activités de pêche.

De plus cette année nous recueillons les résultats de pêche des pêcheurs de notre établissement à Lac Rapide. Comme ces pêcheurs fréquentent des lacs répartis ici et là dans le parc et comme ils reviennent à leur chalet tous les soirs, nous obtenons là des premières informations qui nous serviront à nous guider sur l'intérêt porté à ces autres lacs de pêche du Parc de la Vérendrye.

Tous les vrais pêcheurs sont intéressés à conserver au Parc de la Vérendrye son caractère d'un des plus grand centre de pêche de la province. Leur coopération avec les biologistes est requise et contribuera à conserver au parc ce juste titre pour leur propre plaisir.

Richard L. Séguin, biologiste, Surintendant du Parc de la Vérendrye.

Ici et là

M. et Mme Maurice Tremblay étaient de passage en fin de semaine à Mont-Laurier chez leur oncle et tante, M. et Mme Yvan Laurin. Monsieur Tremblay est secrétaire de la compagnie Janin.

1960

CONCOURS "PHOTO-GIBIER"

(voir en page 12)

1960

L'ECHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE – GATINEAU ET PAPINEAU

Vol. 9 — No 15 MONT-LAURIER. VENDREDI 30 SEPTEMBRE 1960 Dix cents le numéro

SERVICE AERIEN COMMERCIAL

ROBERT BEDARD

Pour réservations, appelez à Tél. 365 ou 1199

Concours "Photo-Gibier" du 1er oct. au 30 nov.

A l'occasion de l'ouverture de la saison de chasse, l'Echo lance un grand concour pour la meilleure "photo-gibier". Durant vos excursions de chasse, si vous prenez des photos, ne manquez pas de nous en faire parvenir. Vous pourrez peut-être vous mériter un de nos prix. Le concours est ouvert du 1er octobre au 30 novembre à minuit. Le règlement est bien simple. Pour participer à notre concours "Photo-Gibier":

a) Il faut être abonné à l'Echo;

b) Le concours est ouvert à tous les sportifs des comtés de Labelle, Gatineau et Papineau seulement;

c) Le format de la photo doit être de: 2½" (hauteur) x 3½" (largeur).

Beaux prix à gagner. Bonne chance.

Donat Godmer, maintenant de Montréal, A son épouse, à ses parents et amis de Ferme-Neuve et du comté, nous offrons nos vives sympathies.

Ouverture de la chasse

C'est samedi le 1er octobre que les amateurs de la chasse à la perdrix pourront commencer à faire valoir leur talent de bon tireur. Au début de cette période parfois bien triste pour plusieurs à cause des nombreux accidents par suite de simples négligences, nous demandons d'être prudents et nous rappelons aux chasseurs qu'ils devront observer les règlements du ministère de la Chasse de la province de Québec afin de s'éviter des ennuis.

La chasse à la perdrix sera permise du 1er octobre au 27 novembre. La chasse au chevreuil est autorisée du 8 octobre au 13 novembre et la chasse à l'orignal du 8 octobre au 16 octobre inclusivement.

Ces dates se rapportent à la zone sud qui comprend les comtés de Témiscamingue, Pontiac, Gatineau, Labelle, Terrebonne, Montcalm et plusieurs autres régions décrites dans la brochure du ministère provincial des Pêcheries et de la Chasse.

Baptême à Mont-Laurier

A M. et Mme Damase Céré (Flore Lafleur), est née une fille baptisée sous les prénoms de Marie, Françoise, Aline. Les parrain et marraine étaient M. et Mme Antonio Céré, oncle et tante de l'enfant.

Vendredi 14 octobre 1960

1960



Page 12 L'ECHO DE LA LIEVRE Vendredi 14 octobre 1960

THEATRE LAURIER
MONT-LAURIER

DIMANCHE, LUNDI, MARDI et MERCREDI
16, 17, 18 et 19 OCTOBRE

GRAND SPECIAL
UN FILM EXTRAORDINAIRE — NE LE MANQUEZ PAS

"Le ciel n'est pas à vendre"
EN COULEURS
Avec Annie Rouer et Hans Holt
Tous les catholiques devraient voir ce film

Aussi

"Viva Las Vegas"
CINEMASCOPE EN COULEURS
Avec Dan Dailey et Cyd Charisse

JEUDI, VENDREDI et SAMEDI
20, 21 et 22 OCTOBRE

"Le survivant des monts lointains"
CINEMASCOPE EN COULEURS
Avec James Stewart et Audie Murphy

Aussi

"Ordre de tuer"
Avec Eddie Albert et Paul Mazzie

EN RELIGION

Mlle Françoise Bélanger

Le 11 octobre, Mlle Françoise Bélanger faisait son entrée chez les Oblates Missionnaires de Marie Immaculée, à la maison de Ste-Agathe des Monts. Mlle Bélanger est la fille de M. et Mme Joseph Bélanger, de Mont-Laurier. Après avoir complété ses études supérieures, Mlle Bélanger s'occupa pendant quelques années d'assister son père comme secrétaire de ses commerces. Nous offrons à Mlle Bélanger nos meilleurs vœux.

* * *

Du nouveau . . . la compagnie Kleenex vient de lancer sur le marché . . . les "kleenex . . . ssss" . . . rouges pour les chasseurs . . . ainsi lorsqu'un chasseur mouchera son . . . "gros nez" . . . en forêt . . . on ne prendra plus son mouchoir pour . . . le dessous de la queue d'un chevreuil . . . Y'a pas à dire, Kleenex pense à tous . . . les morveux.

* * *

Le reconnaissez-vous?

Si vous croyez avoir identifié ce petit . . . "bambino" . . . faites-le nous savoir par lettre d'ici à lundi . . . et nous tirerons une lettre au sort . . . A la personne gagnante, nous remettrons un $2.00.

Envoyez votre réponse à: L'Echo de la Lièvre, C. P. 908, Mont-Laurier.

* * *

Mardi soir . . . Fernand Rag et sa femme attendaient chez le dentiste . . . Fernand ne semblait pas

(Suite à la page 6)

Théâtre Laurentien
MONT-LAURIER

SAMEDI, DIMANCHE, LUNDI et MARDI
15, 16, 17 et 18 OCTOBRE
TRES GRAND SPECIAL
Un programme que personne ne doit manquer
DEUX GRANDS FILMS EN FRANCAIS
"A PARIS TOUS LES DEUX"
Avec Bop Hope, Fernandel, Anita Ekberg et Martha Hyer
CINEMASCOPE EN COULEURS
Au même programme
"CRI D'ANGOISSE"
Avec Van Johnson et Hildegarde Neff
Admission 75¢

MERCREDI et VENDREDI — 19 et 21 OCTOBRE
DEUX GRANDS FILMS EN FRANCAIS
Admettez pour deux jours seulement
"CAPITAINE SANS LOI"
EN COULEURS
Avec Spencer Tracy et Gene Tierney
Au même programme
"WATUSI"
EN FRANCAIS ET EN COULEURS
Avec George Montgomery et Taina Elg

JEUDI, LE 20 OCTOBRE
POUR UN SOIR SEULEMENT
Jean Grimaldi vous revient avec un autre spectacle de très grande classe.
Trois heures de [illegible]
Dix artistes [illegible] orchestre et comédiens y compris:
"LES JEROLAS"
et CLAUDE VINCENT
Tous les artistes de la télévision et de la radio
Surveillez les annonces — Réduits 0.50 les. — Admission $1.00

SAMEDI, DIMANCHE, LUNDI et MARDI
22, 23, 24 et 25 OCTOBRE
DEUX GRANDS FILMS EN FRANCAIS
"LE FOU DU CIRQUE"
VISTAVISION EN COULEURS
Avec Danny Kaye et Pier Angeli
Au même programme
"MR. SUZUKI"
Un film d'action et de suspense qui vous coupe le souffle
Avec Yves Deasy et Pierre Dudan

NOUVELLES ET POT... hein!

Au restaurant "Aux Délices des Gourmets" . . . Y'a du spécial pour le vendredi . . . les croquettes au saumon . . . et ce qu'il y a de plus spécial encore . . . c'est qu'il y a "croquettes pour hommes" et . . . "croquettes pour femmes" . . . la différence? . . . allez-y voir.

* * *

Mlle Lucienne Chartrand aime beaucoup les croquett . . . mon.

* * *

Y'paraît que M. G. . . . a perdu son cigare.

* * *

On se demande pourquoi deux joueurs du club de balle de Val-Barrette ne portent jamais la même quinte du club . . . Y'paraît que Roger Carrière et Léopold Laurin apportent beaucoup de soin à l'entretien de leur "chevelure" tientôt . . . "perruque" . . . il est vrai que . . . ça fait un peu ? ? ? mais c'est parce . . . on a pu . . . les blessés qu'on avait . . . le pensayde . . . en moins.

* * *

Depuis lundi matin y'a du nouveau à Mont-Laurier . . . La Laiterie Mont-Laurier Enrg., vous offre du lait nouveau à . . . 12¢ la pin

MESSAGE DE LA FAMILLE ROGER VENNE

M. et Mme Roger Venne et leur famille remercient sincèrement tous ceux qui ont participé aux recherches durant ces jours d'angoisse.

THEATRE LAURENTIEN
UN PROGRAMME A NE PAS MANQUER
Samedi à mardi 15-16-17-18 oct.
"A PARIS TOUS LES DEUX"
CINEMASCOPE EN COULEURS
BOB HOPE et FERNANDEL
ANITA EKBERG et MARTHA HYER

HILLMAN HUSKY

DOUBLE USAGE...DOUBLE VALEUR
Station-wagon à 2 portes

Voyez ce que vous obtenez avec cette chic et fringante Husky, aux caractéristiques nombreuses! Beaucoup d'espace! Assez pour 4 adultes et 300 lbs de bagages . . . en rabattant le siège arrière, vous en doublez la contenance. Action! Cette voiture compacte un moteur Hillman puissant! Avec une pleine charge, la Hillman roule aisément aux vitesses d'autoroutes! Economique! Elle roule jusqu'à 35 milles avec un seul gallon d'essence. Minimum de frais d'entretien et de fonctionnement. Essayez la Hillman Husky dès aujourd'hui chez votre dépositaire . . . vous pouvez en avoir une pour seulement $1,830.

THOMAS BERTRAND
Boul. Paquette Mont-Laurier
PRODUITS ROOTES: HILLMAN - HUMBER - SUNBEAM

* * *

Du nouveau . . . la compagnie Kleenex vient de lancer sur le marché . . . les "kleenex . . . ssss" . . . rouges pour les chasseurs . . . ainsi lorsqu'un chasseur mouchera son . . . "gros nez" . . . en forêt . . . on ne prendra plus son mouchoir pour . . . le dessous de la queue d'un chevreuil . . . Y'a pas à dire, Kleenex pense à tous . . . les morveux.

* * *

1960

UNE BELLE PARTIE DE CHASSE A NOMININGUE



Ces trois beaux chevreuils ont été abattus par Jean-Paul Desjardins, Jean-Paul Delaney et Roger Chartrand. Comme guides, ils avaient Alfred Fouquereau, Léonard Côté, André Levac et Jean-Luc Lalande. Sur cette photo, avec les trophées de la chasse, nous remarquons, de gauche à droite, Jean-Paul Desjardins, Alfred Fouquereau, André Levac, Roger Chartrand, J.-P. Delaney, Léonard Côté et Jean-Luc Lalande.

1960

NOUVELLES ET POT... hein !

Y'parait que les employés de la Lievre Valley Telephone ont une nouvelle . . . manière de . . . planter les poteaux . . . Y'en a qui ont vu ça . . . sur la route . . . passée Ferme-Neuve.

* * *

En parlant de poteaux . . . Y'parait que la Coopérative Electrique vient de semer 600 poches de graines de . . . poteaux . . . pour les futures lignes . . . nous leur souhaitons une bonne récolte.

* * *

Au bas de la photo représentant le groupe de la Légion Canadienne, dans l'Echo de la semaine passée, le nom de Charles Lafontaine a été oublié . . . Tu nous excuseras Charles.

* * *

On a su où était Pichoute Desloges . . . l'autre jour . . . le jour de la photo . . . Ben chanceux, mon gaillard!

* * *

Y'parait que le régime du . . . 5¢ est populaire . . . de ce temps-ci . . . dans une "grosse bâtisse" de . . . "gros-savoir" de . . . par icitte.

* * *

Est-ce les chevreuils tués par Jean-Paul Desjardins et ses "chums" de Nominingue ont été abattus de jour ou . . . ? ? ?

Jean-Paul . . . ce n'est pas que nous . . . "doutassions" de vous autres . . . simple réflexion en passant . . .

* * *

C'est dommage que Nicole P. . . . ne soit âgée que . . . de 14 ans . . . car . . . y'parait que . . . François Chartrand pourrait l'inviter pour aller au théâtre . . . "on n'a pu . . . les jeunes qu'on avait . . ."

C'est dommage que nous ne puissions voir le jeu de pieds de Miss . . . sss Adélaide et de Miss . . . sss Hortensia . . . sans oublier la gomme "baloune".

* * *

Sur la photo de gauche en bas de "L'HEURE DES FEVES CHEZ LES CHEVALIERS" . . . le point blanc près de Alfred Larose . . . ça . . . c'est le bout du nez à . . . Bernard "le barbeux" . . .

* * *

Un signe avant-coureur de l'hiver: deux jeunes demoiselles qui cherchaient la tuque, en fin de semaine. Une d'elles l'a trouvée, . . . et l'autre . . . la porte.

* * *

Que fera dans la vie, le jeune monsieur, qui . . . entre quatre jours de congé . . . ne peut se retenir de . . . glou . . . glou . . . glou Attention Gé . . . Mieux vaut prévenir que . . .

Signé: Jean-Pierre G.

* * *

Le chevreuil de Denis était réellement "GROS" . . . mais pour des jeunes chasseurs . . . un "GROS" chevreuil n'est pas pesant à . . . "traîner" . . . c'est vrai Fernand . . . itou . . . Un "vieux" chasseur comme Jacques G. . . . pourrait-il en dire autant? . . .

T'EN RAPPELLES-TU?

* * *

Y'en a qui . . . se sont "bourrés la fraise" . . . dimanche soir dernier . . . à L'Annonciation . . . Le voici l'agneau si doux . . . y'était bien cuit . . . c'tait bon . . .

* * *

Y'parait que la chanson favorite de Tl-Guy L . . . çé . . . "J'attendrai" . . .

[illegible] Henri-Paul Demers . . . y'a un seul défaut . . . lequel?

* * *

En cas d'incendie . . . demandez à Yves Bergeron de vous montrer son petit extincteur portatif pour éteindre les feux de . . . Renault . . . (Dauphine).

* * *

Connaissez-vous Rémi St-Louis . . . l'homme au pouce de platre.

* * *

Mardi soir dernier . . . Mme B. P. . . . veillait . . . dans l'escalier . . . "en veillant . . Su'l'perron".

Au banquet du 50e anniversaire du conseil de Mont-Laurier . . . y'paraît que . . . la femme d'un certain échevin . . . a trouvé les pattes de table étaient . . . trop courtes . . . O.K. Lucie.

* * *

Au restaurant chez Gill . . . c'est le grand ménage . . . y'ont tout "panturé" . . . excepté les "waitress . . . sss"

Sur [illegible] Honne[illegible] . . . o Madam autre y'a un . . . incroyable peut-être . . . mais c'est le Dr Lemieux . . . dans l'temps . . . qu'il avait du "poil" sur le dessus d'la tête . . . car y'paraît qu'autrefois . . . il a déjà eu . . . des cheveux.

(Suite à la page 13)

Votre dernière chance de participer au Concours "PHOTO-GIBIER" de L'ECHO

Etes-vous de nos comtés
Si oui, participez
A notre photo-gibier
Peut-être, vous gagnerez!



A l'occasion de la saison de chasse, l'Echo lance un grand concours pour la meilleure "photo-gibier". Durant vos excursions de chasse, si vous prenez des photos, ne manquez pas de nous en faire parvenir. Vous pourrez peut-être vous mériter un de nos prix. Le concours est ouvert du 1er octobre au 30 novembre à minuit. Le règlement est bien simple. Pour participer à notre concours "Photo-Gibier":

a) Il faut être abonné à l'Echo;

b) Le concours est ouvert à tous les sportifs des comtés de Labelle, Gatineau et Papineau seulement;

c) Le format de la photo doit être de: 2½" (hauteur) x 3½" (largeur).

Beaux prix à gagner. Bonne chance.

1960

Vendredi 2 décembre 1960

UN OURS SORT DE SA "OUACHE" LE 24 NOVEMBRE



DÉCOLLE QU'ON BÛCHE"

Les ours ont comme tradition d'hiverner avec les premières neiges et de ne ressortir qu'au printemps. On dit bien qu'ils viennent voir leur ombre en mars, mais ce n'est pas encore prouvé.

Chez les ours comme chez les humains, il y a des moutons noirs, des originaux qui se distinguent par leur refus d e l'ordre établi. C'est ainsi qu'au chantier de Robert Bédard Entreprises, on a pu voir, le 24 novembre, un ours déjà lourd de sommeil tenter un retour à la civilisation de l'arrière automne.

L'équipe de Rosaire Papineau et Roland Gagnon travaillait dans le bois. On abattait les arbres désignés à la coupe. On ne sait pourquoi, mais un arbre coupé par Rosaire Papineau alla s'écraser au pied d'un merisier qui avait le privilège d'abriter dans ses racines la "ouache" d'un ours qui prétendait avoir loué le logis pour l'hiver. Les coups, le bruit et la surprise troublant ses rêves, l'ours sortit la tête et voulu rétablir la situation. Le seul qui perdit la tête, ce fut l'ours.

Page 4

ETUDES SUR LE CHEVREUIL

Le Cerf de Virginie mettait en branle 95,362 chasseurs en 1959 dans notre Province et cette vogue le place en tête du gros gibier recherché. Depuis 4 ans, le biologiste de la faune terrestre Claude Mainguy poursuit des études sur ce cervidé à deux postes de vérification situés l'un, chez le garde-chasse local de l'Annonciation, Cté Labelle, et l'autre, à la barrière Caribou (Price Bros.) via Ste-Blandine, Cté Rimouski. En 1959, plus de 450 chevreuils faisaient ainsi l'objet d'études biologiques pour arriver à

(Suite à la page 5)

1960

LE PHOTO-GIBIER DE L'ECHO

AU LAC MAJOR

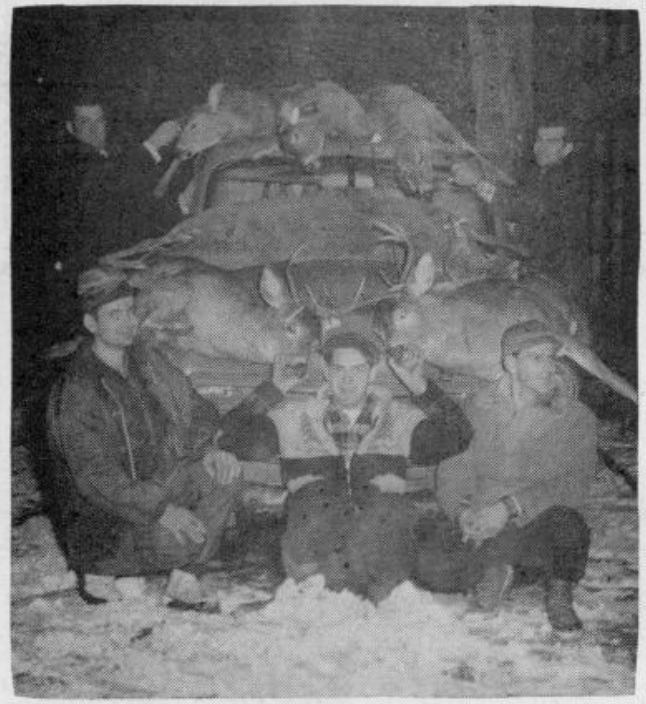

Six chanceux . . . six chevreuils: La région de Ferme-Neuve est sans contredit le royaume de la chasse. Cette photo le confirme. Nous remarquons dans l'ordre habituel, à l'arrière, Gaétan, André et Gilles Bohémier; assis en avant: Florian Ouellette, Réjean Richer et Louis-Marie Pagé. Denis Charbonneau n'apparait pas sur cette photo. Tous ces chasseurs sont de Ferme-Neuve.

— Etudes . . .

(Suite de la page 4)

déterminer la courbe de la population, soit la composition du cheptel par les facteurs sexe et âge. Les biologistes affirment qu'il n'existe aucune relation définie entre l'âge d'un cervidé et le nombre de pointes de son panache, que ce dernier n'indiquerait l'âge que dans à peine 5% des cas, que seule l'usure des dents de la mâchoire inférieure peut indiquer l'âge d'un chevreuil. A date, les données recueillies grâce à la collaboration des chasseurs ont permis de constater que 80% des chevreuils abattus dans le Québec ne sont âgés que de 6 mois à 2½ ans. Cette collaboration entre chasseurs et biologistes facilitera la tâche des autorités au moment de fixer les saisons de chasse. En Ontario, cette année, on demande aux chasseurs de rapporter la mâchoire inférieure des orignaux abattus, aux mêmes fins que chez nous.

1960

LE PHOTO-GIBIER DE L'ECHO

"Organisez-vous dès maintenant"

Souvent, s'attendre à des difficultés lorsque les choses vont bien peut être considéré comme du pessimisme mais plutôt comme une reconnaissance pratique de l'état normal de chômage d'hiver au Canada. Chaque hiver, des milliers de citoyens locaux entrent dans les rangs des chômeurs.

Le comité local des emplois d'hiver, pleinement conscient de ce problème sérieux n'a pas l'intention de laisser le chômage d'hiver faire ses ravages cette année.

Nous louons le comité local d'avoir élaboré des plans pour combattre le chômage d'hiver.

Le programme en quatre points, conçu par le président du comité local à la première réunion du comité des emplois d'hiver place la responsabilité d'empêcher le chômage en hiver sur les épaules de ceux qui sont en mesure d'y remédier.

Les hommes d'affaires locaux sont encouragés à entreprendre la construction, la rénovation, la décoration et les travaux de maintien dans leurs propriétés au cours de janvier, février et mars.

Nous demandons aux fabricants locaux de continuer leur production et d'accumuler des produits durant les mois d'hiver, de former leur personnel durant la morte saison et enfin d'exhorter les employés à prendre leurs vacances annuelles durant l'hiver.

Nous demandons aux propriétaires d'entreprendre toutes sortes de travaux à l'intérieur comme la rénovation, la décoration, les réparations et autres travaux dans la maison en hiver. Tous les citoyens de la localité sont fortement encouragés à faire leurs achats de vêtements, de meubles, etc., durant les mois d'hiver afin de maintenir une économie stable durant toute l'année. Les maisons de ventes au détail peuvent augmenter leur volume de ventes d'hiver en offront un escompte spécial.

Les autorités municipales et provinciales ont été approchées en vue d'organiser leur programme de construction et d'entretien des édifices publics, des routes, des systèmes d'aqueduc et d'égoûts, des ponts, etc., si possible durant les mois d'hiver.

Il s'agit ici d'un programme pratique, et si tous les citoyens de notre localité donnent leur appui de conduite louable, nous aboutirons à des résultats concrets.



Denis Richard, Fernand Daoust et Jacques Godard sont fiers de leur chasse et avec raison. Admirez ce magnifique chevreuil de 225 livres.



Un autre groupe de chasseurs à se présenter au concours Photo-Gibier de l'Echo; Jacques et Raymond Guénette, de gauche à droite en avant de l'auto et Bernard Lacasse, à genoux sur les chevreuils. Nous avons essayé de savoir lequel de ces trois chasseurs avait été le chanceux, mais, évasiment, tour à tour, ils nous ont répondu qu'ils avaient tous tirés. D'après certaines informations . . . Bernard aurait frappé . . . d'l'air.

1960

Sel ET Poivre

L'assurance - hospitalisation réjouira tous ceux qui comprennent qu'un séjour à l'Hôpital grève pour longtemps le salaire du petit salarié.

On nous informe qu'à La Minerve, on entend plus japper les chiens (à quatre pattes) depuis la fin de la chasse. On en recherche la raison et plusieurs croient que le gardien du club se hâte de faire son bois de poêle, en attendant que les touristes finissent de manger leurs chevreuils. Après, tout peut recommencer. Et même les chiens peuvent avoir faim.

* * *

M. Bégin démissionne comme organisateur en chef de l'U.N. Une des raisons officielles est que sa fonction est beaucoup moins importante depuis le 22 juin. grand financier du parti, adopte lui aussi le ton doucereux devant les attaques qu'il a essuyées depuis quelques temps. Les libéraux ont dû se tromper. L'U.N. était dirigée par de tendres agneaux, vendeurs de clavigraphes, de graines de semences, de parts dans le gaz et d'autres bienfaits.

La vraie définition du barbier a été donnée par Claude Boies. Le barbier taille, dit-il, il ne coupe pas.

On se demande si l'opposition est pour ou contre l'assurance-hospitalisation. Elle regrette amèrement de ne pouvoir en faire une grande réalisation de l'Union Nationale. Son orgueil blessé lui fait voir du communisme dans cette mesure hautement humaine. Si le communisme se résume à cela, il devient drôlement catholique.

L'ECHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE – GATINEAU ET PAPINEAU

Vol. 9 — No 31 | MONT-LAURIER, VENDREDI 27 JANVIER 1961 | Dix cents le numéro

SERVICE AE
COMMERC
ROBER
BEDARD
Pour réservations, appelez
à Tél. 365 ou 1199

1961

Fondation d'une section de la Croix-Rouge à Mont-Laurier

Depuis plusieurs années, la Croix-Rouge existe dans la région de Mont-Laurier, mais la section n'avait comme activités que ses deux cliniques de donneurs de sang par année, et parfois une campagne financière. Le résultat n'était jamais à la mesure de la population du district. Pour atteindre un succès complet, une section vivante, avec des comités fortement charpentés est une nécessité.

Mardi dernier, le 24 janvier, à l'occasion de la clinique des donneurs de sang, un représentant officiel de la Croix-Rouge était à Mont-Laurier, dans le but de doter Mont-Laurier et les paroisses qui en dépendent, d'une section complète.

En collaboration avec M. J.L.O. Picard, gérant de la Banque de Montréal, et M. R. Duval, avocat de Mont-Laurier et président des Cliniques de sang, le représentant de la Croix-Rouge, monsieur Morin, étudia les moyens de mettre sur pied une section qui saura rendre les plus grands services à la population.

A la suite d'un travail qui se poursuivait depuis quelque temps, monsieur Patrick Ryan, ingénieur de Mont-Laurier, se vit confier la direction générale de la réorganisation de la section de Mont-Laurier.

Quand on étudie de plus près le travail de la Croix-Rouge dans une section, on se rend compte que ses comités sont de nature à favoriser l'éducation et la santé. Par exemple, on peut former des instructeurs en natation qui seconderont le travail de la Commission des Loisirs auprès des jeunes et des adultes. Un comité des soins à domicile donnera des cours sur le soin des malades et des convalescents. Une chambre d'accessoires verra à fournir aux malades des chaises roulantes et autre matériel. Les vétérans dans le besoin auront un comité. Un autre comité, qui existe déjà à Mont-Laurier, aura charge des sinistrés. Le plan d'action est assez vaste, et nombre de femmes et d'hommes y trouveront l'occasion d'un travail intéressant.

Si une section complète existe, avec des responsables dans toutes les paroisses, nos cliniques de donneurs de sang qui donnent à date un bon résultat, seront décuplés. Me Duval, en charge des cliniques, a accepté de prendre charge du comité qui sera réorganisé.

Le problème de la Croix-Rouge dans le district de Mont-Laurier est grave. On sait que la Croix-Rouge du Québec, comme dans tout le Canada, est une organisation déficiaire. Si Mont-Laurier ne peut fonder une section complète, le ser-

(Suite à la page 5)



M. Patrick Ryan

A L'HONNEUR



Réjean Sirard

Vendredi dernier, les étudiants de l'Ecole Saint-Eugène de Mont-Laurier élisaient un président de l'école, après une campagne électorale mouvementée, parsemée de discours et de cabales qui ont soulevé l'enthousiasme des jeunes.

Réjean Sirard, élève de 11 ième année, fils de monsieur et madame Donat Sirard, de Mont-Laudier, l'emportait sur son adversaire.

Ses copains de l'école attendent beaucoup de Réjean Sirard. A lui de prouver maintenant qu'il a le sens de l'organisation. Il devra faire office d'organisateur et répondre aux désirs légitimes d'une population turbulante. Il apprendra les rudiments de ses futures tâches d'homme. Nous lui souhaitons bonne chance. L'expérience qu'il prendra lui sera vite utile.

2 gardes-chasse et M. Z. Melançon en péril

FERME-NEUVE (DNC) — Deux employés du ministère de la chasse et des pêcheries, et leur pilote, couchaient dernièrement à la belle étoile, par un froid de 35 degrés sous zéro.

Messieurs Rosaire Campeau, garde-chasse bien connu de la région et son sous-inspecteur, monsieur Ludger Savard, partaient jeudi matin pour ce qui devait être une patrouille normale de dépistage des loups qui commencent à ce temps de l'année à s'approcher des ravages de chevreuils. Avec leur pilote, monsieur Zénon Melançon, ils partaient vers neuf heures, prévoyant un bon voyage et une température idéale.

Au cours de l'après-midi, ils survolaient la rivière Baskatong, près du Lac Camora, où on avait rapporté de forts groupements de loups. Après vérification, le fait étant vrai, ils décidèrent de se poser sur le lac. Au moment de l'atterrissa-

(Suite à la page 5)

Eclairage de rues modernes à Ferme-Neuve

A la suite d'une entente entre la municipalité de Ferme-Neuve et la Cie Electrique de Ferme-Neuve, le village de Ferme-Neuve se voit doter d'un éclairage tout à fait moderne. Les lumières de rues seront de type néon, d'une largeur de 48 pouces dans les rues, et de 72 pouces aux croisements. Ces lumières éliminent les zones d'ombre. Il y aura pour un début, plus de cent de ce genre de lampadaires. A titre d'expérience, dix unités de ces lampadaires ont été posés. Lorsque l'installation sera complétée, il sera agréable de circuler dans les rues de Ferme-Neuve, dotée d'un éclairage en relation avec les nécessités actuelles.

1961

—2 gardes-chasse . . .

(Suite de la page 1)

ge, la glace céda et les passagers comme le pilote pataugèrent dans l'eau glacée. Ils purent atteindre enfin la glace solide et se rendre à une tente de toile appartenant à un nommé Tollé, indien, trappeur de Maniwaki, où ils se séchèrent. Ils partirent avec l'intention de se rendre à la Pointe David, soit à environ 12 milles, et le voyage se fit en raquettes. L'immensité de ces eaux qui montent et baissent, forcent les glaces à prendre toutes sortes de formes, qui font qu'il devient beaucoup plus difficile de s'orienter l'hiver que l'été.

La nuit venue, ils s'organisèrent pour coucher, avec comme seule nourriture six jujubes. Repas frugal, mais apprécié dans les circonstances. La nuit se passa au grand air, avec un chauffage d'occasion.

Au petit jour, on retourna à la tente du trappeur, où ils purent manger. Après quoi, piquant à travers bois, ils atteignirent les chemins de forêts de monsieur Eddy Crépeau, entrepreneur forestier, après une marche en raquettes d'environ 35 milles. Rescapés par des camionneurs, ils rentraient chez eux 36 heures plus trad, mettant fin à l'inquiétude atroce de leurs épouses et de leurs familles.

Samedi matin, monsieur Melançon retournait pour ramener son avion qui à première vue, aurait subi des dommages pour plusieurs milliers de dollars. Cette fois, le voyage se fit en auto-neige, avec tout le matériel prévu pour ne pas coucher à la belle étoile.

HOCKEY MINEUR



Cette semaine c'est la semaine du hockey mineur au Canada. A cette occasion l'O.T.J. de Mont-Laurier a organisé samedi le 21 janvier, une grande parade de ces joueurs de hockey dans les rues de notre ville. Sur cette photo nous apercevons les quelques jeunes joueurs qui sont les représentants des 300 joueurs de hockey des ligues interscolaires à leur départ de l'arena.

L'ECHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE – GATINEAU ET PAPINEAU

Vol. 9 — No 36 | MONT-LAURIER, VENDREDI 3 MARS 1961 | Dix cents le numéro

ABONNEZ-VOUS à L'ECHO

1961

le journal le plus populaire de la région

$2.00 par année

C. P. 969 — Tél. 746
Mont-Laurier

RAVAGES DE LOUPS DANS LA REGION

* FERME-NEUVE, (DNC) — Les loups sont un fléau dans la province. Le gibier intéressant comme le chevreuil est la première victime des loups. On a signalé cet hiver d'immenses carnages causés par les loups dans toutes les Laurentides.

Dans la paroisse de Ferme-Neuve, monsieur Henri Charbonneau, du ministère de la Chasse et des Pêcheries, a à son crédit, pour cette année, un record de 32 loups abattus, sans compter les renards et autres carnassiers.

Monsieur Charbonneau a tué

(Suite à la page 2)

UN TROPHEE DE CHASSE



M. Henri Charbonneau, de Ferme-Neuve, pose au milieu des loups qu'il a abattus. Employé du Ministère de la Chasse et des Pêcheries de la Province, M. Charbonneau compte un record de 32 loups pour cet hiver.

Des loups et des hommes dans les Hautes-Laurentides

1961

—Ravages. . .

(Suite de la page 1)

des loups dans les régions de Kiamika (barrage), Lac Baskatong, les territoires de Maftawissi, Gigot, Thompson, au Lac Major près de Ferme-Neuve, et au Lac Rouge, bien connu par les pêcheurs et les chasseurs.

Le Ministère de la Chasse et des Pêcheries organise une chasse systématique au loup. D'ici 1962, le parc La Vérendrye sera l'objet d'une chasse au loup constante et destructive.

Le loup est un carnassier qui détruit en particulier le chevreuil. En effet, un loup doit, pour vivre, dévorer environ une dizaine de chevreuils par hiver. Le seul moyen dont la province dispose pour assurer la survivance du chevreuil est l'abattage du plus grands nombre de loups possible.

En 10 ans, monsieur Charbonneau compte à son palmarès plus de 400 loups tués. C'est un effort de conservation qui mérite d'être signalé.

Le Ministère de la Chasse et des Pêcheries a reconnu le mérite de monsieur Charbonneau. Tous les sportifs, et les amants de la nature, devraient coopérer à cette guerre au loup.

1961



ATTENTION CHASSEURS!

Handy & Andy Ass.

vous offre un plan budgétaire pour fusils, carabines et tous autres articles de chasse

271, boul. Paquette Mont-Laurier Tél. 638

Pour cas urgent s'adresser en haut du magasin

1961

NOUVELLES ET POT... *hein!*

Du 10 au 18 novembre, ne manquez pas le fameux concours "Est-ce votre clé chanceuse?" à la Mercerie Paul Campbell. Pierre Richer vous réserve des surprises. Qui sait, peut-être que c'est vous qui serez le gagnant du gros lot!

Les fêtes approchent! Messieurs les marchands avez-vous pensé à votre publicité pour cette période des cadeaux? Une annonce dans l'ECHO . . . ça rapporte.

* * *

Etes-vous intéressés à une annonce dans l'ECHO, édition spéciale de Noël, adressez-vous à notre représentant, Monsieur Emile-O. Boyer ou téléphonez ici au bureau à 746 et Monsieur Boyer ira vous rendre visite.

* * *

Les chevreuils ont bien hâte que la fin de semaine soit passée.

* * *

On a vu et . . . entendu . . . le grand "Ben" . . . devant le miroir en train de se pratiquer à faire le "chien de chasse" . . . rr . . . rrr . . . rrrr wouff.

* * *

Ben Ouimet, Jean-Pierre Richard et leurs compagnons sont bien supposés tuer . . . mercredi . . . rien encore.

* * *

Histoire vraie à la . . . "Samson". Un des cuisiniers du Tropicana, Gervais Henri, a subi le supplice

(Suite à la page 6)

THEATRE LAURIER
MONT - LAURIER

Dimanche, lundi, mardi et mercredi,
12, 13, 14 et 15 novembre

"LES FLAMMES SUR L'ASIE"
CINEMASCOPE EN COULEURS
ROBERT MITCHUM et ROBERT WAGNER

aussi

"LECON DANGEREUSE"
HEIDI BRUHL et CHRISTIAN WOLFE

L'ECHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE – GATINEAU ET PAPINEAU

Vol. 10 — No 23 MONT-LAURIER, VENDREDI 1 DECEMBRE 1961 Dix cents le numéro

Grande soirée de danses
populaires et canadiennes au
Chalet des Raquetteurs
dimanche, le 3 décembre
à 8 hres P.M.
avec L'ORCHESTRE de
MARCEL BRISEBOIS
de St-Jérôme
Admission:
Adultes: 75¢ - Etudiants: 50¢

1961

Le gouvernement Lesage créera

UN MINISTERE DU TOURISME

OTTAWA — Le gouvernement Lesage créera un ministère du tourisme à la prochaine session de l'Assemblée législative.

C'est ce qui ressort des déclarations que M. Lionel Bertrand, secrétaire de la province de Québec, a faite à l'issue de l'ouverture de la seizième conférence fédérale-provinciale sur le tourisme qui se tient présentement à Ottawa.

Interrogé à propos de cette création, le ministre a répondu: "Un ministre ne saurait anticiper sur la décision collective du cabinet. Cependant, soixante des mémoires soumis récemment au conseil québecois du tourisme réclamaient un ministère du tourisme. On peut conclure que c'est le voeu de la population, et comme le gouvernement Lesage pratique la démocratie, n'est-ce pas . . ." Pressé d'admettre explicitement que le gouvernement Lesage créera un ministère du tourisme, le ministre s'est contenté de dire en souriant qu'il a l'habitude de laisser aux journalistes le soin de tirer leurs propres conclusions.

Poussé davantage au pied du mur, M. Bertrand a déclaré: "De toutes façons, la session provinciale de 1962 marquera un tournant dans l'histoire du tourisme dans le Québec. Elle marquera l'adoption d'une législation d'envergure à cet égard."

Prudence

A propos de la présente conférence fédérale-provinciale sur le tourisme, M. Bertrand a signalé que la délégation du Québec se montre "excessivement prudente" dans ses propositions, vu que le conseil du tourisme doit soumettre son rapport au cabinet vers la mi-décembre.

Le ministre a déclaré que la délégation québecoise a fait sensation à l'ouverture de la conférence en annonçant que le Conseil du tourisme (organisme distinct de l'Office du tourisme, qui est l'ordre administratif) a tenu, au cours des trois derniers mois, neuf audiences et pris connaissance de cent trente mémoires.

"La province de Québec dépasse les neuf autres provinces, pour ce qui est de l'encouragement au tourisme, a dit le ministre. L'ampleur du budget québecois de publicité touristique en administre la preuve palpable. Nous y affectons un demi-million de dollars par année, soit environ $100,000 de plus par année que l'Ontario. Nous allons ouvrir de nouveaux kiosques dans diverses provinces pour offrir des dépliants et brochures d'information à nos visiteurs éventuels."

Parc national

Le ministre a affirmé que la province de Québec ne s'oppose pas à l'aménagement par Ottawa d'un parc national sur son territoire.

"Nous posons à Ottawa une seule condition: qu'il respecte le visage français du Québec. D'ailleurs nous souhaitons que le gouvernement central décide bientôt d'aménager chez nous un tel parc. Les neuf autres provinces en ont, grâce, en partie, aux impôts que paient le Québecois."

M. Bertrand a révélé que le gouvernement Lesage entamera bientôt des négociations à cet effet avec Ottawa et sera disposé à lui céder un terrain approprié. Il n'a pas voulu divulguer où se trouvera ce terrain. "Nous attendons que débutent les négociations en vue d'un accord de principe. Nous révélerons alors quel endroit nous paraît le plus approprié."

Première fois

Rappelant que M. Robert Prévost, directeur de l'Office québecois du tourisme, dirige la délégation québecoise, à la conférence, M. Bertrand a affirmé: "C'est la deuxième fois seulement que le Québec envoie une délégation officielle à une conférence fédéral-provinciale sur le tourisme. Du temps de Duplessis, la province boudait ce genre de rencontres. Elle se contentait d'y mander un observateur officieux. Elle n'y déléguait pas de participant officiel."

Le ministre a ajouté qu'une des raisons de cette décision du gouvernement Lesage est que le tourisme a rapporté au Canada

(Suite à la page 9)

Etes-vous séparatiste ?

Le séparatisme est un mouvement qui voudrait faire de la Province de Québec un état indépendant, complètement séparé de la Confédération. L'espace nous manque pour l'expliquer en détails. Ceux qui voudront se documenter sur le sujet n'ont qu'à lire deux volumes, bien écrits et fortement charpentés, l'un par Raymond Barbeau, l'autre par Marcel Chaput.

Depuis une couple d'années, cette idée fait boule de neige chez les jeunes surtout. Les plus de 50 ans en général hochent la tête et haussent les épaules, laissant entendre que le séparatisme est irréalisable.

Or, le fait est notoire: plusieurs membres des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de notre Province sont séparatistes et ont présenté des résolutions en ce sens lors de récents congrès. Empressons-nous de dire que la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste ne partage pas ces opinions. Le président général a été très explicite dans une déclaration qu'il a faite après le congrès de l'Outaouais-nord; il faut plutôt; disait-il, tirer le minimum de ce que nous offre la Confédération.

L'attitude de Me Leblanc est logique, puisque la Société Saint-Jean-Baptiste est le mouvement national des Canadiens-français.

Nous estimons que les séparatistes laissent tomber un peu trop cavalièrement les nôtres des autres provinces.

Le moment est d'ailleurs mal choisi. Le peuple du Québec vit actuellement une époque de réalisation. Il prend conscience de son entité propre et il entend se donner les instruments et les institutions nécessaires à son auto-réalisation, comme disait M. Lesage à Paris. Pourquoi dépenser nos forces, pour accoucher laborieusement d'un séparatisme aux résultats aléatoires alors que nous avons besoin de toutes nos énergies pour grandir et devenir adultes?

1961

Page 9

—Un ministère . . .

(Suite de la page 1)

l'an dernier la somme de 420 millions "dont le Québec a eu sa large part qui doit cependant s'accroître".

L'ECHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE – GATINEAU ET PAPINEAU

Vol. 10 — No 22 | MONT-LAURIER, VENDREDI 24 NOVEMBRE 1961 | Dix cents le numéro



C'est vendredi, le 24 novembre qu'aura lieu le tirage de

L'ETOILE DE VISON

au

Magasin Emile Grenier

230, de la Madone Mont-Laurier

1961

Dans notre région

L'AMENAGEMENT DE PARCS rapporterait des milliers de dollars

Nos commerces et nos maisons d'affaires perdent un revenu de plusieurs milliers de dollars par année qui seraient dépensés par les campeurs des Etats-Unis dans la région. La moyenne des visiteurs aux terrains de campement dépensent $211 par semaine. Ce chiffre inclut la gazoline, l'huile, les victuailles, l'entretien, les cadeaux-souvenirs et autres dépenses.

La province de Québec n'a que 9 parcs publics

"Les parc La Vérendrye et Mont-Tremblant ne sont pas assez développés pour attirer les campeurs américains", selon le présidnt de l'Association laurentienne des Parcs et Terrains de Jeux. La province de Québec a environ neuf parc publics, comparativement à 400 parc, publics, municipaux ou privés en Ontario.

Un voeu de la S.S.J.B. diocésaine

Lors du Conseil du Tourisme tenu à St-Jovite, le 6 novembre dernier, la Société St-Jean-Baptiste diocésaine a présenté un mémoire imposant aux autorités du Conseil du Tourisme. Et entre autres, la S.S.J.B. a fait une demande expresse dans ce sens-là, à savoir l'aménagement de parcs dans notre région et dans le plus bref délai possible. Les campeurs américains ne payent pas $20. par jour pour être confortablement installés, mais ils dépensent la même somme par différents achats ou commodités qui les attirent.

Les campeurs sont des gens qui campent pour le plaisir de camper et non pas nécessairement par économie.

Dimanche prochain

Maires et conseillers du comté Labelle attendus à Ferme-Neuve

(voir en page 6, un photo-reportage)

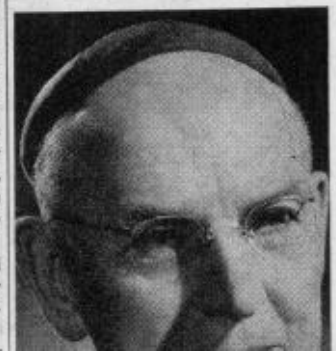

39e anniversaire Episcopal

A l'occasion du 39ème anniversaire de son élection au titre de deuxième évêque de Mont-Laurier, c'est un témoignage de respectueuse affection que "L'ECHO" veut apporter ici, au nom de toute la population, à Son Excellence Monseigneur Joseph-Eugène Limoges, archevêque-évêque.

L'Eglise, le clergé diocésain,

Première rencontre Jeudi prochain, à Mont-Laurier

Le Comité provisoire des Loisirs diocésains

En effet, pour la première fois, après sa fondation (le 5 novembre dernier), le Comité provisoire des Loisirs diocésains tiendra une assemblée. L'on sait que cet organisme a été formé pour étudier

1962

Chasse contrôlée de l'orignal dans le parc des Laurentides

QUEBEC, 21 — Le ministre de la Chasse et des Pêcheries, M. Gérard D. Lévesque, annonce que les biologistes de son ministère étudient actuellement la mise au point d'un projet de chasse contrôlée dans le parc des Laurentides afin de réduire le nombre d'orignaux et d'en récolter le surplus. Des biologistes en résidence dans le parc des Laurentides ont poursuivi au cours des dernières années l'étude de la question et ils ont acquis la certitude que la protection accordée jusqu'à maintenant à l'orignal dans cette réserve de près de 4,000 m.c. serait préjudiciable à la bonne santé du cheptel vu que la nourriture se fait de plus en plus rare au fur et à mesure qu'augmente la population d'orignaux. Les biologistes du service d'Aménagement de la Faune, sous la direction du Dr Louis Lemieux, d. sc., ont recommandé au ministre d'adopter la mesure la plus adéquate pour maintenir le cheptel en bonne santé et de permettre, en conséquence, une chasse contrôlée tant dans l'intérêt du chasseur que de la conservation de l'orignal. Dès que les formalités de la chasse auront été arrêtées, on fera connaître au public la procédure à suivre pour chasser l'orignal dans ce magnifique domaine qu'est le parc des Laurentides.

Chevreuil

Dans la réserve Horton de la région de Rimouski, les biologistes du service d'Aménagement de la Faune sont sur les lieux afin d'étudier l'habitat du chevreuil et de déterminer la chance optimum de chasse. La première année de sa création, il y a une dizaine d'années, les chasseurs abattaient 18 chevreuils dans Horton; dix ans plus tard, en 1961, 39 chevreuils. Les biologistes prétendent que la reproduction du chevreuil y est supérieure de 3% à celle des meilleures régions du nord de Montréal. Les études en cours apporteront des données intéressantes aux autorités afin d'établir l'intensité de la chasse à pratiquer sans nuire à la reproduction normale du chevreuil.

Caribou

Le caribou de la Côte nord et de l'Ungava fera l'objet d'études sérieuses dès cet été grâce à la collaboration du service d'Aménagement de la Faune du ministère de la Chasse et des Pêcheries et de l'université Laval (faculté des Sciences). Ces études se poursuivront sous la direction du biologiste Gaston Moisan qui publiait il y a quelques années les résultats d'une étude sur le caribou en Gaspésie. De plus, le Centre d'Etudes nordiques, formé de représentants de Laval et du ministère des Ressources naturelles mènera une enquête dans le même sens afin de déterminer le potentiel du caribou sur la Côte nord et dans l'Ungava.

Un orignal en vacance . . .

A la surprise de tout le village de La Conception, jeudi, le 14 juin, un jeune orignal d'environ un an et demi est venu visiter ses amis les chasseurs. Tantôt sur le chemin, tantôt dans le champ des vaches, il a même passé en face de l'église pour aller rendre visite aux révérendes soeurs qui n'en étaient pas moins surprises .

Il ne semblait pas du tout distrait (!) par les quelques vingt-cinq curieux qui voulaient l'approcher.

Cette échappée d'orignaux est sans doute causée par le parc du Mont Tremblant situé à quelques milles de La Conception. On sait que le gouvernement provincial y a prohibé la chasse, il y a quelques années. Il faudrait aussi amener une attention spéciale sur la route 11, car de nombreux gibiers ont été signalés ces derniers temps. Ces animaux ne reculent devant rien.

André Bilodeau
La Conception

1962

Liberté pour ces jeunes animaux

QUEBEC, 6 — Si un jour, par hasard, vous rencontrez un jeune orignal ou un jeune chevreuil apparemment abandonné ne vous laissez pas aller à une trop grande sollicitude. Le jeune animal se débrouillera beaucoup mieux dans son habitat, la forêt, que dans le clos d'un fermier. Ce n'est pas parce que vous n'apercevez pas la mère qu'elle ne se trouve pas à proximité, n'attendant que votre départ pour retrouver son petit.

D'ailleurs la loi de la chasse est formelle quant à la posession sans permis d'un petit de l'orignal ou du chevreuil: $100.00 d'amende au minimum pour la possession d'un petit de l'orignal et $20.00, dans certains cas $50.00, pour la possession d'un petit du chevreuil.

1962

Ferme-Neuve tient la vedette

Vainqueurs du concours de panache

FERME-NEUVE, 17 — L'Hôtel Deslauriers de cet endroit a connu un autre concours de panaches d'orignaux, mardi de cette semaine. C'est M. Jean Morin, propriétaire de l'établissement, qui organisait le concours sous la commandite de Jacques Lesage, agent-distributeur pour la Brasserie Dow dans la région. Une trentaine de chasseurs confiants s'étaient présentés pour participer à l'événement.

Les concurrents

Au nombre de ceux qui participaient à ce concours, l'on comptait MM. Fernand Daoust, Robert Paradis, Raoul Paradis, Henri Sabourin, Paul Gagnon, Jean-Louis Cloutier, Robert Courtemanche, Jacques Lesage, Arthur Lajeunesse, de Mont-Laurier; Jean-Claude Paquette, Réjean Deslauriers, Rosaire Piché, Aurèle Labelle, Aurèle Piché, Jean Morin, de Ferme-Neuve; Raymond Raymond, Lionel Patry, Gaétan Bohémier, Mme Germain Brunet, M. Germain Brunet et M. Florian Ouellette, de St-Jérôme; Maurice Pa-



Une vue panoramique des trophées de la forêt. Une vingtaine de chasseurs participaient à ce concours de panaches dans la présentation des plus beaux exhibits.
(Photo Studio Cécile, Ferme-Neuve).



M. PAMPHILE ROY, de l'Annonciation, s'est mérité le grand prix de $75 offert par Jacques "DOW" Lesage pour le plus beau panache. Sur la photo, l'on aperçoit M. Jean Morin, propriétaire de l'Hôtel Deslau-



quin, Jean Dumas, de St-Jovite; Roger Grenier, Aurèle Boudrias, de Notre-Dame de Pontmain et M. Raymond Miller, de Ste-Anne du Lac.

Défilé

Cette année, l'organisation du Concours de panaches a ajouté un défilé des trophées par les rues de Ferme-Neuve. On pouvait remarquer le Corps de Clairons de Ferme-Neuve dans son magnifique costume.

Les prix

Jacques Lesage avait offert un prix de $75.00 en argent pour le plus beau panache. Les juges décidèrent finalement d'accorder le prix à M. Pamphile Roy, de l'Annonciation.

Un prix de participation au montant de $50.00 gracieuseté de M. Roger Beauregard, propriétaire d'un poste d'essence "Texaco", à Ferme-Neuve, fut attribué à M. Gaétan Ouellette, du même endroit.

M. Aurèle Labelle, de Ferme-Neuve, s'est vu attribuer un prix de $25.00 en argent, gracieuseté de M. Rémi Hotte, propriétaire du "Paradis du Pêcheur", à Mont-Laurier, pour la prise du plus petit panache.

Un autre prix de participation, gracieuseté de Jacques DOW Lesage, au montant de $25.00, a été tiré au sort et accordé à M. Jean-Louis Cloutier, de Mont-Laurier.

M. Philippe Lévesque, de Ferme-Neuve, s'est vu décerner un prix de $25.00 en argent pour le panache le mieux décoré. C'était une gracieuseté du "Paradis du Pêcheur", de Mont-Laurier, dont M. Rémi Hotte est le propriétaire.

Enfin, un dernier prix au montant de $25.00, gracieuseté de M. Jean Morin propriétaire de l'Hôtel Deslauriers, a été attribué à Mme Germain [illegible]lette, de Ferme-Neuve, et Brunet, de St-Jérôme, qui a conservé le plus de points dans la présentation de son trophée.

Les juges étaient MM. Raymond Proulx et Allan Cameron, de Mont-Laurier; Rosaire Coursol et Ghyslain Quel[illegible] Hyppolite Miller, de Lac-St-Paul.

Les choses n'en restèrent pas là, puisque l'on mit le bouquet en organisant un concours de "call"! M. Jacques Lesage, de Mont-Laurier, avait offert le premier prix, soit un billet de $10. qui alla au champion, M. Denis Charbonneau. Les applaudissements décernèrent le deuxième prix, à Jean-Baptiste Toinich.

Les promoteurs du concours sont satisfaits des résultats remportés à l'occasion de cette compétition.

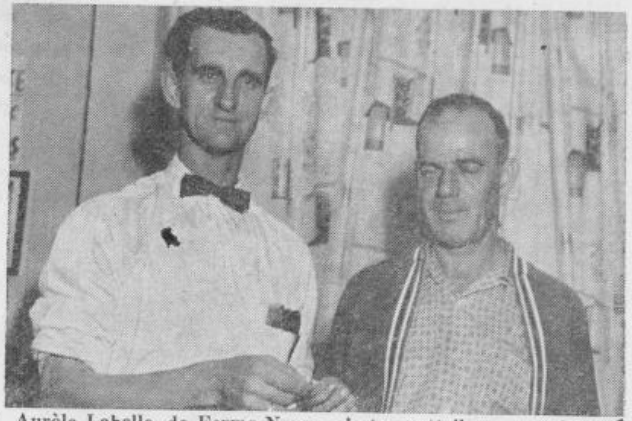

M. Aurèle Labelle, de Ferme-Neuve, s'est vu attribuer un prix de $25, gracieuseté de M. Rémi Hotte, de Mont-Laurier, propriétaire du Paradis du Pêcheur, pour la prise du plus petit panache. M. Jean Morin fait remise du montant au vainqueur.

(Photo Gilles Monette, de l'ECHO).



M. Philippe Lévesque, à l'extrême droite, reçoit un prix de $25, gracieuseté du "Paradis du Pêcheur", de Mont-Laurier, pour le panache le mieux décoré. Ici, M. Maurice Paquin, président de la Chambre de Commerce de St-Jovite, présente le trophée au nom de M. Rémi Hotte, du Paradis du Pêcheur. (Photo Gilles Monette, de l'ECHO).

M. Gaétan Ouellette, de Ferme-Neuve, se voit attribuer un prix de participation de $50, gracieuseté de M. Roger Beauregard, propriétaire d'un poste d'essence "TEXACO" à Ferme-Neuve.

(Photo Gilles Monette, de l'ECHO).



M. Jacques "DOW" Lesage a fait remise d'un autre prix de participation, au montant de $25 à Jean-Louis Cloutier, de Mont-Laurier. Ici, Mme Jean-Louis Cloutier reçoit le prix.

(Photo Gilles Monette, de l'ECHO).



LE CORPS DE CLAIRONS DE FERME-NEUVE dans leur magnifique costume!

(Photo Gilles Monette, de l'ECHO).

1962

1962

SPORT

Organisé par l'Hôtel Central

Succès du concours de panaches d'orignaux

1er prix . . . pour le plus large panache



M. Don McKenzie de Clova s'est mérité le grand prix de $150 offert par Jacques "Dow" Lesage pour le plus large panache. Ce fameux panache mesurait 59 po. Sur la photo, Jacques "Dow" Lesage remet le prix de $150 au gagnant, M. Don McKenzie en présence des juges de ce concours: MM. Gérard Roland et Charles-Auguste Blais de Mont-Laurier. L'autre juge était M. Arsène Brière de Ferme-Neuve. Le deuxième prix, $50 offert par Rémi Hotte du Paradis du Pêcheur à Mont-Laurier fut remporté par M. Lucien Jérôme de Mont-Laurier pour le panache d'orignal le mieux fourni. En effet, ce panache était garni de 28 "cornichons".

Tous les orignaux y étaient . . .



Après la parade dans les rues de Mont-Laurier . . . les concurrents, au nombre de 25, se présentèrent en avant de l'hôtel Central. C'était vraiment beau à voir cet étalage de panaches d'orignal.

Grand tournoi de Ping-Pong

C'est vers la mi-novembre qu'aura lieu, pour une autre année, le grand tournoi de ping-pong pour le championnat de Mont-Laurier. Le comité des sports a nommé comme responsable de cette importante activité sportive du mois de novembre, M. Maurice Labelle. Une

(Suite à la page 6)

Nouvel horaire des cours de culture physique

La Commission des Loisirs de Mont-Laurier, met à la disposition des grands étudiants et des adultes un instructeur en culture physique. Un certain nombre d'intéressés se sont déjà inscrits à ces cours, mais cependant il y a encore plusieurs places de libres.

C'est pourquoi le comité des sports de la Commission des Loisirs lance une invitation à tous ceux qui voudraient s'adonner à la culture physique afin de se met-

(Suite à la page 6)

1962

L'ECHO DE LA LIEVRE — Vendredi 19 octobre 1962

Page 8

Errol Malouin . . . l'orignal de Radio-Canada



L'animateur de "A & P vous appelle" . . . "RAFAllait" de joie et pour cause . . . avec un bel orignal à montrer à grand'père Rafa . . . En effet comme par les années passées, Errol Malouin est venu passer ses vacances dans notre belle région . . . paradis de la chasse et de la pêche. Errol était l'invité de Rémi Hotte du "Paradis du Pêcheur" avec leur guide habituel, "Pit" Grenier, au club de Rémi . . .

1962

Une autre des belles chasses des "Pays d'En-Haut"



De la visite à Mont-Laurier . . . des anciens citoyens de par ici en vacances à la chasse; vous avez reconnu Lucien Massy et son fils Rosaire avec leur beau chevreuil tué au Lac des Iles. M. et Mme Massy et Rosaire étaient de passage à l'ECHO pour venir s'abonner à notre journal afin d'avoir des nouvelles de la région de Mont-Laurier à chaque semaine . . . L'ECHO est populaire partout, même à Montréal . . . et aussi à Ville Jacques-Cartier . . . n'est-ce pas Lucien!

127 orignaux ont été abattus dans le parc des Laurentides

MT-LAURIER, 1 — Le ministre de la Chasse et des Pêcheries, M. Géradd D. Lévesque, ll.l., a le plaisir d'annoncer que la saison de chasse à l'orignal qui avait été décrétée dans le parc des Laurentides, selon les recommandations des biologistes de son ministère, a pris fin le 21 octobre après avoir remporté un succès inespéré. Le ministre tient à souligner que le séjour dans le parc de 300 chasseurs s'est déroulé sans aucun accident. La saison spéciale qui débutait dans le parc le 20 septembre dernier avait comme objectif de faire abattre 150 orignaux par 300 chasseurs désignés au sort au cours d'un tirage public. Au moment de la clôture de cette saison spéciale, dimanche soir dernier, les chasseurs avaient abattu 127 orignaux, ce qui dépasse largement les prévisions les plus optimistes des biologistes.

Le biologiste Pierre Desmeules, chargé de l'organisation de cette première saison de chasse à l'orignal dans le parc des Laurentides, a pu compter sur les services de 25 guides expérimentés du service des Parcs provinciaux en plus de ses collègues du service de l'aménagement.

Sur les 127 orignaux abattus, on dénombrait 74 mâles adultes, 42 femelles adultes et seulement 11 veaux, dont 8 femelles et 3 mâles. Il est intéressant de noter que ces 127 orignaux représentaient, une fois éviscérés, 72,000 livres de viande. Comme on soupçonne les vieux orignaux d'être de mauvais reproducteurs, les organes de ces bêtes ont été conservés pour faire l'objet d'études plus approfondies. Ces données biologiques serviront à orienter la politique du ministère dans ce domaine.

Les biologistes croient que la population de l'orignal est conditionnée à la nourriture qu'il peut trouver en hiver et à l'abri que la saison froide peut offrir au cheptel. On estime qu'en hiver un orignal doit consommer 5 livres de nourriture par 100 livres de poids, c'est-à-dire qu'un orignal de 1,000 livres doit se procurer chaque jour 50 livres de nourriture.

Il est facile de conclure que le gros gibier comme l'orignal est très vulnérable en hiver et qu'il ne suffit pas de le laisser en toute liberté pour croire qu'il puisse continuer à se reproduire sainement. Cette première saison de chasse à l'orignal contrôlée dans le parc des Laurentides contribuera à éclaircir certains points obscurs qui subsistent encore quant à la survivance de notre gros gibier tel que l'orignal.

1962

Vendredi 2 novembre 1962

Page 10

1962

Cette nouvelle si déterminante pour le Québec est exceptionnellement incluse ici, tout comme elle a fait l'objet d'une édition spéciale de *L'Écho de la Lièvre*, lundi le 12 novembre 1962.

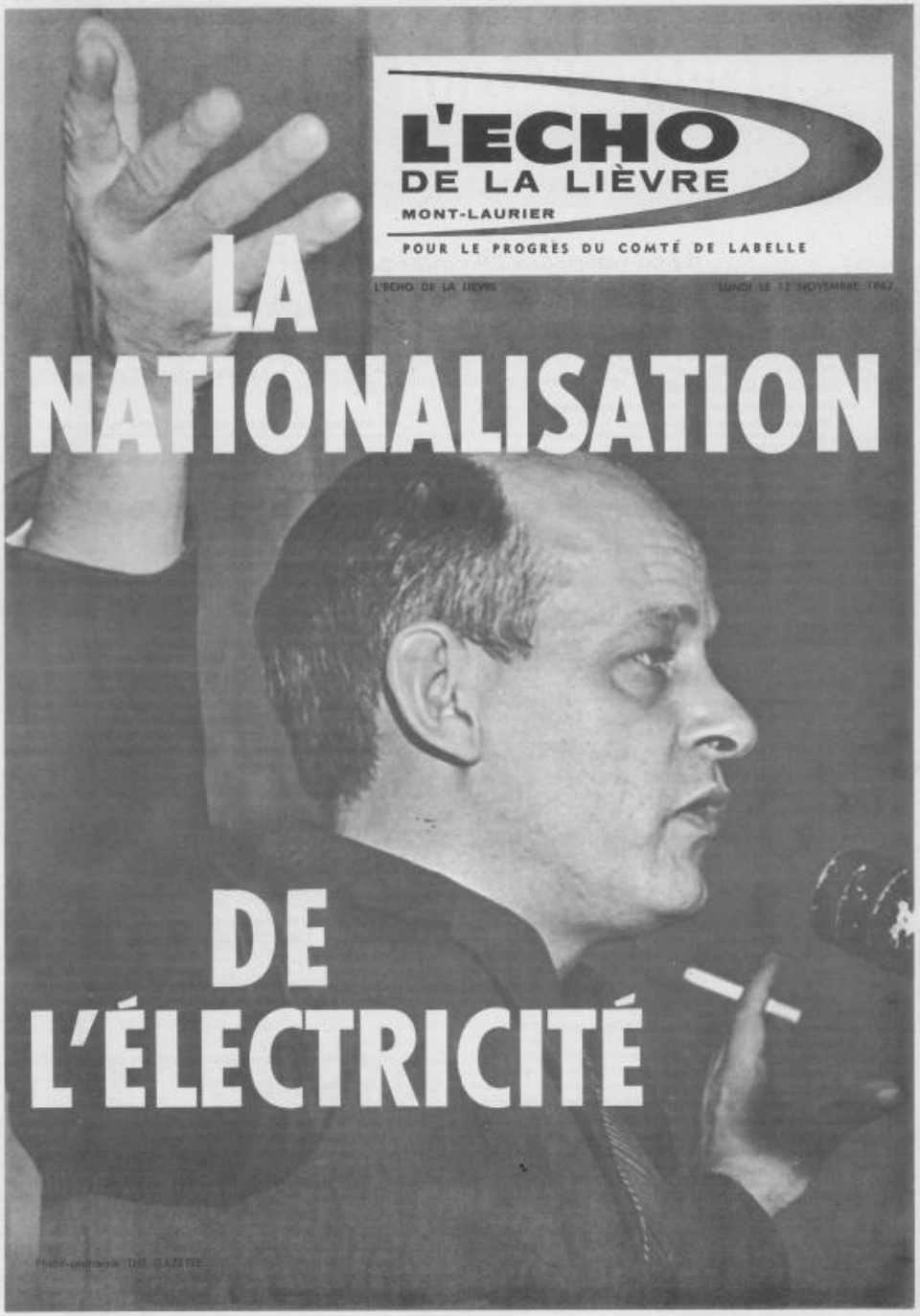

1962

LA NATIONALISATION: Une affaire de bon sens

• *Un des non-sens de la situation actuelle est cette multiplicité de compagnies privées qui ne peuvent faire autrement qu'augmenter le coût de distribution de l'électricité. (Voir carte ci-dessous). Nous voyons, au centre de la carte l'immense empire de la Shawinigan qui profite évidemment de la densité de la population, pour laisser à l'Hydro-Québec dont nous sommes propriétaires, le soin de développer les régions lointaines.*

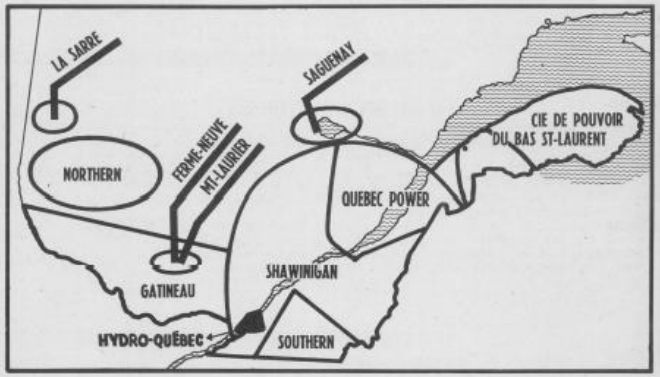

un objectif immédiat: UNIFORMISER LES TAUX ... et pour cause

Localité	Distributeur	Tarif domicilaire pour une consommation mensuelle de 300 kwh	500 kwh
Montréal	Hydro-Québec	4.12	5.72
Shawinigan	Cie Shawinigan	4.85	6.85
Noranda	Northern Quebec Power	4.10	5.70
Malartic	" " "	4.35	5.92
Cadillac	" " "	4.80	6.40
La Sarre	La Sarre Power Co.	8.40	11.80
Amos	Ville d'Amos	8.05	12.05
Duparquet	Municipalité de Duparquet	8.00	10.00
Senneterre	Coop. d'Abitibi-est	7.90	9.90
Normetal	Coop. d'Abitibi-ouest	8.20	10.20
Saint-Roch	Coop. Rouyn-Noranda	9.00	11.00
Murdochville	Murdochville	6.10	8.32
Gaspé	Coop. Gaspé-sud	9.00	11.50
Bonaventure	Coop. Bonaventure	8.75	11.75
Mont-Louis	Coop. Gaspé-nord	17.90	25.90
Marsoui	A. Couturier & Fils	18.00	26.00
Chandler	Caspesia Sulphite	10.00	13.00

Quelques extraits de l'édition spéciale de *L'Écho de la Lièvre* sur la nationalisation de l'électricité, lundi le 12 novembre 1962.

1962

Grand concours de panaches de chevreuils

Mardi, le 20 novembre 1962

1er PRIX: $50.00
Pour le panache le mieux fourni
Donné par: **René "O'Keefe" Boivin**

2e PRIX: $35.00
Pour la femelle aux plus longues oreilles
Donné par: **René "O'Keefe" Boivin**

3e PRIX: $15.00
Pour le plus beau panache
Donné par: **René "O'Keefe" Boivin**

4e PRIX: $10.00
Pour la femelle aux plus petites oreilles
Donné par: **Rémi Hotte**

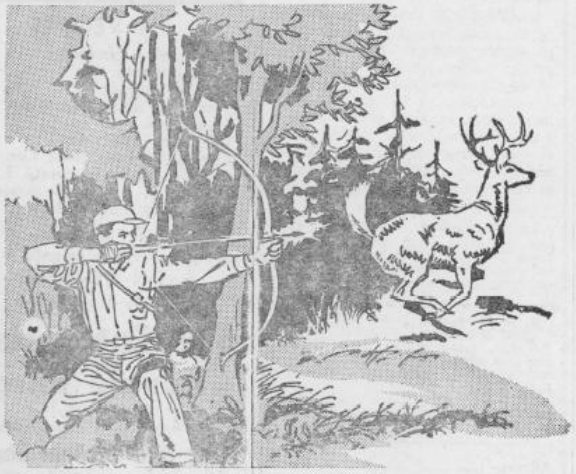

L'enregistrement se fera jusqu'à 8 heures p.m.

Prix de présence

HOTEL CENTRAL

MONT-LAURIER

1962

SPORT

Les p'tites misères du sport, chez-nous

par Gilles Monette



Mont-Laurier: qu'est-ce qui se passe?

Dans la région, personne ne bouge en activités sportives. On croirait que Mont-Laurier et la région est endormie. Aucune correspondance ne nous parvient; les lignes téléphoniques sont-elles coupées? Les routes fermées? Allons, sportif, il faudrait appeler pour de l'aide, afin de vous libérer de cette impasse! Sinon, faites vite, afin de montrer que vous êtes à la hauteur de la situation!

Le monstre de tôle

Ce n'est pas le titre d'un film. Ni le titre d'un livre. Mais, il s'agit, bel et bien, de notre monument historique, à nous, notre vieil arena qui, par la force des choses (ça dure depuis 10 ans . . .) affrontera un autre hiver canadien! Le Club Sportif de Mont-Laurier a du mérite à tenir debout cet éléphant gris qui s'en va, à vue d'oeil . . . Espérons, pour une autre année, l'hiver qui verra un arena neuf! Ce sera peut-être pour 1967 ou pour l'Exposition Universelle! Il ne reste que cinq ans. C'est vite passé . . .

Concours de panaches

J'ai longtemps réfléchi avant d'écrire ce qui suit. Mais, après avoir tout pesé, le pour et le contre, je "fesse" dans le tas. Tout le monde a compris que je veux parler des concours de panaches (d'orignaux, de chevreuils, etc.). Ca fait deux ans que j'assiste, en tant que journaliste, à des concours de panaches de toutes sortes. Chaque fois, j'en suis sorti dégoûté. J'ai de la peine à découvrir l'élément sportif d'un concours de panaches, quand on "arrange" le concours pour que ça "prenne un coup solide"! Franchement, j'affirme que l'on est en train de tuer le sport, qu'on se prépare à le noyer, comme il faut, dans la bière! Je ne vise personne, en particulier, mais mon opinion est catégorique: IL FAUT DONNER UN COUP DE BARRE IMMEDIATEMENT, sinon on va tuer le sport, chez-nous. Et c'est pire qu'ailleurs. La preuve? Des étrangers, du monde pas tellement loin de chez-nous, m'ont affirmé qu'ils n'avaient jamais vu ça, avant de venir chez-nous. Ils en sont partis, écoeurés!

Il y a moyen d'organiser une compétition du genre, sans que ça devienne une "saoulade" de premier ordre. C'est mon avis, en tous cas. Ca doit se faire . . .



BOWLING LAURIER

LIGUE CO-OP

Haut simple masculin

Yvan Richer 173

Haut triple masculin

Gaby Lajeunesse 401

Haut simple féminin

Mme Madeleine Quevillon 189

Haut triple féminin

Mme Madeleine Quevillon 463

Haut simple d'équipe

Beurrerie 636

Haut triple d'équipe

Coop. Agricole 1759

Classement

Coop. Agricole 23

Conseil culinaire

Voulez-vous préparer une délicieuse garniture, à tartiner sur les toasts du petit déjeuner? Prenez une demi-tasse de miel et une demi-tasse de beurre ou de margarine que vous fouetterez ensemble en y ajoutant un huitième de cuiller à thé de gingembre moulu.

Caisse Populaire	16
Cultivateurs	14
Coop. Electrique	12
Beurrerie	10
Magasin du Peuple	9

(Hommes)

Gaby Lajeunesse	140.1
Claude Grenier	130.0
Jean Pelletier	129.3
Gérald Brisebois	129.1
Lionel Blais	122.8

(Femmes)

Denise Léonard	120.2
Mme Madeleine Quevillon	119.8
Mme Florence Bélanger	117.5
Lisette Blais	114.8
Madeleine Vincent	109.0

LIGUE COMMERCIALE

Club Havana	25
Société Coopérative	19
United Auto Parts	15
Théâtre Laurier	14
Continental Discount	13
Hôtel Lajeunesse	10

Meilleures moyennes

A. Cameron	164.3
M. Lajeunesse	149.8
G. Lajeunesse	148.9
C. Lalande	145.1
R. Morin	144.1
J. Mayrand	142.8
M. Boivin	141.9
J. Michaud	132.5
E. Durocher	132.2
B. Lacasse	132.2

1962

Première réunion des biologistes du Service de l'aménagement de la faune

QUEBEC, 13 — Les biologistes du nouveau service d'Aménagement de la Faune du ministère provincial de la Chasse et des Pêcheries se sont réunis pour la première fois depuis la fondation de ce service sous la présidence de son directeur, le Dr Louis Lemieux. Cette réunion annuelle de trois jours à l'Aquarium du pont de Québec, qui groupait une trentaine de biologistes, avait pour but d'étudier en commun les problèmes particuliers auxquels les biologistes ont à faire face dans chacun des 11 districts d'aménagement de la province. Cette première réunion avait été fixée aux premiers jours de la semaine pour permettre aux biologistes de terminer leurs travaux avant l'ouverture du congrès de l'Association des Fédérations de Chasse et de Pêche du Québec de sorte qu'ils puissent assister aux délibérations du congrès qui se tient à Québec les 6, 7 et 8 décembre. Les biologistes de la division Marine ainsi que ceux de la division de Recherches du ministère assistaient également aux assises.

On lira ci-dessous la liste des travaux présentés par chacun des biologistes.

Dr L. Lemieux — Qu'est-ce qu'un biologiste de la Faune?

J.K. Brundritt — Conditions de pêche au lac St-Louis.

R. Couture — Etude de la rivière Châteauguay en vue de son aménagement. Etude sur l'âge et la croissance du maskinongé.

G. Paquet — Inventaire sur la rivière Etchemin.

C. Bernard — Recensement de pêche sur la rivière Montmorency.

M. Dufour — Expérience de pêche commerciale sur le lac St-Jean.

L. Auger — Aménagement des étangs de repeuplement dans le district de l'Estrie.

E. Baldwin — Recensement de pêche au lac Lester en 1962.

Sel et Poivre

Daniel Johnson revient de Paris. Il est allé demander à De Gaulle comment on s'y prend pour faire des élections.

Il lui a demandé aussi c'est quoi, au juste, un référendum!

Après le succès de librairie que rencontre le livre sur Michel Louvain, on songerait à en publier un sur un ancien ministre de la Santé. Ce qui rapproche les deux hommes: c'est que le Père du comté a des talents musicaux. En effet, il a, dans sa vie, fait chanter pas mal de monde . . .

On n'a plus les quilleurs qu'on avait. Henri Courtemanche ne joue plus sur la Grande-Allée.

Diefenbaker dit qu'il n'y a pas d'ogives nucléaires à la Macaza. Il n'est pas allé voir!

Caouette, quand il était petit gars, montait sur les cordées de bois pour se pratiquer à parler. Il devrait être nommé ministre des Forêts . . . Le bois. LE HURON.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
No 6430

COUR SUPERIEURE

TRADERS GENERAL INSURANCE COMPANY, corporation dûment constituée ayant sa principale place d'affaires au no 6555 Chemin de la Côte des Neiges, dans les cités et district de Montréal

demanderesse

- vs -

GAETAN RICHARD, résidant à Bouchette, district de Labelle

défendeur

AVIS

1962

Vendredi 14 décembre 1962 — L'ECHO DE LA LIEVRE — age 2

district de l'Estrie.

E. Baldwin — Recensement de pêche au lac Lester en 1962.

R.-L. Séguin et J.-P. Thibault — Résultats de pêche au parc de La Vérendrye, 1962.

J.-L. Loubier — L'hématocrite et l'élevage de la truite. Projets d'amélioration d'eau et d'augmentation des capacités d'élevage à la pisciculture provinciale des Cantons de l'Est.

P. Desmeules — Original: études et aménagement..

C. Minguy — Chevreuil: études et aménagement.

R. Bouchard — Etude de végétation aquatique sur l'Outaouais.

R. Couture et Y. Gravel — Activités de la station piscicole de Lachine en 1962. Une pisciculture à maskinongé est-elle rentable?

Y. Gravel et J. Guindon — Projet de pisciculture à maskinongé à Carillon.

J. Guindon — Inventaire sommaire des sources d'approvisionnement en menés aux environs de Carillon.

A. Lachance — Rapport sur la possibilité d'établir une pisciculture à Carillon.

B. Vincent — Activités dans le district des Laurentides en 1962.

J. Brousseau — Taux d'ensemencement comparatif entre des lacs d'une même région.

W. Carter — Etude de reprises de saumons adultes provenant de tacons élevés en pisciculture.

Etude sur l'élevage de tacons dans le "Deuxième Lac" et rassemblement de statistique sur la survie et la migration.

C. Gravel — Classification des saumons atlantiques: ouananiche versus saumon.

Addition à "La Clef des Poissons d'Eau douce de la province de Québec".

R. Le Jeune — Travaux de recherche en cours dans le district de l'Ungava.

P. Paulhus — Introduction d'éperlan dans le lac Jacques-Cartier.

Ensemencements d'oeufs de truites par boîtes de Vibert.

Dr L. Lemieux — Elaboration et présentation d'un programme de recherche ou d'aménagement.

Dr H.-E. Corbeil — Essai d'élevage de truite et de saumon en circulation fermée.

Cette réunion des biologistes constitue une innovation dans les rouages administratifs du service d'Aménagement de la Faune et sera suivie d'autres réunions annuelles qui ne manqueront pas de jeter une lumière nouvelle sur l'ensemble des problèmes qui préoccupent les autorités du ministère de la Chasse et des Pêcheries qui voient dans cette mesure un nouveau pas vers la réalisation du vaste programme d'aménagement qu'elles s'étaient fixé lors de la création de [illegible] au sein du ministère.

AVIS

Nous, Protonotaire de la Cour Supérieure du district de Labelle, ordonnons au défendeur de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice, à Mont-Laurier, dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes.

Donné au Palais de Justice, à Mont-Laurier, ce 29e jour de novembre 1962.

(Signé) Edmond Grammond,
Protonotaire de la Cour Supérieure.

Vraie copie
Me Paul L'Heureux,
Suite 201,
60 Ouest, rue St-Jacques,
Montréal, P. Q.

Province de Québec

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

GARDE-CHASSE et GARDE-PECHE

Concours no 62-351

Ministère de la Chasse et des Pêcheries

($2,700 - $3,500)

Concours accessible aux résidents des comtés suivants où il existe des postes à combler:

Abitibi-Est, Beauce, Chambly, Charlevoix, Chicoutimi, Compton, Dorchester, Duplessis, Gaspé-Nord, Labelle, Lac St-Jean, Laviolette, Lotbinière, Matane, Matapédia, Missisquoi, Montcalm, Montmagny, Nicolet, Papineau, Pontiac, Richelieu, Richmond, Rimouski, Rivière-du-Loup, Roberval, Rouyn-Noranda, Saguenay, Témiscouata, Verchères et Wolfe.

FONCTIONS: Sous la direction d'un sous-inspecteur, voir à l'observance et à la mise en force des lois et des règlements relatifs à la chasse et à la pêche; agir ccomme constable en matière de chasse et de pêche et au besoin, faire des arrestations et des perquisitions; préparer des rapports et décrire les éléments de preuve nécessaires à la préparation des poursuites; accomplir d'autres tâches connexes.

EXIGENCES: Au moins la 7e année. Connaissances élémentaires de la faune de la province, de l'usage des armes à feu et des embarcations; être capable de rédiger des rapports et de s'exprimer convenablement en français et en anglais; jugement et initiative. Les candidats doivent mesurer au moins 5'7", être âgés de 23 à 45 ans, et passer l'examen médical requis.

Bien indiquer le numéro du concours sur la formule "DEMANDE D'EMPLOI".

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 31 décembre 1962.

Les candidats qui désirent prendre part à ce concours peuvent se procurer une formule "DEMANDE D'EMPLOI" en s'adressant à:

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

Hôtel du Gouvernement	1, 454 de la Montagne
50 est, rue St-Joseph	Bureau 203
Québec	Montréal
Tél. 524-8411 — Poste 3521	Tél. VI 4-1051 — Poste 38

1962

Dans la région de Ferme-Neuve

Une augmentation considérable de chasseurs, cette année

(Notre correspondant a posé des questions aux gardes-chasses)

Au bureau de nos garde-chasses de Ferme-Neuve, l'activité fut grande durant la saison de chasse, cette année. En effet, on enrégistra plus du double d'orignaux que le nombre enrégistré l'année dernière. Pour ce qui est du chevreuil, on a compté trois enrégistrements contre un, en comparaison avec l'année dernière. Cette augmentation est-elle dangereuse pour l'extinction du gibier? Nous avons posé la question aux garde-chasses. On nous a répondu "aucun danger", à moins que le loup ne tende continuellement à augmenter, car les loups mangent une quantité énorme de chevreuil.

Y-a-t-il plus de loups, cette année que l'année dernière? a-t-on demandé?

Oui, beaucoup plus.

En effet, alors que l'année dernière, soit en 1961, il apparaissait une diminution du nombre de loup, comment se fait-il que, cette année, le loup semble redevenir si menaçant pour le gibier.

"Il semble que l'année ait été très fertile en portées de loups et, qu'en conséquence, les endroits qui n'étaient pas assujettis à l'empoisonnement comme ce fut le cas dans la région, aient débordé leur surplus en deça de la barrière naturelle où le chevreuil hiverne, soit celle des lacs Baskatong, Lac d'argent, Lac Long Notawissi, et autres en gagnant vers le Lac Kiamika, au sud-est".

"Est-ce qu'il faut considérer la situation comme grave?"

"Peut-être pas, pour immédiatement, mais elle pourrait bien le devenir, et c'est afin qu'elle ne le devienne pas, que nous avons besoin de la collaboration du public".

"Le braconnage est-il plus élevé dans notre région, en considération de l'augmentation de 40% de chasseurs, par rapport à l'année dernière?"

"Non, toutes proportions gardées, le braconnage est à son plus bas, et nous espérons que la population sera toujours de plus en plus anxieuse de protéger son gibier".

1962

Chevreuil? . . . Ours? . . . Veau?

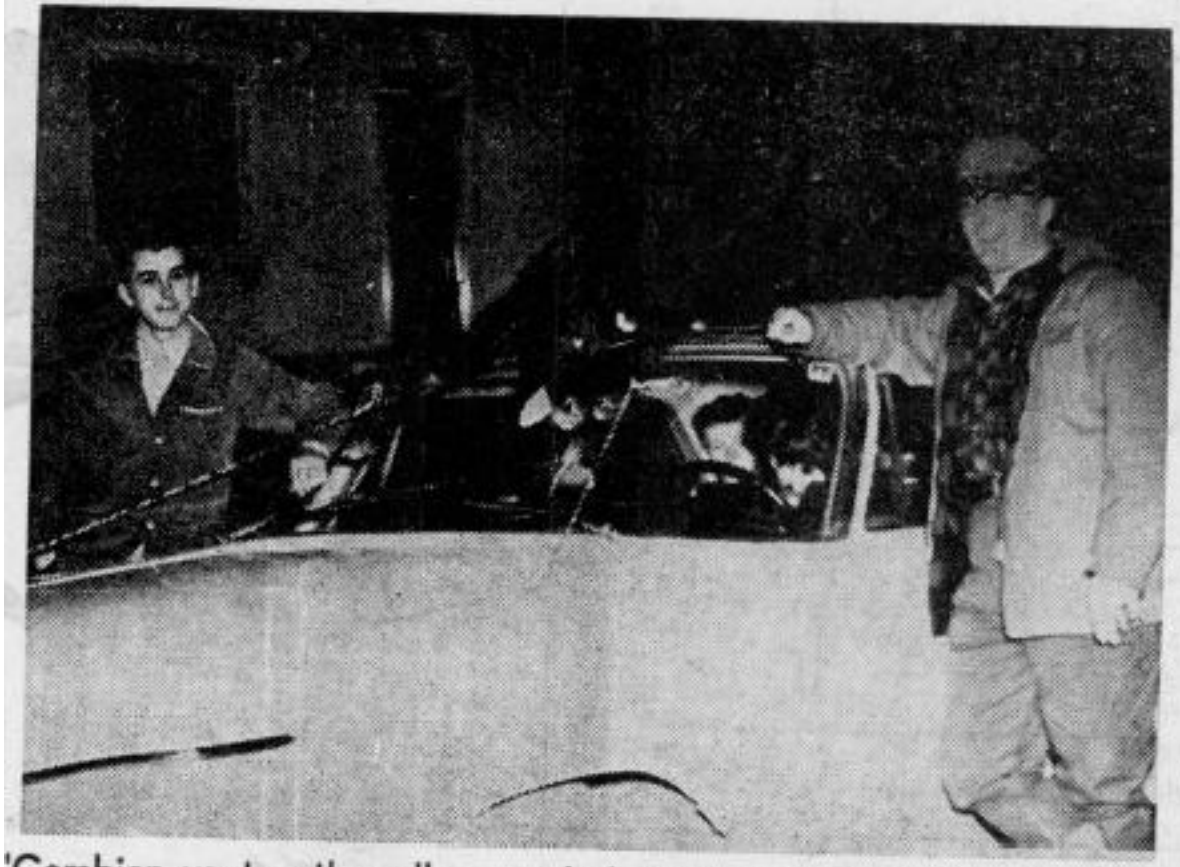

"Combien vaut vot'veau" . . . ainsi se termina l'excursion de chasse de Jean-Marc Lauzon de la Laurentide et de Roma Ouellette. Faute de chevreuil . . . une bonne fesse de veau . . . ça vaut . . . autant . . . en "veau-tu" . . . une tranche, Marcel?

1962

Conte de Noël

Le loup gris

Il était une fois, au pays des longues épinettes, un petit loup orphelin aux oreilles droites, aux yeux de braise, au poil frotté d'argent qui s'appelait Grilou. Comme il était de fine race, fort, courageux et gentillet, toute la tribu l'adopta et il devint vite chef des louveteaux. Toutes les louves le soignaient comme leur propre petit et les vieux loups couchés sur le flanc en attendant la mort, se sentaient rajeunir à le voir gambader follement dans la forêt. Ah! comme il aimait se rouler sur la mousse, chasser, boire l'eau claire des ruisseaux, manger les fruitages d'été pour ensuite s'endormir le museau collé à la tiède fourrure des bêtes. Il vivait donc libre et heureux jusqu'au jour d'hiver où il sortit du bois pour rôder à pas de loup près du village des hommes. Personne ne prêta attention à ce petit animal qui ressemblait à un chien. Ce qu'il entendit lui fit dresser les poils du dos. On racontait aux enfants qu'un de ses ancêtres loup avait dévoré la mère-grand du petit chaperon rouge, même qu'il avait failli s'étrangler avec son bonnet. Un autre prit un malin plaisir à souffler en l'air les maisonnettes de trois petits cochons qui couchèrent à la belle étoile. Un troisième mangea de bon appétit la chèvre un peu follette de M. Séguin. Pas un enfant qui n'eut son livre de contes illustré d'un grand loup efflanqué, à l'oeil sournois, la gueule ouverte montrant de longues dents pointues à les faire crier de peur la nuit. Il y avait aussi le loup de la fable qui avala d'une bouchée un agneau désobéissant, ne laissant à la maman brebis qu'une étouffe de laine bouclée en souvenir. Pour tenir les enfants sages, on leur chantait l'histoire des "trois petits loups dans un grand bois qui voulaient manger un petit garçon rose et blanc", ou on les menaçait du méchant loup-garou courant le guilledou pour ensuite leur donner la fessée, les petits étant trop effrayés pour s'endormir. Jusqu'au curé qui mettait ses ouailles en garde contre le loup ravisseur caché dans la bergerie.

Oh la la! quelle famille, songea Grilou consterné. Ainsi les hommes et la légende avaient fait du prince solitaire des bois un bien triste sire. Ils devraient pourtant savoir que, sous des airs féroces, le loup plutôt timide n'attaque jamais que le ventre creux. Alors le coeur gros, la queue basse, il revint dans les bois où il erra longtemps hurlant à la lune. Puis ayant perdu sa faim de loup il se mit à dépérir de honte, caché au fond de sa tannière.

Or, comme Noël approchait, le curé du village voulut dégourdir la foi de ses paroissiens en faisant jouer ce mystère joyeux sur le parvis de l'église juste avant la messe de minuit. On se chamailla un peu pour avoir les premiers rôles, chacun se découvrant des talents inconnus qu'il se devait de faire valoir. Enfin Noël arriva. Il faisait un tel froid de loup que les étoiles en tremblaient dans le ciel. La terre dans sa belle robe neigeuse étincelait de tous ses fins cristaux givrés. Dans l'air bleu, ce n'était que frissons d'ailes, volées de cloches, satellites nouveaux, cantiques anciens. Sur la place, les acteurs, le nez rougi, bien emmitouflés sous leurs costumes orientaux, un petit coup de "réchauffant" dans le corps, jouaient avec ferveur le grand jeu de la Nativité. Attiré par les lumières et le fumet de dinde rôtie, Grilou revint au village voir ce qui s'y passait. Il arriva juste au moment où bergers et moutons entraient sur la scène. Il se faufila parmi eux pour voir de plus près l'Enfant-Jésus aux cheveux de soie d'or. Tout le monde l'aperçut, petite tache noiraude au milieu des blanches toisons. Le bedeau voulut le chasser, mais le curé l'en empêcha voyant dans ce voisinage inattendu un signe de miséricorde divine. Dans le sermon qui suivit il prêcha l'amour des uns envers les autres disant: C'est la faim qui pousse souvent les hommes comme les loups au carnage. Quelle que soit la couleur du poil et de la peau nous sommes tous créatures de Dieu; le doux saint-François n'ayant-il pas fait causette avec le loup son frère?" Grilou n'en entendit pas davantage, il revint en courant à travers bois annoncer aux siens le message de paix. Cette nuit-là dans le grand Nord silencieux rempli d'arbres de Noël tout verts, la neige tomba doucement en gros flocons de laine pendant qu'un petit loup s'endormait en comptant tous les moutons que, par charité il ne mangera jamais.

1962

Page 4

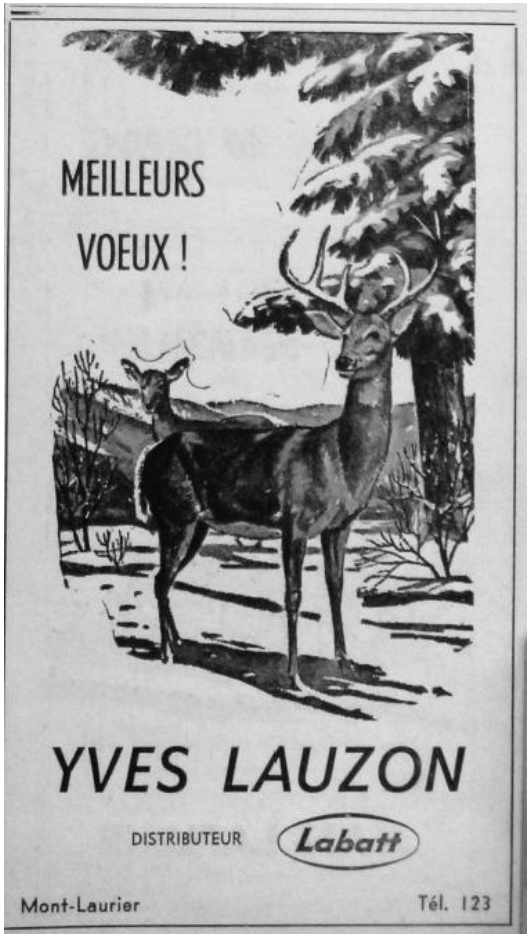

Page 18

Sel ET Poivre

Les chevreuils du comté de Labelle ne manqueront pas de foin durant l'hiver. Un groupe de chasseurs de Montréal et du comté consacrent une partie de leur "foin" à acheter du foin pour les chevreuils. Les braconniers de l'an prochain seront bien servis.

1963

En marge de la chasse

. . . et de la pêche

Pourquoi braconner

(René Noël)

L'indien qui, pendant des siècles a vécu seul en Amérique du Nord, est tout indiqué pour affirmer que l'eau et la Forêt lui ont donné sa subsistance! Il vivait pour sa nourriture: faudrait-il dire que sa nourriture vivait pour lui!

Bien des siècles ont passé! Les Indiens ne sont plus seuls avec leurs bêtes sauvages et leurs poissons. Les Canadiens pour leur part, alors colons, s'en donnaient à coeur ouvert devant cette richesse et ce moyen d'alimentation. Tout, ou presque leur était permis, parfois même on se permettait tout. On s'arrogeait des droits que le droit même défend et sans se soucier de l'avenir, on tirait . . . on pêchait . . . on trappait . . . à droite, à gauche, en arrière, en avant: un peu à la manière du branleux qui avait abattu un chevreuil parce que selon le bégueilleux, il titi . . . titi . . . ti . . . rait partout.

Puis la loi devint plus sévère: Le crime parfait n'existait plus. On resserra les liens tout en aggrandissant les réserves afin de sauvegarder ce qui restait. Mais l'homme, ce grand bébé doit être surveillé sans cesse . . . sans répit: Un peu à la manière de la bête sauvage qu'il poursuit; il s'échappe facilement; il s'oublie jusqu'à contourner les lois existantes et va jusqu'à pointer son arme en temps défendu . . . ou à tirer deux fois sur des bêtes quand il sait, et comment, que la loi l'autorise à une prise par saison comme c'est le cas pour le chevreuil et l'orignal. Notre monde moderne a baptisé ce genre d'ac-



M. René Noël

tivité, "Braconnage". Il semble qu'il faille très mal voir celui qui s'adonne à ce drôle de sport!

Ce qui, il y a des siècles servait uniquement à nourrir les indiens, est devenu pour notre région un des plus beaux atouts que nous possédons et nonobstant le fait que la forêt est encore, avec l'agriculture le moyen permanent de s'établir et de rouler sa bosse, j'ajouterai que nous du Nord de Montréal, nous avons été choyés par la nature. Savons — nous tout au moins, ne pas l'oublier?

L'automne dernier on a enrégistré 3,026 chevreuils dans le comté de Labelle comparativement à 815 dans le comté de Gatineau. Ajoutez à cela ceux qui sont parvenus à passer à côté de la loi avec leur prise: Aurions-nous le chiffre de 5,000? Je crois que oui. Combien s'en est-il tué cet hiver? Quelques centaines? Fort possible. N'a-t-on pas trouvé dans un "dumping" aux environs de La Macaza, 20 [illegible] peaux de chevreuil! S[illegible] maintenant que, cet [illegible] abattu 100 [illegible] qui [illegible]

(Suite à la page 9)

—Pourquoi . . .

(Suite de la page 11)

donné, au printemps 2 petits chacune et nous en sommes rendus au chiffre de 300 bêtes abattues. "Mais c'est un crime", me disait un certain monsieur". et en même temps une "niaiserie" que je lui répondis, car celui qui a pu goûter à du chevreuil abattu à ce temps-ci de l'année, sait qu'il a l'impression de manger un ragoût de sapinage et d'écorce de cèdre. On tue pour le plaisir de tuer . . . on niaise pour le plaisir de niaiser, puis un bon matin on se réveillera avec un doigt dans l'oeil et l'autre à ras de terre!

Faut-il accuser, à toute allure, ceux qui s'adonnent à ce crime? Peut-être . . . Une chose est à considérer c'est qu'il y a de l'éducation à faire de ce côté. L'enfant ne peut pas être tenu responsable si, à l'âge scolaire il ne sait pas prier parce que sa mère ne lui a pas appris à prier. Si l'alcool était absorbé avec mesure, il n'y aurait personne qui pourrait se "saouler". Si la jeune fille qui veut goûter au fruit de l'amour, y goûtait sagement, elle n'aurait pas à subir les douleurs pour enfanter. De même, si le braconnier réalisait pleinement la portée de ses gestes, nous n'aurions pas de braconnage à déplorer. Au fait, si tout était parfait sur la terre . . . j'existerais même pas!

Pourquoi tout ça? Parce que nous sommes des humains . . . Que dis-je! l'homme n'est-il pas un animal . . . et les animaux . . . entre . . . eux . . . se dévorent. Il conviendrait, toutefois, d'établir la différence entre l'animal raisonnable et les autres.

1963

En marge de la Chasse . . .

et de la Pêche



L'animal raisonnable . . . et l'autre !

(René Noë)

Le chevreuil est un animal à quatre pattes . . . sauvage . . . très intelligent!
Pas comme l'homme, cé ben dur à comprendre . . . mais ça s'comprend.
Moi, j'vous l'cache pas, j'sus certain que si l'chevreuil pouvait parler,
Y'a des fois que l'homme se f'rait drôlement . . . bêtement . . . engueuler!
Imaginons, pour un instant, que le chevreuil tané de s'faire tirer d'sus,
Se plante devant l'homme . . . le r'garde . . . lui parle . . . une chose qu'on a jamais vue.
Il dirait sûrement: "Toé l'homme, est-ce bien toi l'animal raisonnable?
"Moé, l'chevreuil, croire ça, je te l'dis franchement, j'sus pas capable . . .
"Non content de nous descendre quand les feuilles commencent à tomber,
prévu, c'est à toé d'en profiter;
"Pas besoin d'expert pour enseigner aux gens à jouer .. . à flâner!
"Ca t'coûte les yeux d'la tête pour organiser des sains loisirs;
"Ouvre-toé les yeux . . . bout d'bon yeu . . . Vous autres . . . vous nous faites rire;
"Avec vos supposés développements . . . vos organisations à tout casser;
"Wake-up . . . Chums! un jour y'sera trop tard pour tout r'commencer.
"Retourne à la nature c'est l'seul moyen d'sortir de ton trou;
"Banni l'oisivité si tu n'veux pas finir comme les "Grésoux!
"Casse-toé pas la tête à blamer Yves, Yvan, William ou Adrien!
"Fais ton examen d'conscience . . . sois franc . . . tu m'comprends bien?
"Pendant qu'les autres, à parler d'politique, vont s'barbouiller la face,
"Nous autres, on va bâtir . . . en parlant de pêche, de chasse!
"Alors, tu saisiras d'un coup sec! la grande portée de ta devise;
"C'est tout un programme . . . tu l'sais mais il faut que je t'ldise:
"L'Education n'est pas un vain mot . . . les autorités l'ont compris.
"La Conservation c'est l'commencement d'la fin . . . ça fait déjà ça d'pris.
"La Préservation se fera sentir après avoir compris un peu plus.
"La Restauration viendra quand le braconnier n'y sera . . . ou presque . . . plus.
Pour un animal qui parlait et ça pour la première occasion . . . Y'était bon!
Y'a pas manqué son coup . . . Y parlait comme un animal de raison.
Cé dur à comprendre . . . des fois, mais quand on veut ça s'comprend
Et on finit par réaliser "la Vie a encore SES BONS MOMENTS".

l'dis franchement, j'sus pas capable . . .
"Non content de nous descendre quand les feuilles commencent à tomber,
"Tu nous tombes dessus quand il y a quatre pieds de neige croûtée!
"Nous sommes venus à bout de nous défendre des loups . . . depuis des siècles.
"Mais cé dur en maudit . . . de passer outre . . . devant tes mitraillettes!
"Si jamais la chance nous est donnée . . . Ah! ça oui! tu m'comprends-tu?
"Toé l'homme prends-en ma parole . . . tu vas t'faire botter l'cul!
"Moé l'mâle j'en arrache mais pas comme l'autre . . . la femelle
"Quand, en plein hiver a'n'a deux autres à porter en plus d'elle.
"Tu t'en vas dans les ravages . . . chercher quoi j'me l'demande;
"Parce qu'en hiver cé pas bon à manger . . . pis tu l'sais . . . notre viande!
"Nous vivons de sapinage . . . de cèdre . . . parfois de quelques brins d'trèfle
"Qu'un bon sportsman nous permet d'savourer entre deux grosses tempêtes.
"La balance, nous l'arrachons de la nature de force et de misère.
"Au moins, toé l'homme . . . de grâce fais-nous pas la guerre.
"Si tu es capable d'observer les lois . . . de chasser selon les règlements,
"Tu auras là un vrai loisir . . . pas un que tu inventeras en flânant!
"Pour ça non, car la nature a tout
sois franc . . . tu m'comprends bien?
"Pendant qu'les autres, à parler d'politique, vont s'barbouiller la face,
"Nous autres, on va bâtir . . . en parlant de pêche, de chasse!
"Alors, tu saisiras d'un coup sec! la grande portée de ta devise;
"C'est tout un programme . . . tu l'sais mais il faut que je t'ldise:
"L'Education n'est pas un vain mot . . . les autorités l'ont compris.
"La Conservation c'est l'commencement d'la fin . . . ça fait déjà ça d'pris.
"La Préservation se fera sentir après avoir compris un peu plus.
"La Restauration viendra quand le braconnier n'y sera . . . ou presque . . . plus.
Pour un animal qui parlait et ça pour la première occasion . . . Y'était bon!
Y'a pas manqué son coup . . . Y parlait comme un animal de raison.
Cé dur à comprendre . . . des fois, mais quand on veut ça s'comprend
Et on finit par réaliser "la Vie a encore SES BONS MOMENTS".

En marge de la Chasse . . .
et de la Pêche



(René Noël)

La vie a ses bons moments

C'est bête à dire, mais j'ai toujours eu l'impression que les autorités faisaient d'un règlement une loi sévère et que, pour permettre aux intéressés de contourner cette loi, on y apportait un amendement! je m'explique. Pour plaire à je ne sais qui, les dépôts de la Régie des Alcools sont fermés le dimanche. (On me dit que c'est un excellent règlement). Toutefois, ceci a pour effet d'obliger celui qui a soif (chasseur, pêcheur ou autre) à sortir de son foyer . . . ou de son chalet à aller s'enfermer dans un grill (ce qui n'est pas mal en soi!). Pour sauvegarder la morale, les gens doivent s'habiller . . . se couvrir au moins l'essentiel (si essentiel il y a!). Au Canada, nous nous couvrons tout simplement pour éviter les glaçons! Mais continuons. Les profiteurs (ça pourrait être: les tailleurs, les auteurs de la mode . . . les vendeurs en plusieurs circonstances!) pratiquent l'habillé . . . ou le déshabillé progressif et vous voyez, en été, les gens se promener . . . nus, quoi! (je ne m'en plains pas!) en tous les cas, si peu habillés qu'il ne reste plus rien pour l'imagination . . . C'est peut-être ce qu'il y a de plus fâchant dans toute cette affaire: il n'y a plus moyen de pécher par désir! Si une femme était forcée de se couvrir avec ce qu'elle porte au nom de la MODE, elle crierait au scandale! ou tout au moins, "Au secours!" Il s'agit tout simplement de venter la mode et le tour est joué. Ainsi s'exprimerait probablement Carl Dubuc!

C'est "ipso facto" un autre genre de braconnage, mais au lieu de détruire une bête sauvage, on braconne sur le foyer . . . sur l'âme . . . sur le corps de l'individu, tout comme si c'était une peau de rat musqué! Je ne voudrais pas qu'on pense que je suis un apôtre de J.-Jacques Rousseau qui disait que la civilisation était coupable, mais j'ai bien peur que l'homme ne devienne de plus en plus hypocrite, à mesure que la civilisation avance . . . ou recule!

1963

Ceci nous éloigne de notre sujet. Le soleil devient plus fort. J'en vois déjà qui ont sorti leurs agrès de pêche; qui vérifient leurs lignes . . . leurs moulinets; qui aiguisent leurs hameçons et qui demandent à l'épouse (ou vice versa): "Tu n'aurais pas un $5.00 de trop sur la paye? j'ai vu une belle "trole", puis je ne voudrais pas qu'un autre aille l'acheter".

Pour d'autres, c'est le tir-à-l'arc qui les chatouille . . . ils s'en frottent déjà les doigts (peut-être pour les endurcir). Car je me suis essayé à ce sport, une couple de fois, puis les morceaux de peaux partaient avec les flèches! D'autres s'ennuient du tir au pistolet! (je veux dire au revolver . . . ça fait plus français!). Pour ça oui! le mien est déjà tout prêt . . . bien nettoyé . . . bien graissé . . . mais pas encore chargé. Là encore, un problème se pose: nous n'avons pas de champ de tir . . . mais ça viendra. Il s'agit tout simplement (mais est-ce si simple!) de mettre la puce à l'oreille aux autorités provinciales . . . à CIL . . . à Dominion Marksman . . . enfin que sais-je . . . Toutefois, ça prendra une puce qui pique en maudit . . . puis qui lâchera pas.

Pour un autre, ce sera l'achat d'une bonne carabine pour la chasse au chevreuil et à l'orignal. Il faut bien l'acheter tout de suite . . . par tempérament . . . si on veut qu'elle soit réellement à nous à l'automne. Parce qu'une carabine, ce n'est pas une femme: ça ne ferait pas chic aller chasser avec une carabine à moitié payée!

Enfin, tout le monde s'en donne . . . pour le meilleur . . . pour le pire. Et tout le long de l'été, on verra, sur le bord des routes, des groupes attablés, dégustant une petite bière froide (ça fait plus vacance!) et puis ça prouve que, malgré les guerres, les campagnes électorales . . . les suicides . . . les puces et les punaises, "La vie a encore SES BONS MOMENTS!"

P.S. N'oublions pas le concours de Pêche à Lac-du-Cerf, le 16 juin. Et du même coup, mon meilleur Bonjour à M. le Curé.

1963

"Au pays des loups"

Une émission filmée au Lac-des-Iles

★ LAC-DES-ILES, (DNC — Radio-Canada présentait, dimanche, le 3 mars dernier, une émission de télévision dont les séquences ont été tournées au Lac-des-Iles. Tous ceux qui ont eu le bonheur de voir cette émission sont à même de constater le beau travail de la Société Radio-Canada et du journaliste sportif, Serge Deyglun. Plusieurs ont d'ailleurs pu apprécier les chroniques quotidiennes de Serge Deyglun dans le quotidien "La Presse". A plus d'une occasion, il est question de notre belle région, du petit paradis qu'est le Lac-des-Iles pour les chasseurs et les pêcheurs!

L'émission **"Au pays des loups"** nous a permis de réaliser combien nous sommes prévilégiés, chez nous, entourés de lacs poissonneux et de belles forêts! Mais, l'émission télévisée nous a signalé aussi une situation déplorable qui va s'aggravant: ce sont les dégâts causés par les loups. Il est regrettable de constater que le Ministère de la Chasse et de la Pêche ne paie plus de prime aux chasseurs qui abattent les loups. Le témoignage qu'a apporté M. Henri Charbonneau, de Ferme-Neuve, est assez significatif là-dessus.

Une industrie de chez nous

Les téléspectateurs ont été à même de se rendre compte de l'essor économique d'une industrie de chez-nous, la Compagnie J.-B. Dubé Ltée, manufacturier de bois de construction. Comme le déclarait le gérant de cette firme, J.-Paul Dubé, cette compagnie a donné du travail à cent vingt hommes, à l'année longue, depuis vingt ans. On peut facilement imaginer ce qu'il serait advenu du petit village de Lac-des-Iles, sans cette entreprise forestière. Sans doute serions-nous demeurés un petit village perdu au fin fond des bois? sans touristes, sans visiteurs.

De grâce ! Pas de feu de paille

MAIS UN DICTIONNAIRE

(par René Noël)

Le Casse-tête est en marche! Tout y passe: Gordon . . . Le Drapeau National . . . Le Séparatisme . . . Le Laicisme . . . Le Biculturalisme . . . A quand la solution? A nous de décider!

L'ivrogne qui écope d'une amende, parce qu'il a troublé la paix chez l'hôtelier, lequel hôtelier lui a aidé à se griser au delà des bornes, ne comprend rien, et avec raison, à ce qui lui arrive. Il en est de même du braconnier, surpris en flagrant délit . . . traduit devant les tribunaux et puni en considération de ses actes. Ni l'un, ni l'autre ne peut expliquer comment il se fait qu'il ne peut agir selon sa guise! Pour l'un, parce qu'il n'a plus sa raison . . . pour l'autre, parce qu'il n'a pas pris le temps de raisonner.

Si les étudiants de l'Université de Montréal — peut-être aussi les membres de la Société St-Jean Baptiste (ceci dit sans rancune et sans malice!) — qui brûlent l'effigie de Donald Gordon, président des Chemins de Fers Nationaux (ça pourrait être n'importe qui) réalisaient que loin d'exposer l'exactitude du dire de M. Gordon, ils démontrent les faiblesse tragiques de notre propre situation et que tout, chez nous, semble se terminer par un feu de paille! Si, dis-je, ils réalisaient le pétrin dans lequel nous nageons, à cause de notre manque d'éducation (entendons-nous sur ce grand mot!) ils réagiraient autrement. La vérité fâche . . . fait mal . . . il faut quand même la dire.

M. Gordon est-il attaqué parce qu'il a discriminé les Canadiens, d'expression française ou parce qu'il a énuméré les raisons pour lesquelles peu de Canadiens français occupent des positions responsables dans le CNR? et, du même fait, en affaires et en industrie? S'ils n'occupent pas de telles positions, n'est-ce pas parce que personne ne les a équipés pour remplir de telles positions? Si M. Crump, un autre président, nous rappelle que: "Une éducation classique ne tend pas à remédier à la situation", qu'est-ce que cela veut dire? La plupart des gradués canadiens-français tendent vers une profession libérale. Les Universités du Québec, à l'exception de McGill, ont, jusqu'à tout récemment, concentré leurs efforts à la formation classique et aux humanités. Rarement, a-t-on admis les sciences et le génie! Ce n'est que tout dernièrement qu'on a, enfin, rendu possibles les cours autres que ceux conduisant aux professions libérales et au clergé. Ne sous-estimons pas la valeur de l'enseignement classique, mais considérons aussi qu'il ne prépare pas l'homme à mener un monde industrialisé et atomique.

Le calcul élémentaire de la situation est contre le Québec français. Quelques millions de Canadiens Français submergés dans deux cents millions d'étrangers à leur langue et à leurs traditions. De grâce, ne mentons pas à nous-mêmes.

Si le Québec tient "mordicus" à sa culture, qu'il améliore, pour le moins, son mode d'enseignement, de façon à équiper les jeunes avec les outils modernes pour le monde de l'industrie et du commerce. La période de la "Revanche de la Couchette" est terminée. A l'oeuvre maintenant pour la fabrication des matelas! Alors, et alors seulement, les chamaillages à la Place Ville-Marie cesseront.

Il existe, pour chacun de nous, un devoir démocratique de critiquer, quand injustice est faite. Il ne faut toutefois pas oublier que la critique doit être honnête et légale.

Nous semblons en être rendus à l'épopée où il nous faut substituer la violence à la logique. Semblerait-il plus efficace pour un Canadien, d'expression française, de faire un feu de paille plutôt que d'élaborer un mode de travail basé sur la raison et le bon sens? Ce qui est le plus tragique dans toute cette affaire, c'est que nos étudiants universitaires n'ont trouvé rien de mieux qu'un feu de Guénille: boucane sans lendemain . . . synonyme d'un manque d'éducation très avancé qui donne le haut-le-coeur à celui qui veut autre chose de mieux qu'une bagarre.

Tout ceci pour dire que pendant des années, on a réclamé du français sur les paquets de cigarettes, plutôt que de fabriquer ses propres paquets. Notre rôle d'emballeurs n'est pas terminé . . . à moins que l'éducation ne se fasse en conséquence. Claude-Henri Grignon écrivait, la semaine dernière, que nous sommes des prostitués parce que nous n'exprimons jamais tout le fond de notre pensée. De grâce, cessons notre "galvaudage", et soyons, une fois pour toutes, sérieux et français. Du même coup, offrons-nous une éducation adéquate pour résister dans la tempête, car tempête il y a.

En d'autres mots, soyons des hommes parmi des hommes. Alors, et alors seulement nous deviendrons . . . serons . . . et demeurerons Canadiens et Français dans le grand pays d'Amérique.

1963

1963

CHASSE ET PECHE



(René Noël)

Le "montlaurien" peut-il ne pas s'intéresser aux problèmes touristiques de la région? Et de ce fait passer outre à l'opportunité que lui offre cet à-côté qui, pour plusieurs devient un moyen de subsistance!

Il semble que c'est un fait établi: les industries ne sont pas . . . ou ne sont plus du tout intéressées à venir s'établir en permanence dans notre région! Le montlaurien devant cette considération doit, conséquemment, se pencher vers les ressources naturelles et exploiter, à son profit, tout ce qui a tendance à améliorer, chez-lui, son standard de vie.

Réalisant, à sa pleine valeur, sa position géographique; l'immensité de ses forêts; la quantité de lacs poissonneux qui l'environnent, il lui faudra, inévitablement, accepter que là est sa richesse et que de ce côté seulement, un développement est possible pour le bénéfice de la communauté.

Quand il aura sérieusement réalisé que là est sa planche de salut, il lui sera, par le fait même, plus facile de faire pression auprès des autorités qui, j'ose le croire, accepteraient l'idée que le tourisme dans la région est une force naturelle qu'il faut développer tout comme une étendue d'eau qu'on circoncrit pour régulariser la distrubution des eaux. Le montlaurien s'est-il seulement arrêté pour contempler la richesse qui l'entoure? Il le faudrait pourtant. Nos gouvernements se ferment-ils les yeux quand leurs représentants (je veux dire nos représentants!) survolent le district? J'en ai l'impression. Le curé Labelle a envahi le nord avec ses colons; Claude Henri Grignon en a tiré une richesse avec "Séraphin". Il faudrait que nous en fassions, financièrement, avec ces pierres précieuses que sont l'eau et la forêt.

Il est donc primordial pour nous tous de conserver, dans sa pleine force jusqu'à épanouissement complet, cette richesse qu'il nous faudra exploiter un jour . . . tout de suite si possible. Il s'avérera heureux, j'en suis positif, pour quiconque s'aventurera dans ce domaine. Nous avons bien quelques particuliers qui exploitent, au ralenti, cette industrie, mais combien d'autres pourraient en tirer profit car . . . profit il y a. On me disait justement cette semaine: "Mais tu n'es pas amateur de chasse!" J'ai répondu: "Amateur oui, Braconnier, NON!" On m'a même dit: "Moi j'ai tué 7 chevreuils l'automne dernier! L'automne dernier un autre s'est vanté d'en avoir tué 21! oui! oui! j'ai bien écrit 21!

Kipling a dit qu'il faut être homme pour détruire ou voir détruire l'ouvrage de sa vie". Moi je dis qu'il ne faut pas être un homme pour regarder son frère détruire son propre bien et ne pas réagir. Tous ensembles, donc, vers la conservation (ça va être dur en maudit . . .) alors, après un travail bien accompli, nous pourrons, nous aussi, penser que "LA VIE A SES BONS MOMENTS".

Les taux annuels de location pour les clubs semblent avoir été majorés assez fortement si j'en juge par les informations reçues. En voulez-vous une idée: pour un club de 25 milles carrés, il en coûtera $500. par année pour la chasse et la pêche. Pour un club de 200 milles carrés, il faudra débourser $22,000 par année. J'ai l'impression que j'ai mal interprété le circulaire. Si tel était le cas, je vous en reparlerai la semaine prochaine.

La distribution des trophées du Club de Pêche Molson est cédulée pour le 19 avril.

La semaine prochaine je vous présenterai un article en vers libres! (et en "joual" comme dit notre ami Marcel Bélanger!) s'il vous plait ne soyez pas scandalisés! Si, le joual ou . . . la jument ne vous était pas supportable, de grâce n'achetez pas L'ECHO la semaine prochaine. Mais vous avertir de cette façon c'est, à peu près, vous dire qu'une telle vue est à proscrire!

1963

Vendredi 19 avril 1963

CHASSE ET PECHE



(René Noël)

L'affaire Marenger . . . n'est pas terminée !

La médaille . . . comme un moine . . . tourne, tourne . . . sur quel côté tombera-t-elle !

Tout d'abord, une parenthèse: dans ma rubrique du 5 avril j'ai jugé M. Marenger (c'est à dire l'Officier et non la personne humaine . . . ce même officier aurait pu, tout aussi bien être Jean Grolo Jos Blo ou moi-même!) en considération des faits relatés dans le journal La Presse du 27 mars et signé: Serge Deyglun. (Serge est un journaliste expérimenté; j'ai peine à croire qu'il aurait été aussi catégorique s'il avait douté de ses avancés!) Si les faits exposés dans la rubrique de Serge sont faux (jusqu'à preuve du contraire . . . j'y crois!) alors l'Officier mentionné plus haut n'est pas une "fripouille"! Il n'a pas commis d'acte répréhensible. Il ne décampera pas et je m'excuse publiquement et sincèrement. Mon article débutait par ces mots: "Les journaux m'apprennent ce fait que je ne veux pas croire". Et je continuais pour ajouter: "Pourtant les faits sont là . . . pour me démentir". Donc, j'ai cru parce que j'ai lu! Le juge ne prend-il pas une décision sur ce qu'on lui raconte en cour? Le confesseur n'absout-il pas en conformité de ce que le pénitent s'accuse? Si les écrits, qui ont déclenché le cri de Mort ne sont pas véridiques, alors, par la force des choses, je ne dis pas la vérité. Que ceux qui m'ont lu la semaine dernière me comprennent bien. Mais Passons . . .

M. Marenger avait-il le droit d'abattre cette femelle? Est-il médecin . . . vétérinaire . . . biologiste . . . enfin que sais-je? Si M. Marenger peut décider, quand bon lui semble d'abattre une bête sauvage en temps défendu, qui peut m'empêcher, l'automne prochain, avant l'ouverture de la Chasse, d'en faire autant? Suivez-moi bien: Nous (Léo Desloges ou un autre et moi-même!) décidons de braconner. Nous entrons dans la forêt, nous tuons un chevreuil, nous le transportons chez-nous . . . nous le mangeons . . . Nous répétons notre acte "boufonne", cinq fois sans nous faire "pincer"! La sixième fois, nous abattons notre chevreuil et avant que nous ayons le temps de le débiter et de décamper, nous nous sentons suivis; (aucun raport avec la femelle originale, j'espère!) Nous nous éloignons quelque peu; les garde-chasse arrivent . . . nous demandent d'expliquer pourquoi nous avons abattu le chevreuil!" Il était malade "que nous leur répondons"! Pensez-vous qu'ils prendront notre parole? . . . Je ne suis ni médecin . . . ni vétérinaire . . . ni biologiste! Mais . . . alors que vont-Ils faire? A vous, chers lecteurs . . . de décider. Voilà, précisément le point que nous voulons éclaircir.

Encore une fois, qu'on me comprenne bien: Je veux croire en la sincérité de M. Marenger. Que le gouvernement mette en "branle" un enquête en bonne et du forme . . . avec tous les témoins présents. Que les faits soient exposés devant les personnes compétentes. Si le résultat de l'enquête donne raison à M. Marenger alors, de nouveau, je m'excuserai et je verrai en lui l'homme de loi intègre . . . L'Officier honnête . . . Une compétence sans peur et sans reproche. Jusqu'à ce jour, je m'en tiens à Serge Deyglun en attendant une enquête approfondie par les autorités provinciales.

Ce qu'il nous faut éviter c'est de nous voir forcés d'embaucher des garde-chasse pour surveiller les garde-chasse. Ca nous rappelerait l'histoire de l'hôtelier qui s'était fait enlever son permis pour la vente d'alcool. Aux officiers qui allaient l'arrêter pour avoir vendu des boissons alcooliques sans permis, il répondit: "Vous ne pouvez pas m'arrêter: J'ai donné l'alcool à votre détective et je lui ai vendu le verre d'eau .75 sous!" Et le détective admettait que c'était vrai! Oh! la!la!

Chers lecteurs, tirez-en vos conclusions. Tout ce que nous demandons, c'est que les faits soient jugés en stricte conjonction avec les lois existantes. Les propos malveillants que j'ai énoncés à l'égard de M. Marenger; le jugement facile et rapide, seront interprétés en considération des écrits qui ont précédé les miens. Ils sont vérédiques en autant que les autres sont identiques aux faits réels. Tout ça pour vous dire que je n'ai qu'un but: connaître toute l'histoire avec toutes les cartes sur la table. Autrement, je ferais fausse route et ma place ne serait pas à la présidence de l'ASSOCIATION. Chasse et Pêche.

CHASSE ET PECHE



(René Noël)

L'affaire Marenger . . . n'est pas terminée ! La médaille . . . comme un moine . . . tourne, tourne . . . sur quel côté tombera-t-elle !

1963

Chasse et Pêche.

On dit que le proverbe: "Il n'y a pas de fumée sans feu"! ne ment jamais! Je serais le plus heureux des hommes si, pour une fois il avait menti. La récrimination ne justifie rien et celui qui ne sait que récriminer faussement devrait, je crois, être considéré comme coupable. N'est-ce pas en confrontant des affirmations contradictoires que la calomnie se découvre? Ce serait suscité contre moi que d'attaquer un particulier . . . Je n'ai fait que soutenir la cause de la conservation et du tourisme. Je crois, sincèrement, qu'avant de me blâmer aigrement pour mes écrits, il faudra d'abord me refuter: ce qui n'est pas encore fait. Il m'aurait été plus facile de me prononcer en faveur du braconnage: on aurait clabauder un tout petit peu, puis tout aurait été oublié. Mon écrit n'était pas anonyme, donc de bonne foi, car il faut être pris de folie pour se donner la peine d'écrire des faussetés. Si des "malvats" ont voulu souiller la réputation d'un officier à force de rumeurs et de calomnies, la vérité triomphera tôt ou tard: infailliblement, ils discorderont dans leurs imputations insensées, car les hommes changent de langage comme de pantalons. La vérité se dit en pyjamas c'est à dire caché . . . tandis que le mensonge s'étale en tuxedo! Cette dissemblance nous la rencontrons souvent dans l'agir . . . et le parler! Nul n'a le droit de laisser faire le mal pour l'amour du bien; pas plus que nul ne peut peiner justement pour son frère. Si j'ai manqué à la charité, je n'ai tout de même pas lancé d'injure dévote! Et puis n'allons pas nous imaginer que la vie n'aura plus SES BONS MOMENTS!

hres a.m. à 10 hres p.m.

1963

CHASSE ET PECHE



(René Noël)

Vendredi soir dernier, je recevais un coup de téléphone d'un certain monsieur me demandant si je n'aurais pas, par hasard, abattu un chevreuil malade, car il avait trouvé, ce matin-là, une tête de chevreuil toute saignante dans ma poubelle! Il ajoutait: "Puisque vous êtes garde-chasse, j'avais pensé que des fois, vous auriez été obligé de l'abattre parce qu'il était blessé ou souffrant!" "Mais je ne suis pas garde chasse!" que je lui répondis. "Ah! ben excusez-moé d'abord". Je lui demandai qui était à l'appareil". C'est M. Perron . . . bonjour!" Il y a des gens qui ont de l'imagination pour en remplir des grosses poubelles!"

Voici une copie de la lettre que nous avons fait parvenir à l'Honorable Ministre Lionel Bertrand:

Honorable Ministre,

Nous vous serions très reconnaissants si un responsable de votre ministère voulait bien mener à bonne fin une enquête, afin de déterminer la raison pour laquelle une femelle orignal a été abattue par un garde-chasse de notre district.

Cette question a fait couler beaucoup d'encre et les opinions sont très partagées quant aux raisons qui ont motivé cette fusillade!

Vous remerciant à l'avance de votre intervention dans cette affaire, nous vous prions d'accepter, Honorable Ministre, nos salutations les plus chaleureuses,

Votre tout dévoué,
(René Noël)
Président
Association Chasse et Pêche
Région Mont-Laurier,
Mont-Laurier, Qué

Cette lettre a été envoyée à la suite d'une résolution adoptée, lors de notre assemblée mensuelle. Nous demandons que la plus simple justice soit faite, car souvenons-nous bien que l'an dernier, M. Richard Constantineau a perdu sa position et on me dit qu'il n'avait voulu qu'être sociable en offrant un verre de bière à des inspecteurs en train de dîner chez-lui! Même métier . . . même fiel pour tout le monde.

J'ai eu l'honneur d'aller interviewer un garde-chasse qui s'est prêté très volontiers à mon interrogatoire. Il m'a demandé ce que je voulais savoir. "Tout" que le lui répondis. C'est le seul mot que j'ai dit, si ce n'est que le remercier après une heure d'entrevue. Je ne vous transmettai pas le mot à mot de sa conférence, mais je vais tâcher de vous en montrer les grandes lignes: la plaie d'aujourd'hui dans le domaine de la Chasse et de la Pêche, (et dans bien d'autres départements!) c'est que plusieurs des employés sont des gars engagés sous L'Union Nationale (des bons gars). Maintenant, ils travaillent sous le régime libéral! Genre de fusil à deux coups chargé blanc! Imaginez la tension à l'intérieur de ces employés: en 1962 craignant que l'Union Nationale reprenne le pouvoir et, du même coup, se demandant si les libéraux conserveraient l'autorité, il leur fallait naviguer entre deux eaux! Automatiquement, leur travail était paralysé (comme dans toute position dont l'acquisition dépend de son penchant politique). (Ici . . . il me parle de garde-chasse braconnier . . . de garde-chasse qui a encouragé le vice (avec noms à l'appui!) garde-chasse qui a surpris son confrère de travail en défaut et qui n'a rien fait . . . mais gardons cela pour une autre fois, et continuons.

La protection, dans le district (c'est-à-dire la protection du vice!) semble organisée sur une haute échelle. Ceux qui s'adonnent au gaspillage de notre richesse locale, ont à leur disposition l'avion, la radio, le surveillant, le téléphone . . . enfin tout un monde et quand l'officier arrive sur les lieux, il ne trouve que maison vide. Si l'officier tente de poursuivre plus loin ses recherches . . . l'action paralytique se met en "branle" et toute action contraire à l'idée de la pieuvre serait néfaste à sa position. Qu'est-ce à dire, que la liberté d'action . . . la justice dans l'interprétation du code ne peut pas être à l'ordre du jour dans un système où la protection existe . . . et où le privilège fait force de loi. Il est sûrement bon de critiquer l'officier quand il a tort . . . Il est encore meilleur de lui aider quand, efficacement, il ne peut accomplir son devoir à cause de sangsues politiques qui lui sucent son honnêteté et sa droiture! Autrement, sa position est en jeu. Dans toute cette "giblotte", ce ne sont pas tellement les hommes qu'il faut changer, mais le système. En modifiant les méthodes du choix des officiers . . . en leur inculquant le vrai sens de leurs responsabilités publiques, sans attache . . . sans privilège, leur travail serait d'autant plus facile et efficace et le respect que nous leur devons serait autrement plus élevé. Il me parle de célibataires qui ont décroché des positions au Service Civil Provincial sans, au préalable, subir d'examen! Pourquoi tant de peine à élire un libéral dans le comté, (je ne dis pas que le malaise existe à la grandeur de la province, mais sûrement chez-nous!) Parce que nous avons affaire à un groupe de vieux braconniers (!) politiques . . . de vieux favoritistes . . . de vieux patronneux qui ne veulent pas lâcher la "pole", mais qui, dans l'entretemps "boycottent" le comté et son développement. Nous, dans la brousse, nous souffrons à cause d'eux! Terrible accroc à la liberté individuelle et à la démocratie bien comprise!

1963

Page 8 — L'ECHO DE LA LIEVRE — Vendredi 3 mai 1963

CHASSE ET PECHE



(René Noël)

L'officier Mauvager semble terminer! Et, croyez-moi, je ne suis pas fâché. J'espère que vous avez pris le temps de lire ma dernière mission en première page de L'Echo, la semaine dernière! Si la Fédéral, car ces gars là sont nerveux (Les grosses lettres d'avocat de Montréal S.V.P. . . . avez photo nue!) J'ai posé la question à un avocat de chez-nous: "Pourquoi aller chercher un avocat de Montréal?" "parce que par un avocat de chez-nous voulait prendre l'affaire en considération" . . . J'ai vu(e) . . . je n'ai pas répondu . . . je n'écrirai pas là-dessus!

Les loups (les vrais) ont failli mordre le derrière d'un de nos compagnons de travail à La Macaza! (Eddy Marier) Comme bien, il traque le vrai (quoique) samedi dernier, alors qu'il faisait l'inspection de ses pièges. Il a eu la surprise de sa vie en voyant, tout autour de lui, trois paires de ratelures pointues à lui mettre dedans. A ce plan, j'aurais sauté à l'eau . . . c'est ce qu'il a fait. Il n'en est pas avec une bonne grippe . . . pour enfin et rougeur. Ajoutons que ceux qui aiment la chasse au loup peuvent se désoler! Tout ce qu'on sait à date c'est de se procurer un permis au coût de $4.25 chez votre garde-chasse du coin. Ce permis, en plus d'être valable dans le temps présent, pour le loup . . . (vrai . . . et le renard, servira à l'automne (qui n'en vient . . . vite!) pour la chasse au chevreuil. C'est une autre bonne manière de s'amuser sans être au courant de la ville.

De grâce, enrégistrez vos trouvez ça ne coûte rien et ça profite à votre région. Quoiqu'il soit votre prise, voyez Charles LaCoursière (employé à L'Assurance-Chômage) . . . Maurice Jarvis (Employé chez Lucien Filion — Marché Dupont) ou moi-même. L'numéro que nous nous fortal N'oubliez pas, toutefois, que le chalon n'est jamais plus fort que la plus faible des mailles (en notre l'a dit souvent moi) . . . Il n'a pas dit que je ne pouvais pas m'en servir!).

J'aimais aussi vous parler des garde-chasse (cette semaine) J'ai préféré attendre la réponse de L'Honorable Lionel Bertrand! (il revient demandé à peau de l'eau (vrai!) Je vous promets que, quand je parlerai en personne, nous (moi) ne serai pas chargé à blanc! (Et j'ai dit "Serai" et non "Sauvai" à Jacksonfou, ce n'est pas un avocat de Montréal qui va nous barrer la route!

On vient de mettre sur la manière une nouvelle "truie" . . . qui fait des grimaces! Ce ne vaut comme des petits pains chauds! L'auteur de l'idée qui s'en promet la "semaine" me disait: "Je n'ai rien pris avec s'en semaine après là, mais je me suis fait prendre". Notre prénom, on se protège!

Tous les samedis de la ville et des environs vont recevoir une lettre circulaire de L'Association Chasse et Pêche de la Région de Mont-Laurier. Je la reproduis ici:

Monsieur,
Madame,

L'Association Chasse et Pêche, Région de Mont-Laurier, aura son Concours de pêche annuel à Lac-du-Cerf, le 16 juin 63.

Nous comptons remporter généreusement tous ceux qui participeront au concours et qui enrégistreront des prises: grosses ou petites.

Pour ce faire, nous avons besoin de votre aide — qui, d'ailleurs ne s'est jamais fait attendre.

Quand notre collecteur passera chez-vous, soyez bien à l'aise et tant ordinal, quelqu'un soit le prix et le volume, cela accepté, avec la meilleur sourire et rega avec le même remerciement. — Nous espérons, également, les prix que vous voudrez bien nous faire parvenir par la poste.

Le 16 juin, les prix donnés seront distribués au ANNOS-LAND les généreux donateurs. — Ce sera une autre bonne Histoire de vous dire: MERCI.

Au plaisir de vous voir Tous à Lac du Cerf le 16 juin.

(René Noël) Président.

Tout particulier . . . collègue . . . amateur de chasse et pêche . . . ouvrir de premier . . . Vendre . . . bateau . . . etc., qui croirait que ça pourrait aider notre cause, soit bienvenue à nous faire parvenir aux abois (c.-à-d. pas de tête de chevreuil) à notre adresse soit empaillée! Disait qu'c'est une bonne idée . . . on vous les sait, arrangez-ça à votre goût . . . ça sera aussi le même . . . MERCI.

Mardi prochain, le 7 mai

Assemblée générale annuelle et élections à la C. de C. de Mt-Laurier

Lors d'une séance régulière du [illegible] la Chambre de commerce de Mont-Laurier tenue à l'Hôtel de Ville [illegible] soir, il a été [illegible] possible annuelle et, [illegible] officiers pour le terme 1963-1964 aurait lieu au même endroit, mar-

M. Réjean Barrès, président de la Chambre, souhaita aux trois les nouveaux membres [illegible] venue. Il proposa, [illegible]

(Suite à la page 9)

Suggestions pour réunions d'adolescents

Une réunion d'adolescents peut être intéressante à organiser et, avec un peu de préparation, on est sûr-même se plaire. Dans la plupart des cas, ils aiment à préparer la "party" . . . et les parents ne doivent pas trop s'inquiéter si ces jeunes prennent possession de la maison.

Il est bon, toutefois, que ces jeunes personnes aient un autre endroit. Les plats riches, à noms fantaisistes, peuvent sembler exotiques, mais les demandent aussi la main expérte d'un chef expérimenté. Il est de beaucoup préférable de choisir un repas simple et fortifiant, lequel sait d'ailleurs, généralement leur préféré. Surtout quand l'appétit appelle la nourriture — et on s'en dépense.

Cela est important, surtout quand vous invitez des garçons à la réunion. Allouez deux services pour eux et un pour les filles. Achetez les provisions bien à l'avance et, si vous êtes encerclés, le dernier moment, demandez de l'aide. Vos invités s'y prêteront volontiers.

Assurez-vous d'avoir abondamment de liquides (aussi froides à la main. Le goût de vos beverages plaît à tous et, inévitablement, ils s'ajoutent du piquant aux mets servis. Les vers gourmands sont les jeunes gens et volontairement ou inconsciemment tellement à faire un succès des réunions.



Fiancés de l'année

Mlle Estelle Morin, de Ferme-Neuve, et M. Denis Moreau, de Mont-Laurier, ont été choisis le couple de fiancés de l'année. Le proclamation a eu lieu, dimanche dernier, au Gala des Fiancés, à l'Ecole du Sacré-Coeur. Ce grand gala couronnait les quinze semaines d'activités du S.P.M. [Service de Préparation au Mariage], tant à l'Association, Ferme-Neuve qu'à Mont-Laurier. Une intéressante causerie fut prononcée par Mme Jean-Paul Poulin qui s'empressa de répondre aux questions des fiancés. Le Gala se déroula dans une ambiance et une atmosphère vraiment intimes. Cette intimité fut créée surtout par la façon dont on avait décoré la salle chandelles, tables individuelles, etc.

(Photo L'ECHO, par Gilles Monette).

Félix Leclerc



(Photo-courtoisie "La Presse")

AU SEMINAIRE

le mardi, 7 mai 1963

8:30 heures p.m.

Billets en vente au Séminaire

$2.00 et $1.50 — Etudiants $1.00

CHASSE ET PECHE



(René Noël)

L'affaire Marenger semble terminée! Et, croyez-moi, je ne suis pas fâché. J'espère que vous avez pris le temps de lire ma rétractation en première page de L'Echo, la semaine dernière! Il le faudrait, car ces gars là! sont mauvais (Les grosses lettres d'avocat de Montréal S.V.P. . . . avec photo stat!) J'ai posé la question à un avocat de chez-nous: "Pourquoi aller chercher un avocat de Montréal?" "parce que pas un avocat de chez-nous voulait prendre l'affaire en considération" . . . J'ai souri . . . je n'ai pas répondu . . . je n'écrirai pas là-dessus!

Les loups (les vrais!) ont failli mordre le derrière d'un de mes compagnons de travail à La Macaza! (Eddy Macias) Comme loisir, il trappe le rat musqué; samedi dernier, alors qu'il faisait l'inspection de ses pièges, il a eu la surprise de sa vie en voyant, tout autour de lui, trois paires de mâchoires prêtes à lui mordre dedans. A sa place, j'aurais sauté à l'eau . . . c'est ce qu'il a fait: il s'en est tiré avec une bonne grippe . . . yeux enflés et rouges. Ajoutons que ceux qui adorent la chasse au loup peuvent se détendre! Tout ce qu'ils ont à faire c'est de se procurer un permis au coût de $4.25 chez votre garde-chasse du coin. Ce permis, en plus d'être valable, dans le temps présent, pour le loup . . . l'ours . . . et le renard, servira à l'automne (qui s'en vient . . . vite!) pour la chasse au chevreuil. C'est une autre bonne manière de s'amuser sans être au crochet de la ville.

De grâce, enrégistrez vos truites: ça ne coûte rien et ça profite à votre région. Quelque soit votre prise, voyez Charles Lafontaine (employé à L'Assurance-Chômage) . . . Maurice Jarvis (Employé chez Lucien Filion — Marché Dupont) ou moi-même. Unissons-nous et nous serons forts! N'oublions pas, toutefois, que la chaîne n'est jamais plus forte que la plus faible des maillons. J'allais l'oublier avant moi . . . il n'a pas dit que je ne pourrais pas m'en servir!

1963

J'aurais aimé vous parler des garde-chasse cette semaine! J'ai préféré attendre la réponse de L'Honorable Lionel Bertrand! (un chien échaudé a peur de l'eau froide!) Je vous promets que, quand je sortirai en primeur, mon fusil ne sera pas chargé à blanc! S'il y a des "farces" et des "fesses" à barbouilles, ce n'est pas un avocat de Montréal qui va nous barrer la route!

On vient de mettre sur le marché une nouvelle "trole" . . . qui fait des grimaces! Ca se vend comme des petits pains chauds! L'amateur de Pêche qui s'est procuré la "machin" me disait: "Je n'ai rien pris avec c'te maudite agrès là, mais je me suis fait prendre". Entre poisson, on se protège!

Tous les marchands de la ville et des environs vont recevoir une lettre circulaire de L'Association Chasse et Pêche de la Région de Mont-Laurier. Je la reproduis ici:

Monsieur,
Madame,

L'Association Chasse et Pêche, Région de Mont-Laurier, aura son Concours de pêche annuel à Lac-du-Cerf, le 16 juin 63.

Nous comptons récompenser généreusement tous ceux qui participeront au concours et qui enrégistreront des prises: grosses ou petites.

Pour ce faire, nous avons besoin de votre aide — qui, d'ailleurs ne s'est jamais fait attendre.

Quand notre solliciteur passera chez-vous, soyez bien à l'aise et tout cadeau, quelqu'en soit le prix et le volume, sera accepté avec le meilleur sourire et reçu avec le même remerciement. — Nous acceptons, également, les prix que vous voudrez bien nous faire parvenir par la poste.

Le 16 juin, les prix donnés seront distribués en ANNONCANT les généreux donateurs. — Ce sera une autre bonne manière de vous dire: MERCI.

Au plaisir de vous voir Tous à Lac du Cerf le 16 juin.

(René Noël) Président.

Tout particulier . . . outfitter . . . amateur de chasse et pêche . . . curé de paroisse . . . vicaire . . . bedeau . . . etc., qui croirait que ça pourrait aider notre cause, est bienvenue à nous faire parvenir son obole (s.v.p. pas de tête de chevreuil) à moins qu'elle soit empaillée! tiens ça, c'est une bonne idée . . . en tous les cas, arrangez-ça à votre goût . . . ça sera aussi le nôtre - - - MERCI.

CHASSE ET PECHE



(René Noël)

Il semble qu'il nous faudra prendre pour acquis que le gouvernement ne rétablira pas la prime sur l'abattage du loup. En considérant les sommes fabuleuses qu'ont coûté le contrôle, les primes, les surveillants etc . . ., il apparaît que le bienfait qu'on y attendait a été loin d'être atteint! Les raisons qu'on nous a fournies, en déclinant notre demande, pourraient se résumer à ceci: Le chevreuil et le loup ont toujours vécu côte à côte depuis que les deux espèces existent et jamais une espèce est parvenue à détruire l'autre. Ce qui viendrait à dire si, aujourd'hui, le chevreuil s'en va en décroissant, il faudrait blâmer l'homme qui fait plus de ravages que les bêtes sauvages. Ce qui, surtout, déproportionne la croissance c'est que l'homme n'a pas le même attrait pour l'abattage du loup que pour la chasse au chevreuil.

Ne serait-il pas souhaitable que nos gouvernements stimulent cette chasse fine, qui, si elle était entreprise, aiderait beaucoup à contrebalancer l'emprise du loup sur le chevreuil. J'ai rencontré un vieux trappeur qui disait, qu'il avait passé les deux tiers de sa vie dans le bois (!) et que dans toute sa vie il était parvenu à abattre 21 loups. Il ajoutait: "Ces loups là, je les ai pris au piège et à la carabine; je ne me suis pas servi de poison". C'est donc dire que nous qui prenons le bois une vingtaine de fois par année, nos chances de revenir avec une prise sont minimes. Toutefois, nous aurons à notre crédit, des heures bien employées tout en contribuant, par notre finesse, à permettre au chevreuil d'errer, un peu plus librement, en attendant la période permise où il nous sera d'un réel plaisir de lui tomber dessus.

1963

Le si beau métier que celui de Guide (Outfitter) semble être appelé à disparaître, si on en juge par le peu de guides dans le district qui parviennent à faire, uniquement de leur métier, un gagne-pain appréciable. On a l'impression que de plus en plus, le tourisme prend plaisir à se guider lui-même au risque, souvent, de revenir le sac vide! La nouvelle procédure semble assez complexe dans son application générale. Les territoires privés ont-ils contribué à faire disparaître ce beau métier par le fait que le touriste, s'acheminant toujours vers le même endroit, finit par en connaître les entourages propices au gibier? Fort possible. Le marchand, pour s'attirer le porte-feuille des clients, n'offre-t-il pas gratuitement, son chalet, son territoire à des nouveaux venus en leur fournissant les détails précis quand aux meilleurs endroits pour la chasse ou la pêche? C'est encore possible.

Serait-ce aussi que l'homme qui devient de plus en plus sportif a fini par apprendre à se débrouiller seul en forêt? C'est encore probable. Toujours, est-il que le Guide se sent délaissé et un jour viendra où il sera regardé comme une antiquité un peu à la manière de l'enfant qui regarde un cheval attelé à un vieux "Boggie". A la semaine prochaine.

1963

Chasse à l'orignal du 5 au 14 octobre

QUEBEC, 23 — Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'honorable Lionel Bertrand, annonce que, comme par le passé, la chasse de l'orignal mâle s'ouvrira cette année le premier samedi d'octobre, le 5, pour se terminer dix jours plus tard, soit le 14 octobre inclusivement et ce, dans les zones B, C, D (à l'exception des comtés d'Argenteuil et de Papineau où la chasse est interdite) et la zone G. La chasse de la femelle et des jeunes demeure formellement interdit partout dans la province.

A la grande satisfaction des chasseurs, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche publiera son résumé des Lois de la Chasse beaucoup plus tôt cette année. On n'attendra plus la réglementation fédérale fixant les saisons de chasse des oiseaux migrateurs pour ce faire. On annexra plutôt un feuillet au résumé des Lois de Chasse en temps opportun.

Un prochain communiqué fera état des dates de la saison de chasse du chevreuil.

1963

On pourra encore se servir de sa .22

QUEBEC, 21 — A la suite des véhémentes protestations venues de presque toutes les régions de la province et de la plupart des associations de chasse et de pêche contre le règlement prohibant l'usage de la .22 pour la chasse au petit gibier, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a clairement laissé entendre lors de la tenue récente d'une réunion des représentants du gouvernement et du comité de liaison de la Fédération des Associations de Chasse et de pêche du Québec que cette loi serait amendée. C'est une excellente nouvelle qui sera très bien accueillie par tous les chasseurs.

Les discussions entre les porte-parole du ministère et les membres du comité ont porté sur de nombreuses questions plus épineuses les unes que les autres, comme celle de nouveaux taux de location pour 1964. Sur ce sujet, il a été souligné qu'un comité était déjà établi pour étudier le cas de chaque club et que chaque locataire de territoires sous bail devra soumettre au ministère toute revendication de sa part.

Nouvelle zone

Cette année, les permis de chasse au petit gibier incluront le renard, le raton laveur, la mouffette et le lynx. Auparavant, il fallait se procurer un permis pour animaux à fourrure. La zone "D", pour la chasse au chevreuil sera à nouveau divisée en deux zones. La nouvelle zone sera bornée à l'ouest par la rivière Gatineau et au sud par la ligne du chemin de fer C.N. Comme cette région ne connaît pas un aussi grand nombre de chasseurs que celle du Nord de Montréal, il a été suggéré que la durée de la saison soit la même que celle de la zone "B".

Une autre bonne nouvelle, les saisons de chasse à l'orignal et au chevreuil demeureront les mêmes, c'est dire que les chasseurs peuvent dès maintenant élaborer des projets de chasse pour l'automne prochain.

Plusieurs autres questions ont été abordées, entre autres, celles d'un cours d'entraînement pour les chasseurs, de l'émission de permis pour les guides et la publication des noms de ceux qui auront violé la loi.

1963



A partir du premier samedi d'octobre

La chasse à l'orignal sera permise pendant dix jours

LA TUQUE, 17 — Le ministre Lionel Bertrand nous fait parvenir un arrêté en conseil concernant certains actes administratifs du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Le ministre déclare ce qui suit:

Concernant la division de la province en neuf (9) sections pour fins de chasse.

Attendu qu'à la suite de certaines pressions de chasse exercées dans certaines zones de la province il y a lieu de modifier les sections territoriales pour fins de chasse;

Vu l'article 65 du Chapitre 153 des Statuts refondus de Québec, 1941,

En conséquence, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche recommande:

Que pour les fins de chasse dans la province de Québec, celle-ci soit divisée en neuf (9) sections, modifiant les dispositions contenues dans le paragraphe 5 de l'article 3 de la loi de la chasse, chapitre 153 des statuts refondus de Québec, 1941, savoir:

La section nord-ouest de la province (Zone G): Comprenant toute cette partie de la province à l'intérieur de la ligne décrite comme suit: Partant de l'embouchure de la rivière Gatineau, dans la rivière Ottawa; de là, dans une direction générale nord, en suivant le centre de la rivière Gatineau jusqu'à sa rencontre avec la ligne-sud du comté d'Abitibi-Est; de là, Est, puis Nord, en suivant la ligne sud-est du comté d'Abitibi-Est jusqu'à la rencontre de la limite-est du comté d'Abitibi-Est avec le chemin de fer Transcontinental du Canadien National, à l'ouest de Parent; de là, SudEst, suivant ledit chemin de fer Transcontinental du Canadien National jusqu'à son intersection avec la rive-droite de la rivière Bostonnais.

La section-sud de Montréal (Zone A): Comprenant cette partie de la province située à

(Suite à la page 12)

La chasse . . .

(Suite de la page 5)

l'intérieur de la ligne décrite comme suit: Partant de l'intersection du fleuve Saint-Laurent avec la ligne frontière internationale des Etats-Unis; de là, Nord-Est en suivant les limites entre les provinces de Québec et d'Ontario, sur le fleuve Saint-Laurent, jusqu'à la rencontre de celles-ci avec la limite-ouest des comtés de Vaudreuil-Soulanges; de là, Nord-Ouest puis Nord-Est, en suivant la limite-ouest des comtés de Vaudreuil-Soulanges jusqu'à son intersection avec la frontière Québec-Ontario, sur la rivière Ottawa;

1963

A Nominingue

Un castor capturé en pleine rue !

NIMONINGUE (par J. Lefebvre), 24. — Un castor âgé d'un an a été attrapé en plein milieu de la rue Notre-Dame, vendredi soir dernier. Cet exploit peu banal a été accompli par Léo Lefebvre aidé de quelques amis du voisinage. On a réussi, non sans quelque difficulté, à mettre l'animal en cage et on lui apporta de l'eau ainsi que du jeune tremble fraichement coupé. Mais l'animal, se sentant captif ne se décida à manger que tard dimanche. Ce jour-là comme le défilé de la Saint-Jean avait lieu, on le plaça sur le char allégorique représentant le sport de la chasse et de la pêche. Inutile d'ajouter que c'était de circonstance!

Avant d'aller sous presse, on apprend que l'animal sera donné au jardin zoologique de Cologne (Allemagne), car les autorités de ce lieu de conservation de la faune en ont exprimé le désir.

1963

La chasse aux castors se fera sans aucune restriction

LA TUQUE· 25 — Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche annonce que désormais les trappeurs pourront capturer un nombre illimité de castors sur les terres libres de la Couronne en dehors des Réserves de castors et des terrains de chasse enregistrés.

Dans le passé, les trappeurs n'avaient droit qu'à une limite maximum de 30 castors.

Cette mesure a été prise à la suite de la reproduction phénoménale du castor dont la magnifique fourrure contribue au bon renom du Québec tant sur les marchés nord américains que mondiaux, a révélé un communiqué publié par le ministère.

Les populations de castors se sont multipliées au point de causer de sérieux dommages à la propriété privée à la suite d'inondations de chemins et de champs par les barrages qu'ils érigent ici et là de façon si industrieuse.

Le ministère rappelle que nul ne pourra, sans l'autorisation des propriétaires, trapper sur les terrains privés ou sur les territoires loués pa la Couronne à des particuliers ou des clubs.

Tout trappeur devra se munir d'un permis de trappeur régulier et n'aura le droit de disposer ou de vendre les peaux avant qu'un coupon spécial n'ait été scellé à la peau par un officier du ministère, et ce, partout dans la province.

La prochaine saison de trappe s'étendra du 1er novembre 1963 au 30 avril 1964.

1963

La vraie recette contre les maringouins

Se laisser piquer pendant une semaine

Ayez beaucoup de patience !

LA TUQUE, (par J.-Y. Bégin), 26 — Bzzz! . . . c'est un secret. Des savants ont trouvé une méthode infaillible pour régler leur compte à ces sacrés moustiques, éternels aiguillons de nos vacances. Voici la recette. Armez-vous de cette patience exemplaire qu'on attribue aux saints, et laissez-vous piquer durant une semaine. Ils vous inoculeront leur "vaccin" à petits feux et finiront bien par vous ficher la paix! Et si, par hasard, vous trouvez le temps long, installez-vous un lit à clous sur la pelouse. Vous ne sentirez plus les piqûres de maringouins!

Tel est le verdict d'un chercheur qui est a cherché, cherché...

Il est permis de se soulager, bien sûr, en faisant quelques morts du côté de la gent maringouine. Vous ferez ainsi quelques veufs, car seules les femelles piquent. Mais oubliez vos desseins de vengeance, vos rêves de massacres. Les maringouins sont des éphémères et tous ceux qui vous agacent aujourd'hui, demain, auront péri. C'est pourquoi toutes ces histoires d'arrosages au DDT font sourire bien des spécialistes: pourquoi faire en deux jours, à prix fort, ce que la nature accomplit chaque jour?

Mais la science a son mot à dire, au chapitre de la prévention.

Faites disparaître les eaux stagnantes, et les maringouins s'évanouiront. Ces bestioles naissent dans l'eau croupissante. Une simple flaque d'eau peut en produire des milliers. Et que dire des marais!

Si les eaux mortes se révèlent indélogeables, il y a un autre truc: y répandre de l'huile. De l'huile d'olive, pour ceux qui ont peur de la pollution. Et voici pourquoi. Quand le maringouins, pardon, la maringouine trouve un trou d'eau, elle y dépose ses oeufs qui coulent à pic. Les oeufs se changent en larves, qui viennent respirer régulièrement à la surface. Une mince couche d'huile empêche la larve de respirer et le maringouin périra sans avoir jamais déployé ses ailes mort-né.

Et le DDT?

Un arrosage au DDT peut évidemment tuer les "maringouines" porteuses d'oeufs, mais pour combien? Il en viendra toujours d'ailleurs.

Et puis, des spécialistes du gouvernement provincial s'opposent avec vigueur à l'arrosage généralisé, effectué par des avions, à cause des graves dangers qu'il comporte: meurtre des insectes utiles et des oiseaux chanteurs, dangereuses concentrations de DDT dans les bassins de drainage, ruisseaux, rivières, à la suite des pluies, et mort possible des truites et les poissons.

Les hommes devront peut-être s'adapter aux moustiques et supporter leurs piqûres, plutôt que de stériliser la nature pour l'amour de quelques maringouins!

L'écrivain Rachel Carson vient de lancer un cri d'alarme avec un livre bien documenté, "le Printemps silencieux", aux Etats-Unis. Les ravages causés par l'accumulation des insecticides dans la nature et les dangers auxquels le genre humain s'expose inconsciemment ont de quoi impressionner les plus indifférents!

L'idéal demeure la lutte biologique, souligne un chercheur : trou à l'insecte nuisible un parasite naturel qui le détruira. Car l'insecte s'adapte souvent à l'insecticide, il faut constamment rajuster son tir.

Les "mouches noires"

Les Laurentides sont souvent synonymes de "mouches noires", surtout pour les touristes à la peau tendre. Réussira-t-on jamais à les déloger? Des expériences intéressantes ont été faites dans le parc de la Montagne Tremblante, mais leur application pratique, leur sécurité et leur rentabilité posent des problèmes quasi insolubles.

Les mouches noires naissent dans les ruisseaux.

On imagina donc d'aciduler au DDT les eaux de ruissellement dans une région donnée. Des résultats ont été obtenus en plaçant dans le courant soit une certaine dose de solution, soit un bloc de plâtre imbibé de DDT et appelé à se désagréger. Résultats différents selon la nature des lieux, la quantité d'eau la vitesse du courant, etc.

Certains ruisseaux se trouvèrent partiellement libérés de mouches noires pour plusieurs années. Mais

---

Alfred E. Perlman, président du New-York Central, disait un jour:

—Quand vous aurez accompli une tâche d'une centaine manière pendant deux ans, considérez votre façon de vous y prendre avec attention. Après cinq ans, avec méfiance. Après dix ans, mettez le procédé au rancart et recommencez.

Mais les doses se révèlèrent

1963

La vraie recette contre les maringouins

Se laisser piquer pendant une semaine

Ayez beaucoup de patience !

LA TUQUE, (par J.-Y. Bégin), 26 — Bzzz! . . . c'est un secret. Des savants ont trouvé une méthode infaillible pour régler leur compte à ces sacrés moustiques, éternels aiguillons de nos vacances. Voici la recette. Armez-vous de cette patience exemplaire qu'on attribue aux saints, et laissez-vous piquer durant une semaine. Ils vous inoculeront leur "vaccin" à petits feux et finiront bien par vous ficher la paix! Et si, par hasard, vous trouvez le temps long, installez-vous un lit à clous sur la pelouse. Vous ne sentirez plus les piqûres de maringouins!

Tel est le verdict d'un chercheur qui est a cherché, cherché ...

Il est permis de se soulager, bien sûr, en faisant quelques morts du côté de la gent maringouine. Vous ferez ainsi quelques veufs, car seules les femelles piquent. Mais oubliez vos desseins de vengeance, vos rêves de massacres. Les maringouins sont des éphémères et tous ceux qui vous agacent aujourd'hui, demain, auront péri. C'est pourquoi toutes

L'idéal demeure la lutte biologique, souligne un chercheur : trou à l'insecte nuisible un parasite naturel qui le détruira. Car l'insecte s'adapte souvent à l'insecticide, il faut constamment rajuster son tir.

Les "mouches noires"

Les Laurentides sont souvent synonymes de "mouches noires", surtout pour les touristes à la peau tendre. Réussira-t-on jamais à les déloger? Des expériences intéressantes ont été faites dans le parc de la Montagne Tremblante, mais leur application pratique, leur sécurité et leur rentabilité posent des problèmes quasi insolubles.

Les mouches noires naissent dans les ruisseaux.

On imagina donc d'asperger au DDT les eaux de ruissellement dans une région donnée. Des résultats ont été obtenus en plaçant dans le courant soit une certaine dose de solution, soit un bloc de plâtre imbibé de DDT et appelé à se désagréger. Résultats différents selon la nature des lieux, la quantité d'eau la vitesse du courant, etc.

Certains ruisseaux se trouvèrent partiellement libérés de mouches noires pour plusieurs années. Mais

difficiles à calculer. Une petite erreur, et le DDT emportait également les truites! Par ailleurs, un ruisseau de racines d'arbres (ça arrive souvent) y laissait tout son DDT. Et surtout, il aurait fallu procéder partout en même temps, durant une courte période de temps, alors que la mouche noire n'est encore qu'une larve, et ce dans des territoires assez tendus, car la mouche noire voyage.

A quel prix! Il y en a, des ruisseaux, au Québec! Il aurait fallu des armées de biologistes.

La morale de cette histoire? Une méthode utilisée par les missionnaires du Grand Nord, qui n'ont pas toujours d'insecticides dernier cri sous la main: frottez-vous la peau avec de l'eau salée. Le sel bouche les pores de la peau, et comme toutes ces sales bêtes piquent dans les pores, elles en seront quittes pour se casser le nez!

—La chasse . . .

(Suite de la page 5)

l'intérieur de la ligne décrite comme suit: Partant de l'intersection du fleuve Saint-Laurent avec la ligne frontière internationale des Etats-Unis; de là Nord-Est en suivant les limite

Page 12 L'ECHO DE LA LIEVRE Vendredi 28 juin 1963

Se laisser piquer pendant une semaine

La vraie recette contre les maringouins

es histoires d'arrosages au DDT ont sourire bien des spécialistes: ourquoi faire en deux jours, à rix fort, ce que la nature accomplit chaque jour?

Mais la science a son mot à lire, au chapitre de la prévention.

Faites disparaître les eaux stagnantes, et les maringouins s'évanouiront. Ces bestioles naissent dans l'eau croupissante. Une simple flaque d'eau peut en produire des milliers. Et que dire des marais!

Si les eaux mortes se révèlent indélogeables, il y a un autre truc: y répandre de l'huile. De l'huile d'olive, pour ceux qui ont peur de la pollution. Et voici pourquoi. Quand le maringouins, pardon, la maringouine trouve un trou d'eau, elle y dépose ses oeufs qui coulent à pic. Les oeufs se changent en larves, qui viennent respirer régulièrement à la surface. Une mince couche d'huile empêche la larve de respirer et le maringouin périra sans avoir jamais déployé ses ailes mort-né.

Et le DDT?

Un arrosage au DDT peut évidemment tuer les "maringouines" porteuses d'oeufs, mais pour combien? Il en viendra toujours d'ailleurs.

Et puis, des spécialistes du gouvernement provincial s'opposent avec vigueur à l'arrosage généralisé, effectué par des avions, à cause des graves dangers qu'il comporte: meurtre des insectes utiles et des oiseaux chanteurs, dangereuses concentrations de DDT dans les bassins de drainage, ruisseaux, rivières, à la suite des pluies, et mort possible de tous les poissons.

Les hommes devront peut-être s'adapter aux moustiques et supporter leurs piqûres, plutôt que de stériliser la nature pour l'amour de quelques maringouins!

L'écrivain Rachel Carson vient de lancer un cri d'alarme avec un livre bien documenté, "le Printemps silencieux", aux Etats-Unis. Les ravages causés par l'accumulation des insecticides dans la nature et les dangers auxquels le genre humain s'expose inconsciemment ont de quoi impressionner les plus indifférents!

Alfred E. Perlman, président du New-York Central, disait un jour:

—Quand vous aurez accompli une tâche d'une centaine manière pendant deux ans, considérez votre façon de vous y prendre avec attention. Après cinq ans, avec méfiance. Après dix ans, mettez le procédé au rancart et recommencez.

Mais les doses se révèlèrent

entre les provinces de Québec et d'Ontario, sur le fleuve Saint-Laurent, jusqu'à la rencontre de celles-ci avec la limite-ouest des comtés de Vaudreuil-Soulanges; de là, Nord-Ouest, puis Nord-Est, en suivant la limite ouest des comtés de Vaudreuil-Soulanges jusqu'à son intersection avec la frontière Québec-Ontario, sur la rivière Ottawa;

1963

Vendredi 28 juin 1963 L'ECHO DE LA LIEVRE Page 12

La chasse au chevreuil dans le Québec

1963

Du 12 octobre au 24 novembre

LA TUQUE, 26 — Les amateurs de chasse se réjouiront de connaître assez tôt les dates et les conditions qui régiront la prochaine saison de chasse du chevreuil dans la province.

Ils feront bien de se procurer le résumé des Lois de la Chasse du Québec afin de se familiariser avec le nouveau zonage du territoire de la province, lequel est basé sur les conditions biologiques du gros gibier et comprend 9 secteurs au lieu de 7, comme précédemment. Le nouveau zonage fera l'objet d'un communiqué de presse subséquent.

Chasse à l'arc

Vu la popularité sans cesse grandissante de la chasse à l'arc, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'honorable Lionel Bertrand, octroie de nouveau cette année une saison spéciale aux archers. Aux territoires des réserves Horton (Rimouski) et Joffre (Matane) a été ajouté cette année un nouveau territoire dans la section sud-ouest du canton Chabot, dans le comté de Kamouraska. La saison s'ouvrira le 28 septembre pour se terminer 14 jours plus tard, soit le 11 octobre inclusivement.

Dans le comté de Maskinongé et dans le territoire compris entre les routes 57, 31 et 8 situé dans les comtés de Papineau, d'Argenteuil et de Terrebonne, la saison de chasse à l'arc s'étendra du 5 au 18 octobre inclusivement.

De plus, les archers voudront bien prendre note que la chasse à l'arc sera permise également dans les zones A, B, C, E, G et H durant les dates particulières à chacune d'elles.

Chasse au fusil et à la carabine

En plus de la chasse à l'arc, la chasse au fusil et à la carabine sera permise dans les zones suivantes:

Zones "A" et "B" — du 26 octobre au 1er décembre inclusivement, la chasse du chevreuil mâle sera permise dans A); du mâle, de la femelle et le sud-est de Montréal (zone A); du mâle, de la femelle et du jeune, dans le sud-est du Québec (zone B). La chasse à la carabine demeurera interdite dans le comté de Vaudreuil-Soulange.

Zone "C" — Gaspésie: du 12 octobre au 24 novembre inclusivement (mâles, femelles et jeunes).

Zone "E" — Ile d'Anticosti: du 15 août au 1er février 1964 inclusivement (mâles, femelles et jeunes — 2 chevreuils par chasseur).

Zone "G" — Nord-ouest de la province: du 19 octobre au 17 novembre inclusivement, exception faite du Club Seigneurial où la saison s'étendra du 12 octobre au 24 novembre inclusivement. (Mâles, femelles et jeunes).

Zone "H" — Ouest du Québec: du 12 octobre au 24 novembre inclusivement (mâles, femelles et jeunes), soit deux semaines de plus que l'an dernier.

La chasse du chevreuil demeurera interdite dans les parcs et les réserves (à l'exception de Horton et Joffre), dans les sanctuaires fédéraux, sur le territoire des Iles-de-la-Madeleine (zone D), dans le nord-est de la province (zone F) et dans le nord du Québec (zone I).

Le Résumé des Lois de la Chasse du Québec sortira sous peu des presses pour être mis en circulation vers le 10 juillet. On pourra se le procurer gratuitement aux lieux d'émission des permis, auprès des gardes-chasse ou en faisant la demande au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service des Permis, Hôtel du Gouvernement, Québec.

1963

Les permis de chasse régissent le calibre

QUEBEC, 20 — Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'honorable Lionel Bertrand, vient de faire connaître officiellement les conditions et les honoraires des différents permis de chasse pour la prochaine saison.

Les permis de $3.25 ($15.50 pour les non-domiciliés) donnera droit de chasser les oiseaux migrateurs en conformité avec la loi et les règlements fédéraux en vigueur et de chasser la perdrix ainsi que les autres oiseaux, le petit gibier tel que le lièvre, la mouffette, le raton-laveur et la marmotte en utilisant l'arc, l'arbalète, le fusil et la carabine de petit calibre, pourvu que celle-ci ne tire que des cartouches à percussion latérale.

Le permis de $4.25 ($25.50 pour les non-domiciliés) donnera droit d'utiliser l'arc d'une pression minimum de 40 livres, tirant des flèches à tête d'acier tranchant d'au moins sept-huitièmes de pouce, l'arbalète, le fusil et la carabine pourvu que celle-ci tire des cartouches autres que celles à percussion latérale, pour chasser le chevreuil, le loup des bois, le loup des prairies, le renard, le lynx-bai (bob cat), ainsi que l'ours noir, à l'exception toutefois des autres animaux à fourrure.

Le permis de $12.50 pour domiciliés seulement donnera droit d'utiliser l'arc d'une pression d'au moins 40 livres, tirant des flèches à tête d'acier tranchant d'au moins sept-huitièmes de pouce, l'arbalète et la carabine, pourvu que celle-ci tire des cartouches autres que celles à percussion latérale, pour chasser l'orignal, le loup des bois, le loup des prairies, le renard, le lynx-bai (bob cat), ainsi que l'ours noir, à l'exception toutefois des autres animaux à fourrure.

Le permis de $101.00 pour non-domiciliés seulement donnera droit de chasser tout gibier, y compris les oiseaux migrateurs, en conformité avec la loi et les règlements fédéraux en vigueur, la perdrix ainsi que les autres oiseaux, le petit gibier tel que le lièvre, la mouffette, le raton-laveur et la marmotte; le gros gibier comprenant, en plus de l'orignal et du chevreuil, le loup des bois, le loup des prairies, le renard, le lynx-bai (bob cat), ainsi que l'ours noir, à l'exception toutefois des autres animaux à fourrure; le petit gibier ne pouvant être chassé qu'avec l'arc, l'arbalète, le fusil et la carabine, pourvu que cette dernière ne tire que des cartouches à percussion latérale; le chevreuil ne pouvant chassé qu'avec l'arc d'une pression minimum de 40 livres, tirant des flèches à tête d'acier tranchant d'au moins sept-huitièmes de pouce, l'arbalète, le fusil et la carabine, tirant des cartouches autres que celles à percussion latérale; l'orignal ne pouvant être chassé qu'avec l'arc d'une pression minimum de 40 livres, tirant des flèches à tête d'acier tranchant d'au moins sept-huitièmes de pouce, l'arbalète et la carabine, tirant des cartouches autres que celles à percussion latérale.

Le permis de $2.10 ($202.00 pour les non-domiciliés) donnera droit de piéger les animaux à fourrure.

CHASSE ET PECHE



(René Noël)

Nos jeunes seront-ils des braconniers ?

Cette semaine, il m'est venu à l'idée de jeter un coup d'oeil sur mon Larousse! Je l'ai ouvert au mot: "Braconnier". J'ai fait le saut . . . je ne vous le cache pas! On dit que ça vient de bracontinue: 1— chasser et pêcher en temps défendus; 2 — avec des engins prohibés; 3 — sans permis; 4— en des endroits réservés. Nous avons une longue gamme de raisons susceptibles de classer, dans la catégorie de braconnier, celui qui dévie aux lois établies.

Et nos jeunes dans tout ce méli-mélo, qu'en pensent-ils? Comment réagissent-ils? Comment se comportent-ils? Ces jeunes d'aujourd'hui, conséquemment les hommes mûrs de demain, sont-ils conscients qu'il est d'une nécessité primordiale de sauvegarder ce qui, pour eux, demeure encore le plus bel atout financier de la région et, de ce fait, la clef heureuse d'une réussite économique pour ceux qui feront de la chasse ou de la pêche, qui envisageront la faune comme un moyen pécunier pour arriver à une fin économique stable et durable dans notre district de Labelle.

Je ne crois pas qu'il faille tellement blâmer nos vieux parents qui, admettons-le, ont braconné plus souvent qu'à leur tour! Ca se conçoit assez facilement, si nous nous transportons à leur époque où il suffisait d'étendre le filet, un soir, en octobre et d'avoir suffisamment de truites pour la période du carême et même pour en distribuer aux parents moins fortunés de la ville!

C'est encore au cours de cette même époque où le père de famille n'avait qu'à se lever à bonne heure et qu'à s'installer près du champ de pois ou d'avoine et qu'à attendre le chevreuil qui, sûrement, viendra s'alimenter dès le lever du soleil. Il en était ainsi pour la perdrix, le canard, l'oie sauvage, l'orignal, le rat musqué et quoi encore! De temps à autre, le garde-chasse faisait sa ronde obligatoire; il saluait de la main; parfois, il en "pinçait" un ou deux, puis ça en était fini jusqu'à la saison nouvelle. Aussi longtemps que le fermier demeura seul avec lui-même, nul ne pouvait qu'admettre que tout était normal . . . et très normal: Que Dieu avait mis la bête sauvage au service de l'homme; Que l'homme se devait de se nourrir à la même les dons de Dieu; Que la nourriture la plus saine était encore celle que la nature plaçait là tout naturellement . . . et tout naturellement on s'alimentait à bon compte et . . . le compte y était!

Mais . . . oui . . mais, l'homme de la ville qui avait goûté au fruit défendu sentait que la faim s'emparait de lui! lui aussi, lentement, prenait goût à ce genre de vie. A un point où, il fallait que ça arrive, l'homme des champs s'écria: "Ces bonyeux là, y vont vider nos lacs et nos montagnes! Y faudrait que l'gouvernement y voit au plus maudit . . . autrement . . . un bon matin, on va s'réveiller . . . le cul sur la paille".

Le cri d'alarme était lancé; les règlements suivirent les règlements . . . les lois devinrent plus sévères . . . les amateurs malgré tout . . . se firent plus nombreux! Ce qui devait arriver arriva: Chacun surveilla son coin de terre, sont petit lac mais . . . il était trop tard: il fallait déjà penser à l'ensemencement! Pour les lacs, ça va encore! Mais allons donc tenter l'insémination artificielle chez l'animal sauvage! Autant tenter l'accouplement du corbeau avec le rat-musqué! j'ai l'impression que ça ferait un espèce de valentin à grande queue . . . à bec très plat . . . moitié fourrure moitié plumage confectionner des manteaux de fourrure et de l'autre, des chaqui pourrait servir, d'un bout, à peaux à plume!) Mais passons.

Vendredi 19 juillet

1963

L'intervention de nos gouvernements semble s'avérer heureuse et le jeune sportif aura, pour les années à venir, s'il sait profiter de la leçon de ses pères, l'occasion de faire valoir ses talents naturels de chasseur et de pêcheur, tout en se divertissant sainement, honnêtement et ce parce qu'une génération aura fait comprendre à une autre qu'il ne faut pas abuser des bonnes choses car, tôt ou tard, la balance faillira et l'histoire nous apprend que la nature survivra en autant qu'elle demeurera à son état naturel. Autrement, ça devient du fictif, du passager, de l'éphémère, du truqué, une plume au vent que seul le vent peut atteindre. Ce ne serait pas tellement désirable pour notre région. Les autorités l'ont compris. Rien ne dit que nous ne pouvons pas en faire autant.

1963

Plusieurs lois régissent la circulation en forêt

QUEBEC, 18 — L'étude que s hauts fonctionnaires du mistère du Tourisme, de la hasse et de la Pêche viennent effectuer sur la circulation en rêt par les pêcheurs et les chasurs démontre que cette circution est soumise à plusieurs is dont l'application dépend nt du ministère des Terres et Forts que du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, et ce, sans parler du code civil.

Pour circuler en forêt sur les terrains privés ou les terres de la couronne, même si ces dernières sont sous bail, que ce soit à pied ou en automobile, il faut nécessairement être muni de son permis de circulation en forêt lorsque celui-ci est exigible et lorsque la région est sauvegardée.

A-t-on le droit de marcher sur un territoire sous bail de droits exclusifs de chasse et de pêche? — En autant que celui qui circule en forêt ne nuit pas au détenteur d'un bail dans l'exercice de ses droits, il peut le faire en toute liberté. Toutefois, il ne faut pas assimiler ce droit de circuler à pied en forêt à celui de circuler sur les chemins forestiers.

Les catégories de personnes qui peuvent circuler sur les chemins forestiers sont clairement définies par la loi, notamment celles qui charroient du bois, des provisions, des hommes ou de l'outillage.

Le détenteur d'un bail de chasse et de pêche, qui n'a aucune issue sur la voie publique, peut exiger un passage sur les terres voisines, à certaines conditions fixées par la loi. Le locataire en est par le fait même protégé.

Pour ce qui est des propriétaires de terrains privés, le Code civil prévoit que lesdits propriétaires ne peuvent rester enclavés et que, par conséquent, ils peuvent emprunter les chemins pour se rendre sur leurs territoires. Dans tous les cas cependant, les usagers des chemins sont sujets à payer une indemnité raisonnable aux propriétaires des chemins, indemnité dont les modalités de paiement sont stipulées dans l'article 103, chapitre 93, des Statuts refondus de Québec (1941).

Quant au simple détenteur de permis de chasse et de pêche, qui ne possède aucun titre sur les terres de la Couronne, il n'est pas protégé par la loi. Il ne peut circuler sur les chemins en véhicule sans la permission des propriétaires qui sont libres de donner ou de refuser la permission de ce faire.

Dans beaucoup de cas cepen-

(Suite à la page 11)

—Plusieurs lois . . .

(Suite de la page 10)

dant, les exploitants forestiers se montrent compréhensifs et consentent à laisser le public circuler sur leurs chemins forestiers moyennant rémunération et certaines conditions. Les chasseurs et les pêcheurs, usagers des chemins forestiers, feraient bien d'engager des pourparlers avec les propriétaires afin de tenter d'en venir à une entente qui serait à la satisfaction de tous, et ceci, avant d'écrire au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Cependant, si on désire de plus amples informations, on peut s'adresser à monsieur Jean Duguay, directeur du service de la Protection, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Les permis de chasse régissent le calibre

QUEBEC, 20 — Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'honorable Lionel Bertrand, vient de faire connaître officiellement les conditions et les honoraires des différents permis de chasse pour la prochaine saison.

Les permis de $3.25 ($15.50 pour les non-domiciliés) donnera droit de chasser les oiseaux migrateurs en conformité avec la loi et les règlements fédéraux en vigueur et de chasser la perdrix ainsi que les autres oiseaux, le petit gibier tel que le lièvre, la mouffette, le raton-laveur et la marmotte en utilisant l'arc, l'arbalète, le fusil et la carabine de petit calibre, pourvu que celle-ci ne tire que des cartouches à percussion latérale.

Le permis de $4.25 ($25.50 pour les non-domiciliés) donnera droit d'utiliser l'arc d'une pression minimum de 40 livres, tirant des flèches à tête d'acier tranchant d'au moins sept-huitièmes de pouce, l'arbalète, le fusil et la carabine pourvu que celle-ci tire des cartouches autres que celles à percussion latérale, pour chasser le chevreuil, le loup des bois, le loup des prairies, le renard, le lynx-bai (bob cat), ainsi que l'ours noir, à l'exception toutefois des autres animaux à fourrure.

Le permis de $12.50 pour domiciliés seulement donnera droit d'utiliser l'arc d'une pression d'au moins 40 livres, tirant des flèches à tête d'acier tranchant d'au moins sept-huitièmes de pouce, l'arbalète et la carabine, pourvu que celle-ci tire des cartouches autres que celles à percussion latérale, pour chasser l'orignal, le loup des bois, le loup des prairies, le renard, le lynx-bai (bob cat), ainsi que l'ours noir, à l'exception toutefois des autres animaux à fourrure.

1963

Vendredi 26 juillet — L'ECHO DE LA LIEVRE — Page 11

Le permis de $101.00 pour non-domiciliés seulement donnera droit de chasser tout gibier, y compris les oiseaux migrateurs, en conformité avec la loi et les règlements fédéraux en vigueur, la perdrix ainsi que les autres oiseaux, le petit gibier tel que le lièvre, la mouffette, le raton-laveur et la marmotte; le gros gibier comprenant, en plus de l'orignal et du chevreuil, le loup des bois, le loup des prairies, le renard, le lynx-bai (bob cat), ainsi que l'ours noir, à l'exception toutefois des autres animaux à fourrure; le petit gibier ne pouvant être chassé qu'avec l'arc, l'arbalète, le fusil et la carabine, pourvu que cette dernière ne tire que des cartouches à percussion latérale; le chevreuil ne pouvant chassé qu'avec l'arc d'une pression minimum de 40 livres, tirant des flèches à tête d'acier tranchant d'au moins sept-huitièmes de pouce, l'arbalète, le fusil et la carabine, tirant des cartouches autres que celles à percussion latérale; l'orignal ne pouvant être chassé qu'avec l'arc d'une pression minimum de 40 livres, tirant des flèches à tête d'acier tranchant d'au moins sept-huitièmes de pouce, l'arbalète et la carabine, tirant des cartouches autres que celles à percussion latérale.

Le permis de $2.10 ($202.00 pour les non-domiciliés) donnera droit de piéger les animaux à fourrure.

CHASSE ET PECHE



(René Noël)

La Fête de la Forêt

La semaine dernière, je vous disais que la fête de la forêt devait avoir lieu les 26-27-28-29 septembre. C'était vrai; seulement enlevez le 26. Trois jours, apparamment suffiraient pour faire de la fête un succès. C'est la seule nouvelle fraîche que j'ai obtenue. Oh! aussi un concours de pêche qui durera quelques heures; probablement le vendredi soir. L'endroit: du rapide, à l'ancien pont de bois. La pesée des poissons se fera au Châlet des raquetteurs. Ca va sentir le poisson en soda! Toutefois, entre pêcheur et pécheur nous finirons bien par nous sentir sentis!

Ne tirons pas en temps défendu

C'est l'histoire de ce pauvre type qui s'en va voir monsieur le Curé: "Monsieur l'curé . . . j'ai un maudit problème à régler: mon père m'avait toujours dit que la grossesse durait neuf mois . . . ça fait exactement quatre mois que je suis marié, pis ma femme a accouché hier! Ca serait - y possible que j'ai marié une mère lapine?" "Bien sûr que non" de répondre monsieur le curé en riant. "Ecoute - moi bien et tu vas me comprendre . . . l'automne dernier, je suis allé à la chasse au chevreuil . . . j'aperçois tout droit devant moi, un beau mâle, la tête en l'air les oreilles tout grouillantes! . . . j'épaule - je vise et Paf! le chevreuil tombe! Pourtant, je n'avais pas eu le temps de tirer! Qu'est-ce qui peut s'être produit d'après vous mon cher monsieur?"

"Ben monsieur l'curé, d'après moé, quelqu'un a tiré avant vous". Répond notre homme dans le trouble.

"C'est exactement ce qu'il vous est arrivé" de répondre monsieur le Curé qui riait de bon coeur.

Le pauvre type se gratte la tête, fronce les sourcils en rouspettant "Ca parle au maudit! j'aurais jamais pensé à ça . . . merci pareil monsieur l'curé".

1963

1963

Vendredi 23 août 1963

CHASSE ET PECHE



(René Noël)

La chasse aux trophées!

Félicitations à notre rédacteur en chef qui vient de se mériter une récompense (que dis-je! un premier prix!) comme rédacteur en chef à L'Echo, lors du Congrès annuel des Hebdomadaires à La Malbaie! C'est donc dire, du même coup, que nous travaillons sous bonne garde. Quand on dit qu'un journal vaut ce que vaut le rédacteur, nous pouvons facilement déduire que L'Echo . . . ça vaut quelque chose! Chapeau bas devant monsieur Gilles.

Concours de pêche à Val-Limoges

Dimanche le 25 août, à Lac des Sables (sur la carte vous localiserez ce lac sous le nom de Lac Pope) tous les sportifs sont invités pour le concours de pêche. Le départ se fera du quai Public à midi (juste). Le retour est cédulé pour 5 heures de l'après-midi. En plus de vous mériter des prix (si vous êtes chanceux . . . bien entendu!) vous aurez l'occasion d'enrégistrer vos poissons pour le Club de Pêche Molson. Un conseil en passant: Ne mettez pas de gravier dans le ventre de vos poissons! Il n'y a pas de concours pour les "pits" de gravier.

La chasse à l'orignal

Si la chasse ouvre le 5 octobre au matin, il faudra prendre garde et ne pas tirer le 4 au matin! Encore, vous faudra-t-il tirer à temps ce matin-là! Un certain Richard me racontait, hier, qu'il était à la chasse avec son frère Ti-Jacques; Richard avait, pour carabine, une .303 modifiée de l'armée et Ti-Jacques avait une semie-automatique. Lequel des deux chasseurs, pensez-vous, a eu le temps de lancer quatre balles avant que l'autre ait eu le temps de baisser sa carabine? Jacques? Non . . . non: Richard avec sa petite .303! Ca prouve qu'une carabine vaut ce que vaut le tireur! Tout comme un journal!

La fête de la forêt

Lors de la fête de la forêt des 27-28-29 septembre, le Poste de Radio CKML de Mont-Laurier et Maniwaki sera parmi nous au chalet des Raquetteurs . . . comme pour le Richelieu! Voyez-vous, le Club Richelieu a soin des enfants . . . nous, nous prenons soin des forêts où iront jouer les enfants d'aujourd'hui et

(Suite à la page 13)

— Chasse et pêche . . .

(Suite de la page 5)

où ces mêmes enfants iront chasser plus tard. Voilà ce que nous appelons de la vraie collaboration. C'est comme celà que la terre s'est peuplée d'ailleurs: Le bon Dieu a créé Adam; Il lui a donné un petit coffre d'outils puis lui a dit: "Donnes-y ça mon Adam . . . bâtis c't'affaire là à ton goût". Si Adam revenait, il se rendrait à l'évidence que sa machine . . . elle machinait . . . et qu'en plus, il lui faudrait bien admettre que les animaux ont, eux aussi, reçu une petite boîte à outils qui travaille dans le même sens . . . ou pour les même sens! Humour ou amour . . . la fête de la Forêt s'en vient . . . avec ses chars allégoriques (une vraie St-Jean-Baptiste) avec ses Majorettes . . . les clairons . . . les chevreuils . . . les ours . . . les truites . . . et puis . . . Laurent Paquette.

1963

Vendredi 30 août 1963

CHASSE ET PECHE



(René Noël)

Un chevreuil de moins

Il serait grand temps que les autorités du Ministère nous fassent l'honneur d'un garde-chasse dans Mont-Laurier ! En plus de l'honneur, nous pourrions avoir les services du même individu. Ainsi, par exemple, nous aurions pu lui faire savoir, la semaine dernière dans le cas présent, qu'un chevreuil a été tué à St-Jean-sur-le-Lac et qu'une partie de ce chevreuil a été vendue à Mont-Laurier. Le pauvre type qui a abattu l'animal (qui n'était pas aveugle !) a eu la peur de sa vie: il n'a même pas pu en garder un tout petit morceau pour lui. Ca met un gars sur les épines.

Page 11

La plus belle manifestation de l'année approche

J'ai nommé LA FETE DE LA FORET. N'oublions pas que le corps de cadets de Trois-Rivières et les Majorettes du même endroit seront de la partie. Mentionnons que ce corps de cadets est le gagnant pour les années 61 et 62 de la parade de la St-Jean-Baptiste à Montréal ! C'est donc dire que nous ne ménageons rien pour faire de ces journées les plus belles de l'année.

Un service gratuit, répétons gratuit sera organisé dans la ville et à toutes les demi-heures, une tournée sera effectuée pendant toute la durée de la fête. Au Chalet, l'orchestre de Marcel Brisebois, de St-Jérôme, fera les frais de la musique. Le Comité des Sports et Récréation de la Ville de Mont-Laurier, sera aussi de la partie avec Guy Mayer, acrobate; Denis Richard, finaliste au Concours Provincial de Gymnase; Robert Thibault, acrobate.

Rappelons que ceux qui seraient intéressés à concourir, soit à la scie mécanique ou au sciotte (Bucksaw, en bon français !) peuvent le faire en donnant leurs noms à M. Laurent Paquette ou à M. Donat Godmer qui est en charge des concours.

Le concours de Pêche de Lac des Sables a été un franc succès. 28 pêcheurs ont pris le départ.

1963



L'ECHO DE LA LIÈVRE
MONT-LAURIER

Premier Mont-Laurier
QUI MET LES BOIS DANS LES ROUES?
(en page 4)

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE – GATINEAU ET PAPINEAU

Vol. 12 — No 9 | MONT-LAURIER, VENDREDI 30 AOUT 1963 | Dix cents le numéro

Dimanche dernier, au dernier Congrès de l'U.C.C.

Une petite poignée de cultivateurs!

MONT-LAURIER, 25 (par G. M.) — Le dernier Congrès de la Fédération (!) de l'Union Catholique des Cultivateurs du diocèse de Mont-Laurier a réuni à peine une petite poignée de cultivateurs. C'était une vraie pitié de voir ça, dimanche dernier, à l'Ecole d'Agriculture de Mont-Laurier. En effet, c'est devant une salle à demi déserte que se sont déroulées les délibérations du Congrès. Et pourtant on a discuté de problèmes qui normalement devraient préoccuper nos cultivateurs!

Pour les observateurs qui assistaient en curieux à ce congrès, il ressort nettement que les cultivateurs ne sont pas intéressés (du moins ça paraît pas!) à améliorer leur situation. A l'heure où l'on parle de planification, de consolidation des fermes, de projets gigantesques tels que ARDA, nos cultivateurs s'essuivent. Faudrait-il conclure par là que l'agriculture, chez-nous, en est rendue à un point de perfectionnement, qu'on peut faire fi des nouvelles politiques en matière agricole? C'est à se le demander sérieusement.

D'autres commentaires sur le congrès en page des NOUVELLES AGRICOLES)

Voir reportage photographique sur le Club de Golf de Mont-Laurier
(en page 5)

L'AFFAIRE MARENGER REBONDIT

De nouveaux développements s'inscrivent dans le cadre de l'affaire Marenger. On se souvient d'une entrevue exclusive qu'avait accordée, M. Alphonse Lavoie, inspecteur de la Division "A" des comtés de Labelle, Terrebonne, Argenteuil, Vaudreuil-Soulanges, Huntington, au correspondant de l'ECHO, M. Denis Lebeau, à Ferme-Neuve, le 12 avril dernier, en marge de l'abattage d'une femelle orignal supposément malade, dans les avoisinages d'un chantier forestier, non loin de Ferme Tapanee. Eh! bien l'affaire revient sur le tapis, et de plus belle! Voilà que M. Arcade Pilote intente des poursuites à ce même Monsieur Lavoie. On pourra lire, en page 3, le texte de la mise en demeure expédiée à l'offi-

M. Nemrod Marenger

cier de la part des procureurs de M. Arcade Pilote qui a déclanché toute l'affaire.

EXECUTIF DE LA FEDERATION DE L'U.C.C. — Sur cette photo, on aperçoit le bureau de direction de la fédération diocésaine de l'Union catholique des Cultivateurs. Sur la 1ère rangée: M. Henri Filion, de l'U.C.C., de St-Jérôme; M. Marc Cloutier, de La Conception; M. Eugène Coursol, président réelu, de Mont-Laurier; M. Léopold Campeau, de Mont-Laurier, et M. Raymond Beauvais, de la Confédération de l'U.C.C.; 2e rangée, dans le même ordre: M. Placide Foisy, de Ferme-Neuve; M. Philippe Chalifoux, de La Conception; M. Léopold Alarie, de Kiamika; M. Léon Piché, de Brébeuf; M. Jean-Paul Laurin, organisateur syndical pour le compte de l'U.C.C., et Jean-Vianney Richer.
(Photo L'ECHO, par Gilles Monette).

Un nouveau syndicat est formé au sein de la C.S.N.

Le Syndicat des Travailleurs du Bois Ouvré de Mont-Laurier dans la fondation remonte au 13 ... dernier, a été officiellement ... au sein du Conseil Central des Syndicats Nationaux, a tenu, hier soir, M. Jean-Paul ... après négociations ... le compte de la CSN. ... nouvelle cellule syndicale a obtenu sa reconnaissance syndicale de la Commission des relations ouvrières de la province. Une assemblée des Travailleurs du Bois Ouvré de Mont-Laurier se tenait, mardi soir dernier, au centre paroissial.

Un bureau de direction temporaire, animé par M. Jean-Paul Brousseau, dirigera les destinées de la nouvelle formation en attendant la nomination d'un exécutif permanent qui aura lieu lors de la mise en vigueur de la convention collective dont le projet a été soumis, ces derniers jours.

LA CONVENTION

Le premier projet de convention collective adressé à la "Bel-
(Suite à la page 9)

Qui assiste aux assemblées de la Commission scolaire?

(en page 2)

L'Echo de La Lièvre
MONT-LAURIER, VENDREDI 30 AOUT 1963
Page 3
Vol. 12 — No 9

Le 23 août 1963.

Monsieur Alphonse Lavoie,
11,680, rue Tanguay,
Montréal, P. Qué.

RE: Ministère de la Chasse,
Notre dossier: 4245-2

Monsieur,

Nous représentons Monsieur Arcade Pilote de Montréal.

Dans l'édition de "L'Echo de la Lièvre" de Mont-Laurier en date du 12 avril 1963, et plus particulièrement à l'article intitulé: "Entrevue exclusive" de l'Echo de la Lièvre, "L'Affaire Newrod Marenger", à la question posée par Monsieur Denis Lebeau, voici:

Question: "Qui est Monsieur Arcade Pilote? Est-ce un employé du Département?"

Réponse: "Non, monsieur. C'est pas plaisant pour moi de dire cela, mais monsieur Pilote a un dossier fortement chargé à notre Département pour récidive dans le braconnage. Avec l'autorisation du Département, si la chose vous est utile, nous pourrons vous faire connaître ses activités dans le braconnage."

Après vérification au Ministère de la Chasse, nous constatons qu'il n'y a que quatre infractions commises par Monsieur Arcade Pilote à la loi de la Chasse. Il y eu une infraction en 1951 et une autre en 1958 et il n'y a eu aucune plainte portée et signifiée à Monsieur Pilote pour ces infractions et il a remis à Monsieur Constantineau les montants d'argent exigés par ce dernier.

Il y a eu deux infractions en 1961 et monsieur Pilote fut trouvé coupable ce qui fait un total de seulement quatre infractions sur une période de dix ans; alors que, dans l'article, vous déclarez qu'il a un dossier fortement chargé ce qui donne l'impression dans ladite région où monsieur Pilote est très connu qu'il est le plus grand braconnier de tous les temps alors que l'hiver, il organise ce qu'il faut pour protéger et nourrir le chevreuil.

Vous ne devriez pas oublier que, si la présomption n'existait pas, vos causes seraient très difficiles à gagner.

Au nom de Monsieur Arcade Pilote, dont nous sommes les procureurs expressément autorisés, à cette fin, nous vous mettons par les présentes en demeure d'avoir à vous rétracter d'ici le 6 septembre 1963, dans le même journal, et à votre défaut, des procédures judiciaires seront intentées sans autre délai ni avis.

Veuillez donc agir en conséquence.
Bien à vous,

GUERIN AUCLAIR TAILLEFER & BRUNET.

1963

Saviez-vous que . . .

1963

— Les conseils de prudence formulés dans cette rubrique au cours des dernières semaines applicables durant la saison de chasse à l'orignal sont de mise également pour la chasse au chevreuil.

— Ceux qui croient que le tourisme n'est pas une chose déjà à nos portes devront certainement se raviser, si l'on considère que les chiffres officiels des calculatrices de la Voirie du Québec installées pour le décompte du trafic routier donnait entre 3.30 hres p.m. et 5 hres une moyenne de 90 autos par minute passant sur la route 11 un peu dépassé les voies du chemin de fer du C.P.R., lundi le jour de l'Action de Grâces.

— Pendant que samedi, nous trouvions la température fraîche, mais seulement saisonnière, de nos amis en voyage à Rimouski ont eu la surprise de se lever le matin pour voir la terre couverte d'un bon 7" de neige; c'est certainement plus que demandé lorsque l'on n'y est pas trop préparé.

— Mot de la fin: Avec tous les essais d'appels d'orignaux que nos chasseurs ont tentés à l'hôtel Jean-A. Morin, mardi soir, lors du concours, s'il est resté une petite mère à dix milles à la ronde qui n'ait pas eu sa moitié, il est fort probable que les chasseurs avec lampe auraient pu en voir assez près du village.

Vendredi 18 octobre 1963

1963

Le dernier congrès de l'Association diocésaine des commissaires d'écoles du diocèse de Mont-Laurier pose crûment le problème. On organise, chaque année, à peu près à la même époque, un congrès où normalement devraient se trouver les commissaires d'écoles. Or, on ne sait si c'est la faute de la chasse au chevreuil (!) ou bien si c'est parce que nos commissaires ne savent que faire d'un congrès diocésain, l'association a toutes les misères du monde à rassembler les intéressés. Cette année, on ne pouvait compter qu'une petite poignée de commissaires: ils étaient une quarantaine qui se sont tous, autant que les autres, embêtés magistralement durant une couple d'heures: le temps qu'a duré le congrès.

à quoi servent nos commissaires d'écoles ?

OPINIONS / l'écho de la lièvre

Le dernier congrès de l'Association diocésaine des commissaires d'écoles du diocèse de Mont-Laurier pose crûment le problème. On organise, chaque année, à peu près à la même époque, un congrès où normalement devraient se trouver les commissaires d'écoles. Or, on ne sait si c'est la faute de la chasse au chevreuil (!) ou bien si c'est parce que nos commissaires ne savent que faire d'un congrès diocésain, l'association a toutes les misères du monde à rassembler les intéressés. Cette année, on ne pouvait compter qu'une petite poignée de commissaires: ils étaient une quarantaine qui se sont tous, autant que les autres, embêtés magistralement durant une couple d'heures: le temps qu'a duré le congrès.

Cette situation prend un aspect assez tragique si l'on songe qu'à l'heure actuelle, il se fait, à travers toute la province de Québec, un réveil pour tout ce qui touche à l'EDUCATION. Ah! il s'est bien trouvé, ici et là, dans notre patelin, des "haut-parleurs" pour clamer à l'heure du Bill 60 que la religion était sérieusement mise en danger. La plupart de ces sons de cloche sont venus de bonnes gens, mais qui n'y comprenaient pas un mot à la création d'un futur ministère de l'Education. Il s'est même trouvé des commissaires pour brandir le traditionnel épouvantail de la foi, et patati et patata! Mais, notre sursaut à l'Education s'est arrêté là! Quand le gros des discussions autour du Bill 60 a été passé, le naturel est revenu au grand galop: on s'est endormi comme avant.

Et le dernier Congrès diocésain de nos braves commissaires d'écoles a fait la preuve par 9 qu'on ne sait pas où l'on s'en va. On parle, on parle, on parle. Mais, les efforts s'arrêtent là. En effet, pour l'observateur qui assistait au congrès diocésain de nos commissaires d'écoles, dimanche dernier, l'événement ressemblait drôlement à une grande foire aux idées. Assis sur leur banc d'école, nos commissaires ont écouté pendant deux heures et demie parler de Bill 60, de planification scolaire, de régionalisation et . . . d'Ecole Normale! De temps en temps, un peu comme l'élève plus audacieux que ses compagnons de classe, un commissaire d'école posait une question pour ramener son problème de district sur le tapis. Alors, savamment, avec de grands mots, un représentant de la Fédération provinciale, l'aumônier ou le président, dépliait la théorie de la planification scolaire à notre pauvre commissaire qui ne se voyait aucunement répondre à son problème. Et la farce a duré plus de deux heures!

Dans la dernière demi-heure du congrès, nos commissaires d'écoles prirent le boeuf par les cornes et s'attaquèrent de front aux deux problèmes majeurs de notre région: L'ECOLE REGIONALE ET L'ECOLE NORMALE. Là, on peut dire que la discussion fut plus vivante. Mais, pas plus que ça. D'ailleurs, on ne tarda pas à tourner en rond. L'idée de créer une commission scolaire régionale n'a pas fait son chemin. Avant même que l'on ait abordé le sujet, déjà on sentait des malaises, ici et là. Ca se devinait. Le secteur des commissions scolaires de Labelle mit le premier les cartes sur la table. De commission scolaire régionale dont l'unité administrative était prévue pour le secteur de La Lièvre, on n'en voulait point. Ce n'était pas compliqué. Le secteur de la Gatineau ne tarda pas, non plus, à se lever debout pour dire qu'il ne voulait pas, lui non plus, de jeune régionale qui relèverait de La Lièvre. Puis, le secteur des Laurentides compléta le tour du chapeau. Si l'on avait continué à discuter du problème, peut-être serait-on venu à une solution mitoyenne qui aurait ménagé la chèvre et le chou? mais non, la discussion a fini en queue de poisson et on est passé au projet de l'Ecole Normale pour garçons.

La première offensive dans ce sens vint d'un commissaire pour réclamer que l'Association fit des représentations auprès de la Fédération des Commissions scolaires du Québec relativement au retard du ministère de la Jeunesse d'apporter attention au projet de création d'une école normale, chez nous. Mais l'audace s'arrêta là. Nos commissaires eurent bien des bons mots à l'endroit de la S.S.J.B. qui a moussé le projet, mais une fois les fleurs lancées, le naturel ne tarda pas à revenir en galopant. Encore une fois, le projet de l'Ecole normale a tourné dans l'assiette.

En conclusion

Si le projet de l'école régionale doit passer avant celui de l'école normale, chez nous, au dire même du ministre de la Jeunesse, et que, nos commissaires sont à peu près contre l'école régionale, alors à quoi servent nos commissaires? Si l'affaire de l'Ecole normale repose sur les épaules de la S.S.J.B. et que les commissaires se contentent de taper les mains, à quoi servent-ils? Si un congrès diocésain, c'est un moment de réflexion sur le sens de l'Education et une clinique sur les grandes théories scolaires, que vont faire nos commissaires dans cette galère? Je pose la question: A QUOI SERVENT NOS COMMISSAIRES D'ECOLES?

GILLES MONETTE

1963

Vendredi 25 octobre 1963 L'ECHO DE LA LIEVRE

Dans la région de Labelle,

Nombre record de chevreuils abattus

LA CONCEPTION (DNC), — Dès l'ouverture de la période de chasse aux chevreuils dans la région de Labelle, de nombreux chasseurs ont envahi ce district. A minuit dimanche dernier, soit quarante-huit heures après l'ouverture de la chasse, 208 chasseurs avaient fait enregistrer leur chevreuil.

Pour rendre l'enregistrement des chevreuil abattus plus facile, le département provincial a installé une roulotte à la sortie sud de Labelle, sur la route 11. Trois garde-chasse et un biologiste sont là pour enregistrer le gibier.

La région de Labelle, cette année, est des plus propices à la chasse au chevreuil. Le nombre enrégistrer dimanche dernier constitue un record sur les années précédentes.

Page 5

1963

NOUVELLES DE *Ferme-Neuve*

par DENIS LEBEAU



Incendie en forêt près de Ferme-Neuve

FERME-NEUVE (DNC) — C'est dimanche après-midi, qu'on rapportait aux autorités de la Compagnie International Paper de Maniwaki qu'un feu faisait rage sur leur concession forestière à l'ouest de Ferme-Neuve soit à environ 17 milles. Immédiatement, lundi matin, 30 hommes et un hydravion (Canso) muni de réservoir pour pulvériser de l'eau au-dessus du brasier étaient dépêchés sur les lieux. Mardi, les effectifs d'hommes étaient diminués à 25 sous la direction de M. Hector Hébert et de M. Benoit Ouellette, ingénieur forestier, qui disait, que si la sécheresse se continuait, et l'imprudence des chasseurs continuait à être aussi manifeste, il serait possible que l'accès des limites forestières soit refusé aux chasseurs. Il nous signalait cependant, que le sinistre était sous contrôle, bien qu'il reste du travail sur les lieux pour encore plusieurs jours. Pour mieux situer l'endroit du sinistre aux gens de la région qui y vont souvent chasser le chevreuil, signalons que le sinistre a débuté à environ 3 milles des chantiers opérés par Max Meilleur & Fils, et qu'il se trouve à proximité de l'endroit appelé "Merry-Go-Round" au sud du lac Travers.

Mariage Lépine - Brière à Ferme-Neuve



Saviez-vous que . . .

Pour la première fois, au cours des Quarantes-Heures, la messe fut dite face à l'assistance, ce qui est à notre point de vue plus intéressant et bien dans l'esprit d'une participation plus grande des fidèles.

La semaine dernière, dans le cadre de "Connaissons mieux notre chez-nous" les Louveteaux des meutes de Notre-Dame du sourire visitaient le théâtre Vimy de Ferme-Neuve et apprenaient le fonctionnement de ce genre de commerce et, pour ce faire, ils étaient reçus par M. et Mme Lionel Cloutier qui leur ont fait l'honneur des lieux. Incidemment, il y a du nouveau à signaler au théâtre Vimy: il s'agit d'un nouveau restaurant aménagé à l'arrière à la place de l'ancien. Rendez-vous le visiter lorsque vous irez aux petites vues, la prochaine fois. Au nom des Louveteaux, merci M. et Mme Cloutier.

Ceux qui attendent de connaître le sort que leur réserve la loi en Cour Supérieure, auront probablement moins long à attendre, puisque M. Lionel Chevrier, ministre de la Justice à Ottawa a nommé, cette semaine, un nouveau juge de la Cour supérieure attaché au district judiciaire de Hull, Labelle et Pontiac. Bravo pour la décision du ministre de la Justice, et félicitations au nouveau Juge, Me François Chevalier.

Si nous pouvons juger de la première journée de chasse pour ce qu'en sera la saison, disons de suite qu'elle sera plus que bonne. Dimanche dernier revenant de Bellerive-sur-le-Lac, à Ferme-Neuve, 50 milles, ou 45 minutes, j'ai rencontré entre 3.45 hres et 4.30 hres, 23 autos transportant un ou plus d'un chevreuil.

Mot de la fin: Chevreuils, soyez prudents!

Vendredi 1er novembre 1963 L'ECHO D

1963



La semaine dans le bas du comté

par André Bilodeau, correspondant

Les chasseurs font "bonne chasse"

Le nombre de chevreuil augmentent de jours en jours dans la région. Lundi dernier les officiers provinciaux à la roulotte de Labelle avait enregistré plus de 472 chevreuils abattus. Voilà qui est des plus encourageants pour les chasseurs. Neuf jours de la période de la chasse aux chevreuils étaient écoulés depuis l'ouverture, ce qui est intéressant à noter c'est qu'il reste encore plusieurs jours et aussi... plusieurs chevreuils.

Un fait à signaler c'est que les garde-chasse n'ont pas de contravention aux règlements de la chasse au cours des journées de samedi et dimanche.

Les officiers provinciaux sont à la disposition des nombreux chasseurs. Si des renseignements étaient nécessaires, ils se feront un plaisir de les donner, soit en les rencontrant à la roulotte installée à l'entrée de Labelle ou en s'adressant à eux par téléphone au numéro 686-5575.

1963

Chasseurs chanceux !



Un beau trophée! M. Luc Carrier, de Mont-Laurier, a abattu le 30 octobre dernier, ce magnifique chevreuil. Il chassait en compagnie de Gilles Sabourin sur le territoire du Charlie's Hunting Club. Le chevreuil pèse plus de 250 livres et son panache mesure 22 1/2 pouces. Nous voyons ici l'heureux chasseur avec Gilles Sabourin (à gauche) et M. Luc Préfontaine, propriétaire du club.

Vendredi 15 novembre 1963

1963

CHASSE ET PECHE



(René Noël)

Et oui! et ça fait déjà longtemps, je suis revenu des Joachims, et ce, sans orignal. J'ai pu, tout de même, me rincer un oeil, quand Marcel Duquette a trouvé, le samedi matin (le premier jour de l'ouverture de la chasse à l'orignal!) un beau "buck" de neuf ans, qu'un monsieur Lefebvre de Pointe-Gatineau avait abattu deux jours avant l'ouverture de la saison. Quelque peu nerveux (ça se comprend . . . je l'aurais été si j'avais été à sa place) son copain (qui ne s'est pas nommé) nous disait quand nous lui demandions comment il ferait pour passer à Hull avec cet orignal qui puait déjà: "Nous sommes bons amis avec un garde-chasse de Hull . . . il va nous arranger ça!" Possible, mais ça n'arrange pas les choses . . . Malgré le travail de géant que nos garde-chasse déploient chez-nous (cette année ! ! !) aussi longtemps que cette éducation n'aura pas convaincu son homme, c'est comme un curé qui parle dans une église vide!

Eventuellement, les choses iront en s'améliorant car la tolérance devient de plus en plus rare. Il est plus difficile de s'appuyer sur la protection comme nos deux chasseurs de Pointe Gatineau . . . et de s'en tirer à bon compte . . . ! Rendons hommages aux autorités locales pour le magnifique travail accompli en ce domaine. Qu'ils parviennent à tout attraper . . . est impossible, précisément à cause de l'incompréhension de certaines gens. Exemple: un membre de notre association Chasse et Pêche décide, un bon soir, d'aller fouiller la vallée avec un projecteur branché sur son accumulateur d'automobile — le garde-chasse s'amène — notre copain argumente. Il peut dire un fier merci à l'officier qui lui a donné une chance, même après s'être fait passer sur un pied par une des roues du véhicule! Ca peut paraître drôle et comique, mais le fond de l'affaire est sérieux. C'est tout comme apercevoir une femelle orignal avec un panache qu'on a pris soin de boulonner afin de donner l'impression que c'est une tête de mâle! Ca passe quand ça passe, mais quand ça ne passe pas . . . la farce vient de s'éteindre. C'est tout comme celui qui abat son deuxième chevreuil dans la même saison (c'est difficile de faire enrégistrer un deuxième chevreuil sur le même permis . . . c'est impossible!) et qui demande à son épouse d'aller l'enrégistrer. Seulement, cette pauvre dame ne peut pas identifier l'arme avec laquelle elle a abattu son gibier! (Ca marche quand ça marche . . . mais quand ça ne marche plus . . . la lumière vient de s'éteindre!).

$200 pour l'Association

L'agent distributeur de la brasserie Molson, M. Bernard Payette m'apprenait que sa brasserie vient d'octroyer à l'association Chasse et Pêche de Mont-Laurier, un montant de $200. L'association verra à utiliser cette somme pour accroitre l'essor touristique de notre région. Espérons que l'initiative de la brasserie Molson sera suivie par le gouvernement provincial! Le jour approche où nous pourrons . . . enfin . . . mettre sur le marché, notre carte géographique. Nous nous proposons de demander un petit octroi à notre cher honorable ministre du Tourisme . . . Lui qui aime tant le nord! Nous finirons bien par avoir un oui. Il faut tout de même ajouter que nous n'avons jamais demandé d'argent. Ca commence à être temps que nous lui rendions visite; ne pensez-vous pas que j'ai raison?

La fête de la forêt, qui coincidait avec l'ouverture de la chasse à l'orignal, fut une réussite même si la température nous est tombée dessus! Les bénéfices n'ont pas été aussi gros que nous l'espérions, précisément à cause de cette température du dimanche qui a tout dérangé nos plans . . . et les plans de notre organisateur en chef, M. Laurent Paquette qui a prouvé une fois de plus qu'il savait faire les choses. Et sur ce, à la semaine prochaine.

L'Echo de la Lièvre

Vol. 12 — No 21 MONT-LAURIER, VENDREDI 22 NOVEMBRE 1963 Page 17

Un bon placement c'est un abonnement à

L'E...

Le journal le mieux renseigné

1963



Concours de CHEVREUILS

LUNDI, 25 NOVEMBRE

De nombreux prix seront offerts pour les meilleures prises

L'enregistrement se fait à compter de 2 heures

Danse — Surprise à l'occasion de la Ste-Catherine

Rendez-vous au

CHATEAU DES LAURENTIDES

à Ferme-Neuve

1963

1,350 chevreuils enregistrés à Labelle

LA CONCEPTION (DNC) La saison de la chasse est finie! Encore une fois cette année, il y eut de nombreux chanceux et aussi . . des malchanceux!

Les proposés à l'enregistrement des chevreuils tués ont annoncé que 1,350 chevreuils ont été tués dans notre région cette année. De ces statistiques on peut dire que notre forêt contient encore de nombreux chevreuils. Même s'il n'a pas neigé (ce qui est rare au cours de la saison de la chasse) les nombreux chasseurs ont pu abattre un nombre considérable de ce succulent animal.

1963

CHASSE ET PECHE



(René Noël)

La chasse au chevreuil vient de s'éteindre, comme dirait Séraphin! Personnellement, (comme plusieurs chasseurs, d'ailleurs!) j'ai encore tous mes permis en poche. Au fait, j'en ai pour au delà de vingt dollars! Sauf celui qui m'a permis d'abattre quelques perdrix, une demi douzaine de lièvres et autant de canards, les autres sont tous vierges!

En parlant de virginité, ça me rappelle cette fille pas jeune (c'est une manière polie pour dire qu'elle était vieille!) qui demandait à son ami d'un soir . . . de l'embrasser. "Je voudrais bien", lui dit-il, "mais la robe toute blanche que vous portez, me rappelle la pureté, la chasteté, l'innocence, la virginité". "Faites-vous en pas, mon chou", de lui rétorquer la vieille chasseuse d'homme! "Ca fait dix neuf ans que j'ai acheté cette robe!" Encore six ans et ça aurait fait un quart de siècle!

C'est regrettable que la neige ait fait disparaître l'armée de rats de la vieille "dump". Oh! je voulais dire l'ancien dépotoir! Les chasseurs qui n'ont plus le droit de chasser . . . auraient pu chasser le rat! Farce à part, il y a de celà, une quinzaine, m'en revenant de mon travail; Monsieur Charles Pilote me précédait! Il avait écrasé tellement de rats, avec son automobile (bien sur!) que j'ai failli perdre le contrôle de ma voiture et aller me ramasser dans le dépotoir. Ca aurait fait (à nos six!) de quoi nourrir les rats pour un bon bout de temps!

Avec tout ça, on s'en va, à la vitesse d'une balle, vers la grande fête de Noël (pas la mienne!) C'est l'occasion toute trouvée pour les chasseurs . . . de chasser les mauvais esprits . . . de leurs esprits! Je dis ça et je ne sais même pas s'il y a des mauvais esprits chez les chasseurs. J'en connais qui savourent l'alcool en esprit . . . après un bon coup de fusil . . . réussi ou manqué, mais par de méchants gars, si ce n'est que quelques braconniers qui finissent toujours par admettre que ce n'est pas correct ce qu'ils ont fait. On ne peut pas toujours réussir des bons coups! Justement, la semaine dernière, un copain de travail me racontait qu'il visait une perdrix . . . qu'il a manqué, mais par chance la balle a tué (fret! net!) un chevreuil, à cent pieds plus loin! (C'est lui qui le dit . . . et c'est moi qui l'écris et je m'écris: "Copain . . . je t'ai cru, mais il faut le dire vite!" Ca me vient à l'idée: si je n'avais que mon permis pour la perdrix et que j'abatte, par malchance, un chevreuil, qu'est-ce que j'aurais à répondre? "Dire que le chevreuil était aveugle!" me répondit un farceur à qui je posais la question. Ca pourrait peut-être bâcler l'affaire, mais attention n'allez pas lui dire qu'il est braconnier, oh! la! la! vous allez en entendre parler . . . monsieur. Pour ça oui . . . oui . . .

Puis, connaissez-vous celle-là? Le pauvre diable qui achète son permis de chasse pour le chevreuil et à qui on dit: "Avec ça vous avez le droit à un chevreuil par année." Au bout d'un mois, le garde-chasse rencontre notre chasseur avec trois chevreuils sur son auto! "A qui ces trois chevreuils", de lui demander l'officier. "Mais ils sont à moi, monsieur". "Vous ne vous souvenez donc pas que je vous avais fait remarquer que vous aviez le droit d'abattre un chevreuil par année?" "Certainement que je m'en souviens . . . et j'ai suivi vos recommandations. Je viens d'abattre mon dix-neuvième, c'est-à-dire celui de 1982. Je suis bon . . . hein?".

Et puis ce chasseur vantard, qui racontait qu'il avait vu deux cents loups dans un tas qui se chamaillaient! Un de ceux qui l'écoutaient, de lui dire: "Ecoute l'ami, pousse pas! deux cents loups, ça fait un maudit paquet de loups! Penses-y" — "Ben", de reprendre le chasseur, "il y en avait au moins une bonne centaine". — "Es-tu fou" de couper un autre. "Ca n'a pas de bon sens . . . voyons! vois-tu ça cent loups dans un tas? Ca ferait une montagne de loups!" — "Mosus", de répondre notre vantard, "ils étaient certainement une vingtaine". — "Encore", de dire un autre, "vingt loups . . . ça fait un tas de loups! tu exagères certainement un peu!" — Notre chasseur n'en pouvant plus, s'écria: "Ecoutez! cette fois-ci, vous n'argumenterez pas. Ils se battaient . . . donc, ils étaient au moins deux . . . pas vrai?" De deux cents, on descend à deux et on est encore heureux!

Sur ce, graissez vos fusils, vos carabines; soyez certains que le canon et le magasin sont vides et remisez-les pour l'an prochain.

Si vous n'aimez pas votre premier Ministre, ne faites pas comme Oswald: ça coûte cher que l'diable! Puis, à part ça, ce n'est pas catholique. J'ajouterai que celui qui tue son semblable se tue lui-même! Que nous faut-il penser des juges et des avocats alors! Mais c'est une autre histoire. A la semaine prochaine et prenez le temps de regarder la vie . . . elle a de bons moments!

CHASSE ET PECHE



(René Noël)

Il y a quelque temps, les gardes-chasses se sont réunis à leurs quartiers généraux à Québec. Ils avaient l'occasion de rencontrer leur nouvel inspecteur général, en la personne du Lieutenant Colonel Georges Sévigny. M. Sévigny est responsable des opérations pour toute la province qui est divisée en onze districts. Il sera assisté de M. Etienne Poirier qui s'occupera de la section de l'Est; et de M. Firmin Bourque (que nous connaissons!) qui sera responsable de la section de l'Ouest.

Il y aura, pour compléter l'organisation provinciale, sept inspecteurs de District, vingt-et-un sous-inspecteurs, deux cent quarante-neufs gardiens permanents et cinquante-trois casuels.

Lors de sa retraite des forces armées, M. Sévigny était Officier Commandant de la Citadelle. Militaire distingué depuis 1936, le Lieutenant Colonel Sévigny, DSC, MBE, CD, est montréalais de naissance. Il était en service durant la guerre 39-45 avec le Régiment Chaudière et avec le 22ième en Corée, en Allemagne et en Indochine.

Avec un homme de la trempe de M. Sévigny, en charge de notre service de la Chasse et de la Pêche, il ne serait pas mentir que de dire que nous pouvons espérer une sensible amélioration dans un domaine qui en avait besoin depuis plusieurs années!

M. Jean Duguay (que nous connaissons pour avoir fait faire l'enquête sur la femelle orignal — lequel rapport n'est pas encore arrivé — est assigné au poste de Surveillant pour la location des territoires de Chasse et de Pêche. Nous connaissons tous le mécontentement général qui existe quand aux responsables qui semblaient enracinés dans leurs positions, dictateurs dans leur façon d'agir et peu gênés de l'opinion de ceux qu'ils avaient la responsabilité de servir.

1963

Vendredi 13 décembre 1963

LA GUERRE AUX LOUPS

J'apprends que le Ministère du Tourisme a mis en branle une enquête scientifique sur les coutumes et les cycles d'immigration du loup dans l'Etat du Québec. Le Parc des Laurentides a été désigné comme l'endroit où le Biologiste Pierre Desmeules, assisté de trois techniciens dirigés par Elie Bolduc qui auront pour 1ère tâche de déterminer l'effet que peut avoir l'arrivée des loups dans une circonscription déterminée et une fois le mouvement des loups enrégistré, il s'agira de diviser cette circonscription en différentes sections en accord avec les renseignements ultérieurement recueillis. Déjà plusieurs ont été capturés, identifiés et relâchés. On a rapporté qu'on avait rattrappé de ces mêmes loups . . . aux mêmes endroits!

Applaudissons à l'heureux début quoique nous aurions préféré d'amblée que l'investigation débute chez-nous où les ravages sont tout autant néfastes et fréquents que là-bas. De plus, la chasse est un de nos revenus saisonniers qui n'est pas à négliger. Espérons que l'équipe viendra chez-nous sur place, faire une investigation semblable. Une telle initiative se marierait très bien avec le sentiment populaire de chez-nous.

En attendant, souhaitons bonne chasse aux loups à l'équipe et espérons que les services qu'ils rendront à la société seront plus appréciés . . ., et plus concrets que l'ancienne prime qui commercialisait l'abattage du loup, à un point où certains ont tenté d'en faire une industrie qui s'est avérée pas trop payante, car le loup a prouvé depuis longtemps qu'il était plus intelligent que l'homme.

1964

Au 10ème anniversaire des Clubs de Pêche Molson

L'Association Chasse et Pêche de la région de Mont-Laurier y était !

MM. Guy Dussault et Charlemagne Lajeunesse se sont rendus, samedi, le 18 janvier dernier, au Centre Paul Sauvé, à Montréal, pour représenter l'Association Chasse et Pêche pour la Région de Mont-Laurier, lors du 10e anniversaire de la fondation des clubs de Pêche Molson de la province de Québec. Cette journée réunissait toutes les associations de la Province.

Des prix, pour les grands concours, furent distribués respectivement aux associations de Rouyn-Noranda, Donacona et Chicoutimi.

Les dépenses de cette journée étaient défrayées par les associations locales. La semaine prochaine, je vous parlerai des femelles orignales tuées (14) dans les alentours et d'un chevreuil tué avant l'ouverture de la chasse, l'automne dernier et transporté et . . . consommé par ces mêmes gardes.

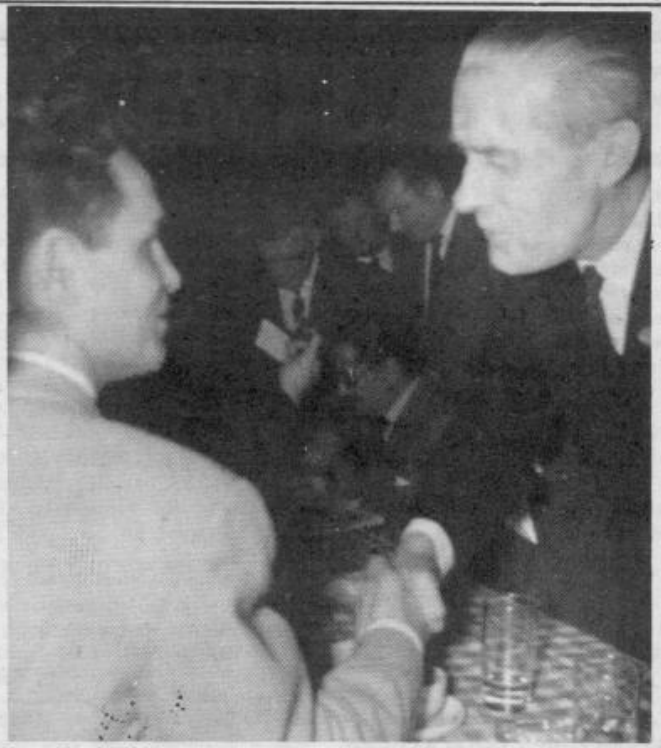

La journée du 18 janvier était sous la très haute présidence Honoraire de l'Honorable Lionel Bertrand que nous apercevons ici, serrant la main à M. Guy Dussault de Mont-Laurier. Monsieur Dussault, à qui je demandais comment il se sentait en donnant la main à l'Honorable Bertrand répondait: "Oh! très bien . . . très . . . très . . . bien . . . libéral!"

1964

Vendredi 7 février 1964

CHASSE ET PÊCHE



(René Noël)

La ville de Mont-Laurier est allée à la chasse, lundi dernier. Je veux dire à la chasse municipale. Je ne peux que me réjouir du choix judicieux qu'a su faire la population devant tant de gibiers! Le peuple a prouvé "qu'un tien vaut mieux que deux, tu l'auras!"

Personnellement, j'ai fait bonne chasse: sur sept coups, j'ai frappé juste . . . six fois! (j'aurais dû gager avec mon rédacteur en chef . . .) J'ai d'abord frappé le bon vieux maire avec sa pipe. Je savais d'avance que je ne pouvais pas manquer mon coup en visant sur le maire Florant. Pas parce que je suis plus fin qu'un autre, mais parce que sur cinquante personnes à qui j'avais demandé leur opinion, un seul (seulement) m'avait dit que M. Lemieux serait victorieux! Les quarante-neuf autres m'avaient répété ou à peu près: "lui, il va prendre une m. . . .!" (on ne m'a jamais dit quoi). D'autres ajoutaient: "lui, il va prendre son trou!" (comme s'ils parlaient d'un siffleux!). D'autres enfin à qui je demandais: "Lequel des deux passerait?" me répondaient: "Lemieux ne passera pas!"

Somme toute, ce fut une chasse municipale très mouvementée. Une seule chose que je n'ai pas aimée: les "niaiseries" que la radio locale nous a tirées dans les oreilles pendant une longue semaine! Je ne blâme pas CKML . . . s'il était payé pour le faire . . . (des farceurs semblaient croire que les directeurs du poste . . . tous de gros porte-feuilles . . . directement intéressés au succès (à leur façon) de la campagne Lemieux . . . lui auraient permis d'utiliser les ondes pour une chanson). Il serait intéressant de faire sortir un relevé des revenus du poste pour cette semaine-là afin de leur prouver qu'ils ont tort . . . ou . . . raison . . . Qui sait? Seuls les directeurs le savent! Mais ne chassons pas les canards à ce temps-ci de l'année! Ils pourraient se geler les ailes.

Toujours dans le domaine de la chasse, nous avons [illegible] table du Conseil, six mâles et une femelle! Moi, je parie que d'ici quatre ans, la femelle sera la première dame de la Ville (je veux dire Madame la Mairesse). J'aurais envie de vous gager un chevreuil abattu légalement. Et puis, si, dans ce temps-là, M. le maire Florant se sentait fatigué, qui dirait non à mon avancé? Ca ne serait pas pire . . . Hein? Pas mal tourné à part cela. Pour moi, la salle du Conseil serait trop petite. C'est pour le coup que je me ferais un devoir d'assister à toutes les assemblées du Conseil.

En terminant, j'offre à M. le maire et à toute son équipe, mes meilleurs souhaits pour les deux années à venir. Le travail bénévole que vous allez accomplir n'est pas une sinécure, j'en conviens. Mais dites-vous bien que c'est avec des hommes de votre trempe que le monde est devenu . . . monde quoi!

Ce n'est pas une chasse ordinaire que vous faites là . . . vous autres. Ce qui est pire, c'est que votre chasse est ouverte, douze mois par année. Ce qui est pire encore, c'est qu'il vout faut chasser l'homme . . . et la bête (à deux pattes). Ca, c'est la pire affaire que la terre n'ait jamais portée! (je veux parler d'un homme bête . . . parce qu'un homme bête, c'est bête quand ça veut être bête!). J'en ai connu un par chez-nous. On l'avait baptisé "TA GUEULE"! Il ne savait faire qu'une chose: gueuler! . . . pis ça gueulait! Je me souviens qu'une fois, il avait rencontré mon père

(Suite à la page 14)

—Chasse et pêche . . .

(Suite de la page 11)

(qui était maire) à l'entrée de la salle municipale. En tapant mon père sur l'épaule, il ajoutait: "Donne y Baptiste . . . on est avec Toé". Une fois dans la salle, "Ta Gueule" était contre! Sans perdre de temps, mon père lui demanda: "Sais-tu ce que c'est un visage à deux faces?". L'autre de répondre: "Non". Mon père alla à la chambre de bain, décrocha le miroir, s'amena à "Ta Gueule" et lui dit: "Regarde là-dedans . . . en voilà un!" Ce fut la dernière fois qu'on vit "Ta Gueule" au Conseil.

Avec tout cela, je veux dire: nous vous avons confié (à vous sept) les destinées de notre ville. Faites-en ce que vous voudrez, mais, pour l'amour du BonYeu, ménagez nos "cennes", et de grâce, ne touchez pas aux projets qui ne tiennent pas debout!

A la semaine prochaine pour les orignaux et les chevreuils!

René Noël.

1964

Page 5



La chasse au chevreuil

Le Comté de Labelle est encore le meilleur

Le service de la Faune au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche vient de publier un tableau de l'enregistrement des chevreuils abattus lors de la dernière saison de chasse.

Sur un total de 11,259 chevreuils, comparativement à 16,185 en 1962, 2,288 ont été tués dans le comté de Labelle. Le comté de Pontiac suit de près avec 2,283, au lieu de 2,458 en 1962.

En ce qui concerne notre région, ajoutons que l'enregistrement a démontré 690 captures dans Argenteuil, 364 dans Terrebonne et 53 dans Deux-Montagnes.

Un porte-parole du ministère a attribué cette diminution à un temps peu propice à la chasse au chevreuil : trop de chaleur durant les trois premières semaines de la chasse et des périodes pluvieuses à la fin de la saison.

Dans Labelle, les biologistes de la Station de vérification sur la route 11 ont enregistré 1,356 chevreuils, soit 59.2% de l'enregistrement total dans le comté. L'âge, le sexe, le développement du panache de 329 chevreuils enregistrés ont été notés, ce qui représente un échantillonnage de 14.4% de l'enregistrement total. Les données recueillies indiquent un âge moyen de 27 mois, le rapport des sexes de la population adulte atteignant 79 mâles pour 100 femelles; au total, de 106 mâles pour 100 femelles. Les jeunes de l'année constituent 30.4% du total des prises, alors que 15.7% des femelles adultes étaient nées en 1962.

1964

D'un écho à l'autre

Avec Claude Bergeron

Rien de mieux que de commencer une chronique par des souhaits. A Mlle Claire Bédard nous souhaitons une belle fin de semaine. Donc bonne fin de semaine, Claire.

* * *

Y parait que M. Réjean St-Jean a décidé de ne pas attacher son chevreuil pour être sûr de l'avoir au cours de la prochaine saison de chasse. Ce qui a incité Réjean à ne pas attacher son chevreuil, c'est que les loups font une guerre sans merci aux chevreuils de ce temps-ci. Alors Réjean devra parcourir à l'automne 1964 comme à l'automne 1963 la forêt pour trouver une bonne cible à sa carabine. Nous souhaitons bonne chance et bonne chasse à Réjean pour la saison 1964.

* * *

L'ECHO DE LA LIEVRE

Vendredi 6 mars 1964

Vendredi 6 mars 1964 — L'ECHO DE LA LIEVRE — Page 5

Lac-des-Iles, village de l'avenir



L'INDUSTRIE — Nous voyons dans le décor magnifique d'un bel hiver canadien, la scierie de la compagnie J.-B. Dubé Ltée, de Lac-des-Iles. Actuellement, c'est la seule industrie à Lac-des-Iles et elle fournit du travail à tous les hommes du village. D'ici quelques mois, deux nouvelles industries s'établiront à Lac-des-Iles, donnant ainsi du travail à plusieurs autres travailleurs de la région. De plus, on projette de construire prochainement de nouvelles maisons pour abriter les travailleurs. (Photo Claude Bergeron)

MONT-LAURIER, (Spécial par C.B.) — Perdu entre les montagnes, Lac-des-Iles était un petit village paisible où les gens vivaient dans une tranquilité normale. Mais depuis quelques temps tout bouge à Lac-des-Iles. Un industriel de l'endroit, M. J.B. Dubé et son fils Jean-Paul ont mis sur pied une industrie prospère et bientôt, dans quelques jours, commenceront les travaux d'érection d'une nouvelle industrie et, dans quelques mois, une troisième industrie viendra s'adjoindre aux deux autres. Ainsi, ce petit village perdu dans les montagnes deviendra un centre industriel progressif où se rendront chaque jour des centaines d'ouvriers pour travailler un produit de chez-nous, le bois.

Qu'est-ce que Lac-des-Iles ? Lac-des-Iles est un petit village, comme nous l'avons dit, mais il y a au centre un moulin à scie qui fournit du travail pendant toute l'année aux résidents du village. Dans ses limites paroissiales, Lac-des-Iles compte une centaine de familles totalisant 50 âmes. De ces cent familles, 30 demeurent au village et les autres résident sur des fermes. Là comme dans la majorité des paroisses de la région ceux qui habitent sur des fermes ne peuvent vivre uniquement des produits de la ferme. Ils doivent partir pendant l'hiver et aller travailler en forêt. Plusieurs fermiers travaillent au moulin à scie de M. Dubé.

La vie paroissiale est un peu semblable à celle de toutes les autres paroisses. On y retrouve les mêmes organismes. Cependant les loups sont groupés dans un cercle qui fonctionne bien; c'est le Cercle des Jeunes Agriculteurs. Environ 30 jeunes en font partie.

Le village est le centre éducatif de la paroisse. Chaque jour, un service d'autobus scolaires transportent les élèves de la campagne. Ils viennent à l'école. Il y a deux écoles pour recevoir 180 enfants. On y dispense le cours primaire et les deux premières années du cours secondaire, la huitième et la neuvième année. Le personnel enseignant comprend cinq institutrices et un professeur.

Nous avons rencontré le curé de l'endroit, M. l'abbé Roland Forget. M. le curé s'est dit très confiant dans l'avenir de sa paroisse puisque bientôt de nouvelles industries s'y établissent et fourniront du travail à toute la population et même à plusieurs autres travailleurs des paroisses environnantes.

Nous avons demandé au curé de la paroisse si, avant que l'un ne parle de nouvelles industries à Lac-des-Iles, la population diminuait. Il nous a répondu que la population diminuait comme dans toutes les petites paroisses qui ne peuvent fournir du travail à leur population. Ainsi, chaque année, les jeunes de la paroisse quittaient Lac-des-Iles pour tenter de gagner leur vie dans les grands centres. Mais depuis que l'on parle d'industrie, tous sont encouragés. C'est là ce que nous a raconté le curé de l'endroit, M. Roland Forget. Aussi, il est assuré que les jeunes qui ont quitté la paroisse reviendront, lorsque la nouvelle industrie sera en marche et pourra leur fournir du travail.

Lac-des-Iles est un endroit touristique. Il suffit de voir le magnifique lac qui a donné le nom à la paroisse pour se convaincre de la beauté du site. Chaque année, des touristes viennent séjourner à Lac des Iles. La beauté du lac, ses nombreuses plages et les poissons qui se laissent taquiner sont autant d'atouts qui ramènent, chaque année, de nombreux touristes à Lac-des-Iles. Aussi, des centaines de citoyens de Mont-Laurier ont construit leur chalet en bordure de ce lac enjoliveur où baignent des îles de toutes dimensions et d'un charme inégalé.

Les bois de la région de Lac-des-Iles sont remplis de gibiers. Chaque automne, des centaines de chasseurs envahissent la forêt multicolore à la recherche d'un chevreuil. Les guides de Lac-des-Iles connaissent les meilleurs endroits pour tuer le chevreuil. De plus, il y a une foule d'autres animaux que le chasseur pourra voir et abattre,si son permis lui en donne l'autorisation. Lac-des-Iles est un endroit idéal pour les touristes en été et à l'automne.

Bientôt Lac-des-Iles deviendra un centre de ski par excellence pour les skieurs qui voudront se rendre plus loin dans les Laurentides. Depuis quelques années, M. Aldège Blais a aménagé une magnifique piste de ski où pendant toutes les fins de semaines, des centaines de skieurs s'en donnent à cœur-joie. M. Blais y a installé un monte-pente depuis trois ans. Depuis ce temps le nombre de skieurs qui se rendent à Lac-des-Iles a quadruplé. M. Blais pourra offrir une meilleure pente aux skieurs, dès l'an prochain, si ces projets touchent la réalisation, la pente sera allongée et un meilleur système de monte-pente sera installé et remplacera le câble. Donc, d'ici quelques années, Lac-des-Iles deviendra un centre de ski de réputation enviable dans la région.

Pendant notre court séjour à Lac-des-Iles, nous avons rencontré le maire de l'endroit, M. Ariste Bouthillier. Nous lui avons demandé ce qu'il pensait de Lac-des-Iles. De sa paroisse et de son village, le maire a la plus grande confiance pour l'avenir. Depuis que l'on est certain que de nouvelles industries s'établiront à Lac-des-Iles, tous les villageois ont cette confiance en l'avenir et le maire est l'un de ceux qui partagent cet optimiste général.

Le conseil municipal de Lac-des-Iles n'est aux prises avec aucun grand problème. On a exécuté des travaux pour améliorer les approches des routes dans les limites de la municipalité. Les destinées du village sont dirigées par M. Ariste Bouthillier, maire et par MM. Ulric Jacques, Aldège Blais, Lucien Dufresne, Henri Lebrun, Lionel Lachaine et Laurent Lauzon au poste de conseillers. Cependant, le conseil de Lac-des-Iles prévoit faire certaines améliorations avec la venue prochaine des nouvelles industries.

M. Jean-Paul Dubé, fils de M. J.-B. Dubé, nous a affirmé que dans quelques années, Mont-Laurier deviendrait la banlieue industrielle de Lac-des-Iles. En effet, les projets en cours à Lac-des-Iles sont de l'ordre de deux millions et demi. A la scierie actuelle viendra s'adjoindre dans quelques mois un immense complexe industriel. Le contrat de construction de l'établissement qui abritera l'usine de panneaux agglomérés devrait être accordé, ces jours-ci. Actuellement, la scierie de J.-B. Dubé Ltée emploie 60 hommes durant toute l'année et pendant la saison de la coupe du bois, 125 hommes sont employés. La nouvelle industrie fournira du travail à cent autres travailleurs. Ainsi, Lac-des-Iles fournira du travail à plusieurs hommes de la région. Avant un an, Lac-des-Iles comptera une troisième industrie. Actuellement, M. Jean-Paul Dubé qui succédera à

(Suite à la page 15)



"Qu'ils sont beaux" s'exclament les visiteurs qui se rendent chez M. Lionel Blais, de Lac-des-Iles. M. Blais est propriétaire de plusieurs chalets d'été qu'il loue aux touristes. Près de chez-lui il a aménagé un parc dans lequel ils gardent ces trois magnifiques chevreuils. Ici, M. Blais leur offre des pommes. Ces trois chevreuils ont perdu la peur qu'ils avaient des hommes. Les visiteurs peuvent leur toucher sans les effrayer. La région de Lac-des-Iles et les bois ont un bon nombre de ces chevreuils, mais il faut que le chasseur les surprenne, car ils ne se laissent pas approcher aussi facilement que ceux que possèdent M. Blais.

(Photo L'ECHO, par Claude Bergeron)



Cette famille est celle de M. et Mme Aldège Sarrazin, de Lac-des-Iles. Nous voyons, ici, Mme Sarrazin avec 11 de ses 12 enfants. Le père travaille pendant l'été comme guide pour les touristes. Pendant l'hiver il s'occupe à la coupe du bois. Cependant, le revenu du père ne parvient pas à suffir pour nourrir et habiller sa nombreuse famille. Malgré tout on parvient à vivre. Cette famille habite une grande maison qui ne possède que deux pièces. Mais le sourire des enfants parvient à nous faire oublier les préoccupations financières des parents.

(Photo L'ECHO, par Claude Bergeron)



UNE BELLE FAMILLE CANADIENNE — Sur notre photo nous apercevons Mme Roland Girouard, de Lac-des-Iles, avec une partie de sa famille. Elle est photographiée, ici, avec 13 de ses 17 enfants. Le bébé est âgé de 5 mois et l'aînée a 19 ans. Pour faire vivre sa nombreuse famille, M. Girouard travaille au moulin à scie de M. Dubé. De plus, il possède une ferme de quelque 200 âcres et 23 vaches à lait. Dans la maison de M. Girouard tout est en ordre et tout respire la bonne humeur et le bonheur.

(Photo L'ECHO, par Claude Bergeron)



La petite église de Lac-des-Iles est construite sur un promontoire et domine toutes les habitations du village. C'est là que le dimanche se rendent les membres des cents familles du village et de la campagne de la paroisse. Le curé de l'endroit est M. l'abbé Roland Forget.

(Photo L'ECHO, par Claude Bergeron)

Page 5

1964

Les bois de la région de Lac-des-Iles sont remplis de gibiers. Chaque automne, des centaines de chasseurs envahissent la forêt multicolore à la recherche d'un chevreuil. Les guides de Lac-des-Iles connaissent les meilleurs endroits pour tuer le chevreuil. De plus, il y a une foule d'autres animaux que le chasseur pourra voir et abattre,si son permis lui en donne l'autorisation. Lac-des-Iles est un endroit idéal pour les touristes en été et à l'automne.

L'ECHO DE LA LIEVRE
Page 5
Vendredi 6 mars 1964



"Qu'ils sont beaux" s'exclament les visiteurs qui se rendent chez M. Lionel Blais, de Lac-des-Iles. M. Blais est propriétaire de plusieurs chalets d'été qu'il loue aux touristes. Près de chez-lui il a aménagé un parc dans lequel ils gardent ces trois magnifiques chevreuils. Ici, M. Blais leur offre des pommes. Ces trois chevreuils ont perdu la peur qu'ils avaient des hommes. Les visiteurs peuvent leur toucher sans les effrayer. La région de Lac-des-Iles et les bois ont un bon nombre de ces chevreuils, mais il faut que le chasseur les surprenne, car ils ne se laissent pas approcher aussi facilement que ceux que possèdent M. Blais.

(Photo L'ECHO, par Claude Bergeron)

1964

L'ECHO DE LA LIEVRE

Notre-Dame-de-Pontmain, site enchanteur sur les bords de la Lièvre



Surplombant le coquet village de Notre-Dame-de-Pontmain, l'église de l'endroit étend son ombre sur les maisons et la forêt. C'est l'abbé Cyrille Lévesque, ancien aumônier de l'hôpital de Mont-Laurier, qui est curé de la paroisse.

(Photo L'ECHO, par Claude Bergeron)



Située au creux des montagnes, la scierie de M. Hermidas Bondu fournit du travail à plusieurs résidents de Notre-Dame-de-Pontmain: 50 travailleurs de l'endroit y trouvent leur gagne-pain.

(Photo L'ECHO, par Claude Bergeron)

MONT-LAURIER (Spécial par C.R.) — Sur les bords de la rivière du Lièvre, il existe à 26 milles de Mont-Laurier, sur la route 35, un merveilleux petit village, site enchanteur, c'est Notre-Dame de Pontmain. La rivière majestueuse coule lentement et ajoute un charme particulier au village de Notre-Dame de Pontmain. C'est d'idée qu'ont les gens de ce village et ils en sentent fiers à juste titre.

Notre-Dame de Pontmain a été érigé en paroisse en 1907. C'est à cette date que Mgr P.X. Barrette s'installait à Notre-Dame de Pontmain pour y dispenser l'enseignement du Christ et fournir les services religieux à ces premiers familles de pionniers installées sur les bords de la Lièvre. Depuis ce temps, la paroisse a grandi. Aujourd'hui, on compte 94 familles résidant dans la campagne et dans le village. Ces familles totalisent 511 âmes. Depuis septembre 1963, le pasteur de la paroisse est M. le curé Cyrille Lévesque. Il a succédé à M. le curé Joseph Dupont qui fut curé à Notre-Dame de Pontmain pendant 14 ans.

La population scolaire est de 140 enfants. On y dispense dans l'école du village le cours primaires et les deux premières années du cours secondaire, huitième et neuvième année. Le personnel enseignant est formé de quatre institutrices et d'un professeur. De plus, cinq élèves de la paroisse fréquentent les autres années du cours secondaire à Mont-Laurier.

Notre-Dame de Pontmain est un site industriel et touristique. L'industrie touristique occupe un rang d'importance. Au cours de la saison estivale, et automnale le nombre de touristes qui s'installent à Notre-Dame de Pontmain et dans les environs est très important. La population de la paroisse à ce temps de l'année est triplée. Il y a de nombreux propriétaires de chalets. Ils offrent tout ce que peut désirer un touriste.

Pour la pêche, la région de Notre-Dame de Pontmain est parsemée de nombreux lacs avec des noms aussi savoureux que le lac de l'Ours, le lac Brûlé, le lac de l'Ecluse et le lac du Camp. Dans la région, la saison de chasse ramène de nombreux chasseurs qui parcourent les montagnes d'une beauté exceptionnelle. Le village est enfoui au milieu de ces montagnes splendides. La chasse y est excellente. Nombreux sont les chasseurs qui s'en retournent heureux d'avoir tué un beau chevreuil. De plus, on y trouve aussi toutes les autres sortes de gibiers de la région.

En plus d'être un site touristique, Notre-Dame de Pontmain est un site industriel d'une certaine importance. Les hommes du village et de la campagne y trouvent du travail pendant presque toute l'année. L'industrie la plus importante de l'endroit est celle que dirige M. Hermidas Bondu. Depuis 50 ans, M. Bondu dirige avec succès une scierie qui emploie pendant la saison du sciage du bois 35 hommes. Cette saison de sciage a une durée de 8 mois. Ainsi une grande partie des travailleurs du village y trouvent du travail tout près de leur domicile. Pendant la saison de la coupe du bois, M. Bondu emploie également un nombre important de travailleurs. Le bois coupé est, par la suite, transporté au moulin à scie où il sera transformé en bois d'œuvre. Grâce à une entente entre la compagnie James Maclaren et M. H. Bondu le bois de cette scierie est coupé sur les limites de cette compagnie.

La compagnie James Maclaren emploie également un nombre important de travailleurs de Notre-Dame de Pontmain pendant le temps du flottage des billes de sapin et d'épinette qui ont été coupées au cours de l'hiver précédent. La saison de drave se prolonge pendant cinq mois environ, de mars à août. Les hommes s'occupent à la préparation de la drave dès le mois de mars. Environ 20 hommes sont employés par la compagnie pour la drave dans la région de Notre-Dame de Pontmain.

Une autre industrie prendrait de l'importance et jouerait un rôle important dans l'économie du village, c'est l'industrie de M. Wiseman. Cependant cet industriel éprouve de nombreuses difficultés qui n'ont qu'une cause. Cette cause c'est la manque de limites, c'est-à-dire qu'il lui faudrait obtenir un endroit pour couper le bois qui serait transformé en barreaux de chaise. Cependant, il lui est difficile d'obtenir ce bois. En effet, c'est le territoire à cet endroit qui est une possession de la James Maclaren Compagnie. Cette compagnie détient les droits de coupe. Or M. Wiseman ne peut obtenir de bois pour opérer cette manufacture de barreaux de chaise qui donnerait du travail à un nombre très important de travailleurs. Actuellement la manufacture est inactive. Cet industriel y a investi des capitaux importants pour construire une vaste bâtisse et pour l'achat d'équipement dispendieux. M. Wiseman tente d'obtenir des droits de coupe du bois. Il espère que les autorités gouvernementales donneront attention à ses demandes pour qu'un jour il puisse donner du travail à plusieurs hommes de Notre-Dame de Pontmain.

La paroisse compte des organismes comme les Enfants de Marie, les dames de l'U.C.F.R., les dames de Ste-Anne, la Ligue du Sacré-Cœur et les cercles Lacordaires et Ste-Jeanne d'Arc. On compte de plus un comité de loisirs très actif, un club de hockey et une équipe de baseball qui ont fait l'honneur de la paroisse en remportant le championat lors des dernières saisons.

La population de Notre-Dame de Pontmain est très sympathique. Aussi, on découvre chez ces braves gens l'amour de leur coin de pays. Ils ont raison d'aimer leur village, car il est situé dans un décor magnifique. De plus, la vie de ces villageois est axée sur le rythme du flot de la rivière: on vit aussi paisiblement que celui du bruit et des préoccupations des grandes villes.

Le seul souci du curé de la paroisse est de voir partir chaque année les jeunes de sa paroisse, par tous mais quelques uns. Ils partent, pensant faire mieux ailleurs. "Il y a autant de gens qui sont nés à Notre-Dame de Pontmain et qui habitent au-

à la page 7)



Au moment où notre reporter complétait son reportage sur Notre-Dame-de-Pontmain, on s'affairait à construire un pont temporaire à la sortie du village, en attendant un vrai pont en ciment . . .

(Photo L'ECHO, par Claude Bergeron)



M. et Mme Ovila Constantineau ont bien voulu poser pour le photographe de L'ECHO avec huit de leurs treize enfants. Comme on peut le voir, les derniers "mousse" à l'avant de la photo n'ont pas peur de l'œil de la caméra. Chez les Constantineau, comme dans plusieurs autres foyers de l'endroit, on envisage l'avenir sans pessimisme. Et c'est tant mieux comme ça!

(Photo L'ECHO, par Claude Bergeron)



Des contrats plein les poches, mais sans limites de bois, cette manufacture de barreaux de chaises ne peut fonctionner. M. Wiseman, propriétaire de la Cie de La Lièvre, nous a déclaré que si le gouvernement lui accordait des limites de bois, sa manufacture donnerait du travail à une vingtaine d'hommes à l'année.

(Photo L'ECHO, par Claude Bergeron)

1964

Pour la pêche, la région de Notre-Dame de Pontmain est parsemée de nombreux lacs avec des noms aussi savoureux que le lac de l'Ours, le lac Brûlé, le lac de l'Ecluse et le lac du Camp. Dans la région, la saison de chasse ramène de nombreux chasseurs qui parcourent les montagnes d'une beauté exceptionnelle. Le village est enfoui au milieu de ces montagnes splendides. La chasse y est excellente. Nombreux sont les chasseurs qui s'en retournent heureux d'avoir tué un beau chevreuil. De plus, on y trouve aussi toutes les autres sortes de gibiers de la région.

1964

Vol. 12 — No 37 MONT-LAURIER. VENDREDI 3 AVRIL 1964

L'ECHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

10¢ abonnement $2.50 par année

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE – GATINEAU ET PAPINEAU

Ce n'est pas le travail du F.L.Q.

MISE A SAC du laboratoire de l'école secondaire St-Eugène — Des dégâts assez considérables ont été causés, en fin de semaine, à l'intérieur de l'école St-Eugène, et plus particulièrement au laboratoire de chimie et de physique de cette institution. Sur la photo, on peut voir par terre un appareil servant à mesurer le signal électronique, un oscilloscope, complètement hors d'usage.

(Photo Boudreault)

(Nos informations en pages 3 et 13)



Vendredi 3 avril 1964

Page 12

1964

NOUVELLES DE *Ferme-Neuve*

par DENIS LEBEAU





LA MARCHE DU PARDON — Malgré la température froide du Vendredi Saint, un grand nombre de paroissiens de Ferme-Neuve ont participé à cette marche expiatoire dans les rues de Ferme-Neuve. Cette marche est une initiative des Chevaliers de Colomb de Ferme-Neuve qui organise cette manifestation depuis de nombreuses années.

(Photo Studio Fleur de Lys, Ferme-Neuve)



UNE BELLE TRADITION, LA CUEILLETTE DE L'EAU DE PAQUES — C'est dans ce décor magnifique qu'à 4 h. 15 le matin de Pâques deux jeunes et deux moins jeunes se sont rendus cueillir de l'eau de Pâques, qui, selon la tradition possède des pouvoirs bénéfiques. C'est le chef de police de Ferme-Neuve qui avait invité quelques amis pour la cueillette de l'eau de Pâques. Il y avait aussi le photographe, Denis Lebeau, qui a croqué cette belle scène.

(Photo Studio Fleur de Lys, Ferme-Neuve)

1964

OPINIONS/l'écho de la lièvre

Faut-il sauver la Confédération

Ne serait-il pas trop tard? Et peut-on sauver . . . une confédération? Le seul fait de se le demander est plutôt inquiétant, d'autant plus inquiétant que personne ne sait au juste ce qu'il faut en sauver. Mérite-t-elle de l'être?

Certaines rencontres, certains colloques, certaines discussions ont prouvé qu'elle ne fut pas une réussite. Seul, l'amour-propre bien légitime de ceux qui appartiennent encore aux deux vieux partis, n'a pas osé convenir qu'elle était une faillite. Après 95 ans, le bilan n'est pas beau à voir: un gouvernement central de plus en plus fort et des gouvernements provinciaux de plus en plus faibles. Ottawa rongeant sans cesse Québec. Québec se laissant ronger bien involontairement.

L'unité nationale serait menacée? Comme si l'unité avait déjà existé! Et, comme remède, rapatrier la constitution afin de l'amener sur place! C'est laisser croire que cette constitution nous est bien chère. L'est-elle? Elle l'est à Ottawa où un édit du Parlement fera du *O Canada* l'hymne national, comme si un édit pouvait le faire chanter aussi patriotiquement à Victoria qu'à Québec, qui le chante depuis longtemps.

Mesures dérisoires et dites d'urgence: expansion du français, reconnaissance du bilinguisme, le tout formant un précipité auquel les fins électorales se mélangent plus qu'elles ne se mêlent. Pour endiguer la vague nationaliste québécoise, qui ne fut jamais aussi forte, les autorités fédérales veulent "forcer" à l'unité un pays qui, après 95 ans, n'y est pas préparé. L'unité serait la mystérieuse déesse qui présiderait aux destinées de la nation . . .

Tout cela est bien ridicule et d'une idéologie creuse, sans racines concrètes. Si le Québec a attendu 95 ans pour se rendre compte qu'il était deuxième et troisième violon et dans une Confédération qui, au départ, lui assignait une égalité . . . faut-il se surprendre que des voix discordantes se fassent entendre et qui nous disent, comme dans Hamlet, qu'il y a quelque chose de pourri dans le royaume?

Il y a, en effet, quelque chose de pourri. Pourriture des institutions et de ceux qui les dirigent. Sans doute, des intérêts de toutes sortes, connus et inconnus, favorisent-ils le statu quo. Mais ces mêmes intérêts qui désirent que rien ne change et qui sont surtout des puissances d'argent — il est impensable qu'une compagnie comme la Bell Telephone ne soit pas étatisée — perdront plus vite qu'ils ne le croient leurs plus tenaces illusions.

Un indice révélateur de ce que tout ne tourne pas rond, à Ottawa, c'est que personne n'y incarne la Confédération. Le gouverneur général? Il représente la reine. Reste le Parlement. Mais ceux des nôtres . . . ce qui est une façon de parler des députés québecois . . . qui s'y trouvent sont-ils assez désemparés! Eux non plus n'ont pas l'impression de représenter quoi que ce soit.

Autrefois, un député représentait quelqu'un, quelque chose. S'il ne représentait pas une idée, au moins représentait-il l'intérêt de ses électeurs. Aujourd'hui, nos députés fédéraux représentent d'abord leur parti. Ils font semblant de représenter l'électeur. Et c'est bien de cela que se meurt la Confédération. Avoir encore des représentants qui ne représentent plus rien qu'eux-mêmes. En somme, avoir un Parlement en quoi plus personne ne croit, sauf les intéressés ou ceux qui sont payés pour l'être: ministres et grand commis.

Ainsi s'effritent les régimes. L'Empire romain n'est pas tombé parce que ses institutions étaient fragiles. Au contraire. C'est parce que les Romains se désintéressaient de leurs institutions. Leurs législateurs légiféraient dans le vide, comme légifère le cabinet Pearson, car ce ne sont ni les Yvon Dupuis, "messie à la brillantine", ni les Gordon, qui nous en feront accroire. Ils savent d'ailleurs fort bien qu'ils sont le néant vers quoi s'achemine cette Confédération qu'ils croient patriotique de conserver.

Pour finir sur un ton moins prophétique, un Africain qui avait vaguement entendu parler de l'indépendance du Québec par un journaliste disait: "Mais, comment, vous n'avez pas votre indépendance? Nous, nous l'avons. Et nous l'avons eu rien qu'en la demandant. Qu'est-ce qui vous retient?" La Confédération, hélas!

L'Echo de La Lièvre

Vol. 12 — No 41 MONT-LAURIER, VENDREDI 24 AVRIL 1964 Page 3

1964

Un grand ami des chevreuils déclaré coupable d'en avoir exterminé un illégalement

M. Arcade Pilotte, demeurant rue d'Auteuil, dans le nord de la métropole, qui est président d'un organisme destiné à procurer de la nourriture aux chevreuils, pendant les longs mois d'hiver, a été déclaré coupable, par le juge Paul Hurteau, d'avoir tué illégalement une de ces bêtes, au cours d'une excursion de chasse.

Le tribunal a fixé le prononcé de la sentence au 23, mais dès le jugement, le procureur spécial du ministère de la chasse et de la pêche, Me Roch Héroux, a souligné qu'il ne réclamerait probablement pas plus que le minimum de la peine prévue par la loi.

Mais comme l'accusé a déjà été condamné pour un délit du même genre, le minimum alors prévu est de $200 d'amende et de six mois de prison, semble-t-il.

Au total, huit plaintes avaient été portées contre Pilotte que représentait Me Dollard Dansereau C.R.

Sept d'entre-elles ont été rejetées, une seule étant retenue par le tribunal.

Le prévenu, qui avait déjà tué un chevreuil, depuis l'ouverture de la saison de la chasse, l'an dernier, en aurait tué un autre, en novembre, alors que du fait de sa première capture, son permis de chasse n'était plus valide.

Son coup de fusil était dès lors illégal, et c'est pourquoi il fait maintenant face à la peine précitée.

Vendredi 22 mai 1964 L'ECHO DE LA LIEVRE Page 14

Gare aux braconniers

QUEBEC, 14 — Un braconnier de Lac David, comté de Labelle, vient de recevoir une dure leçon en cour de magistrat de Mont-Laurier à la suite de méfaits commis au cours des trois premiers mois de l'année: $100 d'amende, plus les frais, ou deux mois d'emprisonnement pour chasse au chevreuil en temps prohibé; $1,250 d'amende, plus les frais, ou vingt-cinq mois d'emprisonnement pour avoir tué illégalement plusieurs chevreuils dans leurs ravages d'hiver; $100 d'amende, plus les frais, ou deux mois d'emprisonnement pour chasse au chevreuil au collet; enfin, un autre $100 d'amende, plus les frais, ou, à défaut, un mois supplémentaire de prison pour avoir vendu de la viande de chevreuil. Soit un total de $1,550 d'amende, plus les frais, ou, à défaut, trente mois de prison.

Deux autres citoyens du comté de Labelle, du Lac-des-Ecorces cette fois, ont appris à leurs dépens par la même occasion qu'il ne convient pas toujours de braver impunément les lois de la chasse qui sont édictées dans le meilleur intérêt des quelque 200,000 chasseurs québecois. Pour chasse au chevreuil en temps prohibé, ils ont été condamnés à $100 d'amende chacun, plus les frais, ou un mois de prison; de plus, une amende de $250, plus les frais, ou à défaut six mois d'emprisonnement, leur a été imposés pour avoir chassé le chevreuil dans ses ravages d'hiver. Ces infractions avaient été commises au mois de février.

Ces sentences font suite au sévère avertissement que servait aux braconniers en septembre dernier le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'honorable Lionel Bertrand: "Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, étant avant tout le ministère chargé des loisirs des Québecois, se doit, par l'intermédiaire de son service de la Protection, de faire respecter les lois de la chasse. Ces lois, de rappeler l'honorable Bertrand, sont faites pour assurer à chacun sa juste part des plaisir de la chasse; on ne saurait tolérer les contrevenants qui, de ce fait, entravent les vrais sportifs respectueux des lois dans leur poursuite du gibier."

1964

1964

NOUVELLES DE *Ferme-Neuve*

par DENIS LEBEAU



Une véritable boucherie

Les nouvelles dispositions sur la chasse à l'orignal

Depuis déjà plusieurs semaines, le ministère de la chasse, de la pêche et du tourisme décréta l'application de la loi, en ce qui regarde la chasse à l'orignal, permettant, dans certaines régions, notamment la nôtre, d'abattre soit le mâle, la femelle ou le petit. Notre surprise fut grande et immédiatement entendant toute sorte de commentaires, nous avons essayé de savoir l'opinion du public. Avant que le loi ne soit en vigueur, elle recevait l'assentiment du public, en général, mais depuis, 80% des personnes consultés semblent douter de l'efficacité d'une telle loi; elles prévoient un carnage complet tout simplement.

J'ai donc rencontré pour vous, M. Paul Grenier auteur du livre: **"Comment appeler et chasser l'orignal"** et il s'est aimablement prêté à cet interview et nous croyons sincèrement qu'il vous plaira de connaître le point de vue d'une personne compétente sur cette question controversée.

J'ai rencontré Paul à son salon de barbier et il a reconnu comme très importante cette loi: en s'exprimant ainsi.

"Tu crois Paul, que le fait de pouvoir chasser le mâle, le petit et la femelle sans distinction, va apporter avant peu, une diminution du nombre d'orignaux en forêts?

"Absolument, il y en a l'orignal, mais pas trop.

"Tu parles toujours pour la région?

pour les quelques cas d'animaux malades, les loups en viendront à bout. Il ne me semble pas du tout utile d'amener le grand public à détruire les autres par un carnage complet.

"Tu parles de carnage, mais il y a les gardes-chasses et le civisme des chasseurs?

"D'accord, mais vois-tu ça d'ici, un guide est au bord du lac pendant qu'il y a 5 touristes au camp. 4 orignaux se présentent à l'appel que fait le guide? Je te le demande? Il les abat tous et va chercher les chasseurs: voilà une chasse de finie, un mâle d'abattu, une femelle et deux petits; ça ne se produira pas tous les jours, mais pour avoir le preuve du contraire, il faudrait un garde-chasse par chasseur.

(suite à la page suivante)

(suite de la page précédente)

Page 7

Vendredi 29 mai 1964

"Tu parles toujours pour la région?

"Oui certainement, bien qu'ailleurs ce ne soit pas tellement différent, sauf peut-être quelques exceptions . . . Mais pas dans la nôtre, car nous sommes entre deux parcs provinciaux et ça amène un plus grand va et vient des animaux; mais le nombre est quand même infime par rapport à celui d'habitat naturel et de nourriture à la disposition de ce gibier.

"Le croisement consanguin, d'après certains biologistes, occasionnerait une baisse dans l'état général de la santé, alors cette chasse permettrait d'apporter un certain remède à cette situation, qu'en penses-tu?

"Je n'y crois pas; bien des causes autres que la consanguinité peuvent avoir ces résultats et traire, il faudrait un garde-chasse par chasseur.

"Dans ton livre, tu invites les chasseurs à ne tirer que lorsqu'ils sont complètement sûrs, que c'est un orignal?

"Si toutefois les décisions sont maintenues, j'espère que l'on fera attention pour ne pas tirer sur n'importe quoi, car là on risquerait d'abattre son compagnon au lieu du gibier espéré.

"Tu dis: "Si les décisions sont maintenues" mais, au fait, seuls les biologistes sembleraient avoir été consultés pour amener le ministre à prendre cette décision et se pourrait-il que d'autres personnes aient-été consultées?

"J'aimerais bien le savoir, car au nord de Montréal les coureurs de bois, les trappeurs et les bûcherons, les employés forestiers n'ont pas été consultés.

"D'après la nouvelle application, serait-il possible à un propriétaire de club privé ou public d'interdire la chasse à la femelle et au petit sur son territoire?

"Chaque propriétaire, légalement, peut faire ses règlements, mais ce serait inutile chez lui si, chez le voisin, on détruit tout.

"Crois-tu que le chasseur serait heureux de montrer une femelle au retour?

"Certainement non; car une femelle se tue facilement; mais souvent dans les chasses permises plusieurs refusent de tuer soit la mère ou le petit et préfère rentrer bredouille.

"En terminant, le ministre doit certainement avoir une raison de rendre une telle attitude et, d'autre part, elle doit pouvoir être revisée?

"Il est toujours possible que la loi soit amendée, mais, pour le faire, les intéressés devront formuler des plaintes et faire des pressions. Si la chose se réalise, après deux automnes de chasses, la chasse à l'orignal sera prohibée. C'est à chacun de nous de s'occuper de la besogne. Mêlons-nous de nos affaires, mais mêlons-nous-en.

pressions. Si la chose se réalise, après deux automnes de chasses, la chasse à l'orignal sera prohibée. C'est à chacun de nous de s'occuper de la besogne. Mêlons-nous de nos affaires, mais mêlons-nous-en.

1964

1964

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

Vol. 12 — No 47 MONT-LAURIER, VENDREDI 5 JUIN 1964

Référendum sur le drapeau *page 11*

Le mouvement pour la paix dira pourquoi il est

CONTRE les armes nucléaires

le 24 juin à La Macaza

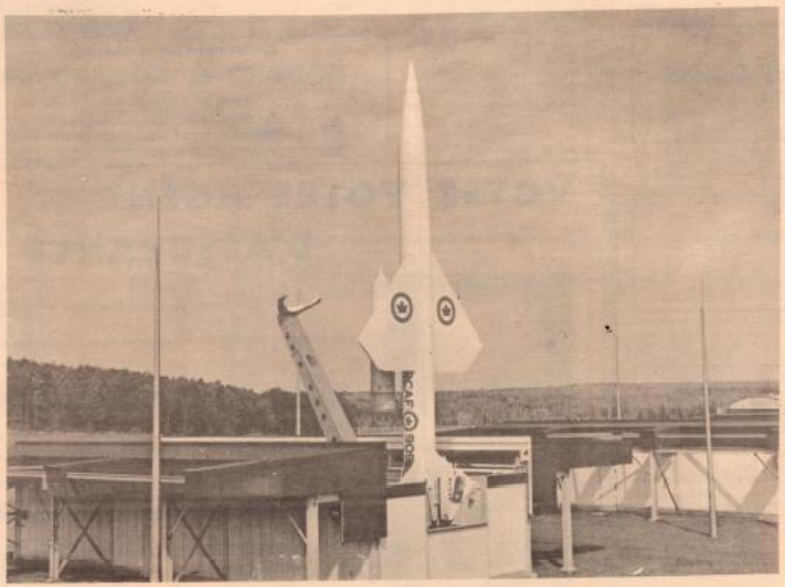

Sur notre photo, un missile bomarc pointé vers le ciel.
Photo-courtoisie du magazine "WINGS IN SPACE".

A L'HONNEUR



M. Marcel Lafleur,
4e vendeur Chrysler du Canada

Une belle réalisation! Un jeune, dynamique, à l'emploi du Garage **Robert Bédard Auto Ltée** s'est vu décerner la quatrième mention au Club des Maîtres-vendeurs Chrysler pour le Canada. Il nous fait plaisir de signaler cet honneur qui échoit à Marcel Lafleur. Nos félicitations!

Projet de ré-ouverture de l'usine de Labelle

Le comité industriel et le conseil municipal de Labelle sont à faire une enquête sur la disponibilité de la main-d'oeuvre féminine dans la région; l'acquéreur éventuel de l'usine désire connaître le nombre de jeunes filles ou de femmes mariées qui seraient disposées à y travailler dans la confection de pantalons pour hommes et enfants. On n'exige pas d'expérience dans la couture, étant donnés que des cours d'entrainement d'une durée de un à trois mois seront donnés à l'usine même avec l'aide du Ministère de la Jeunesse et des salaires seront payés pour la durée des cours.

Toute personne intéressée de[illegible] téléphone, avant le 16 juin, [illegible] uniquer par lettre ou [illegible]sant son nom et son [illegible] M. Alfred Bélisle, Labelle tél. 686-2151, ou à M. Georges Godard, secrétaire-trésorier, Labelle, tél. 686-2542.

1964

Labelle: meilleur comté pour la chasse au chevreuil

Le comté de Labelle se classe le meilleur comté pour la chasse au chevreuil. Quelques statistiques du ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche prouvent cette qualicication. Le nombre de chevreuils abattus en 1962 est 3,042 et en 1963, 2,300. De plus, nous n'avons pas à nous inquiéter de la disparition des chevreuils, car les autorités affirment que la population de ce gibier est loin d'être à la baisse et même, dans certaines régions, il y a danger de surpopulation. C'est donc une bonne nouvelle pour les chasseurs. Une autre belle saison approche à grand pas et le gibier ne s'en doute pas une minute. . .

Vendredi 18 septembre 1964

1964



AUTEURS — Voici MM. André Croteau, (à gauche), et Paul Grenier, avec les livres et les disques qu'ils ont réalisés pour le bénéfice des chasseurs. Remarquez les deux appeaux sur la table, près des bouquins. Voir notre reportage dans la même édition.

M. Paul Grenier écrit un deuxième livre

FERME - NEUVE (DNC) — A la suite du retentissant succès qu'a connu la publication de son livre et l'enregistrement d'un disque **"Comment appeler et chasser l'orignal"**, M. Paul Grenier de Ferme-Neuve vient d'écrire un second livre en collaboration avec M. Yves Croteau, de Shawbridge, et enregistré un second disque traitant de la chasse au chevreuil. Le titre de ce second volume est **"Comment appeler et chasser le chevreuil."**

Tout laisse croire que ce second volume connaitra un aussi grand succès que le publication du premier livre de M. Grenier. Pour plusieurs, il semble ridicule d'appeler le chevreuil, surtout pour nous, qui sommes depuis longtemps des chasseurs de chevreuils. Nous utilisons d'ailleurs avec assez de succès ce que l'on appelle "chasser à la piste". Cependant, la Belgique exporte à chaque année des milliers de petits sifflets qui servent à appeler le chevreuil. Dans ce pays, on emploie ces petits sifflets avec succès depuis 20 ans pour la chasse au chevreuil. En Amérique, ce sont les chasseurs des Etats-Unis qui ont employé ce petit instrument les premiers sur le continent.

En ce qui concerne la publication du second volume de M. Grenier, disons que la population est excessivement heureuse du succès remporté par M. Grenier avec sa première publication et est convaincue que la deuxième remportera un autre grand succès. M. Grenier nous disait récemment que son premier livre, de même que le disque, ont été traduits en anglais et que c'est probablement le sort réservé à son deuxième livre.

Sur le disque **"Comment appeler et chasser le chevreuil"**, c'est M. Laurent Bélec de Mont-Laurier, qui a enregistré les cris d'appel du chevreuil. M. Bélec est un expert de la chasse au chevreuil.

1964

Annonces classifiées

CAMP A LOUER — Pour la période de la chasse, situé à 4 milles du village. Espace pour six personnes. A proximité d'un territoire de chasse au chevreuil Informations: Tél. 278-3232. (12-1fc)

SPECIAL

CARABINE BRITISH .303 **$16.89**

Fusils et carabines
de tous calibres
ainsi que les munitions.

• • •

Vous pouvez obtenir
votre permis de chasse
à la ferronnerie



Ferronnerie **143, de la Madone**

CHALIFOUX **Tél. 342**

1964

NOUVELLES DE *Ferme-Neuve*

par DENIS LEBEAU



A Ferme-Neuve

Les trophées de chasse à l'orignal font l'objet d'un grand concours

FERME - NEUVE (DNC) — Bien que divisé en deux étapes, le concours organisé pour les chasseurs remporte un vif succès. La première étape de ce concours était destinée aux chasseurs de l'orignal et avait lieu, lundi dernier, à Ferme-Neuve. Huit prix furent offerts par les commerçants de Ferme-Neuve aux chasseurs les plus méritants.

Le premier prix fut offert par l'hôtel Deslauriers de Ferme-Neuve, dont M. Jean-A. Morin est le propriétaire, pour le plus large panache. M. Aldéric Robitaille s'est mérité ce prix, ayant abattu un orignal possédant un panache dont la largeur atteignait 64 pouces. **"Le Paradis du Pêcheur"** de Mont-Laurier a offert le second prix décerné au chasseur qui réussissait à abattre l'orignal ayant le plus petit panache. M. Claude Brosseau de Lac-des-Ecorces s'est mérité ce second prix. Contrairement à ce que plusieurs pensent les coeurs d'orignaux n'ont pas tous le même poids. Ainsi, M. Robert Piché fut le gagnant du prix offert par M. Paul-Emile Gosselin pour le plus "gros coeur".

Les chasseurs, cette année, pouvaient abattre la femelle de l'orignal et une catégorie fut réservée aux chasseurs qui avaient abattu des femelles. M. Claude Cossette de Montréal, s'est mérité le 4e prix offert par la "Boulangerie Lévesque et Frères" pour le chasseur abattant la femelle ayant la tête la plus courte.

M. Joseph Perron, de Mont-Laurier, pour sa part, s'est mérité le prix attribué à l'automobile la mieux décorée. Ce prix était offert par "Max Meilleur et Fils", de Ferme-Neuve. Le prix offert par le Théâtre Vimy de Ferme-Neuve au chasseur qui abattait la femelle ayant la plus large tête a été remporté par M. André Morin. Le huitième prix, un prix surprise offert par l'hôtel Deslauriers de Ferme - Neuve, pour l'orignal ayant la plus faible distance entre les yeux. M. Robert Courtemanche de Mont-Laurier, s'est mérité ce dernier prix.

1964

Vendredi 9 octobre 1964



Voici le résultat d'une chasse sur le territoire du Club Andalousie: 7 orignaux, un loup. Les auteurs de cette chasse "magistrale" sont MM. les abbés Yvan Trottier, recteur du séminaire St-Joseph, et Ludger Sigouin, préfet des études, ainsi que le Dr Jean-Claude Paquette, le Dr André-Jean Ouellette, le Dr Yvan Marcotte, MM. Robert Courtemanche, de Mont-Laurier, et Ubald Léonard, de l'Annonciation. Sur notre photo nous reconnaissons, dans l'ordre habituel, M. Fernand Lévesque, Dr Jean-Claude Paquette, M. Robert Courtemanche et M. Armand Racette.

(Photo "Studio Fleur de Lys", Ferme-Neuve)

1964

D'un écho à l'autre

avec Claude Bergeron

Le voyage de la reine au Canada et dans la province de Québec a fait couler beaucoup d'encre. On estime à 1,000 journalistes, le nombre de reporters qui se sont déplacés pour "couvrir" cet événement. Après tout ce qui s'est passé à cette occasion, la visite de la reine au Canada en 1964 restera un fait historique.

La Mercerie J.I. Cadieux organise en collaboration avec d'autres maisons d'affaires de Mont-Laurier un grand défilé de mode au Théâtre Laurentien, mardi prochain. Le tout Mont-Laurier y est cordialement invité.

Il y aura de jolies modèles. Il y aura aussi Jacques Normand. C'est la première fois que Jacques Normand vient à Mont-Laurier. Donc Claude Chouinard de la Mercerie Cadieux invite toute la population de Mont-Laurier et des environs à assister à ce grand défilé de modes et à savoir le fameux "Couche-Tard," Jacques Normand.

Demain soir tous les sociétaires de la Caisse Populaire de Mont-Laurier sont invités avec leurs amis à la grande "soirée du bon vieux temps" organisée par la caisse. Cette soirée est pour marquer le 25e anniversaire de fondation de la Caisse Populaire de Mont-Laurier. C'est au Chalet des Raquetteurs qu'aura lieu cette soirée. A chaque demi heure, un beau billet de $20.00 dollars sera attribué en prix de présence. Donc invitation à tous les sociétaires et leurs amis, samedi soir au chalet.

Quelques personnes qui ont participé aux recherches des trois adolescents qui se sont perdus dans la forêt, non loin du lac Thibault, mardi dernier, ont constaté qu'il y aurait un grand avantage à avoir un groupe de personnes qui se spécialiseraient dans l'organisation de telles recherches. Jean-Roch Boisvert et un groupe aurait l'intention, semble-t-il, d'entreprendre un travail d'organisation pour mettre sur pied une équipe de secouristes et de chercheurs qui pourraient offrir leur service. Donc si ce projet vous intéresse, vous pouvez communiquer avec M. Boivert au numéro 623-3339.

Si un tel organisme prenait forme chez-nous, il pourrait rendre d'immense service. A chaque fois qu'un tel incident se produirait nous pourrions compter sur une équipe spécialisée.

A chaque semaine, le mercredi, une clinique externe de psychiaterie se tiendra à Mont-Laurier au bureau de l'Unité Sanitaire, situé rue de la Madone. Cette clinique fait parti des services offerts à la population par l'Hôpital des Laurentides. Depuis mercredi dernier ce service est désormais à la portée de la population de Mont-Laurier. La clinique est confiée à un éminent psychiatre, le Dr Yves Eruthqu. Un service identique est aussi offert à la population de Maniwaki.

Cette nouvelle nous a été fournie par notre sympathique correspondant de Labelle, Jean-Pierre Brassard.

C'est demain que les chasseurs pourront abattre de beaux chevreuils. Après la chasse à l'orignal, tous les adeptes de la chasse devront redoubler de ruse pour abattre le chevreuil.

Mont-Laurier aura des élections prochainement, semble-t-il, pour élire un échevin. En effet, M. J. Brady a remis sa démission, mercredi soir dernier dans une lettre adressée au conseil. Sa démission n'a cependant pas encore été acceptée, car les échevins veulent rencontrer M. Brady.

Tout ne va pas pour le mieux à l'hôtel de ville depuis quelques temps.

C'est demain que les chasseurs pourront abattre de beaux chevreuils. Après la chasse à l'orignal, tous les adeptes de la chasse devront redoubler de ruse pour abattre le chevreuil.

THEATRE L[illegible]N

Sam. Dim. Lun. Mer. Jeu. V[illegible]ore

Première fois à Mont-Laurier! Pour une semaine à l'[illegible]ssion 75¢

DOCTEUR JERRY ET MISTER LOVE



1964

NOUVELLES DE *Ferme-Neuve*





par DENIS LEBEAU

Un deuxième concours de panaches, un deuxième succès

FERME - NEUVE (DNC) Malgré un temps pluvieux, nombreux sont ceux qui se rendirent au concours de panaches d'orignaux qui avait lieu, lundi dernier, à l'hôtel Deslauriers de Ferme-Neuve. Ce deuxième concours du genre cette année avant été organisé par le propriétaire de l'hôtel Deslauriers, M. Jean-A. Morin et les prix offerts pour différentes caractéristiques de l'orignal abattu étaient nombreux et alléchants.

Voici donc dans l'ordre la liste de prix offerts et les noms de ceux qui les ont reçus: plus gros panache, $75.00 à M. Maurice Lépine; plus petit panache, $50.00 à M. Lucien Ouellette de Ferme-Neuve; coeur d'orignal le plus pesant, $25.00 à M. Roger Beauregard de Ferme-Neuve; tête de femelle la plus longue, $25.00 à M.



chel Prud'homme de Ferme-Neuve

Le grand gagnant reçoit ici de M. Jean A. Morin, la somme de $75.00. Ce prix a été offert à M. Maurice Lépine (à gauche sur notre photo) pour avoir abattu l'orignal ayant le plus gros panache. A l'arrière-plan, nous reconnaissons M. Maurice Bélisle de Mont-Laurier.

(Photo Fleur de Lys)

Voici quelques spécimens apparaissant sur les véhicules au deuxième concours de panaches d'orignaux qui avait lieu à Ferme-Neuve, lundi dernier. On pouvait déjà voir quelques chevreuils.

(Photo Fleur de Lys)

(suite à la page suivante)

(suite de la page précédente)

1964

gard de Ferme-Neuve; tête de femelle la plus longue, $25.00 à M. Robert Courtemanche, Mt-Laurier; véhicule le mieux décoré, $2500 à M. Walter Lamer de Mont-Laurier; tête de femelle la plus courte, $20.00 à M. André Sarrazin de Ferme-Neuve; panache le mieux garni, $10.00 à M. Ghislain Ouellette de Ferme-Neuve; prix de présence, $25.00 à M. Ghislain Ouellette de Ferme-Neuve; panache le plus lair, $25.00 à M. Michel Prud'homme de Ferme-Neuve.

M. Morin confiait au correspondant de l'Echo à la fin de ce concours que si cette deuxième compétition n'avait pas remporté un succès égal au premier, c'était dû à la mauvaise température. Cependant, il n'en demeure pas moins que le concours a quand même remporté un beau succès et a été un encouragement pour tous les chasseurs.

Vendredi 23 octobre 1964 Page 7

Un beau sport

La chasse au chevreuil

Quoique la saison de la chasse au chevreuil n'ait débuté que depuis quelques jours, déjà de nombreux chasseurs ont déjà abattu un beau chevreuil et celà quelques heures après l'ouverture de la saison.

Nous croyons que ce n'est pas faire preuve d'un trop grand optimiste que de dire que la saison sera bonne et qu'elle permettra beaucoup de plaisir aux fervents de ce sport.

A tous ceux qui aiment ce sport et le pratiqueront cette année, je dis bonne chance et bonne chasse. Il y aura cependant de grands risques à circuler en forêt au cours de cette saison de chasse, car le nombre de chasseurs en forêt augmente d'année en année et le temps le plus dangereux est certainement la fin de semaine.

La très grande majorité des chasseurs sont des gens prudents qui regardent deux fois avant d'épauler leur carabine, de viser et de tirer. Mais il y a aussi, malheureusement, soit par nervosité ou toute autre raison, des chasseurs qui tirent sur tout ce qui bouge.

Il est donc de mise de mettre en garde cette catégorie de chasseurs et leur crier de toute force "attention" car si tous espèrent revenir avec un beau chevreuil en affichant un large sourire de satisfaction, il en serait tout autrement pour celui qui reviendrait blessé par sa propre négligence ou la négligence d'un compagnon. Ce compagnon "blesseur" se pourrait bien être vous.

Donc, prudence plus que jamais en forêt. Il faut le dire et le redire car il y en aura toujours qui oublieront toujours, toujours trop tôt qu'il faut prendre tous les moyens à notre disposition pour être prudent en forêt. Aucun chasseur n'aura à se reprocher d'avoir été trop prudent, mais le nombre est beaucoup plus grand dans le cas contraire.

Denis Lebeau

1964

Vendredi 23 octobre 1964

Page 11

Petits conseils sur la cuisson du gibier

"La cuisinière n'aura aucun mal à préparer le gibier si le chasseur l'a manipulé avec soin". Telle est l'opinion de Les Morrow, une autorité en matière de classe.

"Il y a des chasseurs qui traitent le gibier comme si la viande était indestructible. Une fois rendue à la maison, leur femme doit recourir à des prodiges d'assaisonnement pour le rendre tout simplement mangeable.

"La manipulation de la chair de gibier est très simple et se borne à l'observation de quelques principes de base. L'oiseau ou l'animal abattu représente de la viande fraîche qui doit être traitée comme telle. Immédiatement on procède à l'éviscération, puis on refroidit la carcasse aussi rapidement que possible et on la tient au frais jusqu'à ce qu'on puisse la réfrigérer en toute sécurité", continue M. Morrow.

"Quand le gibier est ainsi préparé, sa cuisson ne présente pas de problèmes. Voici toutefois de petits conseils toujours utiles.

"Toutes les viandes commerciales sont vieillies avant d'atteindre le marché; comme elles, le gibier n'est pas à son meilleur quand on le consomme trop frais tué. Quant à la durée de maturation, c'est entièrement une question de goût.

"Les oiseaux et bêtes sauvages viandes de consommation courante, ce qui simplifie leur préparation culinaire. Ainsi, le chevreuil ressemble à l'agneau et on peut l'apprêter de la même manière. Toutefois, le gibier est généralement beaucoup plus sec que l'animal de boucherie; c'est pourquoi on devra larder le gibier ou y ajouter du gras durant la cuisson. Il en va de même du canard sauvage, qui s'apprête de la même manière que le canard domestique, mais qui requiert un supplément de gras pour être juteux et tendre.

"La farce d'une volaille sauvage diffère aussi. Les bonnes cuisinières en garnissent d'ordinaire la cavité de pommes, d'oranges ou d'oignons en quartiers. Ceci remplace avantageusement la mie de pain dont on farcit le poulet ou la dinde.

(Suite à la page 13)

Page 13

—Petits conseils . . .

(Suite de la page 11)

"La couleur foncée de la chair de gibier provient du fait que la bête n'a pas été saignée. Pour la débarasser de ce surplus de sang, on la fait tremper toute une nuit dans une solution de sel et de bicarbonate de soude.

On accélère le procédé en pétrissant la viande quelques secondes avant de la retirer de la solution", suggère M. Morrow.

1964

Concours de chasse au chevreuil

du 17 octobre au 30 novembre

organisé sous les auspices
de la Chambre de Commerce
et l'Ass. de Chasse et Pêche

au Manoir Nominingue

Plusieurs trophées et nombreux
prix décernés, le 30 novembre

1er prix: pour le gros mâle
2e prix: pour la plus grosse femelle
3e prix: pour le plus gros panache
4e prix: pour le plus beau panache
5e prix: pour le plus petit chevreuil

Enregistrez votre chevreuil dès maintenant
au **Manoir Nominingue,** tél. **278-9926.**

1964

a "frappé" en fin de semaine dernière: Résultat: un ours.

Toujours à la chasse: "Bravo Maurice pour le bel orignal!" Le steak était bon.

Phil se spécialise dans la chasse aux oiseaux . . . à plumes, "bien entendu".

Je suis allé en forêt au cours de la dernière fin de semaine. Par moment je me serais cru au temps de la guerre tant la fusillade faisait rage de tous côtés. Un conseil que tous répètent: "Il faut être prudent". On ne le dira jamais assez. Prudent en tout et partout. Il est très inquiétant de voir partir un brave chasseur, avec, dans sa poche arrière, un "flas de p'tit blanc". Inutile de commenter plus longtemps.

L'équipe "d'Aujourd'hui" a abattu son chevreuil dans la région de Nominingue. Une belle publicité pour cette région où le chevreuil abonde.



Page 16 — L'ECHO DE LA LIEVRE — Vendredi 23 octobre 1964

D'un écho à l'autre

avec Claude Bergeron

L'événement de la semaine au conseil de ville, c'est sans contredit la délégation de jeunes qui s'est rendue à l'assemblée de lundi dernier pour réclamer des loisirs. Le maire a promis des patinoires, mais combien d'autres choses, je vous dire d'autres loisirs, nos jeunes ont besoin. Il est certain que nos jeunes ont assez d'imagination pour se trouver quelque chose à faire mais de la part du conseil de personnes compétentes, ça risque de ne pas toujours être ce qu'il y a de mieux.

La Commission des Loisirs est en voie de réorganisation regrettons la vigueur qu'il a déjà connu et tienne compte de l'expérience passée. Nos jeunes et toute la population n'auront qu'à s'en réjouir.

Toujours au domaine municipal, en supposant que la démission de M. Brady soit acceptée, il est plus que probable qu'il y ait des candidats à ce siège. Des noms nous ont été fournis mais nous ne pouvons les dévoiler immédiatement.

Jacques Normand est venu. Jacques Normand est reparti et depuis les impressions qu'il a laissées prêtent à discussion. Ce n'est pas nouveau car Jacques Normand fut discuté est discuté et il le sera encore longtemps, semble-t-il.

Je suis allé en forêt au cours de la dernière fin de semaine. Par moment je me serais cru au temps de la guerre tant la fusillade faisait rage de tous côtés. Un conseil que tous répètent: "Il faut être prudent". On ne le dira jamais assez. Prudent en tout et partout. Il est très inquiétant de voir partir un brave chasseur, avec, dans sa poche arrière, un "flas de p'tit blanc". Inutile de commenter plus longtemps.

L'équipe "d'Aujourd'hui" a abattu son chevreuil dans la région de Nominingue. Une belle publicité pour cette région où le chevreuil abonde.

L'Abitibi connait bien celui qu'on a qualifié d'auteur de la "machine à piastres". Vous l'avez reconnu. Maintenant les gens de cette région sont en contact avec les machines à pluies. En fait, il semble que ces machines aient causé beaucoup plus de dommages que le projet de "machine à piastres" de M. Cossette.

Il semble que la Commission Scolaire de Val-Limoges soit encore aux prises avec des problèmes financiers. C'est ce que M. H. Perron, préposé au transport des écoliers de cet endroit, nous disait au cours de la semaine. C'est malheureusement le sort de plusieurs petites commissions scolaires de la province.

Parlant commissions scolaires, il semble que notre région ait bientôt sa commission scolaire régionale. Tout le travail en cours donnerait à brève échéance un excellent résultat. Il est à espérer que, pour une fois, nous "prenions le train" en même temps que les autres. Et, pourquoi pas?

Un organisme qui reprend un nouvel élan c'est la Caisse des Jeunes Travailleurs. Tous les jeunes qui travaillent devraient joindre les rangs de ceux qui font parti de cet organisme sérieux et qui a donné, jusqu'ici, d'excellents résultats. M. l'abbé Simon Laflamme est l'aumonier de cet organisme. Donc n'hésitez pas à rencontrer M. l'abbé Laflamme ou l'un des responsables de la Caisse des Jeunes Travailleurs, si vous êtes intéressés à faire parti de ce mou-

Denis, nettoyeurs de profession.

Toujours à la chasse: "Bravo Maurice pour le bel orignal!" Le steak était bon.

Phil se spécialise dans la chasse aux oiseaux . . . à plumes, "bien entendu".

Pourquoi pas une équipe de scouristes, spécialisé en recherches en forêt? C'est une bonne idée, n'est-ce pas. Si vous êtes intéressés communiquer par téléphone au numéro suivant: 625-8235.

Bonjour et aux échos de la semaine prochaine.

—Une délégation . . .

(Suite de la page 3)

gent de ville.

En fait, la principale demande des jeunes était de savoir si la ville songeait à l'installation de patinoires sur le terrain de l'école St-Eugène et dans la paroisse du Coeur-Immaculé de Marie, à l'école de la Carrière. Le conseil intérimaire des patinoires à l'école Jean XXIII et à l'école du Rapide comme cela s'est fait l'an dernier. Par ailleurs, le conseil s'est dit prêt à installer des patinoires sur le terrain de l'école St-Eugène et à l'école de la Carrière si la Commission Scolaire en donne l'autorisation, car ces terrains sont sa propriété.

Ouant à savoir qui s'occuperait de l'arena au cours de l'hiver prochain, le conseil prendra une décision lorsque l'on décidera du programme.

Il semble que tout sera décidé au cours d'une réunion qui aura lieu lundi soir prochain, avec les membres du conseil et les représentants des différents comités. Cette réunion aura pour but de mettre sur pied le programme des activités récréatives pour la prochaine saison.

Tout indique que le concours des personnes sérieuses et le travail de collaboration donneront d'excellents résultats pour fournir à nos jeunes des loisirs qu'ils réclament instamment. Ils veulent, selon les propos tenus au cours de la réunion de lundi dernier, faire tout pour aider les membres du conseil. De son côté le conseil de ville semble prêt à collaborer dans la mesure du possible avec ce comité. Par ailleurs la réorganisation de la Commission des Loisirs n'aura pour effet que de donner d'excellents résultats si tous y mettent la main pour fournir à la population des loisirs aux goûts elle a droit.

"Que la paix de Dieu soit avec toi éternellement, que tes plaisirs soient multipliés et que l'affliction soit le lot de tes ennemis."
Francisco Prieto-Moreno

* * *

"Le poète doit être un professeur d'espérance. A cette seule condition il a la place à côté des hommes qui travaillent et il a droit au pain et au vin."
Jean Giono

* * *

"Tant il est aisé d'écraser, au nom de la liberté extérieure, la liberté intérieure."
Rabindranath Tagore

THEATRE LAURENTIEN

Sam. Dim. Lun. Mar. 24 - 25 - 26 - 27 octobre Admission: $1.00

007 JAMES BOND

JAMES BOND 007 CONTRE Dr.No

JAMES BOND FILM ADVENTURE!

JAMES BOND 007 CONTRE Dr.No

Dr.No SEAN CONNERY

TECHNICOLOR

au même programme

LA NUIT

JEANNE MORFAU MARCELLO MASTROIANNI MONICA VITTI

an EMANUELE CASSUTO PRODUCTION

LE MEILLEUR PROGRAMME DU MOIS

28, 29 et 30 octobre EN LETTRES DE FEU Mercredi, jeudi et vendredi,

avec Dean Martin et Shirley MacLaine

au même programme

ABBOTT et CASTELLO à Hollywood

Vendredi 6 novembre 1964

Page 15

Dédié aux chasseurs de Nominingue

C'était un groupe de chasseurs,
Non sans reproche et non sans peur,
Qui s'en allèrent par les bois,
En quête de gibier à bois,
Un petit chevreuil gambadait,
Dans les herbes de la forêt,
Quand les nemrods l'aperçurent,
Ils lui firent la vie dure
Et voilà l'animal qui tombe
Nos amis arrivent en trombe
On est au comble de la joie,
Il faudrait bien fêter ça,
C'est le Manoir que l'on choisit,
On chante, on danse, on rit,
La bête, elle on l'oublie
Et, presto, la voilà partie,
Quelqu'un s'en est emparé.
Impossible de la retrouver.
Morale: Rien ne sert de "frapper",
Morale: Si on ne peut surveiller.

J.L. Lefebvre.

1964

MONT-LAURIER, VENDREDI 13 NOVEMBRE 1964

L'ECHO DE LA LIÈVRE
MONT-LAURIER

10¢ Vol. 13 No 19

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE – GATINEAU ET PAPINEAU

1964

En fin de semaine

DEUX CHASSEURS PERDENT LA VIE DANS DES ACCIDENTS DE CHASSE

MONT-LAURIER (C.B.) — Deux chasseurs ont perdu la vie tragiquement dans des accidents de chasse survenus près de L'Ascension au cours de la dernière fin de semaine. Les deux victimes sont Pierre Paquette, 13 ans, de Vimont en banlieue de Montréal, et Laurent St-Amour, 27 ans de Mont-Laurier.

Le jeune Paquette chassait en compagnie de son père, M. Jean Paquette, dans la montagne connue sous le nom de Montagne de la Croix à deux milles au nord de Chûte St-Philippe. Pour se reposer, le jeune Paquette s'assied et enleva son veston rouge. Il avait une chemise rayée de jaune et de brun. Son père qui chassait plus loin aperçut quelque chose qui bougeait à travers les branches. Croyant qu'il s'agissait d'un chevreuil, il chargea et tira une balle de sa carabine de calibre 30-36. Il s'approcha lentement tenant sa carabine prête à tirer de nouveau lorsqu'il aperçu son fils, inerte, étendu sur le sol. La balle avait atteint le jeune fils de M. Paquette en plein coeur. La mort fut instantanée. On le transporta immédiatement à la morgue chez M. Achille Ouellette à Mont-Laurier.

Le Dr Yvan Marcotte constata la mort et plus tard le coroner du district le Dr. Jean-Claude Labelle rendait un verdict de mort accidentelle.

La famille Paquette était venue en excursion de chasse dans la région de l'Ascension pour la fin de semaine. Cette famille comptait quatre enfants avant la mort du jeune Pierre.

L'accident du jeune Paquette s'était produit vers 8.00 hres du matin, dimanche. Quelques heures plus tard, soir vers 1.30 de l'après-midi, M. Laurent St-Amour de Mont-Laurier connaissait le même sort.

Les frères Roger et Yvan Pauzé s'étaient rendus dans la région boisée du lac Forest, située à quelque trois quilles du nord de L'Ascension, après [illegible]



M. Laurent St-Amour, 27 ans, l'une des victimes d'un accident de chasse en fin de semaine passée.

pendant l'avant-midi, ils se reposaient près d'un arbre après le dîner. Soudain, ils entendirent du [illegible] ce qu'il croyait être le [illegible]

chevreuil. Il épaula sa carabine de calibre 30-30 et tira. Sa balle atteignit Laurent St-Amour dans le dos et elle sortit dans la région du coeur. La mort de Laurent St-Amour fut instantanée.

Roger St-Amour, Jacques, St-Amour, Luc Courtemanche, Gaétan St-Amour et Laurent St-Amour venaient rejoindre les frères Pauzé pour une partie de chasse qu'il devait faire au cours de l'après-midi. Tous étaient de Lac-des-Ecorces à l'exception de Laurent St-Amour qui est de Mont-Laurier.

Laurent St-Amour portait un veston de couleur vert bouteille et l'intérieur était d'un jaune très pâle. En faisant un mouvement, la couleur jaune pâle a dû paraître blanche à un certain moment et c'est ce que Roger Pauzé, cousin de la victime aurait pris pour la queue d'un chevreuil.

Quand le groupe se rassembla, tous s'aperçurent que Laurent St-Amour avait succombé immédiatement. L'un d'eux se rendit à L'Ascension où il rencontra un agent de la Sûreté Provinciale de Mont-Laurier à qui il apprit la tragédie. Ce dernier se rendit immédiatement sur les lieux de l'accident. On transporta alors Laurent St-Amour à la morgue de Mont-Laurier. Le Dr Jean-Claude Labelle y constata la mort et rendit un verdict de mort accidentelle.

Nécrologie

Laurent St-Amour laisse dans le deuil son épouse, née Gilberte Lachaine, son fils Yves, 4 ½ ans, et sa fille Guylaine, 14 mois; ses frères: Fernand, de Lac-des-Ecorces, Roger, de Chûte St-Philippe, Gaétan et Jacques, de Lac-des-Ecorces; ses soeurs: Mme Adrien Desjardins (Henriette), de Lac-des-Ecorces, Mme Arthur Auvin (Oliva), de Montréal, Mme Jacques Guénette (Noella), de Mont-Laurier, Mme Emile Piché (Lise) de Montréal et Mlle Gisèle St-Amour de Lac-des-Ecorces; son père et sa mère, M. et Mme St-Amour de Lac-des-Ecorces.

Le service funèbre fut chanté en la cathédrale de Mont-Laurier et l'inhumation suivit, mercredi, au cimetière de Mont-Laurier. La direction funéraire était assumée par la maison Achille Ouellette de Mont-Laurier.

1964

D'un écho à l'autre

avec Claude Bergeron

La fin de semaine dernière a été riche en accident de chasse. Deux personnes ont perdu la vie. Un jeune homme de 13 ans et un autre de 27 ans. Un père tue accidentellement son fils et l'autre est tiré par son cousin. Je ne veux pas jeter le blâme sur personne mais nous avons devant nous des exemples qui font réfléchir un peu. Loin de moi, la pensée que ces personnes n'ont pas été d'une extrême prudence. Nous serions mal venus de leur faire la morale car leur douleur est très grande. Imaginez la réaction d'un père qui croit avoir tué un chevreuil et qui approche de quelque chose qui bouge à peine, la carabine pointée, prêt à tirer de nouveau, et qui constate que son fils est là, sans vie et qu'il est l'auteur de tout ça. C'est plus que pénible. Inutile de dire qu'il faut redoubler de prudence en forêt.

Cette semaine, nous avons eu la journée du souvenir, du souvenir de ceux qui ont versé leur sang pour que nous puissions vivre librement aujourd'hui. Lorsqu'on songe aux horreurs de la guerre, nous sentons combien ces tueries monumentales sont ridicules. Des milliers des nôtres ont été les innocentes victimes. Rendons leurs hommages et pensons à ce qu'il adviendrait de nous s'il fallait qu'un bon jour un de nos "grands" se lève du mauvais pied.

Décidément CKML n'est pas le poste des chansonniers. Nous avons une émission intitulée "Vedettes Canadiennes", ce ne sont pas nos chansonniers qui prennent souvent la vedette à cette émission. J'espère de tout coeur que les annonceurs ne pensent pas sincèrement que la population n'aime pas les chanteurs à l'eau de rose fannée qu'ils nous font entendre à coeur

à Félix, Vigneault, Lé[illegible], Christine Charbonneau, Ferland et les autres lorsqu'ils choisissent leurs disques pour préparer une émission, les auditeurs ne s'en porteront que mieux.

S'il y avait une loi qui interdise aux chasseurs de se rendre en forêt les facultés affaiblies par l'alcool, je pense que plusieurs chasseurs auraient eu de sérieux problèmes au cours de la saison de chasse qui tire à sa fin. J'ai vu, il n'y a pas très longtemps, deux gars que je ne connaissais pas s'engager dans la forêt fortement "émêchés". J'avais presque l'intention de les arrêter mais je ne suis pas gendarme. Je ne sais pas ce qu'ils ont tué mais je considère criminelle que d'agir de cette façon.

Si Mont-Laurier voit s'ériger un jour son centre récréatif et culturel, je ne sais pas à quel saint il faudra adresser des remerciements. Une délégation devait se rendre à Québec, jeudi dernier, pour rencontrer l'adjoint-exécutif du Comité des Fêtes du Centenaire de la Confédération. Voilà que

Vendredi 27 novembre 1964

Les chasseurs qui ont "frappé" leur chevreuil peuvent présenter leur trophée de chasse au Manoir Nominingue, dimanche soir prochain. En plus d'avoir eu la chance d'abattre leur gibier, Il peuvent avoir la chance (une deuxième) de se mériter un beau prix.



Page 12 L'ECHO DE LA LIEVRE Vendredi 27 novembre 1964

D'un écho à l'autre
avec Claude Bergeron

L'hiver, cette année, n'aura pas attendu au 21 décembre pour faire sa son apparition. Nos jeunes ont déjà commencé à jouer leur première partie de hockey sur un petit "trou de glace" qu'ils ont pu trouvé.

Parlant hockey, il y a à Mont-Laurier un développement de bonnes volontés pour fournir à nos jeunes une solide organisation sportive au cours de l'hiver prochain. Tout est mis en oeuvre pour parvenir à une réussite dont tous les jeunes amateurs du hockey et même les moins jeunes pourront bénéficier.

L'Opération 55 était à Mont-Laurier, mercredi soir au séminaire. M. Réal Moreau, conseiller en organisation scolaire, présentait une soirée d'informations à laquelle le public était invité.

La campagne d'emploi d'hiver bat son plein. C'est la saison où la main d'oeuvre spécialisée est le plus disponible. Donc "Faites le Maintenant" et vous contribuerez à amoindrir le chômage saisonnier.

Les chasseurs qui ont "frappé" leur chevreuil peuvent présenter leur trophée de chasse au Manoir Nominingue, dimanche soir prochain. En plus d'avoir eu la chance d'abattre leur gibier. Il peuvent avoir la chance (une deuxième) de se mériter un beau prix.

En fin de semaine également, prochain, les Lacordaires fêtent la Ste-Catherine. Donc avis aux membres et aussi aux sympathisants.

Décès de M. Anselme Thomas

M. Anselme Thomas, de Mont-Laurier, est décédé le 20 novembre dernier à l'âge de 59 ans. Il laisse dans le deuil son épouse, née Irène Labrecque, ses filles: Mlles Danielle et Lucienne Thomas et son fils Guy; son père, M. Napoléon Thomas, son frère, M. Alcide Thomas, tous deux de Mont-Laurier; ses soeurs: Mme Charles Vérenneau (Yvonne) de St-Jérôme, Mme Achille Lavigne (Rose-Aime) de Papineauville et Mme Roger Trudeau (Gisèle) de Montréal.

Le service funèbre fut chanté en la cathédrale de Mont-Laurier, lundi dernier à 10.30 hres a.m. par un ami de la famille, le R. P. Cloutier de la Compagnie de Jésus. L'inhumation a suivi au cimetière paroissial. La direction funéraire était assumée par la maison Achille Ouellette de Mont-Laurier.

LIGUE DE QUILLES POPULAIRE MIXTE
Positions des équipes

Forget Electrique	22
Mercerie Cadieux	21
LAURENTIDE Translaurentienne	20
L. Bonhomme et Fils	16
Epicerie Ménard	10
Nettoyeur Meilleur	8
Haut simple chez les dames	
Louise Lapointe	150
Haut triple chez les dames	
Marcelle Plouffe	400
Haut simplechez les hommes	
Eléar Bourgeois	199
Haut triple chez les hommes	
Eléar Bourgeois	464
Plus haute moyenne chez les dames	
Marcelle Plouffe	134.8
Reine Aimé Mallie	132.6
Plus haute moyenne chez les hommes	
Eléar Bourgeois	134.4
Gaston Larocque	133.9

THEATRE LAUREN
Samedi, dimanche, lundi et mardi, 28, 29, 30 nov. et 1er déc.
LES MONGOLS
ANITA EKBERG · JACK PALANCE
au même programme
En COULEURS
Mercredi, jeudi et vendredi, les 2, 3 et 4 décembre
Attention: le film "Ca commence par un baiser" est remis à plus tard.
COMMENCANT SAMEDI, LE 5 DECEMBRE, POUR TOUTE LA SEMAINE
2 Grands Films EN PRIMEUR
LA TETE A L'ENVERS
anthony Perkins Jane Fonda
également à l'affiche
Avec Joey Dee et Joan Campbell
Prix d'admission: 75c
Venez voir la danse qui ébranle les capitales du monde!...
UN FLAGRANT EXPOSÉ DES INSTITUTIONS PÉNALES POUR JEUNES FILLES! UN DOCUMENT BOULEVERSANT
FILLES PERDUES
2e GRAND FILM EN COULEURS
LA CHAUVE-SOURIS
MARIKA ROKK
PETER ALEXANDER
(Le Roi des Imbéciles)
Salles climatisées et stationnement gratuit

L'enseignement au Québec subit présentement toute une transformation et il semble que cette transformation est loin d'être à sa fin. C'est du moins l'impression que l'on a avec la présentation du premier volume de la seconde partie du rapport de la Commission Parent.

1964

1964



Voyons, voyons mon bon ami!
Pensez-y donc . . .
c'est **dimanche**, le **29** novembre

LE CONCOURS DE CHASSE AU CHEVREUIL

Plusieurs trophées et nombreux prix de présence
Pensez-y donc!
à 7 hres p.m., au

MANOIR NOMININGUE

Tél. 278-9926 Nomininguе

1964

Au Lac Edouard

Tragique accident de chasse: un mort

NOMININGUE (DNC) — La dernière fin de semaine de la période de la chasse a été assombrie par un tragique accident survenu, samedi dernier au cours de l'après-midi, au lac Edouard, situé à quelques milles de Nomininggue. La victime est M. Emile Brun autrefois de Nomininggue.

Après une randonnée de chasse fructueuse, le groupe de chasseurs se réunissait au camp de M. Augustin Brun. L'accident s'est produit lorsque l'un des chasseurs déchargeait son arme. Un coup partit accidentellement et une balle atteignit la victime dans la région rénale. M. Brun s'écroula, mortellement blessé.

Il fallut une heure avant d'atteindre Nomininggue et se rendre chez M. Mailly. Les secouristes durent traverser le lac gelé pour ensuite poursuivre leur route en automobile. M. Brun reçut les derniers sacrements, puis il expira.

Il laisse pour pleurer sa perte son épouse, née Violette Cusson, deux enfants en bas âge, ainsi que de nombreux parents et amis. Les funérailles ont eu lieu, mardi dernier à Nomininggue.

A la famille éprouvée, L'ECHO offre ses condoléances.

Le concours de chasse obtient un véritable succès

NOMININGUE (DNC) — Tel que prévu le concours de chasse organisé par le Manoir Nomininggue s'est déroulé, dimanche soir dernier, au même endroit. Voici la liste des prix décernés: 1er prix: plus gros mâle à M. Jean-Louis Pilon, de Montréal; 2e prix: plus grosse femelle à M. Georges Allaire, St-Janvier; 3e prix: plus gros panache à M. Laurent Séguin, de Notre-Dame du Laus; 4e: plus gros panache:: Gérard Lalande, L'Annonciation; 5e: plus petit chevreuil, Louis Vallée, Nomininggue; 6e: meilleurs guides: André Lalande et Serge Charbonneau; 7e: premier enregistrement: Normand Charbonneau, Nomininggue; 8e:dernier enregistrement: Samuel Daviault, Pontmain; 9e: gardien de club le plus coopérateur: Paulo Bray, Nomininggue; 10e: automobile mieux décorée: Jacques Robidoux, l'Annonciation. Tous ces gagnants se sont vus attribués des trophées de chasse ou des prix en argent. Des prix de consolation ont été décernés aux "Nemrod" suivants: chasseur le plus prudent: André Levac; le plus petit "chien" Serge Charbonneau, le plus maladroit: Yves Charbonneau; chevreuil le plus "pourri": Paul Généreux; la meilleure recrue de l'année:Jacques Ouellette. Quelques prix de présences furent également distribués.

Les prix furent présentés aux gagnants par MM. Charles Généreux, président de la Chambre de Commerce, Roger Léger, propriétaire de l'hôtel du même nom, Yves Charbonneau, instituteur, Gilbert St-Jean, président du club des "B" et par Jacques Ouellette, propriétaire du Manoir. M. Jean-Paul Desjardins agissait comme maître de cérémonie. Une foule enthousiaste assistait à cette distribution des prix. Devant le succès remporté par ce concours, M. Ouellette, renouvelera le concours l'an prochain.

1964

Il faut laisser les orignaux dans les ravages

QUEBEC, 16 — Durant l'hiver, le gros gibier se tient en troupeau dans la forêt enneigée et se meut en cercle, laissant sur son passage des chemins battus que l'on nomme ravages. On retrouve ces ravages là où la nourriture se fait plus abondante pour le gros gibier.

Par ailleurs, nombre de photographes amateurs et de naturalistes en herbe oublient trop souvent que le ronronnement bruyant d'un moteur rompt le rythme de vie du gros gibier et le force à quitter ses ravages, l'exposant ainsi à l'épuisement et à l'inanition.

Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'honorable Gérard Cournoyer, désire rappeler en conséquence à tous et à chacun que la loi défend de circuler en auto-neige ou en traîneau-automobile dans les ravages de chevreuils et d'orignaux afin de ne pas déranger ces animaux dans leurs quartiers d'hiver, et ce, au même titre qu'il est interdit aux chasseurs de poursuivre le gros gibier dans les ravages où il se réfugie.

1965

Nouvelles de L'ANNONCIATION



avec Georges-A. Sarrazin — Tél. 275-2252

Théâtre à l'Annonciation

L'ANNONCIATION (D.N.C.(— Lors de la dernière assemblée mensuelle de la Chambre de Commerce de l'Annonciation tenue mercredi le 10 mars, un comité fut chargé d'étudier la possibilité de doter le village de l'Annonciation d'un magnifique théâtre. Ce dit comité sera chargé d'envisager deux éventualités, relativement à la construction, soit celle de vendre des parts à des personnes intéressées à devenir actionnaires, soit celle de trouver quelqu'un qui construirait lui-même et louerait ensuite. Messieurs Jean-Paul Sabourin et Benoit Robidoux, constatant le manque de loyers disponibles à l'Annonciation firent part de leurs intentions de construire des maisons à appartement. Une résolution fut ensuite passée, à savoir que l'on tenterait d'abord d'obtenir un garde-chasse, résident de l'Annonciation et d'obtenir aussi une prime pour quiconque abattrait des loups dans la région. Et finalement, on annonça que lors de l'assemblée des Chambres Régionales, il fut décidé que le Congrès Régional des Chambres de Commerce se tiendrait au Charcoal Steak de l'Annonciation, le dimanche 6 juin prochain.

Retraites fermées à Nominingue

Retraite pour dames: fin de semaine (2 jours), du 26 mars au soir vers 8.15 h. au 28 mars p.m. vers 5 h. Prédicateur: R.P. Gérard Goulet S.J.

Retraites pour dames: du 29 mars au soir vers 8.15 h. au 1er avril vers 5 h. p.m. Prédicateur: R.P. Gérard Goulet S.J.

AVRIL

Retraite pour fiancés (mixte). Monsieur l'abbé Bernard Cloutier, 1er Responsable, du 3 avril au matin vers 9 h. au 4 avril p.m. vers 5 h. Prédicateur: Monsieur l'abbé Philippe Laramée.

Retraite pour fiancés (mixte). Monsieur l'abbé Rosaire Richer, 1e Responsable, Du 10 avril au matin vers 9 h. au 11 avril p.m. vers 5h. Prédicateur: R.P. Adrien-M. Malo O.F.M.

NOTE: cette retraite commence le SAMEDI MATIN.

MAI

Retraite pour dames U.C.F.R. Du 17 mai au soir vers 8.15 h. au 20 mai p.m. vers 4 h. Prédicateur: R.P. Alexandre Gauvreau, P.M.E.

NOTE: On est prié de s'inscrire à l'avance à la Maison de Retraites, aux Responsables ou aux

Sur la scène de l'actualité à Nominingue



avec Jean-L. Lefebvre

Le prolongement de l'autoroute

St-Jovite bloquerait le projet

NOMININGUE (DNC) — Dans la dernière édition de l'hebdo "La Vallée de la Diable" publiait que le conseil de St-Jovite étudiait présentement la requête menée par diverses municipalités du comté à l'effet que l'autoroute soit prolongée jusqu'à La Conception.

Selon le conseil de St-Jovite, ce projet serait inacceptable et même désastreux pour cette agloméra-

route plus au nord. Ce bureau pourrait être supporté par les municipalités intéressées à augmenter l'afflux des visiteurs étrangers dans notre région. Il faudrait pour ce faire, beaucoup de collaboration, non seulement de la part des autorités municipales mais aussi des commerçants qui retireraient de plus larges profits de cet apport volumineux, si précieux chez-nous.

1965

Vendredi 30 avril 1965

Il tue un chevreuil

MONT-LAURIER (C.B.) — Un automobiliste de Mont-Laurier a tué un chevreuil alors que la saison de chasse est encore loin. En effet, M. François Gauthier de Mont-Laurier conduisait son automobile sur la route 11 à environ 16 milles au nord de Mont-Laurier, vendredi dernier, lorsqu'un chevreuil s'avisa de traverser la route au moment où l'automobile passait.

M. Gauthier tenta d'éviter la pauvre bête, mais il ne put l'éviter. Le chevreuil fut tué instantanément.

Le véhicule de M. Gauthier a subi des dommages matériels estimés à $250.00. Quant au conducteur, il s'en est tiré indemne.

La nouvelle génération et les autres...
Vendredi 28 mai 1965
L'ECHO DE LA LIEVRE
Page 6

Dialogue

1965

La lune mystérieuse et froide baigne de ses teintes argentées les hautes fougères de cette clairière empreinte d'un certain mysticisme. Le vent joue parmi les arbres dénudés.

Mais que vient donc faire ici, ce vieux hibou avec un chapeau et des lunettes?

Tous les animaux se rassemblent pour discuter.

—Pourquoi sommes-nous tous réunis dans cette clairière? demande la perdrix. Le loup enragé sort des rangs le poil hérissé, les griffes tirées et les yeux pleins de rage.

—Nous ne pouvons plus supporter l'homme, il nous chasse, nous trappe, nous empoisonne . . . Ca ne peut plus durer.

L'écureuil et le chien protestent.

L'écureuil sort à son tour des rangs et dit:

—L'homme n'est pas si méchant qu'on le pense, il ne faut pas l'accuser à tort et à travers . . .

Le chevreuil lui coupe la parole.

—Non, vous n'appelez pas cela méchant, les hommes qui essaient d'avoir votre peau durant de longues semaines; nous sommes obligés de fuir pour ne pas se laisser abattre.

—Nous, il nous nourrit, nous donne des noix, répond l'écureuil,.

—Nous, aussi, disent les oiseaux.

—L'homme est un être bon, il me nourrit, me soigne, dit le chien, le loup et le chevreuil ont tort.

Le loup dit au mouton:

—Tu es l'esclave de l'homme, et quand il est fatigué de te voir, il te tue sans hésiter et va vendre ta laine, et en plus tu es paresseux, oui, paresseux et . . .

Le mouton l'interrompt.

—Tu n'est qu'un poltron, vous vous entretuer, et il n'y a pas d'entente entre vous, et si vous trouvez un autre loup de votre bande qui est mort, vous n'hésiterez pas une minute à le manger.

Tu tues le chevreuil, le renard mange la perdrix . . .

—Lâche, lui dit le loup.

—Cannibale, répond le mouton.

Et les deux parties froissés, fatigués se séparent.

Ce procès nous montre que selon la position de l'homme nous jugeons différemment.

Pierre Gauthier

L'ECHO DE LA LIEVRE

Page 5

Vendredi 13 août 1965

1965

Ralentissez et vivez

L'automobiliste devrait se rappeler plus particulièrement en juin, juillet et août, que la vitesse tue. Mieux vaut arriver quelques minutes en retard que de ne jamais se rendre au rendez-vous, à cause d'un accident qu'on aurait pu si facilement éviter.

La route qui miroite à l'horizon est certes une tentation à rouler à toute vitesse. Mais il y a toujours la possibilité de la voiture qui sort de la route transversale ou du fermier qui, bien tranquille sur sa charette, passe d'un champ à un autre, ou d'un animal quelconque qui se dresse soudain du fossé.

Un des vainqueurs de la récente course d'auto déclarait que les accidents se produisaient en grande partie parce que le chauffeur ne connaissait pas le degré d'efficacité de ses freins. Qui peut savoir, si les freins suffiront à éviter la collision d'un bolide roulant à 75 milles à l'heure avec un chevreuil, un gros chien ou quelque autre animal qui surgit soudainement sur la route. Il faut se souvenir que "Prudence, de sûreté est la mère".

1965

La pêche à la truite et à la ouananiche

Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'honorable Gérard Cournoyer, annonce une nouvelle qui sera de nature à réjouir plus d'un pêcheur de truites et de ouananiches. En effet, à l'exclusion toutefois de la pêche dans les parcs et les réserves du Québec soumise à une réglementation particulière, la saison de pêche à la truite mouchetée, brune, arc-en-ciel et moulac, ainsi qu'à la truite de mer, à la truite rouge du Québec et à l'omble arctique, qui devait prendre fin mercredi soir, 15 septembre, est prolongée jusqu'au dimanche soir, 19 septembre, afin de permettre aux amateurs de bénéficier d'une fin de semaine supplémentaire. Il en est de même pour la ouananiche, le saumon atlantique de lac et le saumon sébago, excepté dans les tributaires du lac Saint-Jean, sur la Côte-Nord et dans l'Ungava où la saison se clôturera le 31 août.

Les règlements concernant les oiseaux migrateurs

A l'exception des canards malards, les populations de canards et d'oies sont presque aussi nombreuses que l'an dernier; les chasseurs de gibier aquatique trouveront donc dans les Réglements concernant les oiseaux migrateurs pour l'année 1965, à peu près les mêmes limites de prise et de possession. Les derniers renseignements à ce sujet ont été publiés aujourd'hui par le Service canadien de la faune, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

De mauvaises conditions d'habitat au cours des années passées ont gravement décimé le nombre de reproducteurs chez les canards malards; aussi les chasseurs devront-ils se plier à un contingentement de trois oiseaux (limite de prise journalière) et de six oiseaux (limite de possession). En ce qui concerne le morillon à dos blanc et le morillon à tête rouge, la limite de prise journalière demeurera de deux oiseaux; la limite de possession sera également de deux.

Pour la deuxième année, on pourra chasser les grues canadiennes dans la zone B du Manitoba ainsi que dans la région du lac Last Mountain et dans celle du lac Quill en Saskatchewan. Le Service canadien de la faune effectuera chaque jour des patrouilles aériennes, et dès qu'on aura repérer une grue blanche d'Amérique, la saison de chasse prendra fin.

L'ECHO DE LA LIEVRE

Ralentissez et vivez

L'automobiliste devrait se rappeler plus particulièrement en juin, juillet et août, que la vitesse tue. Mieux vaut arriver quelques minutes en retard que de ne jamais se rendre au rendez-vous, à cause d'un accident qu'on aurait pu si facilement éviter.

La route qui miroite à l'horizon est certes une tentation à rouler à toute vitesse. Mais il y a toujours la possibilité de la voiture qui sort de la route transversale ou du fermier qui, bien tranquille sur sa charette, passe d'un champ à un autre, ou d'un animal quelconque qui se dresse soudain du fossé.

Un des vainqueurs de la récente course d'auto déclarait que les accidents se produisaient en grande partie parce que le chauffeur ne connaissait pas le degré d'efficacité de ses freins. Qui peut savoir, si les freins suffiront à éviter la collision d'un bolide roulant à 75 milles à l'heure avec un chevreuil, un gros chien ou quelque autre animal qui surgit soudainement sur la route. Il faut se souvenir que "Prudence, de sûreté est la mère".

1965



Il décroche toujours les plus grands panaches!

M. Etienne Marcotte, garagiste de Mont-Laurier a la réputation de toujours revenir de la chasse à l'orignal avec un immense panaché Cette année comme on peut le constater sur la photo il en a rapporté un beau'. . Ce "buck" de 1,500 lbs possédait 22 cornes. Il a été tué au Club des Canotiers, situé à environ 80 milles de Mont-Laurier. M. Paul L'Allier accompagnait M. Marcotte dans ce voyage.



LEUR PREMIER ORIGNAL!

Messieurs Albert Boiclair, du Lac des Îles, et Oscar Lajoie de Mont-Laurier retourneront sûrement à la chasse à l'orignal l'an prochain! Ils reviennent de leur premier voyage et se sont dit enchantés du succès rapporté! A gauche M. Lajoie, le "buck" de 1,200 lbs et M. Boisclair.

Un loup errant dans le village

FERME-NEUVE (DNC) - La semaine dernière au cours de la nuit de mardi, quelle ne fût pas la surprise de quelques personnes de voir un loup passant au coin de la 9ième avenue et de la 14e rue Leur attention avait été attirée par les chiens qui aboyaient et hurlaient à fendre l'âme. Il fut impossible d'abattre cet intrus, mais toutefois en suivant les traces dans le sol détrempé par les longues pluies récentes, les poursuivants se rendirent compte que le loup se dirigea aussitôt vers la forêt. Comme nous l'avions dit en ces pages au début de l'été en rapport avec un renard qui avait été abattu dans le village et ou la chose avait été confirmée, il se peut que cet animal soit atteint de la rage et il vaudrait mieux prendre quelques précautions en surveillant l'agissement des chiens ayant pu venir en contact avec le loup. Comme tous le savent, le contact humain avec un animal contaminé, même si celui-ci est domestique est très grave.



Sur cette photo apparaissent des joyeux chasseurs qui réussirent deux belles performances abattant deux magnifiques mâles dans la région de Deux Rivières: Ce sont messieurs Emile Morin, Denis Morin, Réjean Robinette et René Dufour tous quatre de Ferme-Neuve.

(Studio Fleur de Lys)

Les braconniers ne sont pas tous humains

1965

Depuis que le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a enlevé la prime sur l'abattage des loups, on peut se rendre compte que ces voraces animaux croissent en nombre. Nous l'avons très bien remarqué dans notre région, car plusieurs chasseurs ont rencontré ce que l'on appelle communément, des ravages de chevreuils. Les humains ne font pas cela, mais les loups ne se gênent pas pour détruire, et ce, quelquefois simplement par férocité, ces belles bêtes: les chevreuils!

Bien des organisations de chasse et pêche se sont plaintes de cette situation, même si des biologistes du département préconisent que "seuls les chevreuils malades ou trop vieux sont la victime des loups et que l'équilibre de la nature étant naturel, il ne se trouve jamais souhaitable que l'intervention humaine participe, à ce qu'elle croit être un mieux par la destruction massive du loup."

Ces biologistes, qui croient tant à l'équilibre de la nature, semblent oublier que chaque année environ 6,000 chevreuils sont abattus par les chasseurs dans la province, et que ces bêtes voient souvent leur habitat naturel chambardé par l'homme lorsque les chantiers s'ouvrent dans nos forêts.

Si la situation ne change pas et que les loups menacent de détruire le chevreuil, il faudra dire avec humour ce qu'un membre de la Chambre de Commerce de l'Annonciation déclarait "Il va bientôt falloir décréter une période de temps où il sera défendu de chasser le chevreuil, à seule fin de ne pas obliger les loups à crever de faim".



Voici une preuve de la voracité des loups! Ce chevreuil a été trouvé par Monsieur Henri Charbonneau à l'ouest de Ferme-Neuve. L'animal était encore fumant, et d'après un groupe de chasseurs experts, il était en parfaite santé avant que les loups le rattrapent alors qu'il était épuisé.

Nouvelles de Nominingue

1965

Comme par les années passées, la Chambre de Commerce de Nominingue avait organisé un concours de chasse au chevreuil. Samedi soir, le 27 novembre, on procéda à la remise des trophées.

Voici les noms des gagnants et le pourquoi de leurs prix, qui leur ont été remis au Manoir Nominingue.

C'est monsieur Jean-Paul Laliberté, de Montréal, qui a été déclaré vainqueur pour son chevreuil de 264 lb. éviscéré. Son prix lui a été remis par M. Charles Généreux, président de la Chambre de Commerce.

M. Henri Turcotte, de Nominingue, s'est vu décerné le second prix pour la plus grosse femelle abattue. Elle pesait 126 lb. et son cadeau était un don de M. Jacques Ouellette, propriétaire du Manoir Nominingue.

Le prix pour le plus grand panache a été mérité par M. Roger Charron, de L'Annonciation. Ce prix était un don de M. Gilles Ouellette.

Le quatrième prix offert par M. Gaston Généreux, pour le plus beau panache a été remporté par M. Blossom, membre du Club Colombus.

Quant au plus petit chevreuil abattu, il a valu à M. Serge Charbonneau un prix offert par M. Yves Charbonneau, instituteur de Nominingue. Le petit chevreuil ne pesait que 45 lb.

M. Maurice Grégoire, de Nominingue, a été le guide qui a eu le plus d'enregistrements à son actif et il s'est vu décerné un cadeau de M. René Gascon.

M. André Bélisle, de Bellerive-sur-le-Lac, a été le dernier chasseur à enregistrer un chevreuil, ce qui lui a valu un prix donné par M. Jean-Baptiste Brun.

Quant au dernier prix attribué au gardien qui avait le plus contribué au concours, il est allé à M. Maurice Grégoire, du Club Colombus.

Il appert que l'an prochain, la chasse sera meilleure puisque la Chambre de Commerce de Nominingue, a obtenu du Ministère de la Chasse et la Pêche, la venue de biologistes chargés de l'extermination des loups.

Il appert que l'an prochain, la chasse sera meilleure puisque la Chambre de Commerce de Nominingue, a obtenu du Ministère de la Chasse et la Pêche, la venue de biologistes chargés de l'extermination des loups.

1965



L'ÉCHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

Vol. 14 — No 26

MONT-LAURIER,

JEUDI

23 DECEMBRE 19

Le numéro

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE – GATINEAU ET PAPINEAU

On forme un comité pour la protection de la faune dans le comté Labelle

(à lire en page 3)

1965

Dans le but de garder le chevreuil pour les chasseurs!

On forme un comité pour la protection de la faune dans le comté Labelle

Depuis que le gouvernement a aboli les primes sur les loups, les chasseurs, et spécialement ceux qui affectionnent la chasse au Chevreuil, se plaignent des carnages faits par les voraces et sanguinaires loups. Cette année, on a réellement eu à se plaindre des ravages de ces bêtes.

Lundi soir dernier, un groupe de sportifs composé non seulement de chasseurs mais aussi de fermiers, se sont réunis pour mettre au point une campagne pour exterminer le loup. M. Jacques Lesage avait gracieusement mis à leur disposition, l'entrepôt de la Dow, et comme on peut le constater par la photo dans cette page, (au début de la réunion, alors que tous les intéressés n'étaient pas encore arrivés) que le sujet intéressait bien des gens.

Après que M. Fernand Lafontaine, député provincial de Labelle, eut expliqué sans l'approuver le comportement du gouvernement au sujet de la donation de primes pour les loups, on procéda à la formation d'un conseil. On nomma d'abord 11 directeurs, qui à leur tour éliront un exécutif, composé comme suit: M. André Brunet, de Val Barrette, président; M. Roch Richard, de l'Ascension, vice-président; M. Claude Brousseau, de Mont-Laurier, secrétaire-trésorier et M. Denis St-Germain, de Val Barrette, agent de Relations Extérieures.

Les directeurs sont MM. Armand Généreux, de Nominingue; Gérard Thomas, de St-Véronique; Réal Valiquette, de Lac du Cerf; Firmin Valiquette, Kiamika; Roger Lacasse, de Labelle; Roland Groulx, Mont-Laurier; Rosaire Deschamps, Chemin Chapleau.

Comme on peut le constater, plusieurs municipalités du comté de Labelle étaient représentées à cette réunion, et plusieurs autres ont assuré le nouveau Comité de leur entière collaboration.

D'ailleurs le Comité a demandé au secrétaire d'écrire à tous les Conseils des municipalités de Labelle, aux Chambres de Commerce et à toutes les organisations sportives, de passer des résolutions, et si nécessaire, des pétitions pour appuyer le retour de la prime sur le loup, qui seront remises au Ministère de la Chasse et de la Pêche.

On demande aussi à tous ceux que l'affaire intéresse, et il ne s'agit pas seulement des chasseurs, mais aussi de cultivateurs, aubergistes etc, d'écrire au Comité à l'adresse suivante: C.P. 1327 ou si l'on désire de plus amples informations, téléphoner à Mont-Laurier au 623-3705.

On enverra aussi une requête à M. Firmin Bourque, pour avoir la permission de réunir en un seul lieu les carcasses de chevreuils victimes de la voracité des loups. Le but de cette entreprise est de permettre à des journalistes et cinéastes, de faire un reportage ou un film qui serait présenté à la TV afin de réveiller l'opinion publique sur la nécessité d'exterminer les loups.

L'Echo de La Lièvre se fera un devoir de tenir ses lecteurs au courant des activités de ce nouveau Comité, car nous croyons que l'initiative de ces messieurs mérite toute la publicité que la presse et la radio puisse donner à l'EXTERMINATION DES LOUPS".



Cette photo prise au début de la réunion qui devait se terminer par la formation du "Comité pour la protection de la Faune du Comté Labelle" nous fait voir quelques-uns des intéressés à la cause de l'extermination du loup.



M. Fernand Lafontaine, député du comté Labelle au provincial, explique ici les raisons qui ont poussé le gouvernement a abolir la prime sur les loups.

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE
MONT-LAURIER
POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE – GATINEAU ET PAPINEAU

Vol. 14 — No 30
MONT-LAURIER,
JEUDI
20 JANVIER 1966
10¢ le numéro

20 JANVIER 1966

1966



Encore une fois, M. Denis St-Germain du comité pour la protection de la faune dans le comté de Labelle, s'est rendu chercher les cadavres de chevreuils tués par les loups. Cette photo a été prise au Lac des Ecorces lundi dernier. Quelque vingt animaux dont une dizaine de femelles ont été apportés par des cultivateurs du comté. Le comité pour la protection de la faune, invite toute la population à communiquer avec M. St-Germain à 67, Val-Barrette, dès qu'on découvre le corps d'un chevreuil victime des loups.

Jeudi 20 janvier 1966 L'ECHO DE LA LIEVRE Page 7

QUE CESSE CE CARNAGE!

MONT-LAURIER — Les loups ont encore une fois fait des carnages dans notre région. En effet, lundi après-midi comme le montre la photo, des cultivateurs du comté ont apporté à M. Denis St-Germain plus de vingt cadavres de chevreuils.

On se souviendra que tout récemment, un comité pour la protection de la faune dans le comté de Labelle était formé. Le comité compte 11 directeurs dans diverses municipalités.

Dans une entrevue que M. Denis St-Germain accordait au journal l'Echo et à CKML, ce dernier nous annonçait que dimanche après-midi, le 23, en la salle des Chevaliers de Colomb de Mont-Laurier, M. Jean Paré, chroniqueur sportif de Montréal-matin, spécialisé dans la chasse et la pêche, prononcera à cette occasion une conférence traitant des relations entre le loup et le chevreuil.

Afin de pouvoir assumer certaines dépenses, le comité pour la protection de la faune du comté de Labelle, envisage de mettre en circulation, et ce, dès dimanche, des cartes attestant que pour la modique somme de $1.00, toute personne qui désire collaborer à la protection du chevreuil, fait activement partie du comité de protection.

M. St-Germain a insisté sur le fait que toute personne qui découvrirait le cadavre d'un chevreuil tué par un loup, pourrait lui remettre l'animal, du moins ce qu'il en reste, en téléphonant à 67, Val Barrette. Un camion gracieusement fourni par M. Jacques Lesage, agent-distributeur de la brasserie Dow, ira chercher le chevreuil.

Le comité pour la protection de la faune, désire ainsi attirer l'attention et du gouvernement et des chasseurs de la province sur cette déplorable situation. Leur objectif est de recueillir plus de 60 chevreuils afin d'en prendre une photo qui sera envoyée aux grands quotidiens de la province. On compte bien recevoir la visite de Radio-Canada d'ici quelque temps afin d'alerter l'opinion publique plus intensément.

"Nul ne peut rester indifférent devant de tels faits, nous a déclaré M. St-Germain. "Toute la population du comté, les commerçants, les hôteliers, les restaurateurs en particulier, pourraient souffrir du fait de la diminution alarmante des chevreuils dans notre comté." Remarquons que seulement lundi, sur les vingt bêtes amorties, on dénombrait une dizaine de femelles, ce qui au départ, fait trente chevreuils de moins, étant donné que la femelle a une portée de deux petits." Il faut que dès à présent, de dire en résumé M. St-Germain, toute la population du comté nous aide en se procurant une carte de membre, afin arrêter cette tuerie.

Quelques municipalités comme: La Marans, Ste-Anne du Lac, Mont St-Michel, Lac St-Paul, Notre-Dame de Pontmain, Notre-Dame du Lot, La Minerve et Lac des Iles ainsi que Chute St-Philippe et Val [illegible] du comté. M. St-Germain a tenu à préciser que si des personnes résident dans ces municipalités étaient intéressées à faire partie du comité, elles seraient les bienvenues. C'est l'affaire de tous, a déclaré en terminant M. St-Germain.

1966



Voilà en gros ce que peut rapporter une "cueillette", car c'en est une véritable, d'animaux morts. Si le chasseur est indulgent et n'a pas de veine, le loup lui ne pardonne pas. M. Denis St-Germain, du comité de protection de la faune, ira sur un appel téléphonique, chercher les chevreuils morts. On peut l'atteindre en téléphonant à 67, Val Barrette.

DÉBAT ORAGEUX

MONT-LAURIER — M. Pierre Desmeules, directeur de la division de la faune terrestre au ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, était l'invité spécial à l'occasion de l'assemblée que tenait dimanche soir le comité pour la protection de la faune du comté Labelle.

Aux questions à savoir pourquoi le gouvernement avait supprimé la prime sur les loups, M. Desmeules a répondu que le contrôle était extrêmement difficile. Les explications qu'il a alors fourni à l'assistance ne manquèrent pas de provoquer l'hilarité. Il a mentionné le fait que des colis contenant des oreilles de loups s'égaraient dans les couloirs et faisaient antichambre à l'Hôtel du gouvernement. Là où le titre lui a son emploi, ce fut quand M. Desmeules apporta comme argument qu'il était dans bien des cas difficile de déterminer au juste s'il s'agissait d'oreilles de loups. Puis enfin, déclara M. Desmeules, le système de la prime est mauvais et ne donne que de minces résultats.

Le directeur de la division de la faune terrestre a dit comprendre l'impatience de la population, mais il lui fallait d'abord obtenir les données qui permettraient un travail de contrôle efficace. Ce à quoi M. Jacques Lesage a rétorqué que ce dernier ferait bien de retourner immédiatement à Québec, rétablir la prime pour parer au plus urgent et faire ensuite les études.

Pendant près de deux heures, chasseurs et commerçants n'ont cessé d'insister sur le fait que le gouvernement devait sans plus tarder rétablir la prime. Ils furent fortement appuyés par le député unioniste de Labelle, M. Lafontaine. Le député de Labelle cita à maintes reprises chiffres et statistiques désirant prouver que la prime était nécessaire. "Je me suis fortement opposé, a déclaré M. Lafontaine, lorsque le gouvernement supprima la prime en 1961, aucun journal n'en parla". Maintenant, de dire en substance le député, voyez dans quelle situation nous sommes.

Le modérateur du débat, M. Denis St-Germain, n'arrivait pas à maintenir un certain ordre tellement les échanges de mots étaient rapides et parfois même secs.

M. Jean Pagé, chroniqueur sportif de Montréal-Matin, spécialisé dans la chasse et la pêche, n'a pu, en raison de l'heure tardive et du temps qu'a duré le débat, prononcer la conférence tel que prévu.

Plus de cent personnes assistaient au débat. Plusieurs personnalités du comté étaient représentées ainsi que neuf Chambres de Commerce, six sociétés d'agriculture et 15 fournisseurs d'articles de chasse.

Le comité pour la protection de la faune profita de la réunion pour mettre officiellement en vente ses cartes de membres, lesquelles par téléphone, le président du comité, M. André Brunet nous a déclaré avoir déjà recueilli la somme de $300.

Afin de pouvoir donner un meilleur aperçu de la situation à nos lecteurs, nous avons tenté d'entrer en communication avec M. Desmeules. Malheureusement, ce dernier était toujours absent chaque fois que nous sommes de l'atteindre. On comprend facilement que M. Desmeules doit être fort occupé en ce moment.

Il a déclaré dimanche qu'il passerait la semaine dans notre comté afin d'établir le plus tôt possible un rapport substantiel de la situation.



Lors de l'assemblée que tenait le comité pour la protection de la faune de Labelle en la salle des Chevaliers de Colomb. De g. à d. André Brunet, président du comité, Jean Pagé chroniqueur sportif à Montréal-matin, M. Pierre Desmeules, directeur de la division de la faune terrestre du ministère du Tourisme de la Chasse et de la pêche, M. Lafontaine, député de Labelle et le modérateur du débat Denis St-Germain, également secrétaire du comité.

Un loup empoisonné!

Le communiqué suivant concerne la destruction du loup et vous parvient de Nominingue.

Enfin, après maintes pressions auprès du gouvernement, les biologistes du département de la conservation de la faune se décident à agir.

En décembre dernier, les biologistes empoisonnèrent à la strichnine plusieurs carcasses de chevreuils, assez faciles à trouver d'ailleurs et pour cause.

Après une brève tournée la semaine dernière, M. Raoul Brun, gardien du Club des Grandes Baies fit la trouvaille d'un de ces traîtres carnivores.

En effet, c'est au lac Marceau, près des limites de ce dernier club que fut trouvé empoisonné, cet ennemi no 1 du commerce régional.

Si les spécialistes du ministère de la Chasse et de la Pêche affirment qu'il faut des loups pour établir l'équilibre, et bien, croyez-moi, cet équilibre est désormais rompu, car les loups ont les flancs plutôt collés, symptôme majeur comme quoi ils manquent de cervidé. Alors, détruisons ces pauvres carnivores qui souffrent le martyre de la faim. Ah! c'est atroce.

Quelques autres de ces chasseurs à plein temp (sans permis), ont été trouvés dans la région. Félicitations au ministère ainsi qu'à nos biologistes. C'est un début ne l'oubliez pas, ce n'est qu'un début.

Souhaitons qu'ils persévèrent ces biologistes en multipliant sans cesse les appâts destructeurs.

Yves Charbonneau
secrétaire Club
Lou'Kam'Bou.
C.P. 43 Nominingue, comté de Labelle.



Il semble que ce monsieur soit plutôt fort mal renseigné. A notre connaissance, les biologistes ont cessé leurs activités dans notre région. Il se peut cependant que le loup trouvé empoisonné soit l'oeuvre d'un trappeur qui vend la peau à une compagnie de fourrures. La peau du loup se vend actuellement entre $20 et $26. M. Desmeules, directeur de la division de la faune terrestre a lui-même déclaré dimanche lors d'un débat, que les biologistes avaient cessé toute activité dans le comté.

1966

1966

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE – GATINEAU ET PAPINEAU

Vol. 14 — No 32

MONT-LAURIER,

JEUDI

3 FEVRIER 1966

10¢ le numéro

Le comité de protection paiera la prime!

MONT-LAURIER — Dans une réunion que tenait hier soir le comité pour la protection de la faune dans le comté de Labelle, il a été décidé que le comité verserait dorénavant une prime de $20. sur chaque loup tué dans notre comté.

Les directeurs du comité ont expliqué leur geste en disant que devant l'inaction du gouvernement, ils avaient décidé de ne pas laisser les choses continuer ainsi. Il fallait que quelqu'un agisse, nous ont déclaré les membres, les résidents du comté et les chasseurs ainsi que les commerçants et les hôteliers, ne voulaient pas qu'un tel état de chose subsiste.

Un responsable a donc été choisi dans diverses municipalités du comté afin de toute personne qui tue un loup puisse leur remettre l'animal. Ces derniers sont autorisés à faire parvenir, par l'entremise du comité pour la protection de la faune, un chèque aux chasseurs ou trappeurs.

Les dirigeants ont même décidé de laisser l'animal à son propriétaire qui pourra le revendre s'il le désire. On cherche présentement un système qui permettrait de ne pas se faire "repasser" le même loup. Sachant que les compagnies de fourrures n'acceptent que les animaux à fourrure qui ont encore les oreilles, le comité tentera de marquer les animaux sans les endommager aucunement.

Les directeurs de l'exécutif dont les noms suivent ont été autorisés à recueillir les loups; René Coursol de Mont-Laurier, proposé par M. Roland Giroux et secondé par M. Roland Lamoureux; M. Claude Barbe de Notre-Dame de Pontmain, proposé par Réal Valiquette et secondé par M. René Coursol; M. Jean Morin de Ferme-Neuve, 62, secondé par Roger Lacasse et proposé par René Coursol; M. Roland Bruneau de La Minerve, 686-5424, proposé par Rock Richard et secondé par J. P. Ste-Marie et le président du comité, M. André Brunet, Val Barrette, 61, proposé par Denis St-Germain et secondé par Bernard Deschamps.

On se souviendra sûrement de l'entente intervenue entre M. Pierre Desmeules, directeur de la division de la faune terrestre au ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche de la province de Québec et le comité pour la protection de la faune; entente selon laquelle, M. Desmeules devait rencontrer à nouveau le comité à la suite du débat orageux de dimanche le 23 janvier dernier.

Le comité, comme nous de l'Echo d'ailleurs, a tenté, mais sans succès de rejoindre le fameux biologiste. M. Desmeules avons-nous appris, a séjourné pendant quelques jours dans un hôtel du Lac Chaud. A plusieurs reprises, l'Echo a laissé un message demandant à M. Desmeules de rappeler afin que nous puissions faire une entrevue radiophonique avec lui et faire couler un peu d'encre dans nos pages.

A la suite de l'assemblée d'hier soir, un spectateur a, à plusieurs reprises, demandé s'il pouvait retourner chez lui en assurant à ceux qu'il connaissait que la prime avait bel et bien été rétablie par le comité. "Soyez sans crainte, lui a répondu M. Brunet, la prime existe et sera versée comme nous l'avons décidé ce soir".

Messieurs Brunet et St-Germain, secrétaire du comité, se sont rendus ces jours derniers à Montréal où ils eurent l'occasion d'être interviewer sur les ondes du poste CJMS et d'enregistrer une entrevue pour CKAC, entrevue qui devrait passer sur les ondes de ce réseau ce soir. Il semble aussi que CJTM-TV leur ait demandé de paraître à une émission afin de parler des massacres que font actuellement les féroces carnivores dans notre région.

Le comité lance un appel à tous les résidents du comté et des comtés environnants afin qu'ils fassent parvenir des dons qui défraieront les dépenses encourrues. Jusqu'à présent, le comité possède en caisse près de $500. Mais il leur faut plus que cela pour mener à bien la mission qu'ils se sont donnée. Des contacts ont été établis avec diverses municipalités du comté. Quelques-unes, nous a déclaré M. Brunet, ont très bien répondu à notre appel. "Nous attendons encore d'autres réponses favorables."



Page 10 L'ECHO DE LA LIEVRE Jeudi 10 février 1966

LA QUESTION ÉPINEUSE DU LOUP

Nous avons cru bon et intéressant de reproduire ici, en un tout, un article paru en deux tranches sous la chronique Chasse et Pêche de Serge Deyglun de La Presse. Nous nous excusons cependant de sa longueur. Etant donné son grand intérêt, nous n'avons pas hésité à le reproduire au complet dans une seule édition. Nous avons aussi tenté de rejoindre M. André Pelletier, auteur de cet article. Nos efforts ont échoués. Ces lignes nous consolent.

Le loup est-il un obstacle? Dans le contexte actuel, le loup est-il un obstacle au bon équilibre de notre faune québécoise, En un mot, le loup est-il préjudiciable à notre chevreuil, en particulier?

Y aurait-il avantage à faire disparaître le loup des Laurentides, par exemple, pour faciliter, présumément, le maintien de notre troupeau de chevreuil.

Pour répondre avec honnêteté à cette question l'on se doit d'analyser d'abord les conséquences de cette tuerie sélective des chevreuils par les loups, et prévue par la nature.

Prenons par exemple le territoire des Laurentides, que nous connaissons particulièrement bien.

Il faut d'abord savoir qu'il y a plus de cent ans, le chevreuil n'existait pas dans les Laurentides; celles-ci étaient occupées par le caribou, l'original et wapiti, également appelé grand cerf de Nord et par le loup.

Le chevreuil, ou cerf de Virginie, originaire comme l'indique son nom d'un territoire très restreint, la Virginie, a suivi les colons dans leur marche vers le nord. C'est la vente des colons qui a favorisé la venue du chevreuil.

Les raisons principales de cette expansion inattendue sont la coupe du bois faite d'abord par les colons, puis, sur une plus haute échelle, par les compagnies forestières, et également par les feux de forêts, qui produisirent de vastes étendues de repousses de toutes sortes qui constituent la base de la nourriture du chevreuil.

Ces concentrations de nourritures appropriées favorisèrent le groupement du chevreuil par troupeau, surtout durant la saison froide; les bêtes, lorsqu'elles sont bien nourries et qu'elles se tiennent en groupe, peuvent se protéger adéquatement des prédateurs, (les loups). La preuve est que le chevreuil s'est installé partout malgré la présence antérieur du loup, là où la nourriture adéquate abonde.

Donc, dans l'histoire de l'expansion du chevreuil, la nourriture est la base de son existence, et de sa survie. Des observations sur le sujet de la nourriture ont démontré que dans un secteur d'un mille carré qui aurait été coupé quasi complètement, quelques chevreuils se grouperaient, dès la première année.

Ce même mille carré, par suite du développement de la végétation, pourra par la suite nourrir jusqu'à 25 ou 30 chevreuils; ce nombre diminuera progressivement par la suite, selon la taille des arbres; après 20 ans, ce même mille carré ne pourra nourrir plus, de 2 ou 3 chevreuils.

Où seront donc passé les autres? Ils seront morts prématurément, de maladie, de froid, ou par la dent du loup au rythme de l'accroissement des arbres hors de leur portée. Dans tous les cas, la malnutrition et sous-alimentation en seront la vraie cause: les cycles de coupes forestières sont donc la cause directe de l'expansion ou de la régression du chevreuil.

Que devient le loup dans tout cela?

Lorsque, dans nos forêts, le bois grossit, diminuant du même coup le potentiel de nourriture pour les chevreuils, ces derniers deviennent une proie facile.

Le loup profite de l'affaiblissement du chevreuil, causé par le manque de nourriture; ayant plus de nourriture disponible, les loups réchappent plus de leurs petits et augmentent rapidement en nombre. C'est la période des 7 vaches grasses du loup, période qui dure jusqu'au moment où le troupeau de chevreuils se stabilise, c'est-à-dire lorsque le nombre des chevreuils est en proportion avec la nourriture disponible.

Le loup a alors de plus en plus de difficulté à attraper sa proie qui peut mieux se sauver et se défendre, étant mieux nourrie.

La mortalité augmentera alors progressivement chez les loups, devenus plus nombreux et mal nourris; la sous-alimentation causera alors comme chez les autres espèces une période de régression (les vaches maigres).

Il n'est pas rare, en ces circonstances, de voir une famille de loups affamés envahir le territoire d'un autre clan de loups; c'est alors la guerre entre les deux clans qui s'entretuent à qui mieux mieux, accentuant ainsi le cycle de la nature.

Ces lois de la nature échappent la plupart du temps à la majorité des citadins amateurs de chasse, mais si on veut bien prendre quelques saisons de chasse pour observer la nature et son comportement on comprendra rapidement ses lois: elles sont simples et efficaces.

Prenons l'exemple d'un chasseur qui connaissait un endroit choisi, où depuis quelques années, le chevreuil abondait. Cette année, le chevreuil se fait très rare et les loups sont nombreux. Cela veut-il dire que le loup a mangé tous les chevreuils et que pour faire revivre celui-ci, il faut tuer tous les loups?

Supposons que l'on ait supprimé complètement le loup dans ce district; il faudrait alors que l'on permette une chasse accélérée dans cette région, jusqu'à ce que le niveau normal de chevreuils pour la nourriture disponible soit atteint.

Mais alors qui déterminera sans erreur et surtout sans abus le niveau adéquat?

Serons-nous certains d'avoir éliminé tous les sujets inadéquats à la reproduction? Sommes-nous prêts pour ce genre d'opérations à un temps où les questions sportives deviennent des questions politiques et des polémiques qui rapportent ...

Le Québec s'éveille au sport de la chasse et ses adeptes se sont multipliés par dix depuis dix ans. Il est bien normal que sur ce nombre imposant, seuls les plus habitués aient perçé les secrets de la nature et les lois qui la régissent.

Dans le domaine de la chasse, les problèmes ont été pris en mains par les spécialistes de cette science précise qu'est la biologie. C'est une grande science, qui permet de comprendre l'histoire de la vie. J'ai beaucoup de respect pour cette science et pour ses représentants, même si dans le domaine de la chasse, je ne suis pas toujours d'accord avec leurs conclusions. J'admets cependant que j'ai beaucoup plus à apprendre d'eux que mes confrères chasseurs et moi pouvons leur en montrer.

Dans le contexte de la polémique au sujet du loup, je blâme amèrement les biologistes pour ne pas s'être donné la peine d'expliquer clairement et directement aux chasseurs les dessous du problème. Les chasseurs ont droit de connaître les deux côtés de la médaille ainsi que la solution au problème.

M. Pelletier poursuit en disant: "Ces solutions, puisque je les connais, les biologistes les ont certainement découvertes avant moi ... Pour ma part, j'énonce les principes suivants, que j'appuie sur les données expliquées plus haut(c'est-à-dire, parues hier):

1 - Le loup est nécessaire au bon équilibre de nos cervidés;

2 - La nourriture pour le chevreuil est le noeud du problème;

3 - Il est possible d'effectuer une élimination partielle — non l'extermination — du loup dans les secteurs où le chevreuil est en régression, pour laisser plus de chevreuils au chasseur.

4 - La solution efficace est la coupe totale de quadrilatère de boisé, effectuée chaque année à des endroits différents, selon un plan établi. Cette coupe sera faite et contrôlée:

A) Dans les parcs provinciaux;

B) Sur le territoire des concessions forestières et aux frais des concessionnaires.

"Ces solutions, puisque je les connais, les biologistes les ont certainement découvertes avant moi ... Pour ma part, j'énonce les principes suivants, que j'appuie sur les données expliquées plus haut(c'est-à-dire, parues hier):

1 - Le loup est nécessaire au bon équilibre de nos cervidés;

2 - La nourriture pour le chevreuil est le noeud du problème;

3 - Il est possible d'effectuer une élimination partielle — non l'extermination — du loup dans les secteurs où le chevreuil est en régression, pour laisser plus de chevreuils au chasseur.

4 - La solution efficace est la coupe totale de quadrilatère de boisé, effectuée chaque année à des endroits différents, selon un plan établi. Cette coupe sera faite et contrôlée:

A) Dans les parcs provinciaux;

B) Sur le territoire des concessions forestières et aux frais des concessionnaires.

"Corrigeons donc la cause, autrement qu'en jetant quelques balles de foin quasiment sans intérêt pour le chevreuil.

"Dans toutes les Laurentides, les coupes de bois sont faites depuis 15 ans et plus. Ces coupes ne seront pas renouvelées avant une décade ou deux, ce qui veut dire une régression du chevreuil dans toutes les Laurentides, par conséquent une augmentation générale de loups.

Que les chroniqueurs sportifs, que les Associations de chasse et de pêche et les chasseurs s'unissent pour réclamer dès maintenant des coupes totales dans tous les districts à chevreuils, mais des coupes planifiées, étudiées.

"C'est là le seul moyen de maintenir notre troupeau de chevreuils à un niveau intéressant. Il ne faut pas cependant tomber dans les préjugés et refuser au loup la place prévue pour son rôle dans l'établissement de l'équilibre de la nature, même si pour notre commodité nous pouvons et devons nous substituer à lui de façon partielle.

"Pour maintenir le nombre de nos chevreuils, pensons moins au loup et exigeons des coupes totales contrôlées".

Jeudi 10 février 1966

1966

1966

L'ECHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

Vol. 14 — No 34
MONT-LAURIER,
JEUDI
17 FEVRIER 1966
10¢ le numéro

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE – GATINEAU ET PAPINEAU

Efficacité de notre comité de protection

(Page 3)

1966

Un comité efficace

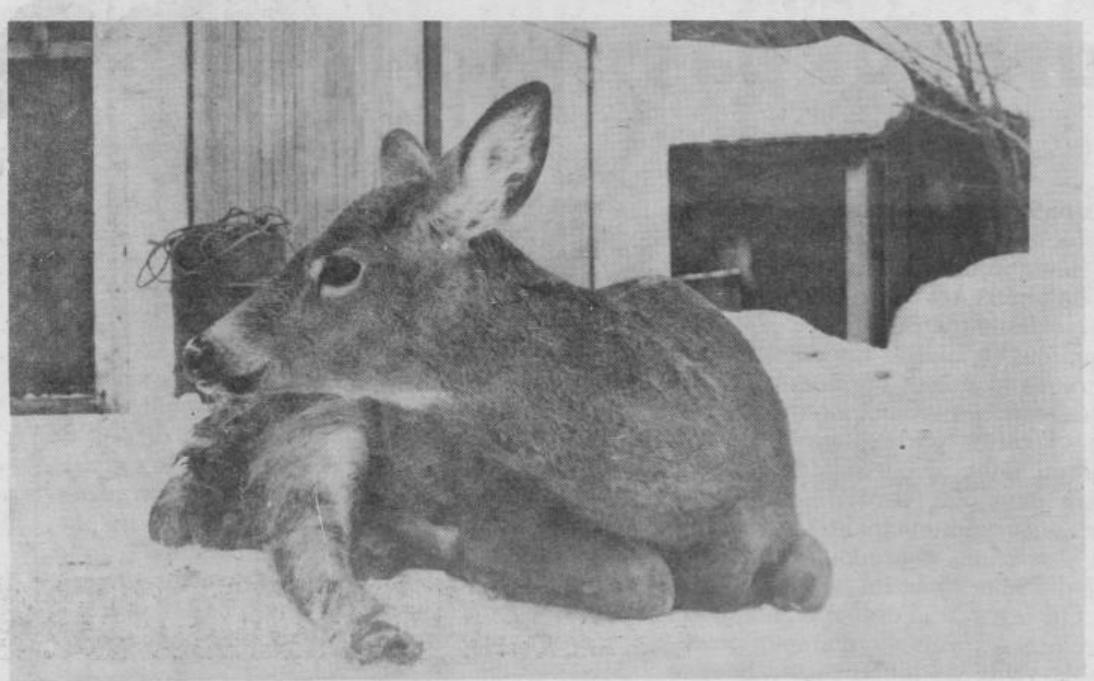

Cette femelle a été tirée des pattes des loups, pour mourir quelques heures plus tard. Les tueurs furent par la suite "piégés" avec des boulettes de viandes empoisonnées. L'animal portait en elle deux petits qui succombèrent également.

MONT-LAURIER — Ce qui donne du poids à notre affirmation, c'est le fait que jusqu'à présent, le Comité pour la protection de la faune dans le comté de Labelle, a recueilli 11 coups, payé la prime promise pour ces animaux et continue encore de recueillir des dons comme le montre la photo ci-dessous. M. Roland Villeneuve remet un chèque au montant de $100. à M. Pelletier de Mont-Laurier, un membre très actif du comité de protection.



1966

Tour de force du Conseil Economique de Labelle

Le Comité provisoire du Conseil Economique de Labelle est en train de réussir un véritable tour de force grâce à son activité débordante. Le nombre d'adhésions se chiffre maintenant à quarante et les sommes recueillies s'élèvent à $1,500. Le Conseil ferait-il naître des espoirs inconnus jusqu'à aujourd'hui dans notre comté?

1500 $

L'ECHO DE LA LIÈVRE
MONT-LAURIER

Vol. 14 — No 35
MONT-LAURIER,
JEUDI
24 FEVRIER 1966
10¢ le numéro

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE – GATINEAU ET PAPINEAU

L'Hôpital des Laurentides en grève?

Un avis légal était dernièrement envoyé aux directeurs d'hopitaux ainsi qu'au gouvernement, les enjoignant de se présenter, le 6 février dernier en vue d'entreprendre les négociations sur une convention récemment préparée par le syndicat de 125 hôpitaux du Québec. Si la direction des hopitaux ne donne suite à la convocation des syndiqués, ces derniers n'auront d'autres alternatives que de recourir à la loi, me déclarait récemment le Président du Syndicat des Employés de l'Hôpital des Laurentides. Entrevoyant la possibilité d'une grève, des comités ont déjà été formés à L'Annonciation. On a procédé à la formation de comités de piquetage, de secours, d'enregistrement, de loisir, de discipline, de famille et d'éducation. Chacun de ces comités comprend dix personnes. Le comité d'éducation commencera ses activités au début de mars en donnant des cours de personnalité pour les syndiqués.

La chasse aux lions se poursuit



M. André Brunet, président du Comité de protection de la faune du Comté de Labelle, remet ici un chèque à M. Giguère de Val Limoges pour avoir bien réussi sa chasse. Deux des bêtes ont été tuées à la carabine alors que le troisième a été pris au collet. On devait par la suite garder les oreilles comme "reçus" en échange de primes. Le comité a recueilli jusqu'à présent 13 loups et possède un capital d'amortissement de $2,000. (VOIR LES DETAILS DE CETTE NOUVELLE EN PAGE 3).

2000 $

LA CHASSE AUX LOUPS SE POURSUIT DE PLUS BELLE

1966

MONT-LAURIER - Le Comité de protection de la faune du comité de Labelle poursuit toujours son action. Voilà une bonne nouvelle. Ce qui plus est, c'est que les biologistes du gouvernement emboîtent eux aussi le pas. Ces derniers survolent la région de ce temps-ci. Ils ont même empoisonné plus de vingt loups jusqu'à présent.

Mais revenons à nos Loups. Le Comité à payé jusqu'à présent, treize primes de $20. Leur actif en caisse est de près de $2,000. Une rencontre avec la Chambre de Commerce des Laurentides est prévue dans les semaines à venir. Pour vous donner une idée de la solidarité qui existe entre chasseurs, plus de 500 cartes de membres ont été vendues à des personnes résidant à Montréal. Sans compter de nombreux supports financiers. Les dons viennent de toutes les parties de la province. Les chasseurs aussi. Nos chasseurs de Ste-Adèle, St-Jérôme et de plusieurs autres municipalités des Laurentides viennent continuellement prêter main forte aux directeurs du Comité et à leurs membres.



Ces quatre loups ont été pris au piège à l'Ascension par M. Raoul Larose. Le Comité a versé les primes promises.

M. André Brunet, président de ce comité est d'avis cependant que pour en arriver à des solutions à long terme pour régler le grave problème auquel notre comté fait face, serait des coupes de bois pouvant apporter plus de nourriture à nos cervidés. Il fudrait pour cela, d'ajouter M. Brunet alors qu'il était de passage aux bureaux de l'Echo de la Lièvre, peut-être deux ou trois ans, sinon davantage. Le problème est pour nous, chasseurs du comté et pour les touristes-chasseurs du Québec, pressant. La meilleure solution pour le moment, c'est la prime. Tuez-les, prenez-les au piège, mais que l'équilibre soit rétabli, de dire en terminant M. Brunet, en parlant des carnivores. L'action du gouvernement est encore trop lente. Le Comité a décidé d'agir à sa façon.

tion. Voilà une bonne nouvelle. Ce qui plus est, c'est que les biologistes du gouvernement emboîtent eux aussi le pas. Ces derniers survolent la région de ce temps-ci. Ils ont même empoisonné plus de vingt loups jusqu'à présent.

1966

L'ECHO DE LA LIEVRE Jeudi 10 mars 1966

Alerte aux loups

Mathieu Beaupré Ste-Véronique

Quand les blancs mirent pied sur le sol d'Amérique, il y avait estime-t-on vingt cinq millions de bisons dans les grandes plaines de l'Ouest, s'étalant entre le fleuve Mississipi et les Montagnes Rocheuses.

Les immenses troupeaux parcouraient le continent du Nord au Sud et vice versa suivant le cours des saisons.

Leurs seuls ennemis étaient les indiens et les loups des plaines. Nul doute qu'à cette époque ces derniers contribuaient à maintenir l'équilibre de la nature, en abattant les animaux malades, blessés, éclopés, les trop faibles et les trop vieux, les traînards quoi, impuissants à tenir le pas avec la masse des animaux sains.

Puis l'homme blanc apparut avec son insouciance, sa cupidité et ses armes à feu.

En cent ans, les bisons disparurent de l'Amérique du Nord et leur éradication complète ne fut évitée que par l'intervention directe du président des Etats-Unis, Théodore Roosevelt nemrod convaincu, et sans lui ce magnifique et puissant ruminant ferait partie aujourd'hui de la préhistoire.

Mais les loups eux ne disparurent pas avec les bisons, ils émigrèrent vers le Nord et se joignirent aux bandes harcelant déjà le caribou de la toundra, au delà de la grande ceinture boisée canadienne s'étendant de l'Ungava aux Montagnes Rocheuses.

Là encore les caribous étant grégaires et s'assemblant en troupeaux de centaines de milliers de têtes, les loups renouvelèrent leurs tactiques et l'élimination des impuissants et des retardataires, mais par la suite leur propre nombre grandissant sans cesse, crocs au vent, ils foncèrent allégrement dans la masse passive et sans défense, tuant pour le seul plaisir du massacre, ils firent tant et si bien dans leur soucis de l'équilibre de la nature, que le gouvernement fédéral se décida enfin, il y a quelques années, d'intervenir en faveur des tribus esquimaudes et indiennes de ces régions, dont le caribou est le pain quotidien.

De ces deux exemples concrets du contrôle à longue échéance que je viens de citer est né le mythe devenu l'argument favori des biologistes québécois dans leur réticence à exterminer le loup.

Le loup est un tueur né, un exterminateur, la terreur de tout ce qui respire en forêt, fort, endurant, rusé, il n'a aucun ennemi naturel il n'est charognard que par extrême nécessité, donc il tue sans cesse tout ce qui est à sa portée, même l'orignal puissant ne lui échappe pas dans la neige profonde, et l'ours lui cède le chemin.

De plus c'est un déprédateur dont les trappeurs ont à souffrir. Mon voisin immédiat M. E. Mélançon trappeur amateur en a été victime certaine, à trois occasions différentes cette saison même, la première fois un chat sauvage (raton laveur) arraché du piège, traces de combat, poils épars et pistes de combattants sur la neige, la seconde fois ce fut un pékan qui subit le même sort, la troisième tout était disparu, piège, chaine et captif mais les empreintes ne trompaient personne sur l'identité du ravisseur.

Et les fermiers de nos régions alors, demandez-leurs si les loups n'égorgent que les moutons qui souffrent d'entrax et les veaux de fièvre aphteuse et s'ils purifient ainsi leurs maigres troupeaux.

Devons-nous alors exterminer le loup, impossible cet animal étant la ruse, la défiance et l'élusion même, mais au moins nous devons exercer sur lui le contrôle le plus rigide possible, par tous les moyens à notre disposition, prime sur sa tête, piégeage et poison.

Objection direz-vous, oiseaux et autres petits carnassiers pourraient être victimes des boulettes empoisonnées, semées du haut des airs par les gardes-chasse. Erreur, pour les oiseaux il n'y a que le corbeau qui plane l'hiver au-dessus des lacs ensemencés, quant au vison, à la loutre, la martre et le pékan, rarement traversent-ils un lac gelé, ils suivent plutôt les méandres des rives à la recherche de leur pitance.

Pour les primes, l'accroc serait négligeable sur les centaines de [illegible] ne tolérant pas [illegible] concès par les chasseurs de chevreuils et d'orignaux au Québec.

Quant au piégeage professionnel, le seul salaire d'un député qui ne dit jamais rien en chambre suffirait à payer cinq trappeurs d'expérience qui élimineraient quantité de fauves dangereux pour toute la faune indigène.

Pour ce qui est de l'équilibre de la nature, si chère aux biologistes et aux théoriciens bureaucratiques, si la population des cervidés devient si grande qu'elle menace le dit équilibre, augmentons alors les prises individuelles, allongeons les périodes de chasse et laissons une petite chance aux braconniers nécessiteux.

Quant au tourisme, la seule industrie encore vierge de l'attouchement des grandes monopoles, il apporte un support précieux et direct à nos régions, étant loin des statistiques je ne saurais citer de chiffres, mais je sais de facto que la disparition des chasseurs des Laurentides atteindrait gravement l'économie de toute notre région.

Hors que viennent chercher ici la grande majorité des nemrods? Des loups, allez-y voir, le chevreuil est le trophé convoité. Un jour un chasseur m'avoua en soupirant, qu'il en était à sa onzième saison sans avoir atteint son but et c'était pourtant dans les années d'abondance, aussi ce qui le ramenait chaque automne étaient les traces nombreuses qu'il était à même de vérifier, faites disparaître ces traces en laissant éliminer l'animal gracieux et agile qui les imprime et notre tourisme d'automne se portera sous des cieux plus propices peut-être ceux de l'Ontario, car les faits sont là, le cheptel sauvage diminue depuis quelques années d'une façon alarmante.

Les gens d'ici parlent d'en faire une question de politique si le gouvernement ne prend pas des mesures immédiates et radicales, le candidat qui fera campagne avec comme slogan "Mort aux loups et vive le chevreuil" l'emportera peut-être, car plus de cerfs dans nos régions égale plus de beurre et plus de pain pour nous sur la table, notre population ne mérite-t-elle pas plus de considération que les carnassiers [illegible]

Jeudi 17 mars 1966

1966

Le comité de protection répond aux accusations du ministre du Tourisme de la Chasse et de la Pêche

A qui de droit,

Nous nous attendions depuis quelques temps à la déclaration parue dans le Montréal-Matin, le Droit, The Gazette etc..., concernant les loups primés.

Monsieur le Ministre, soyez sûr que si nous avons payé des loups empoisonnés par les biologistes c'est bien contre notre gré, ce n'est pas notre intention de nuire au travail entrepris par les biologistes dans le Comté, bien au contraire.

Toute loi peut-être contournée, chose que vous connaissez certainement, mais, de là à dire que nous avons primé les 17 loups que les biologistes n'ont pas retrouvés, vous vous trompez grandement. Vous vous trompez plus grandement encore, quand vous dites que cette prime constitue un encouragement au détournement des fonds.

Soyez sans crainte, amis chasseurs, l'argent que vous avez fait parvenir, sert à une noble et bonne cause, et, une tonne de livre très serrée peut être vérifiée par n'importe qui, en tout temps. Cette insinuation de caractère belliqueux, laisse entendre au public que les fonds reçus servent à des fins injustes, illégales et peut-être même à des fins personnelles, quand c'est tout le contraire, le Comité n'a qu'un seul but en tête: le bien commun du Comté par l'extermination du loup.

Nous croyons sincèrement que d'ici quelques semaines nous n'aurons plus à faire face à des protêstes. Nous sommes assurés que le succès que nous avons dans la capture du loup cet hiver, sera encore plus grand, quand les lacs seront dégelés, car, le système de pièges et de collets seront beaucoup plus efficaces et moins nuisibles pour les autres animaux à fourrure.

C'est pour cette raison et pour beaucoup d'autres, que nous continuerons à payer la prime tant et aussi longtemps que nous aurons de l'argent en caisse, car notre but c'est la protection et le développement du cheptel-chevreuil, donc, pour le protéger il faut enrayer son ennemi numéro 1, le loup. (Un loup mort représente approximativement entre 10 et 15 chevreuils vivants de plus par année).

Nous garderons nos positions, tout en essayant de collaborer encore plus étroitement avec les biologistes et, quels que soient les obstacles à rencontrer nous continuerons à lutter pour la conservation d'un patrimoine national: LE CHEPTEL SAUVAGE.

Bien à vous,

André Brunet,

Président du Comité pour la Protection de la Faune du Comté de Labelle.

POSITION DE LA FÉDÉRATION QUÉBECOISE DE LA FAUNE SUR LE CONTRÔLE DES DÉPRÉDATEURS

MONTREAL – Le problème de la déprédation par le loup dans les cheptels de chevreuil du Nord de Montréal aura fait, cette année, couler beaucoup d'encre.

La Fédération Québecoise de la Faune désire rappeler que lors de son congrès annuel de 1964, elle avait pris une position officielle sur le problème du contrôle des déprédateurs et que la politique adoptée à cette occasion reste la même devant les événements malheureux qui se sont déroulés cet hiver dans le comté de Labelle.

La Fédération reconnait que dans certains cas particuliers, comme dans le comté de Labelle, un contrôle du loup s'avère nécessaire, mais ce contrôle doit alors être effectué 1) seulement après une étude sérieuse, 2) par un personnel entraîné à cette fin et 3) seulement sur une base locale et temporaire. La Fédération, tout en étant consciente de la pénurie de biologistes, regrette que le Ministère ait pris beaucoup de temps à réaliser la gravité du problème et à mettre sur pieds une équipe de biologistes. Des travaux importants exécutés ailleurs ont dû être suspendus pour permettre aux biologistes de s'attaquer aux problèmes du loup.

Il est déplorable qu'entre temps, un groupe de sportsmes du comté de Labelle et de la région de Montréal aient décidé de prendre l'affaire en main. Ce groupe réclamait à grands cris l'octroi d'une prime sur le loup, une méthode périmée, rejettée par tous les gens sérieux en Amérique du Nord. Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a su résister à toutes ces pressions et la Fédération est heureuse de constater qu'il a jugé bon de suivre l'avis de ses techniciens.

Le travail des biologistes s'est avéré efficace puisqu'une cinquantaine de loups ont été éliminés et que le chevreuil est maintenant en sécurité, en sécurité contre les braconniers. Un récent communiqué émanant du Service de la Faune de Québec révèle que des loups empoisonnés par des biologistes ont été volés par des profiteurs qui vont se faire payer une prime non méritée, offerte par un groupe de la région du comté de Labelle. De plus, on s'imagine bien que toutes ces incursions en ski-doo dans les ravages de chevreuil, sous prétexte de ramasser des chevreuils étranglés, auront été la cause d'un braconnage éhonté. La Fédération Québecoise de la Faune reste convaincue que seules des équipes formées à ce genre de travail peuvent faire un travail efficace dans le contrôle du loup.

Lorsqu'une armée de chasseurs en colère part en guerre, comme cela s'est fait dans le comté de Labelle, il ne peut qu'en résulter des abus de toute sorte, un gaspillage de temps, d'argent et d'énergie.

Espérons qu'à l'avenir le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche sera en mesure d'agir plus rapidement lorsque de pareils

1966

1966



PHOTO-REPORTAGE - Une fois de plus les billots s'embaclent au pont REID. Et, courageusement, les draveurs débloquent la "JAM". Les "vieux loups de la drave" suggèrent pourtant, depuis quelques années, d'engager en permanence un ou deux hommes qui élimineraient continuellement le danger de bloquage. La "JAM" est toujours pittoresque, spectaculaire, mais tout aussi périlleuse pour ceux qui luttent avec elle.

1966

Lettre ouverte

Sur l'immigration au Québec...

En cette période propice aux promesses électorales, face à la menace grandissante d'une immigration anglicisante et assimilatrice, voici la réaction des quatres partis politiques qui sollicitent les suffrages populaires.

1- Le parti libéral

Sur 108 candidats libéraux conviés à exprimer leurs opinions sur une politique de peuplement du Québec, un seul a daigné répondre. Le Dr Alphonse Couturier de Rivière-du-Loup s'est engagé à promouvoir une véritable politique de peuplement français.

Le programme du parti libéral "Québec en marche" comporte quatre lignes seulement en matière d'immigration:

"une politique sélective mais active d'immigration destinée à favoriser l'intégration des Néo-Canadiens au milieu francophone."

Le programme est équivoque et aussi faible que les $325,000. votés au Service de l'immigration pour l'année 1966-67.

Pendant la campagne électorale, M. Lesage n'a pas précisé son programme d'immigration ni élaboré les politiques qu'il entend suivre pour refranciser Montréal, la plus grande ville française de langue anglaise. Ce n'est certes pas l'arrivée annuelle de 25,000 immigrants de langue anglaise qui contribue à l'édification d'une métropole française! J'espère que M. Lesage rompra un silence qu'il semble s'obstiner à vouloir observer.

2- L'union Nationale

Messieurs les candidats Dollard Dansereau dans Notre-Dame-de-Grâce, André Leduc dans Laviolette et Jean-Noel Tremblay dans Chicoutimi se sont engagés à réclamer une législation qui favorisera:

1- le relèvement du taux de la natalité;
2- la conservation au Québec de ses citoyens;
3- l'établissement d'un climat français dans la Métropole et la Province;
4- l'intégration et l'assimilation des Néo-Canadiens à la nation canadienne-française et
5- le recrutement et la sélection d'immigrés francophones ou de culture latine.

Le parti de l'Union Nationale a décrit en vingt-deux lignes la politique qu'il entend appliquer:

"Immigration"

"La politique d'immigration conçue et appliquée par Ottawa ne tient pas compte des réalités économiques, sociales et culturelles du Québec. De plus, la propagande du Canada à l'étranger est tendancieuse, et renseigne faussement sur la situation du marché du travail.

Les futurs immigrants prennent un premier contact avec le Canada par l'intermédiaire de fonctionnaires presque tous anglophones; leur accueil au Québec est laissé aux bons soins de bénévoles. Le régime libéral n'a encore rien fait de valable pour corriger la situation.

En matière d'immigration, l'Union Nationale s'engage à une politique énergique axée sur le bien-être des immigrants et les besoins de notre économie:

1- CREATION D'UN MINISTERE DE L'IMMIGRATION, établissement de services d'accueil et d'écoles répondant aux besoins des Néo-Québecois.
2- PARTICIPATION DU QUEBEC à toutes les commissions internationales qui étudient les problèmes de population et de migration.
3- CREATION D'UN CENTRE NATIONAL DE DEMOGRAPHIE."

Il serait intéressant de voir M. Johnson développer ces éléments généraux de son programme. La gravité de la situation démographique exige une intervention immédiate et énergique du Québec. Nous sommes en droit de connaître avec clarté les positions de l'Union Nationale.

3- Le Ralliement National

Sur 14 candidats invités à s'engager, MM. René Bonin, candidat dans Joliette et Gérard Biron dans Olier, ont réclamé l'intervention immédiate du Québec.

Le programme du R.N. comente ainsi ce problème de l'immigration:

"Immigration"

"Par suite de la saignée de sa population vers des provinces anglophones, par suite de l'injustice sociale qui frappe les familles, la population française du Québec, n'a pas augmenté à un rythme démographique souhaitable dans des conditions normales. Par ailleurs, Ottawa a encouragé et encourage encore l'immigration massive au Québec d'éléments qui affaiblissent la culture française et font diminuer le pourcentage de la population française. Si cette politique néfaste se poursuivait encore longtemps, les Québecois deviendraient minoritaires dans leur propre patrie.

En conséquence, le Ralliement national assurera le contrôle de l'Etat du Québec sur son immigration et verra à créer un véritable ministère de l'immigration. En collaboration avec les ministères du commerce, du travail, de l'éducation et des affaires culturelles, ce ministère de l'immigration fera l'analyse quantitative et qualitative des besoins du Québec en immigrants. Il tiendra compte également du niveau d'emploi et du chômage, et établira une politique préférentielle envers les Franco-Américains, les Canadiens français des autres provinces et à tous ceux qui sont de langue française".

Au cours de la campagne, à plusieurs reprises, les présidents René Jutras et Laurent Legault ont réclamé l'établissement d'un Ministère de l'immigration. Ils ont reproché au gouvernement provincial son inertie et son inaction.

4- Le R.I.N.

Sur 48 candidats invités à définir une politique d'immigration, MM. G. Brosseau, candidat dans St-Jean, Normand Charlebois dans Gaspé-Nord, André Dagenais dans Mercier, Paul-Emile Guérard dans l'Assomption, Claude Lavoie dans Labelle, Roger Léger dans Hull, Paul Rochon dans Bourassa et Gilles Savard dans Matapédia ont préconisé une politique active du Québec dans le domaine de l'immigration.

Au nom de tous les candidats du R. I. N. Pierre Bourgault a défini la politique d'immigration de son parti:

"Le R.I.N. propose:

1- Que le gouvernement du Québec crée immédiatement son propre Ministère de l'Immigration et qu'il se déclare seul habilité à légiférer dans ce domaine.
2- Que le gouvernement du Québec décrète l'unilinguisme français . . .
3- Que le gouvernement du Québec établisse immédiatement des équivalences académiques entre le Québec et les principaux pays et nous fournissent de nouveaux citoyens . . .
4- Que le gouvernement du Québec augmente la proportion d'immigrants spécialisés dans un métier ou une profession.
5- Que le gouvernement du Québec établisse immédiatement nos besoins à court et à long terme dans

(Suite à la page 18)

1966

- Sur l'immigration . . .

(Suite de la page 17)

le domaine de l'immigration. Cette question est trop importante pour laisser se perpétuer l'improvisation actuelle.

6- Que le gouvernement du Québec crée immédiatement les facilités nécessaires pour permettre aux immigrants de s'intégrer dans le système d'éducation francophone du Québec.

7- Que le gouvernement du Québec crée immédiatement les services nécessaires au bon accueil des immigrants."

Voilà les attitudes des quatre partis politiques en présence. Pendant que notre personnel politique parle, Montréal s'anglicise.

Du 1er janvier au 31 mars 1966, 30,713 immigrants se sont établis au Canada. 9,546 de ces immigrants sont d'origine britannique, soit la proportion habituelle de 31.0%. 832 sont d'origine française, 2.7%. Le nombre des Noirs s'élevait à 845 et celui des Chinois à 1,087. La composition de notre population se transforme progressivement. La venue des nouveaux arrivés contribue à une perte de prestige et d'influence pour le groupe ethnique canadien-français.

Les nouveaux arrivés diminuent aussi la moyenne pourcentuelle du Québec. 17,007 des immigrants 1966 se sont établis en Ontario. La province voisine a accueilli 55.3% des nouveaux venus. Pendant la même période, le Québec a accueilli 6,071 immigrants seulement et les 9/10 d'entre eux s'assimilent à l'élément anglo-saxon.

Au rythme actuel du mouvement migratoire, advenant l'inertie maintenue du Québec, les Canadiens français ne seront en 1981 que 20% de la population canadienne et 74% de la population québecoise.

Cette hypothèse justifie mon insistance à réclamer une politique immédiate pour un redressement nécessaire. Dans les prochains jours, puissent les citoyens du Québe exiger des candidats et des partis les promesses solennelles qui lient et qui engagent le vainqueur et le vaincu à agir concrètement dès le 6 juin 1966.

Rosaire Morin.

1966

Le comité de protection donne signe de vie

L'Echo de la Lièvre,
267 Blvd Paquette,
Mont-Laurier,
Co. Labelle.

A qui de droit,

Quelques mots seulement pour prouver que le Comité pour la Protection de la Faune du Comté de Labelle poursuit toujours le travail entrepris l'automne dernier pour la conservation du cheptel chevreuil.

Il semble maintenant assuré que le Gouvernement rétablira bientôt dans certains comtés de la province de Québec, une prime de $35.00 pour chaque loup abattu. Les comtés qui jouieront de la prime sur le loup (Comté de Labelle inclus) sont ceux qui sont le plus affectés par ce depredateur no. 1 du cheptel chevreuil.

Notre comité ne peut que se réjouir d'une telle décision de la part du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'Hon. Gabriel Loubier. Les membres du Comité se disent heureux de voir enfin cette lutte pour la protection du chevreuil se couronner par un succès tant désiré, soit, le rétablissement de la Prime sur le loup par le Gouvernement.

Pour encourager davantage cette guerre aux loups, le Comité continuera à payer quand même sa prime de $20.00 par loup abattu, jusqu'à épuisement total des fonds.

Nous en profitons pour remercier tous ceux qui, de quelques manières que ce soit, argent, conseils ou publicité, ont collaboré à mettre sur pied le Comité et par le fait même, à détruire depuis mars dernier, 61 loups dans le comté Labelle.

Nous encourageons toute la population à continuer la guerre aux loups déjà entreprise et soyez sûrs, amis chasseurs et autres, que nos efforts seront grandement récompensés.

Bien à vous,
COMITÉ POUR LA PROTECTION DE LA FAUNE
DU COMTÉ DE LABELLE.
André Brunet,
président.

1966

AVEC
CLAUDE BROSSEAU

GOLF ATOUT



La saison du golf tire à sa fin et c'est avec regret que les golfeurs voient venir l'hiver. Plusieurs se consolent en pensant à la chasse au gros gibier, orignaux, chevreuils . . .

Le tournoi éliminatoire est dans sa phase finale et je crois qu'il est tout bonnement trois semaines en retard.

. Un joueur doit être très dangereusement en forme pour ce genre de tournoi qui se joue au moins trois fois la semaine. Tour de force si l'on considère la température de la fin de août et de septembre.

Il est à espérer que les organisateurs du tournoi augmentent le rythme des rencontres pour les prochaines années.

Nous avons en la personne de M. Claude Boucher, un excellent gérant, affable et toujours prêt à rendre service, ce qui aide considérablement à la popularité toujours grandissante du club de golf de Mont-Laurier. Il ne faudrait pas oublier sa charmante épouse qui seconde admirablement son mari tout en apportant une note féminine fort appréciée.

Nous espérons les revoir l'an prochain et je leur souhaite un bon hiver.

Je disais donc que plusieurs golfeurs avaient troqué leur "driver" pour une carabine et c'est à espérer que leurs balles ne prennent pas des "slices" ou des "hooks", sinon la chasse ne sera pas fameuse, du moins pour quelques-uns.

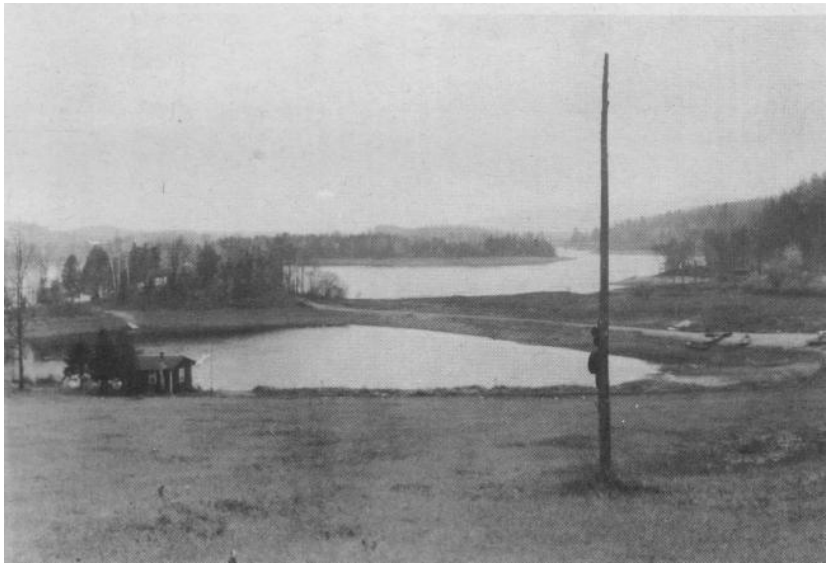



Jeudi 27 octobre 1966

1966

Entre-filets

UN BEAU COIN MAIS...

Entre-filets de par sa nature se veut diversifié. Pour cette raison, j'entreprend de vous faire part cette semaine d'un coin de notre région qui me tient particulièrement à coeur. Les photos publiées ci-bas donnent une vue d'ensemble des lieux.

Aux environs de Notre-Dame de Pontmain, près du pont du Lac des Sables, se trouve le domaine du Petit Lucerne. A ses pieds, la Lièvre aux flots tumultueux, regorgeante de poissons. Sur le domaine même, du chevreuil en quantité. Disons tout de suite que ce qui m'amenait au Petit Lucerne c'était et la chasse et un besoin de repos. Du repos j'ai bénéficié. De chevreuils n'ai point vus. Non qu'il n'y en ait pas, m'a assuré Mme Lavallé, la propriétaire, mais le sort a voulu que mes compagnons et moi ne soyons pas chanceux.

Française née à Limoges, la patronne a toutes les caractéristiques des m . . français. Rouspèteuse, grognon . . . enfin, je m'arrête car j'ai encore tout frais à l'esprit son excellente cuisine arrosée d'un petit Bourgogne rouge.

Plus de trois milles de forêt sur deux milles de largeur. Nous avons parcouru le territoire en entier, escaladé montagnes, traversé régions marécageuses, marché sur le bord de précipices, vu quantité de traces de ces cervidés et passé deux excellentes journées de même qu'une très bonne nuit dans un de ses chalets.

Nous y retournerons pour sûr un de ces jours quand la saison de la chasse sera plus avancée. Ceux qui désireraient y aller trouveront au Petit Lucerne un bon gîte. Souhaitons qu'ils soient plus chanceux que nous. Merci Mme Lavallé et merci à toi Fernand Lamoureux pour ton dévouement. Sans lui nous nous serions sans aucun doute égarés.

Michel Millette.

1966

La chasse

Un texte de Françoise Filiatrault

Devant moi s'éveille une nouvelle journée toute neuve. Le matin du bout de son doigt vermeil éteint toutes les étoiles scintillantes pour suspendre, au-dessus de mon beau pays, l'éclatant soleil. Dame nature a blanchi tous les arbres de cette forêt qui s'étend devant moi à perte de vue. Je saisis l'occasion. Dans l'intervalle de dix minutes, me voilà devant le domaine de dame Nature bienfaisante, le fusil à l'épaule, vêtements rouges sur le dos. Je me promets une fructueuse chasse au chevreuil. Je n'engage donc à travers les tallis. Je parviens à dénicher un sentier qui mène par-delà trois montagnes. Rendue à cette dernière, j'aperçois une piste. Enfin! Je tressaille de joie juste à l'idée. . . après trois heures et demie de marche silencieuse, et soigneusement calculée à chaque pas, je suis heureuse de faire luire dans mes yeux une lueur d'espoir. Je poursuis mon chemin, rempli d'embuscade, avec plus d'attention. Soudin ... merveille. Il est là devant moi, immobile, gracieux. les oreilles dressées. Mon coeur accélère le rythme. Son grand panache qui couvre sa tête délicate s'oppose à sa petite queue blanche qui s'agite. Oreille aux aguets, pattes prêtes à bondir, il se gonfle les poumons de l'air pur qui embaume la forêt. Je m'épaule... j'hésite. Il est vraiment de choix. Je l'admire pour la dernière fois dans la mire de mon arme mortelle ... Bang! Le coup est parti, mon coeur se serre comme un étau, mes yeux n'osent même plus regarder l'oeuvre diabolique qui s'est déroulé. Les paupières demi-clauses, j'entrevois de la neige rouge ... du poil ... la pauvre bête. Tantôt si gracieuse, bien vivante, profitant de la merveilleuse chance de vivre. Elle n'est désormais plus que les débris de celle que j'ai vue. Son ombre ternie par le sang qui perle sur son poitrail. Elle n'y ressemble plus du tout car, maintenant, elle gît dans une neige rouge....

1966

Jeudi 17 Novembre 1966

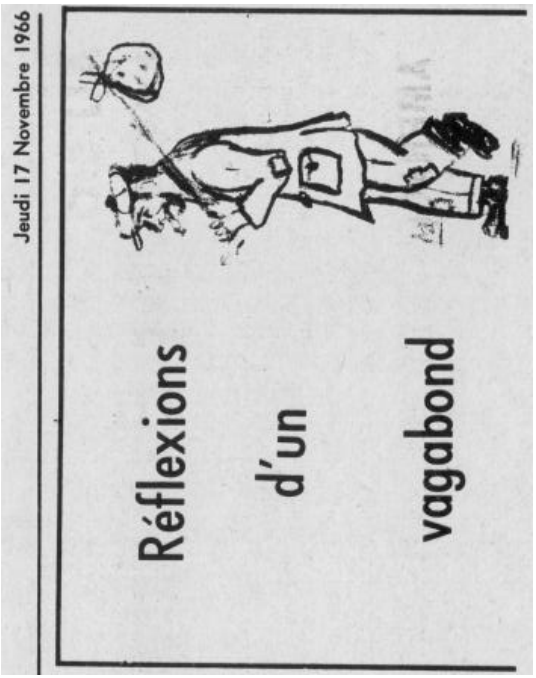

* * * * *

Les "outfitters" qui s'occupent d'aménagement touristique sont désappointés de la saison de chasse au chevreuil. Il suffit de regarder les résultats obtenus à date, soit environ 400 têtes d'enregistrées pour le Comté Labelle, afin de se rendre compte que la situation est des plus graves. Notre patrimoine s'est envolé et personne, même pas les experts du gouvernement, n'a pu encore expliquer de façon positive la disparition de notre gibier. L'on a dans la plupart des cas blâmé la présence du loup, ou encore l'abattage irraisonné par nos chasseurs d'un grand nombre de chevreuils, mais personne n'a encore étudié de façon positive les capacités en nourriture de nos forêts principalement aux endroits où ils ravagent l'hiver, ni les maladies qui pourraient décimer un troupeau de cette importance.

Je suggérerais que le Conseil de Comté, représentant l'ensemble des municipalités du Comté Labelle, exige une station expérimentale principalement attachée à l'étude des problèmes du chevreuil et ce, dans le Comté Labelle: Des spécialistes pourraient y être attachés et une étude complète du problème effectuée localement. Les causes n'étant vraiment pas déterminées, il est excessivement difficile de résoudre le problème sans le connaître.

L'effet néfaste de cette cueuillette aura des répercussions pour plusieurs années à venir. Les chasseurs mécontents retournent dans leur patelin et ne reviendront certes pas dans le Comté Labelle la saison prochaine. De fait les statistiques démontrent que le chevreuil est de plus en plus abondant dans le Comté de Hull et très probablement les années à venir verront progresser la chasse au chevreuil dans ce secteur bien particulier. Ce, au détriment de nos municipalités qui ont toujours fondé de grands espoirs sur cette saison afin de combler le vide des saisons mortes. Le problème est d'importance et mérite d'être réglé dans le plus bref délai possible. A vous d'y voir, messieurs les "outfitters"!

1966

M. Henri Charbonneau exterminateur de loups

FERME-NEUVE (DNC) - C'est avec plaisir que nous apprenions au cours de la semaine dernière, que Monsieur Charbonneau qui a de grandes connaissances en la matiere, était nommé instructeur pour l'organisation systématique de l'extermination des loups, qui sont apparemment les grands responsables de la graduelle et importante diminution des chevreuils dans notre région. Les exterminateurs et les garde - chasse travailleront plus particulièrement avec le poison qui leur sera exclusivement réservé. Chaque loup par la suite récupéré sera acheminé rapidement au laboratoire des biologistes.

Il va de soi que les exterminateurs a plein temps ne seront pas en aucune circonstance bénéficiaires de la prime si celle-ci devait être réinstallée par bill lors de la prochaine session ou le cas sera étudié.

Dès lors, monsieur Charbonneau invite la population à collaborer pour faire de ce travail une réussite et pour le faire demande à tous les cultivateurs qui auraient des animaux morts de communiquer avec lui. Le ministère de la Chasse et la pêche de qui relève cette

(Suite à la page 7)

- M. Henri . . .

(Suite de la page 2)

initiative prendra à ses frais chez les cultivateurs les animaux qui serviront tous à faire des appâts.

Monsieur J. Firmin Bourque le commandant de la division Ouest du département de la protection de la faune a certainement trouvé l'homme qu'il fallait pour ce travail en la personne de Monsieur Henri Charbonneau, espérons toutefois que l'étendue du territoire que devra couvrir M. Charbonneau lui permette quand même d'avoir une attention particulère pour notre région qui a vu sensiblement diminuer les possibilités de sa chasse au chevreuil durant la dernière saison.

1966

La S.S.J.B.

Ne fêtez pas le Centenaire de la Confédération!

La Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Mont-Laurier désire faire connaître la position adoptée par la Fédération en 1963, à l'effet qu'elle ne participera pas aux fêtes du Centenaire de la Confédération et qu'elle encourage fortement la population à s'abstenir de toute manifestation ou même d'assister à une quelconque festivité.

La S.S.J.B. de Mont-Laurier se déclare solidaire de cette prise de position et demande aux responsables de sections, aux maires, aux présidents de tous les organismes locaux, diocésains ou régionnaux d'endosser la même attitude.

Après avoir vécu trois siècles d'un colonialisme humiliant, c'est pour le moins étrange qu'on veuille à tout prix que les canadiens - français s'abaissent de nouveau et tentent de faire croire qu'ils sont fiers des injustices que le Canada anglais a fait persister justement à cause de la Confédération.

Pensons un seul instant que les canadiens - français sont toujours les plus pauvres après 100 de Confédération. Pensons un peu que même chez-nous au Québec, une minorité anglophone (17% de la population québecoise seulement) détient la richesse, s'oppose à ce que le français soit reconnu comme langue officielle, impose leur langue et leur autorité à combien de nos petits travailleurs canadiens français. Sans parler des autres provinces. Et nous irions fêter ça! Il faut nous croire bien naifs.

Il est intéressant de noter que le R.I.N. a vendu à ses membres des petites plaques qui s'ajoutent à celles de la province et qui, installées à l'arrière du véhicule, complèteront la phrase "1867 - Confédération - 1967", par "100 ans d'injustices".

1966

Au conseil de comté

Le projet d'annexion n'est pas prêt - Le Conseil Economique reçoit $500.

Toutes nos résolutions sont acceptées

MONT-LAURIER - Mercredi matin se réunissaient en l'hôtel de ville de Mont-Laurier, 27 maires afin de discuter des problèmes au niveau du conseil de comté. Cette rencontre trimestrielle était sous la présidence du préfet du comté, M. Henri Jolicoeur.

A la suite de l'assemblée, nous apprenions que la Corporation du comté Labelle n'a pas encore été avisée par le Ministère des Affaires municipales si le projet d'annexion du Canton Montigny deviendrait effectif à compter du premier janvier 1967. Rappelons que ce projet touche trois municipalités continue au Canton Montigny, soit la municipalité de Lac Saguay, le Canton Loranger et le Canton Kiamika.

De plus, au cours de l'assemblée, le conseil de comté a pris connaissance de différentes demandes de souscription à divers organismes. D'un commun accord, les maires réunis ont accordés la somme de $100. à la Campagne du Prêt d'Honneur et le même montant à la Ligue Anti-tuberculeuse des Laurentides. Pour l'année 1967, le Conseil Economique Regional a reçu du conseil de comté le montant de $500. Mentionnons en passant que c'est jeudi soir que le Conseil Economique tenait son assemblée de fondation. Les délégués du Conseil de comté à cette réunion étaient MM. Raymond Meilleur, maire de Val Barette; André Brun, maire de Canton Turgeon; Rolland Felx, maire de Canton Joly; Fernand Lévesque, maire de la paroisse de Ferme-Neuve et Albert Diotte, maire du Canton Kiamika. Soulignons aussi que le Conseil Economique Régional obtiendra bientôt son accréditation de la part du gouvernement provincial et une subvention de $3,000. lui sera versée.

MM. Jean Duval et Rolland Pelletier ont fait rapport du dernier congrès des conseils de comtés tenu à Québec les 15, 16 et 17 octobre dernier. Toutes les résolutions présentées par les délégués du comté Labelle lors de ce congrès ont été acceptées et feront l'objet d'un mémoire qui sera présenté au gouvernement en janvier prochain.

La première porte sur le salaire minimum horaire des journaliers engagés au cours des travaux d'hiver. Ce salaire devrait être de $1.25 de l'heure, au minimum. La seconde résolution vise l'évaluation foncière qui devrait être faite sur une base de comté. Il s'agirait alors de nommer trois évaluateurs, soit : un des Affaires municipales, un du conseil de comté et le troisième de la municipalité concernée par la préparation du rôle d'évaluation. Enfin, une résolution qui nous tient particulièrement à coeur, le rétablissement de la prime sur le loup et l'ours. Nombre d'autres résolutions figuraient au programme de nos délégués.

1966

Jeudi 22 décembre 1966 L'ECHO DE LA LIEVRE Page 11

LA CHASSE AUX LOUPS REPREND DE PLUS BELLE DANS NOTRE COMTÉ

MONT-LAURIER - Nous avons été curieux de savoir comment le Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche du comté Labelle procédait cette année pour faire la chasse aux loups et de quel équipement ils disposaient. M. Milburn que nous avons rejoint au Ministère du Tourisme sur la rue Nelson à Mont-Laurier nous a déclaré qu'actuellement, les gardes-chasses du Ministère disposaient seulement de trois autos-neige pour leur travail dans la forêt. Ces gardes-chasse du gouvernement sont aidés dans leur besogne par 4 aides qui les accompagnent dans les bois. Les gardes-chasse se servent de poisson, de pièges et de collets pour la capture du loup. L'an dernier, comme la chasse aux loups n'était pas du ressort des gardes-chasses, ces derniers n'ont pu disposer d'aucune aide gouvernementale, comme l'envoi d'hélicoptère ou d'avions pour survoler le territoire. Par contre, cette année, on s'attend bien à un support efficace du gouvernement. On a garanti aux gardes-chasses qu'ils auraient d'ici quelque temps douze autos-neige à leur disposition. Ceci nous semble-t-il leur permettra de se déplacer plus rapidement et d'être plus efficace.

Les gardes-chasses du Ministère demandent à toutes les personnes qui disposeraient de carcasse d'animaux morts de bien vouloir entrer en contact avec eux en téléphonant à 623-1981, ils se feront un plaisir d'aller chercher les animaux morts afin que ceux-ci servent d'appats. Il est interdit à toute personne non-autorisée par le Ministère de faire usage de poison pour la capture du loup. Les sanctions sont sévères. D'autant plus qu'un mauvais usage du poison peut avoir des conséquences mortelles sur les autres animaux tant domestiques que sauvages, comme le pécan ou la loutre par exemple, qui à l'occasion ne dédaigne pas la viande. La meilleure façon de chasser le loup, reste encore d'aider les gardes-chasses dans l'exercice de leurs fonctions.

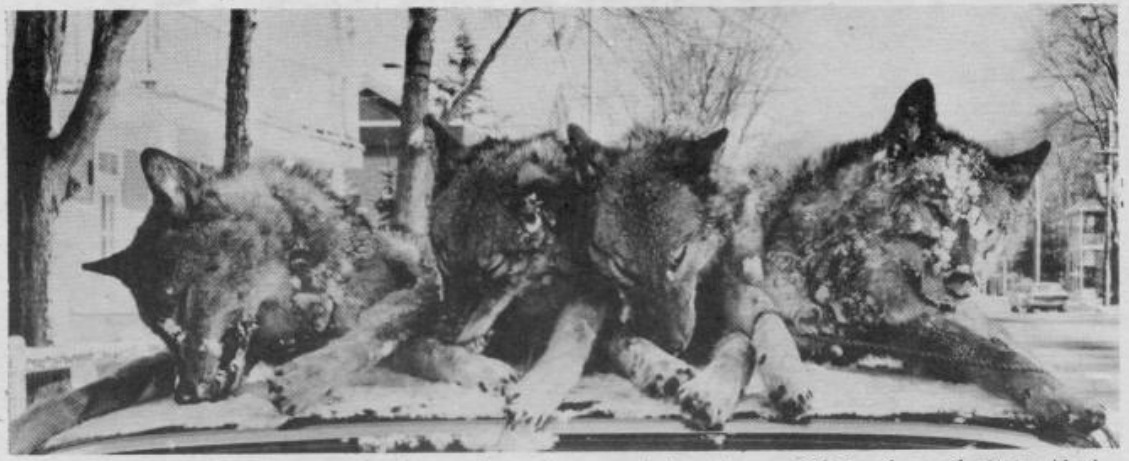

La lutte est définitivement engagée, et l'empoisonnement des loups a déjà donné ses résultats. Ainsi quoique à peine commencée il y aurait une dizaine de loups qui seraient de notre région dirigés vers les laboratoires de biologie afin de faire des études sur les sujets. Ces loups au nombre de quatre furent recueillis par monsieur Nemrod Marenger garde chasse attaché à la section de Mont-Laurier, sur les Lacs Wilson et Flapper à quelques 12 milles au nord d'ouest de Ferme-Neuve. Autant de dépradateurs qui ne seront plus à détruire le chevreuil. (Photo Studio Fleur de Lys).

PAR NÉGLIGENCE

100 LOUPS SONT PERDUS

(AYC) - La chasse au loup que mènent présentement les officiers du Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche a connu un départ désastreux. Nous apprenons de source sûre qu'une centaine de loups ont été perdus au début des opérations à cause de l'emploi d'un poison de mauvaise qualité qui s'est avéré inefficace. Les loups ont en effet mangé les appâts mais n'en sont pas morts.

CHASSE AU LOUP

On sait que récemment, le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec dirigé par M. Gabriel Loubier, prenait des mesures pour exterminer les loups et les coyotes dans toute cette partie de la province habitée par les orignaux et les chevreuils.

La chasse aux loups est effectuée par les gardes-chasses provinciaux aidés d'instructeurs expérimentés dans ce genre de travail.

1966

MAUVAIS POISON PAS DE COLLETS

Cette tâche de réduction des loups devait être menée magistralement. Les officiers allaient empoisonner les loups ou les prendre au collet.

Malheureusement, par négligence des responsables du ministère, le poison fourni était inefficace. On s'est rendu compte après avoir perdu environ cent loups, - le nombre a été révélé par un des directeurs de cette chasse, - que le poison n'était pas bon. Des expériences ont démontré qu'il ne réussissait même pas à tuer un chien domestique. On dut alors changer de poison et la situation semble maintenant corrigée.

Quant aux collets, on ne les a tout simplement pas encore reçus.

1967

L'HONORABLE LOUBIER NOUS REND VISITE

MONT-LAURIER - (M.M.) - C'est au lendemain de l'annonce du rétablissement de la prime sur le loup, le coyote et le lynx que l'Honorable Gabriel Loubier, Ministre du Tourisme de la Chasse et de la Pêche rendait visite à l'Association de Chasse et Pêche de Mont-Laurier, réuni au Club Mon-Tiki à l'occasion de son souper annuel. Plus de 200 convives assistaient à la soirée.

Dans le programme de la préservation de notre cheptel, M. Loubier a annoncé pour le Québec la création de réserves qui se consacreraient si l'on en juge par les propos tenus par M. Loubier, à l'élevage et la préservation du chevreuil et pourrait même s'occuper de pisciculture. Le territoire choisi pour notre comté se trouvera à Chute St-Philippe.

Parlant auparavant des clubs privés, M. Loubier a déclaré en substance qu'il était temps que cesse la possession par des gros bonnets, nos lacs et nos territoires de chasse. On connaît le travail accompli par le Ministre depuis son arrivée au pouvoir en ce qui concerne les clubs privés. Il ne faut pas croire que tous les clubs privés disparaîtront du jour au lendemain, de dire le Ministre. Ce dernier ne semble pas en avoir contre des personnes qui se groupent et qui avec leur faible revenu, loue et se réserve un territoire dans le Québec. Ces derniers profitent avantageusement du droit que le gouvernement leur concède. M. Loubier attache beaucoup plus d'importance aux personnes demeurant hors du Québec ou au pays qui ne profite de leur droit que deux ou trois semaines par année, privant ainsi les gens des régions où se trouvent ces clubs, du sport de la chasse et de la détente qu'apporte une partie de pêche.

L'Honorable Fernand Lafontaine accompagnait le Ministre du Tourisme à la soirée de samedi.



L'ÉCHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE – GATINEAU ET PAPINEAU

Vol. 15 — No 49
MONT-LAURIER,
JEUDI
23 mars 1967
10¢ le numéro

"Le champ d'action idéal pour une Chambre de Commerce se situe au sein des problèmes municipaux" - M. Yvon Sirois



M. Yvon Sirois, directeur général adjoint de la Chambre de Commerce de la province de Québec.

FERME-NEUVE – Amorçant une initiative des plus intéressantes la Chambre de Commerce de Ferme-Neuve accueillait jeudi soir dernier, M. Yvon Sirois, directeur général adjoint de la Chambre de Commerce de la province de Québec à un souper d'hommes d'affaires tenu à l'Hôtel Desloriers de l'endroit.

Abordant de front le sujet suggéré par la Chambre "L'homme d'affaire d'aujourd'hui face aux développements de sa localité" et après avoir fait un énoncé de principes, M. Sirois, tout en laissant à son auditoire le soin d'en tirer les conclusions à poursuivre en parlant des corps intermédiaires, " organismes dans lesquels les hommes d'affaires se doivent d'être actifs", s'attaquant à la raison d'être des corps intermédiaires, M. Sirois a déclaré qu'on traversait actuellement une phase d'instabilité totale. "Un phénomène qui n'est pas nouveau et qui est mondial", de poursuivre le conférencier. "La situation politique chez nous est devenue instable et l'instabilité semble être le seul facteur stable ce qui amène une certaine instabilité dans les corps intermédiaires". C'est le pourquoi justement, d'après M. Sirois de la nécessité des organismes tels les Chambres de Commerce, compte-tenu de l'évolution rapide de pensée, évolution correspondant à l'économie. "Pour cette raison, il est nécessaire d'accroître la participation des hommes d'affaires dans les associations même s'il y a prolifération de celles-ci." "Même les gouvernements en crée chaque jour d'autres".

Les régions responsables de leur avenir

Citant Pierre-Yves Pépin, M. Sirois déclara qu'il était nécessaire aux régions de se définir et d'énoncer des hypothèses d'aménagement, Ce sont les régions qui sont responsables de leur avenir, de conclure M. Sirois. C'est aux corps intermédiaires de trouver les problèmes pour savoir bien les présenter à leur représentant afin d'avoir un dialogue convenable avec le gouvernement.

Ce que doit être une Chambre

"Les Chambres de Commerce ne doivent représenter aucun égoïsme de groupe mais s'adjoindre aux autorités municipales pour faire valoir les considérations légitimes du milieu de la collectivité et leurs intérêts". "Par expérience, je sais que le champ d'action idéal se situe au sein des problèmes municipaux et c'est là qu'on doit en arriver à des solutions valables pour le milieu". "L'étude est une nécessité pour une Chambre dans ces divers domaines municipaux", "Ceci aide à en arriver à un diagnostique efficace". "Il faut aussi que vous ayez des objectifs qui soient réels et une action précise au niveau local". "De même est-il nécessaire pour vous de faire un examen de conscience pour savoir si l'action est bien dirigée et si la région est bien orientée dans la voie du progrès". "Vous rencontrerez, de poursuivre M. Sirois, des difficultés d'adaptation de l'action aux conditions présentes, c'est sûr". Il faut surtout éviter, de dire M. Sirois que les corps intermédiaires deviennent des paravents et savoir allier l'ardeur des jeunes à l'expérience des plus mûrs. "Eviter la partisannerie politique, est une obligation morale pour les médias d'information autant que pour les corps intermédiaires, de même que la hantise des réussites immédiates et spectaculaires des projets".

La conférence de M. Sirois était entrecoupée ça et là de blagues, Au grand bonheur des convives; il faut le dire, Près de 70 personnes assistaient à la conférence et le docteur Jean-Claude Paquette, maire de cette localité a remercié le conférencier.

La Chambre de Ferme-Neuve entend tenir de tels soupers 4 ou 5 fois par an si les circonstances sont favorables.

Pas de prime pour les loups empoisonnes

L'Honorable Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a annoncé qu'une prime sera payée pour la destruction du loup et du lynx, ce dernier aussi désigné sous le nom de lynx-bai ou bob-cat.

Comme il semble y avoir confusion dans l'opinion publique cette mise au point a pour but de clarifier la situation.

Le Ministre désire qu'il soit bien compris que ses recommandations sont à l'effet qu'aucune prime ne sera payée pour la destruction de ces deux espèces au moyen de poison. L'usage de substance toxique pour fin de chasse est prohibé par la loi et seuls les employés du Ministère désignés à cet effet, peuvent s'en servir.

La prime ne sera payée que sur la capture de ces deux prédateurs par les méthodes conventionnelles. Pour en bénéficier, le chasseur devra produire au garde-chasse la carcasse complète et prouver que le gibier a été abattu suivant les règlements.

Naturellement, aucune prime ne sera payée sur le lynx véritable ou loup cervier, qui est un animal protégé par la loi dont la fourrure est actuellement d'une grande valeur commerciale.

M. Campeau, du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche demande instamment aux amateurs d'autos-neige qui voyagent en forêt de se tenir le plus loin possible des ravages et surtout d'éviter de tourner autour des appats destinés à capturer les loups. M. Campeau a tenu également à précisé au sujet de la prime qui sera vraisemblablement payée sur le loup et le lynx ne le sera qu'à condition que la personne qui rapporte un loup possède son permis de trappeur. Les officiers du ministère demandent également à ceux qui circulent en forêt de ne pas toucher aux cadavres des loups et des lynx.

DES JEUDI PROCHAIN AU
THÉÂTRE LAURENTIEN
Le chef d'œuvre de l'année
Un Homme
1966
PALME D'OR
FESTIVAL DE CANNES
et une femme
EASTMANCOLOR
Anouk AIMEE (Anne) — Jean-Louis TRINTIGNANT (Jean-Louis)
Pierre BAROUH (Pierre) — Simone PARIS (Directrice du Pensionnat)
Valérie LAGRANGE (Femme Jean-Louis) — Yanne BARRY (Maîtresse de Jean-Louis)
PRÉSENTEMENT À L'AFFICHE À MONTRÉAL DEPUIS 5 MOIS

A Cannes,
la France a présenté le soleil,
des gosses et un chien ;
autre chose et plus qu'un chef-d'œuvre :
« Un homme et une femme »,
de Claude Lelouch.

Je ne souhaite à personne de vivre cette année sans avoir vu « Un homme et une femme », de Claude Lelouch.
MICHEL COURNOT

2e film
"LA TÊTE DU CLIENT"

Vol. 15 — No 49
MONT-LAURIER,
JEUDI
23 mars 1967
10¢ le numéro

1967

Pas de prime pour les loups empoisonnes

L'Honorable Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a annoncé qu'une prime sera payée pour la destruction du loup et du lynx, ce dernier aussi désigné sous le nom de lynx-bai ou bob-cat.

Comme il semble y avoir confusion dans l'opinion publique cette mise au point a pour but de clarifier la situation.

Le Ministre désire qu'il soit bien compris que ses recommandations sont à l'effet qu'aucune prime ne sera payée pour la destruction de ces deux espèces au moyen de poison. L'usage de substance toxique pour fin de chasse est prohibé par la loi et seuls les employés du Ministère désignés à cet effet, peuvent s'en servir.

La prime ne sera payée que sur la capture de ces deux prédateurs par les méthodes conventionnelles. Pour en bénéficier, le chasseur devra produire au garde-chasse la carcasse complète et prouver que le gibier a été abattu suivant les règlements.

Naturellement, aucune prime ne sera payée sur le lynx véritable ou loup cervier, qui est un animal protégé par la loi dont la fourrure est actuellement d'une grande valeur commerciale.

M. Campeau, du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche demande instamment aux amateurs d'autos-neige qui voyagent en forêt de se tenir le plus loin possible des ravages et surtout d'éviter de tourner autour des appats destinés à capturer les loups. M. Campeau a tenu également à précisé au sujet de la prime qui sera vraisemblablement payée sur le loup et le lynx ne le sera qu'à condition que la personne qui rapporte un loup possède son permis de trappeur. Les officiers du ministère demandent également à ceux qui circulent en forêt de ne pas toucher aux cadavres des loups et des lynx.

1967

Des loups toujours



Des loups . . . qu'ils en ont fait couler de l'encre ces braves vieux loups et ce qu'ils ont mangé comme chevreuil au cours de l'hiver dernier ! Au grand désespoir des amateurs de chasse. Mais il y a toujours d'habiles chasseurs pour éliminer le nombre de ces bêtes voraces. Ainsi, mercredi dernier, M. Walter Lamer, a pris au piège, au Lac Kiamika, cette louve. Elle a laissé en forêt quatre petits loups qui devront se surveiller car M. Lamer et Claude Coursol, qui n'apparait pas sur cette photo, se proposent de leur livrer une guerre de tous les instants et le père-loup n'est pas sauf encore. Attention MM. les loups. Deux chasseurs d'élite sont à vos "trousses". Félicitations messieurs.

Jeudi 14 septembre 1967

Page 14

Vient de paraître aux
ÉDITIONS DE L'HOMME

TOUS LES SECRETS DE LA CHASSE

(Par Michel Chamberland)

Voici un ouvrage qui doit rendre de multiples services aux chasseurs du Québec, qu'ils soient novices ou expérimentés. TOUS LES SECRETS DE LA CHASSE va au-delà de la technique en nous faisant comprendre en des termes claires et simples tout l'esprit de ce sport populaire. TOUS LES SECRETS DE LA CHASSE signale les bienfaits certains de la chasse et montre comment elle peut se concilier avec la conservation de la faune du Québec.

TOUS LES SECRETS DE LA CHASSE a été rédigé par un grand ami de la nature, spécialiste incontesté qui a consacré sa vie à la pêche et à la chasse, Michel Chamberland, auteur de "TOUS LES SECRETS DE LA PECHE", "LA PECHE AU QUEBEC" ainsi que de nombreux articles sur ces sujets.

TOUS LES SECRETS DE LA CHASSE traite des diverses manières de chasser, du choix du fusil, de la carabine, du tir, des munitions, de la détonation et du recul des armes à feu, de la vision, de la chasse à l'arc, et de la chasse en raquettes. Un autre chapitre familiarise le lecteur avec la chasse à l'orignal, au chevreuil, à la perdrix, au lièvre, à la bécasse et de la chasse aux canards.

TOUS LES SECRETS DE LA CHASSE est un ouvrage qui passionnera les vieux chasseurs en quête d'idées originales et les novices qui veulent connaître les secrets de l'Art cynégétique.

TOUS LES SECRETS DE LA CHASSE est en vente dans toutes les librairies et kiosques à journaux à $1.50 ou à l'Agence de Distribution Populaire, 1130 est, de la Gauchetière, Montréal (523-1600).

1967

IL TROUVE LA MORT À SON CHALET

C.P. GAUTHIER
414
MONT-LAURIER, Qué.

M. Alcide Boudreault, connu dans notre ville, a connu une fin tragique vendredi dernier à son chalet. Il était parti de chez-lui depuis lundi et il communiquait à tous les jours avec son épouse à Mont-Laurier. Mais Mme Boudreault s'inquiéta, samedi matin quand elle communiqua à son fils Florian qu'elle n'avait pas reçu d'appel téléphonique de son époux au cours de la journée de vendredi.

M. Boudreault était seul au chalet et il y travaillait dans ces moments de loisirs régulièrement surtout depuis qu'il est à sa retraite.

Son fils Florian se rendit alors au chalet de la famille au Lac Vert. A son arrivée, il constata que son père n'était pas dans le chalet et que, de plus, personne ne semblait y avoir séjourné durant la nuit précédente parce qu'il faisait froid à l'intérieur.

Il découvrit son père, immobile sur le sol et atteint par un gros morceau de ciment. M. Boudreault avait une fracture au crâne. Selon les constations faites sur les lieux de l'accident, l'escalier et le palier en ciment se sont effondrés quand M. Boudreault y travaillait pour installer une rampe. La mort serait survenue instantanément selon le rapport du médecin. Ces accidents se serait produit au cours de l'après-midi de vendredi.

M. Boudreault fut le premier photographe de Mont-Laurier. Il est né à Baie-de-Fèvre dans le comté de Nicolet en 1896. Il s'est installé à Mont-Laurier en 1919 et c'est alors qu'il commença à faire de la photographie. En 1923, il devient protonotaire au palais de justice de Mont-Laurier et 1944, il entre à l'emploi de la compagnie James Maclaren. De 1944 à 1965, il travaille pour la compagnie James Maclaren. Il fut pour cette compagnie au poste de sans-filiste et sa ponctualité était reconnu de tous à la compagnie. Il cumulait aussi d'autres fonctions pour la James Maclaren.

Sa perte pour les citoyens de Mont-Laurier a été l'occasion de mettre en évidence les qualités de cet homme que l'on considérait dans notre ville. Il laisse dans le deuil, son épouse, née Anna Plante, ses fils: Armand de Montréal, Florian de Mont-Laurier, Denis de Montréal, et Yvan de Mont-Laurier; ses filles: Thérèse, Anne-Marie, Evelyne et Monique, toutes de Montréal; ses frères: Omer de Pierre-Ville et Lucien de Baie-du-Fèvre; ses soeurs: Sr. Eveline et Sr. Flore de la congrégation des Soeurs Grises de Nicolet, Mme Alexandre Leclerc (Marie-Louise) de Ste-Perpétue, Mme Armand Biron (Rose) de Baie-du-Fèvre et Mlle Laura Boudreault de Pierreville.



Le service funèbre a été célébré en la cathédrale de Mont-Laurier par Mgr Maurice Lacoste en présence d'un grand nombre de parents et d'amis de la famille. L'inhumation s'est faite au cimetière paroissiale.

L'Echo se joint aux amis de la famille et à ses lecteurs pour offrir à Mme Boudreault et à ses enfants ses plus sincères condoléances.

Vol. 16 — No 23
MONT-LAURIER,
JEUDI
28 SEPTEMBRE 1967
10¢ le numéro

1967

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE
MONT-LAURIER
POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE – GATINEAU ET PAPINEAU

Vol. 16 — No 23
MONT-LAURIER,
JEUDI
28 SEPTEMBRE 1967
10¢ le numéro

"UNE SITUATION RIDICULE"

A la suite de la recommandation faites par L'U.C.C. à son dernier congrès, M. W.W. Lothrop, gérant des opérations forestières de la compagnie James MacLaren a qualifié de ridicule les mesures prises par l'Union Catholique des à son congrès de Mont-Laurier récemment.

Dans sa communication téléphonique le gérant des opérations forestières a expliqué que tous les mesureurs à l'emploi de sa compagnie étaient licenciés de l'école des mesureurs de la province de Québec, qu'ils étaient compétents et qu'aucune discrimination ne s'était jamais exercé à l'endroit des propriétaires de terrains privés.

M. Lothrop a mentionné notamment que dans sa compagnie les mêmes lois qui existent sont respectées tant sur les terrains du Gouvernement que sur les terrains privés en ce qui regarde la mesure du bois coupé. La formule en usage est le mesure apparente et non la formule cubique. C'est-à-dire, d'expliquer le gérant de la James Maclaren, que l'on établi les dimensions d'un empilement dans le cas du bois de quatre pieds.

Au congrès régional de L'U.C.C., tenu à Mont-Laurier, les congressistes avaient adopté une résolution selon laquelle il considérait l'absence complète de lois du mesurage pour les bois provenant des boisés privés. Ils considéraient qu'il y avait de l'arbitraire et des litiges qui proviendraient de cette situation.

Pour en arriver à une solution à ce problème, la mesure adoptée au congrès recommandant qu'au congrès général de l'Union Catholique des Cultivateurs une résolution dans le sens de demander au gouvernement du Québec d'adopter une loi qui aura pour objet de corriger la situation établi par les membres de L'U C.C. en instaurant une loi du mesurage pour les bois coupés sur les terrains privés. Par contre L'U.C.C. a déjà remis un mémoire relatant des normes pour en arriver à cette fin.

DES FAUX CHÈQUES CHEZ NOS MARCHANDS

La Police Municipale de Mont Laurier enquête présentement dans le but de retrouver un homme qui a fait changé des chèques en se servant du nom de "Joseph Cadeau" pour signer des chèques falsifiés au nom de Ciment Vilré Ltée, Maniwaki. Avant d'aller sous presse, mercredi, nous avons appris de M. Raymond Houle à Mont-Laurier que huit chèques au montant de $133.37 avaient été échangés dans notre ville.

Pour le moment la police possède des indications qui pourraient amener l'arrestation du démonné Joseph Cadeau qui, en utilisant l'expression de M. Raymond Houle de Mont-Laurier n'a pas été un cadeau pour les marchands de Mont-Laurier, on l'occurence le magasin H. Mayrand, R. Farmer ,Pierre Leblanc, Maurice Bélanger, l'épicerie Ménard et le Paradis du Pêcheur.

Cet individu c'est présenté dans les établissements commerciaux de Mont-Laurier vendredi dernier. Il se servait du nom des Houle qui possèdent Houle Construction à Mont-Laurier et Ciment Vilré de Maniwaki, Ltée. Les chèques étaient tirés de la Banque Canadienne Nationale alors que les deux compagnies ne font pas affaire ainsi endroit. C'est ce que nous a communiqué M. Raymond Houle de Mont-Laurier.

On ne connaissait pas mercredi la quantité exacte de chèques qui avaient été échangé à la suite de la visite de ce "Cadeau".

"ILS ONT FRAPPÉ"



Au temps de la chasse, ce qu'on appel "la fièvre du buck" (traduction libre) a été calmée mardi de cette semaine. Trois grands chasseurs de notre ville que vous aurez reconnus ont abattu la famille; le grand panache, la mère et le petit. Tout heureux de leur exploit ils ont voulu montrer leur trophée, rêve de tous les chasseurs L'endroit de leur chasse fructueuse; "Le Moose Lake". Dans l'ordre habituel; Maurice Lajeunesse, Edouard Boucher et Gilles Paquette. Félicitations, les gars !

(Photo L'Echo par c.b.)

Discussions sur les cours à la Régionale

Le dialogue est engagé présentement entre les dirigeants de la Régionale Henri-Bourassa et l'Association Professionelle des Enseignants de la Régionale au sujet du nombre et de la durée des cours dans les écoles.

Du côté des enseignants, on veut une réduction du nombre de périodes de cours et aussi de la durée. Les dernières informations, avant la réunion de mardi dernier, fournies par le président de l'Association, M. Paul-André Cloutier voulait qu'une demande soit faite à la Régionale pour réduire à 25 périodes de 45 minutes les cours durant une semaine d'enseignement. Par silleurs, la Régionale voudrait que ses enseignants donne 26 périodes de 50 minutes.

Mercredi, les dirigeants syndicaux devaient rencontrer les commissaires à la réunion de Maniwaki dans le but de trouver une solution à cette situation, jugée inacceptable par les professeurs et les institutrices.

"ILS ONT FRAPPÉ"



Au temps de la chasse, ce qu'on appel "la fièvre du buck" (traduction libre) a été calmée mardi de cette semaine. Trois grands chasseurs de notre ville que vous aurez reconnus ont abattu la famille; le grand panache, la mère et le petit. Tout heureux de leur exploit ils ont voulu montrer leur trophée, rêve de tous les chasseurs L'endroit de leur chasse fructueuse; "Le Moose Lake". Dans l'ordre habituel; Maurice Lajeunesse, Edouard Boucher et Gilles Paquette. Félicitations, les gars !

(Photo L'Echo par c.b.)

1967

OPINIONS / l'écho de la lièvre

Des loups qui hurlent

La région est un site touristique merveilleux. Un endroit de villégiature idéal. L'industrie touristique figure dans les meilleurs rangs pour nous tous. Quand arrive la saison de la chasse, le temps de la pêche, Mont-Laurier, sa région immédiat et même éloignée voient arriver de nombreux sportifs.

Voilà que tout récemment la saison de la chasse, le temps de la chasse à l'orignal vient de commencer. On aura beau dire tout ce qu'on voudra, Mont-Laurier a vu passser à date plusieurs touristes, plusieurs chasseurs qui tenteront d'abattre le gibier dont ils ont rêvé, longtemps, pendant cette période où la féérie des couleurs automnales embellit nos montagnes. Mais derrière ces couleurs, derrière ces bosquets, cachés un peu partout vous guettent des loups

Oui, des loups, des vrais. De ceux qui dévorent sur leur passage un bon nombre de chevreuils, d'orignaux, aussi, paraît-il Dévorent quoi encore. . . notre industrie touristique, dévorent lentement, mais avec une assurance massacrante un peu tout ce qui fait le menu quotidien de ces étranges chiens sauvages qui ont hanté l'esprit des bergers d'antan et préoccupent un peu l'esprit des cultivateurs de la région qui ont vu de leur bétail passé aux dents de ces "méchants loups".

Allon-nous laisser aux autres le soin de les exterminer? Allons - nous laisser au gouvernement le soin de tuer au moyen d'un poison qui a obtenu un certain succès, si j'en crois Serge Deyglun. C'est certain qu'il nous faudra l'aide des autres mais il faudra (je me répète) aussi que l'on prenne conscience d'un problème. Combien ils sont ces loups dans notre région? Quel ravage font-ils à chaque année? Avec exactitude, répondre à cette question, serait présumé des savantes compilations du gouvernement du Québec.

Aujourd'hui, j'écris ce texte avec un peu de nostalgie en pensant à notre comité de la Faune qui a fait un certain travail, qui a aidé à sensibiliser la population à ce problème. Mais au moment où encore il y a du travail à faire, la question que je me pose est de savoir pourquoi un groupe d'hommes sérieux ne travailleraient-ils pas encore dans un domaine comme celui-là.

Je ne crois pas que seules les mesures prises par le Québec, entendre gouvernement, voir ministère, troisième section. . . où vous voudrez, soient le seul moyen d'aider. Il faut faire plus pour tenter de minimiser les dégâts. Qu'un groupe d'homme fasse le travail nécessaire car c'est une industrie qui nous est d'une nécessité évidente.

Des loups qui hurlent ce devrait être tous ceux qui sont directement touchés par cette industrie. Avouez que l'expression est forte, mais quand il faut hurler plus fort que les loups, les vrais, au prix de sauvegarder notre faune, il faut le faire avant qu'il ne soit trop tard.

Claude Bergeron.

1967

Des touristes "en masse"

La fin de semaine dernière, des centaines de touristes venus d'un peu partout se sont rendus dans notre région pour l'annuelle chasse à l'orignal.

Le nombre de ces fervents chasseurs était encore plus grand en 1967 qu'il n'avait été en 1966, aussi la chasse avait été fructueuse dès les premiers jours. Les statistiques nous prouveront certainement sous peu ces avancés.

Tous les commerçants savent que l'argent dépensé par ces visiteurs est un précieux apport à l'économie régionale. Se rendent-ils bien compte de cet aspect du problème? Espérons - le, car autrement nous verrions ce revenu appréciable diminuer sensiblement et peut - être disparaître.

Au début de l'Expo un slogan fut inventé: "Dites bonjour" je le crois merveilleux Peut-etre pourrions - nous en inventer un qui soit vraiment représentatif de nos sentiments: "Soyez les bienvenus chez - nous. Votre visite est souhaitée pour l'an prochain!" Surtout disons - le avec le sourire.

Denis Lebeau.

L'Echo de La Lièvre

Le meilleur médium de publicité

Le journal le plus lu dans la région

Vol. 16 — No 26 MONT-LAURIER, JEUDI 19 OCTOBRE 1967 Page 3

1967

190 orignaux enregistrés à Mont-Laurier

Le nombre d'orignaux enregistrés à Mont-Laurier a montré une augmentation appréciable comparé à celui de l'an dernier. En effet, lundi dernier, le bureau du ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche rendait publiques les statistiques suivantes: mâles abattus: 116, femelles: 54 et jeunes: 20, pour former un total de 190 orignaux enregistrés à Mont-Laurier. L'an dernier le total était de 159 réparti de la façon suivante: mâles: 68, femelles: 72 et 19 jeunes.

Malgré que ces statistiques prouvent une augmentation dans le nombre d'orignaux enregistrés, il ne faut pas conclure immédiatement qu'il s'agit d'une augmentation dans le nombre de bêtes tuées pendant la période de chasse. C'est ce qu'a mentionné un porte-parole du ministère. On sera en mesure de fournir prochainement les chiffres comparatifs de nombre d'animaux tués prochainement après que toutes les compilations seront complétées.

LES CHEVREUILS

Le premier chasseur à faire enregistré le résultat de sa chasse a été à Mont-Laurier le constable, Ghislain Savard. En effet, M. Savard, tout fier, a fait enregistré, ce qui, à son avis, est le plus gros "buck" jamais tué dans notre région. Au cours de la première fin de semaine de la chasse au chevreuil, 18 ont été enregistrés à Mont-Laurier, dont huit femelles, six mâles et 4 faons.

1967

Grand concours de chasse

L'Association de chasse et de pêche de l'Annonciation organise un grand concours de chasse pour la Région de l'Annonciation. Des prix seront offerts pour les sportifs de ce sport.

1er prix: $25.00 pour le plus gros mâle (Chevreuil).

2eme prix: $15.00 pour la plus grosse femelle.

3eme prix: $10.00 pour les petits chevreuils.

Tous ceux qui désirent participer à ce concours doivent s'enregistrer, soit au Magasin Guy Péclet ou à l'Hôtel Léger.

La distribution des prix et les noms des vainqueurs seront proclamés lors d'une soirée dansante avec orchestre, dans un hôtel local, le 18 novembre prochain (1967).

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

Vol. 16 — No 27

MONT-LAURIER, JEUDI 26 OCTOBRE 1967

10¢ le numéro

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE – GATINEAU ET PAPINEAU

1967

DE NOMBREUSES SUGGESTIONS FAITES POUR LA PROTECTION DE LA FAUNE

La dernière réunion de l'Association de Chasse et de Pêche de la région de Mont-Laurier a porté presque exclusivement sur la prévention du brocannage et aussi sur les mesures à prendre pour protéger le gibier qui diminue sans cesse dans nos bois. C'est l'opinion générale des membres qui ont pris la parole à la réunion de mardi dernier, à l'hôtel de ville de Mont-Laurier.

Les membres ont adopté un certain nombre de résolutions qui seront soumises au prochain congrès de la Fédération de la Faune, qui aura lieu au début de novembre. Les mesures adoptées par les membres de Mont-Laurier, sont: que la durée de la chasse à l'orignal pour l'an prochain soit réduite à deux semaines seulement et que seul le mâle soit "la cible des chasseurs", que l'interdiction de la chasse au chevreuil soit appliquée dès l'an prochain et pour deux années dans notre région, qu'une prime soit donnée pour ceux qui abattront des ours, et enfin, des pressions soient faites pour que les primes accordées aux trappeurs qui tuent des loups soient versées dans un délai raisonnable.

Claude Coursol

Claude Coursol, avantageusement connu dans notre ville pour ses exploits sportifs, à la chasse surtout, a mentionné qu'il avait pris au piège 13 loups au cours de l'été, au printemps et à l'automne. Cependant, il déplore le fait que ses primes lui furent versées après des délais qui vont jusqu'à plusieurs mois. Selon, M. Coursol, il est impensable que l'on laisse les loups envahir les bois comme c'est le cas depuis quelques années car leur nombre va grossissant, à chaque année. Devant ce nombre de loups, les chevreuils diminuent considérablement en nombre et il déclara avoir trouvé des cadavres d'orignaux dévorés par les loups

Le moyen pour palier à cette état de chose serait qu'un organisme comme l'Association de Chasse et de Pêche forme un comité dont la fonction serait d'étudier à fond la question et d'engager, avec la collaboration du gouvernement du Québec, des trappeurs qui verraient

(Suite à la page 2)

Convoqués pour le boulevard

De sources généralement bien informées, nous avons appris que MM. Gaston Bourdon, maire de Mont - Laurier et le secrétaire-trésorier ont été convoqués pour vendredi matin, 9.00 hres, au bureau du ministre de la voirie, M. Fernand Lafontaine. En effet un télégramme est parvenue à l'hôtel de ville invitant le secrétaire-trésorier de la ville et le maire pour discuter du projet d'amélioration du boulevard Paquette.

Pour sa part, le maire de Mont-Laurier était déjà à Québec quand le télégramme est parvenue à l'hôtel de ville. Le maire y est pour discuter de la signature du contrat entre la ville et la commission du centenaire relativement à la construction du centre récréatif.

M. Giroux devait partir aujourd'hui pour se rendre à Québec. Il nous a appris que la ville possède un plan d'amélioration du boulevard et que le projet a déjà été soumis à Québec pour approbation.

Par ailleurs on croit savoir que des spécialistes du ministère auraient tracé des plans pour le boulevard Paquette. Il s'agirait, semble-t-il, de décider du travail à faire immédiatement sur le boulevard Paquette pour répondre aux demandes répétées de la ville.

Le ministre de la Voirie doit être à Mont-Laurier en fin de semaine et l'on s'attend à ce qu'il fasse des déclarations relatives à ce projet. C'est ce que nous avons appris de dirigeants municipaux.

LE QUÉBEC NATIONALISERAIT L'ÉLECTRICITÉ CES JOURS-CI

Une source généralement bien informée nous a communiqué cette semaine que l'Electrique de Mont-Laurier et l'Electrique de Ferme-Neuve seraient nationalisées par la Québec au cours de la fin de semaine. La date de la signature du contrat n'avait pas encore été déterminée mais notre informateur mentionnait que l'Hydro Québec devait annoncer officiellement que la transaction avait été faite vendredi de cette semaine.

Dans son communiqué l'Hydro doit donner toutes les informations relatives à la transaction promise en 1962 et qui fut discutée depuis par les dirigeants de ces deux compagnies qui possèdent aussi la Bellerive Veneer & Plywood à Mont-Laurier. L'un des principaux facteurs de retard aurait été entre autre chose le prix demandé par les propriétaires et aussi certaines concessions avantageuses pour l'exploitation de l'industrie de contre-plaqué de Mont-Laurier.

Rien d'officiel n'est encore venu confirmé cette nouvelle, au moment d'aller sous presse, mercredi.

A l'Annonciation

Le jeune Mailloux meurt dans un accident

L'ANNONCIATION (L.C.) - Un adolescent de l'Annonciation a perdu la vie d'une façon tragique au cours du dernier week-end. Il s'agit de Robert Mailloux, 14 ans, fils de M. et Mme Paul Mailloux. Le jeune homme a été tué sur le coup au moment où il traversait la route 11, en face de la résidence de M. Rolland Roy.

Robert circulait sur la chaussée et lorsqu'il vint pour traverser la route, il a été heurté par une automobile que conduisait M. Alexandre Petère, résidant à Rivière Davy, en Abitibi. Selon nos informations, la visibilité mauvaise vers 8.00 hres. samedi dernier aurait été la principale cause de l'accident.

Sous le choc la jeune victime a été projetée de l'autre côté de la route. Le Dr Jacques Cartier, coroner du district, a été mandé immédiatement sur les lieux mais à son arrivée il n'a pu que constater le décès du jeune Mailloux. Ce sont les agents de la Sûreté Provinciale du détachement de Labelle qui ont fait les constatations d'usage.

Mardi dernier parents et amis assistaient aux funérailles de ce jeune homme en l'église paroissiale

(Suite à la page 3)

A LA REUNION DE MARDI



Notre photo a été prise avant le début de la réunion de mardi soir à l'Association de Chasse et de Pêche de la région de Mont-Laurier. Dans l'ordre habituel; à l'avant; M. Gérald Florant, secrétaire, M. Alphonse Bourré, M. Richard Lessard, M. Jean Raymond, et M. Gérald Florant, président de l'Association; à l'arrière; M. William Lefebvre, M. Lauré Labelle, M. Pierre Laberge, M. Claude Coursol et M. Fernand Daoust. (Photo: L'Echo par c.b.)

26 OCTOBRE 1967

1967

DE NOMBREUSES SUGGESTIONS FAITES POUR LA PROTECTION DE LA FAUNE

La dernière réunion de l'Association de Chasse et de Pêche de la région de Mont-Laurier a porté presque exclusivement sur la prévention du brocannage et aussi sur les mesures à prendre pour protéger le gibier qui diminue sans cesse dans nos bois. C'est l'opinion générale des membres qui ont pris la parole à la réunion de mardi dernier, à l'hôtel de ville de Mont-Laurier.

Les membres ont adopté un certain nombre de résolutions qui seront soumises au prochain congrès de la Fédération de la Faune, qui aura lieu au début de novembre. Les mesures adoptées par les membres de Mont-Laurier, sont: que la durée de la chasse à l'orignal pour l'an prochain soit réduite à deux semaines seulement et que seul le mâle soit "la cible des chasseurs", que l'interdiction de la chasse au chevreuil soit appliquée dès l'an prochain et pour deux années dans notre région, qu'une prime soit donnée pour ceux qui abattront des ours, et qu'enfin, des pressions soient faites pour que les primes accordées aux trappeurs qui tuent des loups soient versées dans un délai raisonnable.

Claude Coursol

Claude Coursol, avantageusement connu dans notre ville pour ses exploits sportifs, à la chasse surtout, a mentionné qu'il avait pris au piège 13 loups au cours de l'été, au printemps et à l'automne. Cependant, il déplore le fait que ses primes lui furent versées après des délais qui vont jusqu'à plusieurs mois. Selon, M. Coursol, il est impensable que l'on laisse les loups envahir les bois comme c'est le cas depuis quelques années car leur nombre va grossissant, à chaque année. Devant ce nombre de loups, les chevreuils diminuent considérablement en nombre et il déclara avoir trouvé des cadavres d'orignaux dévorés par les loups.

Le moyen pour palier à cette état de chose serait qu'un organisme comme l'Association de Chasse et de Pêche forme un comité dont la fonction serait d'étudier à fond la question et d'engager, avec la collaboration du gouvernement du Québec, des trappeurs qui verraient

(Suite à la page 2)

-De nombreuses. . .

(Suite de la page 1)

spécialement à détruire les loups avec l'aide du ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche. Ce à quoi le président de l'Association, M. Jacques Florant, a dit être prêt à travailler avec les membres.

Fernand Daoust

Pour sa part Fernand Daoust a déploré à la réunion la situation des gardiens de clubs que devaient engagé les clubs commerciaux de chasse et de pêche. Il a accusé, visiblement irrité, des fonctionnaires (garde-chasse et garde-pêche), d'inciter les gardiens de club à ne rien faire en leur disant que ce qu'ils ont à faire n'est que d'appliquer les

(Suite à la page 10)

Page 10

-De nombreuses. . .

(Suite de la page 2)

lois de la chasse et de la pêche. Selon M. Daoust, il est impossible de trouver des gardiens qui répondent vraiment aux besoins des territoires. Pour remédier à cette situation, il a proposé qu'on regroupe les clubs, où la situation géographique le permet, et que des fonctionnaires du ministère soient chargés d'appliquer la loi. Les frais de ce service pourrait être payés par les clubs concernés.

Dans un autre domaine, on suggère que les garde-chasse et garde-pêche fasse une meilleure vérification des véhicules qui sortent de la forêt pour enrayer une certaine forme de braconnage. Pour arriver à cette vérification l'Association a adopté une résolution dans laquelle elle demande à la Fédération de la Faune de faire des pressions auprès du gouvernement pour que la surveillance soit plus efficace aux points stratégiques de sorties de la forêt et des territoires.

La réunion était présidée par M. Jacques Florant et son frère Gérald agissait comme secrétaire de l'organisme. M. Florant a mentionné qu'une copie des résolutions adoptées serait envoyée au ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche, M. Gabriel Loubier.

Opinions

LA RÉSERVE OUI... MAIS...

1967

Une association de notre région qui groupe plus de 400 membres a tenu cette semaine, une importante réunion. Le seul fait regrettable de toute la réunion a été le peu d'assistance qui a été largement compensé par le nombre de points discutés par le groupe présent.

Tous savent que cet organisme d'importance chez-nous a pour objet la protection de la faune et l'éducation de ses membres à la préservation du gibier et des habitants des eaux des nombreux lacs qui pullulent dans nos belles Laurentides. L'Association de Chasse et Pêche de la région de Mont-Laurier travaille depuis plusieurs années et ses adeptes n'ont cessé d'augmenter, même si comme toutes les organisations, elle a connu des points hauts et d'autres plus faibles.

L'activité principale, très louable d'ailleurs, a été d'organiser des tournois de pêches et aussi de faire un certain travail auprès de ces membres. La réunion de mardi soir dernier a été riche en discussion de toutes sortes sur plusieurs points intéressants: la durée de la chasse à l'orignal, au chevreuil, la prime pour abattre des loups, des ours et aussi tous les problèmes relatifs aux territoires commerciaux et privés. Dans toutes ces discussions, une chose se distingue cependant. Tous ont été unanimes à déclarer qu'il fallait faire quelque chose contre la prolifération des loups qui menacent un sport à revenus important pour notre région: la chasse.

Actuellement, l'association travaille pour obtenir une réserve dont la dimension est très grande pour promouvoir la chasse et la pêche. Cette réserve, située près de la montagne du Diable et couvrant une superficie de 132 milles carrés offre de nombreux avantages tant par son site que par les nombreux lacs qui s'y trouvent. Tout semble indiquer qu'elle sera accordée à l'Association par le Ministère du Tourisme.

Une seule chose retient l'attention dans toute cette affaire. C'est le fait que l'Association risque un peu de commercialiser son entreprise. Bien sûr, elle rendra d'immenses services mais une question se pose. "Où va l'Association?" Elle continue son travail en espérant un peu se financer et fournir des services qui n'existent pas. Surtout elle veut rendre service "aux petits" comme le disait son président, M. Jacques Florant.

La réserve est une très bonne idée . . . excellente même . . . mais le travail de préservation de la faune, lui, qui va le faire. Ce travail d'éducation nécessaire . . . cette campagne contre la prolifération des loups qui mangent de plus en plus de chevreuils, qui dévorent une industrie avec des dents voraces. C'est l'Association.

C'est là que la "réserve . . . mais . . " intervient. C'est là qu'il faudra grouper des membres du "comité de la faune" qui a d'ailleurs fait un excellent travail C'est avec un comité formé à cet effet à l'intérieur de l'Association qu'il faudra compter pour suggérer au gouvernement des mesures importantes pour régler la situation.

Au cours de la réunion, Jacques Florant a fait appel aux bonnes volontés pour aider dans ce travail. Il ne faudrait pas que cela reste un appel inutile car quand nous regarderons passer les chasseurs qui iront ailleurs . . . loin . . . et que les loups auront dévoré chevreuils et "industries" il ne sera plus temps, il sera tard encore . . .pour repeupler la forêt Laurentienne. Et comme disait l'autre "Vaut mieux prévenir que guérir", . . . avant la mort.

Claude Bergeron.

L'Echo de La Lièvre
Vol. 16 — No 29 MONT-LAURIER, JEUDI 9 NOVEMBRE 1967 Page 3

DES CHASSEURS CHEZ-NOUS



Un magnifique chevreuil . . . 225 livres . . . et cinq chasseurs heureux. Voilà les résultats de cette chasse tout près de St-Gérard-de-Kiamika. Les chanceux sont: dans l'ordre habituel, Paul H. Grégoire, Jean-Marie et Adélard Nadeau de St-Jean, Denis Grégoire de St-Hyacinthe, et Jean-Louis Poirier, bien connu dans notre région, de Montréal.

(Photo: L'Echo par c.b.)

1967

1967

C.P.414
MONT-LAURIER,QUE

Une tradition électorale qui se poursuit

La politique fait des siennes et les traditions dans ce domaine continuent avec une vigueur manifeste. L'endroit de prédilection est sans contredit, le bureau d'enregistrement du comté de Labelle. Récemment, le fils de l'ex-conseiller législatif et ex-ministre de la santé, M. Albiny Paquette, a été nommé au poste de régistrateur au palais de justice. M. Gilbert Paquette a dirigé pendant plusieurs années le journal "Le Flambeau" reconnu pour son option politique unioniste depuis 27 ans.

"Je n'ai pas démissionné"

Contrairement à la rumeur qu'on a fait circuler, M. Josaphat Rouleau nous a déclaré, lundi dernier: "Je n'ai jamais donné ma démission au poste que j'occupe. Tout ce que j'ai su, c'est que M. Gilbert Paquette avait été nommé à ma place par le gouvernement du Québec. Aucune explication ne m'a été fournie, mais je sais que M. Paquette, doit entrer en fonction le premier décembre."

M. Josaphat Rouleau occupait le poste de régistrateur depuis le premier septembre 1960. Il dirigeait le bureau d'enregistrement avec l'aide précieuse de Mme Philas Morissette qui travaille à ce bureau cinquantenaire, depuis 1918.

Une tradition

C'est une tradition établie. Ce poste a toujours été l'endroit où l'on changeait les hommes sans trop prévenir à l'avance. M. Noël Décosse qui occupait le poste de régistrateur a subi un sort identique à celui de M. Rouleau. Le record abattu dans le nombre d'années en place au bureau d'enregistrement serait celui fait par M. Dubreuil, le père de Mme Achille Ouellette,. M. Dubreuil a été en fonction à la fondation du bureau, en 1918 et il y est demeuré jusqu'en 1937, semble-t-il. Puis ce son successeurs MM. Roméo Ouellette, Pierre Lortie.



"Je n'ai pas démissionné"

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE
MONT-LAURIER

Vol. 16 — No 32
MONT-LAURIER,
JEUDI
30 NOVEMBRE 1967
10c la numéro

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE — GATINEAU ET PAPINEAU

"IL FAUT PRÉSENTER AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION UN PLAN DE REGROUPEMENT SCOLAIRE AU PLUS TÔT"

Yvan Marcotte

"C'est maintenant, non seulement devoir, mais une obligation de la [illegible] des commissaires de notre territoire de présenter au ministère de l'éducation leur plan de regroupement scolaire car non seulement le gouvernement provincial demande-t-il notre coopération dans ce domaine, mais il insiste pour que nos suggestions lui soient présentées et, dans un délai très court. C'est d'ailleurs le ministre de l'Éducation, M. Jean-Guy Cardinal, lui-même, qui nous l'a demandé lors du dernier congrès de la Fédération des Commissions Scolaires. C'est ce qu'on appelle de la démocratie de participation".

C'est en ces termes, que s'est exprimé le Dr. Yvan Marcotte, président de la Régionale Henri-Bourassa, à la question que nous lui avons posée à la suite du dernier congrès, tenu à Montréal, et auquel participaient des commissaires de notre région.

Commentant sa déclaration, le Dr. Marcotte explique qu'il est urgent pour tous les commissaires de travailler immédiatement à l'intégration de différents services. C'est pour cette raison que des réunions sont prévues dans le but de rencontrer le plus grand nombre de commissaires possibles dans le but de connaître l'opinion des 155 commissaires d'école répartis dans les 33 commissions composantes de la Régionale Henri-Bourassa. Les

(Suite à la page 7)

L'enquête avant l'hopital neuf

Avant que l'autorisation soit donnée pour construire un hôpital neuf dans la ville de Mont-Laurier, il faudra déterminer avec exactitude le rôle que sera appelé à jouer l'hôpital actuel. C'est ce que nous avons appris d'un porte-parole de l'hôpital Notre-Dame-de-Ste- Croix, cette semaine.

Actuellement, M. Bleis Habets, directeur du service social de Mont-Laurier poursuit le travail qui lui a été confié au cours du mois d'octobre par l'assemblée des représentants de plusieurs paroisses du comté de Labelle. M. Habets a mis sur pied, en collaboration avec plusieurs personnes, un comité d'enquête dont le principal travail sera de déterminer les besoins des personnes âgées. L'enquête pourra déterminer si Mont-Laurier et la région ont besoin d'un hôpital pour les malades chroniques, un foyer d'accueil, l'utilisation du Foyer Ste-Anne et aussi les services que pourrait offrir ces édifices ainsi que l'école d'agriculture, advenant la construction prochaine du complexe polyvalent de Mont-Laurier.

Les résultats de cette enquête pourront apporter au ministère de la santé et aussi au ministère du bien-être, les éléments nécessaires pour déterminer les besoins réels d'une population répartie sur tout le territoire du comté de Labelle et même de l'extérieur du comté.

Selon nos informations, ce travail terminé, les autorités provinciales concernées pourront prendre les décisions qui s'imposent relativement à la construction d'un nouvel hôpital dans notre ville pour répondre aux demandes de la Corporation des Religieuses de Ste-Croix et donner suite au mémoire présenté en janvier dernier par le bureau médical de l'hôpital. Un arrêté ministériel a autorisé l'étude des besoins hospitaliers de notre ville et du comté. Mais tout semble indiquer que le travail se fera en étroite collaboration avec le comité d'enquête et les officiers des différents ministères concernés.

Selon M. Habets, les premiers résultats de l'enquête pourraient être connus au cours des mois prochains, et peut-être avant, s'il est possible d'exécuter le travail tracé au cours de la dernière réunion.



Des jeunes chefs . . . ils se sont réunis samedi dernier à l'école Jean XXIII, à Mont-Laurier. Ils représentent le mouvement "Jeunesse en marche". C'était sérieux, gai et travailleurs . . . tous ces jeunes. (voir nouvelles dans nos pages).

(Photo L'Echo par c.b.)

$1,500.00 POUR COMBATTRE LES LOUPS

Le président de l'Association de Chasse et de Pêche de la Région de Mont-Laurier, M. Jacques Florant, a déclaré cette semaine que les fonds accumulés pour la réserve de chasse et de pêche seraient employés pour accumuler la prolifération des loups.

Le président de cet organisme, qui groupe plus de 400 membres, a fait cette déclaration en réponse à une question posée par l'Echo, à la suite d'une information en provenance du secrétaire du député de Labelle, M. Georges Godard.

M. Florant n'est [illegible] pessimiste, concernant le don d'une réserve à l'Association qu'il dirige. "Si nous n'obtenons pas cette réserve, l'argent accumulé pour l'aménagement de cet endroit sera employé pour combattre la prolifération des loups. L'Association possède actuellement la somme de $3,000 environ; je serais disposé à suggérer au membre du bureau de direction que la moitié de cette somme soit employée pour aider les chasseurs de loups". C'est la déclaration faite mardi dernier par M. Florant.

Incertitude

Pour sa part, le secrétaire du député de Labelle, M. Georges Godard nous a informé qu'une rencontre devait avoir lieu, au cours de la semaine prochaine, entre M. Fernand Lafontaine et le ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche, M. Gabriel Loubier. Selon, M. Godard c'est à ce moment qu'une réponse sera donnée à l'Association de chasse et de pêche de la Région de Mont-Laurier concernant le don d'une réserve d'une superficie de 132 milles carrés, située dans la région de Montagne du Diable. M. Godard mentionne au cours de la conversation, cependant qu'une expérience malheureuse a été tentée ailleurs concernant le don d'une réserve.

Le dirigeant de l'Association, pour sa part, interprète cette explication comme un demi refus. M. Florant déclare cependant que l'Association travaillera dans un domaine qui intéresse toute la population du comté; combattre les loups, à qui on attribue partiellement cette année, les piètres résultats de la chasse au chevreuil.

Personne au congrès de la faune

Malgré la tenue d'une réunion préparatoire et l'envoi de plusieurs résolutions concernant les mesures à prendre dans le domaine de la chasse et surtout, l'Association de la région de Mont-Laurier n'était pas représentée au congrès de la Fédération de la Faune. Notons, cependant, que cette Fédération n'a pas obtenu avec son congrès un succès extraordinaire auprès des chroniqueurs Serge Deyglun et Jean Pagé qui ont qualifié ce congrès de fouillis, surtout dans le domaine des résolutions et aussi par le nombre de représentant. Un fait a retenu l'attention: celui du programme d'épuration des eaux.

M. Florant explique l'absence des membres de Mont-Laurier au congrès, par le manque de temps des membres du bureau de direction et aussi par l'âge de certains membres.

Dans un autre domaine, M. Florant croit qu'il est possible d'intéresser d'autres membres au sein de l'Association. Pour sa part, l'ex-président du comité de la faune, M. André Brunet, n'est dit prêt à travailler au sein de cette organisme sportif dans le domaine de la prolifération des loups.

30 NOVEMBRE 1967

$1,500.00 POUR COMBATTRE LES LOUPS

1967

Le président de l'Association de Chasse et de Pêche de la Région de Mont-Laurier, M. Jacques Florant, a déclaré cette semaine que les fonds accumulés pour la réserve de chasse et de pêche seraient employés pour accumuler la prolifération des loups.

Le président de cet organisme, qui groupe plus de 400 membres, a fait cette déclaration en réponse à une question posée par l'Echo, à la suite d'une information en provenance du secrétaire du député de Labelle, M. Georges Godard.

M. Florant s'est dit très pessimiste, concernant le don d'une réserve à l'Association qu'il dirige. "Si nous n'obtenons pas cette réserve, l'argent accumulé pour l'aménagement de cet endroit sera employé pour combattre la prolifération des loups. L'Association possède actuellement la somme de $3,000 environ; je serais disposé à suggérer au membre du bureau de direction que la moitié de cette somme soit employée pour aider les chasseurs de loups". C'est la déclaration faite mardi dernier par M. Florant.

Incertitude

Pour sa part, le secrétaire du député de Labelle, M. Georges Godard nous a informé qu'une rencontre devait avoir lieu, au cours de la semaine prochaine, entre M. Fernand Lafontaine et le ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche, M. Gabriel Loubier. Selon, M. Godard c'est à ce moment qu'une réponse sera donnée à l'Association de chasse et de pêche de la Région de Mont-Laurier concernant le don d'une réserve d'une superficie de 132 milles carrés, située dans la région de Montagne du Diable. M. Godard mentionne au cours de la conversation, cependant qu'une expérience malheureuse a été tentée ailleurs concernant le don d'une réserve.

Le dirigeant de l'Association, pour sa part, interprète cette explication comme un demi refus. M. Florant déclare cependant que l'Association travaillera dans un domaine qui intéresse toute la population du comté; combattre les loups, à qui on attribue partiellement cette année, les piètres résultats de la chasse au chevreuil.

Personne au congrès de la faune

Malgré la tenue d'une réunion préparatoire et l'envoi de plusieurs résolutions concernant les mesures à prendre dans le domaine de la chasse et surtout, l'Association de la région de Mont-Laurier n'était pas représentée au congrès de la Fédération de la Faune. Notons, cependant, que cette Fédération n'a pas obtenu avec son congrès un succès extraordinaire auprès des chroniqueurs Serge Deyglun et Jean Pagé qui ont qualifié ce congrès de fouilli, surtout dans le domaine des résolutions et aussi par le nombre de représentant. Un fait a retenu l'attention: celui du programme d'épuration des eaux.

M. Florant explique l'absence des membres de Mont-Laurier au congrès, par le manque de temps des membres du bureau de direction et aussi par l'âge de certains membres.

Dans un autre domaine, M. Florant croit qu'il est possible d'intéresser d'autres membres au sein de l'Association. Pour sa part, l'ex-président du comité de la faune, M. André Brunet, s'est dit prêt à travailler au sein de cette organisme sportif dans le domaine de la prolifération des loups.

1967

UN PAUVRE SAPIN

Un pauvre sapin habitait dans une superbe forêt, mais dans une famille de neuf, il était le plus laid de tous. Il se désespérait en pensant qu'il ne verrait pas le Père Noël cette année, car chaque fois qu'une personne passait près de lui, elle disait: "Qui voudrait d'un sapin si laid pour Noël?" Le pauvre sapin, en entendant ces paroles, se mettait à pleurer.

Un chevreuil qui venait souvent se reposer près de lui, lui demanda un jour: "Pourquoi es-tu toujours si triste?" - "Parce que personne ne veut de moi pour Noël", répondit le sapin en pleurant. "Pourquoi n'appelles-tu pas la Fée de la Nature", dit le chevreuil. Le sapin réfléchit quelques instants et dit: "Tu as raison, elle me fera devenir le plus beau sapin du monde, mais moi je ne sais pas où elle habite. Tu pourrais peut-être aller lui demander pour moi." - "Avec plaisir", répondit le chevreuil.

Le chevreuil partit et revint deux heures plus tard avec la Fée de la Nature. En le voyant si triste, elle dit au sapin: "Si tu veux devenir le plus beau sapin du monde, il faudra que tu sois sage et ne plus être jamais triste." - "Je ferai tout ce que vous voudrez."

Dans l'espace de deux secondes, elle changea en superbe sapin un sapin qui était auparavant très laid. Le sapin était si content, que pour lui c'était le plus beau cadeau de Noel. Quelques instants plus tard, lorsque le chevreuil et la Fée furent partis, des personnes arrivèrent et se disputèrent pour savoir qui l'aurait. Ce sapin passa le plus beau Noël de tous.

Les événements en 1967 dans notre région

1967

Page 11

- Les événements . . .

(Suite de la page 10)

notre région. Près de 1,500 personnes ont assisté à ces compétitions.

M. Gilles Robidoux de L'Annonciation est élu président des Etats Généraux du Canada Français pour le comté de Labelle.

L'Echo publie un reportage sur l'entreprise de M. Bruno Nantel à L'Annonciation.

Le député de Labelle, M. Fernand Lafontaine annonce qu'il octroyera la somme de $10,000 à la ville de Mont-Laurier. M. Lafontaine indique que ce montant s'ajoutera à la somme de $25,000 déjà octroyée.

Le budget de la commission scolaire de Mont-Laurier est de $1,-183,716.

La ville de Mont-Laurier annonce qu'elle administrera le nouveau centre récréatif.

Le conseil de Robertson et Pope adopte son nouveau rôle d'évaluation.

Le club Richelieu de Mont-Laurier offre un don de $200.00 à la St-Vincent-de-Paul.

Le règlement qui régira le nouveau cimetière de Mont-Laurier est approuvé par les paroissiens.

L'Association de Chasse et Pêche du comté de Labelle fait de nombreuses suggestions en vu d'améliorer la situation de la chasse dans notre réguon.

Robert Mailloux, 14 ans, de L'Annonciation est victime d'un accident de la circulation.

La caravane de la Confédération s'arrête à Mont-Laurier.

A une soirée d'information, le Dr Yvan Marcotte déclare qu'il faut un nouvel hôpital pouvant contenir 150 lits pour répondre aux besoins de la région dans le domaine hospitalier.

Le président de Sogefor Ltée, M. Paul Normandeau annonce que sa compagnie investira plus d'un million dans notre région dans le but d'améliorer l'industrie existante à Lac-des-Iles et à Maniwaki.

MM. Jean-Paul Filion et Julien Labelle se classent premiers dans le comté de Labelle au concours d'embellissement des fermes.

Le conseil économique de Labelle préconise l'installation d'une usine de pâte et papier près de la rivière Kiamika.

NOVEMBRE

Les étudiants de l'école St-Joseph déclarent une grève spontannée pour protester contre la qualité de la nourriture à la cafétaria.



guer et qu'ils travaillent ensemble d'une façon cordiale et concertée.

J'adresse aussi mes voeux aux dirigeants des commissions scolaires. Ils affrontent une tâche de géant: celle de mettre l'organisation scolaire du Québec à l'heure du présent et de l'avenir. C'est aussi l'objectif de notre Association et

Sylvain Lépine meurt dans un accident de la circulation à Ferme-Neuve.

L'Hydro-Québec annonce la nationalisation de l'Electrique de Mont-Laurier et de l'Electrique de Ferme-Neuve. Le coût de la transaction: $590,000. L'Hydro investira $1,300,000 pour améliorer le service dans notre région.

L'abbé Ernest Léonard qui jouissait de l'estime de toute notre population meurt à la suite d'une courte maladie.

Le chef de l'opposition à l'assemblée législative et chef du parti libéral, M. Jean-Lesage visite Mont-Laurier et Ferme-Neuve et rencontre ses partisans.

(Suite à la page 4)

Page 4

- Les événements . . .

(Suite de la page 11)

Le bureau de poste du Rapide L'Orignal est maintenant situé chez M. Edouard Boucher. Depuis de nombreuses années, il était chez M. J.-A. Thibault.

Me Guy Roy est élu président du club Richelieu de Mont-Laurier.

Le feu détruit le théâtre de Ferme-Neuve.

Le député de Labelle est l'objet d'une fête à Ferme-Neuve. M. Fernand Lafontaine, à cette occasion, déclare que la valeur du système d'aqueduc de Ferme-Neuve, qui sera vendu pour la somme de $1,000 vaut en réalité $100,000.

Réjean Trothier de Notre-Dame-du-Laus est victime d'un accident de travail à Sogefor.

Le président de l'association de Chasse et Pêche de la Région de Mont-Laurier, M. Jacques Florant annonce que l'organisme qu'il dirige pourrait consacrer la somme de $1,500 pour combattre la prolifération des loups.

1968

DES LOUPS ET LA RÉSERVE

Le président de l'Association de Chasse et Pêche de la Région de Mont-Laurier nous a communiqué cette semaine, qu'il se proposait de rencontrer à nouveau le député du comté de Labelle, M. Fernand Lafontaine. M. Jacques Florant, au cours d'une conversation téléphonique, a précisé qu'il allait renouveler la demande d'une réserve de chasse et de pêche dans la région de la montagne du diable. Selon M. Florant, cette réserve devrait être accordée à l'Association qu'il dirige, M. Florant explique que l'exploitation de cette réserve permettrait d'accroître la chasse et la pêche sur ce territoire dont le superficie est de 132 milles carrés. Il s'agit d'une seconde demande car l'association s'était adressée antérieurement au ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche ainsi qu'au député ministre de Labelle, M. Fernand Lafontaine.

Par ailleurs, concernant la chasse au loup, M. Florant a indiqué son intention de rencontrer M. Firmin Bourque du ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche pour obtenir plus d'informations concernant la chasse au loup. Mentionnons que M. Florant avait annoncé que l'association de Mont-Laurier serait en mesure de fournir une prime aux chasseurs de loups advenant le cas où la réserve demandée au ministère ne serait pas accordée. M. Florant avait précisé à ce moment qu'une partie des fonds accumulés pour l'exploitation de la réserve pourrait être donnée en prime aux chasseurs de loups.

M. Florant pourra donner plus de précisions prochainement concernant ces deux démarches.

Jeudi 25 janvier 1968

Page 4

1968

Petits faits

André Wester, un chanceux, a tué un loup avec son auto dans le chemin samedi soir dernier. La municipalité paie une prime de $20.00 et le provincial de $35.00 sur réception de la peau de la bête.

Nouvelles de Lac-du- Cerf

par Origène Martel

Auto-Neige

Le deuxième club d'autos-neige à Lac-du-Cerf vient de s'organiser légalement par enrégistrement au Protonotaire sous le nom de "Bonnet Rouge". M. Lionnel Duffy, propriétaire de l'auberge du même nom, en est l'organisateur, avec MM. André Wester et Michel Wester. Tout propriétaire d'auto - neige peut-être membre honoraire au prix de $3.00 par année. Vingt-huit membres sont déjà inscrits. Les fonds recueillis serviront à l'amélioration des sentiers dans la région de Lac-du-Cerf.

Petits faits

André Wester, un chanceux, a tué un loup avec son auto dans le chemin samedi soir dernier. La municipalité paie une prime de $20.00 et le provincial de $35.00 sur réception de la peau de la bête.

Cours secondaire

A la suite du règlement adopté par la commission scolaire, les étudiants sont obligés de garder le silence dans les autobus. Les étudiants ayant protesté, un commissaire a fait une enquête auprès des parents et ils sont pour ce règlement.

* * *

Les travaux d'hiver sont interrompus à Lac-du-Cerf. 22 hommes y travaillaient depuis pendant quelques jours. Les travaux doivent reprendre après que le conseil municipal aura obtenu l'autorisation du ministère des affaires municipales.

LE SKI

La première compétition au Mont-Daniel

Au Mont-Daniel la fin de semaine passée, se déroulait la première session et aussi la première compétition. Les organisateurs tiennent à remercier tous ceux qui ont collaboré au succès de cette première compétition.

Raymond Saint-Germain officiait comme chronométreur. Raymond St-Louis, directeur des Loisirs à Mont-Laurier rendit les départs plus faciles en prêtant deux "Walkie-Talkie". Le slalom géant fut tracé par Luc Robillard.

La compétition groupait des skieurs et skieuses du cour primaire et du cours secondaire. Il y avait aussi une troisième catégorie: "Moniteurs".

Voici les résultats:

Primaire (filles):

1 - Josée Lajeunesse . . . . . 35 sec.
2 - Marie-F. Campbell . . . . . 39 sec.
3 - Carole Blais . . . . . 41 sec.
4 - Josée Reid . . . . . 51.5 sec.
5 - Céline Marcotte . . . . . 52 sec.

Secondaire (Garçons):

1 - Christian Pellerin . . . . 30 sec.
2 - Alain Hotte . . . . . 31 sec.
3 - Pierre Bédard . . . . . 33 sec.
4 - François Bertrand . . . . 36 sec.
5 - Marcel Richer . . . . . 37 sec.
6 - Pierre Lafleur . . . . . 46 sec.
7 - Guy Pellerin . . . . . 46 sec.
8 - Yvan Campbell . . . . . 52 sec.

(Suite à la page 7)

Jeudi 1er février 1968

Loups

Des garde-chasse utilisent des carcasses de castors pour empoisonner les loups. Une prime de $35.00 est donné par le provincial et de $20.00 par la municipalité.

À la James Maclaren

Franc succès du concours de bûcherons

1968

FERME-NEUVE (DNC) - Ce ne fut une surprise pour personne que cette année encore, le concours des bûcherons organisé par la Cie forestière The James MacLaren soit un grand succès.

Le Grand Champion fut cette année monsieur Fernand Prud'homme de Lac des Ecorces. A chaque année, les différentes disciplines obligatoires, selon un système de point employé, amènent l'élection d'un grand Champion.

En plus des activités ordinaires au programme, activités toujours bien appréciées du public vers en foule applaudir aux succès individuels ou collectifs des participants cette année il y avait des équipes de sciage à la corde, ce genre de sport qui a connu autrefois des succès immenses semble revenir au goût du public qui s'est plaint d'une seule chose dimanche dernier, le fait que ce soit bien trop court, comme représentation.

Les gagnants qui se classèrent dans l'ordre pour les différents prix sont:

Concours "lex de lunch"
Premier Patrick Bondu
Deuxième Gérard Boismenue
Troisième Fernand Prud'homme

Concours d'arbres (précision)
Premier Gérard Boismenue
Deuxième Eddy Bourque
Troisième Patrick Bondu

Concours de scies mécaniques
Premier Gérard Boismenue
Deuxième Mario Bondu
Troisième Léo Turpin

Concours de hache
Premier Fernand Prud'homme
Deuxième Jean-Paul Boîtue
Troisième Patrick Brooks

Concours "Buck Saw (sciotte) (dames et demoiselles)
Première Mme Arthur Guénett
Deuxième Mlle Andrée Guénette
Troisième Mme Gaétan Guénette

Concours tir au câble, (sciage à la corde)
Equipe formée du camp #3, #5, et du #6.

Concours de tir de Chevaux
Premier Gio Paul Guénette 8,500 livres chevaux de R. Thomas
Deuxième W. Michaudville 8,300 livres chevaux de E. Ouellette
Troisième Théo Guénette 8,100 livres, chevaux R. Thomas

GRAND CHAMPION
Monsieur Fernand Prud'homme de Lac-des-Ecorces



Voici les responsables de la sécurité . les membres du club Castor qui se sont signalés au cours de l'année dans l'emploi des méthodes de sécurités mises de l'avant par la compagnie. Ce sont à l'avant; MM. Paul Samson, Jean-Marie Demers et Fernand St-Jean; debout: M. Donat Godmer, agent de la sécurité forestière, MM. W.W. Lothrop, gérant de la compagnie, Roland Lafontaine, J. Tuschereau, Edgar Pelland, E.-N. Dennisson, gérant de la sécurité pour l'Association des Producteurs de pâte et Papier, MM. Paul Godin et Raymond Trudel. (Photo; Fleur de Lys)



Voici le champion du concours des bucherons, cette année. A droite, M. Fernand Prud'homme de Lac-des-Ecorces a affiché la meilleure performance au cours des différentes épreuves. Il reçoit le trophée du gérant des opérations forestières de la compagnie, M. W.W. Lothrop. A gauche, l'organisateur de cette grande compétition annuelle, nul autre que M. Donat Godmer. (Photo; Fleur de Lys)



Sous l'oeil amusé de M. Emérit Pelnaut de Mont-Laurier, M. Laurent St-Denis remet les prix aux dames qui ont gagné la compétition féminine de coupe avec un "sciotte". Ce sont Mmes Arthur Guénette et Gaétan Guénette de Mont-St-Michel. (Photo; Fleur de Lys)

NOUVELLES DE LAC-DU-CERF

par Origène Martel

Malle royale

A la suite de plaintes portées par la chambre de commerce en coopération avec le conseil, deux inspecteurs du Ministère d'Ottawa ont rencontré les personnalités de Lac-du-Cerf, pour étudier la situation. A l'avenir, un camion postal ira à Buckingham et l'autre à la compagnie Courrier de Montréal et Ottawa.

Mme Léon Léonard, proposée au courrier, nous a informé qu'un bureau de poste sera bientôt construit à Lac-du-Cerf.

Loisirs

La patinoire de Lac-du-Cerf est maintenant bien éclairée. Samedi et dimanche, le maire, M. Régino Dubois, Adrien Boismenu et quelques jeunes ont travaillé à améliorer la glace.

Loups

Des garde-chasse utilisent des carcasses de castors pour empoisonner les loups. Une prime de $35.00 est donné par le provincial et de $20.00 par la municipalité.

"Le bonnet rouge enrg."

Le deuxième club autos-neige à Lac-du-Cerf. M. Lionel Duffy, président, assisté par MM. André et Michel Wester. Les sentiers de cette organisation sont au nombre de quatre. Voici une brève description de ces sentiers;

1- Vers le Mont-Limoges en passant par le grand Lac-du-Cerf, 6 milles et par le petit Lac-du-Cerf 5 milles, aller et retour. Environ 16 milles.
2- Vers le Lac Murphy par le grand Lac-du-Cerf, distance aller et retour 20 milles, avec relais.
3- Vers Notre-Dame-du-Laus par la baie Laplante du Petit Lac-du-Cerf ou à travers le même lac en passant par le Lac Corbeau, distance aller et retour, 40 milles avec relais.
4- Vers Nominingue par le trajet du lac Murphy, distance aller et retour 55 milles avec relais.

Les cartes pour membres actifs, propriétaires d'auto-neige sont de $3.00. Les membres amis non-propriétaires sont de $2.00 Le surplus d'argent ira aux améliorations du Mont-Limoges. Pour plus de renseignements s'adresser au

Les employés et le personnel du Garage Léo Laurin Ltée remercient M. Réal Valiquette, propriétaire du Pavillon Valiquette de Lac-du-Cerf, pour son chaleureux accueil lors de leur réception annuelle, qui avait lieu récemment.

INVITATION

- Message . . .

(Suite de la page 4)

serai heureux de pouvoir compter sur votre appui lors des élections de lundi prochain; d'ailleurs même mes adversaires avouent qu'ils n'ont pas grand'chose à reprocher à l'administration actuelle. . .

Pavillon Bonnet Rouge.

Ecole primaire

A l'invitation de la directrice de l'école primaire, M. Louis-Philippe Hébert, qui personnifie le "père Laloge" dans "Les belles histoires des Pays d'en Haut", était de passage dans la région et il a rendu visite à nos écoliers du primaire.

Chers citoyens de Mont-Laurier, étudiez le bilan de mon administration; faites la comparaison avec les administrations précédentes qui furent marquées au sceau de la discorde, du procès coûteux, de mésentente, de bouderie, de rancoeur et quoi encore. Et faites librement votre choix, lundi prochain. Je ne doute pas que vous m'accorderez votre appui. . .

Avant de terminer, je vous demande de donner votre appui à l'ami de tous, René Chasles, un homme d'affaires averti, excellent citoyen, qui comblera le départ de mon collègue Gaby Lajeunesse.

Quel que soit votre opinion, chers concitoyens, je vous invite à faire preuve de civisme et à vous rendre nombreux, lundi, voter pour le candidat de votre choix. . .

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je vous remercie.

1968



NOMINATION

M. Yves Graton, gérant général des opérations des Magasins U.A.P. Inc., du Québec, annonce la nomination de M. André Mayrand au poste de gérant régional pour la région du nord - ouest. M. Mayrand est à l'emploi de U.A.P. depuis 14 ans. Il était précédemment gérant de la succursale de Mont-Laurier.

NOUVELLES DE LAC-DU-CERF

par Origène Martel

Travaux d'hiver:

Les travaux d'hiver sont recommencés après deux semaines d'arrêt. Le contre-maître, M. Conrad Maillé, nous rapporte que 33 hommes et jeunes gens y travaillent et que $9,000.00 seront dépensés avant le 1er mai, pour l'amélioration des chemins d'hiver.

Négociation:

Mercredi le 14 février, l'Office des producteurs de bois de l'U.C.C. tenait une assemblée à Lac-du-Cerf. M. Bernard Caron et M. Roland Massé de Mont-Laurier y sont venus discuter, avec les intéressés de Lac-du-Cerf des nouveaux contrats à obtenir de la Cie McClaren et Sogefor en vue d'obtenir de meilleurs prix.

Conseil:

A son assemblée régulière le conseil a discuté du taux de la taxe du nouveau rôle d'évaluation, à ce sujet des officiers de la Régionale ont constaté que l'évaluation des fermes des cultivateurs était de beaucoup trop élevée. Un ordre fut donné au secrétaire pour reviser ces items et le taux sera fixé à une assemblée spéciale prochainement.

AFEAS:

Le 8 février dernier, avait lieu l'assemblée régulière mensuelle de ces dames, onze dames de Notre-Dame-de-Pontmain, de la même organisation, rendaient visite à Lac-du-Cerf. Différents sujets mis à l'ordre du jour furent traités dont les études sociales et les arts culinaires. Le tout se termina par un goûter et le tirage d'un prix de présence qui fut gagné par une dame de Pontmain.

Chasse:

Tel qu'extrait du Bulletin de janvier 1968 du Ministère du Tourisme Chasse et Pêche, la chasse au chevreuil est, on le sait, en régression et à preuve ce qui suit: Pour Labelle: en 1965--1852 têtes, en 1966--1196 têtes et 1967--768. Pendant que dans notre comté ça diminue, à Lac-du-Cerf, il semble y avoir un regain si on en juge par une compilation locale soit: en 1966: 41 têtes et en 1967, 59 têtes.

Loups:

D'après M. Gaudreau et M. Beaulieu garde-chasse locaux 24 loups auraient été tués en date du 8 janvier selon la nouvelle méthode provinciale: l'empoisonnement.

Chasse:

Tel qu'extrait du Bulletin de janvier 1968 du Ministère du Tourisme Chasse et Pêche, la chasse au chevreuil est, on le sait, en régression et à preuve ce qui suit: Pour Labelle: en 1965--1852 têtes, en 1966--1196 têtes et 1967--768. Pendant que dans notre comté ça diminue, à Lac-du-Cerf, il semble y avoir un regain si on en juge par une compilation locale soit: en 1966: 41 têtes et en 1967, 59 têtes.

Loups:

D'après M. Gaudreau et M. Beaulieu garde-chasse locaux 24 loups auraient été tués en date du 8 janvier selon la nouvelle méthode provinciale: l'empoisonnement.

La chasse approche

Un des sports les plus recherchés dans notre région c'est la chasse. Plusieurs adeptes de ce sport seront dans les forêts le 21 septembre pour chasser l'orignal. Pour ce qui du chevreuil, ils pourront commencer à le chasser à partir du 1er novembre et ça jusqu'au 11 du même mois. Soyez prudent si vous allez en forêt durant cette période.

Echos du Sport par Jacques Vallée

THINKLER-BEAUMIER vainqueur de la classique internationale de la Mauricie

Suite de la page 1

et ils n'avaient qu'un but, remporter la victoire. Ca prendrait des pages et des pages, pour donner en détails, toutes les péripéties de cette classique. De La Tuque à St-Rock de Mékinac, de St-Rock à Shawinigan, et de là à Trois-Rivières, au cours de ces trois étapes, des milliers de spectateurs ne tarissaient pas d'éloges, et leurs applaudissements ne donnaient que plus de courage aux canotiers.

Cette victoire de Thinkler-Beaumier, a réchauffé le coeur des centaines de supporteurs de Mont-Laurier, qui ont fait le voyage pour venir encourager les canotiers.

Gill Thinkler et Jean Guy Beaumier ....(2)
Ils ont été grandement récompensés par la victoire de leur concitoyen.

Les frères Charbonneau impressionnent.

La victoire de Thinkler- Beaumier a été acquise par la détermination et l'expérience, mais il ne faut pas oublier aussi que deux autres canotiers de la région nous ont fait honneur dans cette course de 125 milles. Il s'agit des frères Ronald et Richard Charbonneau de Mont-Laurier. Ils se sont classés en quatrième position, avec un temps de 14.27.52. Aux dires des officiels de cette classique, c'est la première fois, en l'histoire de cette classique, qu'une équipe a sa première année dans cette compétition, se classe au quatrième rang. Donc chapeau bas devant les canotiers de chez-nous, les Thinkler, Charbonneau et sans oublier Luc Robillard qui avec son co-équipier Bob Cordner ont terminé au cinquième rang.

RAPPORT OFFICIEL DE LA CLASSIQUE

1. Jean-Guy Beaumier - Gill Thinkler 14.07.21
2. Gib McEachen - Norm Crerar 14.09.05
3. Jenny Kellogg - Jeff Kellogg 14.25.50
4. Ronald et Richard Charbonneau 14.27.53
5. Luc Robillard - Bob Cordner 14.28.32
6. Irwin et Steve Peterson 14.29.35
7. Peter Klachauck Leigh Noten 14.33.37
8. Claude Caron - Fernand Giguère 14.36.08
9. Richard Lajoie - Raymond Tremblay 14.39.06
10. Claude Corbin - Marcel Paquin 14.39.12
11. Claude Paquin - Paul Paquin 14.40.03
12. Raymond Bernard - Blaise St-Pierre 14.45.01
13. Rosaire Dallaire - Réjean Beaudoin 14.50.37
14. Pierre Gill - Lucien Lemay 14.53.23
15. Gays Keldenmeyer - Joel Wienhald 14.55.58
16. Gérard Champagne - Roland Vézina 14.58.30
17. Roger Carrière - Franklin Carrière 15.00.55
18. Ken Ketter - Mike Duban 15.08.25
19. Denis Lambert -Raymond Daviault 15.09.40
2 . Eddy Marchand - Jean Claude Lemay 15.09.56
21. André Papillon - Marcel Jourdain 15.15.37
22. Alex Legros - Raymond Masse 15.17.22
23. Réjean Huard - Jinny Berrez 15.24.06
24. Jeffrey Huard - Edward Woeler 15.25.05
25. Dan Downing - John Whalon 15.26.33
26. Jack Kesller - Jack Kéné 15.31.21
27. Pierre Beaulac - Roger Beaulac 15.33.57
28. Dave Quinley - Robert Prévost 15.33.59
29. Jean-Guy Lépine - Rickey Dobec 15.45.02
30. Mario Gentilletti - Gilles Veillette 15.46.47
31. William Staples - Normand Brown 15.50.18
32. Jimmy Adams - Lionel Ricard 15.51.09
33. Marcel Gendron - André Hayes 16.04.20
34. Irenée Guillemette - Gilles Fortin 16.16.34
35. Georges Baldo - Alfred Stawer 16.26.27
36. Lucien Brassempé - Fernand St-Onge 16.31.33

Temps officiel de la classique Molson fournit par Joseph Lavallée publiciste-trésorier et compilé par Louise Gosselin secrétaire.

Club Nautique de Shawinigan

Nous tenons à remercier la compagnie Molson du Québec Ltée et de tous ses agents de la Mauricie, de leur collaboration qu'ils nous ont apportée au cours de cette classique du 30-31 août et 1er septembre dernier.

La direction

ON SE PRÉPARE AU MONT-TREMBLANT

Il a été annoncé cette semaine que deux Ferraris au rouge brillant d'une puissance de 410 chevaux vapeur, ont été inscrites à cette épreuve de 90 tours pour voiture de formule un. Elles seront pilotées par Chris Amon et Jacky Ickx. Amon aura comme co-équipier au volant de la seconde Ferrari le belge Jackie Ickx. A sa première année complète dans le circuit de formule Un, Ickx s'est élevé au firmament des vedettes du jour au lendemain. Il est considéré par les experts comme avant l'étoffe d'un futur champion. La venue des ferraris porte à 12 le total des voitures inscrites à ce jour au grand prix du trophée Players.

La chasse approche

Un des sports les plus recherchés dans notre région c'est la chasse. Plusieurs adeptes de ce sport seront dans les forêts le 21 septembre pour chasser l'orignal. Pour ce qui du chevreuil, ils pourront commencer à le chasser à partir du 1er novembre et ça jusqu'au 11 du même mois. Soyez prudent si vous allez en forêt durant cette période.

LIGUE LAURENTIENNE DE BASEBALL

Dimanche dernier, il y avait une seule partie dans la ligue Laurentienne de Baseball, cette partie avait lieu sur le terrain du club de Labelle, section Nord: Labelle recevait le club de la Minerve, ce fut une partie très chaudement disputée, le compte de 4 à 1 en faveur de Labelle l'indique clairement. Le lanceur de Labelle a été sans contredit l'étoile de la partie en tenant en respect les gros canons de la Minerve. Le club de Labelle remporte la semi-finale en 2 parties consécutives.

Dans la Section Sud, le club de Notre-Dame de Laus, attend de pied ferme la section Nord, en finale, dimanche prochain. La première partie aura lieu à Notre-Dame du Laus. Tous les gens de la région sont invités à venir voir cette joute.

On apprend que le club de la Minerve a levé un protêt contre Labelle. Il s'agirait d'une erreur que le lanceur aurait faite durant la joute. La cause est étudiée par le président de la ligue.

Comité de la course de canots

Classique Dow 1968

Liste des donateurs pour les bourses

Le Comité de la course de canots - Classique Dow - désire remercier tous les généreux souscripteurs pour les bourses distribuées aux canotiers lors de la 11e reprise de la classique de canots pour le championnat professionnel international.

De Mont-Laurier
M. Jacques Lesage, distributeur DOW.
Bacman Lumber Ltée
The James MaClaren Co.
Bellerive Veneer & Plywood Ltd.
Léonard Gratton
Sogedor Ltée et J.B. Dubé Ltée
Dr. Yvan Marcotte
The British American Oil Co.
Yvan Laurin, Distributeur Shell
Le Journal Le Flambeau

Laurin Express
L'Echo de la Lièvre
Salon de coiffure Simone
Comptoir des cultivateurs
William Martine - Assurances
Lefebvre Machine Shop
Forget & Plouffe
Garage Guy Paradis
Richard Constantineau - Epicier
Maurice Leduc - B/A

Leduc & St-Pierre
Bijoutier Robert Tremblay
M. Jacques Vallée
Garage Fernand Constantineau - Fina
Legault Vulcanisation Inc.
Grenier Tracteur Service
Vitrerie Mont-Laurier Enrg.
Agence Jean Labonté
Ferronnerie Chalifoux
Station Galex - Jules Olivier
Raymond Pelleria - Restaurant Château Laurier

Fruits et légumes des Laurentides
Albert Forget - Seven Up
Employés de Bédard Auto Ltée
Mont-Laurier Automobile
Mercerie Jean Lafleur
Assurances Boisvert Ltée
Marché Grégoire Enrg.
Louis-Pierre Meilleur
Garage Paul Gagnon
Boulangerie Coursol

Station Jean-Paul Blais - Fina
Paradis du Pêcheur
Hôtel Central
Etienne Marcotte
Industrial Finance Ltée

Royal Taxi - Angel Lévis
Marcel Blouin T.V.
Paul-Emile Massé - Meubles
Salaison Economique
U.A.P. Incorporé

Restaurant Pot au Feu
Emile Lauzon Inc.
D. Mayrand Variétés
Boutique Diane Enrg.
Arthur Arbour - Fina

R.A. Pelletier - Esso
Robert Gauthier - Alignement de roues
Réal Lacelle - remorquage
Garage Léo Laurin
Centre de Peinture Enrg.

Cave des Trois Frères
Station de service Réjean Paquette
Jérôme Doré Radiateur - Gaz Bar
Beauchamp Gaz Propane
Assurances Jean Duval Enrg.

Garage Jean Desaulniers
Auberge du Casino
Station Texaco Eddy Boldue
Mercerie Thomas Bertrand
Hôtel Lajeunesse
Claude Tremblay, comptable
Station Jean-Pierre Larue - Shell
Handy Andy
Salon Libee
Laurentide Finance Ltée
Epicerie Maurice Bélanger
Boulangerie Bertrand
Plouffe & Frères
Houle Construction Inc.
Station Roland Villeneuve - Champlain
Robert Forget - Golden Eagle
Club Mon Ti Ki
Restaurant du Palais des Sports
Raymond Mayrand - Assurances
La Cie Labelle Transport Ltée
Lingerie Roger Lortie
Cie Vidéotron Ltée
Quincaillerie Mont-Laurier
Jean-Paul Painchaud
Rosaire Paquin - Assurances

R. Farmer - 5-10-15
Marché Leblanc Inc.
Mercerie Cadieux
R.J. Thompson
Centre d'approvisionnement agricole

Mont-Laurier Spring
Station Champlain - Jacques Cloutier
Dufresne Auto Enrg.
Laurier surplus.
Station Shell - Yves Beauregard
Abitibi Tire Inc.
Club 52
Lucien Lamarche - Champlain
Soc. Coopérative Agricole
Jacques Boucher - Assurances

Jacques Charest Enrg
Marché Central
Epicerie Excel - Robert Laurin
Clinique Chiropratique
Noel Desousse - Texaco

Epicerie Emilien Doré
Léo Fiché - Meubles
Garage Félix Paquette
Courtemanche & Fils - Shell Oil
Salle de billard Du Pont

L. Bonhomme & Fils
Val Propane Gaz
Nettoyeur Meilleur Enrg
Herman Forget Ltée - Coca Cola
Pevac Inc.

Magasin Marcel Auclair
Bélanger & Frères Enrg

J.H. Forget & Fils
Godard & Godard Assurances
Moteurs Electriques Enrg

François Léonard - Gravier
Conrad Fleurant - Epicerie
Ed. Regimbald Inc.
Jean Thompson - T.V.
Léon Grenier Auto Parts
Me Vianney Therrien
Robert Paquette - Débossage et peinture
Traders Finance Ltée
Notaire Raymond Hamel
Wilfrid Thibeault, Plomberie

Cordonnier Lefebvre
Me Henri Courtemanche, CP
Yves Lauzon Ltée
Léopold St-Amour - Patates Frites
J.O.L.I. Automat
Gilles Paquette - entrepreneur
Motel Idéal
La Chaumière
Mont-Laurier Esso - Jean-Claude Lépine
Aux Délices des Gourmets
Claude Auto Inc.
Les Entreprises Lavoie
Imprimerie Mado Inc.

Magasin Coop.
Restaurant Princess
Armand Pagé - Meubles
Paul-Emile Lesage - Assurances

Mercerie Maurice Bélanger
Laiterie Mont-Laurier
Chaussures Charest Inc.
Restaurant Bon Accueil
Epicerie Yves Ménard

Plomberie Martine Inc.
J.L.O. Picard
Théâtre Laurentien
Nettoyeur Martineau
Bernard Payette - Agent distributeur Molson

Pierre Rose Fruits & Légumes
Marché du Pont
Imprimerie Lafour
Yvan Richer - Viandes en gros
Jean-Claude Boldue - Alignement

Laiterie Bélanger
Paul Forget Inc.
Salon de coiffure Fernand
Mont-Laurier Fleuriste
Mercerie Jacques Moncion

Buanderie du Nord Enrg
Mercerie Denys Chartrand
Gilles Supper, entrepreneur
Studio Boudreault
Ouellette Bicycle

Achille Ouellette & Fils Ltée
Yves Lauzon - Agent distributeur Labatt
Singer Co. Ltée

(Suite à la page [illegible])

Jeudi 5 septembre 1968

1968

La CIP et l'aménagement forestier*

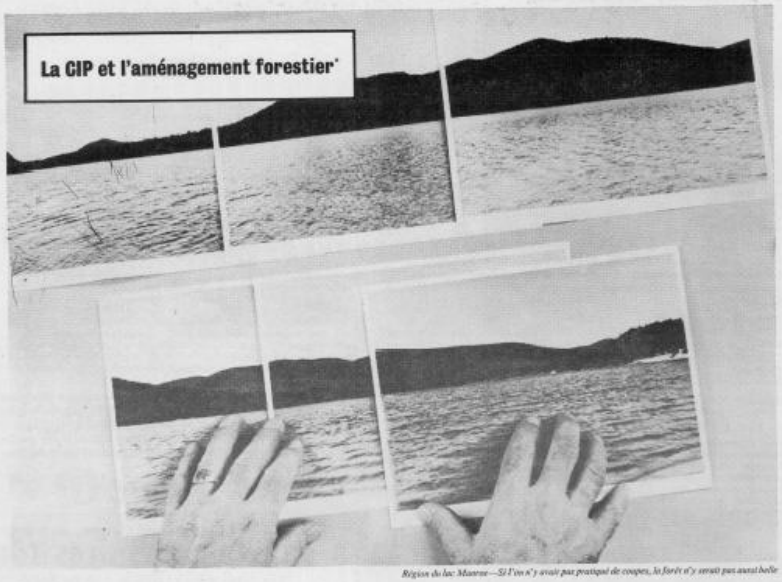

Région du lac Munroe—Si l'on n'y avait pas pratiqué de coupes, la forêt n'y serait pas aussi belle

Vos forêts: elles sont entre bonnes mains

Qui le croirait: le coin de forêt ci-dessus, situé près du lac Munroe, a subi quatre coupes en 40 ans; il n'a jamais été si florissant!

Rien de plus beau qu'une forêt bien vivante. Et rien de moins esthétique, direz-vous, qu'une récente coupe à blanc. Mais dans la plupart des cas la coupe à blanc donne à la forêt un regain de vitalité. Tout cela est affaire d'aménagement: on en sait quelque chose à la CIP.

Pillage, ou aménagement?

Il y a des pays qui ont été ruinés par la destruction systématique et désastreuse de leurs forêts. On croyait que celles-ci nuisaient au développement agricole et que le gibier était une source d'ennuis. On coupait donc selon le besoin, sans se préoccuper des conséquences.

Le gouvernement veille et surveille

Les forêts vous appartiennent. Il est normal que le gouvernement exerce un contrôle sur l'utilisation de cette richesse commune.

Une compagnie comme la CIP travaille donc en accord étroit avec le Ministère des Terres et Forêts pour mettre au point un *plan* qui tienne compte à la fois du renouvellement de cette richesse et des besoins de l'industrie.

(Disons en passant que le gouvernement perçoit de la CIP une taxe foncière sur les terres affermées, plus des droits de coupe. La CIP verse ainsi au gouvernement du Québec $3.7 millions par an environ.)

Plan de dix ans

La CIP commence par faire un inventaire des ressources à sa disposition. Cet inventaire permet de préparer un *plan de coupe pour dix ans*, qui est soumis au gouvernement, et mis en œuvre après approbation.

En plus du plan de dix ans, le gouvernement vérifie *le programme de coupe annuel*, qui détermine, pour chaque assiette de coupe, les quantités de bois à couper, par essence; soit l'équivalent de la croissance naturelle. Après étude, le gouvernement émet un *permis de coupe*.

Après la coupe, le gouvernement reçoit des *rapports* où sont consignés les quantités de bois, les méthodes utilisées, l'état du bois, etc. Le mesurage du bois est vérifié par des fonctionnaires délégués.

La CIP prend l'initiative

Pour faire face à toutes ses responsabilités, la CIP a été amenée à considérer la forêt comme un *tout*, et pas seulement comme une sorte de "mine de bois". D'où la notion d'aménagement *polyvalent*.

L'aménagement polyvalent est celui qui recherche la mise en valeur optimale de *toutes* les ressources de la forêt.

Utiliser le bois, selon les règlements du Ministère des Terres et Forêts. Utiliser et aménager les routes, les rivières, les lacs—pour faciliter le tourisme, les communications humaines, commerciales, administratives, la protection contre l'incendie, etc.

Nul ne fait plus et mieux en ce domaine que la CIP.

**Aménagement forestier: planification des coupes de façon à assurer une utilisation optimale des forêts et à en assurer le renouvellement.*

La forêt aménagée attire le gibier



En 1827, un explorateur, le lieutenant Ingall, visita de grandes étendues forestières du Québec, en suivant les rivières St-Maurice, Manouane et Lièvre. Sur un parcours de plus de 450 milles, combien rencontra-t-il d'orignaux?

Un seul.

Or, en 1967, le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec a rapporté que 1,447 orignaux avaient été abattus dans les six principaux comtés (Berthier, Joliette, Labelle, Laviolette, Montcalm, Roberval), qui se trouvent dans les bassins des rivières parcourues par le lieutenant Ingall.

Que s'est-il passé entre 1827 et 1967?

La forêt a changé. Elle est plus accueillante à la vie. Parce qu'on y coupe du bois.

La forêt *dense*, non aménagée, est sombre, sans sous-bois. Peu de plantes, d'arbustes, de feuilles: le chevreuil, l'orignal ne peuvent y vivre.

La coupe permet au soleil de vivifier le sous-bois qui se couvre de végétation. Le gros gibier, trouvant de quoi se rassasier, se multiplie.

cip

Compagnie Internationale de Papier du Canada

Jeudi 19 septembre 1968

1968

La forêt aménagée attire le gibier



En 1827, un explorateur, le lieutenant Ingall, visita de grandes étendues forestières du Québec, en suivant les rivières St-Maurice, Manouane et Lièvre. Sur un parcours de plus de 450 milles, combien rencontra-t-il d'orignaux?

Un seul.

Or, en 1967, le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec a rapporté que 1,447 orignaux avaient été abattus dans les six principaux comtés (Berthier, Joliette, Labelle, Laviolette, Montcalm, Roberval), qui se trouvent dans les bassins des rivières parcourues par le lieutenant Ingall.

Que s'est-il passé entre 1827 et 1967?

La forêt a changé. Elle est plus accueillante à la vie. Parce qu'on y coupe du bois.

La forêt *dense*, non aménagée, est sombre, sans sous-bois. Peu de plantes, d'arbustes, de feuilles: le chevreuil, l'orignal ne peuvent y vivre.

La coupe permet au soleil de vivifier le sous-bois qui se couvre de végétation. Le gros gibier, trouvant de quoi se rassasier, se multiplie.

Echos du Sport par Jacques V...

1968

L'association de chasse et pêche

L'Association Chasse et Pêche de la Région de Mont-Laurier, lance un nouveau tirage pour le début de novembre. Ce tirage comprend le prix de la moitié de l'argent accumulé à la vente des billets.

Ce tirage nouveau genre est établi en vue de répondre à la demande d'un grand nombre de membres. Le tirage du billet chanceux se fera le 9 novembre prochain.

En ce qui concerne le concours de chasse aux lièvres de cette Association, un porte parole de ce groupe nous révèle qu'une seule personne est autorisée à recevoir les enregistrements de ce concours. Il s'agit de M. Réjean St-Jean de Mont-Laurier, le participant à ce tournoi devra s'inscrire aux endroits ci-dessous mentionnés et avoir son lièvre complet à l'enregistrement.

Pour ce qui est des inscriptions à ce tournoi, les chasseurs Seniors et Juniors, peuvent se procurer des cartes de participation aux endroits suivants . . . Réjean St-Jean, Paradis du Pêcheur, Epicerie Maurice Bélanger, à Mont-Laurier et M. Paul-Emile Gosselin à Ferme-Neuve. Les trophées de ce concours seront en montre au magasin Gilles Létourneau, de Mont-Laurier, en fin de semaine. La date limite à ce concours est fixée au 31 décembre et la remise des prix et trophées sera faite le 11 janvier 1969.

L'Association de Chasse et Pêche de la Région de Mont-Laurier, fait parvenir à tous les membres, un volume du service canadien de la Faune. Ce volume est offert comme cadeau par l'Association. Ce rapport est excellent. Il contient plusieurs renseignements sur les projets conduits dans tout le Canada concernant nos ressources fauniques.

Concours d'orignaux

Lundi dernier, avait lieu le concours annuel d'orignaux chez Jean Morin de Ferme-Neuve. Voici les principaux gagnants:

1- Prix pour le plus beaux panaches: Raymond Lefebvre, Montréal.

2- Prix pour la plus grosse tête: Robert Charbonneau, Ferme-Neuve.

3- Plus petit panache: M. André Sanche, Ferme-Neuve.

Chasseurs dangereux

Durant les mois d'automne, plusieurs nouveaux chasseurs sans expérience dans la forêt avec des armes de fort calibre, viennent s'ajouter à ceux qui ont beaucoup d'années d'expérience. Personne ne devient bon chasseur du jour au lendemain, il est préférable de se faire guider et prendre les conseils des chasseurs d'expérience et aussi apprendre à manier les armes.

Les dangers sont énormément grands et tous les ans, plusieurs perdent des animaux, qui se font tuer, par des chasseurs qui n'identifient pas le gibier. Très souvent, les chasseurs inexpérimentés tirent sur tout ce qui bouge, dans la forêt. Pour leur propre sécurité, les chasseurs dans la forêt devraient porter des habits de couleur rouge ou orange. En achetant sa licence le chasseur inexpérimenté ou non, devrait se procurer le livret des lois de la chasse et l'étudier attentivement, car il y a des changements à tous les ans.

(Suite à la page 15)

- Chasseurs . . .

(Suite de la page 8)

La chasse à l'orignal n'est plus permise, depuis mardi le 15 octobre. La chasse aux chevreuils ne durera que 11 jours cette année, elle débutera le premier novembre pour se terminer le 12 novembre, cela forcera les chasseurs d'être à la chasse en même temps, c'est-à-dire qu'il y aura trois fois plus de chasseurs dans la courte période de 11 jours. La chasse est un sport très dangereux, soyez excessivement prudent.

1968

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

T.V.
M.BLOUIN T.V.
vente-service
623-2435

REFLET des Laurentides

POUR LE PROGRES DES COMTES DE LABELLE-GATINEAU ET TERREBONNE

Vol. 17 — No 29 MONT-LAURIER, JEUDI 24 OCTOBRE 1968 10¢ le numéro

Concours de panaches à Saint-Jovite



L'ECHO DE LA LIEVRE Jeudi 31 octobre 1968

nouvelles de lac du cerf

1968

Cours de couture:

C'est vendredi prochain, le 1er novembre, que débuteront les cours de couture. Comme l'an dernier, c'est Mme Jérôme Filion qui sera notre professeur.

* * *

Lundi matin, nos jeunes ont eu la surprise de voir leurs religieuses avec leurs nouveaux costumes, chacun, du plus jeune au plus vieux a eu son opinion sur leur jupe raccourcie. Le fait de leur voir les cheveux a amené des petits sourires sur plusieurs de nos plus jeunes. Ils sont tout de même heureux de les avoir les religieuses... robes longues ou courtes.

* * *

A propos du vol chez M. Hormidas Robert, dont on a fait mention la semaine dernière, le montant était de $115.00 dollars et non de $15.00.

* * *

Espérons que M. Jacques Deslongchamps a fini de travailler son camp et qu'il s'est débarrassé des chauve-souris qui l'empêchaient de dormir toute la nuit, car d'après lui, c'est pas trop confortable de dormir dans l'auto, Eh Jacques!

* * *

Piste d'auto-neige:

Déjà, nous commençons à parler d'auto-neige. Des améliorations vont être faites dans la piste du Mont-Limoges, elle va être allongée d'environ un mille, pour faciliter la montée. La descente s'effectuera par l'ancienne piste. Par la nouvelle piste: une autre vue, c'est-à-dire que nous verrons Notre Dame de Pontmain, une vue merveilleuse. Le trajet à Notre-Dame-du-Laus se fait par le Grand Lac du Cerf. Plus tard, nos propriétaires d'auto-neige se donneront la main pour terminer la piste vers Nominingue. Ensuite, on attendra la neige pour nos joyeuses randonnées.

* * *

Eh oui! . . . l'hiver s'en vient. C'est un peu froid, c'est vrai, mais c'est quand même plaisant. Malgré le froid et la neige que nous avons eu en fin de semaine, cela ne nous a pas empêché d'acceuillir un assez grand nombre de visiteurs; mais ce nombre n'est pas comparable à celui que nous accueillerons en fin de semaine prochaine, lors de l'ouverture de la chasse au chevreuil. Elle dure seulement onze jours cette année, en ayant une courte saison tous les chasseurs vont se lancer en même temps pour capturer leur chevreuil. Nous demandons à tous les chasseurs d'être très très prudents dans leurs randonnées dans les bois. Bonne chance à tous.

* * *

Par Mme Evelyn Duffy.
Lac-du-Cerf.

* * *

Eh oui! . . . l'hiver s'en vient. C'est un peu froid, c'est vrai, mais c'est quand même plaisant. Malgré le froid et la neige que nous avons eu en fin de semaine, cela ne nous a pas empêché d'acceuillir un assez grand nombre de visiteurs; mais ce nombre n'est pas comparable à celui que nous accueillerons en fin de semaine prochaine, lors de l'ouverture de la chasse au chevreuil. Elle dure seulement onze jours cette année, en ayant une courte saison tous les chasseurs vont se lancer en même temps pour capturer leur chevreuil. Nous demandons à tous les chasseurs d'être très très prudents dans leurs randonnées dans les bois. Bonne chance à tous.

* * *

1968

PETITES ANNONCES

TRAPPEURS! CULTIVATEURS!

Fourrures: nous payons les plus hauts prix sur le marché pour toutes sortes de fourrures brutes
Peaux de boeuf, de veau, de chevreuil, etc.. sont achetées à des prix défiant toute compétion.

UN ENVOI VOUS CONVAINCRA

Frais d'admission minimum.
Prix maximum.

ROMÉO PILON

Mont-Laurier R.R. # 1 Tél. 588-3166

1968

L'ECHO DE LA LIÈVRE
MONT-LAURIER

Le meilleur médium de publicité | Le journal le plus lu dans la région

Vol. 17 — No 31 L'ECHO DE LA LIEVRE Page 3

Accidents

Vendredi un convertible "Monaco" a quitté la route dans une courbe après avoir dérapé et est allé s'échouer dans un fossé de 15 pieds de profondeur. Ceci près de Lac Gatineau. Les deux occupants s'en tirent avec découpures et des contusions. Ce sont M. Claude Grignon, Mlle Marcelle Bouchard de Montréal.

* * *

également pour $1,000.00 de frais. Au moment de l'accident la route était très glissante.

* * *

Samedi, un accrochage s'est produit entre un camion et une auto, ceci près de la cabane à sucre dans la côte de pierre. Quatre personnes furent blessées dans cet accident sans gravité si ce n'est que $1,000.00 de dommages de matériels. Les

VOLS

M. Jacques Leblanc de Val - Limoges a constaté en fin de semaine qu'on lui avait volé dans un paccage deux veaux et un mouton. La police enquête.

* * *

CHASSEUR VOLE - M. Royal Plouffe de Templeton Comté de Gatineau, s'est fait voler son chevreuil, ceci au Lac-des-Ecorces face à l'hôtel alors qu'il était à se désaltérer.

* * *

VOL AVEC EFFRACTION - A Ste-Anne-du-Lac au Club de chasse et pêche du Lac d'Argent, des voleurs se sont introduits dans le club après avoir fracturé une fenêtre, les voleurs se sont emparés de boissons, cigarettes, coffres de pêche, matériels de chasse, etc. . . le tout évalué à $1,500.

Accident mortel

Un jeune homme, de Ville Gamelin Montréal Est, âgé de 22 ans s'est atteint mortellement au côté droit à la hauteur des poumons en déchargeant son fusil un .12, ceci se passait au club sportif de Kiamika, le 2 novembre à 12.00 heures a.m.

* * *

CHASSEUR VOLE - M. Royal Plouffe de Templeton Comté de Gatineau, s'est fait voler son chevreuil, ceci au Lac-des-Ecorces face à l'hôtel alors qu'il était à se désaltérer.

Votre page madame

Recettes de la semaine

1968

Le chevreuil.

Le gibier, de temps immémorial, a fait le bonheur de l'homme non seulement en lui procurant le plaisir de la chasse, mais encore en rehaussant le menu familial.

Le gibier à poil est meilleur à manger, quand il est jeune. Passé l'âge de trois ans, il demande une bonne mortification, c'est-à-dire, qu'il faut le laisser vieillir au frais quelques jours avant de le consommer.

Cuisson du chevreuil.

Le chevreuil se divise et se cuit comme le mouton et le boeuf. La pièce destinée à la cuisson est préalablement marinée 5 à 6 h. si elle est petite, et jusqu'à 24 h. si elle est grosse.

Marinade pour le gros gibier.

2 carottes
1 échalotte
4 c. à tb. de céleri, de persil, de thym, de laurier, hachés.
1/2 tasse de vinaigre ou de vin rouge
2 oignons, sel et poivre
1 gousse d'ail (à volonté)
3 ou 4 clous de girofle
4 ou 5 poivres ronds
1 pinte d'eau
1 c. à tb. d'huile d'olive.

MODE DE PREPARATION:

Assaisonner le gibier à mariner de sel et de poivre; mettre au fond d'un plat la moitié des légumes tranchés et des condiments. Déposer la viande sur ces ingrédients; Recouvrir avec le reste des légumes également coupés; ajouter l'eau, le vinaigre et l'huile. Garder le plat dans un endroit frais et retourner la viande de temps à autre.

Côtelettes de chevreuil à la solognote.

Il n'est pas indispensable de mariner les côtelettes, personnellement, je ne les marine guère, et les résultats sont toujours délicieux.

1 côtelette par personne, au goût beurre - huile d'olive.

Garniture.

Parer et aplatir les côtelettes. Les faire vivement revenir avec une noix de beurre et un peu d'huile d'olive. Les retourner au cours du 1/4 d'heure de cuisson deux ou trois fois.

Servir avec une purée de céleri, sur des croûtons frits au beurre, et accompagner d'une sauce poivrade.

Sauce poivrade. (pour gibier)

2 c. à tb. de beurre
1 tasse de bouillon du gibier ou de viande de boucherie
Persil, thym, laurier
2 c. à tb. de farine
1 c. à tb. de vinaigre
Sel et poivre
Oignon, échalotte, ciboulette.

Apprêter un roux brun; ajouter le vinaigre, les condiments au goût. Assaisonner d'une forte quantité de poivre. Verser le bouillon; laisser mijoter 15 à 20 minutes.

Bonne semaine!

1968

nouvelles de lac du cerf

L'A.F.E.A.S.

Le 31 octobre dernier, a eu lieu, la soirée de Secteur de L'A.F.E.A.S., à l'école de Notre-Dame de Pontmain, sous la présidence de Mme H. Bélanger et la direction de Mlle P. Jérôme dir. dioc. M. le curé Cloutier, aumônier dioc. était présent, ainsi que Messieurs les curés Plourde, L'Evesque et Bélanger. Une assistance nombreuse représentait les quatre cercles de N.-D. du Laus, N.-D.-de-Pontmain, Lac des-Iles et Lac-du-Cerf. Mme Boudrias Prés. de N.-D. de Pontmain souhaita la bienvenue à tous. Après le rapport annuel de chacun des cercles, par les présidentes ou secrétaires, Mme Bélanger les félicita et établit un dialogue complet au sein de l'assemblée. Mlle Jérôme fit la partie des arts ménagers et nous invite à examiner les exhibits de N.-D. de Pontmain qui se composaient de magnifiques travaux. M. Lafontaine directeur de la S.S.J.B. nous expliqua sa demande de délégué milieu de l'A.F.E.A.S. A son tour, M. l'Abbé Beausoleil nous parla de la Catéchèse à tous les niveaux. Sujet très intéressant pour chacune des personnes présentes. Après quelques mots de Messieurs les Aumôniers, un succulent goûter fut servi par les membres de N.-D. de Pontmain et chacune retourna à son foyer enchantée de cette charmante soirée. Responsable de publicité: Mme A. Vachon, Lac-du-Cerf.

HALLOWEEN

Nos enfants se sont bien amusés ce soir-là. Il y avait des visages de toutes les couleurs. Ils passaient de porte en porte avec une petite banque portant l'inscription "U.N.I.C.E.F.". C'est avec fierté et joie dans le coeur que les enfants ont pu remettre le montant de $7.39 aux religieuses. Elles remercient tous ceux qui ont offert quelques sous.

* * *

Prompt rétablissement, à Mme Herménégilde Marier qui dernièrement, a subi une opération à l'hôpital Sacré-Coeur de Cartierville. Elle est revenue chez elle depuis peu, et se porte bien. Meilleurs voeux de prompt rétablissement.

* * *

Dimanche soir dernier, 3 novembre, le garde-chasse local reçoit un appel . . . une mère chevreuil est portée disparue. Le propriétaire, M. Claude Gaudreault est bien peiné de cette disparition. Tout ceci se passe vers sept heures trente du soir. Ce n'est qu'à quatre heures a.m. lundi matin, après une enquête plus ou moins difficile avec l'aide du Département de la Chasse et Pêche, et de la Sûreté Provinciale que notre garde - chasse local reprit possession du chevreuil. C'est à bras ouverts que M. Gaudreault reçu son magnifique chevreuil. Espérons qu'il n'y aura plus de ces gens qui empruntent sans demander.

Par: Mme Evelyn Duff, Lac-du-Cerf.

1968

nouvelles de lac du cerf

par Evelyn Duffy

Lundi dernier ce fut un paysage merveilleux qui s'est présenté à nos yeux. C'était la première neige, et les enfants en étaient très joyeux. Tout de suite c'étaient les mitaines et les bottes. Ils s'amusèrent pendant quelques heures, malheureusement elle était disparue vers le midi. Les mitaines et les bottes furent mis de côté jusqu'à l'arrivée de la prochaine neige si longue à venir.

* * *

Un certain monsieur de Lac du Cerf a été exceptionnellement chanceux à la chasse mardi dernier. En passant sur la grand-route se dirigeant vers Mont-Laurier, indescriptible fut sa surprise lorsqu'il aperçut un chevreuil pris dans la clôture. En vitesse il saisit sa hache et assoma le chevreuil. "Y'a du monde chanceux", eh Guy! ! !

* * *

Nous voulons souhaiter un prompt rétablissement à M. Armand Caron, qui est en ce moment hospitalisé à l'hôpital Notre-Dame de Montréal.

* * *

Lors de sa visite paroissiale M. le curé nous rapporte qu'il y a 377 âmes réparties en 73 familles, dont 313 communiants, nous avons 86 élèves à l'école primaire 42 à l'école secondaire et 10 qui fréquentent les écoles à extérieur.

* * *

Durant la saison de la chasse qui était très courte cette année, nous avons eu des visiteurs à tel point que les chasseurs se demandaient quelle côté prendre pour ne pas rencontrer d'autres chasseurs. Mais tout s'est bien passé, il n'y a pas eu d'accidents. Nous espérons que tous sont partis enchantés de leur chasse, car il s'est tué plusieurs chevreuils cette année; et nous sommes certains qu'ils reviendront tous l'an prochain.

* * *

Rions un peu: Le professeur demande à ses élèves: On mange la viande du boeuf.
Que fait-on avec les os?
Un élève de répondre:
Moi, M. le professeur, je les mets sur le bord de mon assiette.

1969

L'Etat du Québec aura aussi ses mines d'uranium



Lorsque les frères Vézina se déplacent pour prospecter sur un nouveau territoire minier, les compagnies se sentent rassurées et un grand vent de confiance souffle sur les "claims". Depuis quelques semaines, Yvan Vézina, Gaston et Pierre Vézina, de Rouyn, dirigent une équipe de 10 prospecteurs sur les territoires uranifères de Ste-Anne-du-Lac. Ils sont maintenant propriétaires de quelque 500 claims, à proximité des concessions de Canadian Johns-Manville. Le jalonnage se poursuit à un rythme accéléré. Des analyses ont prouvé qu'ils avaient, comme d'habitude, découvert d'excellents dépôts d'uranium. Les frères Vézina possèdent déjà de nombreuses propriétés minières, en Abitibi, dans d'autres régions du Québec et dans les provinces canadiennes. Ces derniers se sont rendus à Toronto, à plusieurs reprises depuis quelques mois. Ils y ont rencontré des ingénieurs et géologues, qui leur ont déclaré que les gisements à ciel ouvert de la Canadian Johns-Manville et de plusieurs autres compagnies, actuellement à l'oeuvre sur les territoires miniers de La Lièvre, étaient d'une importance considérable et s'avèreraient fort rentables, lorsque le sondage au diamant et autres expertises seront terminés, vers le mois de juillet 1969. Les frères Vézina sont certains qu'un "boom" considérable éclatera dans la région de Mont-Laurier, au printemps, lorsque les activités reprendront leur cours normal. Sur la photo ci-contre, nous voyons MM. Yvan Vézina, Pierre Vézina, Earl MacDonald et Réal Thériault, tous des experts en prospection minière.

F. Simard

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE
MONT-LAURIER

T.V. COULEUR
M. BLOUIN T.V.
VENTE - SERVICE
623-2435

REFLET des Laurentides
POUR LE PROGRES DES COMTES DE LABELLE-GATINEAU ET TERREBONNE
Vol. 17 — No 40 MONT-LAURIER, MERCREDI 15 JANVIER 1969 10¢ le numéro

JEAN BRISEBOIS
C.P. 669
MONT-LAURIER

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE
MONT-LAURIER

T.V. COULEUR
M. BLOUIN T.V.
VENTE - SERVICE
623-2435

REFLET des Laurentides
POUR LE PROGRES DES COMTES DE LABELLE-GATINEAU ET TERREBONNE
Vol. 17 — No 44 MONT-LAURIER, MERCREDI 12 FEVRIER 1969 10¢ le numéro



Sur cette photo, nous apercevons monsieur Veber, inspecteur divisionnaire du district de Montréal, en compagnie de monsieur Henri Charbonneau, qui est à l'emploi du Ministère de la chasse et de la Pêche, au service de la protection. Monsieur Charbonneau braidit le *révolver* avec lequel il a abattu ce loup en le poursuivant en moto-neige sur la baie Wasigo du grand lac Baskatong.

Chiens et loups contre le chevreuil

Quatre chevreuils dévorés par les chiens à Kiamika - Plusieurs loups sont abattus dans la région de Ferme-Neuve et la chasse continue!

Il y a quelques jours, M. Albert Diotte, maire de Kiamika, nous communiquait que des chiens errants s'étaient attaqués aux chevreuils et qu'au moins quatre d'entre eux avaient été dévorés par "cet ami de l'homme". M. Diotte demande à tous les propriétaires de chiens, d'attacher leur bêtes, car elles seront abattues sans merci, si le carnage continue. Par ailleurs, le communiqué suivant nous vient de Ferme-Neuve.

FERME-NEUVE (DNC) - Plusieurs personnes se demandaient, depuis un certain temps, si les loups pouvaient se regrouper sans être ennuyés, puisqu'il n'était à peu près pas question de grandes campagnes de lutte contre les loups ou encore, que les journaux ne semblaient pas tellement parler de ce qui faisait la manchette durant les dernières années, durant plusieurs mois: la prime pour l'abattage de loups.

Cependant, et ce même si la chose ne reçoit pas une grande publicité, la lutte aux loups se poursuit et rapporte de bons résultats. A l'ouest de Ferme-Neuve, les préposés au service de lutte contre les loups ont au moins une douzaine de bêtes à leur actif. Même si ce nombre ne paraît pas à première vue tellement impressionnant, il n'en reste pas moins, que si l'on admet le fait que le nombre de chevreuils abattus par un loup durant l'hiver est d'une vingtaine au moins, il est plus qu'admissible que les résultats apportés dans cette lutte sont plus qu'encourageants.



Pendus au hangar, gelés raide et semblant néanmoins vouloir poursuivre leur course à la recherche de nos magnifiques chevreuils, 12 cadavres de loups. Ils ont été abattus à l'ouest et au nord de Ferme-Neuve. En bas, à l'extrême droite, un spécimen très rare dans nos régions, un loup tout noir. C'est une bête très vorace, plus grosse que nos loups ordinaires. Elle doit avoir son repas de chevreuil tous les jours . . .

La Maison de la Forêt

Depuis l'annonce de ce projet dont la réalisation constituerait un attrait touristique considérable et d'un rendement certain, nous avons reçu de nombreux commentaires et même des suggestions fort intéressantes. Nous faisons part de l'une d'elle dans l'article ci-dessous.

Par Fernand Simard

Nous rappelons brièvement que des hommes d'affaires étudient actuellement le projet de doter les Laurentides d'une Maison de la Forêt, ainsi nommée parce qu'elle rappellerait aux générations actuelles et futures les principales opérations forestières qui se déroulèrent dans notre vaste contrée depuis le dernier siècle surtout. Ce Musée contiendrait un amphithéâtre dans lequel l'on projetterait des films sur les activités forestières, les chantiers, la chasse et la pêche, etc.; un musée artisanal contenant de vieilles choses ayant servies en forêt depuis des générations; enfin, la principale attraction consisterait en une reproduction à l'échelle d'une rivière "La Lièvre" sur laquelle l'on montrerait les chantiers en opération, le flottage des billots, les usines hydroélectriques, la pulperie, etc.

Une excellente suggestion nous était faite, la semaine dernière. Un personnage en vue nous a exprimé d'inciter les municipalités et les principaux intéressés au tourisme dans la région, de former une compagnie pour exploiter une telle entreprise.

Il ajoutait que La Maison de la Forêt devrait contenir un Centre de renseignements touristiques au service de tous les hôteliers, pourvoyeurs de chasse et pêche, municipalités, etc.

Nous croyons que les Chambres de Commerce qui ont commencé, récemment, un inventaire touristique devraient se mettre à l'oeuvre immédiatement et étudier le projet sous tous ses angles.

Autrement, il est bien possible que d'autres régions prennent l'initiative de sa réalisation.

1969

Vol. 17 — No 44 MONT-LAURIER, MERCREDI 12 FEVRIER 1969

1969



Sur cette photo, nous apercevons monsieur Veber, inspecteur divisionnaire du district de Montréal, en compagnie de monsieur Henri Charbonneau, qui est à l'emploi du Ministère de la chasse et de la Pêche, au service de la protection. Monsieur Charbonneau brandit le révolver avec lequel il a abattu ce loup en le poursuivant en moto-neige sur la baie Winsigo du grand lac Baskatong.

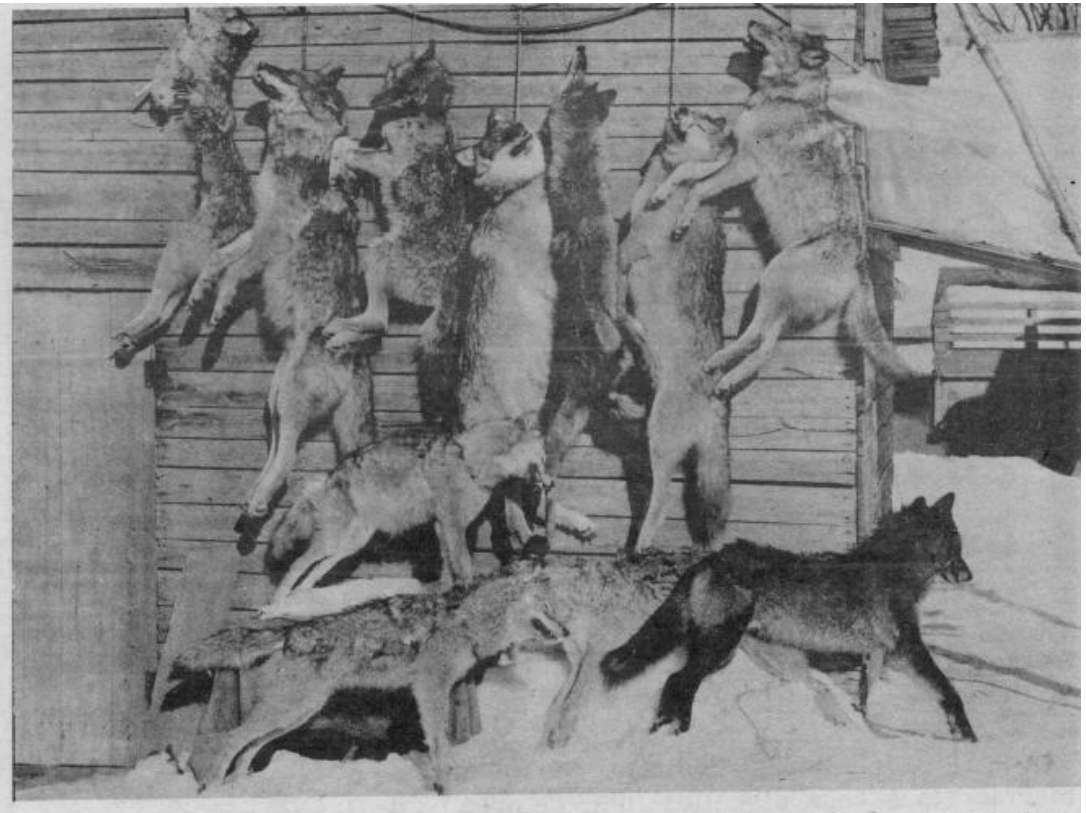

Pendus au hangar, gelés raide et semblant néanmoins vouloir poursuivre leur course à la recherche de nos magnifiques chevreuils, 12 cadavres de loups. Ils ont été abattus à l'ouest et au nord de Ferme-Neuve. En bas, à l'extrême droite, un spécimen très rare dans nos régions, un loup tout noir. C'est une bête très vorace, plus grosse que nos loups ordinaires. Elle doit avoir son repas de chevreuil tous les jours . . .

1969

Chasseurs qui rapporterez un beau gibier!



Voulez-vous prolonger le souvenir de votre chasse? . . .Oui! . . . Alors, faites monter l'animal abattu, il sera comme vivant. La tête de votre chevreuil, de votre orignal, pourra faire une très belle décoration à votre chalet ou votre maison. Pour du travail de qualité, confiez votre animal à Monsieur Firmin Charron, R.R. No. 3, à Ferme-Neuve, qui a plus de 20 ans d'expérience dans ce travail; il achète aussi les animaux pour être rembourrés.

1969

PRÉPAREZ-VOUS POUR L'OUVERTURE DE LA CHASSE

Voyez un connaisseur, Rémi Hotte, pour articles de sports

Emission de permis de chasse à l'orignal, chevreuil, etc.



Paradis du pêcheur

Territoire commercial de chasse et pêche

511, Boul. Paquette, Mont-Laurier 623-2795

ECHOS DE L'ACTUALITÉ

RÉDIGÉE EN COLLABORATION



Paul L'Allier et René Bourdon ont été bons premiers dans la course à l'orignal. Dès l'ouverture de la chasse, sur les limites de la Jamieu Macharen, ils abattaient une femelle de 600 livres . . . Le directeur de notre journal, M. J.L.O. Picard, et Félix Paquette n'ont pas été aussi chanceux au Club Jolicoeur. Mais dès mercredi, ils repressaient la route de la forêt, bien décidés, cette fois, "caller" la journée durant.

+++

Son honneur le maire Gaston Bourdon se lance dans la télévision. Il ne tardera pas à prendre la vedette sur l'écran de notre station locale. Il vient d'être nommé président du bureau de direction du Canal 13.

***

L'amour avant le mariage est-elle une bonne chose? Les opinions sont très partagées comme nous l'a démontré le récent programme de Brigitte à la radio CKML. De toutes façons, nombre d'hommes rencontrés nous ont déclaré qu'ils favorisaient cette pratique, car il y aurait économie sur "le mariage" devenu un rite inutile.

***

Il ne semble pas certain que la route de Ferme-Neuve - Mont-Laurier sera pavée cette année. Des raisons techniques obligeraient le ministère à remettre cette réalisation à l'an prochain. Pas de jaloux des deux bords de la rivière. Le même traitement pour tous.

***

Il suffit de lire les annonces et de comparer les prix pour constater que Canadian Tire de Mont-Laurier nous offre, chaque jour, des aubaines formidables.

***

Les course de Stock Cars continuent à Lac-des-Iles. Dimanche prochain, un spectacle sensationnel à l'affiche.

***

Un nouveau journaliste dans notre ville, M. Gerry Gosselin, rédacteur au Flambeau. Nous lui souhaitons la bienvenue.

***

Mont-Laurier avait déjà ses hebdomadaires, son poste de radio, son Palais des Sports et maintenant, il possède son poste de télévision en circuit fermé. Il ne manque qu'une piscine, M. le maire. Parlez-en à l'ami Jacques Lemaire, afin que le projet se réalise le plus vite possible, avec l'aide de notre ministre.

***



Cette beauté brune, au corps de déesse, recevait les journalistes lors du dernier congrès des Hebdos, à Québec. Elle a fait loucher plusieurs de ses [illegible]. . .

***



La chasse à la perdrix se poursuivra jusqu'à la fin de novembre. Faisons preuve de prudence, car les chasseurs sont nombreux en forêt. Il y a quelques jours, nous avons eu à déplorer une mort accidentelle dans les bois. Un fils a tué par accident son propre père. Ne tirez que lorsque vous êtres certain d'avoir vu le gibier.

***



La chasse au chevreuil sera courte. Deux fins de semaine. Du 1er au 11 novembre. Ce magnifique gibier devient de plus en plus rare. Evitons au moins le braconnage, si nous voulons préserver son espèce et continuer à bénéficier des avantages économiques que le chevreuil apporte à nos régions.

***

M. et Mme André Morin, de Ferme - Neuve, M. et Mme Paul-Emile Massé, de Mont-Laurier, deux marchands de meubles, sont revenus d'un magnifique voyage à Aruba, dans les Antilles néerlandaises.

***

VOTRE CONSEILLER EN CARRIÈRES MILITAIRES
le
Capitaine J.M. Meloche
sera disponible au
Motel Picardie
de 1.00 à 8.00 p.m.
le
9 octobre 1969
Forces armées canadiennes

MACHINE À ÉCRIRE
• vente
• location
• service
IMPRIMERIE LATOUR
501 Boul. Paquette
623-2742 Mont-Laurier



Le lendemain d'une cuite, au petit matin . . . cet ivrogne aristocratique orne le bar du Motel des Laurentides, à Québec. Il rappelle aux amateurs de bonne boisson que la trop grande quantité absorbée n'est pas aussi bonne pour la santé.

***

Bonne fête à Howard Tinkler, propriétaire du Motel Gaston à Mont-Laurier, qui célébrera ses 777 anniversaire de naissance, le 9 octobre prochain, ainsi qu'à M. Jean-Paul Sabourin, propriétaire du Théâtre Capri à l'Association, né un 9 octobre de l'année 19 . . . ; à MM. Yves E. Goisette et Gilles Lefebvre, de Mont-Laurier, qui naîtront un 8 octobre, sous un ciel serein de l'été des Indiens.

***

Les conventions de travail des enseignants ne sont toujours pas signées. L'année scolaire 1969-70 pourrait bien être orageuse, au goût des uns à venir.

- Prix . . .

(Suite de la page 1)

saurions trop féliciter les entreprises, surtout celles qui se construisent sur le boulevard Paquette, de faire preuve de tant de goût et de donner ainsi un bon exemple et une belle apparence à notre ville.

Nouvelles rues

Les membres du conseil ont donné des noms à deux nouvelles rues de notre ville. L'une portera le nom de "rue Bourgeois", en souvenir de l'échevin René Bourgeois, décédé récemment; l'autre se nommera "Villeneuve", en mémoire de Mgr Omer Villeneuve, ancien curé de la cathédrale. Ces deux rues sont situées près de la Montagne, non loin de la rue Bellevue.

- Retour . . .

(Suite de la page 1)

vie normale des assistés sociaux.

Monsieur Paul- Emile Lesage, Président de la Corporation du Service Social de Mont-Laurier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et se dit certain que le travail entrepris par notre agence en collaboration avec le Ministère de la famille et du Bien-Être social sera bénéfique pour les assistés sociaux de notre région.

Monsieur J.M. Nicol, responsable du reclassement au Ministère de la famille, donne les grandes lignes du projet de reclassement et du projet-bûcheron qui y est rattaché. Le projet bûcheron devant servir de laboratoire pour l'évaluation des assistés sociaux y travaillant, pour pouvoir par la suite, soit les diriger sur le marché du travail ou leur faire suivre des cours, ce qui leur permettra d'apprendre un métier, et de voler de leurs propres ailes par la suite.

Monsieur J.M. Nicol, parle aussi des résultats déjà obtenus dans d'autres régions de la province. Des pro-

(Suite à la page 4)

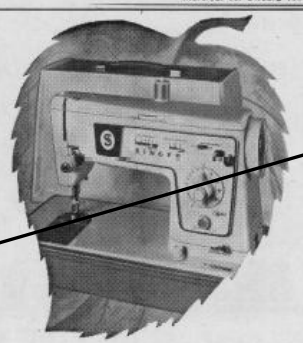

Belle grande aubaine Surboum Singer!
Modèle 477, Singer "Stylist" zig-zag
Comparez tous ses avantages: dispositif à boutonnières, 4-temps, canette exclusive à mise en place par en haut, dispositif à coutures invisibles intégré, et bien d'autres encore. Carcasse légère en aluminium. Choix de deux malettes, 574 ou 532. Profitez de la vente SURBOUM pour vous l'offrir.
Meuble Sterbrooke assorti pour seulement $30.00 en sus.
Seulement $199.95
CENTRES SINGER 453, Madone, en face de l'évêché, 623-1852
Maniwaki 449-2835
L'Annonciation 375-2412

LE MEILLEUR DIVERTISSEMENT FAMILIAL 1970
PHILCO Ford



Téléviseur couleur Philco K7225DTWA 25' - 195 po. ca. de surface d'écran. Toute la classique simplicité du style danois moderne se retrouve dans ce splendide modèle. Confectionné dans l'esprit le plus moderne pour les jeunes de tous les âges, ce téléviseur couleur est le choix des gens à la page.
Dans le but de garder l'initiative, nous vous offrons un nouveau plan de garantie allant jusqu'à 5 ans, suivant les termes qui suivent:
1. Philco-Ford of Canada Limited remplacera les items suivants:
Lampe écran
Syntoniseur (tuner) excluant les lampes
Faisceau de circuit en cuivre - excluant les lampes
Au prorata tel que décrit:
1ère & 2ème année — Pièces remplacées sans aucune charge
3ème année — Pièces remplacées à 70 % de rabais du prix de détail
4ème année — Pièces remplacées à 50 % de rabais du prix de détail
5ème année — Pièces remplacées à 30 % de rabais du prix de détail.
MARCEL BLOUIN TV
434, Mercier Mont-Laurier 623-2435

1969

La chasse à la perdrix se poursuivra jusqu'à la fin de novembre. Faisons preuve de prudence, car les chasseurs sont nombreux en forêt. Il y a quelques jours, nous avons eu à déplorer une mort accidentelle dans les bois. Un fils a tué par accident son propre père. Ne tirez que lorsque vous êtres certain d'avoir vu le gibier.

***



La chasse au chevreuil sera courte. Deux fins de semaine. Du 1er au 11 novembre. Ce magnifique gibier devient de plus en plus rare. Evitons au moins le braconnage, si nous voulons préserver son espèce et continuer à bénéficier des avantages économiques que le chevreuil apporte à nos régions.

***

Mercredi 22 octobre 1969

Page 2



Prépare ta carabine René et la chance aidant, si tu payes des permis à tes trois fils, tu pourras rapporter au moins 16 pattes de chevreuil, pardon 12 . . . ça s'en vient vite. Regarde comme ils sont gentils, sur la photo.



Page 2 L'ECHO DE LA LIEVRE Mercredi 22 octobre 1969

ECHOS DE L'ACTUALITÉ

RÉDIGÉE EN COLLABORATION

L'Association des courses de motos-neige des Laurentides (Ne pas confondre avec le Club d'autos-neige) tiendra une importante réunion, jeudi soir, le 23 octobre, à 8.30 heures, à l'hôtel de ville de Mont-Laurier. Les vendeurs d'autos - neige, ainsi que les personnes intéressées à participer aux compétitions sont priés d'être présents.

L'assemblée générale de l'Association libérale du comté de Pontiac, aura lieu dimanche, le 26 octobre, à 2 heures, à Vinton, près de Campbell Bay. Il y aura élection des membres de l'exécutif et l'hôte d'honneur sera l'honorable Jean Marchand.

Des voleurs ont visité les entrepôts de la Brasserie Molson, mardi dans la nuit, 21 octobre. Après avoir fracturé une serrure de la porte arrière, ils firent main basse sur une somme de $200 qui se trouvait dans le tiroir-caisse.

Le sergent détective, Jacques Durocher, responsable de la section des stupéfiants pour le Service de la Police de Montréal, prononcera une conférence, le 30 octobre prochain, à l'auditorium de la Cité étudiante de la Gatineau, à 8 heures du soir. Toutes les personnes de la région intéressées à en connaître davantage sur les drogues sont invitées à cette conférence.

Nous espérons que la température sera accueillante, ce soir, 23 octobre, pour la cérémonie d'inauguration du boulevard Paquette.

Histoires de chasse à l'orignal: Roland n'a pas aimé la soupe aux pistes d'originaux de Lilliane. Il l'a trouvée trop maigre.

Lorsqu'une femelle tombe dans le "crique", elle ne beugle plus n'est-ce pas Aurore? . . . Si jamais vous enregistrez votre chamon, le poste de radio almerait avoir le disque en exclusivité.

Charlotte est indépendante des hommes maintenant qu'elle appelle l'orignal. Il y avait des pistes fraîches partout . . . dans l'imagination au moins.

Lilliane a fêté ses 22 ans au Club Margaret. La fête s'est terminée à Parent, aux petites heures du matin.

Denis . . . à la chasse, il ne faut pas dormir sur un poste ou s'était sur le kilomaik de la veille. Léo est très persévérant, mais les originaux, c'était pour les autres cette année . . .

Les coopérateurs hebdomadaires du Club Richelieu se tiendront à l'avenir à l'hôtel Central.

Prépare ta carabine René et la chance aidant, si tu payes des permis à tes trois fils, tu pourras rapporter au moins 16 pattes de chevreuil, pardon 12 . . . ça s'en vient vite. Regarde comme ils sont gentils, sur la photo.

Arriver face à face avec deux originaux, dans le chemin du Club du Lac Misérable, c'est de la chance, en temps permis pour la chasse, mais c'est une "maudite badlock" une semaine trop tard . . . Fernand a failli essayer son fusil à plombs sur la femelle et son petit, mais il a craint de réveiller Robert qui dormait pas loin dans le chalet.

Nos lecteurs peuvent nous faire parvenir leurs commentaires et même des mises au point, lorsqu'ils croient utile de le faire. En voici une qui nous parvient de M. Richard Forget, propriétaire du "Mon-Ti-Ki, de Mont - Laurier. Nous ne croyons pas l'avoir lésé en rien, mais c'est son droit de nous adresser le message suivant et nous espérons que nos lecteurs ont compris que nous ne voulions nullement nuire à cette entreprise, dans notre chronique, la semaine dernière. Lorsque l'on écrit "certaine", l'on ne généralise pas . . .

Voici le texte de la lettre de M. Richard Forget:

A l'éditeur

Je vous réfère à votre chronique "Echos de l'Actualité" où il était mentionné que les serveuses de restaurant ou de "lounge" ou de "grill" puissent se plaindre des pourboires reçus des clients.

Vous avez mentionné, dans la dite chronique le "Mont-Ti-Ki" et comme propriétaire, je crois avoir droit de m'en offusquer. En effet, mes serveuses sont bien rémunérées et les pourboires sont pour elles la façon d'être remerciées pour "la très bonne manière" dont elles servent le client. Ce n'est pas pour elles leur "minimum vital" pour pouvoir vivre!

Je n'ai donc pas apprécié votre article et mon personnel non plus, car vous nous avez offensés! En conséquence, j'apprécierais que vous fassiez paraître la présente lettre, car mon personnel et moi-même espérons sincèrement que nos "clients" ont très bien compris qu'ils n'étaient pas visés!

Richard Forget
Prop.: "Mon-Ti-Ki"

- La ville . . .

(Suite de la page 1)

se trouve le territoire dont l'annexion est projetée, en présence du maire, du maire suppléant ou, en leur absence, d'un conseiller de cette municipalité. Il le règlement aux personnes présentes; si dans les deux heures qui suivent l'heure fixée dans l'avis de convocation, vingt personnes intéressées ou au moins le quart d'entre elles si leur nombre est inférieur à vingt, ne présentent et demandent que le règlement soit soumis pour approbation, par vote de scrutin, à toutes les personnes intéressées, le secrétaire - trésorier ou le greffier doit fixer sur-le-champ le jour du vote, à une date appropriée, dans les quinze jours suivants; dans le cas contraire, le règlement est réputé avoir été approuvé par toutes les personnes intéressées.

Lorsque le vote est demandé, les articles 399 à 410 s'appliquent mutatis mutandis.

Dès l'approbation du règlement, le greffier ou le secrétaire - trésorier de la municipalité où se trouve le territoire dont l'annexion est projetée doit en aviser immédiatement le conseil de la municipalité qui désire l'annexion.

Nous verrons, la semaine prochaine, ce qui arriverait, si le conseil de Brunet désapprouvait le règlement que vient de lui soumettre la ville de Mont-Laurier.

Remerciements

(Pierre Beauchamp)

Madame Pierre Beauchamp (née Berthe Michaud) et les membres de sa famille, désirent remercier sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion du décès de M. Pierre Beauchamp, survenu le 10 septembre dernier, soit par offrandes de messes, de fleurs, de télégrammes de condoléances, visites au salon ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

DYNAMITE

C-I-L

Explosifs à toutes fins

Un produit du Québec. "Achetons des produits fabriqués dans la province".

ROBERT LAURIN

476, Portage
Mont-Laurier 623-1116

TISSAGE DE CHEVEUX

Avec vos propres cheveux

Consultez le seul centre de tissage de la région

SALON PIERRE

Ouvert tous les soirs pour consultation.

699, Madone
623-1645
Mont-Laurier

JEAN-PIERRE TREMPE ASSURANCE INC.

Acquéreur de
Les Assurances Boisvert Inc.
Tout genre d'assurance

623-1387 (Vis-à-vis de la Salle Paroissiale) Mont-Laurier

L'endroit le plus "Pro-fitable" pour magasiner

Quincaillerie Mont-Laurier

Robert Chalifoux, Prop.

573, Madone (Face au Bureau de poste) Tél. 623-1341

Vous avez besoin d'argent? Oubliez ce souci et venez rencontrer:

TRANS CANADA CREDIT LTD

M. Denis Dalcourt, gérant

614, Madone Mont-Laurier 623-1401

Rendez-vous visiter notre département de

SETS DE CHAMBRE, DE MATELAS ET LITS

DES PRIX QUE VOUS APPRÉCIEREZ

ARMAND PAGÉ MEUBLES

527, Portage Mont-Laurier 275-1347

Théâtre Laurentien

OCT. 23 au 28 JEU. au MAR admission $ 1.25

1969

1969

Cours pour guides de chasse et pêche de la région

La Régionale Henri-Bourassa se propose d'organiser, dès cette année, des cours pour les guides de chasse et pêche de notre région et des autres municipalités du territoire québecois qui pourraient être intéressées à y inscrire leurs concitoyens.

M. Marcel Cyr, en charge des cours aux adultes, est actuellement à Québec, où il doit rencontrer les autorités du ministère de l'Education, afin d'obtenir la permission d'organiser ces cours.

Il semble que le Centre de la Main-d'Oeuvre du Canada se soit déclaré favorable à la réalisation de ce projet, si le nombre d'élèves est suffisant et si les cours répondent aux normes académiques en vigueur.

Nous croyons que cette initiative aurait d'heureux résultats dans notre pays de chasse et pêche. De plus, ces cours viendraient en aide à une catégorie de travailleurs qui, jusqu'à présent, a grandement souffert du chômage saisonnier.

1969

ECHOS DE L'ACTUALITÉ

RÉDIGÉE EN COLLABORATION



Les sociétés St-Jean Baptiste font une lutte acharnée au Bill 63. M. Gaétan Ste-Marie, président de la SSJB du diocèse de Mont-Laurier, a fait parvenir le télégramme suivant au Comité d'organisation du Front Commun sur la langue: "Adhérons au Front commun et à son plan d'action. Partageons mémoire de la Fédération. Sommes opposés au libre choix de la langue d'enseignement, tel que préconisé par le Bill 63"

Une équipe décisive commence pour la nation canadienne - française et pour le Québec français. Soyons fermes et prudents, si nous voulons que nos enfants puissent encore parler leur langue, dans la rue et au travail, dans 20 ans.

* * *

Le Club Richelieu de Mont-Laurier a mis en marche son tirage du Club 300. Aidez l'enfance malheureuse en devenant membre du Club 300. Soyez généreux, souscrivez $1.00 par semaine; ce qui vous donnera droit à chaque semaines au tirage de cinq prix de $20.00 en plus à toutes les 13 semaines, à un prix de $1,000. Téléphonez aujourd'hui, à M. Jean Brisebois, 623-1057.

* * *

Service d'Orientation des Foyers organise une série de rencontres qui débutera à Mont-Laurier, dimanche, le 9 novembre. Vous rencontrerez des couples qui ont le même idéal et qui veulent mieux vivre leur mariage. Pour d'autres renseignements, téléphoner à 623-3606.





M. Léo Plante, de Mont-Laurier, qui a été élu, récemment, président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du comté Labelle. Les autres officiers élus sont: MM. Paul Jourdenais, 1er vice-président; Louis Gadbois, 2e vice - président; Georges - Etienne l'Allier, trésorier, Micheline Legault, secrétaire.

LA CONSERVATION:

UNE QUESTION DE VIE

INDIVIDUS et ORGANISMES

Participez au

SYMPOSIUM DE LA CONSERVATION

en l'Hôtel Mont-Royal (Montréal)

les 31 octobre - 1er et 2 novembre 1969

BUTS: A) Sensibiliser la population au gaspillage des ressources naturelles.
B) Former un organisme pour la conservation des ressources: eau - air - faune - forêts - sol.

5 ministres adresseront la parole

INFORMATION: 872-2696
872-2684

* * *

Les forêts de la région seront remplies de chasseurs, en fin de semaine, ouverture de la chasse aux chevreuils (du 1er au 11 novembre). Soyons prudents, respectons tous les règlements de la sécurité, sur les routes et dans les bois.

* * *

Mercredi 5 novembre 1969

1969



SAVIEZ-VOUS QUE...

Par Denis Lebeau

La ligue de hockey Junior de la Lièvre a commencé ses activités, nous souhaitons , il en va de soi, la meilleure chance à nos porte - couleurs. Une nouvelle intéressante nous est parvenue cette semaine relativement au fait, qu'hors les cadres de cette ligue, il se formerait une autre ligue, qui elle ne tiendrait pas tellement compte des âges et autres qualifications des joueurs. Elle serait formée dans les paroisses de Mont-St-Michel, Lac St-Paul - Ste-Anne du Lac et Chûte-St-Philippe peut être aussi d'un club de Ferme-Neuve. Cette idée serait venue aux promoteurs à la suite du fait que l'intérêt soit trop fortement axé sur la place que doit obligatoirement tenir un club junior réléguant ainsi peut - être dans l'oubli des joueurs qui ne sont peut être pas prêts en âge ou physiquement à faire partie de la Ligue de la Lièvre, et qui risquent de ne jamais en faire partie; un réservoir quoi . . .!

Dimanche prochain, à 8 heures P.M. à la salle du collège de Mont-St-Michel, le comité des Loisirs et des sports organise un grand BINGO avec de nombreux prix, les profits de cette soirée devant servir à l'organisation des sports d'hiver à Mont-St-Michel.

* * *

La Chasse au chevreuil a commencé dans des conditions de température aussi mauvaises qu'avaient été celles de la première fin de semaine de l'orignal, patience . . . l'on nous annonce du beau temps frais pour cette fin de semaine.

Un important groupe de cultivateurs suivent encore cette année, des cours qui ont eu l'an dernier un si bon succès du pour une grande part il est vrai à l'assiduité des élèves, qui en furent les premiers bénéficiaires.

Mot de la fin: Attention à celui qui se met à plat ventre devant vous, peut - être regarde-t-il comment vous couper l'herbe sous le pied.

DÉMONSTRATION D'ART CULINAIRE CHINOIS

Donnée par les Commanditaires

- Les Sauces Chinoises V.H.
- Huile d'Arachide Planters
- Minute Rice de G.F.
- Reynolds Aluminum
- Poulets Flamingo
- Le Sel Sifto
- M.S.G. de Schwartz
- Pogo de Artel Inc.
- Charcuterie Legrade Inc.
- Les poissons High Liner

. Farine Brodie XXX Robin Hood

sous les auspices de

L'A.F.E.A.S.

Jeudi, 20 novembre 1969 - 8.30 hres p.m.

CENTRE PAROISSIAL—MONT-LAURIER

Dégustation de spare ribs - Saucisses et ailes de poulet

60 PRIX DE PRÉSENCE

ADMISSION $1.00

La Chasse au chevreuil a commencé dans des conditions de température aussi mauvaises qu'avaient été celles de la première fin de semaine de l'orignal, patience . . . l'on nous annonce du beau temps frais pour cette fin de semaine.

Ton quota, l'ami Edgar!...

1969





L'ami Edgar Plouffe, de Mont-Laurier, a obtenu son quota, cette année: un orignal et un chevreuil, à quelques jours d'intervalle. Quels succulents repas en perspective! En fin de semaine dernière, accompagné de trois amis, Antoine St-Jean, André Plouffe et Georges Paradis ils ramenaient deux beaux chevreuils des bois du Club Sancta Maria. Apparaissent également sur la photo du haut: M. André Lajoie, président du Comptoir des cultivateurs, Mme André Lajoie, Mme Georges Paradis, Mme Edgar Plouffe et la jeune Lise Paradis.

1969

Mercredi 26 novembre 1969 L'ECHO DE LA LIEVRE Page 9

474 chevreuils enregistrés à la station de Labelle

QUEBEC - (Ce rapport est établi selon les données recueillies le 11 novembre, puis compilées et transmises au Service de L'Information du ministère en fin d'après-midi, le 13 novembre.)

L'équipe du Service de la faune, cantonnée à la station d'enregistrement et de vérification du chevreuil, à un mille et demi au sud de Labelle, a recensé 474 chevreuils au cours de la saison de chasse, soit du 1er au 11 novembre. Ces chevreuils provenaient des zones "F2" et "H".

Sur les 474 chevreuils enregistrés, on compte 251 mâles (dont 91 jeunes)et 223 femelles (dont 59 jeunes) , le pourcentage des jeunes s'élevant à 31,7. On compte également 97,5 mâles adultes pour 100 femelles adultes, 154,2 faons mâles pour 100 faons femelles et 112,6 mâles (jeunes et adultes) pour 100 femelles (jeunes et adultes) .

Le biologiste ontarien Bruce Stephenson, dont le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche s'est assuré les services pour quelques années afin d'effectuer des études sur les populations de chevreuil des comtés du nord de Montréal, estime que la chasse a été bonne cette année dans la région de Labelle. En effet, 92% des chevreuils, enregistrés provenaient du seul comté de Labelle. De plus, l'an dernier, pour une période de chasse d'égale étendue, on n'avait enregistré que 388 chevreuils.

1969

4,000 chevreuils abattus au Québec

	Mâles	Fem	Jeunes
Station d'enregistrement et de vérification à Labelle	160	164	150
Gaspé	243	139	36
Hull	588	492	185
Montréal	229	181	66
Québec	174	106	62
Rimouski	265	167	61
Sherbrooke	263	137	126
Témiscamingue	1	1	0
Trois - Rivières	4	8	5
Total :	1927	1395	691

Grand total: 4013 .

1970



392 CANTI...
MONT-LAURIER

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

T.V. COULEUR
M. BLOUIN T.V.
VENTE - SERVICE
623-2435

REFLET des Laurentides

POUR LE PROGRES DES COMTES DE LABELLE, GATINEAU, PAPINEAU ET TERREBONNE

Vol. 18 — No 43 MONT-LAURIER, MERCREDI 11 FEVRIER 1970 10¢ le numéro

Mgr Ouellette nous parle des missions du Brésil

Les "Etoiles" de Val d'Or à Mont-Laurier

Les braconniers paient pour leurs forfaits

D'importants travaux sont actuellement en cours sur la route 11, en direction de Mont - Laurier, dans la "coupe de pierre" où le ministère de la Voirie construira une troisième voie, afin de libérer la circulation. La nouvelle voie sera utilisée par les véhicules lourds qui doivent ralentir dans cette côte. En bas, nous voyons une photographie de raisseau Villemaire sous la neige, au centre de la ville de Mont-Laurier. Depuis de nombreuses années, quantité de projets ont été étudiés pour trouver la possibilité d'utiliser ce vaste espace de terrain à des fins pratiques. Il semble décider que la Voirie y construira une rue, entre le boulevard Paquette et le pont Neveu. Une autre amélioration qui décongestionnera le trafic dans le centre-ville, en permettant aux camions de rejoindre plus facilement la route de Montréal ou celle de l'Abitibi.

Campagne d'abonnement à
L'Echo de la Lièvre
à l'ANNONCIATION
samedi, le 14 FÉVRIER

VOTRE TELÉ-CABLE Vidéotron
N'oubliez pas votre poste de TV local, le canal 13 de 6h. à 7h. du lundi, au vendredi.
551, de la Madone
Mont-Laurier Tél.: 623-2410

Le service le plus complet de freins et silencieux dans la région
C.P. MUFFLER SERVICE
517, Boul. Paquette Mont-Laurier Tél. 623-2503

Mercredi 11 février 1970

L'ECHO DE LA LIEVRE Page 15

1970

Dans la région de Mont-Laurier et de Montréal, les braconniers ont dû débourser plus de $6,000 en octobre

QUEBEC - Au cours du mois d'octobre, des amendes atteignant globalement $6,302 ont été imposées par les tribunaux à des braconniers reconnus coupables d'infractions aux lois de la chasse et de la pêche du Québec, dans le district de Montréal du Service de la protection du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec. Ce district comprend, outre les comtés de la région administrative no 6, le parc de La Vérendrye, au nord de Mont-Laurier.

Des 322 causes entendues, 142 ont eu trait à des infractions diverses aux lois élémentaires de la chasse et de la pêche (chasse ou pêche sans permis, armes chargées dans un véhicule, etc). Dans ces cas, des amendes s'élevant au total à $2,880 ont été imposées, tandis que 131 infractions aux règlements régissant la chasse aux oiseaux migrateurs ont rapporté $2,120 au ministère. Par ailleurs, dans 12 causes relatives aux règlements de la chasse à l'orignal, des amendes se montant en tout à $840 ont été imposées à des braconniers, alors que deux infractions aux règlements régissant la chasse au chevreuil ont coûté au total $50 à leurs auteurs. Enfin, par suite de 24 infractions aux règlements de la pêche, des braconniers ont dû se départir de $440 en faveur du ministère, alors que les règlements de la chasse à la perdrix ont suscité deux causes où les amendes ont atteint le total de $20.

Au cours de la même période dans tout le Québec, 996 causes ayant été entendues, des amendes s'élevant globalement à $22,852 ont été imposées par les tribunaux à des braconniers reconnus coupables d'infractions aux lois de la chasse et de la pêche du Québec. Les chasseurs ou pêcheurs négligents ou insouciants ont été particulièrement touchés. En effet, les amendes imposées pour les infractions aux règlement élémentaires de la chasse et de la pêche se sont montées à $11,273.

On doit noter que les tribunaux accordent, dans certains cas, des délais pour l'amende. Le montant total des amendes imposées n'avait peut-être donc pas été totalement acquitté à la date de présentation du rapport mensuel, d'autant plus qu'un intimé peut, le cas échéant opter pour la période d'emprisonnement également prévu au jugement.

392 CARTIER
MONT-LAURIER

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE
MONT-LAURIER

T.V. COULEUR
M. BLOUIN T.V.
VENTE - SERVICE
623-2435

REFLET des Laurentides
POUR LE PROGRES DES COMTES DE LABELLE, GATINEAU, PAPINEAU ET TERREBONNE
Vol. 18 — No 44 MONT-LAURIER, MERCREDI 18 FEVRIER 1970 10¢ le numéro

Un événement historique pour le comté Labelle

...

La construction de la station de pisciculture a debuté à Val-Barette



L'honorable Fernand-J. Lafontaine, député de Labelle et ministre de la Voirie, a assisté, mardi dernier, le 17 février, au début des travaux de construction de la Station Piscicole de Val-Barette, en présence des maires des trois localités limitrophes de l'endroit où sera situé ce centre de Pisciculture le plus moderne du Québec, MM. Raymond Meilleur, de Val-Barrette, Antonio Paquette, de la paroisse de Lac-des-Ecorces, et Albert Diotte, de Klamika. La présence de ce laboratoire scientifique de l'élevage du poisson deviendra une attraction touristique de premier plan dans notre région et constituera une source de revenus considérables pour toutes les municipalités environnantes, tout en donnant à notre territoire de chasse et pêche une renommée qui s'étendra à tout le continent nord américain. Cette station de pisciculture aura une capacité de production quatre fois supérieure à celle des quatre établissements piscicoles du Québec, a déclaré l'honorable Fernand-J. Lafontaine, à la réception qui a suivi l'inauguration des travaux, à la Salle paroissiale de Val-Barrette. Ci-dessus, le député de Labelle aux commandes de la pelle mécanique qui a commencé à creuser la décharge du lac des Ecorces, dans lequel sera déposé la conduite d'amenée de l'eau dont aura besoin cette station de pisciculture.

Nous publierons, la semaine prochaine, d'autres articles sur les heureuses conséquences que provoquera la construction de la station de pisciculture de Val-Barette, sur la vie économique de nos municipalités, sur l'essor de l'industrie touristique en général, et le développement de nos clubs de pêche.

L'honorable Fernand - J. Lafontaine, député de Labelle et ministre de la Voirie, a assisté, mardi après-midi, 17 février, au début des travaux de construction de la station de pisciculture de Val - Barrette, dont les principales installations seront situées en bordure de la décharge du lac des Ecorces, entre l'ancien barrage Renaud et celui de M. Meilleur, dans la municipalité de Lac -des-Ecorces, aux limites des localités de Val-Barrette et de Klamika.

Une vingtaine de maires des municipalités du comté Labelle, des représentants des commissions scolaires, de nombreux citoyens et des ingénieurs du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche ont participé à cet événement historique.

Après la visite du chantier où l'on a commencé à poser la conduite d'amenée d'une longueur de 6,000 pieds environ, qui fournira l'eau nécessaire à l'alimentation des viviers, une enthousiaste réception s'est déroulée à la Salle paroissiale de Val-Barrette.

Le ministre a expliqué que ce projet qu'il caressait depuis des années avait commencé à prendre forme, il y a un an, alors que le ministre du Tourisme, M. Loubier, préconisa la construction d'une nouvelle station de pisciculture au Québec. Le lac des Ecorces a été choisi pour des raisons très scientifiques, a-t-il dit. La qualité de l'eau, les faibles risques de pollution, son emplacement idéal au centre d'un vaste territoire touristique, de chasse et de pêche. L'on a étudié

(Suite à la page 3)



"C'est une grande journée pour le comté de Labelle, c'est une grande journée pour le tourisme", a déclaré l'honorable Lafontaine, député de Labelle, mardi dernier, le 17 février, en présidant le début des travaux de construction de la station de pisciculture de Val-Barrette. "Je vois, a-t-il ajouté, le commencement de la réalisation d'un rêve que je caressais depuis des années pour notre région touristique, de chasse et de pêche". C'est avec raison que quelque deux cents personnes ont assisté à cet événement, si parmi elles, de nombreux maires des municipalités du comté, venus de réjouir avec leurs collègues de Klamika, de Val-Barette et de Lac-des-Ecorces, de ce nouveau développement qui deviendra un apport considérable pour toute la région des hautes rivières. Ci-dessus, quelques-uns des maires et autres personnalités, en compagnie de l'honorable Lafontaine, sur l'emplacement même où commencent les travaux de construction de cette station piscicole.

1970

- Un événement . . .

(Suite de la page 1)

toutes les possibilités qu'offraient les régions de St-Faustin, de Mont-Laurier et de Hull, avant de fixer notre choix sur Val-Barette, ajoutait-il.

Cette station de pisciculture doublera quatre fois la production des quatre autres stations existantes, celles de Gaspé, de Baldwin, de Roberval et de St-Faustin. Le ministre prévoit que sa construction sera terminée d'ici un an environ.

L'impact économique que provoquera ce nouveau centre piscicole sera considérable, tant dans la province que dans la région. Des milliers de touristes le visiteront. L'ensemencement des lacs et des rivières, le long des routes sera rendu plus facile et ainsi, les amateurs de pêche séjourneront plus longtemps dans nos municipalités. Le ministre croit que cette station de pisciculture pourra créer environ 500 emplois nouveaux, si l'on tient compte de la réaction à chaine, dans le domaine économique, que provoque de tels établissements. Les commerces, les hôtels, les restaurants, les garages, etc. en bénéficieront largement.

La construction de la station de pisciculture a été commencé, en hiver, a dit M. Lafontaine, parce que le niveau du lac des Ecorces étant très bas favorisait la pose du principal tuyau d'amenée. Ces travaux importants devront être terminés vers la fin de mars.

Dans un prochain article, nous ferons ressortir davantage toutes les implications économiques que comporte la réalisation d'un tel projet, comme l'a si bien expliqué l'honorable Lafontaine.

A la réception qui suivit l'inauguration des travaux, M. Jean-Claude Paquette, maire de Ferme-Neuve et Préfet du comté, agissait comme maître de cérémonie. M. le maire de Val-Barrette, M. Raymond Meilleur, a été très éloquent en remerciant le député de Labelle et ne lui a pas caché sa reconnaissance pour les travaux effectués dans sa municipalité et les localités avoisinantes. Le ministre a été remercié par Mgr Yvan Trottier, curé de Val-Barrette, qui a souligné, avec à-propos, que cette station piscicole était de nature à amener une promotion humaine et par conséquent à rendre plus heureux la population d'une grande région.

Le maire de Val-Barrette a tenu à féliciter les dames de l'AFEAS qui s'étaient occupées de la préparation du goûter, délicieux par ailleurs et que tous ont dégusté avec plaisir.

La construction d'un centre piscicole dans le nord du comté Labelle est un événement important et marque une nouvelle étape dans l'accomplissement de notre vocation touristique.

Fernand Simard

Mercredi 18 février 1970

Une école provinciale de guides de chasse et pêche, à Mont-Laurier?



Quelques-unes des nombreuses personnalités qui assistaient, jeudi dernier, le 12 février, à la réception organisée par les guides qui suivent des cours de perfectionnement et les responsables de ces cours. L'événement s'est déroulé à la Salle des Chevaliers de Colomb de Mont-Laurier. Cette photo a été prise quelques minutes avant que ne soient servis des plats succulents et magnifiquement apprêtés par le grand chef cuisinier, M. Henri Gasco, professeur d'art culinaire et propriétaire de "La Grenouillère", de Notre-Dame-de-la-Merci, où les fins gourmets se donnent rendez-vous. Voir notre article au sujet de cette rencontre.

"Chaque Régionale scolaire semble se spécialiser dans l'une ou l'autre des branches de l'Education Permanente, depuis quelques années; pourquoi la Régionale Henri-Bourassa ne se spécialiserait-elle pas dans le domaine touristique? s'est demandé M. Marcel Cyr, directeur de l'Education Permanente, dans notre région, lors d'une réception organisée dans le but de permettre aux guides qui suivent des cours de perfectionnement de rencontrer plusieurs pourvoyeurs des comtés de Labelle, Gatineau et Pontiac, ainsi que les représentants du ministère du Tourisme et les professeurs qui assument actuellement la responsabilité des cours susmentionnés.

M. Cyr devait ensuite ajouter que Mont-Laurier lui paraissait l'un des centres les plus propices à l'établissement d'une Ecole provinciale de guides de chasse et pêche, dont pourraient également profiter les "Outfitters". Il ne serait pas téméraire d'entreprendre des démarches à cette fin auprès des autorités concernées, a-t-il dit.

Par: Fernand Simard

Cette réception s'est tenue jeudi le 12 février, à la Salle des Chevaliers de Colomb de Mont-Laurier, où quelque 30 guides suivent des cours de perfectionnement dans les matières les plus diverses qui se rapportent à leur travail en forêt, durant la saison de chasse et pêche.

Le ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche avait délégué trois de ses représentants dans notre région: MM. Guy Moisan, Bruno Picard et Raymond Crête, inspecteurs de ce ministère; le Centre du Main-d'oeuvre du Canada était représenté par M. Charles Lafontaine, officier de placement; M. Jacques Fleurant, président, représentait l'Association de Chasse et Pêche de la région de Mont-Laurier; le contremaître du service de la chasse contrôlée dans le Parc de la Vérendrye, M. Arsène Henri, ainsi que M. Gerry Buzzell, gérant des services touristiques de cette réserve bien connue chez nous, ont présenté leurs félicitations aux pourvoyeurs et aux élèves; de nombreux pourvoyeurs de chasse et pêche de la région, parmi les plus prestigieux assistaient à cette réception: Rémi Hotte, Arthur Scott, Maurice Lajeunesse, Réal Valiquette, Lionel Duffy, M. Webster et plusieurs autres.

Parmi les principaux responsables des cours, l'on remarquait la présence de M. Marcel Cyr, Jacques De Serres, Guy Thibeault, Guy Mayer, Arthur Scott, Rémi Hotte, Henri Gasco, professeur d'art culinaire appliqué aux rôle que jouent les guides dans ce domaine.

Prenant la parole à la suite de M. Cyr, le représentant du ministère du Tourisme, M. Guy Moisan, sans engager la responsabilité du gouvernement, a déclaré qu'il ferait un porte-parole enthousiaste pour transmettre aux autorités la proposition du directeur de l'Education Permanente. Mont-Laurier, a-t-il dit, nous paraît une cité toute choisie pour devenir un centre d'éducation devant à l'industrie touristique, surtout en ce qui regarde la chasse et la pêche.

Ce cours groupe 30 guides en deux classes. Les premiers cours ont débuté le 5 janvier; devant la demande, le Centre de Main-d'oeuvre du Canada, qui en assume les frais, autorisait la formation d'une deuxième classe d'élèves, le 22 janvier. M. Charles Lafontaine, représentant de l'organisme susmentionné, à Mont-Laurier, nous déclarait qu'il n'avait rencontré aucune difficulté pour obtenir l'ouverture de ce deuxième cours, tellement il répondait à une nécessité.

Cette année, le Service de l'Education permanente de la Régionale Henri - Bourassa ne se proposait pas de former de nouveaux guides, mais de perfectionner ces "vrais coureurs" des bois que sont nos diplômés de guides et qui poussent chez nous de la sympathie générale.

M. Marcel Cyr a invité les pourvoyeurs, les guides eux-mêmes et aussi les principaux intéressés, les touristes, les amateurs de chasse et pêche, à faire parvenir des critiques "constructives" au Service de l'Education permanente de la Régionale Henri-Bourassa. "Malgré le succès inespéré que nous avons obtenu, cette année, il y a encore de la place pour des améliorations", a-t-il ajouté.

Le journaliste de l'Echo de la Lièvre a pris connaissance de la table des matières des cours dispensés aux guides. Elle est impressionnante par sa qualité, sa diversité et surtout par son adaptation pratique au travail que doivent exécuter les guides auprès des chasseurs et pêcheurs. Il serait trop long d'énumérer, ici, toutes ces matières, mais disons qu'en plus des cours académiques visant à hausser le degré d'instruction générale des élèves, le cours comporte 40 heures de biologie portant sur les poissons et le gibier de nos forêts en général; 40 heures sont consacrées à la conservation de la Faune; un cours complet sur la "sécurité en forêt" et des cours de premiers soins; on y traite aussi de la boussole, de la capture du gibier, des feux de forêt, de l'art culinaire, de la mécanique (moteur hors-bord, etc.), réparation des moulinets et des armes à feu; les différentes techniques de la chasse à l'orignal, au chevreuil à l'ours, de la pêche, sont étudiés à fond, etc . . . etc . . .

Nous ne voudrions pas terminer ce trop court reportage sans souligner d'une façon spéciale les plaisirs gastronomiques auxquels nous invita le chef Henri Gasco, à l'issue de la réception. Notre photo ne donne qu'une bien faible image de raffinement avec lequel nous furent présentés tous ces plats savoureux . . . dont l'un confondit de l'orignal! par permission spéciale. Couleurs, harmonie, disposition des plats, arôme des mets, ah! rien n'y fut négligé sur la table ! Voilà le plus beau compliment que nous pouvions vous rendre Chef Gasco.

La Chambre de Commerce reçoit un visiteur français de marque

Vendredi, le 13 février, les directeurs de la Chambre de Commerce de Mont-Laurier recevaient la visite, pour la première fois, d'un directeur des Services français de la Chambre de Commerce du Canada, M. Jean Guérin. Au cours du dîner, auquel participaient MM. Henri Sabourin, Gérard Geoffrion, Jacques Rolland, Me Henri Courtemanche, Rosaire Paquin et le secrétaire local, Raymond Houle, M. Guérin fit l'exposé des divers services que la Chambre Canadienne offre à chaque Chambre locale de tout le pays.

Soulignons entre autres les publicatives et articles ou brochures de promotion pour les réunions et campagnes de recrutement, de solutions aux problèmes d'organisation, d'affiliation d'une Chambre de Commerce. La Chambre Canadienne offre aussi tout un centre de documentation pour ses Chambres locales affiliées, sur des sujets comme les cours de perfectionnement, la sensibilisation de la population aux Affaires Publiques au niveau municipal, provincial ou fédéral, ainsi qu'un service rapide de consultation par correspondance, pour aider à la formation et la bonne marche des Comités au sein d'une Chambre.

M. Guérin insista particulièrement sur l'importance de participer activement à l'Opération PLACEMENT, un programme du mouvement Chambre de Commerce du Canada en vue de trouver de l'emploi pour les milliers d'étudiants au cours de l'été (environ 496,000). Pour un grand nombre d'entre eux, un emploi estival est indispensable pour pouvoir continuer leurs études. L'objectif est "5%", soit 5 étudiants par 100 employés, ou 1 par 20 employés.

Raymond Houle,
Secrétaire

NE L'OUBLIEZ PAS
LA CROIX-ROUGE
AGIT EN
VOTRE NOM

SOUPER aux FÈVES au LARD
Soirée du Bon Vieux Temps
Danses carrées, chansons à répondre
• • •
PRIX DE PRÉSENCE
• • •
Où : A l'Hôtel Lajeunesse
(Au petit bar)
Dimanche, le 22 février
Souper de 5 à 7 heures, soirée ensuite
Vos artistes
Jean St-Amour vous présente:
ANNA ET GÉRALD
Un orchestre Western
•
M. et MME LUCIEN COUHSOUL
Chants et danses
•
MICHELINE VENNE
et ses chansons Western
•
FRANCOISE PARADIS
et le Charlestown
•
et ses chansons à répondre



Eux-autres, y connaissent ça!

Il ne s'agit pas d'un "commando", mais de pacifiques guides de chasse et de pêche que tous connaissent bien dans la région. Cette photographie a été prise, jeudi dernier, le 12 février, à la Salle des Chevaliers de Colomb de Mont-Laurier, où avait lieu une rencontre entre les guides [illegible] responsable des cours. Près des guides Joffre Jutras et Lionel Paquette, l'un des principaux "outfitters" de notre région, M. Maurice Lajeunesse.

1970

Mercredi 1er avril 1970

1970

Fermes d'élevage du chevreuil dans le comté de Labelle

Sur le territoire du comté Labelle, l'on abattait déjà le plus grand nombre de chebreuils au Québec - En quelques années, nos chevreuils ont diminué de moitié - Des fermes d'élevage doubleraient, en peu de temps, les troupeaux menacés par les chasseurs, les loups et le déboisement rapide des forêts.

e les statistiques indiquent que les chasseurs
ı plus de chevreuils en 1969 qu'en 1968, la
touristique qui parcourait nos cantons et nos
'etourne souvent déçue, après deux ou trois
'hasse infructueuse.
lusieurs années à venir, notre région sera
l'apport économique considérable que cons-
sport, à moins que nous prenions les moyens
es pour doubler notre cheptel-chevreuil.
nté Labelle est un pâturage naturel pour le
. Si on l'élevait sur des fermes aména-
gées à cette fin, si le gouvernement provincial accordait des subsides généreux aux cultivateurs qui se livreraient à cet élevage, nous deviendrions, en moins de cinq ans, le royaume de la chasse contrôlée au cheveuil.

Que cette idée fasse son chemin. Que les premiers intéressés, nos agriculteurs, nos commerçants et nos hôteliers fassent front commun pour la réalisation d'un tel projet.

Fernand Simard

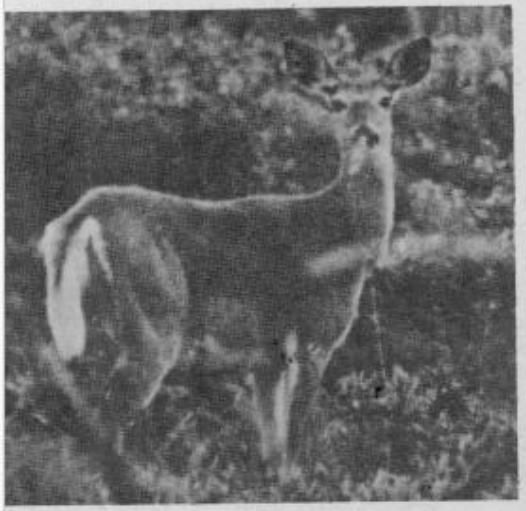



1970

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE
MONT-LAURIER

REFLET des Laurentides

POUR LE PROGRES DES COMTES DE LABELLE, GATINEAU, PAPINEAU ET TERREBONNE

. 18 — No 52 MONT-LAURIER, MERCREDI 15 AVRIL 1970 10c le numéro

T.V. COULEUR
M. BLOUIN T.V.
VENTE - SERVICE
623-2435

La Réserve indienne de Manouane sortira bientôt de son isolement

•

Nouveaux territoires de chasse et pêche ouverts dans notre région

•

Création d'un nouveau circuit touristique

(A lire en page 14 et 15)



L'honorable Fernand-J. Lafontaine, député de Labelle, s'est rendu, récemment, à la Réserve indienne de la Manouane, afin d'étudier sur place la situation d'isolement dont souffre ces premiers habitants du Canada, privés de voies d'accès. Les Indiens doivent payer des prix astronomiques pour s'approvisionner en aliments et autres marchandises. Nous voyons, ci-dessus, le ministre de la Voirie, en compagnie du chef, Flammand, du missionnaire Houle et de plusieurs Indiens de la Réserve. Notre région bénéficiera considérablement de la création d'un nouveau circuit touristique, projet que réalisera le ministère de la Voirie, dans un prochain avenir. Voir notre reportage en page intérieure de cette édition.

GRAND RALLIEMENT DE L'UNION NATIONALE DIMANCHE SOIR, À MONT-LAURIER

RENÉ LÉVESQUE DANS LA RÉGION VENDREDI, LE 17 AVRIL

Les Indiens de la Manouane recevront l'aide du Québec

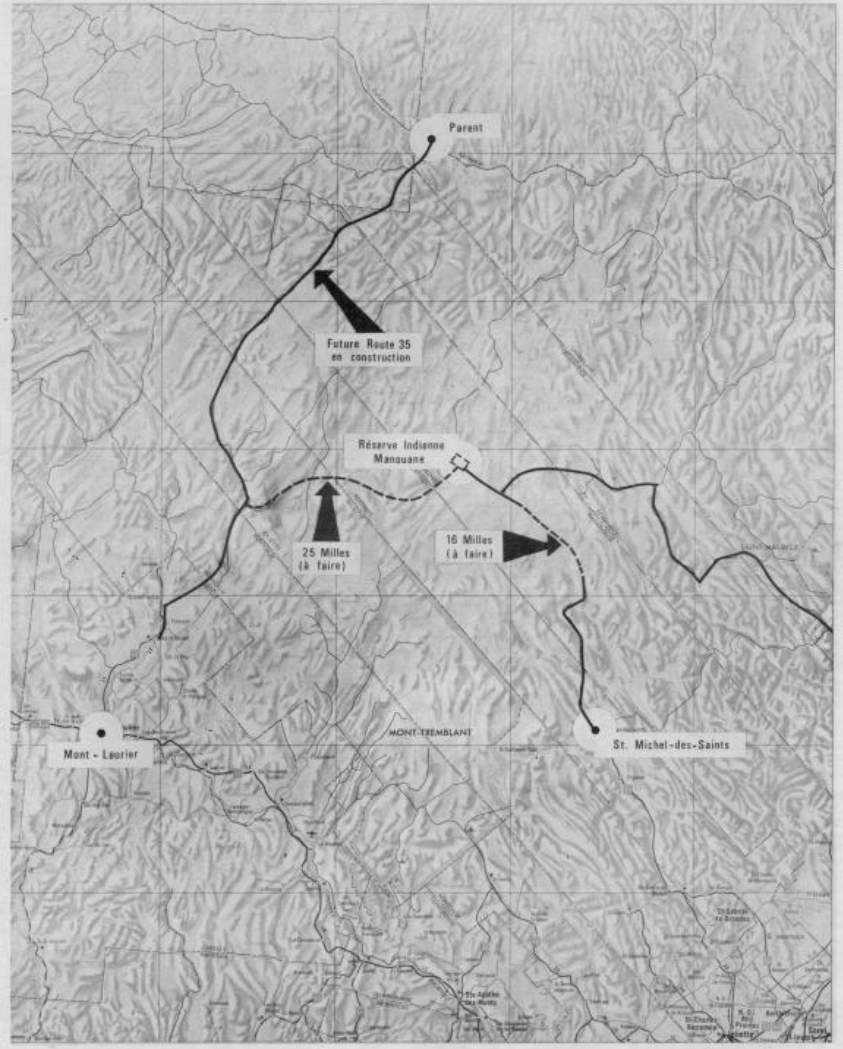

UNE NOUVELLE RÉGION TOURISTIQUE AU QUÉBEC

Le ministère de la Voirie construira bientôt de nouvelles routes afin de créer des voies d'accès aux 1,000 Indiens Cris qui vivent dans la Réserve de la Mancuane, sur les bords du grand Lac Kempt. C'est ce que déclarait, récemment l'honorable Fernand-J. Lafontaine, lors d'une visite qu'il faisait aux membres de cette tribu.

On voit sur la carte, en pointillé, le chemin qui reliera la Réserve à la route 35, chemin de Parent, et de là vers Ferme-Neuve et Mont-Laurier. Ainsi, un vaste circuit touristique sera créé dans l'un des plus beaux territoires de chasse et de pêche du Québec.

La Réserve indienne de Manouane sortira bientôt de son isolement

1970



A droite, de jeunes indiens de la Manouane en compagnie du Père Houle et de l'honorable Fernand-J. Lafontaine. Au centre, une vue de ce village moderne qui compte près de 1,000 habitants; à droite, jeunes et moins jeunes sont venus saluer leurs visiteurs.

Nouveaux territoires de chasse et pêche ouverts dans notre région

CRÉATION D'UN NOUVEAU CIRCUIT TOURISTIQUE

Par Fernand Simard



L'Eglise et le presbytère de la Réserve indienne de la Manouane.



Rangée du haut: R.P. Marcel Martel, O.M.I., instructeur, R.P. Clément Couture, O.M.I., Directeur du Pensionnat Indien de Pointe Bleue; Mess. Aurélien Gill, assistant-instructeur et professeur de l'équipe à Québec; Tommy McDougall, (Amos), Marcel Saganash, (Lac-Simon), Clément Chachia (Obedjiwan), William Fiddler (Mistassini). Centre: Bertrand Cleary, (Pointe Bleue), Lionel Hervieux (Bersimis), Raymond Dominique (Pointe Bleue), Georges André, (Schefferville), Arthur Chilton (Ramsayé), James Natashish (Amos). Au bas de la photo: Edmond Chachia (Obedjiwan), Jean-Yves Riverin, (Bersimis), Bob Decoutis (Manawan) Patrick Bacon (Barrière), Gaston Germain (Pointe Bleue).

L'honorable Fernand-J. Lafontaine, ministre de la Voirie, s'est rendu, la semaine dernière, dans la Réserve indienne de la Manouane, afin de mieux connaître la situation de ce territoire en ce qui concerne le réseau routier.

Les Indiens de la Réserve indienne de la Manouane souffrent d'un isolement permanent par suite de l'absence de routes leur donnant accès aux centres urbains ou ruraux les plus près de leur territoire.

C'est à la demande de l'honorable Rémi Paul, ministre de la Justice et député de Maskinongé, où se trouve située cette réserve, que le ministre de la Voirie, s'y est rendu par avion, afin d'étudier sur les lieux-mêmes les possibilités de construire des voies d'accès qui permettront à ces Indiens de développer leur industrie de chasse et pêche, de communiquer avec les centres de la Mauricie, ceux des comtés de Montcalm et de Labelle.

Le ministre était accompagné du R.P. Jean-Marc Houle, Oblat, missionnaire de la tribu depuis 17 ans. Ce religieux visite également quelques tribus établies dans le voisinage du principal centre de la Manouane, sur les bord du Lac Kempt, long de 60 milles.

Cette tribu des Cris est établie dans ce territoire depuis plus de 100 ans. Elle compte 125 familles et environ 1,000 habitants.

"A venir jusqu'à présent, a déclaré que le ministre Lafontaine, le Fédéral a eu soin de ces Indiens, en leur accordant des subventions pour la construction de maisons, d'écoles, etc. D'ici peu, le gouvernement provincial, a-t-il ajouté, adoptera une législation lui permettant de s'occuper du bien-être de ces premiers habitants du Canada. Ils ont désormais le droit de vote et deviendront des citoyens du Québec à part entière."

Le gouvernement provincial, a dit le ministre, améliorera, dès le printemps, la route existante de 114 milles entre la Réserve et la région Mauricie, située dans la Mauricie, afin que ces Indiens puissent s'approvisionner à des coûts raisonnables. Actuellement, le transport par camion ou par avion est très dispendieux.

De plus, le ministre a décidé de procéder immédiatement à l'engagement d'une firme d'ingénieurs pour étudier la possibilité de leur donner accès, en toute saison, aux réseaux routiers, avec St-Michel-des-Saints, et à Mont-Laurier, par la route du Parent. Ce nouveau tronçon routier, ajoutait le ministre Lafontaine, favorisera le développement du tourisme, des entreprises de chasse et pêche. Ces Indiens sont de très bons guides et des travailleurs honnêtes. Leur territoire contient beaucoup de gibier et un grand nombre de lacs à truites.

Déjà, ce village de 1,000 habitant possède une école moderne, où l'on enseigne le Français, un service de gardes-malades, un système de distribution d'électricité par générateur, un système d'intercom dans chaque maison et communication à l'extérieur par radio.

Mentionnons que les Indiens qui y travaillent se trouvent bien lésés par le manque de communication et qu'ils souhaitent ardemment que le ministère de la Voirie puisse réaliser, le plus tôt possible, son projet de réseau routier contenant cinq trois régions différentes.

Ce projet du ministère de la Voirie ne bénéficiera pas seulement aux Indiens de la Réserve, mais aussi à tous les citoyens des régions concernées. De nouveaux territoires de chasse et pêche seront ouverts. Un circuit routier, longeant les plus belles forêts et lacs de nos Laurentides, attirera de nombreux touristes.

Ci - dessous, la lettre que l'honorable Rémi Paul adressait à son collègue du cabinet, M. Fernand - J. Lafontaine, quelques jours après la visite de ce dernier à la Réserve indienne de la Manouane:

L'honorable Fernand J. Lafontaine,
Ministre de la Voirie,
Gouvernement du Québec,
Québec, P.Q.

Cher collègue,

Suite à ma demande j'apprends avec plaisir que vous vous êtes déplacé pour aller rencontrer les électeurs du comté de Maskinongé, soit la réserve indienne de la Manouane.

Je me réjouis du message optimiste qui vous avez communiqué au chef Wellie Flammand et au révérend père Jean-Marc Houle, missionnaire de la réserve.

Vous me confirmez que vous êtes prêt à faire les réparations nécessaires sur la route de [illegible]

(Suite à la page 10)

1970

- La Réserve...

(Suite de la page 15)

munication entre la réserve et la rivière Mattawin afin de la rendre practicable au transport des marchandises.

De plus, vous procédez à l'engagement d'une firme d'ingénieurs-conseils pour étudier la possibilité de leur donner accès en toute saison, soit par St-Michel des Saints ou vers la route 35 qui relie Mont-Laurier à Parent.

Je me fais l'interprète de mes commettants pour vous remercier de l'action que vous donnez à ce projet.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués et je vous prie de me croire,

Bien à vous,
Le ministre de la justice
Rémi Paul, c.r.

Notre région s'impose de plus en plus comme territoire de tourisme, de chasse et de pêche

1970



Une magnifique exposition organisée par les guides de chasse et pêche qui ont suivi des cours de perfectionnement, à Mont-Laurier, pendant l'hiver, a attiré de nombreux visiteurs, la semaine dernière, à La Salle des Chevaliers de Colomb de notre ville. On y remarquait (à gauche), plusieurs des professeurs; au centre et à droite, des hauts fonctionnaires du ministère de la Chasse et de la Pêche, dont les noms apparaissent dans le reportage ci-dessous.

DES GUIDES COMPÉTENTS, LA MEILLEURE GARANTIE POUR ASSURER NOTRE AVENIR TOURISTIQUE

Vendredi dernier, le Club Mon-Tiki, de Mont-Laurier, était le théâtre d'une scène un peu inusitée; autour des tables se retrouvaient une foule hétérogène, de hauts fonctionnaires du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, des fonctionnaires du Ministère de l'Education, des pourvoyeurs, quelques journalistes, et surtout, puisque la fête se tenait en leur honneur, une trentaine de guides venus d'un peu partout, étudiants aux cours de perfectionnement pour guides de chasse et pêche offerts par le Service d'Education Permanente de la Régionale Henri-Bourassa.

Parmi les invités, on pouvait reconnaître le colonel Sévigny, directeur des Services de Protection de la Faune, M. Jean Pagé, du Conseil Supérieur de la Faune et chroniqueur sportif au Montréal-Matin, M. Réjean Maranda, directeur du Service de Location, M. Guy Moisan, du même Service, M. Alphonse Lavoie responsable du district Nord du service de la protection, M. Rosaire Campeau, responsable de la division de Mont-Laurier et MM. Buzzel, Henri et Whizzel, du Service des Parcs.

Bref historique.

La présence de tous ces gens ne saurait surprendre lorsqu'on connaît un peu l'histoire de la naissance et du développement de ce cours. Rarement a-t-on vu autant de gens, de milieux et de ministères aussi différents collaborer à la même tâche.

Ayant appris par M. Maranda que le Ministère du Tourisme rêvant, tout comme lui d'ailleurs, d'un cours de perfectionnement pour les guides, M. Marcel Cyr, directeur de l'Education Permanente à la Régionale Henri-Bourassa se mit aussitôt à la tâche, bien qu'il fut à l'époque handicapé par un grave accident d'automobile.

Il entrevoyait immédiatement la possibilité de s'assurer l'appui du Centre de la Main-d'Oeuvre du Canada, ce qu'il obtint d'ailleurs, en même temps que le soutien de M. Raymond Blanchet, directeur de la Formation Professionnelle dans l'Industrie, au Ministère de l'Education. Des pourvoyeurs se joignirent ensuite aux organismes ci-haut mentionnés pour tracer les grandes lignes d'un programme ensuite élaboré par M. Guy Thibault de Mont-Laurier, qui devait devenir responsable du cours.

Il serait donc assez difficile d'identifier le père de l'enfant, ce qui est excellent en de telles entreprises!

Soulignons que même si le projet initial ne prévoyait qu'une classe de quinze élèves, devant le nombre de demandes aux Centres de la Main-d'Oeuvre, il devint nécessaire d'accepter un second groupe de quinze élèves qui répondaient tous aux critères d'admissibilité aux cours: avoir une septième année ou l'équivalent, être un guide d'expérien-

(Suite à la page 18)

Mercredi 22 avril 1970

Une préoccupation de plus en plus grande de conservation, d'abord, faite du respect accru de la loi, bien sûr, mais aussi du désir grandissant de réaménagement de la faune, particulièrement celui du chevreuil. Les nombreuses rencontres avec MM. Sévigny, Moisan, Lavoie, Picard, Crête et Campeau ne sont certainement pas étrangères à ce nouvel état d'esprit.

Parallèlement s'est établie une compréhension plus grande entre les guides, les garde-chasse et les biologistes: pour la première fois, peut-être, ils se sont rencontrés de façon formelle et se sont informés de leur tâche respective.



Page 18 L'ECHO DE LA LIEVRE Mercredi 22 avril 1970

- Des guides compétents...

(Suite de la page 17)

ce et être recommandé par un pourvoyeur.

Buts.

Au départ le cours se proposait des buts précis: amélioration des services touristiques par le perfectionnement de ceux qui sont le plus près des touristes chasseurs et pêcheurs, formation des guides en des domaines spécifiques (cuisine, mécanique) qui puisse leur permettre d'être sur le marché du travail durant la saison morte, et meilleur service aux pourvoyeurs.

Mais à mesure que le cours avançait, on s'aperçut rapidement que des intérêts nouveaux, et tout aussi importants venaient se greffer aux buts déjà associés.

Une préoccupation de plus en plus grande de conservation, d'abord, faite du respect accru de la loi, bien sûr, mais aussi du désir grandissant de réaménagement de la faune, particulièrement celui du chevreuil. Les nombreuses rencontres avec MM. Sévigny, Moisan, Lavoie, Picard, Crête et Campeau ne sont certainement pas étrangères à ce nouvel état d'esprit.

Parallèlement s'est établie une compréhension plus grande entre les guides, les garde-chasse et les biologistes: pour la première fois, peut-être, ils se sont rencontrés de façon formelle et se sont informés de leur tâche respective.

Ajoutons à cela le désir profond de développer des activités halieutiques et cynégétiques dans des régions du Québec où elles ne sont qu'à l'état embryonnaire: je pense par exemple à la pêche sous la glace qui produit d'excellentes prises de brochet du nord dans ses régions, et à la chasse organisée au renard. Ces activités demandent des connaissances nouvelles, de l'équipement; à l'intérieur du cours, les guides ont acquis et pratiqué les premières et fabriqué cet équipement. On peut donc s'attendre au développement de ces sports dans les régions où ils n'étaient guère pratiqués auparavant.

Les étudiants.

Ce terme d'étudiants risque de prêter à confusion. Qu'on n'aille pas imaginer là un groupe d'enfants! Il s'agissait d'adultes dont plus de la moitié avait dépassé quarante ans!

Et comme expérience de la forêt: ceux-là même dont les touristes disent "Je veux avoir un bon vieux guide d'expérience".

Buts.

Au départ le cours se proposait des buts précis: amélioration des services touristiques par le perfectionnement de ceux qui sont le plus près des touristes chasseurs et pêcheurs, formation des guides en des domaines spécifiques (cuisine, mécanique) qui puisse leur permettre d'être sur le marché du travail durant la saison morte, et meilleur service aux pourvoyeurs.

Mais à mesure que le cours avançait, on s'aperçut rapidement que des intérêts nouveaux, et tout aussi importants venaient se greffer aux buts déjà associés.

Une préoccupation de plus en plus grande de conservation, d'abord, faite du respect accru de la loi, bien sûr, mais aussi du désir grandissant de réaménagement de la faune, particulièrement celui du chevreuil. Les nombreuses rencontres avec MM. Sévigny, Moisan, Lavoie, Picard, Crête et Campeau ne sont certainement pas étrangères à ce nouvel état d'esprit.

Parallèlement s'est établie une compréhension plus grande entre les guides, les garde-chasse et les biologistes: pour la première fois, peut-être, ils se sont rencontrés de façon formelle et se sont informés de leur tâche respective.

Ajoutons à cela le désir profond de développer des activités halieutiques et cynégétiques dans des régions du Québec où elles ne sont qu'à l'état embryonnaire: je pense par exemple à la pêche sous la glace qui produit d'excellentes prises de brochet du nord dans ses régions, et à la chasse organisée au renard. Ces activités demandent des connaissances nouvelles, de l'équipement; à l'intérieur du cours, les guides ont acquis et pratiqué les premières et fabriqué cet équipement. On peut donc s'attendre au développement de ces sports dans les régions où ils n'étaient guère pratiqués auparavant.

Les étudiants.

Ce terme d'étudiants risque de prêter à confusion. Qu'on n'aille pas imaginer là un groupe d'enfants! Il s'agissait d'adultes dont plus de la moitié avait dépassé quarante ans!

Et comme expérience de la forêt: ceux-là même dont les touristes disent "Je veux avoir un bon vieux guide d'expérience".

Bien entendu un tel groupe demandait une pédagogie toute particulière, et, même si les professeurs étaient excellents, il fallait d'abord tenir compte de la richesse inouïe de l'expérience forestière de ces personnes. Ce fut donc là le point de départ de tous les cours, et on en est arrivé à une formule pédagogique faite d'une part de quelques cours didactifs, de beaucoup de co-enseignement, de rencontres avec l'extérieur. Formule qui a dépassé tous les espoirs sur le plan de l'efficacité dans l'acquisition de connaissances nouvelles, et surtout sur le plan du climat de franchise et de compréhension mutuelle. Bref, une attitude pédagogique de base qu'il faudra conserver tout en tentant de l'améliorer, et qui, réflexion faite, se rapproche un peu de l'attitude fondamentale de l'opération Sésame du Ministère de l'Education.

Le programme.

Le cours ayant duré 600 heures, il serait bien difficile d'énumérer ici toutes les connaissances qui ont été acquises.

Disons simplement qu'il mesure que le cours avançait, des réajustements mineurs ont été faits pour répondre aux besoins exprimés par les guides.

Ainsi les cours de boussole et topographie ont été beaucoup plus élaborés qu'on ne l'avait d'abord prévu. Il en va de même de la réparation au fibre de verre, des techniques de pêche à la mouche pour n'en nommer que quelques-uns.

Toutefois les grandes lignes sont restées les mêmes: cuisine (120 heures) mécanique des moteurs deux-temps (hors-bord, motos mécanique, moto-neige 120 heures) Biologie ou la faune (40 heures), notions de ballistique et d'armurerie (env. 30 heures). La formation générale portait sur des sujets aussi divers que le français pratique, l'anglais pratique, la géonomique), la botanique et des notions de minéralogie. Ajoutons à cela les diverses techniques de chasse (à l'original, au chevreuil, à l'ours, au petit gibier) et de pêche (à la mouche, au lancer léger, à la traîne etc . . .) Il ne s'agit là bien sûr que d'une nomenclature rapide et incomplète, mais on peut obtenir le programme détaillé auprès de M. Marcel Cyr, Education Permanente, CSRHR/ Mont-Laurier.

Les professeurs.

Plus de vingt professeurs ont enseigné aux cours de guides, à Mont-Laurier, chacun selon sa compétence, et chose surprenante, on a trouver des professeurs très compétents pour CHAQUE matière.

A titre d'exemple, lorsque le pourvoyeur, M. Arthur Scott, propriétaire de J.B. Scott & Fils, vint donner, entre autres les cours sur les techniques de chasse à l'ours, qu'un pratique chez lui commercialement depuis plus de vingt ans, les guides apprenant quelque chose. Les clients de J.B. Scott & Fils qui liront cet article pourraient en témoigner!

Il en va de même pour notre biologiste, M. Guy Mayer, pour Dr Yvon Marcotte qui, à la fois médecin et grand sportif a su adapter son cours de premiers soins aux besoins réels des guides. On ne peut malheureusement tous les nommer, mais qu'ils sachent au moins combien leurs élèves les ont appréciés!

Perspectives d'avenir

Bref la réussite de ce cours de perfectionnement pour guides ouvre des horizons, qu'on aurait peut-être bien lointains l'an passé, sur les possibilités de formation dans ce vaste domaine du tourisme.

Il conviendra peut-être de créer des centres de formation selon les besoins des zones de chasse et pêche, centres permanents qui ne s'adresseraient pas qu'aux guides d'expérience, mais aussi aux pourvoyeurs, aux jeunes qui veulent, pour leur avenir, une carrière en ces domaines.

Le regroupement et la permanence offriraient deux avantages certains, notamment ceux de la stabilité et du nombre de professeurs, et de la variété du matériel utilisé.

Certains peuvent croire qu'il s'agit là d'un rêve lointain, mais je ne suis laissé dire qu'il trottait beaucoup trop fort dans la tête de plusieurs officiers du Ministère de Tourisme, et dans celle de M. Marcel Cyr, directeur de l'Education Permanente à Mont-Laurier, pour qu'on ne la voit pas bientôt apparaître!

D'ailleurs comme disait un des guides au banquet de remise des diplômes, le 17 avril dernier: "S'il y a encore un cours de perfectionnement pour les perfectionnés, alors j'y retourne!"

Nos photographies

Ces photographies, une "réalisation conjointe" de Arthur Scott et Fernand Simard, illustrent les travaux pratiques que peuvent maintenant plus facilement accomplir les nombreux guides de chasse et pêche, qui ont suivi des cours de perfection, durant l'hiver, à Mont-Laurier.

1970

1970

Saviez-vous que...

Par Denis Lebeau



Peu importe le résultat de la présente élection provinciale, (ceci étant écrit la veille du scrutin) il faut admettre que la campagne électorale n'aura laissée que bien peu de personnes indifférentes, quoique jusqu'à la dernière heure le nombre des indécis ait été très fort. (Pour la même raison plus haut mentionnée) ces indécis également se seront prononcés, il y aura un gouvernement qui devra voir aux destinés des Québécois. Espérons que, si par hasard il s'est fait des déclarations enflammées, ou posé des gestes sans réflexion qui ont pu blesser, le tout soit le plus rapidement possible oublié afin que tous les hommes de bonne foi de quelqu'idéologie politique qu'ils soient, puissent ensemble oeuvrer au bien commun de la collectivité qui a besoin de toutes les forces vives dans des temps aussi difficiles que ceux que nous traversons, alors que tout semble tous les jours remis en question.

* * *

Pour plusieurs grands pêcheurs devant l'éternel la prochaine fin de semaine sera celle de leur premier voyage dans la nature ce printemps-ci. Espérons pour eux que la température devenue plus clémente fera "caller" les glaces sur les lacs, afin que personne ne s'aventure pour quelques truites, qui reconnaissons-le sont toujours succulentes en cette période de l'année, mais ne valent pas le risque de devoir mettre sa vie en danger.

* * *

La coquette paroisse de Lac St-Paul s'apprête à fêter le cinquantième anniversaire de sa fondation. En effet c'est en 1920 que cette paroisse située au nord-est de Ferme-Neuve recevait son érection canonique sous le règne épiscopal de Monsieur F.C. Brunet, évêque du diocèse de Mont-Laurier.

* * *

Monsieur Claude Bissonnette de Ferme-Neuve devient l'agent exclusif pour le comté de Labelle et la Région de Parent pour la vente et l'entretien d'une merveilleuse petite mécanique (dite Moto-sport) laquelle est quatre saisons et semble aussi révolutionnaire quant à ses qualités que le furent les premières autos-neige.

* * *

Du fait qu'il n'y a plus de loups dans la région, le chevreuil au grand plaisir des promeneurs en forêt pour la période de l'été et des chasseurs pour l'automne prochain seraient beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'étaient il y a deux ans. Très bonne nouvelle pour tous.

* * *

Du fait qu'il n'y a plus de loups dans la région, le chevreuil au grand plaisir des promeneurs en forêt pour la période de l'été et des chasseurs pour l'automne prochain seraient beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'étaient il y a deux ans. Très bonne nouvelle pour tous.

Mercredi 8 juillet 1970

1970



Maurice Lajeunesse ne mène pas toujours la vie de touriste sur son territoire de chasse et pêche, le Iredale Club. Il devient même constructeur de chemins au besoin. Il est doué de milliers d'aptitudes, l'ami Maurice. Et son magnifique chien-loup "Mekay" est toujours prêt à intervenir si le méchant ours venait à troubler le travail de Maurice. Nos saluts à tous ses guides et à notre mère-poule, qui lisent L'Echo toutes les semaines.

Mercredi 29 juillet 1970

60 loups et trois coyotes abattus dans le Témiscamingue

QUEBEC - La division des Subventions et des Primes du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation a remis au cours de l'année 1969-1970 des primes totalisant $29,720 pour l'abattage de 574 loups, de 262 coyotes et de 48 lynx roux.

Le comté de Témiscamingue s'est accaparé la seconde place au classement général en recueillant des primes pour un montant global de $2,205.

Le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, dans le but de combattre les dommages que font ces bêtes, offre aux particuliers une prime à l'abattage de $35 pour le loup et le coyote, et de $10 pour le lynx rouge. Cette prime est versée pour chacune des bêtes abattues avec une arme à feu ou capturées au piège, conformément aux lois et règlement de la chasse.

1970

1970



GRACIEUSETE DE VOTRE DISTRIBUTEUR
Labatt
YVES LAUZON

NOUVELLES SPORTIVES



Au fil des Activités sportives
avec Phil Bisaillon

Concours de panaches à F.-Neuve

Le concours de panache d'orignaux de l'hôtel Jean Morin de Ferme-Neuve, aura lieu cette saison le 19 octobre prochain. Les enrégistrement se devront être faits avant 2.00 P.M. de cette journée. Un total de $600.00 en prix sera distribué aux vainqueurs. Ces prix varient de $75.00 à $10.00 pour toute sortes de mentions, allant du plus beau panache à la langue la plus courte. . . y aura un prix aussi pour le chasseur le plus laid. . .Ti-Jean vous invitent tous le 19 octobre.

* * *

1970

La chasse à l'orignal s'annonce très bonne partout au Québec

QUEBEC - (O.I.P.Q.). - La saison de chasse à l'orignal s'annonce très bonne dans toutes les régions du Québec.

Un coup d'oeil sur le tableau ci-dessous donne un aperçu des résultats dans toutes les régions qui intéressent les chasseurs d'orignaux.

CHASSE GENERALE	Mâles	Femelles	Jeunes	Total
Gaspé	57	29	12	98
Hull	25	11	2	38
Montréal	51	34	5	90
Québec	15	6	1	22
Rimouski	41	22	3	66
Sept-Iles	15	7	1	23
Sherbrooke	21	5	0	26
Témiscamingue	29	9	3	41
Trois-Rivières	--	--	--	--
	51	10	7	68
	26	13	5	44
	331	146	39	516

Les chasseurs de toutes les régions sont invités à faire enregistrer leur capture à l'un des centres de cueillette de données biologiques ou aux différents bureaux de district de la faune.

Le prélèvement de la mâchoire inférieure d'un orignal permet aux biologistes de déterminer l'âge de l'animal abattu; d'autres renseignements peuvent aider les biologistes dans leur travail. Toute information sera précieuse.

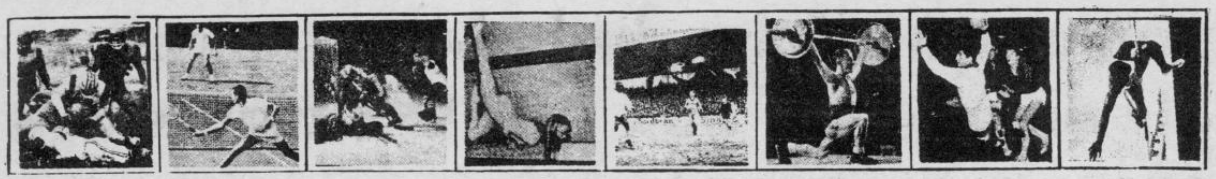

GRACIEUSETE
DE VOTRE
DISTRIBUTEUR
Labatt
YVES
LAUZON

1970

NOUVELLES SPORTIVES

Ici et là, dans le sports et loisirs

Félicitations à Mlle Micheline Beauvais de Ste-Anne du - Lac qui a été couronnée Reine des Canotiers samed dernier . . . La chasse au chevreuil a débuté samedi dernier, et dès cette première fin de semaine de belles pièces ont été abattues. . . Qu'est-ce qui passe dans le ballon balai cette saison??. C'est la question que se posent les amateurs de ce sport . . . On semble vouloir tous jouer mais personne ne veut organiser. Il en est de même tant du côté masculin que chez le dames. Pour faire suite aux nombreux appels téléphoniques que j'ai reçu, je puis répondre aux joueurs de hockey de catégorie Midget, que leur ligue sera formée, aussitôt après que la ligue Junior fera connaître les noms de leurs joueurs. Selon les nouveaux règlements, les équipes de la ligue Junior, peut faire dans les rangs des équipes, six joueurs (maximum) de catégorie Midget. Donc il est impossible présentement de former une ligue Midget. Il faut attendre la formation des équipes Junior avant de former une ligue de cette catégorie.

1970

427 chevreuils enregistrés à Labelle

De samedi matin, le 31 octobre, à dimanche soir minuit, le 8 novembre, l'équipe du Service de la faune, cantonnée à la station d'enregistrement et de vérification du chevreuil, à un mille et demi au sud du village de Labelle (route 11) a recensé 427 chevreuils en provenance des zones "F2" et "H". Sur ce nombre, on compte 294 adultes (159 mâles - 135 femelles) et 133 jeunes (68 mâles - 65 femelles), le pourcentage des jeunes s'élevant à 31.1%.

Le biologiste Jean Huot note en outre que le rapport des sexes s'établit comme suit pour 100 femelles: 118 chez les mâles adultes, 105 chez les jeunes et 113 dans l'ensemble.

Ailleurs dans le Québec

Gaspé	171	170	52	393
Hull	464	422	138	1024
Montréal	501	271	89	861
Québec	110	94	46	250
Rimouski	179	152	35	366
Sherbrooke	126	117	84	327
Trois-Rivières	7	8	0	15
	1,558	1,234	444	3,236
	(48.2%)	(38.1%)	(13.7%)	(100%)

1970

3,867 chevreuils ont été abattus dans la région de l'Outaouais

QUEBEC - (O.I.P.Q.) - La chasse au chevreuil a remporté un vif succès dans tout le Québec. Les statistiques compilées par le Service de la faune du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche révèlent que 5,035 chevreuils ont été tués au cours de la saison de chasse 1970. Ce total est supérieur de 1,022 au nombre de chevreuils tués en 1969.

C'est dans la région de l'Outaouais que la chasse au chevreuil s'est avérée la plus fructueuse. En effet, les rapports du Service de la faune montrent que 3,867 chevreuils ont été tués. De ce nombre, 482 bêtes ont été enregistrées à la station de vérification de Labelle (route 11), mais pouvaient provenir des comtés de Labelle, de Pontiac, de Témiscamingue ou de l'Abitibi.

La chasse au chevreuil a remporté un vif succès dans tout le Québec. Les statistiques compilées par le Service de la faune du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche révèlent que 5,035 chevreuils ont été tués au cours de la saison de chasse 1970. Ce total est supérieur de 1,022 au nombre de chevreuils tués en 1969.

Dans la région de Montréal, 1.007 chevreuils ont été abattus. La répartition est la suivante: 575 mâles - 320 femelle - 112 jeunes.

Les autres résultats ailleurs dans le Québec sont les suivants:

	Mâles	Femelles	Jeunes	Total
Bas Saint-Laurent	526	402	104	1,032
Montréal	575	320	112	1,007
Québec	202	129	78	409
Cantons de l'Est	320	212	162	694
Trois-Rivières	13	10	2	25

Mercredi 10 mars 1971 Page 5

chasses et la pêche. C'est ainsi qu'ils se taillent, dans la vaste forêt, pour un loyer dérisoire, des limites pour la chasse et la pêche, qu'ils appellent des clubs privés. Dans ces clubs, ils sont parfois les premiers à transgresser cyniquement les lois de chasse et de pêche qu'ils ont eux-mêmes promulgués au Parlement. Je connais un premier ministre défunt qui se vantait de s'être fatigué à prendre de la truite rouge de 2 et 3 livres! ! Mais gare aux habitants de ces comtés qui s'aventurent à pêcher ou chasser sur les territoires de ces clubs de pêche et de chasse privés. J'en ai recueilli moi-même sur la route, qui remontaient à pieds, sans le sou, à leur domicile à 30 milles de la prison de Mont-Laurier après avoir chassé le chevreuil et l'orignal souvent dans le seul but de se nourrir ainsi que leur famille. Pour ce geste ils m'ont voué une reconnaissance sans limite. Il serait curieux de fouiller les archives du Palais de Justice de Mont-Laurier à ce sujet.

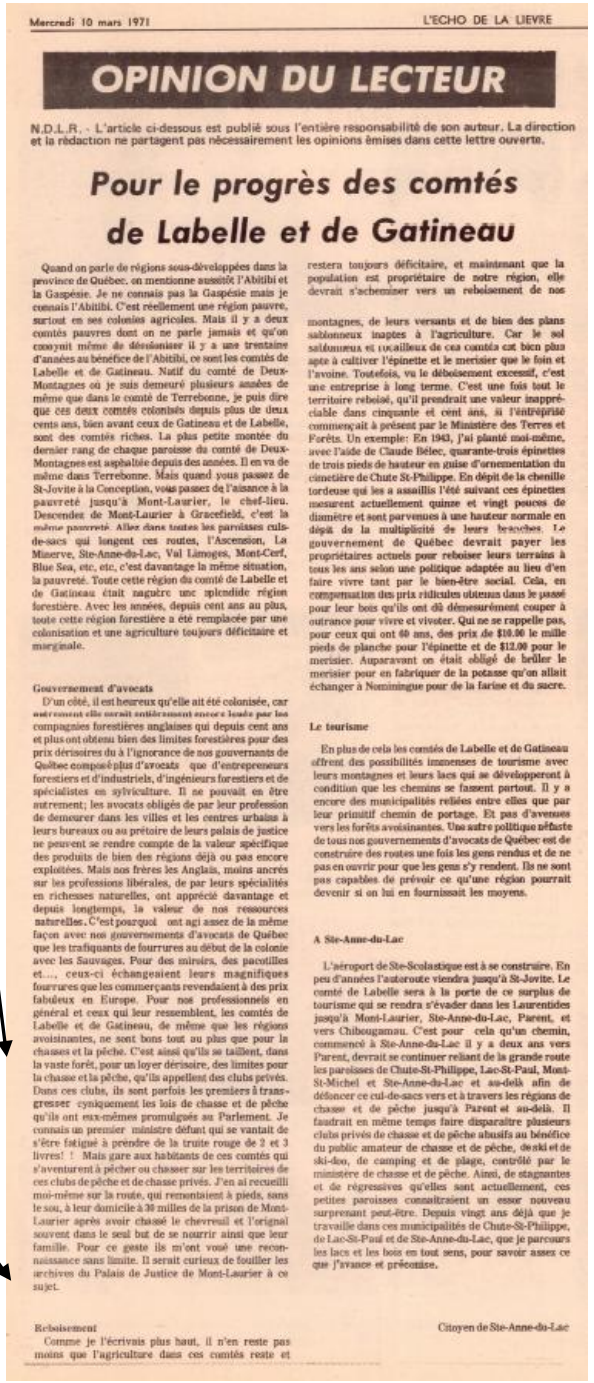

Mercredi 10 mars 1971 L'ECHO DE LA LIEVRE

OPINION DU LECTEUR

N.D.L.R. - L'article ci-dessous est publié sous l'entière responsabilité de son auteur. La direction et la rédaction ne partagent pas nécessairement les opinions émises dans cette lettre ouverte.

Pour le progrès des comtés de Labelle et de Gatineau

Quand on parle de régions sous-développées dans la province de Québec, on mentionne aussitôt l'Abitibi et la Gaspésie. Je ne connais pas la Gaspésie mais je connais l'Abitibi. C'est réellement une région pauvre, surtout en ses colonies agricoles. Mais il y a deux comtés pauvres dont on ne parle jamais et qu'on connaît même de désoniaiser il y a une trentaine d'années au bénéfice de l'Abitibi, ce sont les comtés de Labelle et de Gatineau. Natif du comté de Deux-Montagnes où je suis demeuré plusieurs années de même que dans le comté de Terrebonne, je puis dire que ces deux comtés colonisés depuis plus de deux cents ans, bien avant ceux de Gatineau et de Labelle, sont des comtés riches. La plus petite montée du dernier rang de chaque paroisse du comté de Deux-Montagnes est asphaltée depuis des années. Il en va de même dans Terrebonne. Mais quand vous passez de St-Jovite à la Conception, vous passez de l'aisance à la pauvreté jusqu'à Mont-Laurier, le chef-lieu. Descendez de Mont-Laurier à Gracefield, c'est la même pauvreté. Allez dans toutes les paroisses culs-de-sacs qui longent ces routes, l'Ascension, La Minerve, Ste-Anne-du-Lac, Val Limoges, Mont-Cerf, Blue Sea, etc, etc, c'est davantage la même situation, la pauvreté. Toute cette région du comté de Labelle et de Gatineau était naguère une splendide région forestière. Avec les années, depuis cent ans au plus, toute cette région forestière a été remplacée par une colonisation et une agriculture toujours déficitaire et marginale.

Gouvernement d'avocats

D'un côté, il est heureux qu'elle ait été colonisée, car autrement elle serait intégralement encore louée par les compagnies forestières anglaises qui depuis cent ans et plus ont obtenu bien des limites forestières pour des prix dérisoires dû à l'ignorance de nos gouvernants de Québec composé plus d'avocats que d'entrepreneurs forestiers et d'industriels, d'ingénieurs forestiers et de spécialistes en sylviculture. Il ne pouvait en être autrement; les avocats obligés de par leur profession de demeurer dans les villes et les centres urbains à leurs bureaux ou au prétoire de leurs palais de justice ne peuvent se rendre compte de la valeur spécifique des produits de bien des régions déjà ou pas encore exploitées. Mais nos frères les Anglais, moins ancrés sur les professions libérales, de par leurs spécialités en richesses naturelles, ont apprécié davantage et depuis longtemps, la valeur de nos ressources naturelles. C'est pourquoi ont agi assez de la même façon avec nos gouvernements d'avocats de Québec que les trafiquants de fourrures au début de la colonie avec les Sauvages. Pour des miroirs, des pacotilles et..., ceux-ci échangeaient leurs magnifiques fourrures que les commerçants revendaient à des prix fabuleux en Europe. Pour nos professionnels en général et ceux qui leur ressemblent, les comtés de Labelle et de Gatineau, de même que les régions avoisinantes, ne sont bons tout au plus que pour la chasse et la pêche. C'est ainsi qu'ils se taillent, dans la vaste forêt, pour un loyer dérisoire, des limites pour la chasse et la pêche, qu'ils appellent des clubs privés. Dans ces clubs, ils sont parfois les premiers à transgresser cyniquement les lois de chasse et de pêche qu'ils ont eux-mêmes promulgués au Parlement. Je connais un premier ministre défunt qui se vantait de s'être fatigué à prendre de la truite rouge de 2 et 3 livres! ! Mais gare aux habitants de ces comtés qui s'aventurent à pêcher ou chasser sur les territoires de ces clubs de pêche et de chasse privés. J'en ai recueilli moi-même sur la route, qui remontaient à pieds, sans le sou, à leur domicile à 30 milles de la prison de Mont-Laurier après avoir chassé le chevreuil et l'orignal souvent dans le seul but de se nourrir ainsi que leur famille. Pour ce geste ils m'ont voué une reconnaissance sans limite. Il serait curieux de fouiller les archives du Palais de Justice de Mont-Laurier à ce sujet.

Reboisement

Comme je l'écrivais plus haut, il n'en reste pas moins que l'agriculture dans ces comtés reste et restera toujours déficitaire, et maintenant que la population est propriétaire de notre région, elle devrait s'acheminer vers un reboisement de nos montagnes, de leurs versants et de bien des plans sablonneux inaptes à l'agriculture. Car le sol sablonneux et caillouteux de ces comtés est bien plus apte à cultiver l'épinette et le merisier que le foin et l'avoine. Toutefois, vu le déboisement excessif, c'est une entreprise à long terme. C'est une fois tout le territoire reboisé, qu'il prendrait une valeur inappréciable dans cinquante et cent ans, si l'entreprise commençait à présent par le Ministère des Terres et Forêts. Un exemple: En 1943, j'ai planté moi-même, avec l'aide de Claude Bélec, quarante-trois épinettes de trois pieds de hauteur en guise d'ornementation du cimetière de Chute St-Philippe. En dépit de la chenille tordeuse qui les a assaillis l'été suivant ces épinettes mesurent actuellement quinze et vingt pouces de diamètre et sont parvenues à une hauteur normale en dépit de la multiplicité de leurs branches. Le gouvernement de Québec devrait payer les propriétaires actuels pour reboiser leurs terrains à tous les ans selon une politique adaptée au lieu d'en faire vivre tant par le bien-être social. Cela, en compensation des prix ridicules obtenus dans le passé pour leur bois qu'ils ont dû démesurément couper à outrance pour vivre et vivoter. Qui ne se rappelle pas, pour ceux qui ont 40 ans, des prix de $10.00 le mille pieds de planche pour l'épinette et de $12.00 pour le merisier. Auparavant on était obligé de brûler le merisier pour en fabriquer de la potasse qu'on allait échanger à Nominingue pour de la farine et du sucre.

Le tourisme

En plus de cela les comtés de Labelle et de Gatineau offrent des possibilités immenses de tourisme avec leurs montagnes et leurs lacs qui se développeront à condition que les chemins se fassent partout. Il y a encore des municipalités reliées entre elles que par leur primitif chemin de portage. Et pas d'avenues vers les forêts avoisinantes. Une autre politique néfaste de tous nos gouvernements d'avocats de Québec est de construire des routes une fois les gens rendus et de ne pas en ouvrir pour que les gens s'y rendent. Ils ne sont pas capables de prévoir ce qu'une région pourrait devenir si on lui en fournissait les moyens.

A Ste-Anne-du-Lac

L'aéroport de Ste-Scolastique est à se construire. En peu d'années l'autoroute viendra jusqu'à St-Jovite. Le comté de Labelle sera à la porte de ce surplus de tourisme qui se rendra s'évader dans les Laurentides jusqu'à Mont-Laurier, Ste-Anne-du-Lac, Parent, et vers Chibougamau. C'est pour cela qu'un chemin, commencé à Ste-Anne-du-Lac il y a deux ans vers Parent, devrait se continuer reliant de la grande route les paroisses de Chute-St-Philippe, Lac-St-Paul, Mont-St-Michel et Ste-Anne-du-Lac et au-delà afin de défoncer ce cul-de-sacs vers et à travers les régions de chasse et de pêche jusqu'à Parent et au-delà. Il faudrait en même temps faire disparaître plusieurs clubs privés de chasse et de pêche abusifs au bénéfice du public amateur de chasse et de pêche, de ski et de ski-doo, de camping et de plage, contrôlé par le ministère de chasse et de pêche. Ainsi, de stagnantes et de régressives qu'elles sont actuellement, ces petites paroisses connaîtraient un essor nouveau surprenant peut-être. Depuis vingt ans déjà que je travaille dans ces municipalités de Chute-St-Philippe, de Lac-St-Paul et de Ste-Anne-du-Lac, que je parcours les lacs et les bois en tout sens, pour savoir assez ce que j'avance et préconise.

Citoyen de Ste-Anne-du-Lac

1971

1971

ECHOS DE L'ACTUALITÉ

RÉDIGÉE EN COLLABORATION



Cours de maniement d'armes à feu à Lac-des-Ecorces, 5-6-7 avril

La Chambre de Commerce de Mont-Laurier a été mandatée par la Fédération québecoise de la Faune pour organiser les cours d'entrainement à la sécurité pour le maniement des armes à feu.

Son président, M. Gérard Geoffrion, sera à l'hôtel de ville de Lac-des-Ecorces, le 31 mars, ainsi que les 1er avril, 2 et 3 avril, de 9 a.m. à 9 h. p.m., afin de permettre à tous les chasseurs de venir s'enregistrer. Les cours commenceront, les 4, 5, 6 et 7 avril, à la Salle du Collège de Lac-des-Ecorces, à 8 heures. Ces cours seront aussi l'intention des citoyens de Chute St-Philipp, Val Viger Guénette et les environs.

Le coût de ce cours n'est que de $3.00 par personne N'oubliez pas, pas de permis de chasse, si vous n'avez pas suivi ces cours de maniement d'armes à feu.

1971



POUR REDUIRE LA MORTALITE CHEZ LES CHEVREUILS - A la suite de l'accumulation extraordinaire de neige au cours des dernières semaines de l'hiver, les biologistes du Service de la faune au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ont pris des mesures visant à réduire le plus possible la mortalité chez les chevreuils de la région de Gatineau et de Pontiac où l'on trouve les hardes les plus nombreuses. La surveillance exercée par les biologistes au milieu de mars devait se poursuivre jusqu'à ce que la situation soit redevenue normale. Ci-haut, un chevreuil dans la neige.

1971

La station piscicole de Lac-des-Ecorces-Val-Barrette pourra être inaugurée d'ici quelques semaines

La semaine dernière, nous avons visité les installations de la future station piscicole de Lac-des-Ecorces-Val-Barrette et nous avons constaté que les travaux se poursuivaient normalement. Il est prévisible que des bassins soient érigés dès la fin de mai.

On sait que cet établissement de pisciculture, l'un des plus modernes et des plus importants du Québec, constituera une réserve imposante de poissons d'ensemencement. Les nouveaux parcs créés dans Labelle et Papineau bénéficieront de cet approvisionnement en truites et autres poissons de nos lacs.

Nous publierons, d'ici peu, un reportage plus complet sur les travaux en cours et le rendement de cette station piscicole dans les années à venir.



Ci-dessus, une partie du vaste emplacement où se poursuivent les travaux de construction de la station piscicole de Lac-des-Ecorces-Val-Barrette. En plus d'être une attraction touristique de premier plan cette pisciculture sera d'un apport précieux pour l'ensemencement des lacs du nord.



M. Gaétan Marcotte, de Lac-des-Ecorces, a le coup de fusil précis, comme en témoigne ce magnifique trophée: un loup très gras et probablement nourri au chevreuil tout l'hiver. Merci d'avoir protégé la faune de la région, M. Marcotte.



La station piscicole de Lac-des-Ecorces - Val-Barrette s'approvisionnera en eau dans le lac des Ecorces, dont la décharge se trouve à quelques centaines de pieds des bassins de la pisciculture. Ci-dessus, MM. Pierre Lachaine, l'un des constructeur du barrage du lac des Ecorces, est venu inspecter les lieux, en compagnie de son ami, Raymond Plouffe. Ce barrage pourrait jouer un nouveau rôle dans les opérations de la station piscicole.

1971

PETITES ANNONCES

Mercredi 2 juin 1971

Mercredi 9 juin 1971

Mercredi 30 juin 1971

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Petit domaine à vendre au Lac Marie Louise à 3 milles de Val-Viger. Terrain 300 x 100, deux sous bois, très belle grève, camp meublé tout équipé, chemins ouverts l'hiver, et aussi à un mille de distance, deux terrains défrichés de 100 x 100 sur Lac à truite rouge privé, idéal pour chasse au chevreuil. Ecrire à Yves Gagné, R.R. No 1, Mont-Laurier ou téléphoner après 5 heures à 623-3984.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Mercredi 16 juin 1971

Page 7

Allons pêcher dans les Parcs de Labelle-Papineau

QUEBEC - (O.I.P.) - L'aménagement du parc de Papineau, créé juridiquement en janvier 1966, offre à la population québecoise un territoire exceptionnel de plus de 300 milles carrés, situé à un vingtaine de milles seulement de la ville de Hull.

Le parc de Papineau compte six rivières et 85 lacs. De par sa location géographique, ce parc est d'accès facile, non seulement pour la population de la région de Hull et la vallée de l'Outaouais, mais encore pour celle de la région de Montréal et celle de l'Ouest du Québec.

Les eaux du territoire offrent, aux pêcheurs, de la truite mouchetée et de la truite grise. Les espèces de gibier relevées sont le chevreuil, la perdrix et le lièvre.

D'autre part, au nord du parc de Papineau, une étendue de 366 milles carrés, sur laquelle on dénombre 18 3 lacs et deux rivières, est devenue un parc régi par la Direction générale des Parcs du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Ce territoire, connu sous le nom de Parc de Labelle, a été transformé en parc parce que la truite mouchetée et le chevreuil sont deux espèces recherchées.

En vertu de la Loi de la Conservation de la faune, le conseil des ministres a adopté des règlements de chasse et de pêche pour ces nouveaux parcs.

Pour pénétrer dans les parcs de Labelle et de Papineau, il faut se procurer un permis spécial émis, au coût de $2 par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Ce permis donne droit de circuler, de camper, de séjourner, de chasser ou de pêcher à nul autre endroit que celui indiqué sur ce permis.

De plus, pour pêcher dans ces parcs ou être en possession d'agrès de pêche, il faut être détenteur du permis de pêche provincial.

D'autre part, il faut être muni d'un permis spécial, émis par le ministre ou son représentant, pour avoir en sa possession des armes à feu ou engins de chasse hors de la période de chasse.

Enfin d'autres règlements en vigueur dans tous les parcs et réserves du Québec seront également appliqués dans les nouveaux parcs de Labelle et de Papineau, à savoir: l'utilisation des moteurs électriques est permise dans les lacs et étangs; toutefois, les autres moteurs d'une puissance de moins de 10 chevaux-vapeur seront tolérés sur les lacs et étangs désignés à cette fin; les chaloupes ou embarcations mises à la disposition du public par le ministère ne peuvent contenir plus de trois personnes.

Il faut également se rappeler qu'il est interdit de jeter ou déposer des déchets ailleurs que dans les récipients prévus à cette fin.

Abonnez-vous à l'Echo de la Lièvre

Pêche. Ce territoire, connu sous le nom de Parc de Labelle, a été transformé en parc parce que la truite mouchetée et le chevreuil sont deux espèces recherchées.

1971

La C.I.P. participe à la protection de la faune et à son aménagement dans les territoires forestiers

1971

HARRINGTON, QUEBEC - La faune du Québec, notamment le chevreuil, sera avantagée par les résultats d'une réunion entre les représentants du Service de la faune du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche du Québec et ceux du service de l'exploitation forestière de la Compagnie Internationale de Papier du Canada.

Cette rencontre a eu lieu au début de mai au Centre écologique CIP, à mi-chemin entre Montréal et Ottawa, dans la vallée de la rivière Rouge.

Une déclaration conjointe émise à la fin de cette réunion par le docteur Gaston Moisan, directeur du Service de la faune et M. M.R. Wilson, directeur de la division forestière Grenville, CIP du Canada, indique que le but de la rencontre visait principalement à établir et à maintenir des rapports constants entre ce service gouvernemental et cette entreprise de pâtes et papiers.

"Avant tout, nous avons cherché à déterminer tous les facteurs qui nous rapprochent afin de canaliser nos efforts pour l'aménagement faunique dans les territoires forestiers affermés à notre compagnie," a dit M. Wilson. Il semblerait que ce soit la première fois qu'une telle réunion ait lieu entre le Service de la faune et une société de pâtes et papiers du Québec.

Parmi les personnes qui ont assisté à la réunion, on comptait des représentants du siège social de la CIP du Canada de Montréal, des divisions forestières Grenville, Maniwaki et La Tuque, le biologiste en chef de la compagnie, M. Louis-Roch Séguin, et le technicien de la faune au Centre écologique, M. Jacques Bouvier. Du côté gouvernemental, outre le docteur Moisan, six spécialistes du Service de la faune étaient présents.

Selon le docteur Moisan, "La clef du problème en ce qui a trait à la population de chevreuils au Québec se situe précisément dans la région du nord-ouest de Montréal". Si le chevreuil disparaissait du nord de Montréal, a-t-il ajouté, les chasseurs du Québec auraient beaucoup de mal à trouver des territoires facilement accessibles et peuplés de ces cervides. Au cours des dernières années, la chasse et plusieurs phénomènes purement naturels ont contribué à diminuer le nombre de chevreuils. Toutefois, on a été en mesure de dénombrer d'importantes hardes dans les territoires forestiers affermés à la CIP du Canada.

M. Wilson a également fait remarquer que la CIP du Canada portait un intérêt particulier à l'aménagement de la faune et à l'utilisation polyvalente des richesses forestières. "S'il existe certains conflits d'intérêt entre le Service de la faune et notre entreprise, je suis assuré que nous parviendrons à les surmonter sans trop de difficulté." De façon générale, il a été démontré que les coupes de bois dans nos territoires procuraient une nourriture abondante aux cervidés: chevreuils et orignaux. Le chevreuil s'alimente à même les jeunes pousses de bois dur alors que l'orignal se nourrit de sapin baumier, de branches de bois dur ainsi que de plantes aquatiques.

Au printemps de 1971, le gouvernement québecois et d'importantes entreprises de pâtes et papiers entreprennent un programme conjoint d'arrosage aérien contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans l'Ouest du Québec. Il est plus que probable que ce travail s'avérera profitable aux chevreuils et aux orignaux dans ce secteur, a ajouté le docteur Moisan. Les chevreuils peuvent être désavantagés si on ne procédait pas à l'arrosage car les conifères leur servent d'abri.

Dorénavant, dès que les employés de la CIP feront l'inventaire forestier dans les territoires boisés, ils feront également le dénombrement des espèces fauniques pour le gouvernement du Québec. Pour sa part, le Service de la faune fournira des cartes indiquant le tracé des ravages de chevreuils afin que la CIP du Canada en tienne compte au moment de préparer ses plans de coupe. En plus d'être présentés au ministère des Terres et Forêts, ces plans seront également soumis au Service de la faune.

Il est également question que le Service de la faune organise des programmes d'étude sur l'aménagement faunique qui se tiendraient au Centre écologique de la CIP. Ce service gouvernemental entend aussi collaborer aux recherches qui se font à cet endroit sur la gelinotte et les oiseaux aquatiques. Ces études viseront à déterminer l'influence de l'amélioration de l'habitat sur l'accroissement d'une population d'animaux sauvages.

Le Centre écologique CIP, inauguré en 1967, est consacré à l'éducation de la jeunesse canadienne. Il sert de laboratoire en plein air pour des études portant sur la faune, l'écologie, la conservation et l'aménagement des ressources naturelles. Les 18,000 acres de territoire du Centre écologique renferment une pépinière, des plantations d'arbres, des sentiers pour la marche, un sentier éducatif, des lacs, des ruisseaux, une rivière, un étang piscicole et un étang pour les oiseaux aquatiques. Bientôt on y aménagera un sanctuaire permanent pour les bernaches (outardes).

La pépinière, créée il y a plusieurs années, fournit quelque 1,000,000 de semis d'arbres par année aux propriétaires de boisés dans la vallée de la Rouge, qui n'est pas considérée comme une région agricole de premier plan.



Le technicien de la faune au Centre écologique CIP, Harrington, M. Jacques Bouvier, montre une bernache apprivoisée (outarde) au docteur Gaston Moisan, directeur du Service de la faune, du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche du Québec. Ils sont accompagnés de M. Marcel Pinard, ingénieur forestier divisionnaire de la CIP du Canada à Maniwaki et M. M. R. Wilson, à droite, directeur de la division forestière, Grenville de la même entreprise. Au Centre écologique CIP, on espère transformer l'étang pour oiseaux aquatiques, arrière plan, en sanctuaire permanent de bernaches.

Mercredi 14 juillet 1971

La chasse au Québec en 1971-72

1971

QUEBEC - (O.I.P.) - Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Mme Claire Kirkland-Casgrain, a le plaisir d'annoncer au public sportif la publication du "Résimé des règlements de la chasse au Québec (édition 1971-720". On peut se procurer le "Résumé" gratuitement au moment de la délivrance de son permis chez le dépositaire habituel.

Les chasseurs feront bien de consulter très attentivement la carte annexée afin de se familiariser avec les limites des zones qui ont été modifiées.

I - GROS GIBIER

Orignal

Les périodes de chasse dans les différentes zones sont essentiellement les mêmes, sauf qu'elles ont été retardées d'une semaine dans la partie sud de l'habitat de ce gros gibier.

De plus, la zone "I" a dû être scindée en trois parties, désormais connues sous le nom de zones "12", "11" et "F4"; la période de chasse dans ces deux dernières zones a été réduite de 23 à 9 jours. On a pris cette décision à la suite d'une baisse importante observée chez la population de l'orignal de cette région. Les inventaires aériens de l'hiver dernier ont confirmé la tendance à la diminution enregistrée lors de la chasse de cet automne.

Chevreuil

Plusieurs changements ont été apportés dans les périodes des chasse. Le chevreuil devient complètement protégé dans les zones "A1", "G", "H", "I1", 12" et "J", parce que les populations de chevreuil y sont très limitées, les conditions hivernales ayant été très mauvaises. On essaye de refaire le cheptel de ces régions.

Dans la zone "A2" et la nouvelle zone "A4", de même que dans les zones "A3". "B", "C" et "D", la chasse est raccourcie d'une semaine à cause de la diminution du chevreuil. Les dates de saison demeurent les mêmes dans le territoire correspondant aux zones "F1", délimitées, ainsi qu'à l'île d'Anticosti
(zone "L").

Par ailleurs, à la demande du public et en vue de faciliter le travail de protection, on a tenté d'en arriver à une date d'ouverture uniforme dans la plus grande partie de la province, soit le 30 octobre.

La fermeture de la chasse dans plusieurs zones découle d'une nouvelle politique qui tend à essayer de reconstituer certaines populations de chevreuil qui sont traditionnellement peu abondantes. Le Service de la faune surveille de très près les conditions de l'habitat dans ces zones. La cueillette de renseignements sur la chasse, provenant des stations d'enregistrement du gros gibier, est particulièrement précieuse et la collaboration des chasseurs en ce domaine constitue un appoint essentiel dans l'aménagement des territoires et des populations de chevreuil.

Caribou

Aucun changement.

Ours

La saison de chasse à cette espèce se limite à deux périodes: la première, du 1er mai au 31 juillet; la seconde, en même temps que la chasse au caribou, à l'orignal ou au chevreuil dans une zone donnée.

II - PETIT GIBIER

Lièvre

A cause des conflits survenus dans certaines régions entre les chasseurs sportifs et les chasseurs commerciaux (poseurs de collets), il a fallu restreindre la pose des collets, laquelle est reportée au 15 - novembre dans la province, sauf dans les zones "C", "D" et "O". Cette restriction s'ajoute à l'interdiction à l'année longue de capturer le lièvre, au moyen de pièges et de collets, dans les zones "A4" et "E", ansi que dans la réserve Rimouski.

Gelinotte huppée, gelinotte à queue fine et perdrix européenne Aucune raison biologique ne semblant justifier une fermeture de saison plus hâtive, la période de chasse est prolongée jusqu'au 31 décembre.

Tétras des savanes et lagopède - La chasse est prolongée jusqu'au 29 février, sauf dans la zone "O" où elle ne prendra fin que le 30 avril.

OFFRES D'EMPLOIS

N-232-197-299 WAITRESS
Emplois à l'Annonciation et Mont-Laurier.
N-247 INFIRMIERS AUXILIAIRES.
Emplois à Mont-Laurier. Bon salaire.
N-329 CUISINIERE
Emploi à Nominingue. Salaire $10/jour.
N-314 APPRENTI ELECTRICIEN
Emploi dans la région.
N-139 TECHNICIEN EN ELECTRICITE
Celui-ci doit posséder licence "C".
N-285 SECRETAIRES
Emplois à l'Annonciatoin. 5 ans d'expérience
Emplois à l'Annonciation. $96. à 112 par semaine.
N-343 BRIQUETEURS
Emplois à Mont-Laurier. Salaire 2.89/hre

Mercredi 1er septembre 1971

Dans la partie semi-forestière de notre région

CHASSE À L'ORIGNAL,

dans les zones F-2, F-3, F-4: Du 9 au 17 OCTOBRE 1971

Dans la ZONE H - Du 25 sept. au 17 OCTOBRE

CHASSE AU CHEVREUIL

Zones F-2, F-3, F-4 30 OCT. au 10 NOV.

Article 11. Zone F-5:

Cette partie du Québec, dont le périmètre peut être décrit comme suit:

Partant d'un point situé à la barrière sud du parc de La Vérendrye sur la limite sud de l'emprise de la route 105, de là vers le nord-est, en suivant la limite sud-est dudit parc jusqu'à sa rencontre avec la rivière gauche de la rivière Gens-de-Terre; de là vers l'est, en suivant la rive gauche de la rivière Gens-de-Terre jusqu'à sa rencontre avec la rive nord du lac Baskatong; de là vers le Nord, en suivant la rive nord du lac Baskatong jusqu'à la rive droite de la rivière Gatineau; de là vers le nord-est, en suivant la rive droite de la rivière Gati-

neau jusqu'à sa rencontre avec la limite ouest de l'emprise de la route 59 de la Compagnie Internationale de Papier du Canada; de là vers le sud-est, en suivant ladite limite de l'emprise de ladite route, jusqu'à sa rencontre avec la limite nord de l'emprise de la route 35 au nord-ouest du lac Taquanyo; de là vers le sud, en suivant la limite ouest de ladite emprise de la route 35 jusqu'à sa rencontre avec la limite nord-ouest de l'emprise de la route forestière McClarys; de là vers le sud-est, en suivant la limite nord-ouest de ladite emprise puis, vers le nord-est, en suivant la limite sud-est de l'emprise de ladite route, puis vers le sud-est, en suivant la limite sud-ouest de l'emprise de ladite route jusqu'au point de départ.

Article 12. Zone F-6:

Cette partie du Québec, dont le périmètre peut être décrit comme suit:

Partant d'un point situé à la rencontre de la limite sud de l'emprise de la route 117 avec la limite ouest du canton de Wilson, de là vers le nord-est, en suivant la limite ouest dudit canton jusqu'à sa rencontre avec la limite sud du canton de Lesage, de là vers le nord-ouest, en suivant la limite ouest dudit canton jusqu'à sa rencontre avec la limite sud du canton de Lacoste, de là vers le nord-ouest, en suivant la limite ouest dudit canton jusqu'à sa rencontre avec la limite sud du canton de Wilson, de là vers le nord-ouest, en suivant la limite ouest dudit canton jusqu'à sa rencontre avec la rivière Rouge, à l'embouchure du ruisseau Du Milieu; de là, vers le sud-ouest, en suivant la rive droite de la rivière Rouge jusqu'à sa rencontre avec la rive droite de l'émissaire du lac Nominingue; de là, vers le nord-ouest, en suivant la rive droite de l'émissaire du lac Nominingue jusqu'à sa rencontre avec la limite sud de l'emprise de la route 11; de là dans une direction générale nord-ouest, en suivant la limite sud de l'emprise de la route 11 jusqu'à la limite sud de l'emprise de la route 59; de là vers le nord-ouest, en suivant la limite sud de l'emprise de la route 59 jusqu'au point de départ.

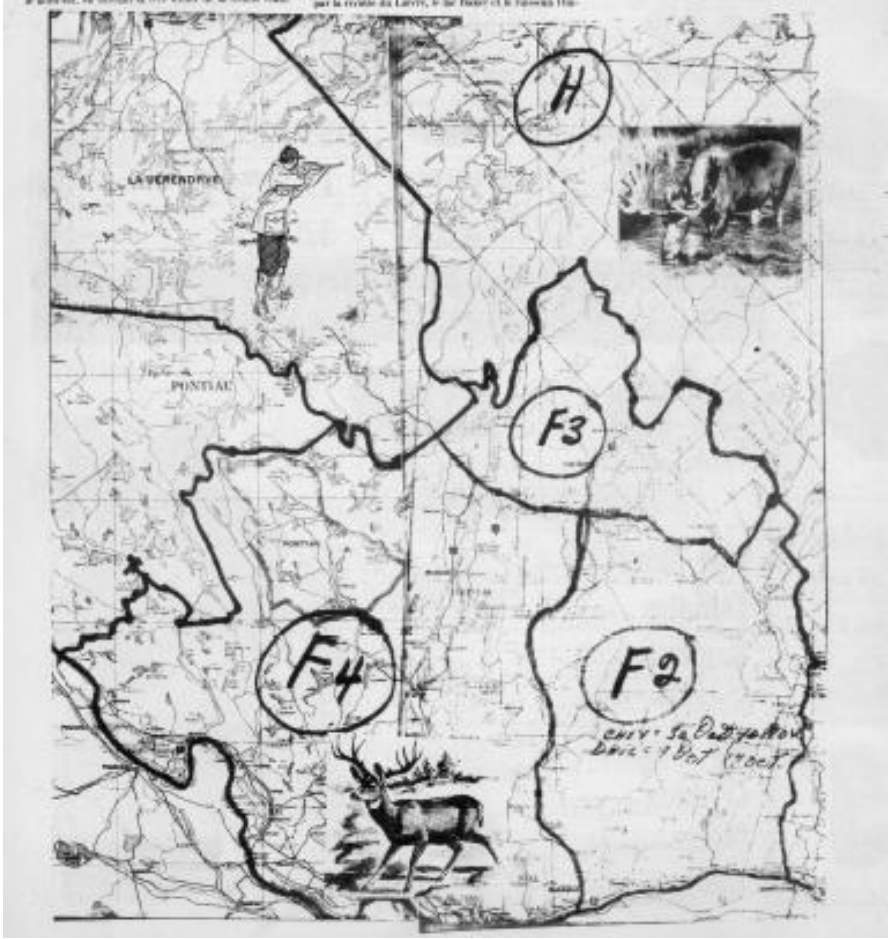

1971

1971

La chasse au petit gibier dans le parc de Labelle ouvrira le 18 septembre

QUEBEC (O.I.P.) - Les quatre nouveaux parcs établis le printemps dernier, dans le cadre de l'Opération "Accessibilité", soit les parcs de Labelle, de Joliette, de Mastigouche et de Papineau, seront ouverts à la chasse au petit gibier dès cette année, annonce le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche Mme Claire Kirkland-Casgrain. Tous les amateurs de chasse au petit gibier pourront bénéficier de cette décision, car il n'y aura pas de limitation dans le nombre des chasseurs admis dans ces quatre parcs cette année. La saison ouvrira le samedi 18 septembre pour se terminer le lundi 1er novembre.

La décision du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche fait suite aux recommandations des biologistes du ministère, qui ont établi que le petit gibier est exceptionnellement abondant dans les quatre parcs, dû aux conditions favorables qui ont prévalu le printemps dernier.

Par ailleurs, il n'y aura pas de chasse au gros gibier, cette année dans ces territoires. Alors que le petit gibier y abonde, les troupeaux de chevreuils accusent une réduction marquée par suite des deux durs hivers qu'ils viennent de connaitre.

Comme la chasse sera ouverte à tous, il ne sera pas nécessaire de faire de réservations. Il faudra cependant passer par les postes d'accueil pour y obtenir un permis de séjour pour la journée au coût de $2 par personne. Les postes d'accueil seront ouverts pour l'émission de ces permis de 7 h. à 18 h., tous les jours; l'heure limite pour la sortie des parcs a été fixée à 19 heures.

Le ministère ne peut, pour le moment, permettre dans ces nouveaux territoires d'autres chasses que celle à la journée, sauf pour ceux qui y détiennent un gite permanent. Les quatre parcs, en effet, ne sont pas encore dotés de facilités d'hébergement ou de camping. Les membres des anciens clubs privés devront utiliser les permis quotidiens et respecter les limites de prises imposées au public.

Les limites de prise, pour chacune des espèces, seront les mêmes que celles de la zone dans laquelle chacun des parcs est situé. Une exception, toutefois: la perdrix. La limite de possession à la sortie des parcs a été fixée à cinq.

On ne pourra utiliser pour la chasse que des fusils de l'un des calibres suivants: 12-16-20-28-410. Sont formellement interdites les carabines de tous calibres, ainsi que les cartouches à balle unique et les cartouches à chevrotine.



QUELLE CARTOUCHE CHOISIR

L'une de ces deux balles présente aucun danger, l'autre pourrait faire éclater cette carabine. Madame Claire Kirkland-Casgrain, Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, compare, en compagnie de monsieur Maurice Lavigueur, de la Division de la Sécurité au Ministère, deux cartouches qui, au premier coup d'oeil, paraissent identiques.

(Photo de l'Office du Film du Québec)

1971

Le lac Kiamika ouvert au public

QUEBEC (O.I.P.) - Trois nouveaux accès à des plans d'eau, dont deux sur le Saint-Laurent à l'ouest de Montréal et un dans la région à l'est de Mont-Laurier, sont ouverts au public.

L'aménagement de ces trois nouveaux accès à des nappes d'eau pour fins de loisirs et de sport s'insère dans le cadre de l'Opération "Accessibilité" du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Les deux nouveaux aménagements donnant l'abord aux eaux du Saint-Laurent à l'ouest de Montréal sont situés à Pointe-des-Cascades et à Saint-Zotique. Le troisième aménagement donne accès aux eaux du Lac Kiamika, à environ 10 milles de la route 11.

L'Opération "Accessibilité" constitue la première étape d'un vaste programme adopté par le Gouvernement du Québec en vue de donner au grand public, non seulement accès à des territoires de chasse et de pêche, mais encore d'y trouver les aménagements qui permettent de jouir de la vie au grand air. Cette première étape, commencée le printemps dernier et qui s'échelonnera sur trois ans, coûtera environ $9,500,000.

L'ECHO DE LA LIEVRE
Mercredi 22 septembre 1971
Page 22

Nouveau règlement de chasse et pêche

1971

QUEBEC (O.I.P.) - Sur la recommandation du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, le gouvernement du Québec vient d'approuver un règlement de chasse et de pêche qui s'appliquera dans plusieurs réserves, notamment dans les parcs de Papineau et de Labelle.

Voici ce règlement qui vient de paraître dans la Gazette officielle du Québec:

1-Nul ne peut circuler dans ces réserves sans être détenteur d'un permis émis à cette fin par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche;

2-Nul ne peut circuler, camper ou séjourner dans ces réserves en dehors des heures permises, ni pêcher ou chasser à un endroit autre que celui indiqué sur son permis:

3-La circulation dans ces réserves pour les détenteurs d'un permis quotidien est prohibée entre 10 p.m. et 7 a.m.;

4-Une personne employée dans ces réserves pour des opérations forestières ou autres fins doit détenir une carte d'identité émise par son employeur;

5-Nul ne peut circuler dans ces réserves au moyen de véhicules tout terrain y compris les mini-motos, sauf s'il s'agit d'un employé du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche agissant dans l'exercice de ses fonctions;

6-Nul ne peut pêcher ou chasser le petit gibier dans ces réserves ou être en possession d'agrès de pêche ou de chasse, sans être détenteur d'un permis provincial et d'un permis spécial dont le coût est fixé à $2 par personne;

7-Sauf en ce qui a trait à la chasse contrôlée à l'orignal dans certains parcs et réserves, la chasse au gros gibier est prohibée; toutefois, dans la réserve de Rimouski, la chasse au chevreuil sera permise durant la période déterminée par le ministre, au taux de $4 par jour;

8-Nul ne peut chasser à un endroit autre que celui indiqué sur son permis ou en dehors des zones attribuées à chaque chasseur;

9-L'utilisation des moteurs électriques est permise dans les lacs et les rivières de ces réserves; toutefois, les moteurs d'une capacité de 10CV ou moins seront tolérés sur les lacs et rivières désignés à cette fin;

10-Nul ne peut utiliser son embarcation personnelle dans ces réserves, si ce n'est sur les lacs et rivières désignés à cette fin;

11-Les chaloupes ou embarcations mises à la disposition du public par le ministère ou concessionnaires autorisés ne peuvent contenir plus de trois personnes;

12-Il est interdit de jeter ou déposer des déchets dans ces réserves ailleurs que dans les récipients prévus à cette fin;

13-Chaque pêcheur ou chasseur doit exhiber ses prises aux préposés des postes de contrôle de ces réserves ou à tout agent de la conservation qui en fait la demande.

1971

Le rendez-vous des chasseurs:

Au Motel "Paradis de l'auto-neige", à quelques milles de Pontmain

C'est un motel un peu spécial: situé en plein paradis de la nature, de la chasse et de la moto-neige, non loin du fabuleux lac Trente-et-un-milles. Il comprend 14 chambres pour chasseurs, amateurs de la nature ou motoneigistes.

Voilà du moins l'avis de M. Emile Morin, propriétaire de ce motel de style rustique qu'il a construit au cours du dernier été. Mesurant 60 pieds par 35 pieds, il s'ajoute aux constructions déjà existantes dont la vaste cabane à sucre n'est pas la moindre.

Le motel sera prêt pour l'ouverture de la chasse au chevreuil avec la cabane à sucre, il constituera, un ensemble pour accommoder les touristes ou chasseurs et les prix semblent très avantageux. M. Morin offre donc des services de chambre et pension et sa cuisine de chez nous a déjà surpris les clients réguliers.

Pour contrer certaines rumeurs concernant sa cabane à sucre, le propriétaire déclare qu'elle sera bel et bien ouverte aux amateurs de la motoneige tout au long de l'hiver. Il prévoit même que "ça va marcher encore plus fort que l'hiver dernier". Il croit même qu'il sera possible d'entretenir de meilleurs sentiers et de donner un meilleur service.

D'ici ce temps, les chasseurs peuvent s'y rendre en camionnettes, en petites voitures bien que plusieurs s'y rendent en grosses voitures. Un motel de 14 chambres, une salle à manger de 180 places, la location de quelques chaloupes pour ceux qui veulent aller sur le lac qui n'est distant que de 3-4 de mille de la cabane à sucre, voilà des services offerts en pleine nature sauvage.



LES ZONES DE CHASSE DE LA REGION DE L'OUTAOUAIS - Dans la détermination des zones de chasse, plusieurs facteurs ont été considérés simultanément par les biologistes du Service de la faune du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Peche. D'abord, ils ont tenu compte de la géographie physique des régions, de la répartition des divers groupements forestiers et de la distribution actuelle des ongulés. Ensuite, plusieurs considérations socio-économiques ont été discutées: zones de densité de population humaine, distances à parcourir, densité du gibier, impact économique de la chasse dans une région, etc. Sur la photographie ci-haut, on distingue les zones de chasse de la région de l'Outaouais. Dans les zones "F C", "F 3" et "F 4", "I 1", la chasse commence le 2 octobre et se termine le 17 octobre. Dans la zone "F 1", l'orignal est protégé à l'année (O.I.P.).

L'ECHO DE LA LIEVRE
Mercredi 13 octobre 1971
Page 11

La saison de chasse au chevreuil

1971

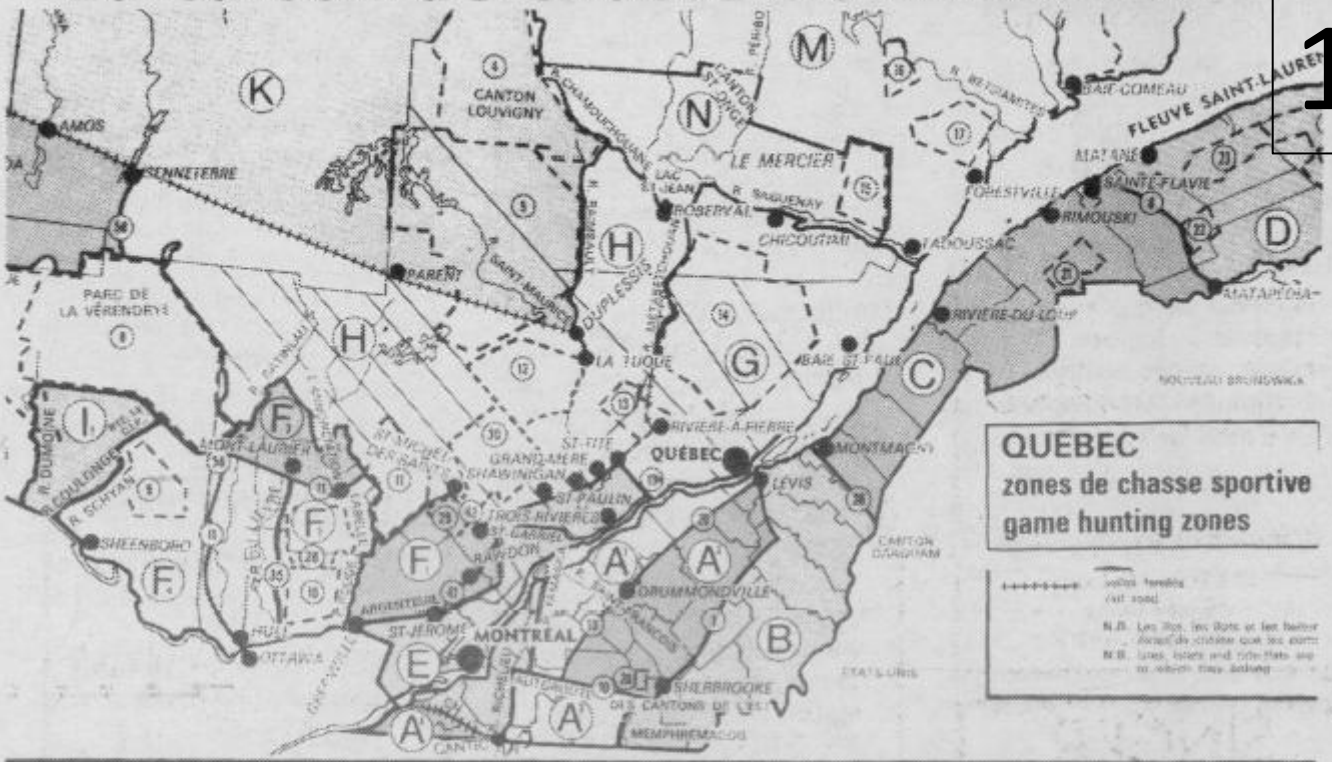

QUEBEC - Plusieurs changements ont été apportés dans les périodes de chasse au chevreuil en 1971. Le chevreuil devient complètement protégé dans les zones "I" et "H" parce que les populations de chevreuils y sont très limitées à la suite de conditions hivernales très mauvaises.

Dans les zones "F 1", "F 2", "F 3" et "F 4", aucun changement n'a été apporté. La chasse commencera donc, dans les zones "F 2", "F 3" et "F 4", le 30 octobre et se terminera le 10 novembre; dans la zone "F 1" les chasseurs pourront abattre un chevreuil du 30 octobre au 3 novembre.

Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche recommande aux chasseurs de la région de l'Outaouais de bien consulter la carte des zones de chasse, annexée au "Résumé des règlements de la chasse au Québec", pour s'assurer de localiser correctement les diverses zones parce que certains changements y ont été apportés.

1971

Concours de panaches à Ferme-Neuve

FERME-NEUVE (DNC) - C'est lundi, le 18 octobre, à compter de 3 heures que se tenait à Ferme-Neuve à l'hôtel Jean-A. Morin l'annuel concours de panaches d'orignaux. Quoique moins nombreux peu que d'habitude, la chasse ayant été moins bonne cette année et la longueur de temps plus grande, la fête n'en pas été moins réussie pour cela et les participants n'ont pas manqué après l'habituelle parade dans les rues du village de s'en donner à coeur joie; pour les uns c'était le défoulement après une longue chasse, pour d'autres raconter la facilité avec laquelle leur excursion avait bien tourné et enfin pour les derniers, ils remémoraient les faits d'une chasse réussie l'an dernier et des prévisions de celle qu'ils feront l'an prochain.

Messieurs Jean-Marc Dupuis et Philippe Dupuis, son frère et compagnon de chasse, furent les gagnants du premier prix remis au chasseur ou à l'équipe de chasseurs qui ont rapporté la plus belle tête d'orignal mâle.



Photo prise lors du concours d'orignaux tenu à l'hôtel Jean A. Morin, la quantité n'était pas aussi élevée qu'elle le fut d'autres années, mais la qualité et la bonne humeur étaient de la partie.



FERME-NEUVE (DNC) - Depuis plusieurs jours, Monsieur Hervé Charbonneau, de Mont-St-Michel, s'appercevait que des loups se promenaient sur sa ferme et venaient même fureter aux alentours de ses bâtiments. Il décida donc pour protéger ses animaux de passer à l'action et de pas attendre si oui ou non la prime serait rétablie pour l'abattage d'un tel gibier. Lundi matin, il se mettait tôt en chasse et au bout de sa terre, il abattait ce loup de 76 livres. Monsieur Charbonneau nous affirmait au moment ou cette photo fut prise qu'il n'y avait depuis deux ans environ, plus aucun chevreuil dans le coin de Mont-St-Michel où il demeure. Est-ce l'oeuvre de ces loups ou celle des chasseurs?... la question est de nouveau posée. Il n'en reste pas moins vrai, que quoique l'on soit: détracteur du loup ou que l'on considère sa place dans l'équilibre de la nature. C'est un animal qui est développé pour chasser, et si sinistre qu'elle soit, il se dégage une beauté d'un animal de cette taille.

L'ECHO DE LA LIEVRE
Mercredi 27 octobre 1971
Page 2

La chasse au chevreuil: 30 octobre

1971



Plusieurs changements ont été apportés dans les périodes de chasse au chevreuil en 1971. Le chevreuil devient complètement protégé dans les zones "I" et "H" parce que les populations de chevreuils y sont très limitées à la suite de conditions hivernales très mauvaises. Dans les zones "F1", "F2", "F3" et "F4", aucun changement n'a été apporté. La chasse commencera donc, dans les zones "F2", "F3" et "F4", le 30 octobre et se terminera le 10 novembre; dans la zone "F1" les chasseurs pourront abattre un chevreuil du 30 octobre au 3 novembre. Le ministère du tourisme, de la chasse et de la . Pêche recommande aux chasseurs de la région de l'Outaouais de bien consulter la carte des zones de chasse, annexée au "Résumé des règlements de la chasse au Québec", pour s'assurer de localiser correctement les diverses zones parce que certains changements y ont été apportés.

1971

Mercredi 24 novembre 1971 L'ECHO DE LA LIEVRE

432 chevreuils abattus dans Labelle, 3,800 au Québec

QUEBEC - L'équipe du Service de la faune, cantonnée à la station d'enregistrement et de vérification du chevreuil, à un mille et demi au sud du village de Labelle (route 11), a recensé 432 chevreuils au cours de la saison de chasse à ce gros gibier dans les zones «F 2», «F 3» et «F 4», soit du 30 octobre au 10 novembre inclusivement.

Sur les 432 chevreuils enregistrés, on compte 212 mâles (dont 77 jeunes) et 220 femelles (dont 76 jeunes), le pourcentage des jeunes s'élevant à 35,4. On compte également 94 mâles adultes pour 100 femelles adultes, 101 faons mâles pour 100 faons femelles et, dans l'ensemble, 104 mâles pour 100 femelles.

Durant la saison de 1970, on avait recensé à Labelle 482 chevreuils en provenance du même secteur, alors qu'en 1969 on en comptait 474. Il est à noter toutefois que, durant la saison écoulée, le territoire du parc de Labelle était fermé à la chasse, contrairement aux saisons précédentes.

Les braconniers déboursent $975

QUEBEC-(O.I.P.) - Pendant le mois de septembre 1971, des amendes atteignant globalement $975 ont été imposées par les tribunaux à des braconniers reconnus coupables d'infractions aux règlements de la chasse et de la pêche du Québec dans la région de l'Outaouais.

Des 18 causes entendues, 12 ont trait à des infractions diverses (chasse ou pêche sans permis, armes chargées dans un véhicule, etc.) et les amendes imposées dans ces cas se sont élevées à $570. Par ailleurs, 2 infranctions concernant les règlements de la pêche ont amené l'imposition de $20 d'amendes. En outre, 1 infraction aux règlements de la chasse au chevreuil a coûté $300 au braconnier pris en faute.

De plus, 2 infractions concernant la chasse aux oiseaux migrateurs ont amené l'imposition de $35 d'amendes.

Enfin, 1 cas de violation des règlements de la chasse à la perdrix a entraîné une amende de $50.

1971

Voici la maison anti-pollution

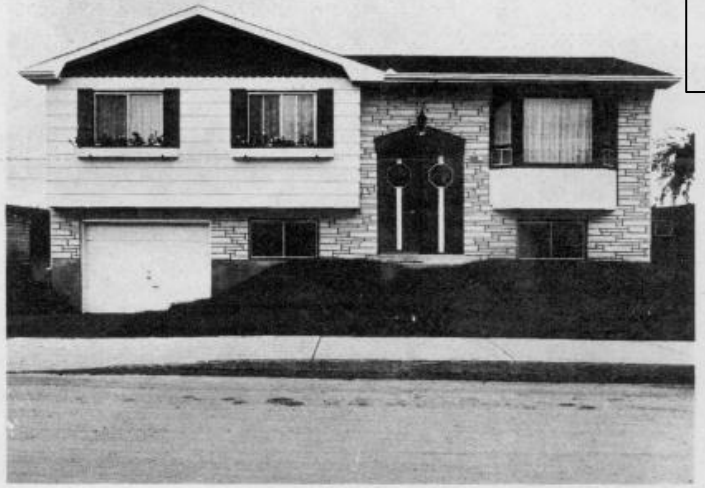

**Anti-fumée,
anti-bruits-du-chauffage,
anti-manque-d'eau-chaude,
anti-lavage-des-rideaux-souvent,
anti-espace-perdu,
anti-temps-perdu...
et
ANTI-POLLUTION!**

La maison «tout à l'électricité» NOVELEC

Novelec

Soyez jeune, soyez libre, soyez électrique!

OUEST 12012 POUR ASSURER VOTRE CONFORT

Un mythe bien vivant...

1971



L'on a tenté, dernièrement, à la télévision, de nous convaincre que le loup était inoffensif, mais peu de nos cultivateurs et chasseurs de chevreuils ont cru à ce nouveau mythe. . .M. Rosaire Deschamps, de Kiamika, ne les tolère guère sur ses terres, car il a vécu des expériences qui prouvent que nos loups s'attaquent aux gibiers de chasse. Il a habilement piégé l'indésirable et il nous montre, ci-dessus, sa belle prise. Madame et son fils l'accompagnaient, lors de son passage aux bureaux de l'Echo.

L'ECHO DE LA LIEVRE
Mercredi 15 décembre 1971

A Kiamika, on prend les loups bien vivants!...

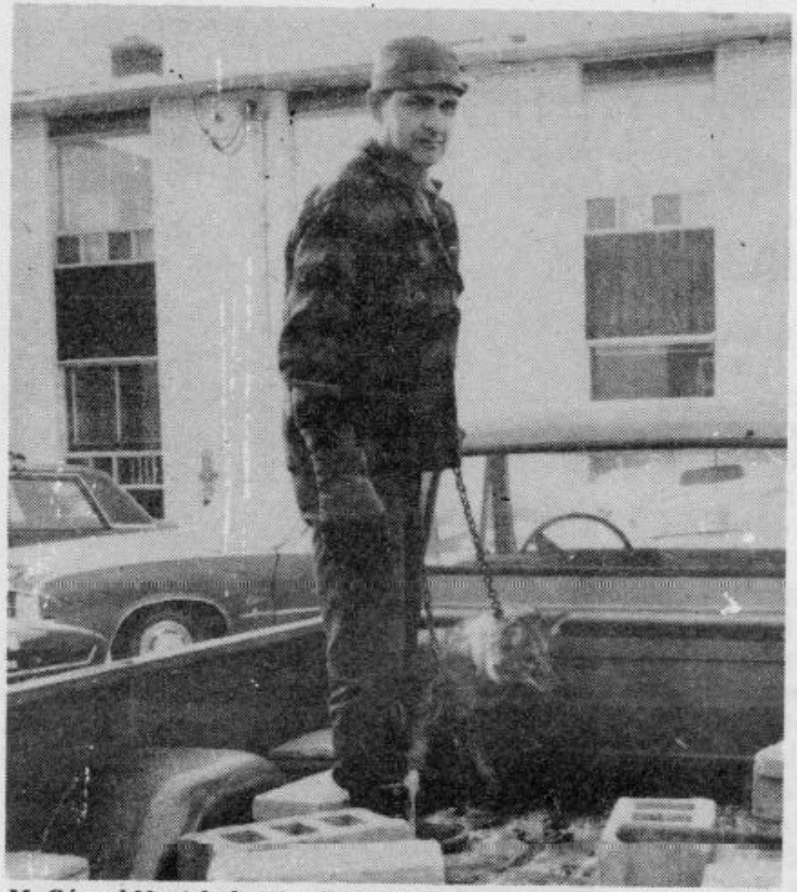

M. Gérard Nantel, de Kiamika, est un grand chasseur et il n'est pas nerveux. Dimanche dernier, il a capturé un loup vivant, dans le piège qu'il lui avait tendu. Aidé de son fils, il a réussi à attacher solidement la bête et à la conduire jusqu'à sa résidence. Lundi matin, il était de passage à Mont-Laurier accompagné de son fils, il a réussi à attacher solidement la bête et à la conduire jusqu'à sa résidence. Lundi matin, il était de passage à Mont-Laurier accompagné de son prédateur et nous l'avons photographié le tenant solidement. Prime ou non, le loup ne doit pas entrer dans la bergerie . . . A Kiamika, ces rusés ne sont pas les bienvenus.

1971

1972

Imprimerie Made Inc.
Mont Laurier 623-2487

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE
MONT-LAURIER
REFLET des Laurentides
POUR LE PROGRES DES COMTES DE LABELLE, GATINEAU, PAPINEAU ET TERREBONNE

DIMANCHE LE 16 AVRIL, entre 9h a.m. et 4h. p.m.
1 vaccin contre: rougeole, rubéole et oreillons

20e année — No 49 MONT-LAURIER, MERCREDI 5 AVRIL 1972 10¢ le numéro

Dans une même journée

Trois chevreuils dévorés par les loups à Chute St-Philippe

De nombreux autres cerfs de Virginie ont été victimes de ces prédateurs au cours du dernier hiver dans tout le comté de Labelle. L'Association touristique de Chute St-Philippe tentera de convaincre les biologistes du ministère de la Chasse et de la Pêche de la nécessité de rétablir les primes pour l'abattage du loup, facteur indispensable à la conservation et à la multiplication du chevreuil; la chasse sportive au chevreuil constitue une source de revenus considérable pour notre région. Toutes les municipalités devraient appuyer les démarches de l'Association et des autres groupements qui veulent maintenir et revitaliser cette chasse sportive dans le comté de Labelle et les territoires environnants.

Samedi matin, le 1er avril, les loups ont tendu un piège à trois chevreuils qui broutaient les bois de la Réserve de Chasse et de Pêche de l'Association touristique de Chute St-Philippe, à quelque 19 milles de Mont-Laurier. Ont fait cette macabre découverte deux membres de l'Association qui s'étaient rendus à leurs chalets pour la fin de semaine. Mais ce poisson d'avril n'avait rien de tendre. Il avait un caractère monstre. Un véritable carnage que les loups exécutèrent par centaines dans les forêts en éparpillant les chevreuils de plus en plus rares dans notre région. En une seule journée, des motoneigistes en excursion découvraient trois de ces cerfs dans des sentiers où les assauts sauvages les plus sanguinaires des carnassiers ont eu lieu. Nos photos nous montrent un petit faon, dévoré très tôt hier matin, dont la femelle avortait de se défendre contre ses courtes oreilles.

L'Association touristique de Chute St-Philippe administre un territoire communautaire sans but lucratif et situé à proximité de cette localité. Cette réserve a une superficie de 13 milles de longueur par 3 milles de largeur environ. Elle longe, sur plusieurs milles, le grand réservoir du Lac Kamicka, dans l'Abord abandonné truité, brochets et perchaudes. Le territoire compte 31 milles de chemins carrossables et 11 lacs à truite sont ouverts au public et aux membres de l'Association. On y retrouve un sanctuaire dans le ruisseau qui relie le grand lac Kamicka au lac des Cèdres. Vingt-et-une chaloupes sont à la disposition des sportifs et des visiteurs ou vacanciers. Des terrains de camping ont été organisés à proximité de quelques lacs. Les gros poissons abondent dans l'Association comptait 176 membres, mais l'on espère augmenter cet effectif. Cette année, on le portera à 225.

L'Association touristique de Chute St-Philippe, l'une des seules organisations sportives de genre au Québec, célèbre, cette année, son 16e anniversaire d'existence. Malheureusement sans manoir pour des excursions, des visites de la réserve et des concours sportifs, au cours de la saison estivale.

Cette association ne vise qu'à maintenir son budget annuel sans songer à réaliser de profit. Elle a réussi, depuis 16 ans, à ensemencer au delà de 30,000 truites rouges et arc-en-ciel dans plusieurs de ses lacs. Un petit secret en passant, que l'on veut à demeurer de ne pas révéler, mais cette nouveauté devrait une agréable d'intéressance pour le journaliste et nous ne pensons l'ignorer totalement.

L'an passé, un pêcheur rapportait à l'un des officiers de l'Association qu'il venait de prendre un poisson rare qu'il n'avait jamais vu auparavant, même s'il était un amateur de pêche depuis des années et qu'il avait rendu sa ligne dans presque tous les lacs poissonneux du nord de Labelle et des comtés environnants. Ce poisson, disait-il à son interlocuteur un peu amusé, ne devrait jamais tous de quoi il s'agissait, est un intéressant baladeur d'eau, assurait notre pêcheur intrigué, je n'ai jamais eu autant de plaisir à la ligne bataille. Est bien ce soutien le mot. Par à tenir une espérance fort intéressante, dans le sanctuaire du ruisseau duel je vais partais plus haut en y ensemençant 1,000 ouananiches. Mais, il ne faut pas le dire, car pour les biologistes, il s'agit d'une expérience et les résultats proviendront si elle a été réussie dans quelques années. Lors de l'ensemencement, un autre pêcheur apercevait une quarantaine d'exemplaires poissons dans l'un des bassins de ce ruisseau. L'empressa de jeter sa ligne, sûr à l'avance de pouvoir prises glorieuses. Hélas! le gardien lui demanda poliment de mettre ses talents à l'épreuve dans un autre lac du territoire. Notre sportif persévéra, mais ne fut pas récompensé. Il se prit à l'idée (ici, son sens humoristique) quelques ouananiches supplémentaires, car il n'aurait jamais pu manger tout ce poisson à lui seul. Il se contenta de quelques ouananiches et remit le reste à l'eau.

Cette année, grâce à un octroi de $26,750, dans le cadre des initiatives locales, l'Association touristique de Chute St-Philippe a pu reconstruire certains ponts sur la réserve et bientôt, elle ouvrira de nouveaux chemins l'endroit d'autres lacs et ruisseaux aux pêcheurs.

Nous nous sommes intéressés un peu de notre sujet du début, sur la disparition de ces loups font subir à nos chevreuils. Rappelons, ce qui précède, pêcheurs peuvent à d'autres citoyens du Québec de suivre l'agonie des cervidés de Chute St-Philippe et d'ailleurs, chaque, à proximité de nos localités et à la portée des nombreux photographes qui s'égarent dans leurs chalets, de belle réserves, sources de

(Suite à la page 22)



Ce petit faon gisait près de chevreuil dévoré par les loups, dans un secteur de motoneige, dans la réserve chasse et pêche de L'Association touristique de Chute St-Philippe. Dans la même journée de samedi, le 1er avril, trois chevreuils, victimes du terrible hiver de nos forêts, ont été découverts sur la réserve saisonnière.



De midi, ci-dessus, l'un des trois chevreuils égorgés par les loups sur la réserve de chasse et pêche de Chute St-Philippe, à quelque 19 milles de Mont-Laurier, au cours de la journée du 1er avril. De nombreux sportifs se sont rendus sur les lacs pour constater, une fois de plus, que l'ensemble le plus meurtrier du cerf de nos bois n'était pas le braconnier et que sa disparition consignée dans le comté de Labelle ne devrait pas être attribuée à l'augmentation des chasseurs. L'Association touristique de Chute St-Philippe invite toutes les municipalités du comté à se joindre à elle pour demander au ministère de la Chasse et de la Pêche de rétablir la prime sur l'abattage du loup. Voir notre article à ce sujet.

1972

Dans une même journée

Trois chevreuils dévorés par les loups à Chute St-Philippe

De nombreux autres cerfs de Virginie ont été victimes de ces prédateurs au cours du dernier hiver dans tout le comté de Labelle. L'Association touristique de Chute St-Philippe tentera de convaincre les biologistes du ministère de la Chasse et de la Pêche de la nécessité de rétablir les primes sur l'abattage du loup, facteur indispensable à la conservation et à la multiplication du chevreuil; la chasse sportive au chevreuil constitue une source de revenus considérable pour notre région. Toutes les municipalités devraient appuyer les démarches de l'Association et des autres groupements qui veulent maintenir et revaloriser cette chasse sportive dans le comté de Labelle et les territoires environnants.

Samedi matin, le 1er avril, les loups qui hantent les bois de la Réserve de Chasse et de Pêche de l'Association touristique de Chute St-Philippe, à quelque 20 milles de Mont-Laurier, ont fait courir le poisson d'avril à des dizaine de sportifs de cette région giboyeuse et à de nombreux villégiateurs qui s'étaient rendus à leurs chalets pour le long congé de Pâques. Mais ce poisson d'avril n'avait rien de farfelu, il avait un caractère macabre illustrant une fois de plus le terrible carnage que les loups multiplient par centaines dans les forêts en égorgeant les chevreuils de plus en plus rares dans notre régon. En une seule journée, des motoneigistes en excursion découvraient trois de ces cerfs dans des sentiers où les avaient trainés les plus destructeurs des carnassiers de nos bois. Nos photos nous montrent un petit faon, déjà très bien formé, dont la femelle avortait en se défendant contre ses mortels ennemis.

L'Association touristique de Chute St-Philippe administre un territoire communautaire sans but lucratif et situé à proximité de cette localité. Cette réserve a une superficie de 12 milles de longueur par 5 milles de largeur environ. Elle longe, sur plusieurs milles, le grand réservoir du Lac Kiamika, dans lequel abondent truites, brochets et dorés. Le territoire compte 51 milles de chemins carrossables et 11 lacs à truite sont ouverts au public et aux membres de l'Association. On y voit même un sanctuaire dans le ruisseau qui relie le grand lac Kiamika au lac des Cornes. Vingt-et-une chaloupes sont à la disposition des sportifs et des visiteurs ou villégiateurs. Des terrains de camping ont été organisés à proximité de quelques lacs. L'an passé, l'Association comptait 176 membres, mais l'on espère augmenter cet effectif, cette année, en le portant à 225.

L'Association touristique de Chute St-Philippe, l'une des seules organisations sportives du genre au Québec, célèbre, cette année, son 10e anniversaire d'existence.L'événement sera marqué par des excursions, des visites de la réserve et des concours sportifs, au cours de la saison estivale.

Cette association ne vise qu'à équilibrer son budget annuel sans songer à réaliser de profit. Elle a réussi, depuis 10 ans, à ensemencer au delà de 50,000 truites rouges et arc-en-ciel dans plusieurs de ses lacs. Un petit secret en passant, que l'on nous a demandé de ne pas révéler, mais cette nouveauté devient une nouvelle d'importance pour le journaliste et nous ne pouvons l'ignorer totalement.

L'an passé, un pêcheur rapportait à l'un des officiers de l'Association qu'il venait de prendre un poisson rare qu'il n'avait jamais vu auparavant, même s'il était un amateur de pêche depuis des années et qu'il avait tendu sa ligne dans presque tous les lacs poissonneux du nord de Labelle et des comtés environnants. Ce poisson, disait-il, à son interlocuteur un peu amusé, car ce dernier savait bien de quoi il s'agissait, est un infatigable batailleur e, ajoutait notre pêcheur intrigué, je n'ai jamais eu autant de plaisir à lui livrer bataille. Eh! bien ce secret le voici: l'on a tenté une expérience fort intéressante, dans ce sanctuaire du ruisseau dont je vous parlais plus haut en y ensemençant 1,500 ouananiches. Mais, il ne faut pas le dire, car pour les biologistes, il s'agit d'une expérience et les résultats prouveront si elle a été réussie dans quelques années. Lors de l'ensemencement, un autre pêcheur apercevant une quantité énorme de magnifiques poissons dans l'un des bassins de ce ruisseau, s'empressa de jeter sa ligne, sûr à l'avance de plusieurs prises glorieuses. Hélas! le gardien lui demanda poliment de mettre ses talents à l'épreuve dans un autre lac du territoire. Notre sportif perplexe, mais en bon sportif, il se plia à l'ordre reçu, non sans toutefois exiger quelques explications, ce que le gardien lui donna ,avec une malicieuse imprécision, car il s'agissait justement des ouananiches encore incertaines de la direction à prendre et qui, sans doute, folatraient gaiement avant de s'élancer vers un autre habitat.

Cette année, grâce à un octroi de $26,700, dans le cadre des initiatives locales, l'Association touristique de Chute St-Philippe a pu reconstruire certains ponts sur la réserve et bientôt, elle ouvrira de nouveaux chemins rendant d'autres lacs accessibles aux pêcheurs.

Nous nous sommes éloignés un peu de notre sujet du début, sur la déprédation que les loups font subir à nos chevreuils. Néanmoins, ce qui précède permettra peut-être à d'autres citoyens du Québec de suivre l'exemple des citoyens de Chute St-Philippe et d'organiser, chez eux, à proximité de leurs localités et à la portée des nombreux villégiateurs qui séjournent dans leurs chalets, de telle réserves, sources de

(Suite à la page 22)

1972



Ce petit faon gisait près du chevreuil dévoré par les loups, dans un sentier de motoneige, dans la réserve chasse et pêche de L'Association touristique de Chute St-Philippe. Dans la même journée de samedi, le 1er avril, trois chevreuils, victimes du terrible tueur de nos forêts, ont été découverts sur la réserve susmentionnée.





On voit, ci-dessus, l'un des trois chevreuils égorgés par les loups sur la réserve de chasse et pêche de Chute St-Philippe, à quelque 20 milles de Mont-Laurier, au cours de la journée du 1er avril. De nombreux sportifs se sont rendus sur les lieux pour constater, une fois de plus, que l'ennemi le plus mortel du cerf de nos bois n'était pas le braconnier et que sa diminution constante dans le comté de Labelle ne devait pas être attribuée à l'augmentation des chasseurs. L'Association touristique de Chute St-Philippe invite toutes les municipalités du comité à se joindre à elle pour demander au ministère de la Chasse et de la Pêche de rétablir la prime sur l'abattage du loup. Voir notre article à ce sujet.

1972

- Trois chevreuils. . .

(Suite de la page 1)

revenus, moyen efficace de mieux protéger la faune, et autre moyen de rendre accessible à tous la pêche et la chasse, sans déboursés considérables.

Pour revenir à nos loups, dont les biologistes continuent à affirmer la nécessité dans nos forêts sportives, à proximité des localités, nous avons sous la main une enquête préparée par des experts en protection de la faune. Elle porte sur la disparition du chevreuil dans le comté de Labelle. Cette enquête avait été commandée par le ministre de la Chasse et de la Pêche du temps, l'honorable Loubier, en 1967. Ces spécialistes évaluaient à 300 environ le nombre de loups dans le comté. Ce chiffre est évidemment très conservateur. Tout de même en établissant que chaque loup se régale, chaque année, de 4 à 5 chevreuils, c'est un total de 1200 à 1500 cerfs que le comté de Labelle compte de moins chaque année. Les braconniers ne rivalisent pas avec ces prédateurs quelles que soient leur audace et leur habilité. L'Association touristique de Chute St-Philippe, comme toutes les associations de chasse et pêche du comté Labelle sont convaincues qu'il faudrait rétablir la prime sur l'abattage du loup, afin de mettre fin à cette diminution constante de notre plus populaire gibier sportif. Evidemment, l'Association reconnait également que d'autres mesures doivent être prises: entente avec les compagnies forestières pour les inviter à protéger les ravages, relevés aériens du ministère de la Chasse et Pêche, afin d'organiser des aires de ravages et surtout de fournir du foin aux chevreuils dont l'habitat d'hiver est dépourvu de la nourriture habituelle de ce ruminant, etc.





Le président de l'Association touristique de Chute St-Philippe est M. Jean-Noël Roger, le vice-président, M. Arnold Michaudville, le secrétaire-trésorier, M. Jean Tisserand, marchand de Chute St-Philippe; les directeurs sont: MM. Maurice Hayman, Robert St-Jean, Damien Martel, Tony Lemire et Paul-Emile Doucet, tous des villégiateurs de Montréal ou des résidents de la municipalité.

F.S.



1972

L'ÉCHO de l'actualité



Chevreuil dévoré par les loups tout près du chalet de Maurice Labelle, au Lac Vert à Labelle.

1972

Selon le Min. du Tourisme, de la chasse et de la pêche

Les loups ne constituent pas une menace majeure pour les troupeaux de chevreuils

QUEBEC (OIP) - Afin de rassurer le public et les chasseurs en particulier, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche tient à souligner que la prédation du chevreuil par le loup constitue un problème chronique au Québec et qu'il est relié beaucoup plus aux conditions de neige qu'au nombre de loups. Ces prédateurs ont toujours été présents, ils étaient là tout l'hiver mais ils n'ont causé aucun dégât tant que les conditions de neige ont été bonnes.



Lors des dernières pluies dans le nord de Montréal, l'épaisse croûte qui s'est formée a permis au loup de circuler très librement tandis que le chevreuil est handicapé dans sa course par cette même croûte. C'est le tribut que nous devons payer pour conserver dans le Québec le chevreuil qui est à la limite nord de son aire de distribution. Tout va bien si les conditions de neige sont satisfaisantes mais la situation se gâte rapidement si les conditions sont extrêmes.

Quant au contrôle du loup lui-même, il n'est pas abandonné. Il est vrai que la prime sur le loup a été mise de côté et que les agents de conservation ne distribuent plus de poison à la grandeur de la province, mais le contrôle du loup continue quand même par piégeage et empoisonnement, là où le besoin en est démontré par les biologistes du Service de la Faune en collaboration avec les agents de conservation. La nouvelle politique consiste donc à contrôler les prédateurs uniquement là où le besoin existe, sur une base locale et temporaire. On se rend d'ailleurs compte que les prédateurs tués par le Service de la Faune ne sont pas tous des loups mais que près de 50.. sont des chiens errants que leurs propriétaires devraient surveiller davantage surtout en régions rurales.

Il faut aussi bien comprendre que le contrôle des prédateurs n'est pas une panacée. Par exemple, le contrôle le plus intensif au Québec a été effectué depuis 1965 avec une prime sur le loup et des empoisonnement généralisés par les agents de conservation. Pourtant, pendant cette même période, la récolte de chevreuils a diminué constamment dans le nord de Montréal. Le chevreuil a diminué en même temps en Gaspésie où il n'existe pas de loup. Il faut donc chercher d'autres causes à cette diminution du chevreuil et c'est pourquoi le Service de la Faune s'est attaqué depuis quelque temps aux problèmes de l'habitat. On pourrait tuer tous les loups du Québec mais le chevreuil continuera à diminuer si en même temps on détruit l'habitat hivernal de l'animal. Sous un bon couvert dense de conifères, le chevreuil est protégé contre les effets nocifs des intempéries et c'est ce couvert qu'il faut sauver. Les programmes préconisés pour nourrir le chevreuil dans certains ravages comme celui du Mont-Tremblant démontrent que c'est l'habitat qui fait défaut puisque la nourriture naturelle manque.

Même si le Service de la Faune ne se préoccupe davantage des problèmes de sauvegarde de l'habitat, la guerre au loup continue quand même mais sur une base locale seulement. Le public est appelé à collaborer en évitant de laisser errer les chiens en forêt. De plus, il est illogique, lorsqu'on trouve une carcasse de chevreuil en forêt de la sortir de la forêt pour l'exhiber, étant donné que le loup, au lieu de manger cette carcasse, devra aller en tuer un autre.


ZONES DE CHASSE SPORTIVE
1972
ZONE K
ZONE H
J.3
J.2
J.2
J.1
H
H
H
H
F.3
F.4
F.2
F.1
TÉMISCAMINGUE
PONTIAC
CHAMPLAIN

ZONES DE CHASSE SPORTIVE 1972

QUEBEC - Dans le but de permettre aux chasseurs de se familiariser davantage avec les différentes zones de chasse au Québec, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche leur rappelle les limites de ces zones, dont chacune est soumise à des règlements différents.

Zone F2

Au nord et au nord-est: la route 11; à l'est; la rivière Rouge; au sud: la rivière des Outaouais; à l'ouest: la route 11.

Zone F3

A l'ouest et au nord: la limite sud-est du parc de la Vérendrye, la rivière Gens-de-terre, le lac Baskatong, la rivière Gatineau, la route 18 (CIP), la route 35; la route forestière McLaren, passant par la rivière du Lièvre, le lac Baker et le ruisseau Dix-Milles; à l'est: la rivière Rouge, la limite ouest du parc du Mont-Tremblant et la rivière du Diable; au sud: les routes 11 et 58.

Zone F1

Au nord: la route 14 de la CIP (chemin Catfish), les limites sur-ouest et sud-est du parc de La Vérendrye, la route 58; à l'est: la route 11, au sud-ouest; la rivière des Outaouais; à l'ouest: la rivière Shyan, le lac Shyan, la rivière Noire, l'émissaire du lac Duval, la rivière Coulonges et la rivière Corneille.

Zone F2

Au nord: le chemin de fer Canadien National, de Senneterre à Duplessis, la rivière Saint-Maurice, les rivières Trenche et Raimbault, les limites sud et sud-est de la réserve de Chibougamau: au nord-est: la rivière Chamouchouane et le lac St-Jean; à l'est: la rivière Metabetchouan, la limite ouest du parc des Laurentides, la rivière Batiscan, le chemin de fer Canadian National de la rivière Batiscan à Rivière-à-Pierre et de Rivière-à-Pierre à Saint-Tite; au sud: la route Saint-Tite, Grand-Mère, Shawinigan, Saint-Paulin, Saint-Edouard, Saint-Didace et Saint-Gabriel-de-Brandon, la route 43, la route Didace et Saint-Gabriel-de-Brandon, la route 43, reliant Saint-Michel-des-Saints au canton Forbes, les limites sud-est et ouest du parc du Mont-Tremblant, la rivière Rouge, la route forestière McLaren, la route 35, la route 18 de la CIP, la rivière Gatineau et la lac Baskatong; à l'ouest: les limites est, nord-est et nord du parc de La Vérendrye et la route 58.

Zone J1

Au nord: la limite sud du parc de La Vérendrye; à l'est: la route 14 de la CIP, la rivière Corneille, la rivière Coulonges, la rivière Noire, le lac Schyan et la rivière Schyan; au sud-ouest: la rivière des Outaouais; à l'ouest: la rivière du Moine.

Zone J2

Au nord: la limite du comté de Rouyn-Noranda et la limite nord du parc de La Vérendrye; à l'est: Les limites nord, nord-est, est et sud-est du parc de La Vérendrye; au sud: la limite sud du parc de La Vérendrye et la rivière du Moine; au sud et à l'ouest: la rivière des Outaouais, le lac Témiscamingue et la frontière d'Ontario.

Zone J3

Au nord: le chemin de fer Canadian National; à l'est: la route 58; au sud: la limite nord du parc de La Vérendrye et la limite sud du comté de Rouyn-Noranda; à l'ouest: la frontière d'Ontario.

Zone K

Au nord: le parallèle 50o; à l'est: les limites est et sud-est de la réserve de Chibougamau et les rivières Raimbault et Trenche; au sud: la rivière Saint-Maurice et le chemin de fer Duplessis à la Reine; à l'ouest: la frontière d'Ontario.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS
S'ADRESSER:
544, RUE NELSON MONT-LAURIER
623-1981 ou 623-4711

SAISONS DE CHASSE ET LIMITES DE PRISES

PETIT GIBIER

ESPÈCES	ZONES	SAISONS DE CHASSE (Toutes les dates incluses)	LIMITES journalières	LIMITES saisonnières
Lièvre	E, A4	16 sept. – 28 fév.	5	Aucune limite
	O	16 sept. – 31 mars	Aucune limite	
	Ailleurs dans la province	16 sept. – 28 fév.		
Gélinotte huppée et à queue fine	Partout dans la province	16 sept. – 31 déc.	5 en tout. Limite de possession 15. Possession illégale après le 31 janv. 1973	Aucune limite
Perdrix européenne	Partout dans la province	16 sept. – 15 nov.		
Tétras des savanes	O	1 sept. – 30 avril		
	Ailleurs dans la province	16 sept. – 31 déc.		
Lagopède	O	1 sept. – 30 avril	10, limite de possession 30	Aucune limite
	Ailleurs dans la province	16 sept. – 28 fév.		
Sauvagines	Partout dans la province	Voir article 50		
Faisan ordinaire, faisan vénéré, faisan argenté, faisan doré, faisan de Lady Amherst, faisan versicolore, faisan obscur, faisan de Swinhoe, faisan de Reeves, faisan à collier, faisan de Mongolie, faisan de Colchide, faisan de Bohême, faisan à queue pointue, faisan à queue fourchue, faisan à queue en lyre, faisan à queue en faucille, faisan à queue en cimeterre, faisan à queue en sabre, faisan à queue en éventail, faisan à queue en plumet, faisan à queue en panache, faisan à queue en aigrette, faisan à queue en huppe, faisan à queue en crête, faisan à queue en couronne, faisan à queue en diadème, faisan à queue en tiare, faisan à queue en mitre, faisan à queue en bonnet, faisan à queue en chapeau, faisan à queue en casque, faisan à queue en heaume, faisan à queue en armure, faisan à queue en cuirasse, faisan à queue en plastron, faisan à queue en gorgerin, faisan à queue en spallière, faisan à queue en brassard, faisan à queue en gantelet, faisan à queue en cuissard, faisan à queue en genouillère, faisan à queue en jambière, faisan à queue en solerets, faisan à queue en sabatons, faisan à queue en garde-pieds, faisan à queue en étriers, faisan à queue en éperons, faisan à queue en lance, faisan à queue en épée, faisan à queue en dague, faisan à queue en poignard, faisan à queue en stylet, faisan à queue en couteau, faisan à queue en hache, faisan à queue en masse, faisan à queue en marteau, faisan à queue en faucille, faisan à queue en serpe, faisan à queue en sabre, faisan à queue en cimeterre, faisan à queue en yatagan, faisan à queue en kriss, faisan à queue en kandjar, faisan à queue en coupe-coupe, faisan à queue en machette, faisan à queue en sabre d'abordage, faisan à queue en rapière, faisan à queue en estoc, faisan à queue en flamberge, faisan à queue en claymore, faisan à queue en espadon, faisan à queue en glaive, faisan à queue en épée à deux mains, faisan à queue en épée bâtarde, faisan à queue en épée longue, faisan à queue en épée courte, faisan à queue en épée de duel, faisan à queue en épée de cour, faisan à queue en épée de chasse, faisan à queue en épée de combat, faisan à queue en épée de guerre, faisan à queue en épée de tournoi, faisan à queue en épée de joute, faisan à queue en épée de parade, faisan à queue en épée de cérémonie, faisan à queue en épée de gala, faisan à queue en épée de fête, faisan à queue en épée de mariage, faisan à queue en épée de baptême, faisan à queue en épée de communion, faisan à queue en épée de confirmation, faisan à queue en épée de noces, faisan à queue en épée de funérailles, faisan à queue en épée de deuil, faisan à queue en épée de veuvage, faisan à queue en épée de viduité, faisan à queue en épée de célibat, faisan à queue en épée de chasteté, faisan à queue en épée de pauvreté, faisan à queue en épée d'obéissance, faisan à queue en épée de prière, faisan à queue en épée de méditation, faisan à queue en épée de contemplation, faisan à queue en épée de mortification, faisan à queue en épée de pénitence, faisan à queue en épée de jeûne, faisan à queue en épée de veille

Contrôle des prédateurs

Le ministre responsable du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'honorable Claude Simard a annoncé une nouvelle mesure gouvernementale visant à contrôler autant que possible les prédateurs dans certaines régions administratives de la province.

Participant au banquet annuel de l'Association de Chasse et de Pêche de Saint-Jovite, le ministre Simard a déclaré qu'en vue d'apporter aux biologistes du ministère des données essentielles leur permettant de suivre l'évolution des populations de loups et des prédateurs des régions du nord de Montréal, de l'Outaouais et des Cantons de l'Est, chaque chasseur abattant un loup ou un coyote sera prié de remettre sa prise complète aux officiers de la conservation affectée à cette fin.

En retour, jusqu'à concurrence de 50 chasseurs, ces derniers se verront décerner un magnifique trophée de leur chasse, soit la machoire de leur gibier enrobée dans un bloc d'acrylique identifiée à leur nom.

Cette chasse commence donc maintenant dans les zones mentionnées soit A 1-2-3-4, B au complet et F 1-2-3-4, durant la période comprise entre le 18 septembre à la fin de la saison de la chasse au chevreuil, soit vers le 1er, le 5 ou le 8 novembre, selon les zones.

Le ministre Simard a ajouté que de tous les gibiers de notre forêt québécoise, le loup est sûrement le plus astucieux et le plus difficile à déjouer, mais le plaisir qu'en retire le vrai sportif n'en est que plus grand.

1972

Remise de la carcasse complète pour études biologiques en retour de 50 mâchoires dans l'acrylique

1972

Le chevreuil, un véritable désastre

Extrait de la chronique
"CANNE ET FUSIL"
avec Jean Pagé
Montréal-Matin, jeudi, 16 novembre

Depuis dix ans, nous constatons que notre chevreuil diminue d'année en année. Ceci à un tel point que nous nous demandons si cette partie importante de notre cheptel sauvage ne disparaîtrait pas de certaines régions d'ici quelque temps. Les associations, clubs, enfin tous les chasseurs du Québec demandent au Service d'Aménagement de la Faune de prendre des mesures radicales concernant cette situation. Au cours des années les chroniqueurs Serge Deyglun, Isaak Hunter et le signataire de cette rubrique quotidienne tentèrent par tous les moyens possibles de sensibiliser cette division du Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche. L'an dernier, lorsque nous traversions les périodes les plus critiques, les biologistes se moquèrent tout simplement des acheteurs de permis, nous nous retrouvions pour une autre fois 5 ans en arrière, alors que PIERRE DES MEULES par ses entêtements nous plaçait dans la même situation. Et nous voilà face au piètre résultat de l'automne, une maigre récolte de 3,769, comparativement aux 16,185 chevreuils de 1962.

QUI EST A BLAMER ?

On prétendra que le braconnage y est pour beaucoup. Je répondrai qu'au nord de Montréal c'est absolument faux! Les amendes fort onéreuses énoncées dans la loi de la Conservation de la Faune l'éducation donnée par les associations sont autant de facteurs qui firent presque disparaître ces offenses. Le Service d'Aménagement de la Faune par quelques-uns de ses fonctionnaires entêtés doit assumer le fardeau de cette diminution du cheptel chevreuil.

On faisait venir des experts en la matière au Québec et après leurs départs, on persistait à maintenir les méthodes périmées, oubliant tout simplement les recommandations découlant des rapports commandés.

Ce matin, acceptez ce désastre comme étant une de vos réalisations. Il y aura bien quelques retardataires qui enregistreront d'autres bêtes, mais ce ne sera pas suffisant pour modifier notre façon de penser.

L'an dernier, régulièrement, cette chronique vous mettait dans l'eau bouillante. Des suggestions logiques vous étaient apportées et vous n'avez rien fait. Vous avez tenté de protéger le loup, prétendant qu'il ne s'attaquait qu'aux chevreuils faibles et aux malades, je vous ai prouvé le contraire en me rendant dans les ravages. Vous pouviez peut-être rire à cette époque, mais ce matin, vous devez trouver la farce moins drôle. Les milliers et milliers de chasseurs qui lisent cette chronique en ont assez de vos études et de vos constatations au détriment du cheptel.

CA IRA TRES MAL!

Je vous prie de croire que vous en verrez de toutes les couleurs si vous ne commencez pas IMMEDIATEMENT à vous intéresser LOGIQUEMENT à cette partie de notre cheptel qu'est le chevreuil.

Les résultats du contrôle des prédateurs, la coupe sélective, l'aménagement des ravages d'hiver, la loi du mâle, la durée des saisons de chasse etc. voilà autant de facteurs qui ne devront pas être au programme, mais bel et bien appliqués. Si nous persistons à entendre vos enguirlandages, nous pourrons élever un monument au groupe responsable de la disparition du sommes peut-être pas tous diplômés en biologie, mais il n'est pas dit pour cela que nous commettrions des erreurs aussi stupides.

SITUATION TRAGIQUE DU CHEVREUIL AU QUEBEC

1962	1965	1967	1971	1972	1973
16,185	12,542	6,876	4,510	3,769	?

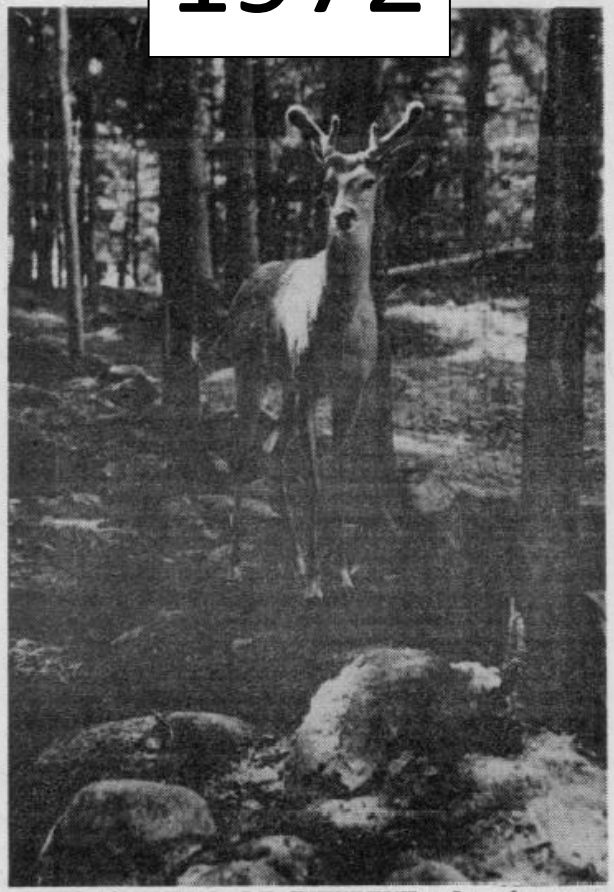

APRES L'ORIGNAL, LE CHEVREUIL - Les chasseurs d'orignaux avaient à peine eu le temps de ramener fièrement leurs panaches à l'orée de la forêt que déjà s'ouvrait pour eux la saison de la chasse au chevreuil, qui vient à son tour de se terminer, sauf, à l'île d'Anticosti où la fin de la saison a été fixée cette année au 31 janvier. Selon les statistiques du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec, 3,769 chevreuils ont été abattus cette année, soit 1,569 mâles, 1,354 femelles et 846 jeunes.

1972

Voeux des maires de la région

Une lutte sans merci doit être menée contre les prédateurs du chevreuil

MONT-LAURIER (R.N.) - Une lutte sans merci doit être menée contre les prédateurs du chevreuils (chiens errants, loups, coyottes et autres) par les agents de la conservation, notamment durant la saison hivernale. Tel est le voeu exprimé par les 25 maires qui assistaient à la dernière réunion de la Corporation municipale du comté de Labelle, tenue à Mont-Laurier.

Les maires ont également décidé de recommander au ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard, de prendre les dispositions nécessaires pour que les conditions d'habitat du chevreuil soient aménagées en rétablissant dans la mesure du possible le fragile équilibre flore-faune, et de ce fait en empêchant la coupe systématique de tous les résineux et en procédant à des coupes sélectives qui permettraient une repousse d'arbustes.

On recommande également que la loi du "mâle" soit effective et en force pour quelques années, afin d'assurer la survie de ce cheptel. Les dirigeants municipaux ont alors fait état de l'importante diminution de la chasse au chevreuil, alors que la récolte de 1972 ne fut que de l'ordre de 3,700, comparativement à 16,000 chevreuils en l'an 1962.

Toujours selon les maires du comté de Labelle, cette rareté actuelle du chevreuil est due à plusieurs facteurs, notamment dû au fait que l'équilibre écologique de la forêt est rompu entraînant des conditions difficiles d'habitat et de nourriture pour le chevreuil, et que les prédateurs (chiens errants, loups, coyottes) contribuent dans une large mesure à la diminution de ce cheptel du chevreuil.

Les maires ont également fait état de la vigoureuse campagne menée par M. Jean Pagé, chroniqueur sportif de la Métropole, sur l'urgence de la situation et des moyens à prendre pour assurer la survie de cette espèce que constitue le chevreuil au Québec et dont le sport de la chasse contribue dans une large mesure à l'économie régionale.



M. Jean Pagé, chroniqueur sportif bien connu, et champion défenseur de notre cheptel, était présent à la réunion.



Le Dr Jean-Claude Paquette, préfet du comté de Labelle, présidait la réunion, tandis que Me Lucien Cyr, de l'Annonciation agissait comme secrétaire.

1972

On doit mettre fin au "massacre des loups"

Avec le retour de la saison hivernale, les Loups, qui chaque année hantent les forêts de la région, ont recommancé leur "massacre" et à détruire les rares chevreuils qui subsistent sur le territoire.

C'est ainsi que sur la Réserve de chasse et pêche de Chute St-Philippe où, en mars 1972, quelque 31 carcasses de chevreuils dévorés par les loups avaient été retrouvées en l'espace de deux jours, le massacre a repris de plus belle, et le directeur de la réserve, M. Tony Lemire et garde-chasse à l'emploi du service des parcs, nous a confirmé que, depuis environ trois semaines, on a recommencé à retrouver des chevreuils, victimes de ces tueurs de la forêt, que sont les loups.



M. Tony Lemire, directeur de la Réserve de chasse et pêche de Chute St-Philippe, et garde-chasse, montre le petit faon qui gisait près de sa mère dévorée par les loups. A gauche nous voyons M. Robert St-Jean, directeur de la réserve.
(Photos: gracieuseté de M. Tony Lemire)



Ce chevreuil, à moitié dévoré par les loups, tente désespérément de se relever. Des milliers de chevreuils comme celui-ci sont dévorés chaque année par les loups qui hantent nos forêts.

Chevreuil sauvé par un agent de la conservation

Un chevreuil, ayant été pourchassé par les loups, a eu la vie sauve grâce à un agent de la conservation , M. André Taillon, qui, à la suite de nombreux efforts, a réussi à le tirer de l'impasse dans lequel il se trouvait.

Ayant aperçu un chevreuil prisonnier des glaces de la rivière, M. Taillon s'empressait de se rendre à son domicile pour aller chercher une embarcation pour libérer la malheureuse bête, soit une femelle de trois ans.

On a alors amené le chevreuil dans un camp, où MM. Taillon et Henri Lamontagne ont soigné le pauvre animal durant de longues heures. Le directeur de la Réserve de Chasse et Pêche de Chute St-Philippe, M. Tony Lemire, garde-chasse, nous a informé que le chevreuil devrait bientôt être en mesure de retourner dans son habitat naturel, la forêt.

1973

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE
MONT-LAURIER

REFLET des Laurentides
POUR LE PROGRES DES COMTÉS DE LABELLE, GATINEAU, PAPINEAU ET TERREBONNE

21e année — No 36 MONT-LAURIER, MERCREDI 10 JANVIER 1973 10¢ le numéro

Le Rev. Père Marcel-Marie Desmarais à Mont-Laurier le 14 janvier



page 3

Qu'advient-il du C.L.S.C. de Mont-Laurier

page 5

CHEZ LES ENSEIGNANTS DE LA POLYVALENTE ST-JOSEPH:

LA COLÈRE GRONDE

SIX LOUPS ABATTUS DANS LA RÉGION DE LAC KIAMIKA



Page 19

Lettres envoyées aux ministères de l'Education et des Affaires sociales

Pages 3 - 4

CINÉMA LAURIER
THÉATRE LAURENTIEN
page 5

DANDEE DONUTS
Beignes, tartes gâteaux de mariage d'anniversaire etc.
Livraison immédiate sur appel téléphonique
La Beignerie Enr.
Galerie du Boulevard
515, Boul. Paquette
Mont-Laurier 623-4597

CANADIAN TIRE
PNEUS POUR AUTOS - CAMIONS - TRACTEURS
Installation - Réparation
321 De La Madone 623-2315
MONT-LAURIER

Imprimerie Mado Enrg.
Denis Bell et Réal Gaulin props.
400 boul. Paquette
Mont Laurier 623-2487
PAPETERIE
FORMULES CONTINUES
IMPRESSIONS DE TOUS GENRES
ESTAMPES EN CAOUTCHOUC
FAIRE-PART

1973



DES HOMMES ET DES LOUPS

De gauche à droite sur la photo du haut, Henri Lamontagne et André Taillon, agents de conservation, Tony Lemire, directeur de la réserve de chasse et pêche de Chûte St-Philippe. Les trois loups que nous apercevons sur la photo du haut, sont trois des six loups abattus dernièrement dans la régionde Lac Kiamika. Il y a peu de temps on a encore trouvé quatre chevreuils dévorés par les loups. Les agents sont sous les ordres des sous-inspecteurs Lucien Kroft et Claude Carle, agents à l'emploi du Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, et Rosaire Campeau, inspecteur, lesquels ont livré une lutte sans merci aux loups. Selon M. Lemire, il serait beaucoup plus efficace que le gouvernement autorise l'utilisation de poisons, au lieu de pièges et collets comme c'est le cas présentement. Selon les rapports, la meute d'où proviennent les six loups abattus, en cromprendrait encore une trentaine.

Mercredi 10 janvier 1973



Un autre coup bas aux chevreuils du comté Labelle en 1972

(par Hervé Lalonde, chroniqueur de chasse & pêche)

Qui a porté ce coup? Certains diront, les loups, d'autres diront les braconniers, d'autres diront les chasseurs; moi je vous dis le Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche en premier lieu. Involontairement bien sûr!!! Tout simplement parce qu'on est mal informé, parce qu'on se renseigne, pour déterminer les zones et dates de chasse auprès des gens qui ne connaissent absolument rien à la chasse. Croyez-moi, je ne me prends pas pour un autre, je suis simplement un guide professionnel, avec 35 ans d'expérience à la chasse, je ne suis pas non plus un journaliste en mal de sensation, comme se plaisent à écrire d'éminents biologistes, en parlant des chroniqueurs de chasse et pêche. D'ailleurs, on n'a pas besoin d'être un génie pour s'apercevoir que les règlements de la chasse et la survie de notre faune sont entre les mains de gens complètement ignorants de la question ou délibérement malhonnêtes, étant plus intéressés à l'aspect monétaire qu'à la conservation.

Examinons ensemble les maux

Plusieurs facteurs ont contribué à décimer chez-nous, le Cerf de Virginie. En 1962, on enregistrait quelque 16,000 bêtes abattues par les chasseurs au Québec; dans les années 50 on en prélevait probablement 35,000, légalement ou non; mais, c'est vers les années 40 que le chevreuil a atteint son apogée. Depuis, la récolte annuelle n'a cessé de décroître et en 1972 elle ne rapporta que 3753 bêtes. Je sais que l'abandon des terres cultivables et les coupes à blanc n'ont pas aidé la cause de ce cervidé, mais le chevreuil nous a prouvé qu'il peut s'adapter à cela, même à notre climat trop vigoureux et qu'il n'est pas près de retourner à son pays d'origine, "La Virginie", à condition qu'on lui donne une chance.

Les loups

Au temps de la colonisation, et il n'y a pas si longtemps, puisque mes grands-parents furent les pionniers à Nominingue, bien sûr qu'il y avait des loups qui dévoraient les chevreuils, ils volaient aussi les moutons et les veaux des colons au fait, on a essayé d'implanter l'élevage du mouton dans ces comtés mais les prédateurs loups et ours décimaient tellement les troupeaux que l'élevage ne fut jamais rentable. Saviez-vous que les primes payées par le Gouvernement sur l'ours et le loup furent instaurées pour protéger le bétail et non le chevreuil. Depuis la nature du sol a changé, il n'y a plus de belles terres en culture verdoyantes, plus de veaux ni moutons, mais les loups eux sont encore là et les pauvres "chevreux" que mon grand-père appelait "les sauteux de fardoches" en prennent pour leur rhume.

La majorité des biologistes sont contre l'idée d'un contrôle du loup dans les régions où une forte pression de chasse est excercée. Mon opinion à moi, et je ne serai pas tendre, est que plusieurs d'entre eux, fraîchement émolus d'université n'ont jamais vu d'autres bois que la chaise et le bureau derrière lequel ils sont assis.Cette année, les agents de la conservation, qui eux sont pour un contrôle doivent s'occuper de la question, mais il me semble que l'idée n'est pas parfaite encore, ils en ont déjà plein les bras ces pauvres et pourquoi les forcer à faire un travail pour lequel ils ne sont pas qualifiés. Ce n'est pas de leur faute, mais j'en connais qui quoique très compétents comme garde-chasse, ne sauraient même pas empoisonner un chien ou un corbeau.

Qu'on engage donc dans les districts les plus affectés, un trappeur, un vrai, il en existe encore ayant appris à trapper de leur père, qu'on les équipe du matériel dont ils ont besoin, collets, pièges, etc. . . et qu'on les fasse trapper en toute saison. Vous savez l'hiver le loup est beaucoup plus difficile à prendre; il neige, les pièges gèlent, les appâts aussi, il n'y a aucune senteur dans les bois, les loups sont plus méfiants et couvrent plus de territoires. Toutes ces raisons sont des handicaps pour le trappeur de loup. A moins qu'on veuille nous faire un "FLASH" comme il y a quelques années, alors que les garde-chasse ont empoisonné les loups dans le Parc de la Vérendrye et même plus au nord, là où ils ne sont pas nuisibles, ou ont achète des spécimens ici et là des trappeurs pour faire publier dans les journaux des photos d'amoncellement de carcasses de loups [illegible]. De plus, des appâts empoisonnés même disposés [illegible] toujours dangereux, plusieurs loups, d'autres animaux et oiseaux s'empoisonnent et ne sont jamais retrouvés, même les appâts sont souvent difficiles à récupérer en raison des conditions atmosphériques.

1973

L'ECHO DE LA LIEVRE

Club Auto-Neige

ANTI-LOUP

Il me fait grandement plaisir de vous présenter à vous Messieurs de l'Echo de la Lièvre, et toute la population du comté Labelle, le club auto-neige ANTI-LOUP enrg., du Lac Vert.

Vu la décroissance sans cesse du nombre de chasseur dans notre région, le club anti-loup s'est donné pour but d'attirer le touriste par ce sport si agréable qu'est la motoneige tout en protégeant la faune.

Nous tenons à souligner que nos sentiers sont numérotés et très bien entretenus bénévolement.

Pour nous aider à défrayer les dépenses encourues par l'achat d'équipement nécessaire à l'entretien de nos sentiers, nous organisons un rallye d'auto-neige suivit d'un souper canadien qui aura lieu à l'Hôtel des Lacs de Val Barrette le 21 janvier, de nombreux prix de présences seront offerts aux gagnants et aux participants. Toute la population est cordialement invitée à se joindre à nous.

Votre tout dévoué
Michel Heffey



LES CAMPAGNES ANTI-LOUPS, CE QU'IL FAUT EN PENSER!

Comme la fièvre des foins et les effets de l'herbe à puce reviennent chaque été, les campagnes anti-loups nous reviennent également chaque hiver, avec une virulence accrue. Il n'est pas question, ici, de juger ceux qui déclenchent ces sempiternelles rengaines "du loup assassin" et autres slogans identiques. Mais bien de la valeur et des conséquences de ces campagnes.

Au départ, il faut admettre que le sujet est populaire, par conséquent journalistiquement rentable. Les campagnes anti-loups rencontrent les besoins émotifs des uns et le sentiment de faire quelque chose des autres, soit celui d'aider la faune. Les souhaits pieux c'est une chose; les résultats efficaces et probants pour la faune en général et le chevreuil en particulier, en sont une autre chose.

Ce ne sont pas les campagnes anti-loups et leurs effets qui vaudront à notre chevreuil un meilleur sort! A preuve: nous avons eu une longue période de prime sur le loup, nous avons connu les épurations massives des années 60; dans celles de 70, nous subissons celles dites régionales. Résultats: aucun effet valable perceptible sur la base du temps. Par contre, selon les tableaux des chasses annuelles indiquant le nombre de chevreuils tués, c'est surtout depuis les épurations massives du loup que le chevreuil diminue constamment.

Le seul mérite relatif des campagnes anti-loups est dans la sensibilisation aux problèmes de la faune. Mérite atténué et perverti au départ, parce que le focus d'intérêt public est canalisé sur les effets et non sur les causes comme cela devrait être. Si les ravages des loups étaient expliqués comme la conséquence d'un habitat déséquilibré manquant de nourriture d'hiver pour le chevreuil, comme une conséquence d'une déficience sélective dans les accouplements, soit un manque de mâles porteurs des qualités génétiques adéquates selon l'environnement, il en résulterait un grand bienfait et pour les chasseurs et pour la faune.

Connaître une déficience, c'est la première partie de sa correction.

Dans le contexte présent des campagnes anti-loups, l'émotivité et le sensationnalisme ont largement le pas sur les vérités écologiques. Ces campagnes deviennent alors des ballons soufflés qui n'ont que la valeur du vent qui les gonfle. N'allez surtout pas croire que ce genre de promotion de journal est une exclusivité québécoise. Détrompez-vous, c'est une importation américaine (et ce n'est pas la meilleure).

Le scénario est toujours le même: **A la suite de:**

A).. coupes de bois massives ou feux de forêts.

B).. augmentation sensationnelle des cervidés au prorata de la nourriture disponible, (les repousses).

C).. élimination par la suite des cervidés, selon la diminution de la nourriture, par l'accroissement des arbres.

D).. augmentation du loup, selon les lois de la nature au prorata de sa nourriture disponible: les cervidés sous-alimentés.

IL SE PRODUIT ALORS CE QUI SUIT:

1- Opportunisme de médias d'informations et de certaines personnes, pour qui la situation devient un moyen de retenir l'attention, de se mettre en lumière.

2- Campagnes anti-loups, bien orchestrées sur une vaste échelle.

3- Certains groupements de chasseurs sportifs se laissent influencer, et, plusieurs canalisent leurs efforts dans ces campagnes anti-loups.

CONCLUSION

Le public finit par réaliser l'inutilité de ces campagnes et gibiers et sportifs deviennent les dindons de la farce. Jusqu'à ce que l'autre génération qui suit, soit assez mûre, à son tour, pour tomber dans le panneau!

Si dans le contexte de l'élevage du bétail le loup pose un problème, rien ne peut justifier son épuration dans le contexte de notre cheptel sauvage. La nature a développé des lois inviolables par lesquelles le loup assure la survie des espèces, la vigueur des troupeaux, en dévorant tous ceux qui font la sottise de se laisser prendre, n'ayant pas les réflexes et la force d'échapper aux prédateurs.

Pour certains, des cadavres de chevreuils victimes des loups sont des preuves que l'on doit épurer ceux-ci! C'est élémentaire disent-ils, si l'on ne tue pas assez de loups, bientôt il n'y aura plus de chevreuil. L'analyse s'arrête à la suffisance de cette sentence. Il y aurait pourtant intérêt à ce que ces gens se demandent comment le chevreuil a pu s'installer ici progressivement malgré le loup qui y était bien avant lui; comment il se fait qu'il puisse progresser toujours vers le nord malgré le loup; comment il se fait que le nombre de chevreuils augmente en flèche, dès que la nourriture devient très abondante, toujours malgré le loup et ce depuis plus de 300 ans.

Condamner le loup à quelle qu'échelle que ce soit, le moins que l'on puisse dire, c'est contribuer à détruire le chevreuil que l'on voudrait sauver, en prenant l'ombre pour la proie! Comme il fut démontré dans les chroniques sur le cerf de Virginie, seule l'épuration par le loup peut permettre à nos cervidés de rester aptes à vivre sous notre climat.

Cette facilité journalistique de mettre en relief les aspects sensationnels d'un problème a causé dans le domaine de la conservation des effets secondaires, inattendus, très graves de conséquence. Un exemple: les politiques susceptibles d'améliorer l'habitat de nos cervidés requièrent le support général de la population. Pour obtenir ce support, une connaissance écologique suffisante est nécessaire à cette même population: **pour participer il faut comprendre.** Or les campagnes anti-loups en intervertissant les effets et les causes, posent un faux problème, faussent les faits et retardent indûment la formation populaire aux vérités écologiques.

Ceux qui participent à ces campagnes dans le but sincère d'aider le chevreuil aboutissent en fin de compte à un résultat contraire. Peut-être se vend-il plus de journaux pour un temps, peut-être un scribe devient-il momentanément plus à la mode, mais, à la longue, tous y perdent surtout les chevreuils et les chasseurs. Sans cesse ceux qui professent la **vraie conservation, selon les lois de la nature**, doivent refaire dans l'opinion publique ce que ces campagnes, pour le moins irréfléchies, ont accompli.

Peut-être est-ce pour cela que le collège Mc Donald, véritable institution de savoir, s'il en est, a entrepris à cet effet l'élevage du loup, dans un grand parc. Ceci afin que le public puisse voir de visu de quelle façon le loup vit et se comporte réellement. Rien de tel que l'observation complète d'un cycle de vie comme celui du loup, pour démontrer **que les versions émotives et tendancieuses sur l'équilibre loups-chevreuils ne sont nécessairement pas celles établies par les vérités écologiques.** Vérités rationnelles, efficaces s'il en est, et aussi vieilles que le monde.

Le sensationnel n'a toujours été, dans la nouvelle, qu'une refonte partie de vérité atrophiée et dont la révélation déforme souvent la vérité, hors de proportion.

1973

DES LOUPS AFFAMÉS N'ONT FAIT QU'UNE BOUCHÉE DE CE PAUVRE CHEVREUIL

1973



Même si certains pseudo-experts tentent de nous faire croire qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer en ce qui concerne le massacre des chevreuils, cette photo nous démontre assez clairement que le massacre se poursuit toujours et, qu'au cours des derniers mois, de nombreux chevreuils ont été dévorés dans notre région. La carcasse de ce chevreuil, qui a été littéralement dévoré a été retrouvée mardi dans la région de la Montagne du Diable. Selon MM. Arthur Fyfe et Robert Mayer, lesquels nous apercevons sur notre photo, ce chevreuil aurait été dévoré au cours de la soirée de lundi. Toujours selon nos interlocuteurs, quelques six ou sept chevreuils se trouveraient encore dans cette région, où les loups abondent.

1973



ASSOCIATION DES TRAPPEURS DU QUÉBEC ENRG.

QUEBEC TRAPPERS ASSOCIATION REGD.

1848 rue de Gaulle — Laflèche Québec

HELMUT HECKERBRUCH

Téléphone: (Code régional 514) 678-8377 676-3305

FOR JANUARY AND FEBRUARY - 1973
FERME-NE
Ferme-Neuve
587-3604

POUR JANVIER ET FEVRIER - 1973
comptant

FROM JANUARY 15 - FEBRUARY 15, 1973.

CASTOR BEAVER (Beaver less 10%) Au-Dessus-Over		Reg. Reg.	Choix Select	Bleute Blue	Leger Light	Endom. Dam.	Tres Endommage Badly Damaged
XXXL	- 80"	32.00	40.00	28.00	21.00	4	5
XXXL	- 70"	29.00	35.00	24.00	18.00	12.00	6.00
XXL	- 65"	24.00	30.00	21.00	16.00	10.00	5.00
XL	- 60"	20.00	25.00	16.00	9.00	4.00	2.50
L	- 55"	16.00	20.00	11.00	7.00	2.00	1.00
LM	- 50"	11.00	14.00	9.00	5.00	____	____
M	- 46"	8.00	10.00	7.00	____	____	____
SM	- 40"	6.50	8.00	____	____	____	____
XSM Under Au dessous	- 40"		Pas de valeur			No value	

LOUTRE - OTTER			
XL	- 42"	- 42.00	Fonce
L	- 35"	- 46.00	Dark
M	- 32"	- 35.00	
S	- 27"	- 32.00	

RAT MUSQUE - MUSKRAT SOUTH
$1.50 Average

PECAN - FISHER			
S & M	- 25.00	- 40.00	Fonce
L & XL	- 12.00	- 25.00	Dark

LYNX - LOUP, CERVIER			
XXL	- 45.00	- 80.00	44"
XL & L	- 40.00	- 65.00	38"
M & S	- 32.00	- 45.00	32"
Over 44"	Silver 10% Plus		

CASTOREUM		
No 1	- 8.00	per lb.
No 2	- 6.00	per lb.
No3	- 4.00	per lb.

	MOYENNE AVERAGE		CHOIX SELECT
LYNX - CAT CHAT - LYNX			$18.00
XL & L	- 22.00	- 35.00	
M & S	- 15.00	- 20.00	
RENARD ROUGE - RED FOX			
XL & L	- 8.00	- 28.00	- 38.00
M & X	- 5.00	- 16.00	
RENARD CROISE - CROSS FOX			
XL & L	- 12.00	- 20.00	- 35.00
M & S	- 8.00	- 12.00	- 25.00
RACCOON - CHAT SAUVAGE			
XL & L	- 3.00	- 5.00	- 15.00
M & S	- 1.50	- 2.50	- 5.00
PRAIRIE WOLF - LOUP - TIMBER			up to
XL & L	- 8.00	- 26.00	- 35.00
Rub & Flat	2.00	- 3.00	
OURS - BLACK BEAR			
XL	- 20.00	- 25.00	
LM & S	- 5.00	- 15.00	

CULTIVATEURS, Augmentez vos revenus

"En participant a la création de fermes cynégétiques et en collaborant à l'aménagement de l'habitat du chevreuil"

0-0-0

M. Roland Massé, directeur du projet d'Initiatives Locales, "Promotion forestière et touristique", dont les bureaux sont situés au 671, de la Madone, à Mont-Laurier, nous communique que le Ministère du Tourisme, Chasse, Pêche, District des Laurentides, avait délégué, la semaine dernière, l'un de ses représentants, M. François Goudreault, biologiste, pour assister à une réunion spéciale des chefs d'équipes du projet. On sait que ce projet, en plus de s'être fixé l'objectif de créer une Société d'exploitation forestière, s'est aussi donné comme but la création de fermes cynégétiques et le réaménagement des habitats du chevreuil sur les boisés de fermes.

M. Goudreault a déclaré à son auditoire que le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche faisait, actuellement, des relevés aériens dans le but de pouvoir étudier, avec plus de précision, la situation du chevreuil, dans le comté de Labelle. Selon M. Goudreault, qui n'agissait qu'à titre personnel et non comme porte-parole officiel du ministère, a ajouté que l'existence d'une Société d'exploitation sylvicole pourrait constituer une étape importante dans le travail poursuivi par le ministère dans le but de réaménager l'habitat du chevreuil, dans la région. La lutte contre le loup, le chien et autres obstacles à la survie de ce gibier deviendrait plus efficace et même permanente.

M. Massé a déclaré, dans le même sens, que si les propriétaires de boisés de fermes se montraient intéressés à la conservation de la faune, des démarches seraient entreprises auprès des autorités du ministère du Tourisme, dans le but de l'inviter à contribuer au financement d'une vaste campagne d'information et à participer financièrement à l'exécution des travaux de réaménagement que les cultivateurs réaliseront dans leurs boisés.

En plus du biologiste du ministère du Tourisme, le groupe recevait également, au cours de ces deux journées d'étude, MM. Roland Bernaquez, ingénieur forestier, et M. Marcel Bélanger, technicien, tous deux délégués officiels du ministère des Terres et Forêts.

Il est certain, mentionne-t-on dans le communiqué de "Promotion forestière et touristique" que le ministère du Tourisme trouverait dans les producteurs de bois et chez les cultivateurs des collaborateurs précieux, toujours présents et efficaces, pour l'aider à mener à bien sa politique de conservation de la faune. Il lui appartient d'étudier les modalités d'une telle coopération permanente.

Fernand Simard.

Faut-il protéger les loups plutôt que les cerfs?

1973

Abandon de la remise de mâchoires dans l'acrylique

Les loups sont au nombre des prédateurs qu'on trouve encore en abondance dans certaines régions boisées du Québec. Il n'ont jamais eu bonne réputation. C'était le méchant loup qui s'était déguisé en mère-grand pour manger le petit Chaperon rouge. N'étaient-ce pas aussi les loups qui dévoraient les agneaux, non seulement dans les fables de La Fontaine, mais également dans les champs de nos braves cultivateurs ? On sait aussi que les loups s'en prennent aux orignaux (élans d'Amérique) et aux chevreuils (qui sont en réalité des cerfs de Virginie).

Comme la multiplication des loups mettait la survie des cerfs en danger à quelques endroits, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche décidait l'automne dernier, de récompenser les chasseurs qui feraient parvenir le corps d'un loup aux biologistes du gouvernement, en leur remettant la mâchoire d'un de ces animaux montée dans un bloc d'acrylique. Un nombre très limité de chasseurs méritèrent cette prime nouveau genre et le projet fut abandonné.

Mais beaucoup de gens, des États-Unis surtout, protestèrent. Les défenseurs du loup prétendent que cet animal est admirable par son intelligence, sa vie familiale exemplaire, etc. La controverse est donc ouverte. Certains croient qu'il devient parfois nécessaire de tuer un surplus de loups. D'autres affirment que ce serait une erreur, puisque le loup s'attaquant, selon son habitude, aux cerfs et aux élans les plus faibles, les plus âgés, ou aux malades et aux affamés, joue lui-même un rôle important dans le maintien de l'équilibre écologique. Certaines gens sont convaincues que si l'on tuait trop de loups, les élans et les cerfs deviendraient tellement nombreux que la nourriture se ferait rare et que ce ne serait pas nécessairement les moins bons sujets qui périraient, de sorte que les espèces ne tarderaient pas à dégénérer. En Suisse, dans le canton des Grisons, où les loups sont plus rares qu'au Québec, les autorités ont ordonné aux chasseurs de tuer un excédent d'au moins 1 000 cerfs, biches et faons, avons-nous appris par un article d'André Bercoff, dans *L'Express*.

Faut-il proteger le loup ou le cerf ? Ou encore vaudrait-il mieux laisser tous ces animaux tranquilles ? Chose certaine, il y a encore une grande quantité d'animaux sauvages au Québec: ni le loup ni le cerf ne semblent menacés de disparition complète à brève échéance ?



La survie du loup n'est pas sérieusement en danger au Québec (Service de la Faune du Québec)

1973

Mercredi 19 septembre 1973 L'ECHO DE LA LIEVRE Page 11

Les loups eux aussi à l'affût des animaux de ferme



FERME-NEUVE (DNC)- Vendredi matin dernier, monsieur Fernand Lévesque cultivateur demeurant à un mille du village de Ferme-Neuve sur le chemin près de la rivière du Lièvre avait la surprise d'apercevoir un veau de plus de six mois dévoré par les loups devina-t-il au premier abord. Il avisait quelques instants plus tard les gardiens de la faune du ministère du tourisme qui purent voir à une assez grande distance dans le champ deux loups s'approchant pour semble-t-il revenir à la carcasse de leur victime. Il est assez fréquent de voir des loups s'attaquer aux animaux de ferme, surtout les jeunes, mais il demeure un fait que très rarement voit-on des loups s'attaquer en dedans de 300 pieds d'une route très fréquentée et des bâtiments de ferme occupée. Seraient-ils en nombre plus élevé que l'on croyait ces loups? Probablement, car les connaisseurs nous disent que lorsque les loups s'approchent autant, ce n'est pas qu'ils se civilisent, mais plutôt qu'ils se cherchent une nourriture que dans leur habitat coutumier ils ne parviennent plus à trouver. Espérons que quelque chose sera tenté pour enlever ce risque additionnel planant au-dessus des troupeaux, il y avait bien suffisamment pour les cultivateurs de surveiller les humains moins consciencieux qui cherchent à s'approvisionner sans scrupule au troupeau d'autrui sans qu'il y ait en plus les loups. Définitivement si ça continue il y a des cultivateurs qui ne pourront plus se coucher du tout.

Mercredi 10 octobre 1973 Page 5

Encore les loups

Après la région de Ferme-Neuve, c'est au tour de Mont-Laurier d'être envahie par les loups. Et, c'est ainsi, qu'au cours de la nuit dernière, plusieurs citoyens ont été éveillés par le hurlement d'une meute de loups se trouvant dans la région de l'Ecole Bellevue.

1973

Le 29 octobre prochain

ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU QUÉBEC

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE
MONT-LAURIER
REFLET des Laurentides
POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LABELLE, GATINEAU, PAPINEAU ET TERREBONNE
22e année — No 21 MONT-LAURIER, MERCREDI 26 SEPTEMBRE 1973 15c le numéro



Les travaux vont bon train à l'usine "Les Meubles L'Annonciation".

LE NORD DU COMTÉ ACCEPTÉ AU SEIN DU CRDO

page 3



Bienvenue à tous les chasseurs

AU MOINS DEUX CANDIDATS À LA CONVENTION CRÉDITISTE

page 5

LES LOUPS CONTINUENT LEUR MASSACRE DANS LA RÉGION DE FERME-NEUVE

page 3

Danse Donuts
PÂTISSERIE DU BOULEVARD
Canadian Tire
MONT-LAURIER
Imprimerie Mudu
Mont Laurier 623-2687

1973

À FERME-NEUVE

Les loups massacrent le bétail



Face au problème qui sévit présentement dans la région de Ferme-Neuve, verrons-nous encore la chasse aux loups reprendre de plus belle? Sur la photo du haut, nous apercevons trois loups qui ont été abattus l'hiver dernier alors que les opinions étaient très partagées au sujet de la guerre qu'on voulait faire à cet animal.

La panique règne au sein des cultivateurs de la région de Ferme-Neuve, où le problème des loups a atteint un point tellement crucial, que les cultivateurs se verraient dans l'obligation de se rendre aux champs armés de fusils afin de se protéger et de protéger leurs animaux contre ce fléau.

Selon le maire de l'endroit, le Dr Jean-Claude Paquette, 31 têtes de bétail appartenant à treize cultivateurs différents, avaient été dévorées par les loups en date du 23 septembre; le massacre s'est cependant poursuivi durant la fin de semaine alors qu'une dizaine de têtes de bétail étaient à nouveau attaquées par les loups ou par les ours.

Devant une telle situation, certains cultivateurs concernés songeraient présentement à quitter leur ferme. Si l'on considère qu'une tête de bétail vaut en moyenne $300, les pertes s'élèveraient donc à $12,300 pour l'ensemble des cultivateurs dont les troupeaux ont été attaqués par les loups.

Devant ce problème, on a demandé aux cultivateurs qui sont propriétaires de chiens, d'attacher ceux-ci afin d'aider les agents de la conservation de la faune qui doivent étendre des pièges pour tenter de mettre fin à ces ravages le plus tôt possible avant que les dégâts ne deviennent trop élevés; on a également demandé aux cultivateurs qui auraient des animaux attaqués par les loups ou par les ours, de communiquer avec M. Maurice Lépine au numéro 587-3151.

1973

ASSOCIATION DES TRAPPEURS DU QUÉBEC ENRG.

QUEBEC TRAPPERS ASSOCIATION REG'D

1848 DE GAULLE LAFLÈCHE, QUÉ.



PIERRE PROVOST HELMUT HECKERSBRUCH

676-3305

PRIX DE LISTE POUR SAISON 1973-74

BEAVER — CASTOR		Select Choix	Reg Reg	Blue Bleute	Light Léger	Dam. Endom.
XXXL	70 - 80"	0.64 per in.	0.54	0.42	0.35	0.30
XXL	70 - 74	0.60	0.50	0.36	0.30	0.25
XXL	65-69	0.58	0.46	0.30	0.25	0.22
XL	60 - 64	0.54	0.40	0.26	0.21	0.18
L	55-59	0.47	0.34	0.21	0.17	0.14
LM	50-54	0.40	0.29	0.15	0.12	0.10
M	45-49	0.30	0.24	0.12	0.07	0.02
S	40-44	0.20	0.15	0.07	—	—
CAP		0.18	0.12	—	—	—

Exemple: Si le castor mesure 78" le prix sera 78" x 0.64 - $49.92

OTTER - LOUTRE première qualité Mink-Vison

XL	42"	$72.00	Mâle	1er décembre - 1er janvier $6.00 - 20.00
L	38	60.00	Femelle	1er décembre - 1er janvier $4.00 - 12.00
LM	34-37	45.00		
M	28-33	38.00		
S	24-27	28.00		
DAM		12.00 ou moins		
Singed		15.00 ou moins		

FISHER - PECAN

S & M	$25.00 - 40.00	noir - foncé
L & XL	12.00 - 25.00	brun $10. moins

MARTEN - SABLE

XXL	$5.00 -18.00
XL	4.00 - 15.00
MS	$3.00 - 10.00

RACCOON - CHAT Sauvage

XL & L	$3.00 - 18.00
M & S	2.00 - 10.00
	pas de graisse

PRAIRIE WOLF-LOUP

XL & L	$10.00 - 35.00
Rub & Flat	5.00 - 25.00

TIMBER WOLF $25.00 - 85.00

LYNX - LOUP CERVIER

XXL	argenté	2.00	par pouce
XXL	gris brun	1.80	
XL		1.60	
XL		1.40	
L		1.35	
M		$28.00	
SMALL			

LYNX CAT - CHAT LYNX 10.00 - 45.00

RED FOX - RENARD ROUGE

XXL	$30.00 - 45.00
XL	25.00 - 35.00
M	15.00 - 34.00
S	$10.00 - 20.00
DAM. or Pale	20% moins

FOX - RENARD CROISE

XXL	$20.00 - 50.00
MS	12.00 - 30.00

OURS POLAIRE	$800.00 - 2,800.00
OURS GRISON	275.00 - 500.00
OURS NOIR	25.00 - 120.00
environ	$15.00 par pied

PUTOIS	$1.00 - 2.75
Castorium No 1	$8.00 par lb.
No 2	6.00 par lb.
No 3	4.00 par lb.

Ces prix sont pour des peaux de bonne qualité.
Pour décembre 1973 à janvier 1974.
Le Q.T.A. atteint une moyenne pour le castor, pour la plupart de nos trappeurs, de $15.00 à $24.00 durant la saison 1973.
Nous espérons que les trappeurs manieront leur fourrure avec plus de soins que durant les saisons précédente pour obtenir une plus haute moyenne.
Merci pour votre collaboration. Bonne chance et bonne capture. Tous les envoies ramassés seront payés par chèques virés au nom des trappeurs pour plus de sécurité.

H. Heckersbruch
président

1973



LES LOUPS SERONT-ILS ENCORE CHASSÉS PROFESSIONNELLEMENT?

Nous voyons sur cette photo une de ces bêtes malfaisantes quelques instants après qu'elle fut prise par Monsieur Lépine sur les terres de Monsieur Fernand Lévesque à un peu moins d'un mille du Village de Ferme-Neuve.

Ferme-Neuve (DNC) C'est ce que le conseil municipal de la paroisse de Ferme-Neuve voudrait bien voir décider par le ministère de l'agriculture pour une partie du moins de l'hiver 1973-74.

L'on se souviendra certainement, que sous les pressions de Monsieur le maire Fernand Lévesque, le Ministère concerné avait décidé pour quelques mois de faire faire par un professionnel monsieur Maurice Lépine de Ferme-Neuve la lutte aux loups à Ferme-Neuve et dans la région.

Comme le mandat de Monsieur Lépine est complété, la Corporation Municipale de la Paroisse de Ferme-Neuve a passé une résolution demandant au Ministère de l'agriculture, pour que son travail se poursuive durant l'hiver alors qu'il semble bien que c'est durant cette période de l'année que le loup est le plus facile à traquer, dû au fait que les animaux de ferme n'étant plus en liberté, sa source de nourriture est moindre amenant, par là ses déplacements à être plus grands.

Le Ministère de l'agriculture a été informé ces derniers jours dans le détail des dommages causés durant l'été, un inventaire complet des animaux perdus et de leur valeur lui ayant été fourni.

Mercredi 12 décembre 1973

1973

E LA LIEVRE Page 7

Les loups dans la région de Ferme-Neuve

ON ENVISAGE DES SOLUTIONS

Le problèmes des loups, dans la région de Ferme-Neuve, a fait l'objet de certaines déclarations de la part du député de Laurentides-Labelle, M. Roger Lapointe, en fin de semaine dernière alors qu'il se trouvait à son bureau de Mont-Laurier; celui-ci a dit avoir fait des recommandations à ce sujet au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche; le renouvellement du contrat de M. Lépine et l'engagement d'une autre personne sont une solution à court terme, mais pas définitive. Pour ce qui est des dédommagements que pourraient recevoir les cultivateurs qui ont été touchés par les ravages effectués par les loups, M. Lapointe a dit qu'il entrerait en contact avec le ministère de l'Agriculture afin de faire déclarer la région "zone sinistrée" car c'est la seule façon d'obtenir des compensations pour dommages.

Motoneiges

Par ailleurs, M. Lapointe a déclaré lors d'une entrevue accordée à l'Echo de la Lièvre, que le Ski-Dozer qui était opéré par le ministère des Terres et Forêts au cours de l'hiver dernier, demeurera encore dans la région cette année, mais qu'il sera opéré par le ministère des Transports, qui prendra à sa charge, toutes les dépenses encourues pour l'ouverture des sentiers de motoneiges.

Il est toutefois possible que ce soit la dernière année qu'un Ski-Dozer soit affectée dans la région, si des efforts concrets ne sont pas faits pour conserver ce service; devant cette situation, M. Lapointe a suggéré aux clubs de

(Suite à la page 10)

- On envisage. . .

(Suite de la page 7)

motoneiges de se regrouper ce qui permettrait également d'envisager la possibilité d'aller chercher une subvention de cinq dollars par motoneige membre d'un club.

M. Lapointe nous a également appris qu'il avait été nommé sur la commission parlementaire permanente de l'éducation des affaires culturelles et des communications.

1973

Mercredi 19 décembre 1973

Page 11

Pour compenser les dommages causés par les loups dans la région de Ferme-Neuve

LA RÉGION DEVRA ÊTRE DÉCLARÉE "ZONE DÉSIGNÉE"

Faisant suite à la suggestion du maire Fernand Lévesque, de Ferme-Neuve paroisse, les maires présents à la réunion du Conseil du comté de Laurentides-Labelle, ont adopté une résolution recommandant au gouvernement provincial de déclarer la région zone désignée, afin de permettre aux cultivateurs ayant eu des animaux de dévorés par les loups de bénéficier d'une certaine compensation. On se souviendra que seulement dans la région de Ferme-Neuve, quelque 28 cultivateurs ont subi des pertes de têtes de bétail à cause de ce fléau.

Ce qu'il y a à faire pour les ravages de chevreuil

1974

- En 1er, habitat
- 100 chiens errants abattus
- Équipe pour empoisonner

Certaines personnes m'ont fait des reproches en ce qui concerne mon projet P.I.L. On m'a dit avoir travaillé seul avec un biologiste et une autre personne qui l'accompagnait, et, que je n'avais fait aucune pression auprès d'aucune association, maire de municipalité, préfet de comté, etc.

Après avoir reçu un refus catégorique du coordinateur régional, M. A. Gladu, j'ai contacté par téléphone mon député provincial, M. Lapointe, qui m'a paru le seul intéressé à ce moment-là à la question qui s'impose.

J'étais hospitalisé à ce moment-là avec une autre personne dont je ne puis mentionner le nom pour le moment et si cela est possible avec François Boudreault, biologiste de St-Faustin. Nous pensons pouvoir dans les prochains jours avoir un entretien concernant ce projet qui pourrait voir le jour sous une autre forme, je ne puis en dire plus long pour le moment vu que je ne suis pas encore entré en contact avec ces personnes. Si ces choses sont possibles, à ce moment-là elles seront diffusées le plus tôt possible.

Donc, comme je l'ai mentionné il faudrait que toutes les pressions qui s'imposent soient faites dans le plus bref délai, pas l'année prochaine mais dans les semaines qui vont suivre. Je proposerais que l'on demande au Ministère en question ou au service Biologique de la faune qu'on nomme, peut-être un groupe de deux personnes par section, qui seraient responsables autorisés à empoisonner ou à prendre d'autres moyens si cela est jugé nécessaire pour le contrôle du loup. Ces personnes devront être reconnues en la matière, que l'on paye ces personnes en conséquence si on ne veut pas mettre la prime sur le loup. Je dois reconnaître que M. François Boudrault m'a rencontré à plusieurs reprises dans le but de m'aider à mettre sur pied ce projet qui m'était très cher au point de vue conservation et aménagement du chevreuil comme étant mordu de la chasse.

Selon les biologistes que j'ai rencontrés dans le passé il faudrait commencer au pied de l'échelle si on veut avoir la survie du chevreuil dans le comté. Il faut en premier lieu s'occuper de l'habitat du chevreuil, ce qui devient très rare dans la région vu le nombre des coupes à blanc que certaines compagnies ont faites et font présentement. 1er exemple: le ravage du Lac David, le ravage du Windigo, déjà il y avait plusieurs centaines et selon les plus vieux de la région des milliers de chevreuils et si on peut voir quelques pistes c'est très beau, la plupart des ravages ont été touchés, selon certains renseignements, il y aurait dans la région de Kiamika encore des ravages qui pourraient être sauvés.

2e exemple: Pourquoi n'y aurait-il pas des octrois accordés aux cultivateurs dont les terrains sont touchés par ces ravages, et, je suis au courant qu'il y avait entente avec certaines personnes et biologistes afin que ce projet se réalise.

3e exemple: ne pourrait-il pas y avoir entente entre certains ministères et compagnies de bois afin de protéger ces ravages, qu'ils soient reconnus d'une certaine grandeur comme sanctuaire ou si on veut parc. De nos jours on en nomme tant de parcs pour des raisons peut-être moins graves. Dans les années passées, je me rappelle que certaines municipalités accusaient les chiens errants d'être la cause des dommages dans les ravages. Cela était vrai car dans le même hiver les agents de conservation en auraient tués près d'une centaine mais d'après certains agents ce n'est plus la cause ou peut-être presque plus cette année. Ils avouent franchement que ce sont les loups et encore quelques braconniers qui sont toujours là.

D'après certains biologistes si rien n'est fait dans un pressant avenir, dans 2 ou 3 ans, nous n'aurons alors que la chasse aux corneilles et aux corbeaux et il ne faut pas oublier nos rats dans les dépotoirs. Il n'y a pas de prédiction de faits mais soyons pas surpris si l'année prochaine une zone soit fermée à la chasse, c'est signe que ça baisse toujours.

Un ami qui survolle assez souvent tous ces ravages et alentours m'a dit que pour un commencement d'hiver, il y avait beaucoup de carcasses de chevreuils sur les lacs et qu'il en voit même en forêt. Qu'arrivera-t-il au mois de mars? et il m'a dit que si rien n'était fait assez prochainement, dans le plus tard, 1 à 2 ans, nous saurons obligés d'aller chasser pour celui qui en est capable, aux Etats-Unis. J'avais de la misère à croire cela, je lui ai dit que j'aimerais voir les photos de cela, pour le prouver à la population. Vu que son avion est en réparation il a téléphoné à l'aéroport de St-Jean sur Lac afin d'en avoir un, $20 l'heure. Après le dîner il en avait trouvé un mais arrivé à l'aéroport la température était trop basse et la météo ne l'encourageait pas à partir pour cette randonnée.

J'avais demandé une subvention de $30,000 pour cet aménagement dans les ravages de Kiamika et Lac-du-Cerf. J'ai rencontré M. Thomas L. vers la fin du temps limité pour le projet, il m'a dit d'écrire au Député Maurice Dupras afin qu'il jette un coup d'oeil sur le projet vu que le projet se faisait dans le comté Labelle, je lui ai demandé une réponse et je n'ai pas encore eu de nouvelles depuis 2 mois ou presque. Il aime mieux donner certains montants pour défricher les ruisseaux et l'autre $32,000 pour faire quatre monte-pente qui seront prêts quand? et encore combien coûteront ces monte-pente pour les finir? Ce sont des choses à penser èt à discuter. Ce que je trouve drôle, d'après le Ministère un chevreuil peut rapporter jusqu'à $2,000 aux gens du comté ou si on veut à la province. Alors, je me suis posé la question et beaucoup d'autres se la posent, avec les 30,000 que j'ai demandé il me semble que nous aurions pu en sauver au moins quinze (15) ou peut-être plus.

L'année passée lors d'une entrevue pour le même projet il m'avait répondu pourquoi le ministère provincial ne vous le donne-t-il pas au lieu de nous. Excellente réponse ne trouvez-vous pas? Et selon les renseignements que j'ai entendus ou captés lors d'une assemblée entre Agents de Conservation et Biologistes ces jours derniers certaines personnes prendraient plaisir à nuire aux travaux de ces agents car ces agents, auraient trouvé jusqu'à 20 collets étendus, ce que je trouve bien de valeur pour le moment.

Arthur Fyfe

1974

PLEIN AIR, CHASSE ET PÊCHE

Par Henri Lamontagne, ex-agent de conservation



par Henri Lamontagne, ex-agent de conservation

Salut chasseurs, pêcheurs et amateurs de plein air; pour ce temps-ci de la saison nous parlerons du sujet le plus préoccupant pour les amateurs de chasse et pêche, le ravage de chevreuil.

Il y a plusieurs facteurs qui visent directement le cerf de Virginie: 1) l'habitat d'hiver; 2) la nourriture; 3) le climat (épaisseur de la neige et verglas); 4) prédation; 5) aménagement et reboisement ; 6) chasse intensive; 7) braconnage; 8) manque d'harmonie entre le gouvernement et le service de la faune ainsi que le service de Conservation de la faune; 9) les études et les rapports concernant le chevreuil et laissés sur les tablettes par le Service de la biologie; 10) la critique constructive du public mise de côté et négligée.

Nous venons d'énumérer quelques facteurs qui peuvent occasionner la diminution et peut-être la disparition totale du cheptel chevreuil.

Essayons de décomposer ensemble ces facteurs.

Pour ce qui est de l'habitat d'hiver, le gouvernement aurait dû depuis longtemps déjà, s'approprier les lots aux endroits où on rencontre des ravages de chevreuils; par la suite on aurait ainsi pu faire un système de coupe sélective et non-abusive et l'habitat ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui; pour ce qui est du facteur nourriture, l'érable à épis constitue le mets préféré du chevreuil; vient ensuite le sumac vinaigrier, le thuya de l'est (cèdre) et quelques autres essences lorsqu'il y a manque de celles déjà énumérées.

Si un chevreuil vient qu'à passer un hiver rigoureux sous un peuplement de tremble, comment fera-t-il pour survivre si la coupe de bois détruit son habitat? Le résineux constitue en général son habitat et une coupe de bois c'est parfait temporairement car au point de vue technique il y a des essences d'ombre (tolérants) et de lumières (intolérants); ainsi le cèdre, le sapin et l'épinette sont des tolérants (ombre); comment ces essences feraient-elles pour pousser après une coupe de bois s'il n'y a plus rien? Ils ne pousseront pas car ils ont besoin d'ombre; ce sera plutôt du bouleau, du tremble, du peuplier et du pin, qui sont des intolérants, qui verront le jour et il faudra attendre une génération pour revoir un peuplement de résineux, à moins que le gouvernement ne mette en vigueur un aménagement et un reboisement adéquat.

Mais par la nature-même nous ne pouvons pas attendre une génération à l'heure actuelle, sinon nos futures générations ne verront que les restants fossilifères du cerf de Virginie au Québec.

L'érable à épis, très bon pour le chevreuil, est un tolérant dont la valeur marchande est nulle et qui a donc une importance vis-à-vis les coupes de bois; par contre, le vinaigrier est un intolérant et le cèdre un tolérant; comme nous le constatons il y a déséquilibre et c'est là que l'aménagement entre en ligne de compte; le public chasseur et pêcheur à le droit de savoir où on en est rendu avec l'aménagement.

Pénétrons maintenant dans un sujet qui prend beaucoup d'ampleur, les prédateurs. Selon moi et selon des milliers d'amateurs de plein air, ainsi que des trappeurs et plusieurs agents de conservation, à cause de la diminution progressive et peut-être même de la disparition du cheptel chevreuil, pour le moment, il faut être contre le loup à 100%, car il faut que le chevreuil reprenne sa vigueur d'antan et puisse se reproduire librement; il faut donc pour l'instant purifier le cheptel de ses prédateurs et une fois que celui-ci se sera amélioré on pourrait alors exercer un contrôle seulement sur les prédateurs.

En ce qui concerne la chasse, on pourrait fermer la saison pendant un temps indéterminé ou bien limiter les chasseurs au fusil à plomb seulement.

Je pense que le loup n'est pas à blâmer directement car il joue le rôle qui lui a été attribué depuis toujours; ce n'est pas de sa faute si d'autres chasseurs derrière lui veulent prendre le devant. Des gens d'autres pays dictent à notre province comment ne pas détruire le loup; que ces personnes compétentes sautent sur leurs raquettes et aillent se rendre compte sur les lieux de la détérioration de notre forêt et ils s'apercevront des graves problèmes qui y sévissent; je respecte leur façon d'améliorer la faune mais le facteur du milieu demeurera toujours tant et aussi longtemps que les prétendus hommes compétents n'oseront ouvrir leur troisième oeil; l'expérience vécue vaut mieux qu'un livre bien appris.

On peut dire que le loup est nécessaire et je ne peux pas dire que c'est faux; mais j'ajoute qu'il faut du chevreuil et on ne peut pas dire que c'est faux également.

Ou bien du loup, ou bien du chevreuil.

La réponse, je la cède aux hommes compétents, mais de grâce que ce soit un ou l'autre. Qu'on agisse et qu'on en finisse car ce problème a maintenant atteint le public chasseur mais n'a pas encore atteint la haute muraille teintée de gris. La chasse s'en vient à grand pas et nous aimerions tous savoir si ce sera la chasse au chevreuil ou au loup que nous ferons et quel genre de steak fera une cuisse de loup.

Pour ce qui est de la prédation, nous toucherons ce sujet prochainement. En ce qui concerne le facteur du braconnage, la vie se continue, mais plus cachée, à cause des lois plus sévères; de toute façon, même si le nombre de braconniers a diminué, ceux-ci continuent à causer beaucoup de dommages à la faune. J'aimerais beaucoup voir ce qui sort de notre forêt en une année, en gibier et en poissons; je n'ose même pas y penser car la vérité n'est parfois pas croyable. Les agents de conservation ne sont pas trop à blâmer car ils sont pris entre deux feux, d'un côté le gouvernement et de l'autre le public. Leur profession est très ingrate, mal comprise et mal rénumérée; ils ne peuvent donc que continuer à être attentifs et d'essayer de respecter le gouvernement et le public. Une telle situation est cause d'inefficacité, due au manque de conpréhension de la part du gouvernement vis-à-vis un service qui ne demande qu'à devenir efficace et digne de la faune.

Prochainement nous parlerons des arbres indigènes à notre province, de la prédation, des cours d'agents de conservation, de la conception d'un idéal sur la conservation de la faune et du trappage.

Henri Lamontagne

N.B.: Toutes les personnes qui désire avoir des réponses à leurs questions ou qui veulent faire une critique constructive, peuvent le faire en écrivant à:
PLEIN AIR, CHASSE ET PECHE
ECHO DE LA LIEVREA/SHENRI LAMONTAGNE
C.P. 57
MONT-LAURIER

1974

Ce que le lecteur en pense

A QUI DE DROIT,

Cette lettre ouverte se veut un appel au simple bon sens, en même temps qu'un sévère avertissement, ou même un cri d'alarme lancé au grand public en général et plus particulièrement aux organismes responsables du développement touristique et économique dans notre région.

Disons tout de suite qu'il s'agit de l'aménagement des territoires destinés à la survie et à la reproduction du chevreuil dans notre région. Des témoignages dignes de foi et des rapports déposés aux bureaux des garde-chasse à Mont-Laurier permettent d'affirmer que le cheptel a tellement diminué qu'il est tout bonnement menacé d'extinction.

Deux solutions radicales s'offrent pour parer à une telle éventualité; ou fermer la chasse pendant plusieurs années ou aménager le territoire. Si l'on examine la première solution on se rendra vite compte qu'elle serait mauvaise économiquement puisque tous les marchands et leurs employés seraient privés d'un revenu dont ils ont pourtant bien besoin. Cette option serait d'ailleurs complètement idiote puisque d'une part on peut faire beaucoup mieux et à frais très réduits et que d'autre part, au point où en sont les choses actuellement la fermeture de la chasse n'offre aucune garantie de succès. . .et pourtant, si on ne se sent pas le courage de faire quelque chose, il faudra en arriver là prochainement.

Heureusement, il y a encore certaines gens capables d'un meilleur jugement et parmi celles-là, il faut citer M. Arthur Fyfe qui, avec la coopération d'un biologiste du Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, a préparé un projet d'aménagement du territoire.

Ce projet comprend notamment des coupes de bois sélectives, du reboisement et le contrôle des loups. Comme une partie du projet devait procurer de l'emploi à des assistés sociaux, il a été soumis au Ministère des Affaires sociales qui dit en approuver l'exécution. Pourtant, à cause de raisons obscures, il est remis de semaines en semaines pendant que le chevreuil diminue rapidement. Citons comme exemple le ravage du Baskatong que l'on pouvait évaluer à au moins 500 bêtes il y a 10 ans et qui n'existe tout simplement plus, ou encore le ravage du lac David qui comprenait environ 75 bêtes au début de l'hiver et qui est maintenant tombé à une trentaine; c'est la même chose à Kiamika et c'est la même chose partout. A ce rythme-là, vous comprendrez facilement pourquoi l'on doive parler d'extinction.

Le Ministère du tourisme de la chasse et de la pêche qui prend la peine de multiplier ses effectifs durant la saison de chasse pour empêcher les abus dans notre région ne bouge guère après cette période qui est pourtant beaucoup plus importante puisqu'elle s'étend sur tout le reste de l'année. Alors, c'est peut-être la tâche de tout citoyen de faire des pressions auprès des Ministères intéressés. Mais c'est surtout à nos organismes qu'appartient le devoir de faire les démarches nécessaires pour que se réalise un tel projet. Nous sommes assurés que si la chambre de commerce régionale, les conseils municipaux et même le conseil de comté se donnaient la main, ils réussiraient à faire les pressions qui s'imposent pour doter leur région d'une industrie qui est en train de s'éteindre pendant qu'on attend tout bêtement. Si un simple citoyen comme M. Fyfe a compris qu'il était temps de cesser les critiques inutiles et qu'il a pris la peine de tenter cette belle réalisation, nous croyons que nos organismes officiels vont sûrement comprendre comme lui qu'il est temps de passer à l'action et c'est ce que leur demandent tous les intéressés de notre région.

A M. Fyfe et à tous ceux qui auront contribuer à l'aménagement de notre territoire, un sincère merci!

Maurice St-Germain
Claude Coursol

AMÉNAGEMENT

Pour montrer à la population que l'aménagement du chevreuil est bon, selon des biologistes nous ne serions même pas supposés avoir de chevreuils dans nos régions. Et pourquoi y a-t-il du chevreuil aujourd'hui? C'est grâce aux premiers défricheurs qu'il y eût, ce sont eux autres par le défrichement des terres et lots de bois qu'il y avait, c'est alors qu'ils se sont (vers les années 1920) aperçus que le chevreuil approchait les bâtiments et champs et pourtant dans ce temps-là il y avait aussi des loups mais il y avait beaucoup moins de chasseurs, je l'admets, qu'aujourd'hui. Selon un biologiste, ce n'est pas d'hier qu'on a demandé au Ministère de faire de l'aménagement pour l'habitat du chevreuil, cela a commencé dans les années 1949 à 1950 et on fait juste commencer à en parler mais il commence à être un peu tard.

Selon l'opinion des chasseurs et pêcheurs c'est le Ministère qui rapporte le plus et qui a je crois le plus petit budjet. Monsieur le Ministre Claude Simard, il y a beaucoup de problèmes d'aménagement dans le comté Labelle et toutes nos régions, prenez comme il se doit vos responsabilités en temps que ministre de chasse et pêche et un conseil de tous les chasseurs de notre région et de tout le Québec: il serait temps que vous changiez et ne pas trop vous fier à vos conseillers actuels, ils pourraient vous arriver la même chose que vos prédécesseurs et biologistes qui y ont laissé leur tête ou si vous aimez mieux leur peau, vous êtes le seul maître il me semble à prendre des résolutions ou à accepter des idées de d'autres personnes compétentes en la matière.

Il ne faut pas laisser mener le ministère par 2 ou 3 personnes qui s'en tiennent à leurs idées sans oublier les pressions de politicaillerie qui n'ont jamais cessé de faire leurs preuves.

1974

PLEIN AIR, CHASSE ET PÊCHE

Par Henri Lamontagne, ex-agent de conservation



LA LEGÉNDE DU CERF DE VIRGINIE

Après avoir parlé pendant si longtemps sur mille et un facteur considérant la disparition du chevreuil laissons parler maintenant la pensée du Cerf de Virginie. Ceci s'intitule "La légende du Cerf de Virginie du Québec." Un jour une petite famille de Cerf venant du sud partit pour de nouvelles aventures vers le nord. Errant et vivant afin de trouver une contrée pouvant satisfaire son appétit et où la paix règlait; dans un endroit dont la nourriture était excellente, avec un sol qui n'avait jamais eu d'empreinte d'un tel spécimen: or sur ce chemin après un long parcours pendant des jouer et des nuits au travers de vallée verte, où les sapins pointent vers un ciel bleu pur et beau et dont l'eau est potable jaillissante de fraicheur immaculée chemin faisant ils croisèrent un voisin plus costaud qu'eux; notre chevreuil lui demanda "Quel est ton nom" ce dernier lui répondit je m'appelle "Wapiti" et toi d'où viens-tu, de Virginie et l'on m'appelle Cerf je suis beau n'est-ce-pas. Que viens-tu faire dans un endroit sauvage et inexploité comme ici. Je viens répandre ma race, car un corbeau m'a dit qu'il y avait une sorte de bête qu'on appelle humain vivait et connait de la nourriture par sa colonisation. Wapiti de répondre "Ils ne sont pas gentils, ils cherchent tous à nous exterminer, et crois moi ils y réussissent très bien? Va t'en! ne pénètre pas sur ces terres maudites tu auras à t'en repentir un jour! "Non" lui répondit le Cerf! Ils ne savent pas que nous sommes ici et aussi la nourriture est bonne dans ces régions-ci en plus cette belle contrée il y a une forêt qui n'a pas de frontière et quantités de nos cousins et frères animaux sont ici et nous aimons beaucoup la compagnie de l'homme car chez-nous dans le sud; l'homme est notre ami, il nous protège et aide notre race à se répandre mais nous voulons la paix dans un nouveau pays; puis dans un nouveau pays: puis le Wapiti disparut! le Cerf s'acclimata et prospéra en menant une vie étroite avec l'humain jusqu'au jour où de gros monstres mécaniques commencèrent à tordre les oreilles et aussi une découverte d'un instrument appelé fusil par ces gens; or l'expérience nous fit croire que la guerre était déclarée; j'imagine que notre cheptel nuit à ces hommes; mûrs nous "Cerf" notre orgeuil fait la fierté de notre race, nous demeurons dans ce pays même si l'on veut nous exterminer; nous ne sommes pas des Wapitis "Nous".

Les années passèrent et l'armée humaine avec ses mille et un instruments commençait à nous faire perdre de l'ampleur; plusieurs de mes frères ont laissé leur peau sur le champ de bataille; il devint impossible de résister car leurs tactiques étaient efficaces; ils enlevèrent notre nourriture et détruisirent notre maison; sans scrupule, ils tuèrent même nos petits.

En plus, un de leur ami appelé loup gris, et ses frères les chiens sauvages, a lui aussi scalpé notre poil, en voulant arracher à l'homme le plus grand trésor que nous possédons: notre vie, notre peau.

Aujourd'hui nous abandonnons car la vie est impossible au Québec. Nous aurions du écouter la parole pleine de sagesse de frère "Wapiti".

Notre maison a été détruite; notre nourriture est dure d'accessibilité et durant l'hiver le climat est rigoureux; le verglas coupe nos pattes trop légères et le loup nous harcèle sans cesse; les hommes nous chassent à l'année longue avec différents instruments.

Donc, adieu gens sans scrupule?

N.B.: Une rumeur court présentement. Il faudrait porter attention au loup car il pourrait mourir d'une indigestion de chevreuil et cet état de chose pourrait provoquer son extinction! Mais c'est péut-être là la bonne solution sans qu'on la sache; une fois que ce sera arrivé le chevreuil pourrait réapparaître.

1974



LE LOUP, CE MAL CONNU - Le loup n'est pas un mammifère aussi maléfique et dévastateur que le veulent la croyance populaire ou les élucubrations de certains pseudo-spécialistes. Il apparaît de plus en plus évident que le loup n'est pas le principal responsable de la diminution des chevreuils, des orignaux et des caribous. Le loup ne tue pas pour le plaisir de tuer. Il tue pour manger. On estime que les prédateurs tuent environ 10 pour cent des chevreuils par année. Si on examine leurs carcasses, on constate que ces bêtes étaient ou bien malades ou bien inaptes à se reproduire. Les chiens errants affamés, les lynx, les rigueurs du climat, les chasseurs sans scrupules et les braconniers sont beaucoup plus néfastes pour le gros gibier. Le loup dangereux pour l'homme? Le spécimen sur cette photo n'a-t-il pas l'air pacifique? Un Husky ou un Berger allemand ne serait pas plus rassurant!

D.G.C.G.

1974

PLEIN AIR, CHASSE ET PÊCHE

Par Henri Lamontagne, ex-agent de conservation



LE PARC PAPINEAU-LABELLE

Que donne-t-il? Que vaut-il?

Quel sont ses valeurs touristiques. Plusieurs se posent la question: Où est l'efficacité de la Conservation de la faune à l'intérieur de ce parc, quel genre de touristes amène-t-il, est-ce que ces gens reviennent où ne sont-ils pas déçus. Que veut-on dire par accessibilité, petite ou grande accessibilité pendant la période de chasse ou de la pêche. Comment peut-on contrôler la limite territoriale de ce parc, sont-elles aux bons endroits, quel est le travail du patrouilleur, travaille-t-il uniquement pour la Conservation de la faune où est-il un homme qui travaille simplement pour la voirie, que vaut le système de télécommunication entre lui et les agents de Conservation: a-t-on suffisamment de patrouilleurs pour satisfaire la grandeur du territoire? est-il assermenté sinon comment peut-il remédier à une infraction s'il y a lieu; possède-t-il les atouts nécessaires ou devrait-on engager de véritables agents de Conservation à l'intérieur de ce parc à chaque jour pendant les saisons actives de chasse ou de pêche nous voyons des patrouilleurs avec des instruments de toutes sortes pour réparer les écritaux, chemins, chaloupes et autres, comment ce patrouilleur peut-il être efficace avec une tâche incensée comme la sienne; pourquoi ne ferait-il pas uniquement de la Conservation de la faune. Comme ça, il serait vraiment un patrouilleur digne de ce nom, mais non un réparateur où un homme à tout faire. Comment un ouvrier peut-il travailler sans outil c'est-à-dire que sont ses pouvoirs vis-à-vis l'infraction. Il peut appeler un Agent de Conservation de la faune, à condition qu'il contacte ce dernier pour lui affirmer qu'il y a infraction à l'intérieur du parc.

Que le ministère du tourisme de la chasse et de la pêche engage du personnel pour contrôler adéquatement un parc qui fut institué par eux, et en plus un personnel affecté spécialement pour les réparations de toutes sortes.

De ma part, je crois que les limites du parc devraient être défrichées et clairement indiquées. Comme ça pendant la période de chasse au chevreuil au dehors du parc, les gens sauront à quoi s'en tenir, et pourront savoir à quel endroit ils sont rendus. Les gardiens de barrières sans assermentation, comment peuvent-ils faire leur travail, et comment peuvent-ils vérifier adéquatement les prises soient de poissons ou de gibiers.

Pour revenir aux villages, qui sont situés à proximité du parc. Ne sont-ils pas sujets à une décadence grandissante du touriste qui est l'industrie première de ces gens et un revenu régional. L'Ancien régime des clubs privés et outfitter commercial n'avait-il pas plus de conservation ne donnait-il pas plus d'accès au public, dans tout ce brouhaha quel est le juste milieu de la Conservation de la faune et de l'industrie touristique. Je me le demande, mais si ce parc pouvait satisfaire les normes politiques et conservatrices vers un public affamé du grand air et de l'espace dans ce cas, je suis pour le parc!

Mais dans les mêmes conditions que nous avons actuellement, je suis contre et je crois que beaucoup sont de mon avis. Un parc normalement est un endroit qui nous donne la chance de garder un potentiel de gibier pour alimenter l'extérieur en même temps, très beau geste mais comment peut vivre du gibier si le contrôle sur les pédateurs est inefficace surtout si l'ont parle d'extinction de certaines espèces.

Henri Lamontagne

beaucoup sont de mon avis. Un parc normalement est un endroit qui nous donne la chance de garder un potentiel de gibier pour alimenter l'extérieur en même temps, très beau geste mais comment peut vivre du gibier si le contrôle sur les pédateurs est inefficace surtout si l'ont parle d'extinction de certaines espèces.

Henri Lamontagne

L'ECHO DE LA LIEVRE
Mercredi 27 mars 1974

1974

Ce qu'en pense le chasseur

Si deux pattes n'y voit pas, quatre pattes s'en va!!!

Où est la vérité?

Les biologistes du Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche déclaraient, "Seule l'épuration par les loups peut permettre à nos chevreuils de rester aptes à vivre sous notre climat". Ces mêmes biologistes mettent également en cause ou en question l'habitat d'hiver de nos chevreuils, soit à cause des coupes de bois, soit à cause de la qualité et ou de la quantité de la nourriture qui offre ces habitats à nos cerfs.

Comment alors expliquer qu'à l'Ile d'Anticosti où il n'y a pas de loups pour détruire les chevreuils supposés malades, que les cerfs y soient si abondants en dépit d'une saison de chasse très longue.

Il se peut que dans certaines régions le problème de l'habitat se pose, cependant dans nos Laurentides où les lacs sont nombreux et à l'extrémité de ces lacs il y a invariablement quelques savanes boisées de sapins, d'épinettes, de mélèzes et autres essences qui offrent à nos cerfs un très bon couvert. Et que dire de la nourriture aux abords des lacs et rivières où il y a beaucoup de thuyas ou cèdres ainsi qu'une bonne quantité d'érables giguère, (acer Negundo), de plaine batarde (acer spicatum), sans compter les bouleaux et merisiers dont le chevreuil ne dédaigne pas les jeunes tiges.

Selon des statistiques publiées par le Service de la Faune de la Direction Générale du Ministère il y a au Québec une diminution de plus de 75% dans le nombre de chevreuils abattus depuis 12 ans.

En effet en 1962 le nombre de cerfs abattus a totalisé 16,185 alors qu'en 1971 le nombre est diminué à 4,535, ce nombre aurait encore été réduit à moins de 4,000. Le comté de Labelle l'une des régions les meilleures du Québec, en 1962 près de 3,000 cerfs abattus alors qu'en 1973 moins de 400 chevreuils abattus.

Durant les douze dernières années la population du chevreuil a constamment diminué alors que celle des loups a continuellement augmenté. Y a-t-il un rapport entre cette augmentation des loups et cette dimunition de chevreuils?

Les biologistes déclarent que la destruction des loups n'est pas la solution pour la conservation du chevreuil, selon eux le loup est présent et son rôle est d'assurer l'équilibre de la nature, comment alors expliquer que maintenant il y a plus de loups que de chevreuils. Nous devons féliciter le ministère d'avoir embaucher un plus grand nombre d'agents de conservation de la faune afin de sauvegarder en autre le cheptel chevreuil. Comment d'un autre côté comprendre que ce même ministère adopte des lois qui favorisent la conservation des loups au lieu du chevreuil, alors que ces mêmes loups détruisent à eux seuls plus de chevreuils que tous les chasseurs du Québec réunis.

Messieurs les biologistes les chasseurs du Québec espèrent en vous depuis plusieurs années, aujourd'hui vous devez vous rendre à l'évidence que votre idéologie ne tient plus, la preuve est malheureusement établie, la multiplication des loups a été faite au prix de la destruction quasi totale du cheptel chevreuil. Nous devons maintenant adopter des mesures radicales, les chasseurs du Québec vous disent que seule l'extermination des loups peut permettre à notre cheptel chevreuil de se multiplier pour survivre, le chasseur est lui aussi un spécialiste de la nature et il désire la conservation du cheptel chevreuil. Cette richesse quasi inestimable doit être sauvée. Notre choix est fait depuis longtemps et nous n'acceptons pas la conservation des loups au prix de la destruction du chevreuil. Il serait aussi inutile de fermer la saison de la chasse qu'il est logique d'appliquer des lois anti-braconnages et de maintenir en fonction du personnel à cette fin pour permettre aux chevreuils de se multiplier pour être ensuite dévorer par les loups, ce serait mettre la charrue en avant du boeuf et l'objectif ne serait pas atteint.

Le premier geste à poser est l'extermination complète des loups, favoriser ensuite la reproduction du chevreuil en créant des habitats dans les endroits nécessaires, après quoi vous pourrez avec vos agents de conservation appliquer strictement toutes les lois contre le braconnage etc. soyez assurés qu'avec l'application de mesures aussi logiques, vous recevrez l'entière collaboration et le respect de tous les chasseurs du Québec.

Roger Doucet
Lac Nominingue, P.Q.

Lettres ouvertes

L'Annonciation le 1er mars 1974

Monsieur Henri Lamontagne,
journal "L'Echo de la Lièvre,
515, boul. Paquette,
Mont-Laurier.

Monsieur,

Je vous saurais gré de publier cette lettre dans votre journal.

"Il faut sur un point bien particulier dénoncer l'inconséquence de notre gouvernement en matière touristique. Ainsi, la région de l'Annonciation, quoiqu'extrêmement riche en possibilités touristiques, doit encore être, à ce titre considérée comme sous-développée. En dépit du développement de la route II jusqu'au nord de St-Jovite, il semble que nous allons marquer le pas pour un bon moment si nous nous fions qu'au bon vouloir de notre gouvernement. L'exemple suivant va illustrer cette inconséquence.

On a formé à Mont-Laurier 40 agents de conservation. Tous sont d'accord pour affirmer que cela répondait à un besoin réel de toute la région. Et pourtant, aucun ne s'est trouvé un emploi! Ainsi, le même gouvernement qui organise des cours pour répondre à un besoin réel et urgent de notre région est muet, absent, lorsqu'il s'agit d'aller au bout de sa logique. Pourquoi, plus particulièrement notre Ministère de la Chasse, de la Pêche et du Tourisme qui chapeaute l'industrie qui est en passe de devenir la première au Québec ne peut-il engager aucun de ces 40 agents de conservation? Comment un Ministère avec une vocation si vitale peut-il avoir un budget de famine, compte-tenu des besoins? Comment surtout, un gouvernement qui se veut responsable peut-il, à un bout de la ligne, former des jeunes et à l'autre bout, boucher lui-même toutes les avenues? L'O.R.R.A., l'Opération Réveil de la Région de l'Annonciation, comme groupement populaire de pression et d'animation socio-économique, ne peut accepter cette situation déplorable. Elle demande donc au gouvernement de prendre ses responsabilités et d'être conséquent avec lui-même. Ainsi, la région de l'Annonciation qui jouit d'un potentiel touristique exceptionnel pourra cesser d'être sous-développée. Ils sont trop nombreux maintenant les citoyens de notre région qui sont éveillés à l'urgence du problème touristique, pour laisser le Ministère du Tourisme aller son petit bonhomme de chemin sans plus se préoccuper des intérêts vitaux de notre région.

L'O.R.R.A s'adresse donc au Premier Ministre Robert Bourassa et lui demande d'intervenir pour que le Tourisme cesse d'être le parent pauvre de notre région. Le problème particulier que nous venons de soulever à propos des agents de conservation n'est qu'un aspect du manque de planification et de moyens du Tourisme. A lui seul, il illustre bien le manque de vision et d'audace du présent gouvernement. Nous espérons qu'il assumera ses responsabilités. Quant à nous de l'O.R.R.A., nous allons prendre les nôtres pour que pareille situation soit corrigée.

Signé J.J.
L'O.R.R.A.
L'Annonciation

Texte autorisé par Pierre Guay Président, L'O.R.R.A., l'Annonciation.

Mont-Laurier, le 11 mars 1974

M. Henri Lamontagne
Chroniqueur de chasse et pêche
L'Echo de la Lièvre
Monsieur,

Suite à l'article paru dans le journal "L'Echo de La Lièvre", nous tenons à vous remercier pour l'intérêt que vous manifestez pour le cours d'Agent de Conservation.

(Suite à la page 37)

-- lettres ouvertes ....

(Suite de la page 35)

C'est grâce à vous et à des gens comme vous qu'un jour peut-être le public se réveillera et se sensibilisera à la cause des Agents de la Conservation de la Faune.

Nous tenons aussi à vous féliciter pour tous vos articles qui sont vraiment intéressants.

Les Agents de Conservation
E.P.S.J.

1974

PLEIN AIR, CHASSE ET PÊCHE

Par Henri Lamontagne, ex-agent de conservation



S.O.S. pour la survivance de notre Cheptel chevreuil

Voici le résultat de l'assemblée qui eut lieu à l'hôtel de ville de Mont-Laurier; le 30 mars 74 à 1 h. 30 P.M.

Il y avait comme invité de marque, le député provincial Roger Lapointe, ainsi que quelques membres de la Chambre de Commerce: M. Rolland, L'honorable Courtemanche, M. Henri Sabourin et quelques autres, dont je ne peux me rappeler. M. Claude Carle, Agent principal, relevant du bureau des agents de Conservation de Mont-Laurier, ainsi que la participation de plusieurs gens venant de tous les villages avoisinants, tel que M. Boisvenu du Lac du Cerf, M. Rabby de Mont-St-Michel, M. A. Michaudville de Val Viger, M. Tisserand de Chûte St-Philippe, M. S. Chartier de Kiamika, M. Poulin de Lac des Iles, Claude Coursol, A. Fyfe et moi même de Mont-Laurier accompagnés de M. Nolan de la radio C.K.M.L. ainsi que plusieurs autres sympatisants et représentants de la compagnie Mc Larens tel que M. Ouellette afin de proposer au ministre Simard du ministère du Tourisme de la chasse et de la pêche en collaboration avec son conjoint, député Roger Lapointe de faire activer le contrôle immédiat le la prédation, achat de lots à bois par le gouvernement aux endroits vers lesquelles les chevreuils hivernent, aménagement de ces terrains boisés, engagement d'hommes compétents engagés à l'année, pour trappage des prédateurs avec un salaire équivalent à celui des agents de Conservation, en plus avec des instruments et matière efficaces tel, que Strycknine (poison) pièges, collets.

Le public en général est d'avis pour la réintégration de la prime pour le loup avec un prix raisonnable; par la suite le service de la Faune pourrait contrôler la prédation et ces hommes pour des moyens quelconque, afin de rétablir l'ordre à l'intérieur des ravages de chevreuils.

Pour ce qui est de la Strycknine, les animaux normalement prix par ce poison sont les loups, renards, corbeaux, belettes, raton-laveur, et moufette lorsque le printemps est arrivé, quelque fois des pécans martes et des lynx, mais rarement. Donc la strycknine est la matière la plus efficace pour le moment critique que nous vivons, car la disparition du chevreuil dans notre comté se fait sentir.

Le député Roger Lapointe, souligna par la suite après une question sur les agents de conservation diplômés, que le gouvernement avait commencé à l'heure actuelle d'ouvrir des concours pour l'introduction de ces agents diplômés des écoles régionales, et ceux d'un âge varie, il y aura une sélection pour un corps de cadet.

Mais tous ceux jusqu'aujourd'hui qui ont fait leur demande d'emploi sans avoir suivi ce cours d'agent de conservation auront la chance d'être promus avant ces agents diplômés, car une trop longue liste d'attente est à l'avance.

Pour ma part, c'est illogique et je proteste largement car la compétence est de rigueur en 1974. Il fut question de saison de chasse soit le (buck Law) la loi du mâle ce que le public en général est contre à cause du gaspillage qu'ils vécurent déjà et aussi un citoyen a mentionné que lorsque je vois un chevreuil, je tire, je ne regarde pas si il y a des cornes!

Quelques-uns étaient en faveur d'une chasse avec une saison plus courte, mais moi de mon avis, je fermerais quelques zones pour tant d'années, car même si le service de la faune ne ferme pas la chasse d'ici deux ans, ils seront obligés de fermer complètement car le chevreuil sera chose du passé.

Il fut question de coupe sélective, coupe en damier, coupe en lisière, coupe à blanc. Cette dernière est la plus rentable pour les compagnies forestières mais la plus destructrices pour la faune. Avec le système de coupe sélective, je crois que le projet de M. Fyfe en dira plus long sur ce sujet car cette façon de sélections des arbres est la moins dommageable et l'habitat se ferait protéger.

M. Ouellette, de la Cie McLarens, déclara que les compagnies forestières ne savent pas si un ravage de chevreuil s'y trouve quand ils coupent. Il faudrait un arrangement au points de vue de location, des endroits vers lesquelles les chevreuils hivernent: par le service de la Conservation de la faune et Terres et Forêts via compagnies forestières, il faudrait avoir une entente sur la question d'endroits des prochaines coupes et d'y remédier s'il y a lieu, afin de protéger notre cheptel.

Si tout le public en général se donne la main, notre chevreuil aura sa chance de survie. A la dernière heure par un ami, je crus entendre que le ministre Simard aurait accepté de faire main forte sur la prédation et les coupes de bois, facile à dire mais attendons maintenant les agissements.

Un comité de protection pour le chevreuil de notre comté est formé. Prochainement, je nommerai la liste de cette délégation qui représentera notre région à Québec d'ici peu. Appuyé par la Chambre de Commerce de Mont-Laurier, et croyez-moi ca va grouiller, car s'il reste une chance de protéger nos derniers chevreuils nous la prendrons.

1974

Il faut livrer une guerre sans merci aux prédateurs

Les quelques 75 personnes présentes à l'importante réunion tenue samedi après-midi, à l'hôtel de Ville de Mont-Laurier, ont été presqu'unanimes à recommander au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de livrer une guerre sans merçi aux prédateurs et plus particulièrement aux loups, afin de protéger le chevreuil qui constitue l'une des principales richesses de la région. Lors de cette réunion, tenue sous l'égide de la Chambre de Commerce locale, dont le président est M. Jacques Rolland, les personnes présentes ont également décidé de recommander au gouvernement passible
dividu qui est reconnu coupable de braconnage soit possible d'un mois de prison; que le nombre d'agents de conservation soit augmenté sensiblement; et que les mesures nécessaires soient prises pour sauver les ravages existant. On a également procédé à la mise sur pied d'un comité de sept membres, lequel sera connu sous le nom de "Comité de protection de la faune du district de Labelle. Ce comité sera composé de MM. Jean Tisserant, de Chûte St-Philippe, Réal Valiquette, de Lac-du-Cerf, et de MM. Claude Coursol, Henri Lamontagne, Arthur Fyfe, de Mont-Laurier, ainsi que d'un représentant des chambres de commerce de Mont-Laurier et de Ferme-Neuve. Participant à cette réunion, le député de Laurentides-Labelle à l'Assemblée nationale, M. Roger Lapointe, a pour sa organisé en collaboration avec les faites jusqu'à maintenant pour régler cet épineux problème. Voici la déclaration du député Lapointe.

1974

Améliorations pour la protection du chevreuil

Des mesures seraient prises pour améliorer l'aménagement et la protection du chevreuil dans le comté de Labelle, selon le chroniqueur de chasse et pêche du Montréal-Matin, Jean Pagé, qui se base sur les déclarations du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard.

M. Pagé a rencontré M. Simard à Place Bonaventure et dit que celui-ci serait bel et bien décidé à passer aux actes en ce qui concerne la protection du chevreuil dans la région.

En marge de cette affaire, un groupe de citoyens de Mont-Laurier parmi lesquels on retrouvait MM. Claude Coursol et Arthur Fyfe, se sont rendus au Salon Camping, loisirs et voyages à la Place Bonaventure et y ont déposé des carcasses de chevreuils dévorés par les loups, le tout au kiosque du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche.

Pour le moment, M. Pagé demande de faire confiance à M. Claude Simard qui aurait mentionné que le problème se règlerait au niveau de son cabinet.

A cela, M. Pagé ajoute: "Après quatorze années de luttes incessantes, les groupes de Val-Barrette et Maniwaki, qui firent des efforts aussi louables que ceux de Mont-Laurier et de toutes les municipalités de cette région verraient leurs revendications sur le bureau du ministre et non sur ceux de quelque sous-ministre". M. Pagé disait également dans sa chronique de mardi dernier qu'actuellement l'opinion publique se soulève, surtout que les pressions exercées par les 56 municipalités du comté de Labelle et des environs furent ignorées l'an dernier.

Mercredi 10 avril 1974

Page 10

OPINION LIBRE

Le plus grand responsable:

LE LOUP

Après avoir assisté à l'assemblée du 30 mars, sur la question du loup et certains moyens à prendre pour conserver notre faune. Pour moi, le plus grand responsable de la destruction du chevreuil est le loup et il est grand temps que les biologistes cessent de penser que les coupes de bois en sont la cause première et que pour avoir du chevreuil ça prend du loup.

A mon avis, après avoir vécu une grande partie de ma vie dans le bois, même si je ne suis pas un indien, je peux vous dire que je n'ai jamais vu un chevreuil mort de faim à cause de la coupe du bois. Je suis d'accord que ça le déplace mais ça ne fait pas mourir, nous sommes pas sur l'île Anticosti. Pour penser ainsi, le petit peu de chevreuils qui nous restent ne sont pas inquiets pour se trouver de la nourriture dans la forêt. Une autre chose que certains gens pensent, c'est le petit chien de 7 ou 8 lbs, que les gens ont à leur camp qui peut aller dévorer le chevreuil, allons, c'est vraiment stupide de penser de telles choses. Si vous réfléchissez un peu, ce pauvre petit chien, même si il est très vorace et court très fort n'ira jamais courir un chevreuil au point de le faire mourir, car il a les pattes trop courtes à comparer à celle du chevreuil. Il faut penser une fois pour toute que le plus grand destructeur est le loup et prendre les moyens pour l'abattre au plus tôt. En augmentant la prime et en engageant des gens qui seront qualifiés pour le détruire et punir plus sévèrement le loup à 2 pattes qui a une grande part dans la destruction du chevreuil, et c'est urgent.
Rolland Thomas, maire de Mont St-Michel



M. Roland Thomas

1974

1974

OPINION LIBRE

Réponse au maire Thomas

Je voudrais répondre à l'opinion de M. Rolland Thomas, maire de Mont-St-Michel. Pour vous le plus grand responsable est le loup et que les biologistes cessent de penser que les coupes de bois en sont la cause première. Pour ce qui est du petit chien de 7 à 8 lbs que les gens ont à leur camp qui peut aller dévorer le chevreuil, c'est vraiment stupide de penser de telles choses. Même s'il est très vorace et court très fort, il n'ira jamais courrir un chevreuil au point de le faire mourir, car il a les pattes trop courtes à comparer à celles du chevreuil.

Ce n'est pas le loup qui est le facteur principal, il est peut-être important de mentionner ce dernier mais n'oubliez pas que mille et un facteurs forment l'ensemble qui cause la disparition du chevreuil. En plus les biologistes ne mentionnent pas que c'est la coupe de bois qui est la cause première mais bien l'ensemble. Mais quand nous décomposons un facteur coupe qui est la cause première mais il faut bien décrire le facteur.

A propos de petit chien vous ne croyez pas que même si ce dernier pèse 7 ou 8 livres, et est vorace il ne peut pas rejoindre le chevreuil et que c'est ridicule de penser ça. Déjà vous n'avez jamais chassé le chevreuil avec un chien; beaucoup de gens du comté de Labelle ont chassés le chevreuil avec un petit chien et demandez leur ce que leurs chiens faisait lorsqu'il partait après un chevreuil. N'oubliez pas que le chien est plus résistant qu'un chevreuil, et pendant la chasse il n'y avait ou pratiquement pas de neige. Que pensez-vous alors dans un ravage de chevreuil pendant que la neige s'amoncèle et que la concentration de chevreuil devient plus prononcée. Que pensez-vous du petit chien beagle; informez-vous au bureau des agents de conservation à propos des petits chiens, vous verrez que ces derniers vous répondront qu'il n'y a pas de pesanteur pour la loi à propos des chiens errants surtout dans un ravage de chevreuil.

Le chien peut-être bien petit mais résistant, capable de suivre un chevreuil jusqu'à temps que ce dernier s'affaisse et normalement un petit chien n'est jamais seul dans le bois.

Pour terminer M. Thomas le comité de protection du gibier du comté de Labelle a besoin de quelques autres directeurs, pourquoi ne viendrez vous pas combattre à nos côtés la grande bataille pour la survie du chevreuil.

Nous serons contents de vous avoir.

Arthur Fyfe,
prés. du C.P.G.C.L.

Le chevreuil mieux protégé au Québec

Hier je vous faisais part d'une réunion d'urgence qui avait lieu à Orsainville, où le ministre Claude Simard rencontrait les responsables de l'aménagement et de la protection du chevreuil au nord de Montréal. L'assemblée, qui fut orageuse et plus ou moins productive, du fait que les controverses sont toujours au détriment de la population de cerfs de Virginie, connaît tout de même une conclusion espérée depuis longtemps. Depuis hier, le Ministre du Tourisme de la Chasse et de la Pêche aurait pris les rênes.

Enfin ce ne seront plus les messieurs "aux grands chapeaux" de Québec qui feront la pluie et le beau temps dans ce ministère, mais bien le ministre lui-même. Il le mentionnait lors de la réunion et ce qui vous surprendra, il a déjà pris position.

La loi du mâle immédiatement

Après des années d'attentes, malgré l'expérience américaine s'avérant adéquate dans ce domaine, nous persistions au Québec à tuer femelles et faons. Le ministre mettait fin aux controverses néfastes retardant l'application de cette loi, en la proclamant lui-même. Pour la prochaine saison de chasse, ne vous avisez plus de tuer biches et faons de la famille du cerf de Virginie, car vous enfreindrez la loi.

Contrôle des prédateurs

Toujours du Cabinet du ministre, et non d'un service d'information qui tentait de nous jeter de la poudre aux yeux tout récemment, il fut décidé d'établir un contrôle adéquat des prédateurs et plus particulièrement des loups. Nos ravages décimés sont situés à proximité des deux grands sanctuaires de ces prédateurs, soient les Parcs du Mont-Tremblant et de la Vérendrye. Comme on sait que le loup possède un circuit allant jusqu'à 90 milles (Victor Cahalane), il va sans dire que chevreuils et bestiaux étaient sous la menace constante de la prédation. Ce contrôle serait donc augmenté de façon valable, selon des modes qui ne sont pas encore complètement déterminés.

Autres mesures

Concernant l'amélioration et la protection des boisés, le ministre ne s'est pas encore prononcé ouvertement, mais il est à étudier des méthodes ou moyens qui devraient vraisemblablement donner satisfaction à la population.

Depuis quatorze ans, à cause de guerres intestines au sein des fonctionnaires, nous tournions en rond dans le domaine de l'aménagement du chevreuil. Le ministre Claude Simard viendrait tout juste de régler un problème traînant en longueur. Ce qui est encore plus important, en quelques heures, il prenait véritablement le contrôle de son ministère. Il y aura des pleurs et des grincements de dents, mais les citoyens des comtés du nord de Montréal n'en seront que plus heureux. Pour eux, c'est une grande victoire. Je tiens à féliciter les gars du comté Labelle, plus particulièrement ceux de Mont-Laurier qui surent souligner en gentilshommes un problème que le ministre Claude Simard a su comprendre.

J'en profite pour offrir mes voeux de prompt rétablissement à Claude Coursol et je tiens à remercier les Fyfe, Lamontagne, Nolan, Courtemanche, Valiquette et combien d'autres qui se réjouiront de cette nouvelle.



A l'avenir nos chevreuils seraient mieux protégés. Telle serait la décision du ministre Claude Simard. Depuis trop d'années, cette partie importante de notre cheptel sauvage avait été plus que négligée.

1974

MONTRÉAL-MATIN

VENDREDI 12 AVRIL



CANNE & FUSIL
jean pagé

1974

AU GRAND VENT

avec Jean Pagé



TOUS DROITS RESERVES

Sur le chevreuil

Commentons la déclaration du Ministre Simard

Depuis quatorze ans, l'aménagement de notre cheptel chevreuil du nord de Montréal laissait à désirer. Des suites de pressions exercées, le Ministre Claude Simard faisait une déclaration qui plaisait à certains, tandis que d'autres en furent déçus. Rendons à César, ce qui appartient à César, si Simard se penchait sur le problème, nous lui devons tout de même des félicitations.

Des travaux valables et des recommandations sérieuses furent de l'essor du biologiste Bruce Stephenson, dans la publication "Deer Management in the North-Montreal Region" nous les retrouvions: "Loi du mâle avec permis de groupes; Contrôle des loups et destruction des chiens dans l'habitat; Amélioration et protection de l'habitat."

Dans sa déclaration, M. Simard répondait aux deux premiers impératifs d'une façon très précise. La loi du mâle est en force pour protéger le cheptel et lui permettre de se reproduire, dans le but de ne point nuire et même d'améliorer les conditions touristiques des comtés du nord de Montréal. M. Simard se laisse même l'alternative de prolonger la chasse. Ceux qui se permettent de critiquer cette attitude ne sont certainement pas véritables chasseurs, marchands, guides, hôteliers ou politiciens.

Quant au second item, nous savions tous qu'un contrôle véritable des prédateurs s'imposait, les destructions du Trente-et-un-Mille, de lac David, de Mont St-Michel etc. seraient-elles oubliées?

Les trappeurs, probablement au chez-vous qui pourront gagner honorablement leur vie, tout comme les trappeurs de cougars professionnels le font aux Etats-Unis. Les loups seront maintenant controlés et les fermiers et chasseurs n'auront qu'à s'en réjouir.

Un troisième point demeure imprécis, je suis d'accord avec vous, ce serait celui de l'amélioration de l'habitat. Il n'en fut point question de façon précise dans la déclaration, mais je rencontrai tout de même le ministre en deux occasions en votre nom, pour en revenir en esquissant un sourire. Patientez un peu et cessez de vous tourmenter. Que le provincial et le fédéral aient leurs petites rencontres privées, ce n'est pas notre affaire. Je ne vous l'affirme pas ici, mais ce point litigieux ferait probablement sujet d'une seconde déclaration que nous présenterait le Ministre Claude Simard sous peu. Cessez de songer à vos petites frustrations personnelles, vous avez obtenu gain de cause pour deux points sur trois. Les ententes entre le fédéral et le provincial, surtout dans le domaine des Initiatives Locales, qui vous a dit que ça ne se pratiquait pas actuellement? N'oubliez pas qu'un politicien ne fait pas de déclaration sans avoir les bonnes cartes en main. Encouragez plutôt le ministre Claude Simard et assistez-le auprès des Initiatives Locales. Il y aura des élections fédérales sous peu . . . la porte du représentant d'Ottawa serait un très bon endroit où frapper! Le troisième point des recommandations se règlerait comme le beurre fond dans la poêle. Vous seriez les grands vainqueurs, grâce à de petites stratégies, ainsi qu'à certains conseils qui vous furent prodigués.



Notre chroniqueur de chasse et pêche, Jean Pagé rencontrait un groupe de contestataires déplorant la situation lamentable du chevreuil. Ces gens de la région déposaient des carcasses de chevreuils dévorés par les loups dans les kiosques du Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche. Tout s'est déroulé dans l'ordre, le ministre Claude Simard passait à l'action. Félicitations les gars!

PLEIN AIR, CHASSE ET PÊCHE

Par Henri Lamontagne, ex-agent de conservation



1974

La faune, l'équilibre, l'évolution

Au niveau des services dans le domaine du tourisme de la chasse et de la pêche, nous avons le service de la Faune qui comporte les biologistes de la faune terrestre et aquatique ainsi que des études sur des projets d'aménagement, des inventaires fauniques et tous genres d'information pouvant améliorer l'état de la chasse et de la pêche. Le service de la Conservation de la Faune implique dans ce milieu l'agent de Conservation (anciennement garde-chasse et pêche) qui a pour but de conserver la nature en maintenant l'ordre au niveau des chasseurs et des pêcheurs par une ligne de conduite qui est la loi et les règlements de la chasse et de la pêche par le chapitre 58 retiré du bill 78.



MM. Claude Coursol et Henri Lamontagne accompagnés du ministre de la chasse et de la pêche, M. Claude Simard lors de la rencontre qui a eu lieu le 14 mai à Montréal.

Donc en résumé, il y a un service qui s'occupe de l'orientation de notre cheptel sauvage et l'autre service qui se voit attribuer la responsabilité de sauvegarder cette faune par les moyens de l'éducation, la prévoyance et la promotion. Afin d'aplanir le ministère de la chasse et de la pêche pourquoi les autorités ne feraient-elles pas jaillir un autre service qui équilibrerait ces deux derniers. C'est à dire le service de la prédation celui-ci aurait comme tâche d'établir l'ordre ainsi que le contrôle au niveau de la prédation sous toutes ses formes.

Combien de fermiers qui ont perdu des sommes considérables en voyant leurs animaux se faire dévorer par les loups, coyotes ou chiens errants. L'agent de Conservation ne peut pas remédier à tout cela d'ailleurs ce n'est pas son domaine car au moment où un agent s'occupe de la prédation tous roupètent; certains disent que ce dernier trappe les animaux à fourrure autres que le loup et d'autre fois ce sont des supérieurs qui ne savent pas ce qu'ils veulent. L'agent de conservation est un prêcheur de la faune et non un contrôleur compétent dans sa majorité vis-à-vis la prédation mille et un problèmes s'additionnent sur le dos de ce protecteur de la faune pourquoi ne lui enlèverait-on pas la prédation se serait un soucis de moins.

En plus, un homme engagé par le ministère de l'agriculture ne suffit pas pour un territoire boisé comme le nôtre; si un homme fut introduit pour controler la prédation dans une région; le ministère de chasse et de pêche en étant l'industrie de premier ordre au Québec devrait s'offrir le luxe d'ériger sa propre CIA vis à vis la prédation en y instituant le service de la prédation du Québec, combien de conflits se règleraient par ce moyen de cette façon chaque chose à sa place et chaque place à sa chose, se serait logique n'est-ce pas?

Le même bureau que celui de la conservation de la faune pourrait servir afin d'accoupler sur un même plan le service de la prédation ce qui éliminerait les dépenses inutiles. Un travail d'équipe pourrait se former d'une façon compétente, administré par les autorités qui s'y connaissent en matière de la faune comme est le cas présentement. Le comité de protection du gibier du comté de Labelle possède présentement tous les atouts pouvant amener à élaborer le sujet concernant la mise sur pied d'un nouveau service compétent et indispensable celui du service de la prédation du Québec.

Si tout ceci était le cas, peut-être qu'un jour prochain des écoles de formation technique et pratique sur le trappage verraient le jour et une orientation nouvelle s'intègrerait dans notre société qui ne demande qu'à s'épanouir dans une évolution culturelle et sociale, juste et véridique vis-à-vis notre faune québécoise.

1974

CONTRÔLE DU LOUP
On craint que le délai de réalisation ne soit pas respecté

M. Simard,
Ministère du tourisme de la Chasse et de la pêche,
Hôtel du Gouvernement,
Québec

Monsieur le Ministre

Au mois de mai dernier, nous avons eu une rencontre avec vous et votre ministère, concernant le contrôle du loup dans nos municipalités. Nous aimerions bien que cette rencontre porte fruits et que nos recommandations ne demeurent pas vaines. Le comité de protection du gibier du comté Labelle avait fait des démarches et nous aimerions que le délai de réalisation demandé soit respecté.

En foi de quoi nous avons signé,

Les maires et les secrétaires
des municipalités du comté
de Labelle
Arthur Fyfe

1974

Deux personnes attaquées par des loups

Deux personnes de la région ont dû être transportées à l'hôpital de Mont-Laurier après qu'elles furent attaquées par une meute de loups affamés dans le parc de Papineau-Labelle, plus précisément sur le secteur Murphy, secteur appartenant à la compagnie "The James Maclaren".

D'après les renseignements obtenus, il semblerai que les deux individus soit MM. Marcel Larocque de Notre-Dame du Laus et Rosaire Cloutier de Notre-Dame de Pontmain étaient à travailler dans la forêt au moment où les loups firent leur apparution.

De plus, il appert que ces loups étaient atteints de la rage; voilà la raison pour laquelle les deux personnes ont dû être transportées à l'hôpital de Mont-Laurier. M. Larocque souffrait de nombreuses lacérations au dos et tant qu'à son compagnon, M. Cloutier, ce dernier aurait de nombreuses morsures au dos et aux jambes.

Par ailleurs, un troisième individu qui se rendait à cet endroit pour travailler eut juste le temps de retourner à son camion avant même que les loups puissent le rejoindre.

Ces trois personnes sont à l'emploi de la compagnie "The James Maclaren".

1974

AU GRAND VENT

avec Jean Pagé



TOUS DROITS RESERVES

Du progrès et de la faune...

OUTARDES ET ALCOOL: Les plus âgés parmi nous se souviendront qu'il fût une période où les outardes (bernaches du Canada) furent très rares. Ceci à un tel point, que sociétés et associations se formèrent dans le but de sauvegarder l'espèce.

Pourtant, les populations de ce gibier augmentent à un rythme effarant depuis quelques années et l'alcool en est en partie responsable. Permettez - moi quelques explications, je ne voudrais pas inciter les Alcooliques Anonymes ou les Cercles Lacordaire à rapatrier ces oiseaux migrateurs dans leurs rangs. Voici ce qui se produisit: Notre consommation d'alcool nécessitait des sources d'approvisionnements valables, ce qui incita les distilleries à faire opérer des transformations.. de cultures chez les fermiers. On les invita à semer du blé-d'Inde, avec garantis d'achats des récoltes. Ceci dit, des milliers d'âcres poussèrent du blé-d'Inde, il en résultat que les outardes purent se gaver à satiété, donc augmentation des conditions de vie, fluctuation ascendante du cheptel sauvage. Et dire que certains prétendront que l'alcool rend l'homme semblable à la bête. . . parlez-en aux outardes!

ORIGNAL ET CHEVREUIL: D'un même ordre d'idée, nous semblons assister à une augmentation du cheptel orignal, au détriment de celui du chevreuil. C'est exactement ce qui se produit, des suites de modifications de l'habitat. Il est aussi une autre raison dont me faisait part le biologiste Albert Courtemanche: ''Une découverte importante se faisait dans ce domaine par les années passées. Le chevreuil étant porteur d'un virus ne l'affectant pas dans sa gorge, cette infection étant très nocive à l'orignal. Le premier déposant ce microbe sur les plantes lui servant d'aliments, l'orignal y bouffant par la suite serait atteint d'une infection cervicale le faisant dépérir, pour en crever quelques mois plus tard. C'est ainsi que vous apercevrez des orignaux, où nous n'en avions pas depuis des décennies. Cet état de chose provenant de la disparition graduelle du chevreuil ou cerf de Virginie.

AUTRE PHENOMENE, LE CHEVREUIL: Si cette dernière espèce poursuit son déclin de façon inquiétante, nos autorités gouvernementales, plus particulièrement le Service de la Faune en sont directement responsables. Aucune mesure valable d'aménagement ne fut entreprise dans ce domaine au Québec, malgré les résultats concluants obtenus aux Etats-Unis. Il y eut les recommandations de Bruce Stephenson, mais elles ne furent point observées.

L'habitat se déterriore des suites d'opérations forestières inconsidérées, ainsi que du manque de compréhension de certains propriétaires de boisés. Ajoutez à ceci l'abandon des fermiers à faire du ''bois de poêle'', permettant la régénération de pousses essentielles. Aujourd'hui, on utilise l'électricité, le pétrole ou le propane comme moyens de chauffage.

Complétons le tableau par des lois désuètes persistantes, un manque de protection, l'inexistence d'un contrôle des prédateurs (loups, coyotes et chiens errants). Admirez cette triste esquisse: Le chevreuil disparaît graduellement du Québec.

Il nous est permis de conclure en affirmant que la faune s'améliorera en autant que l'homme prendra les moyens requis. Certaines espèces sont croissantes, alors que d'autres s'acheminent vers l'extinction. Songez que des sommes phénoménales sont dépensées ou le furent sur le caribou, espèce bien portante, à peine chassée et que d'autre part, absolument rien de concret ne fut apporté pour améliorer la situation du chevreuil. Pourtant cet animal était un actif important sur le plan de la récréation, les adeptes de ce sport déclassaient les rares chasseurs de caribou.

1974

Mercredi 30 octobre 1974 L'ECHO DE LA LIEVRE Page B-1

Le Comité de Protection du gibier s'adresserait au Premier Ministre

Face à la lenteur des démarches en vue de régler le problème du loup, le Comité de Protection du gibier du comté de Labelle a décidé de passer outre le député provincial et le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, pour s'adresser au Premier ministre Bourassa. C'est ce qu'a déclaré le président du Comité, M. Arthur Fyfe, en soulignant qu'une rencontre doit avoir lieu avec la Chambre de commerce de Mont-Laurier, afin de tenter d'obtenir son appui relativement à cette affaire.

1974

Un hélicoptère pour empoisonner les loups?

D'après les dires de M. André Bolduc, un hélicoptère serait de service dans la région au cours de cet hiver pour empoisonner les loups, afin de protéger le chevreuil. M. André Bolduc, qui a fait cette déclaration lors de l'assemblée du conseil lundi soir dernier, aurait été mis au courant de ces faits à la suite d'une conversation téléphonique avec le député Roger Lapointe.

M. Bolduc s'adressait alors à M. Arthur Fyfe quand il a annoncé cette nouvelle non-officielle.

De son côté, M. Fyfe s'était rendu à la réunion du conseil municipal afinde demander qu'un télégramme soit envoyé au Premier ministre au sujet de la protection du chevreuil dans le comté de Laurentides-Labelle. Sa demande a été acceptée, mais le télégramme sera envoyé au ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard.

M. Fyfe se plaignait que les promesses faites par M. Simard, l'an dernier, n'avaient pas été remplies, et que le chroniqueur Jean Pagé pouvait le mettre plus facilement en contact avec le ministre, que le député Lapointe.

Commentant la formation du Comité de protection du chevreuil, l'an dernier, M. Fyfe déclarait que si les choses ne changent pas, ce comité pourrait devenir un comité de destruction. Toujours selon M. Fyfe, plusieurs réunions sont prévues à ce sujet.

M. Fyfe s'en est également pris aux agents de conservation, qu'il accuse de demeurer assis derrière leurs bureaux ou dans leurs camions.

"Par le passé, ce sont eux qui m'ont courru après, maintenant c'est moi qui va leur courir après, et s'il le faut, j'userai complètement mes bottes neuves", de dire M. Fyfe, dans un langage plutôt humoristique.

1974

L'Association de Chasse et pêche de la région de L'Annonciation

FRANC SUCCÈS DE LA SOIRÉE DU 7 DÉCEMBRE

Plus de 400 convives ont participé au souper annuel de l'Association de Chasse et Pêche de l'Annonciation, tenu samedi le 7 décembre dernier, sous la présidence de M. Gérard Therrien de l'Annonciation.

Grâce au Protocole d'entente conclue avec la Com. Scolaire Régionale Henri Bourassa, l'Association ne pouvait trouver meilleur local que l'Ecole Secondaire Ste-Croix dont la Cafétéria peut recevoir un nombre si imposant de convives.

Les convives ont été enchantés du menu préparé par le concessionnaire de la Cafétéria, soit M. Serge Perreault, et chacun put apprécier l'excellent Ragoût de boulettes, patte de porc avec tourtières, tarte aux pommes et fromage. Félicitations au concessionnaire de la Cafétéria et aux dernières nouvelles, personne n'a encoré été malade.

A la table d'honneur, outre l'exécutif de l'Association, on remarquait la présence de M. Jean Pagé, chroniqueur sportif d'un journal de Montréal, et qui connaît bien la région par ses nombreuses visites dans les Hautes Laurentides.

Suivant la déclaration de son président, M. Gérard Therrien, l'Association continuera sa lutte pour le contrôle du loup qui se manifeste de plus en plus dans la région et étant le principal ennemi du chevreuil. Si bien que lors d'une chasse au Renard faite ces jours derniers, quelle ne fut pas la surprise de M. Hector Therrien de retrouver un loup dans son piège au lieu et place d'un renard, et telle prise ayant été faite au dépotoir municipal. Le dossier produit aux Autorités compétentes est fort révélateur et qu'une lutte incessante doit être faite à cet animal dépradateur et notre représentant M. Lapointe à l'Assemblée Nationale ne néglige point ses efforts pour protéger notre gibier qu'est le chevreuil.

La soirée s'est poursuivie au son de l'orchestre Boileau qui faisait les frais de la musique, et une centaine d'autres visiteurs est venue s'ajouter au cours de la soirée aux 400 convives déjà en place.

Félicitations aux responsables de cette soirée et à la direction de l'Association pour le magnifique travail exécuté au cours de l'année écoulée.

Réunion spéciale de l'Association: le 19 novembre dernier.

L'Association de chasse et pêche de la région de l'Annonciation compte plus de 500 membres et est très bien structurée, et le 19 novembre dernier, elle tenait une assemblée spéciale qui avait pour thème: **"Combattre le loup"**

Lors de cette assemblée spéciale, il a été discuté des divers moyens à prendre pour diminuer la population du loup, et notamment de sa capture, et l'Association décidait de créer un FONDS spécial par une souscription publique en vue d'octroyer des primes pour les trappeurs de loups. Une demande spéciale a été formulée auprès du Ministère du Tourisme et de la Chasse et Pêche pour retenir les services de 10 hommes spécialisés dans le trappage du loup, et ce de façon permanente. De plus, demande a été formulée pour que les agents de conservation contrôlent le loup dans les parcs de la région.

Le bureau de direction de l'Association se compose comme suit: Gérard Therrien, président; Réal Daudelin, vice-président; Aline Lavergne, secrétaire; Yvon Borduas, sectrés.; Jules Labelle, directeur; Claude Joannette, directeur; Jocelyn Bourque, directeur; Lucien Lavergne, dir.; Yves Nantel, direct.; André Lauzon, direct.; Raymond Racine, direct.; Jacques Nault, direct.

1974

Ste-Anne-du-Lac Village et Canton Décarie

Les conseils et le député Lapointe se rencontrent

Dimanche soir dernier soit le premier décembre avait lieu un souper causerie au Bar-Salon, Gaston Constantineau; ce souper réunissait des personnalités assez importantes dans la personne du député de Laurentides Labelle.

M. Roger Lapointe et son épouse, M Réal Monette et (épouse) organisateur en chef du Cté secrétaire du député; M. François Constantineau (épouse), organisateur du Nord du Cté; M. Auguste Meilleur (épouse), président du Comité Routier; M. Lionel Courtemanche (épouse), agent de maîtrise.

Le curé de la paroisse: L'Abbé Marcel L'Allier; les maires: Roger Bilodeau (épouse), maire de la campagne; Jacques Lussier (épouse), maire du village et tous leurs conseillers; M. Maxilien Larente (épouse), président de l'Age d'Or; Mme André Therrien (époux), présidente de l'AFEAS; M. Marc Touchette (épouse), président du Comité Sportif; M. Jean-Marc Millette (épouse), président du Club Auto-Neige.

Le souper débute et se poursuit dans une atmosphère familiale par un mot de bienvenue de la part de M. Bilodeau.

Le champagne fut servi et payé par M. Raymond Dion.

Après avoir dégusté ce bon souper M. le député remercie d'abord le maire Bilodeau de l'avoir invité à cette renvontre, ainsi que M. Lussier, maire du village; il se dit heureux de se retrouver à Ste-Anne-du-Lac, il nous dit que sa préoccupation n'est pas seulement électorale mais bien celle de voir les problèmes; problèmes qu'existent un peu partout dans son comté; celle de respecter les opinions de chacun. Quand il s'est présenté député de Laurentides Labelle, il s'est fixé plusieurs objectifs, entr'autres:

De développer au maximum le Comté;

D'être le plus disponible possible et enfin et surtout d'être très honnête;

Développer le touriste sur tout le réseau routier;

Dépenser l'argent le plus efficacement possible; 6½ millions ont été dépensés dans le comté; c.a.d. dans 43 municipalités.

Il ne veut aucunement reculer devant rien; il ne veut faire aucune promesse mais donner tant que possible des réponses claires et ceci dans des délais raisonnables.

Je pense bien dit-il que c'est ça le vrai visage d'un député ne pas faire de promesses plutôt essayer de faire quelque chose.

Il remercie les conseils qui lui ont soumis leurs problèmes, il félicite le nouveau maire et il se dit prêt d'aider dans tout dans la mesure où il lui sera possible.

Il déplore le manque de collectivité des journalistes dans les jornaux; on parle très peu des enquêtes qui se font, on devrait pouvoir étudier les deux côtés de la médaille en un mot plusieurs journalistes essayent simplement de détruire le parti libéral. Il promet de continuer de travailler pour le bien de chacun.

Viens le tour de l'Allocution du maire Jacques Lussier, à son tour, il remercie le député et lui expose quelques-uns de ses nombreux problèmes; il demande maintenant un mot de M. le curé, à son tour M. le curé souhaite la bienvenue au député, il tient à lui dire qu'il constate qu'il emploie un nouveau style de rencontrer ses électeurs, la meilleure manière de prendre contact avec la population, se rapprocher d'eux pour savoir leurs besoins, il espère qu'il continuera toujours de cette manière.

M. Auguste Meilleur remercie les municipalités de Ste-Anne-du-Lac car depuis 3 à 4 ans qu'il travaille dans le comité routier de 6 municipalités; il demande au député de continuer dès l'an prochain le reste de la route qui relie Mont St-Michel à Ste-Anne-du-Lac.

On parle de plusieurs choses: donc le téléphone autour du Lac, Bouts de chemins de voirie et Conseil à étudier pour l'avenir et ça d'une façon définitive.

Ensuite, le député nous parle d'Agriculture:

Présentement 15 millions ont été votés aux agriculteurs à court terme et à long terme, les agriculteurs devront recevoir un salaire comparéauxautres travailleurs tout en tenant compte du nombre d'animaux.

Il nous parle d'affaires Sociales.

A Ste-Agathe: 1½ millions pour l'hôpital de Mt-Laurier, prochainement $790,000.00 pour foyer Ste-Anne aussi à Mt-Laurier en plus d'un nouveau projet dans le Cté pour plus de place pour vieillards.

Aussi subventions pour petites municipalités sur le plan du Comité Sportif. $300,000.00 accordés en subventions à Ste-Anne-du-Lac pour sections de chemins alphatés. Avec plusieurs projets pour l'avenir.

Il nous dit que la route 309 ne sera terminée qu'en 76, le tout présentement accepté par le ministère.

A longs termes, on se retrouvera avec de bons chemins un peu partout, on doit axer notre action pour l'avenir surtout pour le touriste. Des mesures seront prises non pas pour détruire complètement le loup mais bien pour en réduire le nombre et en même temps protéger notre chevreuil, des interventions sont en cours pour l'obtention de subventions pour habitats de chevreuils.

Bientôt pour la loi 27 qui prévoit la rétrocession, exploitation plus rationnelle, en ce qui concerne les ravages de chevreuils, les compagnies ne seront plus les seules maîtres mais bien le Gouvernement.

Ici, quelques questions sur le fusionnement des conseils, il est libre mais le Gouvernement le préfère surtout pour obtenir quelque chose en commun, malgré tout il reste à la discrétion de chacun des conseils.

Enfin à maintes questions et réponses, il a fallu se dire bonsoir mais pas d'avoir eu le plaisir de danser un bon set carré.

Bonsoir à chacun des invités et Merci Sincère de la part de M. Bilodeau. Espérant vous revoir encore souvent parmi nous autres.

Les conseils de Ste-Anne-du-Lac,

par votre Coresp:
Mme L. Lachapelle

(Merci spécial aux conseils de m'avoir invité à ce souper, souper-causerie des plus intéressant).

Le Conseil de comté adopte un budget de $38,400

La corporation du Conseil de comté de Labelle a adopté un budget d'opération de $38,400 pour l'année 1975 et un taux de taxe de 1-25 de 1% pour totaliser cette somme. L'an dernier, le taux d'imposation était de 1-32 de 1%.

La principale dépense du Conseil de comté concerne l'engagement d'un secrétaire-trésorier à temps plein et la location d'un bureau à Mont-Laurier; ces deux items représentent une dépense globale de $16,800, soit près de la moitié du budget.

Les indemnités versées aux membres pour les assemblées représentent une dépense de $6,500., alors qu'on a prévu un montant de $5,000. pour les dépenses qui seront encourues lors du prochain congrès de l'Union des Conseils de comté à Montréal.

Parmi les autres dépenses, la cotisation à l'Union des Conseils de comté s'élève à $2,200 et les frais de représentation des membres du Comité d'évaluation à $2,500.

Evaluation

Lors des assises d'hiver du Conseil de comté tenues la semaine dernière à l'Hôtel de Ville de Mont-Laurier, M. Jacques Campbell, Alfred Mailloux, Marcel Cyr et Valmor Meilleur ont été nommés sur le comité d'évaluation et de consultation pour le prochain terme.

Drave:

Une résolution sera envoyée au ministère des Richesses naturelles afin que cessent les opérations de la drave sur la rivière du Lièvre. Me Crépeau, qui a soumis cette proposition, a d'ailleurs suggéré que des copies soient envoyées au député Lapointe et au CRDO.

CKML: remerciement et plaintes

Alors que le maire de l'Annonciation, M. Benoit Robidoux, proposait un vote de remerciement à l'endroit de CKML pour l'ouverture de sa nouvelle station de relais à l'Annonciatin, le maire de Ferme-Neuve, Me Maurice Crépeau portait plainte contre la mauvaise qualité de certaines émissions et la lecture des bulletins de nouvelles.

M. Patrick Ryan, président de Radio-CKML, qui était présent à l'assemblée du Conseil de comté, précisa qu'avec l'ouverture des trois prochaines stations qui viendront s'ajouter à CKML, la compagnie serait en mesure d'obtenir de meilleurs annonceurs en pouvant payer un meilleur salaire, grâce à des profits plus élevés. Toujours selon M. Ryan, le personnel des annonceurs est très instable et la plupart d'entre eux veulent aller à Radio-Canada ou dans un grand poste de Montréal.

Loups et chiens errants

Le Conseil de comté a accordé son appui à une proposition du chroniqueur de chasse et pêche M. Jean Pagé, au sujet de la protection du chevreuil contre ses prédateurs. Une des mesures proposées par M. Pagé concernait l'empoisonnement du loup à la stricnine.

Le préfet du comté, M. Robidoux, a souligné qu'il serait important que les gens soient informés au sujet des règlements concernant les chiens errants. Tout chien errant trouvé en forêt, risque d'être abattu sur place; s'il possède une médaille, l'agent de conservation retracera alors son propriétaire qui sera mis à l'amende.

Parc Papineau - Labelle

Le doyen des maires du comté, M. Alfred Mailloux de La Minerve, a proposé que le conseil de comté adopte une résolution pour appuyer les municipalités qui veulent faire reculer les limites du parc provincial Papineau-Labelle, avant qu'elles ne soient définitivement fixées. Selon M. Mailloux, le parc Papineau-Labelle n'apporte pratiquement rien aux municipalités qui lui sont adjacentes et empêche celles-ci de préparer des plans d'aménagement surtout en ce qui concerne l'aménagement de lots de villégiatures sur le bord des lacs.

La municipalité de Lac-du-Cerf a d'ailleurs réussi, en ce qui la concerne, à faire reculer les limites du parc Papineau-Labelle.

1974

Loups et chiens errants

Le Conseil de comté a accordé son appui à une proposition du chroniqueur de chasse et pêche M. Jean Pagé, au sujet de la protection du chevreuil contre ses prédateurs. Une des mesures proposées par M. Pagé concernait l'empoisonnement du loup à la stricnine.

1975

Protection du gibier contre le loup

L'hélicoptère viendra à Mont-Laurier

Dans une lettre qu'il adressait à la ville de Mont-Laurier, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'Honorable Claude Simard, assurait les autorités municipales que les mesures nécessaires seraient prises pour la protection du gibier dans la région. Cette réponse de M. Simard faisait suite à une lettre envoyée par la ville qui désirait connaître les intentions du ministère de M. Simard, en ce qui concerne la protection du chevreuil contre le loup.

A ce sujet, le conseiller André Bolduc a souligné lors de l'assemblée du conseil municipal, lundi soir dernier, que l'hélicoptère promis par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, pour la protection du chevreuil, était en opération dans la région de L'Annonciation et La Macaza, et qu'il serait dans la région de Mont-Laurier. M. Bolduc a également fait savoir qu'il avait vérifié si l'hélicoptère était bien celui du ministère.

De son côté, M. Bernard Richer, du bureau du MTCP à Mont-Laurier a déclaré que l'hélicoptère en question a été en service dans la région de Mont-Laurier au cours des Fêtes, mais n'a pas spécifié la date à laquelle il sera de retour.

L'hélicoptère du ministère n'est pas exclusivement utilisé pour le contrôle des prédateurs mais plutôt pour la conservation de la faune en générale et tout travail qui doit se faire par la voie des airs. De plus, quand l'hélicoptère est mobilisé poour le contrôle des prédateurs, il ne s'agit pas nécessairement des loups; il peut être utilisé pour la lutte contre les braconniers.

En ce qui concerne les loups, plusieurs ont été capturés cette année, soit à l'aide de piège ou de collets; il est impossible de savoir si un poison quelconque est utilisé à cette fin.

354 CARTIER
MONT-LAURIER 2

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LAURENTIDES · LABELLE, GATINEAU ET PAPINEAU

23e année — No 45 MONT-LAURIER, MERCREDI 26 MARS 1975 20c le numéro

Joyeuses Pâques

A tous nos lecteurs



Semi-finale "B" de la ligue junior

Page B-1

MANIWAKI ÉLIMINE MONT-LAURIER



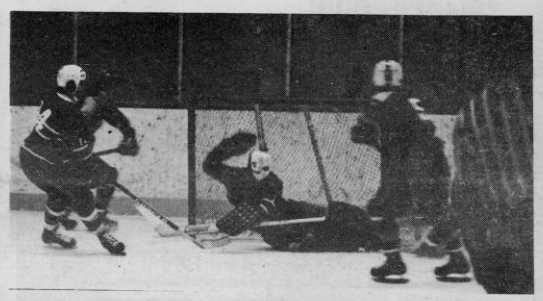

La situation du chevreuil



DANS LE RAVAGE DU LAC DAVID

Page B-8 et B-9

UN PONT À SIX TRAVÉES SUR LE BOULEVARD PAQUETTE?

Page A-5

Gisement de graphite de Notre-Dame-du-Laus:

DÉBUT DE L'EXPLOITATION COMMERCIALE

Page A-2

1975

1975



Photos Michel Gauthier

Une bonne année, mais...

A cause des faibles précipitations de neige et de la température clémente cet hiver, le chevreuil a connu une année facile et il a pu se trouver de la nourriture en quantité suffisante, tout en pouvant s'échapper facilement des prédateurs, surtout le loup. Un hiver exceptionnel, quoi! Même la loi du mâle semble avoir aider à l'augmentation de la population.

Il ne faudrait toutefois pas fermer les yeux pour autant sur le sort du cheptel chevreuil dans la région. Les hivers se suivent et ne se ressemblent pas! Il ne faut pas oublier non plus qu'à cause des coupes de bois qui sont effectuées dans le ravage du Lac David, on détruit peu à peu l'habitat naturel du chevreuil à cet endroit. Malgré la bonne volonté de plusieurs bûcherons et producteurs de bois, qui coupent du cèdre et le laisse sur place pour les chevreuils, qui les suivent d'ailleurs, et qui ont ainsi une nourriture saine à leur portée, la situation se détériore lentement.

Tous les arbres, sapins, épinettes, cèdres, qui ont été coupés cette année, ont permis au chevreuil d'avoir de la nourriture en quantité suffisante; mais ces mêmes arbres ne produiront plus aucune nourriture l'an prochain.

Advenant que l'hiver prochain soit aussi rigoureux que celui de l'an dernier, la situation du chevreuil sera alors catastrophique; le chevreuil deviendrait alors une proie facile pour les prédateurs: loups et braconniers.

Enfin, l'hiver 74-75 se termine sur une note encourageante, et permet de croire à une recrudescence du cheptel chevreuil dans la région, ce qu'on n'avait pas vu depuis fort longtemps. Souhaitons que la lutte contre le loup sera intensifiée et que les politiques du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche viennent à point et soient de nature à contribuer à une recrudescence encore plus active, ou du moins à empêcher une dégénérescence de cette espèce animal, qui fait la gloire de nos forêts du Nord.

Notons en terminant, que la situation au Lac-du-Cerf, semble être sensiblement la même qu'au Lac David.



A cause des faibles précipitations de neige et de la température clémente cet hiver, le chevreuil a connu une année facile et il a pu se trouver de la nourriture en quantité suffisante, tout en pouvant s'échapper facilement des prédateurs, surtout le loup. Un hiver exceptionnel, quoi! Même la loi du mâle semble avoir aider à l'augmentation de la population.

Il ne faudrait toutefois pas fermer les yeux pour autant sur le sort du cheptel chevreuil dans la région. Les hivers se suivent et ne se ressemblent pas! Il ne faut pas oublier non plus qu'à cause des coupes de bois qui sont effectuées dans le ravage du Lac David, on détruit peu à peu l'habitat naturel du chevreuil à cet endroit. Malgré la bonne volonté de plusieurs bûcherons et producteurs de bois, qui coupent du cèdre et le laisse sur place pour les chevreuils, qui les suivent d'ailleurs, et qui ont ainsi une nourriture saine à leur portée, la situation se détériore lentement.

Tous les arbres, sapins, épinettes, cèdres, qui ont été coupés cette année, ont permis au chevreuil d'avoir de la nourriture en quantité suffisante; mais ces mêmes arbres ne produiront plus aucune nourriture l'an prochain.

Advenant que l'hiver prochain soit aussi rigoureux que celui de l'an dernier, la situation du chevreuil sera alors catastrophique; le chevreuil deviendrait alors une proie facile pour les prédateurs: loups et braconniers.

Enfin, l'hiver 74-75 se termine sur une note encourageante, et permet de croire à une recrudescence du cheptel chevreuil dans la région, ce qu'on n'avait pas vu depuis fort longtemps. Souhaitons que la lutte contre le loup sera intensifiée et que les politiques du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche viennent à point et soient de nature à contribuer à une recrudescence encore plus active, ou du moins à empêcher une dégénérescence de cette espèce animal, qui fait la gloire de nos forêts du Nord.

Notons en terminant, que la situation au Lac-du-Cerf, semble être sensiblement la même qu'au Lac David.

MERCREDI 26 MARS 1975 — L'ECHO DE LA LIEVRE D-9

1975



Des chevreuils se nourrissent des branches d'un cèdre qu'un bûcheron a coupé et laissé sur place, dans le ravage du Lac David.

avec Jean Page

UN GOUVERNEMENT DESTRUCTEUR DE LA FAUNE

Lorsqu'il s'agit de protéger la faune, notre fouvernement provincial s'en moque pas mal! Nos hommes politiques semblent lui préférer les aspects financiers, avec tous leurs reflets de contrats à distribuer, de favoritisme et de patronage, ce sont des choses beaucoup plus intéressantes que nos poissons et nos bêtes semble-t-il!

De cet état d'esprit, résultent les pires absurdités: La conservation de la faune, la destruction de l'environnement et la protection de nos richesses naturelles renouvelables sont les sujets qui méritent le moins de considération sous l'administration actuelle issue de Québec.

Pour plusieurs de cette équipe qui nous dirige actuellement de la colline parlementaire, il est évident qu'au moindre reflet de l'or, on met tout en branle pour s'y plonger les mains.

Et c'est ainsi qu'un désiquilibre déconcertant se manifeste dans notre administration. Au profit des magnats de l'industrie, on se laisse aller au point de n'avoir aucune hésitation lorsque survient le moment de détruire la faune. Le cas de la Baie James ne pourrait être plus frappant, mais je m'en voudrais de ne point souligner à nouveau ces arrosages de nos lacs et forêts en utilisant du pétrole et des insecticides. Il est pourtant prouvé que ces deux produits chimiques détruisent la vie aquatique ou terrestre. D'autre part, au profit de l'industrie forestière qui désire le contrôle de la tordeuse de bourgeons, on n'hésite aucunement à plonger dans ce mode de destruction; on voudrait même doubler les contrats qui furent donnés par le passé!

Ce qui est encore plus inquiétant, tout ceci se pratique illégalement! Les responsables semblent avoir perdu complètement les pédales, on n'hésite même pas à procéder à l'encontre des lois qui furent votées.

En conclusion, voici le comble du ridicule: Ce même gouvernement vous interdira de circuler sur certains lacs des parcs des Laurentides, Papineau ou Portneuf en utilisant un diminutif petit hors-bord à l'arrière de votre embarcation . . . il faut être prudent, songez à la pollution! Pourtant, au cours de la même période, des avions criminels embauchés par ce même gouvernement répandront des nappes d'huile et de produits chimiques qui détruiront nos poissons et nos bêtes!

Avez-vous déjà songé que nous élisons des hommes parce que nous les croyons intelligents?

1975

1975

RAVAGE DU LAC DAVID

Le festin avant la disette?

Pour le novice qui se rend dans un ravage de chevreuil pour la première fois, en l'occurence celui du Lac David, il est difficile de lui faire comprendre le danger qui menace cet animal de toute beauté. Dans un seul après-midi, il peut avoir la chance de voir de près ou de loin, une trentaine de chevreuils disséminés en plusieurs groupes de cinq à dix animaux. Il serait porté à croire que c'est là tout un royaume et que la nature animale y est florissante.

C'est tout le contraire toutefois!

Cette année, c'est le festin avant la disette, et d'ailleurs, plusieurs indices permettent d'avancer l'hypothèse d'un manque très prochain de nourriture de base. Il y a également le loup, toujours menaçant, et présent dans le ravage du Lac David. D'ailleurs, un "coupeur de bois" du Lac David, affirmait qu'il en avait eu peur un soir, même dans sa maison, tellement il avait de hurlements qui se faisaient entendre à l'extérieur dans les bois.

Revenons à la question de la nourriture

Par le passé, des coupes de bois abusives ont été faites dans le ravage du Lac David, par des bûcherons. Ces coupes à blanc, ont eu pour effet de détruire une partie de l'habitat naturel du chevreuil et de le repousser plus loin dans les bois. Toutefois, à cause de la présence des bûcherons, il se tient quand même encore assez près des chemins publics. Aujourd'hui, les bûcherons qui oeuvrent dans cette régionfont plutôt des coupes sélectives.

Ce sont les arbres, plus particulièrement, le cèdre, qui les bûcherons laissent sur le sol, qui attirent les chevreuils, qui ont ainsi une nourriture saine à leur portée. Cependant, le cèdre que le bûcheron laisse sur le sol derrière lui, afin que les chevreuils puissants se nourrir, ne sera plus là l'an prochain, ni dans les prochaines années. Il n'y sera plus jamais.

Quand on parle d'indices qui permettent de prévoir une disette, il est question des chevreuils qui se nourrissent de foin laissé dans un champ par un résident des environs du Lac David. Entre le cèdre et le foin, le chevreuil choisira toujours le cèdre. S'il en est rendu à se nourri de foin, c'est qu'il a de la difficulté à trouver du cèdre en quantité suffisante pour lui permettre de bien subsister. Affaibli par un manque de nourriture ou une mauvaise nourriture, le chevreuil devient une proie facile pour le loup, toujours aux aguets.

Il est évident que la lutte contre le loup n'est pas assez efficace; d'ailleurs, les carcasses de chevreuils qui ont été dévoré par les loups sont là pour le prouver. Ainsi, au Lac David, il a été possible de trouver une de ses carcasses et de déterminer plusieurs endroits, où les loups s'étaient attaqués, aux chevreuils, grâce à la présence de poils, de queues et de sang, qui avaient été recouverts par les dernière tempêtes de neige.

Comme le mentionnaient MM. Arthur Fyfe et Claude Coursol, le gouvernement aurait pu par le passé, acheter les terres sur lesquelles vivent les chevreuils du rage du Lac David. Est-ce-là une solution valable? Peut-être, car il aurait pu y interdire les coupes de bois et assurer la croissance de la végétation dont se nourrit le chevreuil, tout en menant une lutte efficace contre le loup.

Un fait demeure; il en coûterait probablement très cher au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche d'adopter une telle politique pour la préservation du cheptel chevreuil et il devrait probablement faire face à de longues et épineuses discussions avec les producteurs de bois, propriétaires de terres à bois.

Cependant, une lutte efficace et bien menée, contre le loup, permettrait de sauver plusieurs ravages, tout en laissant le temps aux agents de conservation de rétablir l'habitat naturel du chevreuil avec toute la nourriture dont il a besoin, avant qu'il ne disparaisse définitivement.

Revenons à la question de la nourriture

Par le passé, des coupes de bois abusives ont été faites dans le ravage du Lac David, par des bûcherons. Ces coupes à blanc, ont eu pour effet de détruire une partie de l'habitat naturel du chevreuil et de le repousser plus loin dans les bois. Toutefois, à cause de la présence des bûcherons, il se tient quand même encore assez près des chemins publics. Aujourd'hui, les bûcherons qui oeuvrent dans cette régionfont plutôt des coupes sélectives.

Ce sont les arbres, plus particulièrement, le cèdre, qui les bûcherons laissent sur le sol, qui attirent les chevreuils, qui ont ainsi une nourriture saine à leur portée. Cependant, le cèdre que le bûcheron laisse sur le sol derrière lui, afin que les chevreuils puissants se nourrir, ne sera plus là l'an prochain, ni dans les prochaines années. Il n'y sera plus jamais.

Quand on parle d'indices qui permettent de prévoir une disette, il est question des chevreuils qui se nourrissent de foin laissé dans un champ par un résident des environs du Lac David. Entre le cèdre et le foin, le chevreuil choisira toujours le cèdre. S'il en est rendu à se nourri de foin, c'est qu'il a de la difficulté à trouver du cèdre en quantité suffisante pour lui permettre de bien subsister. Affaibli par un manque de nourriture ou une mauvaise nourriture, le chevreuil devient une proie facile pour le loup, toujours aux aguets.

Il est évident que la lutte contre le loup n'est pas assez efficace; d'ailleurs, les carcasses de chevreuils qui ont été dévoré par les loups sont là pour le prouver. Ainsi, au Lac David, il a été possible de trouver une de ses carcasses et de déterminer plusieurs endroits, où les loups s'étaient attaqués, aux chevreuils, grâce à la présence de poils, de queues et de sang, qui avaient été recouverts par les dernière tempêtes de neige.

Comme le mentionnaient MM. Arthur Fyfe et Claude Coursol, le gouvernement aurait pu par le passé, acheter les terres sur lesquelles vivent les chevreuils du rage du Lac David. Est-ce-là une solution valable? Peut-être, car il aurait pu y interdire les coupes de bois et assurer la croissance de la végétation dont se nourrit le chevreuil, tout en menant une lutte efficace contre le loup.

Un fait demeure; il en coûterait probablement très cher au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche d'adopter une telle politique pour la préservation du cheptel chevreuil et il devrait probablement faire face à de longues et épineuses discussions avec les producteurs de bois, propriétaires de terres à bois.

Cependant, une lutte efficace et bien menée, contre le loup, permettrait de sauver plusieurs ravages, tout en laissant le temps aux agents de conservation de rétablir l'habitat naturel du chevreuil avec toute la nourriture dont il a besoin, avant qu'il ne disparaisse définitivement.



M. Arthur Fyfe montre ce qui reste de la carcasse d'un chevreuil qui a été dévoré par les loups. Ci-dessous, la colonne vertébrale de ce même chevreuil.

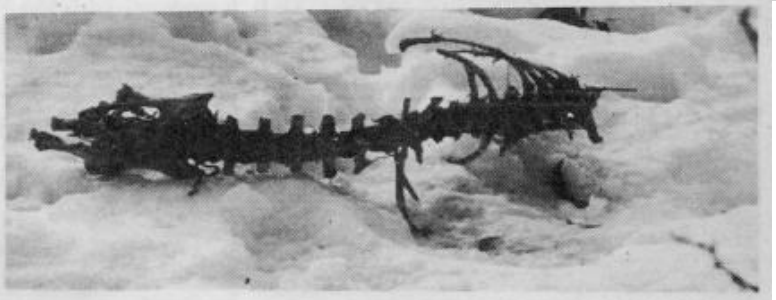

MERCREDI 26 MARS 1975

1975

"Pow-wow" à La Macaza - Montréal-Matin, 19 mars 1975

MISE AU POINT DU COLLÈGE MANITOU

A la suite d'un article paru dans le quotidien Montréal-Matin du 19 mars 1975, sous la chronique "Canne et fusil" de Jean Pagé, le Collège Manitou de La Macaza a fait parvenir une mise au point apportant quelques précisions au sujet des déclarations de M. Pagé.

Nous reproduisons ici la mise au point du Collège Manitou:

Il n'est personne au nord de St-Jovite, en passant par Maniwaki qui n'ait pris connaissance d'un article paru dans plusieurs quotidiens ainsi que dans quelques hebdomadaires traitant de la conservation de la faune, tout spécialement de la race des cervidés (Chevreuils) opposant l'hotel Larocque de Lac Macaza aux Aborigènes du Collège Manitou.

Des accusations furent portées à l'endroit du Collège Manitou par les propréitaires de l'hotel en question et nous voulons par l'entremise de ce journal faire certaines précisions essentielles. Il n'est pas de ma compétence de juger ces faits ou de faire un procès en vue de savoir si les accusations portées sont fondées mais plutôt de faire comprendre au public que si une personne a la grippe, il ne faut pas prendre pour acquis que le reste de la population en est affublée.

Il est possible que certains résidents du dit Collège à l'insu des autorités en place ait commis quelques délits, ce qui n'exclue pas que d'autres personnes en dehors des Aborigènes se soit gêné pour en faire autant. Il faudrait se mettre en tête que la réputation du Collège Manitou ne repose pas exclusivement sur les épaules de ces individus. Il est facile de condamner des actes par pures déductions et de généraliser les actions néfastes de quelques personnages à une nation. Ne serait-il pas facile de dire que tous les blancs sont des ennemis jurés des Aborigènes en ne les jugeant que sur le témoignage de deux ou trois de leurs confrères.

Je voudrais par la même occasion faire une remarque qui pourrait en choquer quelques-uns mais qui n'en est pas moins vraie. Les supposés protecteurs de la faune qui s'emissent comme défenseurs des droits des cervidés, qu'ils soient originaires de la région ou de toute autre région, ceux-là même qui prennent un plaisir à les pourchasser durant la période réservé à cet effet, période qu'ils ont eux-mêmes définies, se révoltent quand des loups s'attaquent à une proie à titre de survivance, mais trouvent on ne peut plus normal d'en faire un sport par pur égocentrisme. . . Si on faisait par pure curiosité le bilan à savoir le nombre de cervidés abattus durant le temps de la chasse, on pourrait peut-être en venir à la conclusion suivante, le loup n'est peut-être en rien la cause de la disparition de la race, mais le chasseur lui?

(autres textes dans la section B)

MERCREDI 2 AVRIL 1975 — L'ECHO DE LA LIEVRE A-3

1975

Collège Manitou- Lettre ouverte à Montréal-Matin



M. Georges Miller, directeur général du Collège Manitou.

Le 25 mars 1975

Monsieur Luc Beauregard
Editeur
Montréal-Matin
B.P. 6032, Montréal
Québec H3C 3C8

A QUI DE DROIT

L'article paru dans le Montréal-Matin de mercredi, 19 mars 1975, et intitulé: "Pow-Wow à La Macaza", par Jean Pagé, est un exemple parfait de la stupidité journalistique à son paroxisme.

Cet article se fonde sur des rumeurs et des ouï-dire, sans avoir la prétention d'apporter des faits et des preuves. En effet, il contredit l'autre article de M. Pagé sur le chevreuil à La Macaza, publié la veille dans le même journal, où l'on peut lire: "Les loups ont d'ailleurs dévoré plusieurs chevreuils dans ce secteur".

Si M. Pagé avait voulu aller aux faits, il aurait pu s'informer auprès de l'administrateur du Collège Manitou au sujet de ses allégations, mais à la place, il s'est contenté d'écouter les rumeurs provenant des commérages hystériques d'une serveuse de l'un des hôtels locaux et de ceux d'un vidangeur local.

Le Collège Manitou est une source importante de revenus pour les habitants de la place et les commerçants. La majorité de notre personnel provient de la région avoisinante, et plusieurs seraient sans emploi si ce n'était du Collège. Nous sommes heureux de contribuer à l'économie locale, mais nous devons également compter sur leur bonne volonté pour faire fonctionner le Collège.

Cette sorte d'article publié dans votre journal est provocateur, car le Collège ne peut se permettre d'employer tous les chômeurs de l'endroit, ni ne peut-il non plus imposer à ses étudiants et à son personnel l'obligation d'aller manger et boire à l'hôtel de Mme Larocque. Si l'on préfère encourager un autre hôtel, Mme Larocque devrait accepter ceci comme un reflet de la libre entreprise et de la compétition, sans recourir à des fausseté s et à des rumeurs.

Je ne nie pas catégoriquement, selon le style de M. Pagé, que ce sont les étudiants indiens qui tuent tous les chevreuils de La Macaza, ni n'affirme que ce sont les non-Indiens de La Macaza qui le font. Je désire seulement mentionner que le Collège est prêt à collaborer avec le garde-chasse et la police à ce propos mais, jusqu'à date, en dépit des allégations de M. Pagé, personne n'est entré en contact avec nous.

Les tentatives d'humour et de satire de M. Pagé sont pathétiques. Les Indiens ont toujours été caricaturisés et critiqués dans la littérature de ce pays par les ignorants et les racistes. Nous sommes une proie facile car nous appartenons à une culture minoritaire et ceux qui sont en minorité ont toujours fait l'objet d'une politique dictatoriale fondée sur le racisme, comme l'idée de la supériorité "aryenne" de Hitler et été des souffre-douleur et des opprimés.

George W. Miller,
Directeur général
Collège Manitou

GWM-mg
c.c. L'Echo de La Lièvre

A-2 L'ECHO DE LA LIEVRE — MERCREDI 18 JUIN 1975

1975

SENTIERS DE MOTONEIGE TRAVERSANT LES RAVAGES DE CHEVREUILS

LE CONSEIL DE COMTÉ DE LABELLE APPUIE CELUI DE GATINEAU

Le Conseil de Comté de Labelle a acquiescé à une demande du Conseil de Comté de Gatineau afin que soient modifiés les règlements interdisant que les sentiers de motoneige traversent les ravages de chevreuils.

Cet appui du Conseil de Comté de Labelle n'est toutefois pas inconditionnel et a été formulé par résolution avec les précisions suivantes:

1) que les sentiers de motoneige existent et traversant les ravages de chevreuils restent ouverts.

2) interdiction d'ouvrir d'autres sentiers dans les ravages.

3) que les agents de conservation exercent une surveillance plus étroite dans ces sentiers.

4) que des amendes très sévères soient imposées aux personnes qui pourchassent le chevreuil en motoneige.

5) que des panneaux indicateurs soient installés à l'entrée et le long des sentiers qui traversent les ravages de chevreuils. Ces panneaux devront indiquer clairement les interdictions et les sanctions imposées aux personnes qui pourchassent le chevreuil avec leurs engins.

Les membres présents à l'assemblée du Conseil de Comté ont aussi profité de l'occasion pour soumettre quelques propositions en vue d'améliorer le cheptel chevreuil dans la région. Tout comme les suggestions précédentes, ces dernières seront envoyées au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Le conseil de Comté demande au MTCP, une chasse contrôlée pour le chevreuil, l'interdiction des coupes à blanc dans les ravages situés sur les terres de la Couronne et aussi sur les terres privées, l'aménagement des aires d'habitation du chevreuil en hiver, une surveillance rigoureuse des prédateurs et l'augmentation du nombre d'agents de conservation.

ô-o-o

A la suite d'une demande du Comité de protection du gibier du Comté de Labelle, le Conseil de Comté a résolu de demander au MTCP d'ensemencer de truites, certains lacs.



Il est souvent question du chevreuil aux assises du Conseil de Comité de Labelle et cet état de fait est fort compréhensible, puisque cet animal est l'une de nos principales richesses.

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LAURENTIDES · LABELLE, GATINEAU ET PAPINEAU

24e année — No 18 MONT-LAURIER, MERCREDI 17 SEPTEMBRE 1975 20c le numéro

1975

DE LA LIÈVRE
MONT-LAURIER
POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LAURENTIDES · LABELLE, GATINEAU ET PAPINEAU
24e année — No 18 MONT-LAURIER, MERCREDI 17 SEPTEMBRE 1975 20c le numéro

PROTECTION DE L'HABITAT DU CHEVREUIL

PAGE A-3

Autre texte en page A-14



1975

Habitat du chevreuil

Entente impossible avec les propriétaires de terrains privés

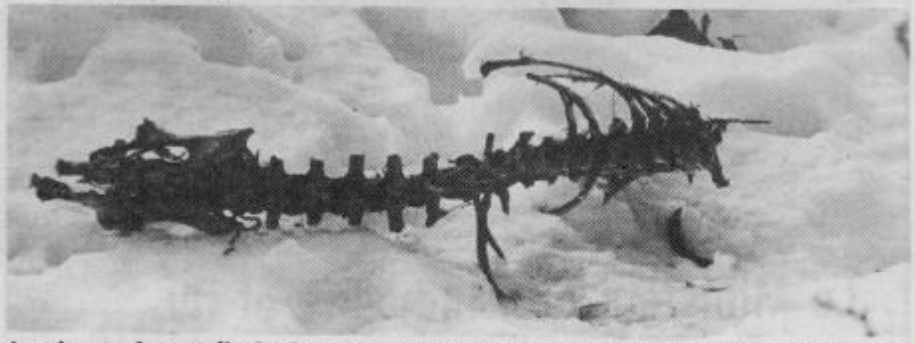

A moins que le contrôle des loups, le principal prédateur du chevreuil, ne s'améliore sensiblement, il faut s'attendre à ce qu'encore une fois cette année, le spectacle macabre d'une colonne vertébrale de cet animal jonchant sur la neige soit monnaie courante dans la région.

par Michel Gauthier

D'après une étude réalisée l'an dernier dans les régions de La Macaza et Lac-du-Cerf, les compensations qu'il faudrait verser pour conserver les ravages de chevreuils sur les terrains privés, seraient absolument irréalistes, d'affirmer le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Dans ces cas, le ministère devra s'en tenir, pour l'instant, à des mesures incitatives de conservation puisqu'il doit respecter les droits de propriété de chacun. Il fonde cependant espoir que le programme des groupements forestiers mis de l'avant par le ministère des Terres et Forêts pourra s'appliquer à ses objectifs éventuellement.

Encore une fois, cette réponse du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche survient à la suite d'une résolution que lui a fait parvenir le Conseil de Comté de Labelle, résolution qui englobait la question des sentiers de motoneige.

Même s'il ne peut faire grand chose sur les terres privées, le MTCP dit avoir fait des progrès considérables avec le ministère des Terres et Forêts pour empêcher les coupes à blanc dans les ravages situés sur des terres publiques ou sur de grandes concessions forestières.

"Même si les résultats ne sont pas spectaculaires, c'est l'aspect qui nous a préoccupés le plus dans la sauvegarde du chevreuil dans votre région", écrit le ministre Simard qui souligne que son ministère poursuit les efforts de conservation de l'habitat du chevreuil en même temps qu'il réduit la pression de la chasse par la loi du mâle et qu'il exerce le contrôle sur les prédateurs.

Concernant la loi du mâle, celle-ci semble avoir eu des effets bénéfiques sur la préservation du cheptel chevreuil, mais le contrôle des prédateurs, surtout le loup, semble ne pas avoir été très efficace à date.

Deux questions en particulier du Conseil de Comté de Labelle sont demeurées sans réponse et la lettre du MTCPn'y fait nullement allusion. Il s'agit de l'aménagement d'aires employées par le chevreuil en hiver et de l'augmentation du nombre d'agents de conservation.

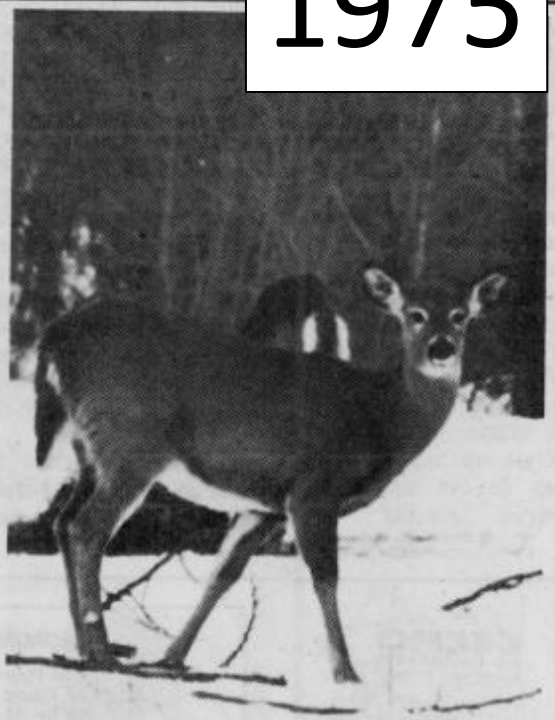

La loi du mâle a permis l'an dernier de maintenir la population du cheptel chevreuil dans la région. Grâce également à un hiver exceptionnellement beau, on a même assisté à une légère augmentation de cette population animale. Ce n'est toutefois pas toutes les années qu'on peut bénéficier de conditions climatiques peu rigoureuses en hiver, et une dure saison alliée à un relâchement du contrôle des prédateurs pourrait être catastrophique. Le maintien de la loi du mâle et le renforcement du contrôle des prédateurs semblent être les meilleurs moyens actuellement pour assurer définitivement la survie du chevreuil. Pensons que le tourisme deviendra dans les années qui viennent l'industrie numéro un de la région, et la disparition du chevreuil serait alors un vrai désastre: comme une industrie minière possédant une mine épuisée.

AU GRAND VENT

avec Jean Pagé



TOUS DROITS RESERVES

Cette chronique "AU GRAND VENT" de Jean Pagé
est commanditée par
A. CHALIFOUX
SPORTS · QUINCAILLERIE · MATERIAUX · BOIS
301, de la Madone 623-4205 Mont-Laurier Là où il y a le plus grand choix d'articles de sports a des prix incroyablement bas
Il y a de tout pour la construction VENEZ COMPARER NOS PRIX

1975

RÉUSSISSEZ VOTRE CHASSE AU CHEVREUIL

Si nous n'avons pratiquement plus de chevreuils au Québec, le Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche doit se dire "mea culpa"! Ses Services de la Faune et de l'Aménagement laissèrent putréfier la situation, au point que nous sommes obligés d'inviter les gens à chasser à l'extérieur du Québec. A chacune des occasions où je publie des textes du genre, le sous-ministre du Tourisme bondit de son fauteuil: C'est bien normal, il veut par tous les moyens, augmenter les revenus touristiques du Québec, tandis que nous tentons d'expédier les gens ailleurs à cause d'un manque de gibier!

Visitez les Etats-Unis. . .

Plusieurs prétendront que mon sens patriotique se flétrit, d'autres diront que je suis anti-nationaliste! Pourtant, bien loin de moi ces pensées politiques, je suis chasseur et pêcheur avant tout! Ceci signifie que lorsque je paie pour un permis, j'aime bien apercevoir le gibier qu'il m'autorise à tuer. S'il me faut aller aux U.S.A. et dépenser mon argent pour atteindre mon but, je le fais sans hésiter; ceci, parce qu'un ministère de chez-nous ne savait être à la hauteur de la situation. Notre cheptel chevreuil est à la baisse. . . chassons outre-frontières!

Quel est le meilleur état?

Que ce soit du lac St-Jean ou des Laurentides, une partie de chasse aux Etats-Unis, ce n'est pas la fin du monde. En 4 ou 6 heures de voitures vous serez déjà rendus en forêt, avec de bonnes chances d'un retour ayant une bête sur la toiture de l'auto.

D'après les spécialistes américains, dont George Laycock, la Pennsylvanie, New-York, le Maine et le Vermont seraient à recommander dans l'est. Je suis d'ailleurs d'accord en publiant ce conseil, car je me dirigerai vers la Pennsylvanie au début du mois de décembre.

Comme il y en aura plusieurs d'entre vous qui m'imiteront, voici les diverses adresses où vous pourrez obtenir de l'information concernant la chasse au chevreuil.

VERMONT
"Fish and Game Commission"
Montpelier, Vt. U.S.

MAINE
"Department of Inland Fisheries and Game"
Augusta, Maine, U.S.

NEW-YORK
"Conservation Department"
Albany, N.Y. - U.S.

PENNSYLVANIE
"Hunting Department"
"Game Commission"
Harrisburg, Penn. U.S.

Quelles sont les populations et les résultats?

Si vous vous en souvenez, nous abattions au Québec l'an dernier, à peu près un millier de chevreuils. Voici les inventaires d'abattage chez nos voisins.

Vermont: population de chevreuils évaluée à près de 250,000 têtes. Une récolte de 11,000 à 12,000 n'est pas jugée suffisante.

Maine: population d'un autre 250,000 têtes avec récolte plus acceptable variant entre 35,000 et 45,000 par an.

New-York: Forte population de cerfs de Virginie, ces derniers évalués à 400,000. Une récolte variant entre 15 et 20 p.c. serait normale.

Pennsylvanie: Le troupeau de cet état de situerait entre 750,000 et 1,000,000 de bêtes. Il y eut une année, où l'on abattit 182,000 de ces cervidés.

Comme vous pouvez le constater, vos chances de succès sont excellentes, si vous visitez l'Oncle Sam pour abattre un chevreuil.

La chasse contrôlée de l'orignal dans les parcs et réservés

Parcs ou réserves	Mâles	Femelles	Jeunes	Total	Succès
Laurentides	68	26	7	101	67,3%
Kiskissink	6	8	1	15	–
Portneuf	15	13	1	29	32,2%
Mastigouche	22	13	1	36	48,0%
St-Maurice	8	3	0	11	30,6%
La Vérendrye	76	64	2	142	56,3%
Mont-Tremblant	29	17	4	50	83,3%
Matane	35	38	4	77	70,0%
Dunière	8	4	0	12	27,3%

Solidarité au tiers monde
OXFAM

ORIGNAL
CONCOURS
PANACHE
MOLSON



HEURES D'OUVERTURE

1975

ORIGNAL

★ ★ CONCOURS ★ ★



★ ★ PANACHE ★ ★

MOLSON

Bar Salon LE JUVENAT

ST-JEAN SUR LE LAC

TROIS MILLES DE MONT LAURIER

Dimanche, 26 OCTOBRE

PROGRAMME

3 P.M. — DERNIERES ENTREES POUR LE CONCOURS.
4 P.M. — PARADE A MONT LAURIER
6 P.M. — SOUPER - SPAGHETTI - FEVES AU LARD
8 P.M. — REMISE DES PRIX - TROPHEES
9 P.M. — CONCOURS DE L'APPEL (CALL)

1e PRIX – $200.00 — TROPHEE
2e PRIX – $100.00 – TROPHEE
3e PRIX – $100.00 – TROPHEE

INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT SANS FRAIS – AU BAR SALON

FOUR INFORMATION: 623-3766 ou 623-1239 – MONT-LAURIER

MERCREDI 22 OCTOBRE 1975 — L'ECHO DE LA LIEVRE B-3

L'Association récréative de Gatineau se classe première

L'Association récréative de Gatineau s'est classée première au concours de pêche de la fédération québécoise de la faune et commandité par Molson. Elle se mérite le trophée OR et une bourse de $100.00.

En effet la semaine dernière, le Grand Jury composé de MM. Noël Laurin, président de la F.Q.F.; Richmond Pelletier, fondateur de ce tournoi; Albert Courtemanche, président du Comité de la pêche; Rrank Léveillé, directeur de la promotion des ventes; Guy Pagé, Raymond Gagné et George Gruenfeld, chroniqueurs de chasse et pêche ont décidés des gagnants parmi une liste de 1800 inscriptions.

C'est par le succès de leurs membres à la pêche que les Associations participent au tournoi et se méritent des bourses et trophées. Il est donc important que vos prises soient enregistrées à votre Association, pour qu'ils soient soumises au Comité de pêche de la F.Q.F.

L'Association Outaouais-Miron de Hull, la Société de chasse et pêche de Papineau Inc., et l'Association de Chasse et Pêche alouette de Montpellier se sont partagées la deuxième position et se méritent un trophée argent et une bourse de $25.00. Félicitations à nos heureux récipiendaires et meilleure chance aux autres Associations participantes pour la saison 1976.

Chasseurs de chevreuil, n'oubliez pas que la station pour la cueillette des données biologiques à Montébello, route 148 est ouverte jusqu'au 19 novembre.

Voici les trois autres résolutions qui seront présentées lors du congrès de la fédération québécoise de la faune les 14,15 et 16 à Montréal;

Comité d'Aménagement, proposition no. 10-75-12.

Sujet: Les sentiers de motoneige dans les ravages de gros gibier.

ATTENDU: que le bruit causé par la circulation des motoneiges à proximité ou dans les ravages du chevreuil constitue une agression sérieuse envers cet animal, dont la survie est menacée sur plusieurs fronts à la fois;

qu'il est moins onéreux de déplacer les sentiers agréés de motoneiges à l'extérieur des ravages existants que tout autre mesure d'aménagement du chevreuil qui pourrait être entreprise en compensation des dommages causés par la circulation des motoneiges sur les sentiers agréés dans les ravages;

que l'arrêté en conseil 923 du 4 juin 1963 défend de circuler avec des autos-neiges dans les ravages du chevreuil et d'orignaux afin de ne pas déranger les bêtes en question dans leurs quartiers d'hiver;

que le ministère des Transports en vertu du règlement no 7 agréé et subventionne l'entretien et la signalisation de pistes de motoneiges à proximité et

(Suite à la page 45)

— L'Association...
(Suite de la page 39)

dans les ravages de chevreuil et d'orignaux;

QU'IL SOIT RESOLU de prier la fédération québécoise de la faune de faire les démarches nécessaires pour que le Ministère des Transports:

1. Soumettre au Ministère du Tourisme de la chasse et de la pêche, tous les tracés de sentiers de motoneige pour approbation avant de les agréer;
2. ne renouvelle pas l'agrément des sentiers qui passent dans les ravages de gros gibier;
3. subventionne le déplacement à l'extérieur des ravages existants des sentiers déjà agréés qui passent dans les ravages de gros gibier.

Autres sujets de discussion seront La libération des terrains sous bail, que ces territoires déjà amorcées dans le passé, s'accélère à un rythme de l'augmentation annuelle des nouveaux chasseurs et pêcheurs soit 8%, et que, d'autre part, une protection adéquate de ces territoires soit assurée par les agents du Service de la Conservation. Et finalement, il sera sujet de la chasse à l'orignal dans les zones de chasse sportive H et K réservée aux seuls résidents du Québec pendant la première semaine de la saison de chasse.

En terminant, je vous invite à regarder l'émission Sports, plein air les dimanches à 6 h. 00 p.m. et les jeudis à 5 h. 30 p.m.

1975

Résultats CONCOURS DE PANACHES DE L'ANNONCIATION

1975

Dimanche, le 9 novembre, avait lieu au Charcoal Steak. de L'Annonciation, le grand concours de panaches, tant pour l'orignal que pour le chevreuil. Une parade à travers les rues du village, permit à tous d'apprécier la chance ou le labeur de ces chasseurs émérites.

La distribution des prix et trophées s'est faite, à 8 h. du soir, au Charcoal Steak.

Voici la liste des heureux gagnants qui se sont aussi mérités un trophée, don de la "Brasserie Labatt Ltée".

ORIGNAL: plus gros panache.

1er:	Réjean Daudelin	59 1/8	$50.00
2e:	Gaston Labelle	55 5/8	25.00
3e:	pour le plus petit panache Jocelyn Bourque	25 1/4	15.00

ORIGNAL: plus grosse tête.

1er:	Jean-Paul Labelle	28 1/2	25.00
2e:	Gilbert Brassard	28 1/4	15.00
3e:	plus petite tête Maurice Ste-Marie	16 1/2	15.00

CHEVREUIL: le plus gros.

1er:	Fabien Bachar	18 3/4	50.00
2e:	Jacques Robidoux	10 1/2	25.00

AUTO la mieux décorée.

1er:	Maurice Prince	25.00
2e:	Marcel Leclerc	15.00

Comme prix de présence, les organisateurs ont remis le remboursement du permis de chasse. Voici les gagnants:

Réal Daudelin	13.50
Jean-Claude Sauriol	13.50
Claude Robidoux	13.50
Réjean Daudelin	13.50
Jean-Paul Labelle	13.50
Gérard Therrien	13.50
Serge Charette	4.25

Une veste de chasse, cadeau de Laurentide Autoneige a été gagnée par Monsieur Henri Charette, et l'heureux gagnant d'une carabine 22, semi-automatique avec télescope est Monsieur Roger Charron.

Voici la liste des souscripteurs qui ont contribué au succès de ce concours.

Charcoal Steak	75.00
Hôtel Léger	20.00
Les Produits de Ciment	25.00
Cyrjan Texaco	25.00
Unik Enrg.	5.25
Tabagie Raymond	13.50
Bijouterie Marcotte	20.00
Pagé Auto Parts	20.00
Dépanneur Suppère	10.00
Garage Boileau	10.00
Laurentide Taxi	10.00
Daudelin & Fils	25.00
Champagne & Clot	20.00
Caisse Populaire	10.00

—L'Association...

(Suite de la page 39)

dans les ravages de chevreuil et d'orignaux;

QU'IL SOIT RESOLU de prier la fédération québécoise de la faune de faire les démarches nécessaires pour que le Ministère des Transports:

1. Soumettre au Ministère du Tourisme de la chasse et de la pêche, tous les tracés de sentiers de motoneige pour approbation avant de les agréer;
2. ne renouvelle pas l'agrément des sentiers qui passent dans les ravages de gros gibier;
3. subventionne le déplacement à l'extérieur des ravages existants des sentiers déjà agréés qui passent dans les ravages de gros gibier.

Autres sujets de discussion seront La libération des terrains sous bail, que ces territoires déjà amorcées dans le passé, s'accélère à un rythme de l'augmentation annuelle des nouveaux chasseurs et pêcheurs soit 8%, et que, d'autre part, une protection adéquate de ces territoires soit assurée par les agents du Service de la Conservation. Et finalement, il sera sujet de la chasse à l'orignal dans les zones de chasse sportive H et K réservée aux seuls résidents du Québec pendant la première semaine de la saison de chasse.

En terminant, je vous invite à regarder l'émission Sports, plein air les dimanches à 6 h. 00 p.m. et les jeudis à 5 h. 30 p.m.

1975



M. Bachar, ci-dessus, arborant fièrement le panache de chevreuil qui lui a fait remporter le premier prix.



Le plus gros panache d'orignal a été présenté par M. Réjean Daudelin.



Le prix pour le véhicule le mieux décoré a été décerné à M. Maurice Prince.

UN DES HEUREUX GAGNANTS: M. FABIEN BACHAR

Lors du concours de panaches pour la chasse au chevreuil, organisé par l'Association de Chasse de la Région de l'Annonciation, Monsieur Fabien Bachar de La Macaza a obtenu le 1er prix de $50 et un magnifique trophée pour le plus gros panache de chevreuil. L'écart entre les deux bois mesurait 18 3-4 pouces. Ce chevreuil a été abattu par M. Fabien Bachar dans la région de La Macaza où le chasseur demeure. Félicitations à ce chasseur émérite.

1975

TROPHÉE DE CHASSE!



Ce magnifique loup a été capturé au collet dans la région de Lac-du-Cerf. Les chevreuils de l'endroit pourront respirer un peu plus. . . du moins pour quelque temps!

1975

AU GRAND VENT

avec Jean Pagé



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Les américains dans nos affaires!

plus en plus, il est confirmé que le loup est un véritable prédateur de nal. Nous nous passerons des mêmes commentaires concernant le euil, car tous savent maintenant que cet animal est pratiquement disparu rtaines de nos régions, la prédation étant le facteur prédominant de cette ution.

théoriciens de l'Ile Royale, où il n'y a pas de chasse n'avait aucunement s de vouloir protéger le loup au Québec, pas plus que ces sociétés icaines qui influencèrent nos biologistes en tentant de leur faire croire que s lupus" était une espèce menacée.

us apportent la preuve du contraire. . .

mêmes américains qui vinrent tout chambarder dans l'aménagement de la au Québec ont maintenant changé leur fusil d'épaule: 80% des loups seront illés en Alaska, dans le but de protéger le cheptel orignal. A ceci s'ajoute ce né d'une étude qui sera publiée dans "Sports Afield" en 1976. En voici la r, vous la retrouverez en page 114 d'une édition bientôt mise sur le marché:

ans tout le Canada et en Alaska, les loups demeurent toujours aussi nombreux. Nous croyons que 90 p.c. du nombre original de ces prédateurs existe encore dans ces parties du nord de l'Amérique."

Et voilà que "subito presto", les américains changent complètement d'optique. Ils détruiront 80 p.c. de leurs loups d'Alaska, alors qu'ils s'opposèrent à ce que nous ne faisions qu'un contrôle des loups à proximité des ravages des chevreuils et orignaux. Et vous savez que nos "grands spécialistes" emboîtèrent le pas dans cette recommandation provenant d'outre-frontières!

Riches en se mêlant des affaires des autres. . .

Le dicton prétend que les américains devinrent riches en se mêlant de leurs affaires. . . cette citation ne pourrait être plus erronnée!

Par leur influence, notre cheptel de cervidés souffre énormément de prédation, aucune forme de contrôle valable n'étant effectuée à l'endroit du loup ou autres prédateurs. Tout ceci, parce que les américains se sont infiltrés dans "nos" affaires!

Il faudra que le Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche considère à nouveau son mode d'aménagement, plus particulièrement en ce qui concerne l'orignal et le chevreuil. Chez l'Oncle Sam, on procède maintenant exactement au contraire de la façon qui nous avait été imposée, nos voisins hurlaient comme des loups se faisant écraser la queue: "Les Québécois voulaient anéantir les loups!"

Pourtant, contrairement à ce qu'ils pratiquent actuellement, nous ne désirions qu'un contrôle de la population des prédateurs. Il faudra d'ailleurs que cette pratique soit mise de l'avant dès cet hiver.

RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 1976

JANVIER

- A l'occasion de l'extension du réseau routier de la CIP, la route forestière 28 Nord-Sud s'ouvre officiellement.
- Chantal Dubois, de Laval-des-Rapides, âgée de 4 ans se noie dans la rivière Tapanee.
- La ville prend possession de l'ancien édifice de la BCN.
- Négociations rompues entre la Fraternité des policiers et la ville de Mont-Laurier.
- Les détaillants d'essence de Mont-Laurier ne veulent pas de station d'essence "libre-service".
- La Bibliothèque Municipale présente une exposition destinée à la femme.
- Mme Lise Prévost donne naissance au premier bébé de l'année 1975.
- Les Cols Blancs de Mont-Laurier demandent l'indexation de leur salaire au coût de la vie.
- M. Léandre Meilleur est assermenté par le conseil municipal nouveau maire de la paroisse de Ferme-Neuve.
- Le secrétariat d'État subventionne pour $4,000 l'implantation d'une station de radio F.M. en Haute-Gatineau.
- Budget sans précédent à L'Annonciation: $982,621.00
- La Bibliothèque Municipale de L'Annonciation ouvre le 13 janvier.
- Pour la rénovation au Foyer Sainte-Anne, le ministère des Affaires Sociales dépense $815,000.
- La construction de logements à Mont-Laurier enregistre une hausse de 28%.
- The James Maclaren Co Ltd acquiert 50% des actions de la Bigelier.
- Décès de Mgr. Walter Proulx, curé de Notre-Dame-du-Laus.
- L'appartenance Régionale: une décision sera prise en 1976.
- Construction de l'immeuble de la Caisse Populaire à L'Annonciation.
- La conférence des municipalités tente d'organiser un commissariat industriel et touristique.
- Mont-Laurier sera officiellement doté d'un édifice fédéral.



La conservation de l'habitat du chevreuil a été une des priorités de 1975.

- Année Internationale de la Femme: l'AFEAS entreprend une recherche-action.
- Opposition structurée des détaillants d'essence de Mont-Laurier contre les libres-services.
- 9e Carnaval de Mont-Saint-Michel.
- Tournoi de Hockey Optimiste.
- Ballon-Balai: Pizzeria et Maniwaki champions.
- La Municipalité de Ferme-Neuve rend public son budget: $315,179.00. On enregistre une baisse de $0.32 sur la taxe foncière.
- A Mont-Laurier: budget de $1,512,008.00. La taxe municipale passe de $1.52 à $1.82 du 100 d'évaluation; Taxe de $1.32 pour l'ancien Brunet.
- A Mont-Laurier, $325,318 sont consacrés aux sports et à la culture.
- Trois descentes dans des hôtels de Mont-Laurier.
- Les camionneurs luttent pour l'indexation et la solidarité syndicale.
- Au poste de vice-président du CRDO, M. Laurier Lauthier succède à M. Rolland Massé.

FEVRIER

- M. Jean René Larivière, motoneigiste se noie à Chute-Saint-Philippe.
- La municipalité de Nominingue rend public son budget qui est de $240,245. Une hausse de $0.40 sur la taxe foncière.
- Local 1308 de l'Union des Bûcherons et Employés des Scieries: augmentation de 15% et plus aux employés forestiers.
- Des investissements totalisant $60 millions pour le Comté Laurentides-Labelle en vue du financement de routes et de voiries.
- La ville de Mont-Laurier sera-t-elle dotée du service d'un coordonnateur culturel?
- 3 personnes remettent leur démission au conseil de Mont-Saint-Michel.
- Fédéral et Val Barrette champions de la ligue de hockey Bureaucrate.
- L'édifice fédéral coûterait au moins $600,000.
- Selon les choix, l'aéroport de Mont-Laurier coûterait entre $220,000 et $900,000.
- La ville de Mont-Laurier fait face à des augmentations de salaires de la part des employés de la piscine et du Palais des Sports, après les employés manuels et de bureau.
- Pour aménager l'ancienne BCN en bibliothèque, il en coûterait plus de $100,000.
- Piscine et Palais des Sports: les employés auront leur augmentation.
- Le P.Q. réclame un meilleur service ferroviaire dans les Laurentides.

MARS

- La station-service Texaco Lucien Labelle se transforme en station d'essence "libre-service".
- La ville de Mont-Laurier dépense $17,000 pour l'étude de ses structures administratives.
- Désignation d'un nom pour la rue de développement de la Colline: les conseillers sont incapables de se mettre d'accord.
- 3e tournoi de Hockey Mineur: trois titres pour Mont-Laurier.
- On retrouve le corps du motoneigiste Jean René Larivière, qui s'est noyé au début du mois de février.
- Inquiétude chez les détaillants d'essence: Mont-Laurier ne peut empêcher l'établissement d'un libre-service.
- Intégration scolaire: plus de 51% des électeurs de la Haute-Gatineau sont en faveur.
- Mont-Laurier lancera une émission d'obligations de $997,178.
- Lamothe Transport achète une partie des permis de la [illegible]
- Les [illegible] sa seconde



Après plusieurs débats, on a décidé de loger la bibliothèque municipale dans l'ancien édifice de la Banque canadienne nationale.

année, du ballon sur glace.

- L'évaluation des municipalités rurales a presque doublée de $55 millions à $102 millions.
- Le conseil de Comté suivra de plus près "la survie du chevreuil".
- Exploitation des gisements de graphite de Notre-Dame-du-Laus: une des plus grosses mines du monde.
- Il est question d'un pont à 4 travées sur la Lièvre à Mont-Laurier.
- Robertson et Pope deviennent la Municipalité des Ruisseaux.
- Accidents, vols-vandalismes dans la région.
- Deux chiens de Mont-Laurier remportent des championnats lors de l'exposition canine provinciale et canadienne.

AVRIL

- Intégration scolaire: la Haute-Gatineau ne lâche pas.
- Grand-Remous veut se doter d'un système d'égout et d'aqueduc.
- Le député Lapointe est perplexe devant la campagne menée pour exclure Mont-Laurier de l'Outaouais.
- La Commission Économique verra le jour le 17 avril.
- La Commission économique: le ministère paierait $20,000.
- Concours oratoire Optimiste: les champions sont Vilayvan Louangarath et Marie-Claude Paquette.
- Mont-Laurier dans une impasse financière? Elle a une dette à payer de $3,888,777. A moins d'une aide des gouvernements, les projets importants seront rares.
- $2 millions pour la transformation et l'agrandissement de l'hôpital Notre-Dame-de-Sainte-Croix.
- Mont-Saint-Michel refuse d'adhérer à la Commission Économique de la Région.
- Mont-Laurier adhère à la Commission Économique de la région.
- La Classique de Canots aura lieu les 25, 26 et 27 juillet prochain.
- Projet de construction d'un Aréna régional dans le Sud du Comté Labelle.
- Inauguration officielle du Centre du Jour de Mont-Laurier.
- Lac-du-Cerf construit sa salle municipale.
- La Commission Scolaire Pierre Neveu dit non à l'intégration scolaire.
- Finale de zone du concours oratoire Optimiste: Sainte-Agathe rafle tous les honneurs.
- Le Parti Québécois recueille $8,283 dans les Laurentides-Labelle.
- Le député Lapointe refuse de parrainer le projet de la loi UEQ à l'assemblée nationale.
- Championnat inter-écoles de Badminton: Mont-Laurier Champion.
- P.Q. des Laurentides: élection d'un exécutif provisoire.
- Faux billets de $50.00 dans la région.
- Mme Yvette Lauzon élue présidente de la Société d'Horticole de Mont-Laurier.
- La bibliothèque à Ferme-Neuve: une réalité.
- Hôpital des Laurentides: délogeage des chefs de service.

MAI

- Hôpital des Laurentides: rien ne va plus, un profond malaise, démission du directeur; cinq cadres supérieurs sont congédiés.
- 3 projets P.J. acceptés par la région.
- Subventions totales de $102,000 pour la réparation et la construction de divers ponts dans le comté des Laurentides-Labelle.
- Polyvalente de Saint-Joseph: le principal et deux directeurs démissionnent.
- Jacques Lesage est élu président de la Chambre de Commerce de Mont-Laurier. MM. Denis Brousseau et Jacques Bouchard respectivement premier et deuxième vice-président. M. André Paquette secrétaire.
- Sogefor: un déficit de $113,000.
- Reconnu coupable d'abus de confiance, l'ex-maire Bourdon écope d'une sentence suspendue.
- Le P.Q. s'oppose à la commercialisation d'une zone publique de chasse et de pêche.
- A L'Annonciation: "Le Pavillon" détruit par le feu.
- Nouvelle clinique médicale à L'Annonciation pour le 18 juillet.
- 43 feux de forêt en 3 jours.
- Règlement 326: Québec refuse.
- Vaste campagne d'embellissement organisée par la société d'Horticole de Mont-Laurier.
- Aucun déblocage dans la construction à Mont-Laurier.
- $10 millions d'actifs à la Caisse Pop.
- La ville de Maniwaki maintient sa position en ce qui concerne l'expulsion de Labelle de la région économique No 7.
- Rencontre CSPN et CRHG au sujet de l'intégration scolaire, Pierre Neveu ne change pas son attitude.
- Un important vol de pneus se produit au Garage "les Pneus de Mont-Laurier". 300 pneus sont volés.
- Plus de 150 golfeurs participent au tournoi du Président au club de Golf de Mont-Laurier.

JUIN

- L'intégration scolaire: Pierre Neveu dit encore Non.
- Altercation entre un journaliste du "Droit" et deux



Mgr André Ouellette a fêté en 1975, son 15e anniversaire d'intronisation.



C'est en juin que la Société Historique de la région de Mont-Laurier est née, Mme Cécile Reid-Brisebois en est la présidente.



L'hôpital de l'Annonciation a connu certains problèmes durant le mois de mai.

commissaires de la CS Pierre Neveu, lors des Huis-clos et information.

- Election scolaire: M. Jean Guy Sabourin se retire et M. Gilles Letourneau et M. Jean Forget candidats dans le quartier 8.
- Parc Papineau-Labelle: le gouvernement n'a pas l'intention d'apporter des modifications aux limites.
- 8 personnes arrêtées dans un chalet à Labelle.
- Avec la disparition du service téléphonique magnéto, à Val des Bois, c'est toute une époque qui s'envole.
- Vol des statues du Mon-Thé.

Gilles Letourneau siégera de nouveau à la CSPN.

L'appartenance de la région à la SAO: le député Lapointe veut sensibiliser le MTCP à cette situation.

$200,000 pour l'aménagement des locaux à la Polyvalente Saint Joseph de Mont-Laurier.

- Investissement d'un quart de million dans le parc de Mont-Tremblant.
- $10,000 en bourses à la Classique de Canots.
- Vandalisme au Bureau de Poste de L'Annonciation.
- Les paroissiens de la cathédrale de Mont-Laurier célèbrent le 15e anniversaire de l'intronisation de Mgr. André Ouellette.
- Sentiers de motoneige traversant les ravages de chevreuil: le conseil de Labelle appuie celui de Gatineau.
- Flottage du bois sur la rivière La Lièvre: le conseil de Comté veut modifier la loi du régime des eaux.
- Election à la CSPN; M. Jacques Boucher est réélu président.
- La CSPN fixe le taux de taxe à $1.25. Budget de $7.9 millions.
- Selon le député des Laurentides-Labelle M. Roger Lapointe "dans un rayon de 90 milles de Mont-Laurier, 85% du territoire est accessible à la pêche."
- Un demi-million de dollars de subvention aux municipalités de Laurentides-Labelle.
- Subvention de $32,000 pour le terrain de Baseball de Mont-Laurier.
- Ensemencement de ouananiches dans les lacs de la région.
- Mme Cécile Reid-Brisebois élue présidente de la nouvelle Société Historique.
- Le nouveau Central téléphonique de Val Barrette: un investissement de $375,000.
- L'édifice Fédéral serait construit sur le boulevard Paquette.
- Le docteur Joseph Maître élu président du CRDO; Laurier Lauthier accède à la vice-présidence.
- M. Conrad Barbeau, nouveau principal de la Polyvalente de Saint-Joseph.
- Record canadien au Mont-Tremblant: une ouananiche de près de 29 livres témoigne de la réussite de l'ensemencement.
- 90¢ pour un gallon d'essence de qualité à Mont-Laurier.

SUITE LA SEMAINE PROCHAINE

8 L'ECHO DE LA LIEVRE — MERCREDI 7 JANVIER 1976

La conservation de l'habitat du chevreuil a été une des priorités de 1975.

1976

Lettre ouverte au ministre Simard

Ministère du Tourisme Chasse & Pêche
a-s M. Claude Simard
Ministre
150 boul. St-Cyrille Est.,
place de la Capitale,
C.P. 1426
Québec, P.Q.
GIK 7G7

Monsieur le Ministre,

Vous êtes au courant mieux que quiconque de la diminution du chevreuil, de toutes ses causes, faits et raisons qui en contribuent. Nous savons que votre budget ne permet peut-être pas de faire tout ce qu'il vous serait possible pour sa survie et son repeuplement.

Mais de toutes ces raisons et faits qui causent la diminution du chevreuil, il y en a une qui fait plus de dégât que tout autre: Le loup; dont certains de vos biologistes, des plus influents, refusent de croire. Jamais ne sont-ils venus dans notre région, prendre leurs raquettes et marcher dans le bois, non jamais, jamais, jamais.

Nous qui côtoyons presque ces chevreuils, nous savons comment le loup peut en détruire et je ne sais, si c'est par jalousie envers nous que ces mêmes biologistes font la sourde oreille ou encore je ne sais quoi.

Depuis si longtemps que nous vous demandons un contrôle des loups, ne serait-il pas temps, Monsieur le Ministre, de mettre cette jalousie de côté, ou je ne sais quoi, et enfin croire cette pauvre petite association que nous sommes, non pas que nous sommes plus fins que quiconque, mais de grâce ne croyez-vous pas qu'il serait temps que nous arrêtions de nous chamailler et de s'unir, plutôt, afin de repeupler notre cheptel chevreuil en établissant un contrôle régulier des loups.

Nous savons qu'en période d'inflation, où nous sommes, il vous sera encore plus difficile de trouver l'argent nécessaire mais nous avons foi en vous et que vous ferez l'impossible pour trouver le budget nécessaire à l'adoption d'un contrôle, très efficace, des loups, pour accroître considérablement les chances d'augmenter les chevreuils dans la région des Laurentides.

Si vous avez besoin de plus amples informations, ou d'une aide quelconque de notre part, il nous fera toujours plaisir d'être à votre service.

Veuillez, Monsieur le Ministre, agréer mes salutations des plus distinguées.

Jean-Claude Demers,
Secrétaire,
Association Chasse & Pêche Région de L'Annonciation Inc.

avec Jean 1997

Moins de vitesse épargné le gibier

Aux Etats-Unis, la crise du pétrole avait ses répercussions dans les réglements de la circulation, des vitesses illimitées en certains états, tous les citoyens de l'Oncle Sam furent obligés de soulever un peu le pied appuyant sur l'accélérateur. Aujourd'hui l'habitude est acquise, les voitures roulent à 55 milles à l'heure sur la voie publique. Nos voisins de l'Ontario ne tardèrent pas à imiter cette mesure par un 60 milles à l'heure comme vitesse limite.

Cette mesure décevante à première vue avait des effets salutaires dans plusieurs domaines, les contribuables épargnant plusieurs centaines de dollars annuellement en carburant pour leurs voitures.

Les accidents déclinèrent d'une façon jusqu'alors imprévue, les primes d'assurances diminuèrent, bref l'économie se manifestait de bien des façons.

Effets sur le gibier

Concernant les chevreuils, nos voisins d'outre - frontières réalisaient que les usagers des routes en détruisaient autant que les prédateurs avec leurs automobiles. Pas moins d'une centaine de milliers de ces cervidés périssaient annuellement en se faisant heurter sur le réseau de circulation. A la suite de la mise en application de la réduction de la vitesse, on s'apercevait qu'il y avait 50 p.c. de diminution dans ces fatalités impliquant les bêtes et très fréquemment des humains étaient blessés ou tués lors de telles collisions.

Seulement dans le Kansas, au cours du mois de mai 1974, des 200 chevreuils qui étaient trouvés morts sur les routes, le chiffre passait à 100.

Mêmes effets au Québec

C'est un secret de polichinelle, nous savons tous que la limite de vitesse sera bientôt réduite au Québec. Tout aussi bien que les autres, j'en serai affecté, perdant un temps énorme dans mon automobile alors que je pourrais faire autre chose. D'autre part, je me réjouis du nombre de chevreuils, d'ours, perdrix, lièvres et animaux à fourrures qui seront ainsi épargnés.

A part cela, si nous songeons aux quelques 350 orignaux qui sont heurtés annuellement dans les Parcs des Laurentides et de la Vérendrye, cette mesure prend une allure de conservation plus qu'appréciable.

Songeant aussi à mes goussets, je crois que je m'y habituerai assez facilement! Qu'en pensez-vous?

TAXIDERMISTE DES LAURENTIDES

- conservation de trophées de chasse et pêche
- confection de tapis animaux
- tannage de peaux

Daniel Labelle
diplômé de l'institut de taxidermie du Québec

C.P. 36
Labelle, cté de Labelle
Tél: (819) 686-5192

Effets sur le gibier

Concernant les chevreuils, nos voisins d'outre - frontières réalisaient que les usagers des routes en détruisaient autant que les prédateurs avec leurs automobiles. Pas moins

A part cela, si nous songeons aux quelques 350 orignaux qui sont heurtés annuellement dans les Parcs des Laurentides et de la Vérendrye, cette mesure prend une allure de conservation plus qu'appréciable.

1976

1976

NOUVELLES DE KIAMIKA

Conseil municipal:

Le conseil municipal du canton Kiamika a tenu son assemblée régulière le 2 février dernier. Il a accepté des comptes pour la finition du sous-sol de la salle municipale ($3,801.03) et pour les comptes réguliers ($1,404.56).

Commission Economique de la région de Mont-Laurier

Le conseil municipal du canton Kiamika donne son appui à la commission pour l'année de 1976 et s'engage à payer sa contribution: $886.23.

Chiens errants:

La corporation municipale du canton Kiamika informe la population que des mesures seront prises afin de contrôler les chiens errants dans le village et dans toute la municipalité. Près du village et des habitations le long du rang VII et du rang Valiquette des chiens ont attaqué les chevreuils et c'est ce qui amène de tels contrôles.

Sports et Loisirs:

Le Carnaval de Kiamika, tenu les 6, 7 et 8 février derniers, a remporté encore cette année un immense succès; voici le résultat des diverses compétitions:

Hockey juvénile

Kiamika 4, Lac des Iles 2.

Meilleurs joueurs: Kiamika: Mario Valiquette; Lac-des-Iles: Antonio Grenier.

Pee-Wee

Kiamika 9 et Lac des Ecorces 0

Meilleurs joueurs de Kiamika: Michel Valiquette; Lac-des-Ecorces: D. Plouffe.

Courses de Motoneiges

Femmes "Free for all":
1ère Suzanne Dupuis
2ème Francine Laflamme.
Hommes "Fan Cold"

Classe 0-300
1- Rolland Léonard
2- Alain Supper
Hommes "Fan Cold"
Classe 301-350
1- Jean-Jacques Coursol
2- Denis Grenier
Hommes "Fan Cold"
Classe 351-400
1- Jean-Jacques Coursol
2- Denis Grenier
Hommes "Fan Cold"
Classe 401 et plus
1- Denis Grenier
2- Michel Latreille
Hommes "Free Air"

Classe 0-340
1- Laurentides autoneige (Sylvain Allaire)
2- Claude Rivard
Classe 341-400
1- Laurentides Autoneige

Rallye:
1- Gilbert Filion
2- Jean-Marie Boisclair
3- Philippe Lefebvre.

Hockey:

Vendredi dernier le club pee-wee visitait Lac-des-Ecorces et ce fut une difficile victoire de 3 à 2.

Le club juvénile triomphe de Lac-du-Cerf 5 à 2. Les buts: Rémy 2, Claude 1, Gilles 1, et Luc St-Jean 1. Pour Lac-du-Cerf: 2 de Sylvain Caron.

Divers

Jeudi le 12 février, le conseil municipal recevait la visite du député de Laurentides-Labelle, M. Roger Lapointe. Plusieurs sujets furent discutés et les membres du conseil en profitèrent pour connaître les politiques futures du gouvernement et de son député; plusieurs programmes furent étudiés.

1976

LA "BUCK LAW" MET EN DANGER LA SURVIE DE NOS TROUPEAUX DE CERVIDÉS

La première année de son application, la très discutée "Buck Law" équivalait à une fermeture de la chasse aux cerfs en défendant de tuer femelles et jeunes faons. Nonobstant les accidents et le braconnage, l'ensemble des femelles et des jeunes de l'année était protégé. L'accouplement s'est donc effectué normalement et la majorité des femelles n'ont pas été touchées par la chasse, cette dernière n'a donc pas influencé le nombre de petits à naître.

Le cerf étant polygame, théoriquement toutes les femelles devaient être fécondées l'année suivante même si la population mâle déclinait en nombre. C'est à ce moment que les faiblesses de cette loi commencent à se faire sentir. Le cerf ne vit pas en troupeau, tout l'été, il vagabonde seul ou en petits groupes généralement une femelle et ses petits. Lors de la période d'accouplement, les mâles batifolent au gré de leur fantaisie s'accouplant aux femelles qui les acceptent. Si la proportion de mâle est suffisante, il existe une certaine compétition, les femelles pouvant effectuer un choix et naturellement choisissent le plus fort et le plus beau. Les mâles se battent aussi à l'occasion pour les appâts de leurs belles.

Lorsque la proportion de mâle diminue, les femelles font feu de tout bois, les mâles les plus petits et les moins forts peuvent trouver quantité de femelles prêtes à les recevoir faute de mieux. A ce stade, une diminution de la qualité du troupeau par dégénérescence génétique est à craindre.

moins important que le fait qu'il peut y avoir des femelles qui soient fécondées tardivement ou pas fécondées du tout, après quelques années de chasse aux mâles.

La femelle connaît deux ou trois oestrus par année répartis du début d'août à la fin novembre. Si lors de sa première ovulation elle est fécondée, elle repoussera les autres mâles et aura un petit au début du printemps vers avril ou mai. Le ou les petits auront 5 ou 6 mois de croissance avant l'automne et ils auront par le fait même de meilleures chances de survivre au long hiver. Si la femelle est fécondée lors du dernier oestrus en novembre, le petit naîtra vers juin ou juillet et parfois même en août, perdant presque irrémédiablement ses chances de survie durant l'hiver. Il peut même demeurer une quantité de femelles non fécondées par manque de mâle, qui ne produiront rien et consommeront beaucoup.

Chez le Cerf de Virginie, les femelles les plus productrices se retrouvent parmi celles qui ont entre deux et cinq ans, à ce moment elles ont entre deux et parfois trois petits par an. Les femelles de plus de cinq ans n'ont en général qu'un petit et passé huit ans une forte proportion est stérile.

En défendant la chasse aux femelles, nous nous trouvons à augmenter l'âge du troupeau femelle et en diminuer la productivité. La nourriture étant limitée, les femelles, les plus vieilles entreront en compétition avec les jeunes de l'année au désavantage de ces dernières. L'idéal serait de maintenir le troupeau au complet dans une moyenne d'âge se situant entre deux et cinq ans.

Pour maintenir le troupeau en santé et permettre une récolte normale se situant entre 15 et 20% du nombre total de bêtes par an, nous devons demander le retrait de la loi du mâle après deux ou trois ans d'application.

A ce moment si la chasse normale met en danger la survie du cheptel, il existera deux possibilités; soit l'établissement d'une chasse contrôlée comme celle de l'orignal dans les parcs ou la fermeture complète de la chasse pour une ou plusieurs années.

Serge Côté,
Mont-Laurier

1976

avec Jean Page

Si nous parlions de trappage...

Plusieurs se souviendront de cette étude de moeurs qu'était "Un homme et son péché" du regretté Claude-Henri Grignon. A part Séraphin qui nous affichait sa grande avarice, une autre passion certainement plus acceptable était placée bien en évidence par l'auteur, c'était le "trappage"! Vous vous souviendrez que blondes ou épouses, parents ou amis étaient rapidement oubliés, lorsque Florent ou Alexis décidaient d'accompagner Bill Wabo sur le Diable. On me dit que cette fureur de fin d'automne est encore plus forte que celles de la pêche et de la chasse, aujourd'hui, je le crois! Une "run de trappe" semble le complément idéal du repos, de al détente et de la sérénité.

Au profit de ces amants de l'aventure, voici quelques notes recueillies sur le sujet:

De nos jours, les véritables trappeurs se font de plus en plus rares, nous y retrouvons des médecins, avocats, hôteliers ou commerçants tentant d'y trouver une soupape d'évasion. Ceci leur réussit d'ailleurs très bien!

Pour d'autres, le revenu additionnel deviendra important, c'est le cas des cultivateurs. Au Québec, nous comptons aujourd'hui 5,500 trappeurs blancs et 1,200 Indiens. Pour ces derniers, c'est une source de profits très importants, plus particulièrement depuis l'avènement de la motoneige. Pour certains d'entre eux, trapper devenait une forme d'obtenir des montants fort appréciables, compensant pour l'éloingement des grands centres où se situent la majorité des emplois.

Selon des chiffres compilés depuis 1916, ce serait le renard qui aurait eu l'honneur d'avoir sa peau mise au plus haut prix, pour la voir pratiquement se donner par la suite. En 1920-1921, le renars se vendait $231.00 l'unité, ce qui pourrait se comparer probablement à $1,000. dans l'échelle de nos valeurs 1976. D'autre part, en 1957, il ne valait que $4.00 ceci pour le renard argenté, celui qui était le plus recherché.

Actuellement, les fourrures à poils longs se vendent très bien et très cher, la mode le commande! Le lynx, le loup et le renard vont facilement chercher des montants ressemblant à ceux qui étaient offerts pour le renard en 1920.

Quant à la qualité de la fourrure, la loutre et le pékan possèdent le plus d'endurance à l'usure, le vison suivant de très près. Par la suite viennent dans l'ordre, le raton-laveur ou "chat sauvage" suivi du rat-musqué. Les produits les moins valables sont ceux qui sont fabriqués en utilisant le lièvre, le lapin, l'écureuil, le renard blanc et le bleu.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter bonne chance sur votre ligne de trappe et pas trop de p'tit caribou entre les pièges!

1977

L'ASSOCIATION DE LA RÉGION DE MONT-LAURIER CHASSE ET PÊCHE

FONDATION

Mercredi le 26 janvier 1977, on a procédé à la fondation officielle de l'Association de chasse et de pêche de la région de Mont-Laurier. Des représentants de 10 municipalités forment le Conseil de l'association et les autres municipalités intéressées sont invitées à se joindre à l'association en se choisissant un représentant.

A l'occasion de cette fondation, le comité a lancé un grand concours pour la capture de loups. Ce concours est organisé à travers la région de Mont-Laurier et des prix seront accordés, de même que des trophées, à ceux qui captureront les plus gros loups. Le premier prix sera de $100., le second de $75. et le troisième de $50.

A l'occasion de cette fondation, le comité a lancé un grand concours pour la capture de loups. Ce concours est organisé à travers la région de Mont-Laurier et des prix seront accordés, de même que des trophées, à ceux qui captureront les plus gros loups. Le premier prix sera de $100., le second de $75. et le troisième de $50.

Les prix sont évidemment attribués selon les faibles moyens de l'association naissante et il faudra se conformer aux règles de la chasse. L'obtention d'un permis de petit gibier pour la chasse à la carabine sera bien sûr requis et on devra utiliser des balles de 110 grains. Pour ce qui est de l'enregistrement, un endroit sera identifié à cette fin dans un proche avenir. La période de capture du loup débute le premier février et elle s'échelonnera jusqu'à la mue de la fourrure des loups, c'est-à-dire vers le mois de mai. Il faut ici noter que les chasseurs conserveront leur fourrure et que la capture devra se faire à l'intérieur des restrictions de la loi de la conservation de la faune.

Exécutif

Voici maintenant les noms des membres qui formeront l'exécutif permanent de l'association: président, M. Arthur Fyfe de Mont-Laurier; vice-prés. M. Réal Valiquette de Lac-du-Cerf; secrétaire, M. Henri Lamontagne de Mont-Laurier; trésorier, M. Jean-Pierre Jolicoeur de Val-Viger; directeurs, Michel Wester et Adrien Boismenu de Lac-du-Cerf; Adelmar Cyr et Jean-Paul Grenier de Lac-des-Iles; Claude Brisebois, Roméo Dasti et René Chasles de Mont-Laurier; Denis Cloutier de Val-Viger; Marcel Valiquette de Lac-des-Ecorces; Jacques St-Jean de Kiamika; André Dufresne de Labelle et Jean Tisserand de Chûte-St-Philippe.

Les représentants de municipalités qui se joindront seront également sur l'exécutif et on espère que toutes les municipalités de la région se joindront à l'association. Pour ce qui est du concours de loups, il est maintenant ouvert aux chasseurs et ceux qui prendront les plus gros l'emporteront.

AU LOUP, AU LOUP...

1977

Ah la vilaine bête, le gros méchant, que de qualificatifs n'at-on pas attribué à cet animal abhorré. A chaque fois que l'on entend parler du loup, c'est à travers un halo de légendes, de vieilles croyances qu'on le voit.

A l'instar de plusieurs autres animaux comme les reptiles, les rapaces et certains batraciens, on connaît mieux le domaine des contes et légendes que leurs réelles habitudes de vie.

Pour rassurer les touristes, les autorités américaines avaient entreprises une guerre à finir contre un serpent vivant dans une zone semi-désertique aménagée en terrain de camping. Le résultat au bout de quelques années fut la disparition de ce reptile et une prolifération des rongeurs qui exterminèrent les cactus, attrait principal de ce havre de paix.

Il existe un équilibre parfois précaire entre tous les animaux d'un milieu naturel. On a déjà introduit sur une île de l'articque 25 rennes, disposant de réserves alimentaires abondantes; ils ont proliférés sans aucun contrôle. En 1936, soit 28 ans après, la population comptait plus de 2,000 individus. En 1950, il ne demeurait que huit rennes vivants. Qu'est-ce qui s'était passé? Cet habitat ne comptait aucun prédateur, les rennes ont tout simplement détruit leur habitat par un broutage trop intensif.

L'homme comme le loup est un prédateur. Les chasseurs s'accaparent une partie du cheptel; il a donc fallu des mesures de protection parfois drastiques pour limiter et contrôler dans une certaine mesure cette prédation artificielle.

Par la chasse, l'homme entre en concurrence directe avec le loup. Certains chasseurs sont même des partisans fanatiques de l'élimination complète de leur rival naturel.

Il est normal de limiter la prolifération de ce carnivore dans un endroit où il existe un intense effort de chasse et où l'activité humaine a contribué à une certaine dégradation du milieu. L'arrêt des méthodes d'exploitation traditionnelle des boisés de ferme et un manque total de planification ont causé une très forte dégradation du milieu de vie des cervidés. Nous devons travailler à rétablir les conditions optimales à leur développement.

Ce n'est pas en nourrissant une quinzaine de cerfs une fin de semaine, en empoisonnant les loups et autres animaux ou en lançant le concours du plus beau loup que nous résoudrons ces problèmes.

De nombreuses personnes ou organisations ont pris position sur la question du loup. Certaines ont organisé de vastes chasses aux loups en motoneige, beaucoup plus spectaculaires qu'efficaces. D'autres ont employé le cyannure, poison si efficace qu'il empoisonne tous les carnassiers du geai bleu aux martes en passant par les corbeaux.

Des biologistes ont parlé de l'intégration naturelle du loup à un écosysteme, de l'équilibre qui existe entre une population naturelle d'animaux herbivores et carnivores. Une expérience ménee sur l'île royale a bien établi que pour une conservation du troupeau, en l'occurence des orignaux, il fallait une meute de loups. Il s'établissait un équilibre entre la population de loups et la population d'orignaux. Si les orignaux proliféraient trop, la qualité de l'habitat diminuait, les animaux avaient de la difficulté à passer l'hiver et la bande de loup augmentait. Lorsque la quantité d'orignaux diminuait, l'habitat s'améliorait, les orignaux renforcissaient et le nombre de loups diminuait. De plus les loups s'occupaient avec diligence des individus faibles, malades ou trop vieux.

Dans notre milieu, l'homme bouleverse par son intervention, l'équilibre naturel. Il devrait donc y palier par diverses solutions. Le contrôle de la prédation est rendu nécessaire à cause de la dégradation du milieu et de l'effort de chasse. Cependant, l'extinction pur et simple du loup est loin d'être souhaitable. A cause d'une mauvaise distribution des priorités, de préjugés contre certaines catégories d'animaux, nous attribuons au loup tous les torts. Il est cependant important dans l'équilibre non seulement du gros gibier mais aussi d'un ensemble de petits animaux qui constituent également une partie de sa diète alimentaire.

Nous devrions préconiser une meilleure planification de l'aménagement des territoires du cerf, alliée à un contrôle scientifique reposant sur des données prélevées sur le terrain au fur et à mesure de l'évolution du milieu.

Nous devrions préconiser une meilleure planification de l'aménagement des territoires du cerf, alliée à un contrôle scientifique reposant sur des données prélevées sur le terrain au fur et à mesure de l'évolution du milieu.

L'empoisonnement du loup, les concours du plus beau loup et même la loi du mâle jusqu'à un certain point ne sont que des paliatifs au même titre que des appels à tous pour nourrir les chevreuils.

L'empoisonnement du loup, les concours du plus beau loup et même la loi du mâle jusqu'à un certain point ne sont que des paliatifs au même titre que des appels à tous pour nourrir les chevreuils.

Une vraie politique d'aménagement implique des déboursés de la part du gouvernement ainsi qu'une position ferme. Certaines mesures pourraient être impopulaires et d'autres ne verraient leur aboutissement que dans dix ou vingt ans.

Ainsi la fermeture de la chasse pour une ou plusieurs années ou la création de sanctuaires d'hiver où tout accès serait interdit pourrait soulever des protestations. L'expropriation et des mesures de sylviculture appropriées impliqueraient des investissements assez considérables.

En général, une politique populaire sur quatre ans est plus rentable pour les politiciens qu'une planification rationnelle.

Du moins était-ce la réalité avant le 15 novembre, en sera-t-il encore de même maintenant?

Serge Côté

OPINIONS

RÉPONSE À "AU LOUP AU LOUP"

Je tiens à répondre, M. Côté, à votre petite anecdote concernant le loup, les associations de chasse et pêche, ainsi qu'à tous les gens qui combattent ce "halo de légendes et de vieilles croyances" comme vous dites ayant trait aux loups qui dévorent seulement les chevreuils qui sont faibles ou trop vieux.

Vous racontez cette vieille histoire de l'île royale avec ses orignaux et ses loups, mais ici M. Côté, nous ne sommes pas dans l'île royale. Nos chevreuils sont tannés d'entendre jaser et jaser certains biologistes compétents qui croient avoir trouvé la solution aux problèmes du chevreuil et qui voient agoniser sur leurs tablettes les dites solutions devant sauver notre cheptel. Tous les gens qui nourrissent le chevreuil ou qui veulent le contrôle des pédateurs ne sont pas des niaiseux, car si le public est obligé de faire ces actes de bénévolat, c'est parce que la situation est alarmante. S'il faut se fier à Pierre, Jean, Jacques qui parlent du haut de leur tribune depuis plusieurs années, eh bien! le chevreuil aura complètement disparu et c'est pourquoi il ne faut pas pousser les choses à bout concrernant le milieu naturel ou l'équilibre dont vous parlez. Si "l'homme comme le loup est un prédateur", il ne faut pas [illegible] grâce à la colonisation, le cerf de Virginie est monté du sud vers le nord et grâce au développement des Laurentides par nos pionniers, nous sommes nous-mêmes là aujourd'hui, ainsi que vous-même. Si dans la nature il y a des prédateurs, dans notre civilisation, il y a aussi des fous.

Je suis d'accord à ce qu'il y ait un équilibre naturel, mais l'homme a appris du loup en utilisent ces mêmes tactiques de chasse. Si dans une montange il y a un chevreuil et trois loups, il est certain que le chevreuil aura des chances de survie dépendant de sa qualité, c'est à dire de son âge et de son état de santé. Si dans cette même montagne, vous avez le même chevreuil, mais cette fois avec six loups, je crois que notre petit chevreuil n'aura aucune chance à cause de la méthode de chasse de ces six prédateurs. Donc, je dis: qu'importe la qualité ou l'état de santé du cheptel chevreuil, s'il y a six loups dans un ravage, en plus des chiens errants et de toutes les animalies qui existent concernant l'habitat du chevreuil, je crois que c'est la fin et bientôt, il ne restera que la légende du cerf de Virginie au Québec et l'orignal prendra le dessus, même avec ces prédateurs. Car il y a une différence entre l'orignal et le chevreuil, le premier est [illegible] alors que le chevreuil l'a emprunté.

Pour ce qui est de nourir le chevreuil ou d'amener un congtrôle du loup, je crois que cela démontre que la population est réveillée et que l'éducation évolue tranquillement avec une prise de conscience à propos de l'environnement. Et si personne ne faisait rien, encore là, vous critiqueriez peut-être encore. Sans rancunes.

M. Henri Lamontagne
Mont-Laurier

royale. Nos chevreuils sont tannés d'entendre jaser et jaser certains biologistes compétents qui croient avoir trouvé la solution aux problèmes du chevreuil et qui voient agoniser sur leurs tablettes les dites solutions devant sauver notre cheptel. Tous les gens qui nourrissent le chevreuil ou qui veulent le contrôle des pédateurs ne sont pas des niaiseux, car si le public est obligé de faire ces actes de bénévolat, c'est parce que la situation est alarmante.

Pour ce qui est de nourir le chevreuil ou d'amener un congtrôle du loup, je crois que cela démontre que la population est réveillée et que l'éducation évolue tranquillement avec une prise de conscience à propos de l'environnement. Et si

1977

1977

Nos chevreuils subissent un dur hiver

Vous n'êtes pas sans savoir que l'hiver que nous traversons actuellement est très cruel, aux Etats-Unis, on irait jusqu'à prétendre que nous avons cette année le pire depuis 100 ans. Certaines espèces d'animaux en souffrent plus particulièrement, ce serait le cas de nos chevreuils ou cerfs de Virginie.

Ces jours derniers, je visitais la région par la voie des airs, et je pouvais constater que les problèmes allaient croissants pour ces magnifiques cervidés; l'hiver hâtif et des précipitations de neige beaucoup plus fortes qu'à l'ordinaire en étant les causes.

Il en résulte que les pauvres bêtes ont beaucoup de difficulté à se procurer de la nourriture, cet élément essentiel leur permettant de survivre à ces pénibles conditions.

Comme par les années passées, ce n'est pas le Service de la Faune, ni le gouvernement qui prenait la responsabilité de la situation, ce sont les sportifs eux-mêmes qui du fond des goussets sortent l'argent, ou contribuent physiquement à apporter de la nourriture aux chevreuils. Actuellement, les corvées se font à l'hôtel Larocque de La Macaza, où une trentaine de chevreuils viennent se faire nourrir régulièrement à l'arrière de cet établissement.

Ce sont les membres des Associations de chasse et pêche de St-Jovite et de L'Annonciation qui collaborent à la réalisation hebdomadaire de ce projet. Les corvées sont organisées à tous les dimanches, des branches de cèdres sont coupées et transportées à proximité du ravage, on a besoin de vos services.

L'inquiétude s'accentuera

Depuis longtemps, la situation du chevreuil m'inquiète, mais les pires périodes demeurent à venir. Le soir à proximité des ravages, on entend hurler des loups, qui à l'occasion iront se tuer un chevreuil. Mais attendez cette tragique période de fin d'hiver, alors que les chevreuils s'enfonceront au travers de la croûte et que les loups pourront les dévorer à volonté. L'an dernier, nous avions évité cette sinistre prédation à cause d'une température favorable, mais qu'est-ce qui se produira dans trois ou quatre semaines? Il est probable que nous aurons à nouveau à déplorer le manque de sérieux et de compétence, non pas pour le moment du nouveau ministre Duhaime au Tourisme, à la Chasse et à la Pêche, mais bien de ces fonctionnaires les plus importants, ceux qui lui plongeront les pieds dans les plats comme ce fut le cas pour Claude Simard, Claire Kirkland-Casgrain pour ne nommer que ces deux-là!



Henri Lamontagne et l'Ass. Chasse et Pêche Mont-Laurier

Anciennement du Service de Conservation, Henri Lamontagne est un de mes nombreux amis de la région de Mont-Laurier. Ces jours derniers, j'apprenais entre les branches qu'il désirait former ou améliorer l'Association de Chasse et Pêche de Mont-Laurier.

Il est assuré de toute ma collaboration dès le départ, un organisme du genre est essentiel à la région. L'éducation en matière de conservation doit se poursuivre; il faut absolument donner des cours dans le maniement des armes; la pêche à la mouche devient de plus en plus populaire, il faut donc l'enseigner, tout aussi bien que la fabrication de mouches; l'orientation en forêt, la survivance sont extrêmement importants au bilan du plein air. En plus de cela, il ne faudrait pas oublier la valeur de représentation d'une association forte sur le plan . . . politique!

52 L'ECHO DE LA LIEVRE — MERCREDI 23 FEVRIER 1977

1977

Le concours de capture de loups se poursuit

(P.B.) - Les organisateurs du concours de capture de loups tiennent à rappeler aux chasseurs et trappeurs de la région que le concours bat son plein et qu'il se poursuivra jusqu'au 30 avril prochain. Le tout est parrainé par l'Association de Chasse et Pêche de la région de Mont-Laurier.

Voici un résumé des règlements pour participer au concours:

1- Il faut que le loup soit capturé selon les exigences de la Loi sur la conservation de la faune.
2- Les informations telles que l'endroit de la capture, le sexe, le moyen de la capture, le poids, la longueur, etc . . . ainsi que l'identité et le numéro de permis du chasseur ou du trappeur devront être soumises lors de l'enregistrement.

Il est à noter que des prix totalisant $225, seront attribués en guise de récompense: $100 (1er prix), $75 (2e prix) et $50 (3e prix), en plus de trophées offerts par Le Paradis du Pêcheur.

Un trophée spécial sera de plus décerné à celui qui capturera un loup tout en étant membre de l'association régionale.

Pour de plus amples informations, il suffit de composer 623-4158 et de s'adresser à M. Arthur Fyfe.

1977

UNE BONNE CHASSE . . .



Ces onze loups ont été capturés lors d'une excursion de chasse au nord de Ste-Anne-du-Lac. Certains ont été pris au collet, d'autres au piège, tandis que les autres ont été abattus à la carabine. La plus grosse des bêtes pèse 102 livres et mesure 75 pouces. La chasse aux loups originait des territoires du pourvoyeur Réal Melançon.

1977

Coyotte :
Quoiqu'inusitée, on retrouve la même orthographe dans un rapport du ministère (Juniper et al. 1972)



On capture un coyotte

Ce coyotte de 32½ livres mesurant 50 pouces a été capturé par M. Michel Lacasse de Kiamika. Sur la photo, on remarque MM. Bernard Richer, inspecteur au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. André Lacasse, le père de Michel et M. Arthur Fyfe, président de l'Association de chasse et pêche de la région de Mont-Laurier.

Note : En entrevue téléphonique le 11 mars 2023, M. Lacasse me répondait à la question depuis combien de temps le coyote était présent ? «Ça pouvait faire 5-7 ans, peut-être 10, le temps qu'il y en aille assez pour qu'on en pogne. (…) Le coyote est pas mal plus effronté que le loup, il vient plus proche des maisons. Il reste dans les champs et checke les trous de marmottes».

1977

MERCREDI 2 MARS 1977 — L'ECHO DE LA LIEVRE 9

Avec un congrès axé sur la participation
Le P.Q. change la façon de faire de la politique

Gilles RICHARD

Avec un congrès de société, centré sur la participation du milieu, le parti Québécois bouleverse en quelque sorte la façon de faire de la politique en installant directement une toute nouvelle forme de gens de diverses allégeances politiques.

Si environ 150 personnes étaient réunies dimanche dernier le 20 février à l'école pour tenir une des trois assemblées de congrès, il faut ajouter qu'un préalable, chacun des huit thèmes discutés avait fait l'objet de diverses rencontres informelles et la plénière n'était en fait que le parachèvement d'un travail commencé depuis plus d'un mois.

Chose un peu étonnante dans la vie politique, on retrouvait lors de cette assemblée de congrès beaucoup de personnes qui n'étaient pas membres du parti et qui agissaient en tant que personnes-ressources.

Pour comprendre ce que congrès signifie, il faut se référer à l'optique de la responsable, Claudette Blais, qui a souligné que si l'on voulait vraiment répondre aux besoins du milieu, il ne fallait pas se couper de ceux en éliminant les gens n'étant pas membres du parti.

C'est pourquoi l'on invita aussi bien aux rencontres préalables qu'au congrès, les personnes qui pouvaient être en mesure d'identifier les besoins et les changements à apporter dans leur milieu. Et puisque les problèmes ne sont pas identiques dans les secteurs de Mont-Laurier, L'Annonciation, St-Jovite et Ste-Agathe, on décida que le congrès se ferait en trois étapes.

Dans les secteurs Mont-Laurier - Ferme-Neuve, on amena par la suite des animateurs chargés de recueillir les personnes-ressources du milieu et c'est ainsi qu'un document de travail fut élaboré pour chacun des thèmes.

C'est de ces documents de travail que naquirent les propositions qui furent discutées en atelier et présentées en assemblée plénière.

Actions mises sur des propositions

Des propositions votées en assemblée, certaines seront envoyées au congrès national qui se tiendra les 27-28-29 mai prochain, d'autres seront envoyées au député Jacques Léonard car elles présentent une portée surtout locale tandis que les propositions qui n'ont pas été présentées à l'assemblée, faute de temps, seront remises à l'exécutif du comité qui les étudiera.

Rôle d'un congrès

Dans la structure actuelle du parti Québécois, les congrès de comté ont pour but de définir des problèmes et de produire des solutions concrètes adaptées au milieu. Evidemment, certaines des solutions ne toucheront qu'un problème local, mais d'autres auront une portée plus nationale et celles-là seront soumises au congrès provincial du parti Québécois.



Après avoir discuté en atelier, c'était le temps de voter. Une seule proposition a finalement été battue.

La source des propositions ou résolutions constitue donc un programme d'action et comme l'a souligné M. Jacques Léonard, ce programme devient une ligne de conduite et une source d'inspiration pour le gouvernement. Et puisque les propositions formulées ont d'abord été pensées au niveau local et votées en assemblée, les militants pourront s'y référer et demander compte des [illegible] chargés de faire les lois.

Le ministre a précisé un peu l'interaction entre le parti et le gouvernement à ce propos en soulignant que si le parti Québécois était formé de l'ensemble des membres, le gouvernement lui devait légiférer pour l'ensemble des québécois et non pas pour les militants seuls. Cependant, un gouvernement ne peut se distancer d'une façon trop marquée de son parti et c'est pourquoi il sera intéressant de voir si le programme élaboré présentement par les militants sera des tables dans de futures législatives. D'autant plus que le système des congrès reste la formule privilégiée pour les militants de présenter leurs revendications.

PROPOSITIONS CHOCS ONT ÉTÉ ACCEPTÉES

Gilles RICHARD

Le thème de l'éducation a retenu l'attention à cette première partie du congrès car l'on a sans coup férir cinq propositions excessivement importantes et exigeantes. Ainsi, on a recommandé que le gouvernement légifère pour accélérer l'intégration de l'école élémentaire et secondaire avec les moyens financiers nécessaires à cette réalisation; que la nouvelle commission scolaire intégrée soit celle de Pierre-Neveu et qu'un concours public soit ouvert pour tous les postes de cadres; que le vote secret soit aboli lors des assemblées des commissaires étant donné qu'il s'agit d'organismes publics qui travaillent pour la population; que les petites écoles demeurent ouvertes et que le premier cycle du secondaire, soit les secondaires I et II, soit dispensé dans les écoles des villages de grosseur moyenne.

Dans le domaine de la santé, on a proposé une série de moyens visant à améliorer tout le système d'information relatif à la santé et à la prévention, on a souhaité que l'hôpital Ste-Croix soit reconnue Centre régional de soins spécialisés et que la population soit consultée lorsque des décisions majeures sont prises quant à l'orientation de l'hôpital. Au chapitre de la médecine industrielle, on a demandé formellement que le gouvernement respecte ses propres lois et qu'il oblige les industries à les respecter. Enfin, on a espéré une plus grande facilité pour les démunis qui ont besoin d'appareils spéciaux et pour ceux qui sont en dehors du centre qu'est Mont-Laurier.

La forêt étant une richesse pour les Québécois, on a proposé que le programme de rétrocession des boisés soit accéléré dans l'Outaouais et que l'on favorise l'expansion des usines de transformation et la création de nouvelles.

On a touché d'importants problèmes financiers en ce qui a trait aux municipalités. On a proposé que le gouvernement permette en fait la réalisation d'un grand rôle d'évaluation qui fera réduire les disparités quant aux taxes foncières. On a mis de l'avant un nouveau système par lequel les services touchant les biens immeubles soient défrayés par les taxes alors que les services s'adressant aux personnes dans un milieu municipalisé soient financés en partie par le gouvernement. Enfin, on a proposé de donner plus de rôle au Conseil de comté et de laisser entièrement le champ de taxation foncière aux municipalités.

Dans l'atelier des transports, on a discuté sans trop la exentionner du patronnage, mais plusieurs recommandations visaient à limiter cette sorte d'activité qui a souvent cours.

En agriculture, on a souhaité que le programme du P.Q. concernant le crédit agricole soit adopté et appliqué le plus tôt possible; que le gouvernement examine la possibilité de création d'abattoir local et qu'il donne suite au rapport de la SNQ sur l'agriculture présenté récemment.

Dans les affaires sociales, les garderies ont fait l'unanimité et on a proposé que les municipalités, [illegible] cela répond au besoin d'un nombre minimum d'enfants, organisent des garderies.

Enfin, suite à l'atelier de chasse et pêche, tout un programme de protection du chevreuil a été accepté. De ce programme en huit points totalement intégrés, on peut souligner que la chasse serait abolie pour une période de deux ans.

Comme on le voit, un programme exigeant.

Enfin, suite à l'atelier de chasse et pêche, tout un programme de protection du chevreuil a été accepté. De ce programme en huit points totalement intégrés, on peut souligner que la chasse serait abolie pour une période de deux ans.

Comme on le voit, un programme exigeant.

Actualité

Atelier de chasse et pêche, au congrès du P.Q.

Le chevreuil a pris toute la place

Gilles RICHARD

Avant de débuter ces articles concernant les propositions acceptées lors du congrès de comté des secteurs Mont-Laurier-Ferme-Neuve du parti Québécois, il faut peut-être rappeler que les autres secteurs du comté présenteront également des résolutions. Le parti mettra sur pied un comité de programme qui verra à unir ces divers projets de résolution qui formeront un programme d'action.

Ce qu'il faut donc retenir pour l'heure, c'est peut-être le fait que toutes ces propositions constituent un élément de discussion pour la population parce qu'elles touchent des problèmes qui se posent.

La majorité des propositions acceptées en assemblée reprennent divers points du programme du Parti québécois et ceci est compréhensible si l'on considère que le parti n'est au pouvoir que depuis quelques mois. A toute fin utile, le parti et le gouvernement n'ont pas eu l'occasion de se distancer et le gouvernement n'aura pas à prendre ombrage des propositions acceptées puisqu'elles sont inscrites dans le programme du gouvernement. Cependant, le fait que ces propositions soient acceptées indiquent au gouvernement que les membres du parti considèrent certains points comme étant prioritaires. Comme ces propositions devraient normalement avoir des chances de finir l'objet de projets de lois, elles constituent dès lors des éléments d'information et c'est la raison pour laquelle, nous les reprendrons dans les semaines à venir.

Le chevreuil

Le chevreuil a retenu l'attention dans l'atelier de chasse et pêche et si dans la proposition acceptée, on demande d'interdire la chasse au chevreuil pour une période d'au moins deux ans, cette mesure s'inscrit dans un plan global d'aménagement de l'habitat du chevreuil.

Après s'être rendu compte qu'il y avait de moins en moins de chevreuils dans la région, on a surtout remarqué que les causes de cette baisse étaient fort nombreuses et qu'on ne pouvait appliquer un remède qu'à un seul endroit à la fois. Dans ce sens, il n'y a pas une solution pour augmenter le cheptel chevreuil, mais une politique d'ensemble et c'est ce qui est apparu de façon plus prédominante dans la proposition en huit points.

Le chevreuil de nos régions n'est pas dans son habitat naturel, ce qui constitue au départ un handicap. Cependant, la situation n'est pas désespérée, à condition qu'on se penche résolument vers l'avenir et non pas vers une solution d'une année ou d'une saison de chasse.

En regardant les divers "attendus" qui ont amené à l'acceptation de la proposition, on remarque les causes qui ont conduit au déclin du nombre de chevreuils: le nombre de plus en plus élevé de chasseurs, les prédateurs et notamment les loups, les chiens et les coyottes; les coupes de bois irrationnelles, les hivers parfois longs et rigoureux et le braconnage.

Pour donner le plus de chances possibles aux chevreuils, il faut s'attaquer à toutes ces causes et il semble que les populations locales doivent être impliquées si l'on veut qu'une politique cohérente puisse donner des résultats. Car, sans l'appui de tous, les solutions ne seront toujours que passagères.

Comme il n'y a pas à l'heure actuelle de politique du chevreuil clairement définie, on a proposé de faire du comté de Laurentides-Labelle un comté pilote où la protection du chevreuil serait sous la responsabilité conjointe du gouvernement et des municipalités. Ainsi, les populations seraient directement touchées par la gestion à laquelle elles participaient avec l'aide de biologistes, de technicien forestier, d'agent de conservation, de trappeurs et de propriétaires de bois privés.



M. Réjean Hatin, président du Parti québécois, Laurentides-Labelle.

On a proposé de se pencher tout particulièrement sur le problème des quartiers d'hiver du chevreuil car si l'on veut sauver son existence, il faut s'occuper aussi bien des prédateurs qui l'attaquent que de son habitat qui lui permet de vivre. A ce sujet, un contrôle des coupes de bois qui endommagent l'habitat devient essentiel et on a demandé d'arrêter ces coupes irrationnelles et d'entreprendre des travaux pour améliorer les ravages existants.

On vient de le mentionner, il faudra aussi contrôler les prédateurs qui selon toute apparence, deviennent plus nombreux pour les chevreuils submergés de danger. Ce contrôle implique cependant des techniques précises éprouvées le plus possible car si ces prédateurs com

(Suite à la page 19)

1977

(Suite de la page 5)

me le loup sont néfastes aux chevreuils, leur existence n'en reste pas moins essentielle à un équilibre écologique.

Et finalement, si l'on veut se donner le temps d'amorcer adéquatement les mesures mentionnées ci-haut, on constate presque logiquement qu'il faille arrêter la chasse pour une certaine période de temps, même si cette mesure peut déplaire à plusieurs. C'est l'avenir du chevreuil qui en dépend car au rythme où les choses vont, le cheptel disparaîtra de toute façon si rien n'est fait.

Autre proposition

On a également accepté une autre proposition: celle d'abolir le critère de grandeur (5'7") pour l'obtention du permis d'agent de conservation et pour obtenir un emploi dans la fonction publique.

1977

Le concours de loups se poursuit jusqu'au 30 avril

(P.B.) - Le concours de capture de loups, amorcé en février dernier, se poursuit présentement dans la région. Les organisateurs tiennent à rappeler aux intéressés qu'ils ont jusqu'au 30 avril prochain pour capturer des bêtes et les enregistrer. Ce concours, parrainé par l'Association de chasse et pêche de la région de Mont-Laurier renferme des prix totalisant $225 en plus des trophées offerts par le Paradis du pêcheur.

Un premier prix de $100 sera attribué au grand gagnant, tandis que deux autres récompenses respectives de $75 et $50 seront remis à d'autres vainqueurs. Un trophée spécial sera de plus décerné à celui qui capturera un loup tout en étant membre de l'Association.

Pour être éligible, il faut que le loup soit capturé selon les exigences de la Loi sur la conservation de la faune, et que divers renseignements concernant les captures soient transmis lors de l'enregistrement qui se fait au magasin Le Paradis du pêcheur.

Pour de plus amples informations, il suffit de s'adresser à M. Arthur Fyfe en composant 623-4158.

1977

OPINIONS

Le loup supérieur à nos spécialistes

Cette remarque a pour but de renseigner ceux qui ignorent ou ceux qui sont profanes face aux raisons du déclin de notre chevreuil de même qu'à tous les intéressés qui sont sans doute connaisseurs. Sans dire que je suis un spécialiste en matière de chevreuil, car personne ne peut se vanter de ce titre aussi longtemps que la nature lui cache ses moindres petits secrets, je crois avoir certaines connaissances pratiques qui me permettent de parler du problème. Et si on veut devenir spécialiste, c'est seulement après chaque découverte conquise par nos deux yeux, nos deux oreilles et nos deux jambes au travers de mille et une expériences vécues en forêt. Et un jour, la vérité ne peut se cacher car elle devient trop flagrante, peut-être à cause d'une foule de détails si minimes soient-ils. Dès ce moment, tout s'éclaire et on ne peut le nier; encore là l'amour de la faune existe dans celui qui sait conserver et celui-là ne fait pas seulement parler, il agit avec une conscience tout à fait paradoxale.

C'est alors que le petit amateur de la faune avec sa part de vérité vient de faire mordre la poussière à ce prétendu spécialiste qui s'est surtout documenté avec des livres, en apprenant par coeur derrière un bureau ou un laboratoire "les secrets de dame nature et son équilibre". Si seulement son bureau était une souche, à ce moment il serait doué d'une sagesse hors de tout doute et je crois qu'il serait respecté de tous dans ses déclarations sur la faune, mais ce n'est pas le cas. Un spécialiste de la faune ne peut dicter la voie qui prévalait jadis lorsqu'il y avait équilibre, car trop grande serait l'erreur et Dieu sait comment fut le prix de ces erreurs vis-à-vis notre faune. Le déséquilibre actuel provient de la main de l'homme dirigé par sa cervelle pleine de friandises. Voir un loup tout près d'un ravage de chevreuils, c'est le signe qu'il travaille à quelque chose ou qu'il a une idée en tête comme on dit! C'est la même chose pour notre spécialiste si on le voyait tout près d'un ravage de chevreuils: on dirait qu'il a une idée derrière la tête, du moins je le crois. Il doit travailler à quelque chose mais chose certaine, le fait demeure que les travaux du loup avec seulement son instinct pour guide sont plus efficaces à l'heure actuelle si l'on regarde le résultat de ses efforts. Pour ce qui est de l'intelligence des spécialistes, il semble que certains aient des cervelles d'oiseaux et qu'ils volent très près des nuages, mais même là, s'ils avaient des yeux de rapaces, ils pourraient mieux lire ce qui est écrit sur terre dans les aires d'hivernation du chevreuil. Cependant, sa conscience possède un signe de piastre et il préfère analyser le passé ou l'avenir plutôt que le présent vécu par nos cervidés.

Mais qu'est-ce qu'un rapace?

On pourrait écrire de nombreux livres sur le grand instinct du cerf de Virginie et sur ses mille et un tours, mais plus encore pourrait-on en écrire sur la médiocrité de l'homme qui est censé être surdoué, par rapport à tout ce qui vit sur terre, à cause de son intelligence. Encore là, quelle erreur! pendant tout l'hiver on se chamaille, on se tire les cheveux en parlant de la cause majeure au Québec: "le cheptel chevreuil et son déclin". Et cela à tous les ans depuis que j'ai âge de raison et que j'entends parler de statistiques et de records. A travers toute cette période, le vocabulaire changea et l'on parla de déclin, de loup, d'habitat et de combien d'autres raisons? Ce qui me fait rire le plus, c'est que l'hiver touche à sa fin et le ravage de chevreuil change en truite et après la chasse de l'automne, la truite redeviendra chevreuil et la "parlotte" continuera et prendra de l'ampleur dans les journaux. Les combattants revêtirent alors leur armure, le crayon foncera à l'attaque connaissant parfaitement son rôle; celui de s'exclamer sur les loups, l'habitat, selon la chanson annuelle que vous et moi connaissons.

Pour ma part, je dis tout haut ce que les gens de nos régions pensent tout bas. S'il vous plait, ne parlez plus des facteurs concernant le cheptel chevreuil et sa disparition car ces facteurs sont connus à l'heure actuelle par les profanes. au moment où j'écris ces lignes, j'ose dire que le cheptel n'est plus cheptel et que le ravage du lac David atteint peut-être le grand nombre de 75 chevreuils alors qu'il était de 400 en 1970-71 selon les inventaires et statistiques de M. François Boudreault, biologiste. POur ce qui est du ravage de St-Gérard de Klamika, sil était de 450 à 500 en 70-71, je donnerai mon chapeau à celui qui en dénombrera une centaine, avec n'importe quel moyen d'inventaire.

Si vous ne me croyez pas, avant d'obstiner et de "placotter", venez chez nous et venez voir à quoi ça ressemble un ravage de chevreuils après que tous les facteurs aient fait leur oeuvre et vous repartirez avec une idée toute différente. S'il n'y avait que les causes naturelles à l'intérieur de l'équilibre et une chasse contrôlée, le nombre de chevreuils resterait à son niveau et on ne vivrait pas la situation lamentable que l'on connait. De grâce M. le ministre Duhaime, lancez donc le baril de poudre parmi certains de vos vieux fonctionnaires qui sont encore demeurés bornés et donnez donc la chance aux associations régionales de prouver leur raison d'être et ce, avec l'appui du gouvernement. Et si vous attendez encore, il sera trop tard et le jour où on aura décidé d'agir, l'argent ne pourra qu'acheter les restants de notre cert, purement québécois maintenant à cause de sa difficile et lente adaptation.

Sinon, il n'y aura qu'une brochure à faire qui serait intitulée: "la légende du cerf de Virginie au Québec".

Merci de m'avoir lu, mais l'impulsion pour la conservation de la faune fait toujours exploser dans de tels moments tragiques face à un animal qui reste un des plus beaux au monde, le cerf de Virginie.

J'aimerais que cette longue lettre soit publique et que toutes parties concernées enchaînent sur cette alerte. C'est un peu le devoir de tout honnête citoyen amateur de plein air, et conservateur de la faune avec un grand C.

Sportivement vôtre,
Henri Lamontagne,
Mont-Laurier.

Conférence sur la survie du chevreuil: la hantise du loup en arrière-plan
Le biologiste et le public restent sur leur position

Gilles RICHARD

Une centaine de personnes au courant de la situation du chevreuil dans nos régions ont participé à une conférence donnée par un biologiste de la SAO sur la survie du "cerf de Virginie", mais la communication ne dépassa pas beaucoup le stade de l'acceptation du point de vue d'autrui.

M. Michel Bélanger, biologiste à l'emploi de la Société d'aménagement de l'Outaouais et lui également au fait du problème, connaissait la position d'une partie de l'assistance puisqu'il avait visité quelques ravages en après-midi et s'attendait à ce qu'on porte le débat sur le loup. L'assemblée avait lieu à la polyvalente St-Joseph mercredi le 23 mars dernier et l'intérêt ne manqua pas.

Le conférencier expliqua son point de vue, clairement, et présenta des diapositives et un film très intéressant qui avait pour but, comme il le précisa lui-même, de susciter une discussion . . . qui effectivement se produisit lors de la période de questions.

Il faut dire dès le départ que M. Bélanger ne considérait pas le loup comme la pire menace du chevreuil et qu'il préférait considérer le plan d'ensemble. Il s'opposait en cela à plusieurs qui jurent qu'il faille détruire le loup et qui estiment parfois que les biologistes sont davantage des gens de bureaux que de vrais protecteurs de la faune.

NIVEAU DE COMMUNICATION

Plusieurs ont sans doute retiré une bonne somme d'informations sur l'habitat du chevreuil, ses possibilités et ses faiblesses, mais il est aussi vrai de dire que d'autres n'ont pas changé leur optique, du moins pas sensiblement. Il semble ainsi que plusieurs ne voyaient pas le biologiste comme étant "un" des intervenants dans le domaine de la chasse, mais espéraient plutôt qu'il résolve des problèmes clairement identifiés. Pourtant, le biologiste est un intervenant, comme l'agent de conservation, les fonctionnaires, le chasseur, M. Bélanger était un peu perçu comme un représentant du gouvernement. Si certains n'acceptèrent pas un ou plusieurs de ses points de vue, on demanda néanmoins s'il y avait possibilité qu'un biologiste soit affecté à temps plein à "l'environnementaliste", et c'est le concours de tous les intéressés qui amènera les meilleures solutions. Le biologiste de par sa profession possède des connaissances qui lui sont propres et les autres intervenants dans le domaine de la chasse par exemple, ont également des éléments d'information qui préparent à l'élaboration d'une politique.

Il faut dire que plusieurs attendent depuis belle lurette les actions concrètes des gouvernements et que la région de Mont-Laurier.

Dans un sens, on espérait trop du biologiste qui est un intervenant comme les autres et qui possède des connaissances spécifiques. De son côté, M. Bélanger s'en tint à son rôle et donna son opinion de biologiste à partir des éléments qu'il avait été à même de constater par ses études.

Et pour ce qui est du loup, de nombreuses études ont déjà démontré que dans un milieu adéquat, équilibré, loups et chevreuils pouvaient vivre sans que l'un des deux groupes ne prit le pas sur l'autre. Il est bien certain que dans un milieu où l'habitat est perturbé par une foule de facteurs extérieurs, le jeu est changé, mais non pas à cause du loup. En tout état de cause, à la SAO, les agents de conservation et le trappeur chargé de contrôler les prédateurs ont capturé davantage de chiens errants que de loups jusqu'à maintenant.

Comme le craignait un peu M. Bélanger, cette position ne plut pas à certains qui semblent avoir la hantise du loup, mais il exprimait le point de vue du biologiste, point de vue qu'il ne faudrait tout de même pas écarter sans études sérieures préalables.



L'assistance dans une bonne part connaissait la situation du chevreuil et n'était pas prête à accepter gratuitement toutes les hypothèses.

IL RESTE BEAUCOUP À FAIRE POUR LE CHEVREUIL



M. Michel Bélanger, biologiste, à qui on a un reproché de s'enfermer dans sa science.

Gilles RICHARD

M. Michel Bélanger, biologiste invité lors d'une conférence sur la survie du chevreuil, indiqua dans l'ordre les causes les plus importantes qui expliquaient la diminution du cheptel chevreuil: une sur-exploitation par la chasse quelques hivers difficiles, une exploitation forestière mal contrôlée et les prédateurs, aussi bien chiens que loups.

Au sujet de l'aménagement de l'habitat, M. Bélanger a rappelé que 60 pour cent des ravages étaient sur des boisés privés, il était difficile d'avoir un contrôle sur eux. Quand aux autres 40 pour cent, depuis 1973, son département avait droit de regard sur l'octroi des coupes de bois aux compagnies forestières et faisait des recommandations si une demande de droit de coupe touchait des ravages de chevreuils. Evidemment, les compagnies ne respectent pas toujours les voeux de ceux qui font les recommandations, mais le ministère des Terres et Forêts appuyait généralement assez bien les propositions. Au moins, grâce à une cartographie des ravages de chevreuils de la région, les gens comme M. Bélanger ont droit de regard sur les droits de coupe.

Coupe en bande

De façon à protéger l'habitat du chevreuil, on propose maintenant aux compagnies forestières de procéder à des coupes en bandes, c'est à dire en faisant l'exploitation du boisé par lisière. Dans un boisé de cèdres par exemple, la copagnie coupe sur une largeur de 75 pieds et laisse ensuite une largeur de 75 ou 150 pieds selon qu'il y ait ou non un ravage à proximité.

Ceci vaut bien sûr pour les boisés publics et des sentences sont prévues pour les contrevenants. Les peines ne sont pas souvent exemplaires et M. Bélanger a rappelé que la compagnie James Maclaren était sans doute la plus difficile à surveiller.

Nourriture des chevreuils

Le biologiste à l'aide d'un film montra l'aspect néfaste d'une pratique qui est parfois exercée par ceux qui veulent venir en aide aux chevreuils qui ont de la difficulté à se nourrir en hiver. Lorsque la période hivernale commence, l'estomac de l'animal subit une mutation pour s'adapter à la nourriture

(Suite à la page 36)

8 L'ECHO DE LA LIEVRE — MERCREDI 30 MARS 1977

1977

Conférence sur la survie du chevreuil: la hantise du loup en arrière-plan
Le biologiste et le public restent sur leur position

1977

Gilles RICHARD

Une centaine de personnes au courant de la situation du chevreuil dans nos régions ont participé à une conférence donnée par un biologiste de la SAO sur la survie du "cerf de Virginie", mais la communication ne dépassa pas beaucoup le stade de l'acceptation du point de vue d'autrui.

M. Michel Bélanger, biologiste à l'emploi de la Société d'aménagement de l'Outaouais et lui également au fait du problème, connaissait la position d'une partie de l'assistance puisqu'il avait visité quelques ravages en après-midi et s'attendait à ce qu'on porte le débat sur le loup. L'assemblée avait lieu à la polyvalente St-Joseph mercredi le 23 mars dernier et l'intérêt ne manqua pas.

Le conférencier expliqua son point de vue, clairement, et présenta des diapositives et un film très intéressant qui avait pour but, comme il le précisa lui-même, de susciter une discussion . . . qui effectivement se produisit lors de la période de questions.

Il faut dire dès le départ que M. Bélanger ne considérait pas le loup comme la pire menace du chevreuil et qu'il préférait considérer le plan d'ensemble. Il s'opposait en cela à plusieurs qui jurent qu'il faille détruire le loup et qui estiment parfois que les biologistes sont davantage des gens de bureaux que de vrais protecteurs de la faune.

NIVEAU DE COMMUNICATION

Plusieurs ont sans doute retiré une bonne somme d'informations sur l'habitat du chevreuil, ses possibilités et ses faiblesses, mais il est aussi vrai de dire que d'autres n'ont pas changé leur optique, du moins pas sensiblement. Il semble ainsi que plusieurs ne voyaient pas le biologiste comme étant "un" des intervenants dans le domaine de la chasse, mais espéraient plutôt qu'il résolve des problèmes clairement identifiés. Pourtant, le biologiste est un intervenant, comme l'agent de conservation, les fonctionnaires, le chasseur, "l'environnementaliste", et c'est le concours de tous les intéressés qui amènera les meilleures solutions. Le biologiste de par sa profession possède des connaissances qui lui sont propres et les autres intervenants dans le domaine de la chasse par exemple, ont également des éléments d'information qui préparent à l'élaboration d'une politique.

Il faut dire que plusieurs attendent depuis belle lurette les actions concrètes des gouvernements et que M. Bélanger était un peu perçu comme un représentant du gouvernement. Si certains n'acceptèrent pas un ou plusieurs de ses points de vue, on demanda néanmoins s'il y avait possibilité qu'un biologiste soit affecté à temps plein à la région de Mont-Laurier.

Dans un sens, on espérait trop du biologiste qui est un intervenant comme les autres et qui possède des connaissances spécifiques. De son côté, M. Bélanger s'en tint à son rôle et donna son opinion de biologiste à partir des éléments qu'il avait été à même de constater par ses études.

Et pour ce qui est du loup, de nombreuses études ont déjà démontré que dans un milieu adéquat, équilibré, loups et chevreuils pouvaient vivre sans que l'un des deux groupes ne prit le pas sur l'autre. Il est bien certain que dans un milieu où l'habitat est perturbé par une foule de facteurs extérieurs, le jeu est changé, mais non pas à cause du loup. En tout état de cause, à la SAO, les agents de conservation et le trappeur chargé de contrôler les prédateurs ont capturé davantage de chiens errants que de loups jusqu'à maintenant.

Comme le craignait un peu M. Bélanger, cette position ne plut pas à certains qui semblent avoir la hantise du loup, mais il exprimait le point de vue du biologiste, point de vue qu'il ne faudrait tout de même pas écarter sans études sérieures préalables.



L'assistance dans une bonne part connaissait la situation du chevreuil et n'était pas prête à accepter gratuitement toutes les hypothèses.

IL RESTE BEAUCOUP À FAIRE POUR LE CHEVREUIL

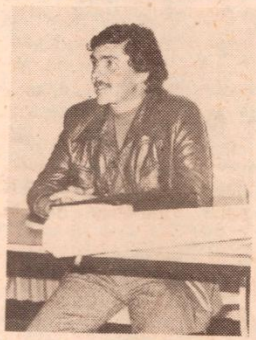

M. Michel Bélanger, biologiste, à qui on a un reproché de s'enfermer dans sa science.

Gilles RICHARD

M. Michel Bélanger, biologiste invité lors d'une conférence sur la survie du chevreuil, indiqua dans l'ordre les causes les plus importantes qui expliquaient la diminution du cheptel chevreuil: une sur-exploitation par la chasse quelques hivers difficiles, une exploitation forestière mal contrôlée et les prédateurs, aussi bien chiens que loups.

Au sujet de l'aménagement de l'habitat, M. Bélanger a rappelé que 60 pour cent des ravages étaint sur des boisés privés, il était difficile d'avoir un contrôle sur eux. Quand aux autres 40 pour cent, depuis 1973, son département avait droit de regard sur l'octroi des coupes de bois aux compagnies forestières et faisait des recommandations si une demande de droit de coupe touchait des ravages de chevreuils. Evidemment, les compagnies ne respectent pas toujours les voeux de ceux qui font les recommandations, mais le ministère des Terres et Forêts appuyait généralement assez bien les propositions. Au moins, grâce à une cartographie des ravages de chevreuils de la région, les gens comme M. Bélanger ont droit de regard sur les droits de coupe.

Coupe en bande

De façon à protéger l'habitat du chevreuil, on propose maintenant aux compagnies forestières de procéder à des coupes en bandes, c'est à dire en faisant l'exploitation du boisé par lisière. Dans un boisé de cèdres par exemple, la copagnie coupe sur une largeur de 75 pieds et laisse ensuite une largeur de 75 ou 150 pieds selon qu'il y ait ou non un ravage à proximité.

Ceci vaut bien sûr pour les boisés publics et des sentences sont prévues pour les contrevenants. Les peines ne sont pas souvent exemplaires et M. Bélanger a rappelé que la compagnie James Maclaren était sans doute la plus difficile à surveiller.

Nourriture des chevreuils

Le biologiste à l'aide d'un film montra l'aspect néfaste d'une pratique qui est parfois exercée par ceux qui veulent venir en aide aux chevreuils qui ont de la difficulté à se nourrir en hiver. Lorsque la période hivernale commence, l'estomac de l'animal subit une mutation pour s'adapter à la nourriture

(Suite à la page 36)

8 L'ECHO DE LA LIEVRE — MERCREDI 30 MARS 1977

1977

(suite de la 8)

qu'il devra rechercher. En effet, si en été, le cerf pouvait se nourrir de feuilles et de maitères tendres, en hiver, il ingurgite des repousses des branches et son estomac s'habitue à ce nouveau système gratuellement. Si par exemple en plein coeur de l'hiver on les nourrit artificiellement, c'est à dire avec du foin ou quelque autre matière tendre, l'animal ne peut digérer tout ce qu'il absorbe et plusieurs sont morts de cette façon.

Une telle façon de procéder peut de plus accoutumer le chevreuil et le rendre esclave de ce procédé, surtout si on le nourrit tout un hiver. Si jamais celui qui nourrit l'animal doit quitter la région, on se doute du sort qui attendra la bête déshabituée à sa nourriture d'hiver. De plus, la nourrituure artificielle va tendre à regrouper les chevreuils, à attirer loups et braconniers et d'une façon générale à rendre l'animal plus esclave et plus vulnérable qu'auparavant. Si l'on veut conserver le chevreuil, il faut songer à des solutions à long terme et non pas se tourner vers les paliatifs.

M. Bélanger parla aussi abondamment de l'habitat du chevreuil, de la nécessité d'un couvert, d'une nourriture équilibrée faite de feuillu, de résineux et de repousses. Un mouvement pour limiter le plus possible les pistes de motoneiges aux abords des ravages se dessine de même qu'une campagne pour informer les propriétaires de lots privés qui ont des ravages et les propriétaires qui ont des chiens errants. Pour ce dernier point, ce sont aux municipalités à établir des lois en ce sens à les faire respecter.

En somme, comme on l'a souligné à un atelier du parti Québécois lors du récent congrès de comté, le problème du chevreuil est global et nécessite une action concertée. Pour ce qui est de la protection des ravages en boisé privé, il faudra trouver un moyen de convaincre ces propriétaires de collaborer, de même que toute la population et les compagnies forestières si l'on veut une vraie solution. Pour l'heur,les participants ont sans doute regretter que M. Bélanger n'ait pas proposé de moyens immédiats, car tous veulent faire quelque chose pour au moins améliorer la situation. Le conférencier fut évasif sur de tels moyens à prendre, dans l'instant ou dans l'année à venir.

A ce niveau, le biologiste n'était pas favorable à plusieurs réactions de l'assemblée(prime sur le loup, nourriture artificielle en hiver, aide des motoneigistes et projet PIL, ou du moins il souligna que souvent, ces actions étaient partielles, insuffisamment suivies; mais il ne proposa rien de bien concret pour tout ceux qui, il faut le dire, cherchent désespérément à sauver le chevreuil de la région.

1977



A PROPOS DES LOUPS, UN LECTEUR NOUS ÉCRIT . . .

1977

"Je ne veux point mettre votre compétence en doute, mais certaines photos que vous publiez concernant les ravages des loups à l'endroit du chevreuil me surprennent.

Je possède aussi de l'expérience dans ce domaine, ayant étudié le comportement des loups dans leur habitat naturel. Je pense que vous faites congeler les carcasses récupérées depuis un certain temps, et que par la suite, vous les rassemblez pour photographiées, les gens ne sont pas dupes.

Les loups ne dévorent que les chevreuils malades, ou en cas de famine très grande." (François B. Laroche, 976, Lefevre, Mont-Laurier).

En premier lieu, s'il m'eut fallu trouver un congélateur pour remiser ces chevreuils dévorés partiellement, je me demande quelle salaison aurait pu me fournir l'espace requis. De plus, il est interdit de remiser des animaux sauvages aux mêmes endroits que les viandes domestiques.

Pour sensibiliser les autorités du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, il est vrai que j'amassai de nombreux chevreuils mi-dévorés au cours des ans. Je ne vous énumérerai pas tous les noms de ceux qui me sont venus en aide, mais vous devez sans doute connaître le pourvoyeur Luc Rousseau de Maniwaki? Denis St-Germain et André Brunet de Val Barrette? Quelques agents de conservation de votre région? Demandez-leur si ces photos étaient truquées comme vous semblez vouloir le prétendre par votre lettre. Ne croyez-vous pas que ma réputation vaut mieux qu'une photo truquée?

Quant à vos études concernant le comportement des loups prétextant que les loups ne dévorent que les chevreuils malades, ou en cas de famine trop grande, je laisse le soin aux deux grands biologistes Stanley P. Young et Edward A. Goldman de vous répondre. Je tiens d'ailleurs cette étude de Me Maurice A. Paquin de St-Jovite, autre personnage bien connu des Laurentides.

"Une prétention erronnée soutenue par plusieurs des conservationistes actuels nous fait croire du rôle important des prédateurs qui tuent seulement pour obtenir de la nourriture en s'attaquant aux chevreuils malades ou affaiblis. On prétend que ces prédateurs assument la responsabilité de la sélection, ce qui améliorerait l'agileté et la vitalité du cheptel chevreuil en l'occurence. On présume que le loup ne s'attaque qu'aux animaux faibles, à cause de la facilité à les tuer.

Toutefois, ceci est complètement faux, des centaines d'observations et de citations obtenus d'autres autorités ne partagent nullement cette opinion. Dans les premiers temps de la colonie, il était reconnu que le loup tuait invariablement le bouvillon le plus en santé, l'animal le plus robuste et le plus sain d'un troupeau. Ces animaux tués par le loup était âgés de un à quatre ans." ("Wolves of North America" p. 268, S.P. Young et E.A. Goldman).

Mon cher monsieur Laroche, si vous désirez d'autres autorités qui me permettront de mettre en doute votre théorie quelque peu imbue de sentimentalisme, écrivez-nous à nouveau, il nous fera plaisir de vous répondre. Je tiens à vous remercier de vos quelques lignes intéressantes et nécessitant une réponse.

IL 1977

Réflexions sur le symposium sur la conservation, des 6 et 7 mai

Qu'est ce qu'un symposium? Souvent les gens, en voyant un tel titre se demandent ce qu'est un symposium et quels en sont les buts. Sans recourir à une définition du littré nous pouvons dire qu'un symposium est une rencontre de personnes intéressées à discuter et échanger sur un sujet.

Le symposium sur la conservation, qui aura lieu à Mont-Laurier, les 6 et 7 mai prochain, est d'abord venu d'un besoin que ressentaient les professeurs en agent de conservation de la faune de faire le point sur la situation de l'agent au Québec et de poser la question relativement à l'utilité présente de cette profession et à son avenir. Quelles orientations prendra la conservation au Québec?

Evidemment dès qu'il est question de conservation de la faune, nous pensons immédiatement au loup, au braconnage et à tous les problèmes qui sont décriés quotidiennement dans les journaux régionaux et provinciaux.

Et bien non, on ne veut pas créer une estrade ou les tenants des thèses des biologistes ou des chasseurs de loups enragés viendront s'entredéchirer. On veut aborder la question de la conservation dans le sens des normes qui existent et qui sont plus ou moins bien observées.

A partir de la question: quel est le rôle de l'agent de conservation et quel sera son rôle dans le futur, nous voulons reposer un peu la question de conservation versus les organismes et le public en général.

Conçu originellement sous le thème de la conservation versus le rôle de l'agent, le symposium s'est orienté vers une généralisation du thème de la conservation.

Les 6 et 7 mai

Le symposium du 6 et 7 mai traitera donc de la conservation et sera centré sur 4 thèmes principaux. Vendredi matin, nous recevrons les responsables du service de la conservation au Québec qui nous expliqueront leur conception du rôle de l'agent, l'organisation du service de la conservation au Québec ainsi que les principales étapes dans la formation d'un agent. Nous aurons ensuite comme interlocuteur deux biologistes qui nous expliqueront les relations qui existent enre les divers services de l'aménagement de la faune ainsi que le processus par lequel les règlements sont établis. De quelle façon sont déterminés les paramètres qui viendront régenter nos périodes de chasse et de pêche? M. Chatelain nous présentera en même temps le nouveau texte des règlements touchant la chasse et la pêche.

La formule du symposium permet aux participants de poser des questions sur le thème abordé par les panelistes et dans un deuxième temps de faire ses propres recommandations lors des travaux en atelier.

Vendredi soir, le symposium s'ouvrira au public par une présentation de films et de documents audio visuels qui lanceront une discussion. A cette occasion deux animateurs du centre écologique des Laurentides viendront présenter un document intitulé: "Zonage, Liberté et Justice". Vous aurez également l'occasion de visionner en primeur les trois films du ministère sur le cerf, le saumon et le caribou.

2e journée

Après cette première journée, nous aborderons le thème de la conservation en rapport avec l'accessibilité et la récréation. M. Gilles Boileau, président de la Fédération québécoise de la faune et un représentant du service des parcs nous entretiendront sur ce sujet.

Notre ministre Jacques Léonard et le sous-ministre du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, M. Duchesneau nous exposeront les politiques gouvernementales de leur ministère respectif.

Dans l'après-midi, une plénière résumera l'ensemble des recommandations que les participants jugeront à propos d'acheminer aux organismes concernés.

Le symposium sera clôturé par un souper à la salle St-Jean. Notons en terminant que ce symposium bénéficiera d'une audience provinciale puisque les principaux journaux et représentants des médias d'information y participeront.

La population de Mont-Laurier pourra suivre en différé le symposium par l'intermédiaire de la télévision communautaire ainsi que des journaux locaux et du poste de radio qui diffusera en direct des interview des principaux allocuteurs.

La population est fermement invitée à participer à la représentation de vendredi soir qui aura lieu à la salle académique de l'école St-Joseph à 19 h. 30.

1977

Le président de la faune est venu

1977

L'Association de Chasse et Pêche de la région de Mont-Laurier recevait, mercredi dernier, à l'école du Sacré-Coeur deux personnalités de marque dans le domaine de la chasse et de la pêche en la personne de Gilles Boileau qui occupe la fonction de président de la fédération québécoise de la faune et Guy Pagé, journaliste au Journal de Montréal.

Monsieur Pagé nous avait déjà visités au mois de janvier.

Monsieur Boileau explique son but

Monsieur Boileau a voulu connaître l'association régionale et a voulu expliquer ce que la fédération pouvait apporter au mouvement régional. Partant de la maxime, l'union fait la force, il a pris plusieurs minutes à raconter ses nombreux voyages. Car diverses associations, pour régler des problèmes, aiment le rencontrer et lui demander conseils. Ainsi, il a visité les pêcheurs de Gracefield qui faisaient la grève sportive. Mécontents, ils ont pratiqué leur sport favori sur un lac privé pour montrer leur mécontentement parce qu'ils ne pouvaient pêcher les poissons qu'ils voulaient.

A d'autres endroits, le problème se retrouvait. Dans l'Outaouais, si vous voulez pêcher de la truite mouchetée, vous devez faire partie d'un club. Il a révélé que 9% des clubs privés sont dans l'Outaouais.

Il a expliqué le cas des lacs privés. Les sportifs ont le droit de taquiner le poisson, mais pour se rendre à leurs lieux préférés, ils doivent emprunter des lacs ou des terrains privés.

Au sein de cette fédération, nous retrouvons des membres de toutes les différentes parties de la province et ils veulent régler l'accessibilité de tous aux clubs privés et d'autres problèmes.

Un programme clair et précis

Monsieur Pagé a pris la parole à son tour et a demandé à Monsieur Fyfe, le président, et à ses acolytes d'avoir un programme clair et précis. L'Association doit fixer le plus vite possible les dates des activités futures. Il faut absolument du capital humain. Il faut "vendre" le produit.

Les phases

M. Henri Lamontagne, le secrétaire, a voulu approfondir les deux phases présentes du mouvement. La première sera pour les actualités des membres durant l'année et la suivante sera attribuée aux anomalies de la région. Au point de vue activités, les membres pourraient être choyés au cours des prochains mois. Il a parlé du concours de trappage, d'un tournoi de pêche, d'un cours sur la canne à mouche, d'une exposition, d'un cours de boussole.

Il veut intégrer l'Association à la Fédération, il faut voir à l'épanouissement de la chasse et de la pêche, il faut penser aux chevreuils . . .

Concours du loup

Lors de la soirée, les responsables ont remis des prix pour le concours qui avait débuté au mois de février.

Henri [illegible] de Val-Limoges et son copain Raymond Ducharme ont remporté les honneurs du concours de loup. Ils ont reçu la somme de $100.00, don de la Brasserie Molson et un trophée, donné par le Paradis du Pêcheur.

Michel Lacasse de Kiamika a pris la deuxième place et a également mérité un trophée et une bourse ($75.00).

L'Association a plusieurs projets en vue dont nous aurons le plaisir d'en reparler. Maintenant Le Paradis du Pêcheur de Mont-Laurier offrira en permanence un trophée perpétuel "Molson" dédicacé aux gagnants des futurs concours du plus gros loup, de la plus grosse truite mouchetée, etc . . .



De gauche à droite, MM. Gilles Boileau, Guy Pagé, Arthur Fyfe et Henri Lamontagne.

SYMPOSIUM SUR LA CONSERVATION

à la polyvalente

page 23

1977

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE
MONT-LAURIER
POUR LE PROGRES DES COMTES DE LAURENTIDES - LABELLE, GATINEAU ET PAPINEAU
25e année — No 49 MONT-LAURIER, MERCREDI 4 MAI 1977 25c le numéro

Le Congrès du comté de Labelle s'ouvre samedi

page 3

SOIRÉE SUR LA FAUNE

Dans le cadre du symposium sur la conservation, le public est invité à participer à une soirée qui présentera des documents audio visuels sur la faune.

En effet nous avons pu réussir à avoir en primeur provinciale les trois derniers films sur la conservation produits par le ministère du tourisme de la chasse et de la pêche. Le premier de ces films traitera du cerf de Virginie, le second du saumon et le dernier de la faune terrestre et aquatique. Ces films ont tous été produits par M. Bernard Beaupré.

Dans le cadre de cette soirée nous vous présenterons également un document audio visuel intitulé "Zonage, Liberté et Justice". Ce document a été produit par le centre des études forestières des Laurentides qui délèguera pour l'occasion deux animateurs pour présenter le document et animer la discussion qui suivra.

Un autre sujet brûlant sera abordé au cours de cette soirée soit le problème du "déclubbage". M. Marcel Boily, ardent partisan du "déclubbage" nous présentera un document audio-visuel réalisé par son groupe, et participera à la discussion qui ne manquera pas de s'amorcer.

A QUEL ENDROIT? ECOLE POLYVALENTE ST JOSEPH. QUAND? VENDREDI LE 6 MAI A 7.30 H. OU? SALLE ACADEMIQUE. JEUNES ET MOINS JEUNES VOUS ETES TOUS INVITES.

Horaire du symposium sur la conservation

Vendredi le 6 mai
Lieux: Ecole Polyvalente St-Joseph
9.00 - 10.15 Inscription
10.15 Ouverture officielle.
10.45 Thème I: Organisation de la conservation au Québec. Invités: M. A. Massy Directeur du service de la conservation; M. A. Lavoie Directeur Adjoint, ouest du Québec; M. Lapointe Directeur de l'institut de police de Nicolet.
12.15 Diner
13.30 Thème II: Aménagement et conservation.
Invités M. Richard Chatelain responsable de l'aménagement Outaouais; Dr B. Simard spécialiste du caribou.
15.00 Café
15.15 Atelier sur les thèmes I et II
16.15 Pléniere
19.30 Soirée sur la conservation. Exposés et films.
Samedi le 7 mai
9.30 h. Thème III: Conservation, accessibilité et récréation. Invités: M. Gilles Boileau, président de la fédération Québécoise de la faune. M. Laforte responsable du service de l'exploitation des parcs.
11.00 h. Thème IV: Conservation et politique.
Invités M. Michel Dichesneau, sous-ministre Tourisme Chasse et Pêche. M. Jacques Léonard, ministre de l'aménagement, député Laurentides Labelle.
12.30 h. Diner.
14.00 h. Ateliers sur les Thèmes III et IV
15.00 h. Café
15.15 h. Pléniere
19.00 h. Souper et clôture du symposium. Salle St-Jean.

1977

Symposium sur la conservation à Mont-Laurier les 6 et 7 mai

Pour la première fois à Mont-Laurier, il y aura un symposium sur la conservation où le public pourra rencontrer les personnes qui ont la responsabilité de la conservation de la faune au niveau provincial.

Ce symposium qui se tiendra à l'école polyvalente St-Joseph aura quatre thèmes majeurs soit, l'organisation de la conservation, l'aménagement et la conservation, accessibilité et récréation et la conservation et la politique.

Pour le premier thème, l'organisation de la conservation, seront présents comme conférenciers et personnes ressources, le directeur du service de la conservation, M. André Many, le responsable du service de la conservation pour l'Ouest du Québec, M. Alphonse Lavoie et le directeur de l'Institut de police de Nicolet. On parlera dans ce thème de l'organisation physique du service de la conservation, du nombre d'agents de conservation au Québec, du matériel dont dispose le service ainsi que les diverses fluctuations que subit ce service. On y discutera aussi du rôle que joue l'agent de conservation.

Le second thème concerne l'aménagement, deux biologistes, MM. Richard Châtelain et Docteur B. Simard aborderont ce sujet. Il y sera question des relations entre l'agent de conservation et le public chasseur et pêcheur.

Même si la conservation vise à protéger la faune et la flore, il ne faut pas oublier qu'elle vise aussi à permettre au plus grand nombre possible de gens d'avoir accès à ces beautés naturelles. C'est ce que le président de la Fédération québécoise de la faune, M. Gilles Boileau abordera lors du troisième atelier. Et le responsable à l'aménagement des parcs, M. Laforte nous expliquera le rôle que joue et entend jouer ce service pour permettre à tous et à chacun des heures de nature et de plein air.

En dernier lieu, le ministre d'Etat à l'Aménagement, M. Jacques Léonard abordera pour sa part l'importance d'une planification rationnelle dans l'élaboration de toute politique d'aménagement autant dans le domaine du tourisme que celui de l'urbanisme. Tandis que le sous - ministre du Tourisme de la chasse et de la pêche, M. Michel Duchesneau, parlera des politiques à court et à long terme de son ministère.

Ce symposium prendra la forme d'un exposé de la part du conférencier invité suivi d'une période de question de la part des participants. La majorité des exposés auront lieu dans l'avant-midi d'ateliers où les participants pourront discuter des problèmes rencontrés au sein de ces thèmes, et même formuler des recommandations. Ces recommandations seront ensuite reprises à l'intérieur d'une plénière où les participants pourront discuter des problèmes rencontrés au sein de ces thèmes, et même formuler des recommandations. Ces recommandations seront ensuite reprises à l'intérieur d'une plénière où les participants à tous les ateliers pourront se prononcer en faveur ou contre les recommandations acheminées.

Le symposium se terminera samedi soir par un souper qui regroupera les participants au symposium et les étudiants du cours d'agent de conservation depuis que ce cours existe à Mont-Laurier. Ce souper sera ensuite suivi d'une soirée dansante.

Le vendredi soir, il y aura une soirée ouverte au public, trois films seront présentés ainsi qu'un document audio-visuel sur les clubs privés.

1977

JEAN BRISEBOIS
354 CARTIER
MONT-LAURIER
J9L 1G4 2

RADIO-QUÉBEC EN DIRECT

Page 3

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE
MONT-LAURIER
POUR LE PROGRES DES COMTÉS DE LAURENTIDES - LABELLE, GATINEAU ET PAPINEAU
25e année — No 50 MONT-LAURIER, MERCREDI 11 MAI 1977 25c le numéro

Semaine de la déficience mentale

Page 23

VERS LA SEMAINE DE L'EMBELLISSEMENT

Pages 21 et 22

Congrès du comté de Labelle



D'ABORD L'INFORMATION

Pages 8 et 9

Symposium sur la conservation



DES TÉMOIGNAGES ET DES RÉSOLUTIONS

Pages 16 et 17

UNE PREMIÈRE VICTOIRE POUR LES EXPOS

. . . ET QUELLE VICTOIRE!

Page 57

1977

Le symposium sur la conservation fut un succès malgré une certaine apathie du public

Par Pierre BORDUAS et Johanne REGIMBALD

Un premier symposium sur la conservation se tenait en fin de semaine dernière à la polyvalente St-Joseph de Mont-Laurier.

Durant deux jours, la centaine de personnes présentes, la plupart directement liées à la conservation, ont discuté en compagnie de plusoir, on apprenait qu'à peine une vingtaine de personnes non directement liées au monde de la conservation avaient daigné se déplacer au cours des deux jours.



Les différents conférenciers du symposium posent en compagnie des organisateurs. De gauche à droite: M. Gilles Belleau, président de la Fédération québécoise de la faune; M. Alphonse Lavoie, directeur adjoint du Service de la conservation de l'Ouest québécois; M. Jacques Léonard, ministre d'Etat à l'aménagement, M. André Many, directeur du Service de conservation; M. Richard Chatelain, responsable de l'aménagement dans l'Outaouais; M. Michel Laforte, chargé des opérations des parcs dans la région de Montréal. Au premier plan: MM. Serge Côté, Guy Mayer et Michel Deschamps, professeurs en agent de conservation et organisateurs de l'événement.

Quoiqu'il en soit, l'expérience a été qualifiée de positive par un des principaux organisateurs, M. Serge Côté, qui compte répéter le tout en 1979.

QUATRE THEMES

Quatre thèmes ont été abordés: chacun des thèmes était lié à la notion de conservation. Il s'agissait de la politique, de l'aménagement, de l'accessibilité et de l'organisation de la conservation.

PREMIER THEME

Le premier thème abordé lors du symposium sur la conservation fut l'organisation physique de la conservation au Québec. Les orateurs pour ce débat étaient le directeur du service de la conservation, M. André Many, le directeur adjoint pour l'ouest du Québec, M. Alphonse Lavoie, et le directeur de l'Institut de police de Nicolet, M. Carol Lapointe.

Ces messieurs ont discuté avec les personnes présentes, surtout des étudiants du cours de conservation de Mont-Laurier, de l'organisation physique du service de la conservation, du nombre d'agents de conservation au Québec, du matériel dont les agents disposent ainsi que du rôle d'un agent de conservation.

L'ORGANISATION PHYSIQUE

Le service de conservation de la faune s'étend dans tout le Québec qui est divisé en 9 régions précises. Ce sont quelque 480 agents qui s'occupent de la surveillance. Pour l'agent de conservation, la faune est un bien commun qu'il faut préserver car l'air, l'eau et la faune n'existent pas en quantité illimitée.

Pour sauvegarder notre faune, les agents ont à leur disposition du matériel tel que des automobiles, des camionnettes, des motocyclettes, des motoneiges, des bateaux, des avions, des hélicoptères, etc.

Un jeune homme qui veut devenir agent de conservation devrait être très polyvalent, selon M. André Many. On leur demande d'être informateur, protecteur, applicateur de la loi.

DEUXIEME THEME

Le deuxième thème qui a été abordé dans l'après-midi concernait l'aménagement et la conservation. Les invités pour ce débat étaient MM. Benny Simard et Richard Chatelain, tous deux biologistes.

Ils ont tenté de définir la relation entre les biologistes et les agents de conservation. L'agent

1977

plan: MM. Serge Côté, Guy Mayer et Michel Deschamps, professeurs en agent de conservation et organisateurs de l'événement.

Les résolutions

(P.B.) - Les participants à ce premier symposium ont adopté cinq résolutions au cours des deux journées de discussion.

La première demande que dorénavant, seuls les agents de conservation de la faune aient le pouvoir de faire appliquer la Loi de la conservation sur le territoire du Québec.

Cette recommandation, si elle est appliquée, signifie la disparition des gardiens de club, tel qu'on les connaît à l'heure actuelle. Les congressistes expliquent que dans bien des cas, le gardien de club se retrouve en conflit d'intérêt, puisqu'il est chargé de faire respecter la loi à des membres qui l'embauchent. Advenant l'application de cette mesure, les congressistes demandent que les clubs privés défraient une partie du coût supplémentaire encouru par le ministère.

Clubs privés

Une deuxième recommandation vise à abolir graduellement les clubs privés. On ajoute cependant que le tout devra être accompagné de mesures de protection suffisantes. La première recommandation permettra, selon les congressistes, de mettre sur pied les infrastructures de protection nécessaires avant le déclubage.

Manque d'éducation

Les congressistes ont admis tout au long des deux journées qu'il n'y avait pas suffisamment d'éducation et de sensibilisation populaire, en ce qui concerne la conservation.

Trois recommandations sont venues pallier à cette carence:

- des cours de conservation obligatoires pour toute personne désireuse d'obtenir un permis de chasse et de pêche.
- des cours de conservation dans les écoles élémentaires et secondaires.
- des rencontres et des conférences données par les agents de conservation auprès des associations de chasse et pêche.

sieurs experts de ce domaine. Conférences, diaporamas, discussions en ateliers et résolutions prises en assemblée plénière ont fait les frais de ces deux journées.

Etudiants, professeurs, agents de conservation, représentants d'associations de chasse et pêche et personnalités invitées ont tour à tour exposé leur point de vue.

Les organisateurs ont toutefois déploré l'absence du grand public qui n'a pas répondu à l'appel lancé. Samedi



Une centaine de personnes, la plupart reliées au domaine de la conservation, assistaient à ce symposium de deux jours.



Le symposium s'est terminé par un souper et une soirée dansante à la salle St-Jean.

doit s'occuper de l'aménagement, soit rechercher l'équilibre écologique qui fournira une récolte de gibier au public chasseur et pêcheur. Tandis que le travail des biologistes consiste à faire l'inventaire et de connaître les habitats des animaux.

Ensuite, M. Chatelain a lu devant l'assistance une nouvelle publication du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche. Ce petit livret traite des règlements de chasse et de pêche. Il explique les nouveaux règlements et pourquoi ils

(Suite à la page 17)

1977

Le ministre Léonard voit des agents de conservation à plusieurs casquettes!

(P.B.) - Pour le ministre d'Etat à l'aménagement, M. Jacques Léonard, l'avenir de la conservation des ressources pourrait passer par la création d'agents de conservation intégrés, soit en quelque sorte des agents à ''plusieurs casquettes''. S'exprimant librement sur la notion de conservation lors de son allocution, le député de Laurentides-Labelle voit dans ce personnage une façon positive d'assurer une protection adéquate, sans trop encourir de frais supplémentaires. Ainsi, un agent de conservation, un garde-forestier, un agent des Services de protection de l'environnement ou tout autre travailleur à l'emploi de l'Etat oeuvrant près des ressources, serait habilité à dresser des procès-verbaux et à signaler des infractions, comme c'est le cas dans certains pays d'Europe.

UNE POSITION PERSONNELLE

M. Léonard n'a pas défini de politiques gouvernementales dans son allocution. Il a exprimé des idées personnelles et a dialogué avec les congressistes sur la façon dont il voyait l'aménagement et la conservation des ressources.

Partant du principe de ''l'accessibilité pour tous et ce, dans l'égalité'', M. Léonard s'est dit d'accord au déclubage des clubs privés, mais a bien précisé que le tout ne devrait pas impliquer une multiplication sans fin des agents de conservation. Il voit plutôt une responsabilité accrue du milieu, des conseils de comté, des sociétés de gestion et des associations de chasse et pêche. Les conseils de comté et les municipalités retiennent en particulier son attention, à cause de leur vocation moins sectorielle et plus générale sur un territoire donné.

EQUIPEMENT LEGER

Par ailleurs, les grands centres urbains causent d'énormes difficultés aux exploitants des parcs. M. Léonard croit donc comme positive l'idée de multiplier les parcs près des centres urbains. Il y voit de petits parcs, munis d'équipements légers et conçoit également des ententes avec des propriétaires privés dans l'utilisation de certains espaces. Ainsi, une accessibilité à la raquette, au ski de randonnée, à la marche, etc. pourrait être rendue possible à peu de frais, un peu comme les clubs de motoneige ont fait, dans l'élaboration de leurs sentiers.

UNE QUESTION D'EDUCATION

M. Léonard a conclu en insistant sur l'éducation du public. Il voit déjà une certaine amélioration chez les jeunes, qui ont plus à coeur certaines données comme la pollution, les espaces verts ou autres. Pour le ministre Léonard, la conservation du patrimoine ne sera assurée que lorsqu'il y aura 6,000,000 agents de conservation!



Le ministre Léonard voit une responsabilité accrue des organismes municipaux et du public dans la conservation des ressources.

1977

38 L'ECHO DE LA LIEVRE — MERCREDI 27 JUILLET 1977

AMATEURS DE TIR, AMATEURS DE CHASSE
TOURNOI DE TIR À LA CARABINE LE 21 AOÛT

L'Association de chasse et pêche de la région de Mont-Laurier aura quelques activités dans le cadre de la 20e Classique Internationale de canot de la Lièvre, qui se déroulera du 19 au 28 août prochain.

L'Association aura un tournoi de tir à la carabine, avec ou sans télescope (fort calibre) toutes catégories et un concours de carabine 22 avec ou sans télescope. Il s'agira du championnat des Laurentides et le tout se tiendra le 21 août à 14h. On peut faire son inscription immédiatement, et ce jusqu'au 20 août à 15h. (inscription: $2.00) en s'adressant au Paradis du Pêcheur de Mont-Laurier: 819-623-3307 , ou au 511 boul. Paquette à Mont-Laurier, c'est une invitation à tous les tireurs du Québec et d'ailleurs surtout de notre région. Le lendemain, 22 août à 18h. il y aura un concours de canne à mouche avec inscription sur les lieux même, c'est à dire à la grande tente O'Keefe sur le boul. Paquette. Il y aura aussi, un concours de ''call à l'orignal'' et une innovation cette année, un concours de ''call au loup''. Pour le 22 août, l'Association invite en qualité de juge M. Guy Pagé du Journal de Mtl. Monsieur Bernard Assiniwi, ainsi que Monsieur J.L.O. Picard du Journal ''L'Echo de la Lièvre'' de Mont-Laurier.

La remise de tous les prix et trophées dons de la Cie ''Sportsman'' et du paradis du Pêcheur de Mont-Laurier se fera à l'intérieur de la grande tente O'Keefe le soir du 22 août.

L'Association organisera également le concours du plus gros loup: de l'ouverture de la chasse à l'orignal au 1er avril 1978.

A noter que le 21 août de 10h. à 13h. un expert sera sur les lieux pour ajuster les mires et télescopes avant la chasse à l'orignal.

Henri Lamontagne
Sec. ACPRML

1977

Activités de chasse et pêche durant la Classique

Diverses activités de chasse et pêche prendront place durant la Classique internationale de canot de la Lièvre et elles seront parrainées par l'Association chasse et Pêche de la région de Mont-Laurier. Notamment, il y aura un tournoi de tir à la carabine le 21 août, un concours de canne à mouche, de "call à l'orignal" et de "call au loup" le 22 août.

Tir

Dimanche le 21 août, on pourra d'abord participer ou assister à un tournoi de tir toutes catégories, avec ou sans télescope et à un concours de tir pour ceux qui préfèrent la carabine de calibre .22. L'inscription ne coûte que $2.00 et l'on a jusqu'au 20 août pour s'y inscrire en s'adressant au "Paradis du pêcheur" (623-3307) au 511 boul. Paquette à Mont-Laurier.

"call"

Le lendemain, soit le lundi 22 août, il y aura un concours de canne à mouche à la grande tente O'Keefe sur le boul. Paquette et l'inscription se fera sur les lieux mêmes. De plus, deux types de "call" seront à l'honneur, le "call" à l'orignal et le "call" au loup. MM. Guy Pagé du Journal de Montréal, Bernard Assiniwi et J.L.O. Picard de l'Echo de la Lièvre ont été invités à faire partie du jury.

Pour toutes ces activités, les prix et trophées seront remis le soir du 22 août, à la tente O'Keefe. Ces prix seront une gracieuseté de "Sportsman" et du "Paradis du pêcheur".

Enfin, notons que le dimanche 21 août, de 10 h. à 13 h. un expert sera sur les lieux pour ajuster les mires et télescopes en prévision de la prochaine saison de chasse.

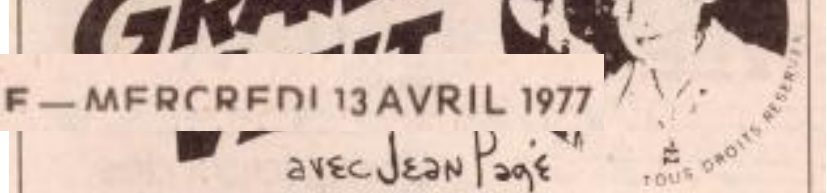

avec Jean Page

A PROPOS DES LOUPS, UN LECTEUR NOUS ÉCRIT . . .

"Je ne veux point mettre votre compétence en doute, mais certaines photos que vous publiez concernant les ravages des loups à l'endroit du chevreuil me surprennent.

Je possède aussi de l'expérience dans ce domaine, ayant étudié le comportement des loups dans leur habitat naturel. Je pense que vous faites congeler les carcasses récupérées depuis un certain temps, et que par la suite, vous les rassemblez pour photographiées, les gens ne sont pas dupes.

Les loups ne dévorent que les chevreuils malades, ou en cas de famine très grande." (François B. Laroche, 976, Lefevre, Mont-Laurier).

En premier lieu, s'il m'eut fallu trouver un congélateur pour remiser ces chevreuils dévorés partiellement, je me demande quelle salaison aurait pu me fournir l'espace requis. De plus, il est interdit de remiser des animaux sauvages aux mêmes endroits que les viandes domestiques.

Pour sensibiliser les autorités du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, il est vrai que j'amassai de nombreux chevreuils mi-dévorés au cours des ans. Je ne vous énumérerai pas tous les noms de ceux qui me sont venus en aide, mais vous devez sans doute connaître le pourvoyeur Luc Rousseau de Maniwaki? Denis St-Germain et André Brunet de Val Barrette? Quelques agents de conservation de votre région? Demandez-leur si ces photos étaient truquées comme vous semblez vouloir le prétendre par votre lettre. Ne croyez-vous pas que ma réputation vaut mieux qu'une photo truquée?

Quant à vos études concernant le comportement des loups prétextant que les loups ne dévorent que les chevreuils malades, ou en cas de famine trop grande, je laisse le soin aux deux grands biologistes Stanley P. Young et Edward A. Goldman de vous répondre. Je tiens d'ailleurs cette étude de Me Maurice A. Paquin de St-Jovite, autre personnage bien connu des Laurentides.

"Une prétention erronnée soutenue par plusieurs des conservationistes actuels nous fait croire du rôle important des prédateurs qui tuent seulement pour obtenir de la nourriture en s'attaquant aux chevreuils malades ou affaiblis. On prétend que ces prédateurs assument la responsabilité de la sélection, ce qui améliorerait l'agilité et la vitalité du cheptel chevreuil en l'occurence. On présume que le loup ne s'attaque qu'aux animaux faibles, à cause de la facilité à les tuer.

Toutefois, ceci est complètement faux, des centaines d'observations et de citations obtenus d'autres autorités ne partagent nullement cette opinion. Dans les premiers temps de la colonie, il était reconnu que le loup tuait invariablement le bouvillon le plus en santé, l'animal le plus robuste et le plus sain d'un troupeau. Ces animaux tués par le loup était âgés de un à quatre ans." ("Wolves of North America" p. 268, S.P. Young et E. Goldman)

Mon cher monsieur Laroche, si vous désirez d'autres autorités qui me permettront de mettre en doute votre théorie quelque peu imbue de sentimentalisme, écrivez-nous à nouveau, il nous fera plaisir de vous répondre. Je tiens à vous remercier de vos quelques lignes intéressantes et nécessitant une réponse.

1977

avec Jean Page

TOUS DROITS RES

1978

Bilan d'une année de chasse et pêche

Au crépuscule d'une année de chasse et pêche, il est souhaitable de nous tourner quelque peu vers le passé, plus particulièrement de brosser un tableau des réalisations du ministère responsable de la faune en l'occurence, celui de la Chasse, de la Pêche et du tourisme.

Sur le plan de l'aménagement, ce ministère n'apportait absolument rien de nouveau concernant notre cheptel chevreuil en déconfiture. Le ministre Yves Duhaime se contentait tout simplement de maintenir la chasse du mâle seulement, tel que l'avait décrétée son prédécesseur. Il oubliait l'amélioration des quartiers d'hiver de ces bêtes, ne se souciait absolument pas de l'habitat ou du contrôle des prédateurs, même plus des boisés favorables étaient encore détruits. Donc concernant le chevreuil, ce fut un véritable fiasco!

Quant à l'orignal, espèce de gibier qui emprunte une tangente inquiétante, car nous abattons toujours entre 6,500 et 7,500 orignaux par année, alors que les chasseurs sont passés de 20,000 à 100,000. Et bien dans ce domaine comme dans celui du chevreuil, aucune amélioration valable ne se manifestait sur le plan de l'aménagement. Tenez-vous le pour dit, on attendra que le désastre se produire, comme ce fut le cas pour notre cerf de Virginie!

Pour couronner cette mauvaise administration, alors que ses parcs et réserves n'étaient exploités qu'à 20 p.c. de leurs possibilités, le ministre déclarait à nouveau qu'à partir du 1er avril, aucun bail de club serait renouvellé sans étude préalable valable, sans projet pilote expérimenté, le ministre Duhaime en véritable aveugle se plongeait dans une aventure dont nous ne connaissons pas les issues, elle pourrait même mettre en danger notre cheptel sauvage.

Mais ce n'est pas tout, je l'écris pour la première fois, le ministre Yves Duhaime a tout simplement renié les pêcheurs et les chasseurs du Québec, en se laissant chlorophormer par ses conseillers incompétents et son confrère Yves Bérubé, ministre aux Terres et Forêts.

Voici cette grande nouvelle, qu'aucun journaliste de plein air ne pouvait discerner:

Le ministre yves Duhaime du tourisme, de la Chasse et de la Pêche ne possède plus aucun contrôle sur les terres de la Couronne, seul son confrère Bérubé peut maintenant en disposer à son gré. Le ministère des Terres et Forêts offre maintenant des baux de location à long terme (40 ans), à court terme (1 à 8 ans) et d'occupation (12 mois).

Ceci dit, le ministre Yves Duhaime est devenu le second violon, si ce n'est pas le troisième ou le quatrième, son manque d'expérience lui faisait perdre des droits que nous tentions de raffermir depuis 15 ans. Si Duhaime est maintenant incapable de contrôler les forêts et les lacs qui abritent sa faune, autant abolir son ministère . . .

Et comme supposé cadeau de Noël, il vous disait que vous n'auriez pas à acheter de permis de pêche à $3.25 pour pêcher l'an prochain, par contre il oubliait d'ajouter que vous devrez débourser de $10.00 à$15.00 pour devenir membre des ZAC, ou Zones d'Aménagement et de Conservation.

De mon opinion, je croyais que Mme Claire Kirkland-Casgrain avait été le pire ministre dans ce domaine, je revise aujourd'hui ma pensée, Yves Duhaime vient tout juste de lui dérober ce titre peu enviable!

1978

LE TRAPPAGE: TRADITION ET MODERNISME S'Y COTOIENT

Par Suzanne Bédard
Agent d'information au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Québec (M.T.C.P.) - Terre de grands espaces et de richesses fauniques innombrables, le Québec recèle quelques-unes des plus belles fourrures du monde. Castor, loutre et vison sauvage ont acquis une renommée mondiale grâce à la préparation de leurs peaux, la richesse de leur coloris et la qualité de leur pelage.

Surgi des premiers temps de la colonie, le trappeur a, depuis des siècles, marqué l'histoire de notre pays. Personnage haut en couleurs, Amérindien ou Blanc, celui-ci faisait autrefois figure d'un coureur des bois, voyageant et vivant continuellement dans la forêt, retirant pour tout salaire la rançon de sa lutte contre la nature. Mais peu à peu, les moyens de communication s'améliorant, et surtout les voies d'accès à cette mystérieuse forêt se multipliant, tout semble inviter l'homme à franchir les limites qu'imposent la rigueur du climat, l'éloignement et les contraintes de l'isolement. Le trappage devient de plus en plus accessible! Il n'est plus le fief de quelques initiés. Ça et là, apparaissent les amateurs de fins de semaine et "l'art" dégénère bientôt en un sport du dimanche où véhicules motorisés et équipement dernier cri règnent en maîtres. Mais que reste-t-il aujourd'hui de cette tradition vieille de quelques siècles?

Parmi les diverses catégories de territoires réservés au trappage, il en est une où on le pratique toujours à l'ancienne: les réserves à castor. Lieux privilégiés exclusivement réservés aux Indiens, ces territoires sont encore témoins de scènes d'antan. Du nord-ouest de l'Abitibi jusqu'à Blanc-Sablon, les Amérindiens vivent en forêt pendant toute la saison du trappage. Affrontant les froids les plus secs, allant parfois jusqu'à -40°, celsius, ils exercent à la perfection l'art qui leur a été transmis par leurs pères. Il suffit de voir quelques peaux provenant des réserves pour constater à quel point ces gens sont en harmonie avec la nature, en connaissent les moindres éléments et savent en tirer le meilleur profit.

Saisissant la période la plus propice, ils savent, mieux que personne, à quel moment poser leurs pièges, quand retirer les peaux pour l'écharnage et comment manier le grattoir. Résultat: pas de chauffage des peaux, un pelage uni, aucune trace de blessures, le Québec s'est taillé une place de choix sur les marchés mondiaux de la fourrure.

Faisant écho au type traditionnel, le trappeur professionnel moderne, non-autochtone, occupe soit les territoires enregistrés, soit les clubs privés, les terres domaniales et propriétés privées de la province. Jouissant de l'équipement et des moyens de transport les plus perfectionnés, ce dernier peut facilement allier le travail saisonnier du trappage à un emploi régulier qui assure une stabilité que le commerce des fourrures ne peut procurer. Car, ne nous y trompons pas, si les trappeurs d'élite parviennent à retirer entre $3,000. et $6,000 dollars par saison, certains, moins doués ou qui ne jouent pas de chance, n'en retirent que $400 ou $500.

Ces écarts sont attribuables en grande partie aux fluctuations du marché de la fourrure. Le trappeur est littéralement à la merci de la mode. Depuis quelques années, par exemple, un engouement général a envahi le public pour les fourrure à long poil. Or, le lynx du Canada qui est la fourrure la plus coûteuse actuellement, se vendait en moyenne $2.50 la peau en 1955-56. En 1977, le coût moyen est évalué à $240.00 pièce. Quel trappeur pourrait résister à l'envie de se consacrer quasi uniquement au piégeage de cet animal? Comment écarter la tentation de se livrer au commerce clandestin d'une espèce aussi en demande?

Laissé à lui-même et se répandant de façon plus au moins anarchique, le trappage donnerait lieu à des excès qui nuiraient tant au commerce qu'à la survie des animaux. C'est en vue de contrer le marché noir et de mettre un frein à la diminution alarmante de certaines espèces que fut fondée, en 1940, la division des fourrures du ministère des Terres et Forêts, de la Chasse et de la Pêche, aujourd'hui ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Contrôlant le prélèvement et la mise en marché des fourrures, la division reçoit un rapport annuel des commerçants, compile les captures qui se font dans chacune des régions du Québec, fait le décompte des prises à la grandeur du territoire.

Ainsi, lorsqu'il y a menace, elle intervient de diverses façons, soit en écourtant la saison de trappage, soit en fermant des zones jugées en péril pour certains animaux. En agissant à titre d'intermédiaire à la vente aux enchères, elle assure un salaire équitable aux trappeurs Amérindiens du Nord et leur évite les ruses traditionnelles du marchand ambulant, troquant pour des sommes dérisoires des fourrures convoitées sur le marché international.



1978

DE FIERS CHASSEURS



MM. Henri Perron et Raymond Ducharme de Val-Limoges exhibent ici la peau d'un loup qu'il ont tué la semaine dernière. La bête pesait 67 livres [33.5k].

Croisade contre la bête carnivore

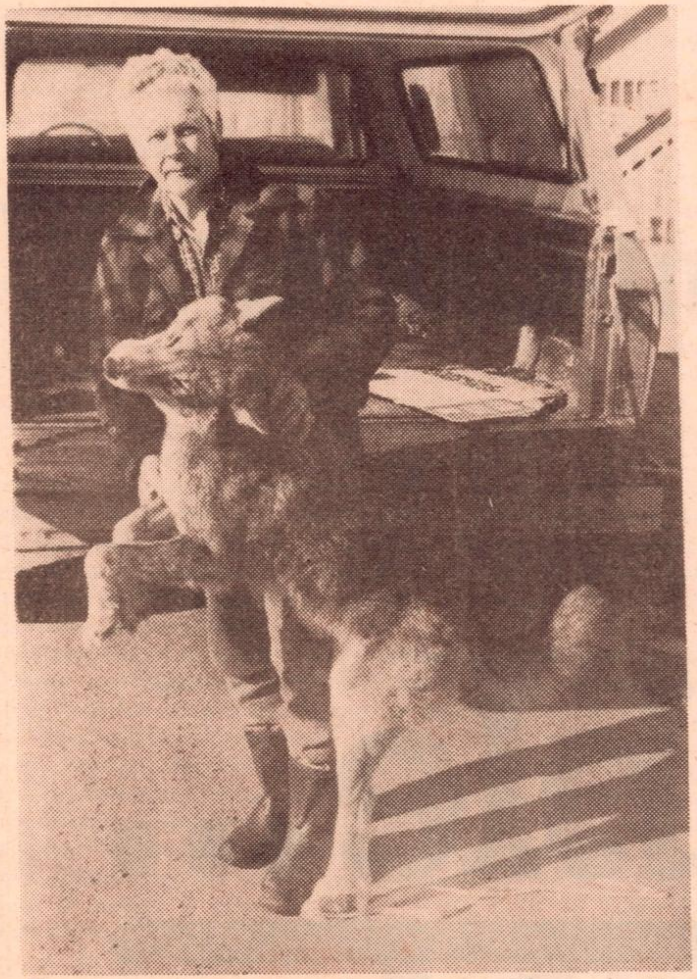

En venant montrer le loup qu'il a abattu avec Raymond Ducharme, M. Henri Perron de Val-Limoges nous disait que cet animal était encore la cause de dommages causés à la faune, particulièrement le chevreuil.

24 L'ECHO DE LA LIEVRE — MERCREDI 15 MARS 1978

1978

1978

EMPLOIS OCCASIONNELS

ACCESSIBLES AUX HOMMES ET AUX FEMMES

AGENTS DE CONSERVATION DE LA FAUNE

Ministère du Tourisme, Chasse et Pêche
Divers endroits

Fonction: Effectuer des patrouilles aux fins de l'application des lois et règlements relatifs à la chasse et la pêche — Contrôler la nature et le nombre de prises ou de gibiers tués — Conduire des enquêtes afin de recueillir des renseignements pertinents à une infraction et comparaître devant les tribunaux afin de relater les faits constatés — Émettre des permis de chasse et de pêche ou d'exportation de fourrures et percevoir les droits qui s'y rattachent — Participer au recensement du gibier et au contrôle des prédateurs — Renseigner le public sur l'application des lois et des règlements sur la faune — Participer à des conférences ou à des cours sur la prévention des accidents de chasse et de pêche — Rédiger des rapports périodiques de ses activités.

Exigences:

I Détenir un diplôme de fin d'études secondaires équivalent au secondaire V reconnu par l'autorité compétente avec spécialisation "agent de conservation de la faune"

ou

avoir réussi des études de niveau secondaire équivalent à une 9e année ou secondaire III reconnu par l'autorité compétente avec de préférence option "garde-chasse" ou "garde-pêche" et minimum de six (6) années d'expérience dans des fonctions ayant permis d'acquérir les connaissances requises.

II Être âgé d'au moins vingt et un (21) ans et de moins de trente-cinq (35) ans.

III Avoir une taille minimum de cinq (5) pieds et sept (7) pouces sans chaussure.

Conditions d'emploi:

Les candidats devront accepter de subir un examen médical et que soit effectuée une étude de leurs antécédents judiciaires.

Les candidats déclarés aptes seront affectés dans l'immédiat à des postes à caractère saisonnier d'une durée d'environ huit (8) mois par année pendant trois (3) années et le Ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, dans la mesure du possible, leur facilitera l'accès au statut d'employé régulier à mesure que des postes réguliers deviendront disponibles.

Inscriptions:

Les candidats intéressés pourront s'inscrire au Centre de Main-d'oeuvre du Québec le plus près de leur domicile et dont l'adresse est inscrite dans l'annuaire téléphonique local.

* Seuls les inscriptions et curriculum vitae accompagnés des preuves de scolarité seront considérés.

NOTE:

1. Faute de candidats aptes dans une région, les postes vacants seront offerts aux résidants des régions avoisinantes.

2. Pourront être aussi considérés les candidats de moins de vingt et un (21) ans détenant un diplôme de fin d'études équivalent au secondaire V reconnu par l'autorité compétente avec spécialisation "agent de conservation de la faune" et qui répondent aux autres exigences.

Date de fermeture: 28 AVRIL 1978

Gouvernement du Québec
Ministère du Travail
et de la Main-d'œuvre

1978

La chasse à l'orignal dans les parcs et réserves

QUEBEC - (MTCP) - A compter du 17 avril, les sportifs désireux de chasser l'orignal l'automne prochain dans les parcs et les réserves du Québec, peuvent s'inscrire à un tirage au sort qui aura lieu à la mi-juin.

Seules les personnes domiciliées au Québec sont éligibles à ce tirage électronique, lequel déterminera les 2,623 chasseurs qui pourront pratiquer leur sport favori, du 15 septembre au 22 octobre selon les endroits, dans les réserves et les parcs suivants: La Vérendrye, Mont-Tremblant, Mastigouche, Saint-Maurice, Chibougamau, Portneuf, Laurentides, Matane et Dunière.

On remarquera que pour la première fois cette année, la chasse à l'orignal est permise dans la réserve de Chibougamau. Par ailleurs, la réserve de la Haute-Mauricie recevra encore des chasseurs mais elle ne fera pas l'objet de ce tirage cette année.

Il suffit donc de remplir les formules d'inscription disponibles dans les principaux bureaux du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche et de les retourner dûment complétées, *avant le 31 mai* à l'adresse suivante:

Ministère du Tourisme,
de la Chasse et de la Pêche
Service de l'accueil et
des réservations
Case postale 8888
Québec G1K 7W3

Un chasseur averti en vaut deux! N'oubliez donc pas de faire parvenir votre formule d'inscription avant le 31 mai, si vous voulez être de la partie!



Comment obtenir un duplicata pour le certificat du chasseur

Québec (MTCP)- Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche désire rappeler aux sportifs que le certificat du chasseur qu'ils ont en main actuellement demeure valide jusqu'au 31 mars 1979.

Quant à ceux qui ne seraient pas en possession de leur certificat du chasseur, ils peuvent se procurer un duplicata au coût de $2.00, en écrivant directement à l'adresse suivante:
Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Division du certificat du chasseur
150, est, boul. St-Cyrille - 14e étage
Québec
G1R 4Y2
(Tél: 418-643-1829)
ou encore en se présentant à l'un des bureaux du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

A noter que, tout changement d'adresse doit être communiqué sans délai au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche sur la partie du certificat préparée à cet effet.



BELLE PRISE



Ce loup a été capturé sur la ZEC Petawaga le 22 décembre 78 par M. Henri Perron et Raymond Ducharme, les deux beaux frères. Le loup pèse 90 livres. C'est un très gros loup.

Félicitations à tous les deux!

En parler, c'est déjà agir
OXFAM

1979

avec Jean Page



LA PRÉDATION ET LA DIMINUTION DU CHEVREUIL

Divers facteurs ont influencé la diminution de notre cheptel chevreuils des Laurentides. Nous avons cité fréquemment la destruction de l'habitat, les coupes forestières abusives, de mauvaises réglementations, le braconnage, sans oublier cette prédation incessante par les loups et chiens errants.

Qu'a-t-on fait pour améliorer la situation du chevreuil dans les Laurentides, depuis les déclins incessants qui ont débuté en 1962?

Absolument rien, sauf des études qui n'ont pas été observées, citons celle de Bruce Stephenson!

Il y a bien eu cette application de la loi du mâle seulement, mais à part cela, beaucoup de hâbleries . . . très peu d'action!

On s'est intéressé aux régions du bas du fleuve, un peu à l'ouest du Québec, d'une façon très mitigée - nous des Laurentides, où la chasse du chevreuil était une industrie très importante, nous avons été ignorés!

Si je vous raconte cela, c'est que j'ai eu vent de prédation par les loups dans les ravages de chevreuils: Le sang macule la neige comme par les années passées, mais aucune véritable politique de contrôle des prédateurs a été édictée!

C'est un secret de polichinelle, une forme de contrôle se pratique "à la cachette" par certains gardes-chasses, qui essaient d'empoisonner comme ils pouvaient le pratiquer jadis. De nombreux propriétaires d'hydravions ont remplacés les flotteurs par les skis, et les pièces de chair empoisonnées de strychnine sont en évidence sur les lacs. Bref, le contrôle se pratique à la bonne franquette, les résultats sont du même ordre.

. Les politiques concernant l'aménagement du chevreuil au Québec, sont de "broche à foin", le cheptel qui commençait à se rétablir quelque peu à la suite de l'application de la loi du mâle, dépérira par la prédation des loups!

Amis lecteurs, souvenez-vous des hardes de chevreuils que nous avions au lac à David, au 31 Milles, au Lac du Cerf, à Chute St-Philippe, à Kiamika, ou le long du Tremblant. Qu'en reste-t-il de ces troupeaux? Si peu, que je me dirige vers les Etats-Unis pour chasser, et plusieurs d'entre vous laissent la carabine suspendue à la poutre du plafond, plutôt que de diminuer si lamentable population de gibier!

Depuis des années, d'un commun accord, nous nous étions unis pour crier notre mécontentement sur le plan de l'aménagement du chevreuil. Nous avons crié dans le désert . . . et c'est ce que nous faisons encore!

1979

1979

CHEVREUILS DÉVORÉS PAR DES CHIENS ERRANTS

Comme à toutes les années, des chevreuils trouvent une mort atroce dans leurs quartiers d'hiver. Ce fût malheureusement le cas la semaine dernière, alors que des chiens ont littéralement déchiquetés de leurs crocs deux cervidés. L'un de ces deux cas, s'est produit directement sous les yeux de deux personnes qui sont demeurées impuissantes devant un tel spectacle.

Les Agents de Conservation, secondés par une très bonne collaboration d'un public indigné, poursuivent présentement une enquête et des accusations seront portés contre les propriétaires des chiens impliqués.

Le chevreuil a besoin de toutes ses forces pour survivre à nos rigoureux hivers et la collaboration du public est nécessaire pour combattre le braconnage sous toutes ses formes. Le Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche dispose d'un système téléphonique sans frais, vous n'avez qu'à signaler 0 et demander à l'opératrice ZENITH 60270. Cette plainte sera immédiatement transmise à votre poste de conservation local. Dans le but de protéger l'anonymat, tous ces rapports sont strictement confidentiels.

1979

DES AGENTS DE CONSERVATION TUENT UN COYOTTE AU LAC-DES-ÎLES

Le 18 février, les Agents de Conservation, Gaétan Beaudoin et Jean-Pierre Dumoulin du poste de Mont-Laurier, effectuaient une patrouille dans la région du Lac des Iles. Rendus à la fourche qui conduit à la ferme du Wabasse, ces derniers aperçurent au milieu d'un champ un coyote.

Faisant feu sur le prédateur, ils réussirent à l'abattre. L'animal sera confié aux biologistes pour qu'ils puissent étudier le spécimen.



NOUVELLES RÉGIONALES

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE

L'Association de Chasse et de Pêche continue son travail dans le but de préserver la faune dans la région de la Macaza. Bien que cette année une quarantaine de chevreuils furent retrouvés morts, tués par des loups, les organismes concernés ne ménagent pas leurs efforts dans le but de préserver ces bêtes des dangers qui les encombrent. Selon M. Gilles Lauzon, restaurateur de La Macaza, les trappeurs Alexandrovitch et Morin auraient réussi à capturer plus d'une douzaine de loups et chiens sauvages, depuis le début de l'hiver. Ces trappeurs prétendent qu'actuellement, il ne resterait plus que trois ou quatre loups dans la région de La Macaza.

D.V.



M. Prince accompagné de sa fille, apporte aux chevreuils des branches de cèdres qui leur serviront de nourriture. M. Prince est l'un des Directeurs de l'Association de Chasse et de Pêche de la région de L'Annonciation.

1979

Capture > 12 loups et chiens sauvages, il en reste 3-4

1979

LA RÉGION DE LA ROUGE

Des citoyens de La Macaza s'impliquent à la survie du chevreuil

La préservation du chevreuil à la Macaza, c'est à peu près l'affaire de l'ensemble des citoyens de cette Municipalité. Les uns voient à éliminer les prédateurs du chevreuil et d'autres s'occupent personnellement de voir à la nutrition de ces mammifères ongulés.

Cette semaine nous avons rencontré l'un des citoyens qui ont à coeur la sauvegarde de ces magnifiques bêtes. Il s'agit en l'occurence de M. Michel Miljours qui tout au long de l'hiver nourrit personnellement près d'une quarantaine de chevreuils. M. Miljours explique qu'il a dépensé jusqu'à ce jour, plus de deux cent dollars en moulé dans le but de ravitailler en nourriture ses protégés.

"A l'occasion, il se trouve des épiciers de L'Annonciation qui me laissent des légumes défraichis, mais ordinairement je dois acheter de mes propres deniers de la moulée. De plus jusqu'à cette date j'ai dû dégarnir mon terrain de quelque quatre cents cèdres pour parvenir à nourrir tous les chevreuils qui viennent chez moi dans le but d'y trouver quelque chose à se mettre sous la dent."

M. Miljours soutient que les loups ont pu se saisir de plus de cent chevreuils tout au cours de l'hiver. Ce citoyen de la Macaza croit que le gouvernement devrait élaborer une politique dans le but de préserver plus adéquatement les nombreux chevreuils qui parcourent la région de la Macaza.

"Je sais pertinemment que les loups sont la cause indirecte de la disparition progressive de cet animal depuis une dizaine d'années. Personnellement je n'ai rien contre les loups, mais j'ai appris à vivre avec les chevreuils, et ma préférence va naturellement pour le chevreuil. A mon avis l'homme est la cause directe de ce déséquilibre au niveau de la faune, cependant il faut absolument trouver une solution qui préservera plus adéquatement la survie de ces chevreuils."

En terminant M. Miljours soulignait que les loups ont entrepris de s'attaquer aux quelques orignaux qui vivent dans la région de la Macaza.

D.V.



A l'appel de M. Miljours, plus d'une quinzaine de chevreuils se sont lentement avancés vers l'endroit où ils ont l'habitude de trouver leur repas.

1979

LE PRINTEMPS PERMETTRA AUX CHEVREUILS DE SOUFFLER UN PEU . . .



La fonte des neiges se fera sentir de façon particulière dans les ravages de chevreuils. Elle signifie, pour cette faune, un moment de répit. En effet, comme l'illustre cette photographie, les chiens errants ou les loups ne font pas la vie facile à ces bêtes qui, dans la neige, peuvent difficilement prendre la fuite. La photo a été prise au mois de février dernier, au Lac David, près de Chûte St-Philippe, alors que le chevreuil a été attaqué par des chiens errants.

MERCREDI 2 MAI 1979 — L'ECHO DE LA LIEVRE 65

1979

avec Jean Page



Important changement dans les Z.E.C.

L'an dernier, croyant rendre accessibles, certains territoires de pêche et de chasse, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche improvisait les Zones d'Exploitation et de Conservation. Dès le début de cette fameuse saison de pêche, c'est-à-dire celle de 1978, les abus se sont manifestés en plusieurs secteurs, des dommages irréparables ont été causés à la faune. Il a été prouvé que d'innombrables lacs ont été vidés de leurs poissons, ces plans d'eau ne pourront jamais reprendre cette qualité qu'ils possédaient jadis.

Les responsables de la mise en application de ces Z.E.C. avaient commis une grave erreur, soit celle de permettre au détenteur d'une carte de membre à $15.00, de capturer un quota de truites, mais de même pour chacun des membres de sa famille, tous ceux-ci étant inclus dans ledit permis.

Il en résulta, que père, mère, fils, filles, en plus des petits encore au biberon, tous sont revenus de la pêche durant la saison, en ayant "les limites" autorisées par une loi devenue ridicule! Si les plus jeunes ne pêchaient pas, le père et la mère s'en chargeaient, dans de tels lacs, il leur était facile de capturer les poissons des autres en plus des leurs.

Ce fût un excellent été, sur le plan de la mise en conserve, et des congélateurs pleins à déborder, mais sur le plan de la conservation, ce fût tout simplement désastreux, d'innombrables lacs ont été ainsi vidés.

ON CORRIGE LA SITUATION

Pour corriger ou tenter de rectifier la situation résultant de cette improvisation, le ministère que dirige Me Yves Duhaime a décidé d'ajuster ou modifier quelque peu son tir.

Dorénavant, vous pourrez capturer une limite de poissons, si vous êtes détenteur d'une carte de Z.E.C. Ce même permis autorisera à UNE SEULE LIMITE, tous les membres de votre famille réunis. Finie la pêche par les nourrissons encore au sein maternel.

Il n'est jamais trop tard pour corriger une bévue, mais le dommage à l'endroit de la faune demeure quand même irréparable!

L'AN PROCHAIN, LA CHASSE AU VEAU?

Elle est nouvelle venue au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, elle se nomme Hélène Jolicoeur et provient du ministère de l'Agriculture.

Lors d'un colloque sur l'orignal qui se déroulait à Montréal, ces jours derniers, madame Jolicoeur qui s'exprimait au nom du MTCP favorisait une formule de chasse à l'orignal assez inusitée:

"Une chasse sur les individus qui se reproduisent le moins, le veau, la femelle seule, le jeune mâle plutôt que le mâle adulte".

Cette chère dame ne connaît pas les chasseurs québécois, elle devrait retenir qu'une enquête au parc de la Vérendrye, nous révélait que la plupart des nemrods, essayaient de tuer l'orignal pour la viande. Donc cette affaire d'abattre le veau en premier lieu ne tient pas! Sauf sur papier.

Il me faut aussi ajouter, qu'elle n'a jamais chassé, qu'elle n'a pas l'intention de pratiquer ce sport, même plus, on m'a dit qu'elle était anti-chasse, ce qu'elle n'a pas voulu admettre!

Mais elle participe tout de même à l'aménagement de l'orignal et se prononce avec autorité dans ce domaine.

On reconnaît très bien le M.T.C.P. . . qu'en pensez-vous?

Maurice Matte élu à la mairie de la paroisse de Lac-des-Ecorces



Dimanche, journée de mise en nomination, a scellé l'avenir politique de plusieurs citoyens dans beaucoup de municipalités du comté de Labelle par manque d'opposition. Toutefois, dans certains villages ou paroisses, des élections auront lieu dimanche qui vient, quand, l'Annonciation, Des Ruisseaux et le village de Lac-des-Ecorces, entre autres, se choisiront un nouveau maire.

Nos pages d'informations locales et régionales

28e année – No 19 MONT-LAURIER, MERCREDI 31 OCTOBRE 1979 25c le numéro

L'ÉCHO DE LA LIÈVRE
MONT-LAURIER
POUR LE PROGRES DES COMTES DE LAURENTIDES - LABELLE, GATINEAU ET PAPINEAU

Les enfants n'ont pas attendu l'hiver



Débrayages à la FAS et vote de grève au STEHB

p. 16

Plus de trappeurs que de territoires dans les Zec

p. 9

Les fluctuations de la télévision "communautaire"

Après une dizaine d'années d'existence, la télévision locale compte toujours sur les ressources du milieu pour vivre. Le bénévolat demeure en effet la chose la plus courante encore aujourd'hui pour la faire opérer. Une conjoncture ne permettant pas à la maison mère d'investir dans le développement technique de ce moyen de communication, livre ainsi la télévision à une vie difficile dans l'attente qu'un palier de gouvernement, par le biais d'un programme ou un autre, contribue à renforcir le contenu télévisé.

p. 11


AMC
Route 117
Viens admirer de superbes voitures qui t'emballeront chez ton dépositaire
ON T'ATTEND
Informez-vous de la nouvelle garantie
AUTOMOBILES C.V.C. INC.
Nord de Mont-Laurier (819) 623-5111
VENEZ VOIR NOS NOUVEAUX MODÈLES

VOYAGES Ma-Gi
CONSULTANTS • CONSEILLERS
MONT-LAURIER (819) 623-3468
L'Annonciation (819) 275-4485
Sainte-Agathe (819) 326-3755
PARTOUT DANS LES HAUTES LAURENTIDES
VACANCES SUPER-AUBAINES
Vacances SkyLark

Droits réservés à l'Université de Sherbrooke

1979

La chasse à la trappe sur les Zec

LES TERRITOIRES DISPONIBLES NE SUFFISENT PAS À LA DEMANDE

Le nombre important de trappeurs qui s'étaient rendus à l'école Sacré-Coeur samedi dernier pour le tirage au sort des territoires de chasse à la trappe, démontre bien la popularité de ce genre d'activité estivale dans la région.



Des trappeurs choisissent les territoires qui leur ont été accordés lors d'un tirage au sort.

Ils étaient plus d'une trentaine d'adeptes de la chasse aux petits animaux à fourrures à se convoiter une douzaine de territoires inoccupés sur les ZEC Petawaga, Le Sueur, Mitchenamecus et Normandie.

Habituellement, les secteurs destinés à la trappe sont remis d'année en année au même trappeur. C'est en effet ce qui s'est passé cette année mais, étant donné qu'il restait des territoires libres le MTCP a décidé de les distribuer en procédant à un tirage au sort dans le public.

Cette pratique qui n'est pas monnaie courante pour les trappeurs, le sera l'an prochain alors qu'une nouvelle politique sera élaborée. On donnera alors une chance égale à tous de se voir remettre un territoire par un tirage au sort général.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Trois conditions essentielles déterminaient l'admissibilité aux territoires de chasse à la trappe: avoir 18 ans, ne pas posséder de territoire de trappe enregistré, ni de territoire de trappe sur les ZEC.

Tel que le mentionnait le gestionnaire des Zones d'aménagement et de conservation (ZAC), M. Raymond Lemyre, qui était sur place pour informer les trappeurs, les territoires consentis sont disponibles pour une saison seulement. Les trappeurs ont jusqu'au 16 novembre pour évaluer le nombre de huttes de castor qui se trouvent sur les quelque kilomètres de terrains boisés qui leur ont été distribués.

Après avoir franchi cette étape, le ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche détermine le nombre de bêtes à fourrure qui pourront être chassées.

C'est ainsi qu'un contrôle peut être exercé durant la saison de chasse des bêtes à fourrure qui se tient normalement entre le 1er novembre et le 15 avril.

LA VENTE DES PEAUX

Comme le précisait M. Lemyre, aucun trappeur ne vit de la vente de ces peaux aujours'hui. Certains en font le commerce, mais ont une activité connexe. D'autres en font presqu'un sport car ils aiment à se promener dans le bois en motoneige et faire simultanément la chasse à la trappe.

Actuellement, c'est le rat musqué qui est le plus chassé. On vend sa peau au prix de $6.50 la pièce. La peau de castor, le deuxième animal le plus populaire est vendu à $40.00 l'unité. Une peau de raton laveur se vend en moyenne $41.00 et celle du lynx, un peu plus rare, peut rapporter jusqu'à $450.00 au trappeur.

(J.D.)

1979

MERCREDI 5 DECEMBRE 1979 — L'ECHO DE LA LIEVRE 7

L'AVENIR de notre comté

(chronique sur l'aménagement)

rédigée par la Commission d'aménagement du comté de Labelle



LES POLITIQUES RÉGIONALES D'AMÉNAGEMENT (4): l'ESPACE RÉGIONAL ET LES RESSOURCES

Quand nous parlons des vocations de l'espace, nous devons distinguer entre deux types particuliers: la vocation productrice et la vocation d'accueil. L'homme peut tirer des avantages de l'exploitation des ressources productrices (forêt, agriculture, extraction, faune, eau) tandis qu'il peut aussi se servir de cette espace comme un site d'accueil (récréation, tourisme, sites d'intérêt). Mais certaines de ces activités peuvent nuire à d'autres tandis que diverses contraintes peuvent réduire ces mêmes activités (pollution, terrains accidentés, aires inondables). C'est avec ces éléments que l'homme doit composer.

La forêt

La forêt est un levier majeur de la vie du comté, tant au niveau économique que du point de vue de l'occupation du territoire. On note toutefois un écrémage systématique des meilleures essences, une exploitation souvent insouciante de la protection des plans d'eau et de la regénération des espèces. A cet effet, la Commission d'aménagement du comté de Labelle propose d'effectuer une exploitation selon des méthodes sylvicoles reconnues, de soumettre aux municipalités des plans de coupe annuels et triennaux, et d'augmenter les programmes de reboisement et d'aménagement sylvicole.

L'agriculture

L'exploitation agricole a été l'une des principales motivations du peuplement de notre territoire. Nos terres à bon potentiel sont toutefois rares et morcelées. Les terres sont souvent envahies par d'autres types d'activités souvent nuisibles. La Commission d'aménagement propose donc une identification des espaces à vocation agricole et l'adoption d'un contrôle de l'utilisation des terres qui pourrait atteindre le décret de la loi 90 (Loi sur la protection du territoire agricole) pour les très bonnes terres des vallées de la Lièvre et de la Kiamika. L'agriculture à temps partiel (hobby farm) devrait d'autre part être dirigée hors des zones protégées.

L'estraction, la faune et l'eau

Au chapitre de l'extraction, il semble que la confection d'un inventaire des sites soit nécessaire afin de mettre en réserve les sites les plus importants. Par ailleurs, lors de l'abandon de sites, ces derniers devraient être remis en état. Enfin, toute ouverture de mine devrait faire l'objet d'une étude d'impact, tandis que l'exploitation de mines d'uranium devrait tout simplement être interdite en raison des dangers indéniables d'une telle exploitation pour l'environnement.

En terminant, signalons que la population faunique est en baisse à peu près partout dans le comté. Selon la Commission d'aménagement, les efforts devraient être dirigés vers une concertation entre les ministères et les autorités locales pour l'établissement de politiques, un accroissement des effectifs chargés de la conservation de la faune (policiers, gardiens de parcs ou de zecs), une protection des sites ou des aires particuliers (ravages, frayères, etc.) et enfin, une révision du Code municipal en ce qui regarde les dispositions concernant les chiens errants, véritable fléau à certains endroits.

Pierre Borduas

Prenez note que la dernière assemblée d'information sur le schéma d'aménagement a lieu aujourd'hui (jeudi) le 6 décembre à la salle des Chevaliers de Colomb de Mont-Laurier à compter de 19h30.

LA SEMAINE PROCHAINE: Les politiques d'aménagement (5): L'espace régional et les ressources (suite).

L'estraction, la faune et l'eau

Au chapitre de l'extraction, il semble que la confection d'un inventaire des sites soit nécessaire afin de mettre en réserve les sites les plus importants. Par ailleurs, lors de l'abandon de sites, ces derniers devraient être remis en état. Enfin, toute ouverture de mine devrait faire l'objet d'une étude d'impact, tandis que l'exploitation de mines d'uranium devrait tout simplement être interdite en raison des dangers indéniables d'une telle exploitation pour l'environnement.

En terminant, signalons que la population faunique est en baisse à peu près partout dans le comté. Selon la Commission d'aménagement, les efforts devraient être dirigés vers une concertation entre les ministères et les autorités locales pour l'établissement de politiques, un accroissement des effectifs chargés de la conservation de la faune (policiers, gardiens de parcs ou de zecs), une protection des sites ou des aires particuliers (ravages, frayères, etc.) et enfin, une révision du Code municipal en ce qui regarde les dispositions concernant les chiens errants, véritable fléau à certains endroits.

Pierre Borduas

1980

AU GRAND VENT

avec Jean Pagé



TOUS DROITS RESERVÉS

Le loup, utile ou pas?

A la fin de février, à cause des dangers de prédation à l'endroit de nos cervidés, le loup fait régulièrement la manchette. Cet animal est méconnu et nous devons le considérer comme étant utile, mais j'insiste sur le fait, que je le trouve utile dans les endroits, où nous ne chassons pas.

Lorsque l'homme et le loup poursuivent le chevreuil ou l'orignal, il en résulte une double prédation, l'équilibre de la nature s'écroule complètement.

· Pour remédier à cette situation, il faut que l'un des deux cesse sa destruction.

A ce que je sache, comme il n'est pas question d'interdire à "homo sapiens", le privlège de chasser, il faut que le loup soit contrôlé! Il faut que cet animal cesse de s'accaparer d'une part excessive de gibier!

Comme la prédation du loup se pratique surtout à ce temps-ci de l'année et à proximité des ravages de cervidés, il faudrait que soit contrôlé le loup, mais de façon vraiment efficace, à proximité de aires d'hivernage de cervidés.

Je tiens à souligner qu'il n'est pas question d'une destruction du loup, ou encore moins de le contrôler dans les endroits où l'homme ne chasse pas. Cette mesure devrait être mise en pratique seulement dans les régions où les cerfs ravagent durant l'hiver.

LA THEORIE DE L'ILE ROYALE

Plusieurs biologistes, s'opposent à ce que soient contrôlés les loups, s'appuyant sur l'expérience de l'Ile Royale, pour justifier leur façon de penser. Toutefois, nous pouvons douter de la valeur de cette théorie.

L'Ile Royale est située au lac Supérieur. Sur ce paradis naturel, non affecté de la présence de l'homme, vivent des orignaux et des loups, dont les populations demeurent stables. Les loups dévorent les vieux orignaux ou les malades, un peu comme ça devait exister en Amérique, avant que l'homme blanc y pose pieds. Quant aux loups s'il y en a trop, certains meurent, où se dirigent vers la terre ferme, lorsque se forme un pont de glace réunissant la berge nord du lac, à l'île.

Il ne faudrait pas oublier, que sur l'île Royale, il n'y a pas d'agriculture, pas plus que de chasse. La nature s'équilibre d'elle-même!

Si nous désirons faire du Québec une île Royale, nous devrons cesser de chasser. Dans le cas contraire, nous devrons contrôler les loups à proximité des concentrations de cerfs.

MERCREDI 12 MARS 1980 — L'ECHO DE LA LIEVRE 51

Un trappeur de Lac-des-Iles en appel contre le M.L.C.P.

1980

Notre journal a publié, le 13 février dernier, un communiqué en provenance du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans lequel l'on pouvait lire que M. George-Henri Yale, un trappeur professionnel de Lac-des-Iles, avait été condamné par le juge Jacques Duquette à un total de $600 d'amende pour avoir chassé le ''chevreuil'' en temps prohibé et pour avoir chassé à l'aide de collets.

En fait, le 5 juin 1978, M. Georges-Henri Yale avait été acquitté de ces deux accusations par le juge Jacques Duquette, siégeeant à Mont-Laurier, d'où l'erreur commise dans le communiqué du M.L.C.P.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en appelait de la décision du juge Duquette et le juge Jacques Boucher condamnait M. Yale des amendes de $600, le 10 septembre 1979.

M. Yale n'accepte pas cette dernière décision et il vient d'interjeter appel. Son nouveau procès sera entendu sous peu.

Sans intervenir dans une cause subjudice, je peux dire que mon ami Georges-Henri Yale est l'un des rares chasseurs qui puissent se mesurer avec la ruse des renards avec autant de succès. Il réussit aussi très bien dans la chasse au loup. Il gagne, d'ailleurs, sa vie dans ce métier de trappeur.

Fernand SIMARD.



Peu de chasseurs peuvent se vanter d'être aussi rusés que le renard. Georges-Henri Yale, de Lac-des-Iles, semble avoir un don spécial pour attirer ces magnifiques animaux à fourrure dans ses collets, comme en témoigne cette photographie.

ÉPILOGUE

Le tumulte causé par la réduction du nombre de cerfs de Virginie disponibles à la chasse et le rôle important attribué au loup n'est pas resté sans réponse des chercheurs. En 1967 et 1968, le Gouvernement commandait des rapports d'experts (Pimlott et al. 1968, Stephenson 1973). Faisant suite à la première recherche au Québec sur l'habitat hivernal du cerf (Bergeron 1966), deux études étaient entreprises en 1969 dans les ravages du lac des Trente-et-un-Milles et de La Macaza (Huot 1972, Pichette 1972), suivies en 1974 d'une autre sur la prédation du loup dans l'Outaouais (Huot et al. 1978 Banville 1979, Jolicoeur 1979). Les pressions pour accroître le contrôle des prédateurs ont continué et deux études sur le loup ont débuté en 1980 dans les réserves fauniques Papineau-Labelle et La Vérendrye où on y a étudié et mesuré l'impact du contrôle des prédateurs respectivement sur le cerf de Virginie et l'orignal. Ces travaux ont mené à vingt publications dont plusieurs sont encore citées aujourd'hui dans la littérature spécialisée (Hénault et Jolicoeur 2003). En particulier, il est aujourd'hui d'intérêt de savoir que ces travaux réalisés dans la réserve faunique Papineau-Labelle ont permis d'acquérir des connaissances sur le loup de l'Est, désigné «algonquin» à l'époque (Potvin 1986), une espèce maintenant menacée au Canada selon la *Loi sur les espèces en péril.* À l'instar des hebdos régionaux racontant l'histoire des hommes, ces données scientifiques additionnées des nombreuses études qui ont suivi témoignent de l'historique de l'occupation du territoire par ces loups.

RÉFÉRENCES

Banville, D. 1981. Le contrôle des prédateurs du gros gibier au Québec de 1905 à 1980. Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la faune, Rapport spécial no 15, 54 p.

Banville, D. 1979. Quelques aspects de l'écologie et de la dynamique de population du loup (*Canis lupus*) dans l'Outaouais. Thèse de maîtrise, Université Laval. 64 p.

Bergeron, R. 1966. Étude écologique du chevreuil (*Odocoileus virginianus borealis*) dans un habitat d'hiver de la région du lac Lynch (comtés de Labelle et de Montcalm). Université de Montréal, mémoire de maîtrise, 250 p.

Hénault, M. 2012. Plan de gestion du cerf de Virginie 2010-2017, zones de chasse 11 et 15 Ouest. Pp. 451-482 *in* Huot, M. et F. Lebel. Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 2010-2017. Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Secteur Faune Québec, 578 p.

Hénault, M. et H. Jolicoeur. 2003. Les loups au Québec : Meutes et mystères. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune des Laurentides et Direction du développement de la faune. 129 p. https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/loups-meutes-mysteres.pdf

Huot, 1972. Winter habitat preferences and management of white-tailed deer (*Odocoileus virginianus borealis*) in the Thirty-One Mile lake area (Gatineau and Labelle counties), Québec. Université de Toronto, mémoire de maîtrise, 163 p.

Huot, J., D. Banville et H. Jolicoeur. 1978. Étude de la prédation par le loup sur le cerf de Virginie dans la région de l'Outaouais. Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la recherche faunique et Université Laval, DGF 11. 77p. , RRF-17, 9 p.

Jolicoeur, H. 1979. Étude de la prédation par le loup (*Canis lupus*) sur une population de cerfs de Virginie (*Odocoileus virginianus*) en déclin dans l'Outaouais. Université Laval, mémoire de maîtrise, 147 p.

Joly R. et F. Potvin. 1978. Simulation de la population de cerf d'Outaouais-Laurentides. Compte rendu du stage sur le programme ONEPOP à l'Université de Fort Collins, Colorado. Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la recherche faunique, RRF-17, 9 p.

Juniper, I., F. Goudreault, Y. Turgeon et B. Vincent. 1972. Rapport sur le contrôle des prédateurs du gros gibier, hiver 1971-1972. Service de la faune, District des Laurentides, 34 p.

Monette, M. 1979. Contrôle des prédateurs des ongulés sauvages 1978-1979. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, District de l'Outaouais. 28 p.

Pelletier, J.A. 1968. La faune des Laurentides et ses retombées économiques. Les Publications Éclair Ltée, 2e édition. 206 p.

Pimlott, D.H., J.R. Bider et R.C. Passmore. 1968. Enquête sur le déclin du cerf de Virginie dans les comtés au nord de Montréal. Enquête conduite sous contrat avec l'Honorable G.E. Loubier, ministre du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 51 p.

Pichette, C. 1972. Description of a marginal deer yard in the La Macaza area with special reference to the influence of the snow on deer distribution. Mémoire de maîtrise, Université de Toronto, 180 p.

Potvin, F. 1986. Écologie du loup dans la réserve de Papineau-Labelle. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la faune. 103 p.

Potvin, F., H. Jolicoeur, L. Breton et R. Lemieux. 1992. Evaluation of an experimental wolf reduction and its impact on deer in Papineau-Labelle Reserve, Québec. Can. J. Zool. 70: 1595-1603.

Potvin, F., R. Joly, M. Bélanger, J.-M. Brassard, S. George et P. Lessard. 1977. Problématique de la chasse du cerf au Québec. Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Rapport spécial no 8, 150 p.

Stephenson, B. 1973. Deer management in the north-Montreal region. Rapport remis au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche et au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, 126 p.



DES HOMMES ET DES LOUPS

© Michel Hénault 2024

9 782982 306714